Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Qualité de vie, habitants, territoires

Rapport de l'Observatoire des territoires 2014

cget
Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

QUALITÉ DE VIE, HABITANTS, TERRITOIRES

Rapport de l'Observatoire des territoires 2014

cget

Remis à Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité
le lundi 11 mai 2015 à Paris 7e

Directrice de la publication

Marie-Caroline Bonnet-Galzy,

commissaire générale

à l'égalité des territoires

Cette publication

est éditée par le CGET

5, rue Pleyel

93 283 Saint-Denis Cedex

Tél. : 01 85 58 60 00

www.cget.gouv.fr

Dépôt légal

Mai 2015

ISBN 978-2-11-139259-5

Éditorial

L'égalité des territoires, c'est donner à chaque Français une égalité d'accès à l'ensemble des services et équipements essentiels à la qualité de vie. C'est aussi prendre en compte la particularité de chaque territoire en lui donnant les moyens de se développer et de renforcer son attractivité en fonction de ses besoins. C'est l'égalité républicaine. Mais l'égalité ne signifie pas l'uniformité ; ce qui nous demande d'innover et de repenser en permanence les leviers de cette politique.

Sa mise en œuvre, pour être pertinente, nécessite au préalable une connaissance approfondie des territoires, de leurs fragilités, de leurs atouts, de leurs spécificités. C'est pourquoi cette fonction que remplit l'Observatoire des territoires est intégrée dans les missions fondamentales confiées au Commissariat Général.

Ce quatrième rapport de l'Observatoire poursuit une triple ambition.

La première consiste à analyser les grandes disparités territoriales, et les principaux processus qui les engendrent. A ce titre, la prégnance des structures démographiques et économiques est considérable, même si des spécificités propres sont conservées. Par ailleurs, la crise économique a constitué une rupture dans les phénomènes de convergence à l'œuvre entre les individus et également entre les territoires depuis plusieurs décennies : la tendance à la réduction des inégalités qui prévalait depuis la fin des années 1990 s'est malheureusement interrompue, voire inversée. La mise en place de politiques fortes de réduction des inégalités sociales et territoriales conduites par le Gouvernement en est une réponse immédiate.

La deuxième ambition est de mesurer la trajectoire de développement des territoires par d'autres indicateurs que les seules performances économiques, afin de prendre réellement en compte la qualité de vie de nos concitoyens et leurs aspirations nouvelles. Dans la continuité de cette approche, nos politiques d'aménagement prennent davantage en compte ces attentes.

Enfin, la troisième ambition de ce rapport est d'informer les acteurs publics, en mettant à leur disposition des indicateurs et des grilles de lecture permettant de décrire et d'objectiver la diversité des situations rencontrées.

C'est à partir de la connaissance opérationnelle qu'ils ont de leur territoire que les acteurs locaux pourront qualifier certaines disparités et identifier d'éventuelles inégalités. Le guide méthodologique qui accompagne ce rapport donne à chacun les moyens de se saisir de la question de la qualité de vie, et d'élaborer un diagnostic précis, tout en tenant compte des spécificités que je m'attache à préserver et à valoriser.

Sylvia Pinel | Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Liste des membres du Conseil de l'Observatoire des territoires

Décret n° 2011- 887 du 26 juillet 2011

L'Observatoire est présidé par le ministre chargé de l'aménagement du territoire et composé des membres suivants :

Pour les administrations

Marie-Caroline BONNET-GALZY,
Commissaire générale à l'égalité des territoires

Sylvie MARCHAND,
représentant le Directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques

Guillaume QUENET,
représentant le Ministre de la modernisation et de l'action territoriale

Michel DUEE,
représentant le Ministre chargé des collectivités territoriales

Sylvain MOREAU,
représentant le Ministre chargé du développement durable

Jean-Marc MICHEL,
représentant le Ministre chargé de l'urbanisme

Pierre SCHWARZ,
représentant le Ministre chargé de l'agriculture

François MAGNIEN,
représentant le Ministre chargé de l'industrie

Françoise BOUYGARD,
représentant le Ministre chargé du travail

Franck VON LENNEP,
représentant le Ministre chargé de la santé

Isabelle KABLA LANGLOIS,
représentant le Ministre chargé de l'enseignement supérieur

Cédric AFSA,
représentant le Ministre de l'éducation nationale

Pour les élus et organismes partenaires

Françoise DESCAMPS-CROSNIER,
députée, désignée par le Président de l'Assemblée nationale

Rémy POINTEREAU,
sénateur, désigné par le Président du Sénat

René SOUCHON,
représentant le Président de l'Association des Régions de France

Claudy LEBRETON,
Président de l'Assemblée des Départements de France

François BAROIN,
Président de l'Association des Maires de France

Charles-Eric LEMAIGNEN,
Président de l'Assemblée des Communautés de France

François BERTHELON,
Président de l'Assemblée des Conseillers Économiques et Sociaux Régionaux

Jacqueline DONEDDU,
représentant le Président du Conseil économique, social et environnemental

Jean ROTTNER,
Président de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

Pour les personnalités qualifiées

Francis AUBERT,
Professeur d'université – AGROSUP Dijon – directeur de la Maison des Sciences de l'Homme.

Sylvie FOL,
Professeure d'université – Paris 1 – Géographie-Cités.

Claude GRASLAND,
Professeur d'université – Paris 7 Diderot – directeur du GIS CIST.

Eloi LAURENT,
Économiste senior au Département des Études de l'Observatoire français des conjonctures économiques – Centre de recherche en économie de Sciences Po.

Jean PEYRONY,
Directeur de la Mission Opérationnelle Transfrontalière.

Avant-propos

L'Observatoire des territoires remet tous les trois ans au Parlement un rapport sur les disparités et dynamiques territoriales. Ce quatrième Rapport est composé d'une première partie de fiches faisant état des disparités territoriales sur des thématiques clés liées à l'aménagement du territoire, et d'une deuxième partie consacrée au sujet « qualité de vie, habitants, territoires ».

Le conseil de l'Observatoire a validé les orientations du rapport en avril 2013, ainsi que les étapes d'avancement des travaux au cours des réunions semestrielles qui ont suivi.

Le rapport a été réalisé sous la conduite de Dominique Bonnans, conseillère auprès du Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, responsable de l'Observatoire des territoires, puis de Vivien Roussez, chef du Bureau de l'Observation des territoires du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, au sein de la sous-direction de l'Observation et des analyses statistiques dirigée par Brigitte Baccaïni. Les travaux ont été menés dans le cadre d'un réseau de partenaires et d'experts qui ont veillé à la qualité du rapport. Nous remercions tous ceux qui y ont apporté leur concours.

Le groupe d'experts s'est vu confier deux missions principales :

- un rôle de conseil : il a donné un avis sur la cohérence d'ensemble du dossier et sur sa structuration ; il a proposé au comité de rédaction des éléments bibliographiques susceptibles d'enrichir l'analyse ;
- un rôle de validation scientifique : il a assuré une lecture critique et indépendante des analyses proposées et des méthodes retenues ; il a émis des recommandations sur la démarche ; il a formulé des propositions de rédaction alternative pour favoriser une meilleure compréhension du rapport.

Les membres du groupe de travail sur les fiches thématiques du Rapport (partie I) :

Medde/SOeS
- Françoise Nirascou

Dares
- Stéphanie Mas

GIS CIST/Géographie cité/ Paris 7
- Claude Grasland

CGET
- Xavier Drouet

Les personnes ci-dessous ont participé à la réalisation de l'ouvrage, par des contributions :

UMS-Riate
- Marianne Guérois
- Nicolas Lambert
- Ronan Ysebaert

Medde/SDSLC
- Annie Mesrine
- Gwendoline Volat

Medde/ONML
- Sébastien Colas

INSEE, PSAR économie régionale
- François Hild

Dares
- Jonathan Bougard
- Benoît Roumier

Insee
- Luc Brière

CGET
- Constance Arnaud
- Marylène Henry
- Maud Pelletier
- Céline Schmitt

Medde/SDIE
- Irénée Joassard
- Dorothée Pageaud

Météo France
- Patrick Chassagneux
- Jean-Michel Soubeyroux

Drees
- Rémy Marquier
- Melina Ramos-Gorand

Medde/SDSE
- François-Xavier Dussud
- Sami Louati
- Céline Rouquette

RTE
- Nicolas Kitten
- Alain Valsemey

Depp
- Marie-Laurence Jaspar
- Roselyne Kerjosse

UMR Cesaer
- Francis Aubert
- Quentin Frère
- Denis Lepicier

Systra
- Denis Coutrot

Pôle emploi
- Mireille Cholley
- Claude Gorges

MOT
- Olivier Denert

Autour du dossier « Qualité de vie, habitants, territoires » (partie II),

le groupe d'experts a réuni des personnalités qualifiées dans les domaines de la géographie, de l'économie, de la sociologie et de la statistique, aussi bien chercheurs que professionnels. Leurs travaux portent à la fois sur les aspects théoriques et méthodologiques de la mesure de la qualité de vie, mais également sur l'expérimentation des usages de ces indicateurs :

- Francis Aubert (UMR InRA-Agrosup Dijon)
- Michel David (CGDD/SOeS)
- Lise Bourdeau-Lepage (UMR EVS/IRG-Lyon 3)
- Pierre-Jean Lorens et Grégory Marlier (Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais)

Les personnes auditionnées dans le cadre du rapport :

- Florence Jany-Catrice (CLERSE-Lille 1)
- Claire Plateau (Insee)

Les personnes ci-dessous ont également participé à la réalisation de l'ouvrage, par des contributions :

- Pascal Vialette et Robert Reynard (Insee, PSAR synthèses locales)
- Régis Bigot et Sandra Hoibian (Crédoc)
- Eric Durieux (Insee, PSAR analyse territoriale)
- Grégory Marlier (Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais)

Le comité de rédaction était composé des membres du Bureau de l'Observation des territoires :

- Kim Antunez
- Luc Carpentier(*)
- Laëtitia Firdion
- Mathieu Garnier
- Louise Haran
- Marie-Pierre Joubert(*)
- Margot Lauzeral(*)
- Cécile Métayer(*)
- Vivien Roussez
- Gilles Toutin

La cartographie du Rapport a été réalisée par la cellule de cartographie du CGET : Karine Hurel (responsable de la cellule), Pierrick Hamon et Aurélie de la Seiglière.

La maquette, l'illustration de couverture de l'ouvrage et le secrétariat de rédaction ont été assurés par la société Opixido.

** L'organisme de rattachement correspond au poste que cette personne occupait, à la date de leur contribution.*

Avertissement

Les analyses ne sont pas toutes présentées avec les mêmes références temporelles car elles dépendent de la disponibilité des données ou encore parce que des études non actualisables ont parfois été retenues pour la richesse de leur enseignement.

La France d'outre-mer prise en compte dans ce document se limite aux DOM (Départements d'Outre-Mer) selon la disponibilité des données diffusées.

*Les termes en **vert-gras** au fil du texte sont définis à la fin de chaque chapitre.*

Sommaire

Avant-propos 6

SYNTHÈSE 11

1 FICHES THÉMATIQUE 22

A Démographie 24
1 | Dynamiques de population 26
2 | Logement 36

B Économie 48
1 | Trajectoires économiques des territoires 50
2 | Localisation des emplois 58
3 | Processus d'innovation 68
4 | Cohésion 76

C Développement durable 84
1 | Environnement 86
2 | Énergie et territoires 104
3 | Jeunesse 116
4 | Vieillissement de la population 126

D Structuration du territoire 136
1 | Interdépendances 138
2 | Services 148

2 DOSSIER « QUALITÉ DE VIE, HABITANTS, TERRITOIRES » 158

A Des aspirations individuelles aux indicateurs territoriaux : comment mesurer la qualité de vie ? 160

1 | L'évolution des grandes composantes du bien-être en France 162
2 | Les déterminants du bien-être subjectif 170
3 | Qualité de vie au sein des régions : une mesure exploratoire 174
4 | Des facteurs qui participent de la mesure de la qualité de vie dans les territoires 178

B Des qualités de vie au croisement des caractéristiques de la population et des cadres de vie 204

1 | Profils sociodémographiques des territoires de vie 206
2 | Les différents cadres de vie offerts par les territoires 208
3 | Le recoupement entre types de population et de cadre de vie 210
4 | La recherche de qualité de vie : quelles dynamiques et quels défis pour les territoires ? 214

Table des figures 226

Liste des sigles utilisés 230

Le décret relatif à l'Observatoire des territoires 232

Synthèse

Des disparités aux inégalités territoriales

Les territoires sont divers et présentent des disparités marquées dans les domaines économique, démographique, social, et environnemental. Celles-ci peuvent être liées à des différences structurelles dans le degré de peuplement des espaces, dans les caractéristiques de leur tissu productif local ou encore dans leur paysage. Par exemple, les territoires densément peuplés ou ceux qui sont orientés vers l'économie de l'innovation sont en moyenne plus riches que les autres, et les territoires de montagne présentent des enjeux particuliers en matière d'accessibilité. Les disparités entre les espaces ne sont cependant pas réductibles à ces seules grilles d'analyse ; elles sont aussi liées à des modes de vie et à des pratiques culturelles spécifiques à chaque territoire.

Ces disparités évoluent dans le temps : elles sont en recul sur le long terme sur le plan économique, mais les phénomènes de convergence entre territoires sont remis en cause par la crise. Les inégalités – de revenus, par exemple – entre les territoires et entre les individus augmentent, un phénomène qui affecte avant tout les plus fragiles. Les comportements individuels tendent, eux aussi, à accentuer les spécificités territoriales, à travers les choix de localisations résidentielles différenciés des Français.

Toutefois, certains facteurs ou processus atténuent ou contrebalancent ces disparités. Des modèles de développement alternatifs à la métropolisation apparaissent, en lien avec l'attractivité résidentielle ou touristique, par exemple dans les espaces littoraux de l'ouest et du sud-est. Les interdépendances entre territoires impliquent par ailleurs la mise en réseau des différents types d'espaces, et mettent en lumière leurs complémentarités. Les acteurs publics et les citoyens contribuent également à la création d'un équilibre entre et dans les territoires, en adoptant des mesures de préservation de l'environnement, ou en multipliant les canaux de diffusion des services au public dans les espaces qui en sont dépourvus, afin d'assurer une qualité de vie adaptée aux aspirations des résidents.

Cependant ces disparités ne constituent pas nécessairement des inégalités entre territoires : elles reflètent aussi la diversité des populations qui les habitent et dont les aspirations en matière de qualité de vie sont en effet variées, car toutes ne recherchent pas un cadre de vie identique. Aussi, la diversité des territoires peut être lue comme autant d'offres à destination de populations aux attentes multiples ou subissant des contraintes différentes. Pour identifier et mesurer cette diversité, il est donc nécessaire de construire des indicateurs complémentaires au PIB, qui fassent consensus auprès des acteurs et des citoyens, et qui rendent compte de différentes dimensions.

Ce quatrième rapport de l'Observatoire des territoires propose quelques indicateurs de qualité de vie, mobilisables dès aujourd'hui dans l'ensemble de l'espace français, et un guide méthodologique afin de mettre en œuvre un diagnostic local partagé de la qualité de vie offerte par un territoire.

1 Les disparités territoriales s'inscrivent dans des structures « profondes »

Le lien à l'urbain : le déterminant le plus évident des contrastes spatiaux

La France est un pays de plus faible densité que ses voisins européens : on y compte en moyenne 117 habitants au kilomètre carré en 2014, contre 202 en Italie, 232 en Allemagne, ou encore 365 en Belgique*. Toutefois, cette densité de population présente des contrastes structurants d'un territoire à l'autre : la densité moyenne dans les communes hors influence des villes est de 15 habitants par km^2 en 2011, contre 827 dans les grands pôles urbains. Outre leur densité élevée, les territoires très urbains présentent également de fortes spécificités en termes de composition démographique. Les populations jeunes (18-24 ans), attirées notamment par les infrastructures universitaires et par une offre d'emplois plus abondante et plus diversifiée qu'ailleurs, y sont surreprésentées : elles représentent 10,2 % de la population dans les pôles urbains contre 8,6 % à l'échelle nationale (et 5 % dans les couronnes des petits ou moyens pôles). À l'inverse, les personnes plus âgées résident davantage dans les espaces en dehors de l'influence des pôles urbains : les plus de 65 ans y constituent près du quart de la population, contre 17 % en moyenne en France. Par ailleurs, l'implantation des équipements, notamment des équipements relativement rares (hôpitaux, théâtres, hypermarchés), et les disparités d'accessibilité aux services – qui conditionnent en partie les choix résidentiels – dépendent très largement du caractère plus ou moins urbain des espaces. De nombreux autres phénomènes, comme les différences de revenus ou la localisation des emplois, sont également très corrélés à l'éloignement aux espaces denses des villes. Par exemple, dans les pôles urbains – quelle que soit leur taille – le nombre d'emplois est toujours supérieur au nombre d'habitants, alors que dans les couronnes la population est deux fois plus importante que le nombre d'emplois : la prégnance de la structure urbaine dans la répartition des moyens de production est évidente. Le degré de peuplement constitue ainsi une première grille de lecture pour comprendre l'hétérogénéité des territoires.

Source : ONU, World Population Prospects : The 2012 revision.

Graphique 1 ▸ La concentration des emplois dans les pôles urbains (Nombre d'emplois pour 100 actifs, par type d'espace)

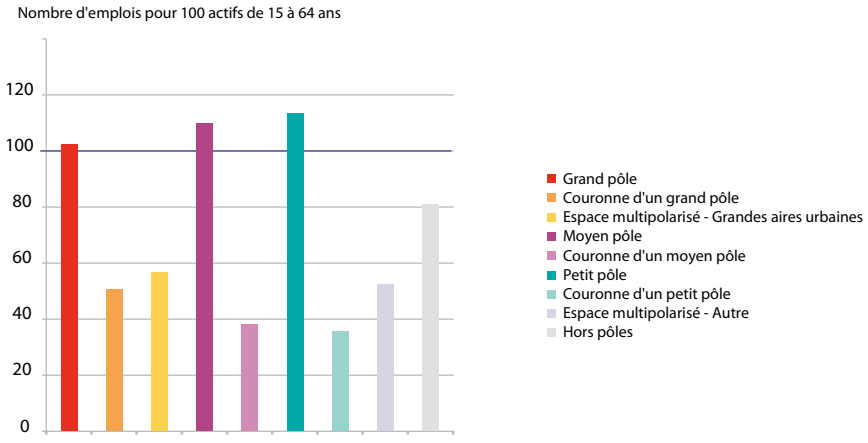

Source : Insee RP 2011 et ZAU 2010, traitement bureau de l'Observation des territoires-CGET, 2014

Le tissu productif structure également les espaces

L'économie présentielle, qui a vocation à répondre à la demande adressée par la population présente (résidents, mais aussi travailleurs, touristes…), constitue un socle d'emplois et d'établissements commun à tous les espaces, qu'ils soient très urbains ou de plus faible densité. Mais les territoires affichent tout de même des spécialisations plus ou moins marquées, qui ne reflètent pas uniquement les disparités

de peuplement. Les pôles urbains concentrent ainsi les professions très qualifiées : 85 % des emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures se situent dans les grands pôles urbains, alors que ceux-ci regroupent « seulement » 70 % de la totalité des emplois en France (toutes catégories sociales confondues). Les spécialisations des territoires moins denses, quant à elles, sont plus diverses : certains sont plutôt orientés vers l'industrie (nord-est français, par exemple), d'autres affichent une spécialisation marquée dans les métiers de l'économie résidentielle et touristique (sud-est). Ces spécificités du tissu productif constituent une seconde grille de lecture des disparités entre les territoires : les trajectoires économiques des espaces, mesurées par l'évolution de l'emploi, ou encore l'accessibilité aux équipements, sont en effet nettement conditionnées par ces structures.

Carte 1 ▸ En moyenne, les revenus médians sont plus élevés dans les espaces urbains

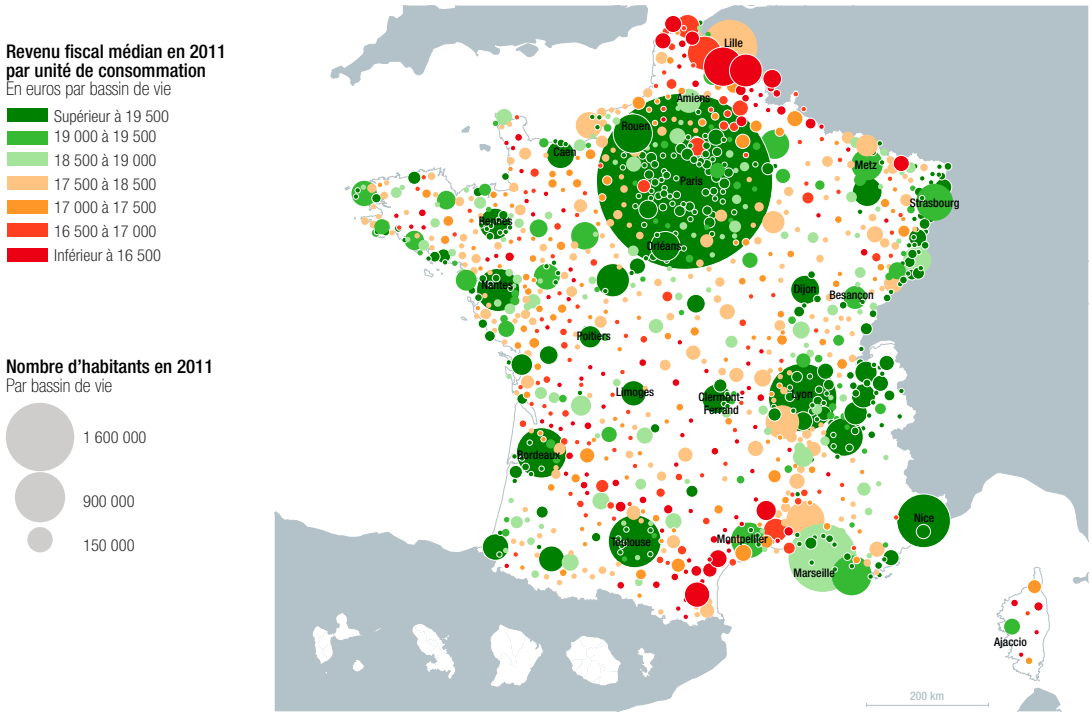

Source : Insee RP2011 et RFL2011.
Note de lecture : les cercles sont proportionnels à la population des bassins de vie, et leur couleur indique le niveau de revenu médian (vert pour les revenus élevés, rouge pour les revenus faibles). On remarque qu'à l'exception notable du Nord-Pas-de-Calais et du littoral languedocien, les grandes concentrations de population sont caractérisées par un revenu médian supérieur à celui des bassins de vie peu peuplés.

…Mais des spécificités locales subsistent

Si le degré de peuplement, le lien à la ville, et la structure économique des territoires permettent de rendre compte de nombreuses disparités territoriales, ces éléments ne suffisent pas à expliquer toute la diversité des territoires. Certains d'entre eux possèdent en effet des particularités (ou aménités) intrinsèques : les territoires littoraux ou de montagne sont porteurs d'enjeux spécifiques, qui les distinguent d'autres espaces aux densités comparables et qui sont liés à leurs caractéristiques morphologiques ou climatiques. Par exemple, à densité égale, Louviers et Cancale présentent des paysages, des caractéristiques économiques et sociales très différents, qui incitent à adopter des stratégies de développement adaptées. D'autres types de territoires sont porteurs d'enjeux particuliers. Les espaces frontaliers, par exemple, s'inscrivent dans des logiques spécifiques, qui ne sont pas réductibles à leur densité ou à leur spécialisation économique. Les revenus y sont significativement supérieurs à ceux des espaces dont la densité de population est comparable, notamment le long de la frontière orientale du pays. Les espaces littoraux, de par leur attractivité et la réglementation dont ils font l'objet, s'écartent également des schémas explicatifs fondés sur la démographie ou l'économie : les revenus médians et les prix du foncier y sont plus proches de ceux des espaces urbains.

2 Certains processus, notamment la crise économique, accentuent des disparités qui avaient tendance à s'atténuer

Sur le long terme, les disparités s'estompent

Les travaux des géographes mettent en évidence une homogénéisation sur le temps long des modes de vie et des comportements, même dans les espaces autrefois considérés comme ruraux : le modèle urbain s'est peu à peu diffusé des principaux centres urbains vers les centres moyens, puis vers les plus petits. Ce phénomène a notamment été facilité par une mobilité accrue des personnes et des biens. On fait le même constat quant à la convergence des niveaux de vie entre les individus : les différences entre PIB régionaux ainsi que les inégalités monétaires ont eu tendance à se réduire fortement au cours des dernières décennies. Ce phénomène résulte à la fois d'un rattrapage global des économies qui étaient moins développées (pays d'Europe centrale et orientale à l'échelle de l'Europe, départements d'Outre-Mer et Corse à l'échelle de la France), mais également d'une homogénéisation de la structure sociale des espaces : les différentes catégories sociales cohabitent aujourd'hui davantage que dans les années 1960. Cette homogénéisation des espaces n'est pas seulement sociale ou économique, elle est également physique : la croissance démographique, particulièrement vive dans les couronnes des pôles urbains, alimente le processus d'étalement urbain, et les espaces auparavant peu denses autour des villes croissent plus rapidement que les centres. Mais il y a des revers à l'installation de ces nouvelles populations dans le périurbain, notamment la consommation des surfaces agricoles (construction de logement, d'infrastructures de transports, etc.) : ainsi, entre 2006 et 2012, 356 milliers d'hectares de terres agricoles ont été artificialisés*. De manière générale, la croissance des villes fait peser des menaces sur l'environnement (fragilisation des milieux) et sur les populations (pollution, bruit).

** Source : SSP, Teruti-Lucas 2006-2012.*

Carte 2 ▸ Les économies dont le PIB est le plus faible croissent plus rapidement

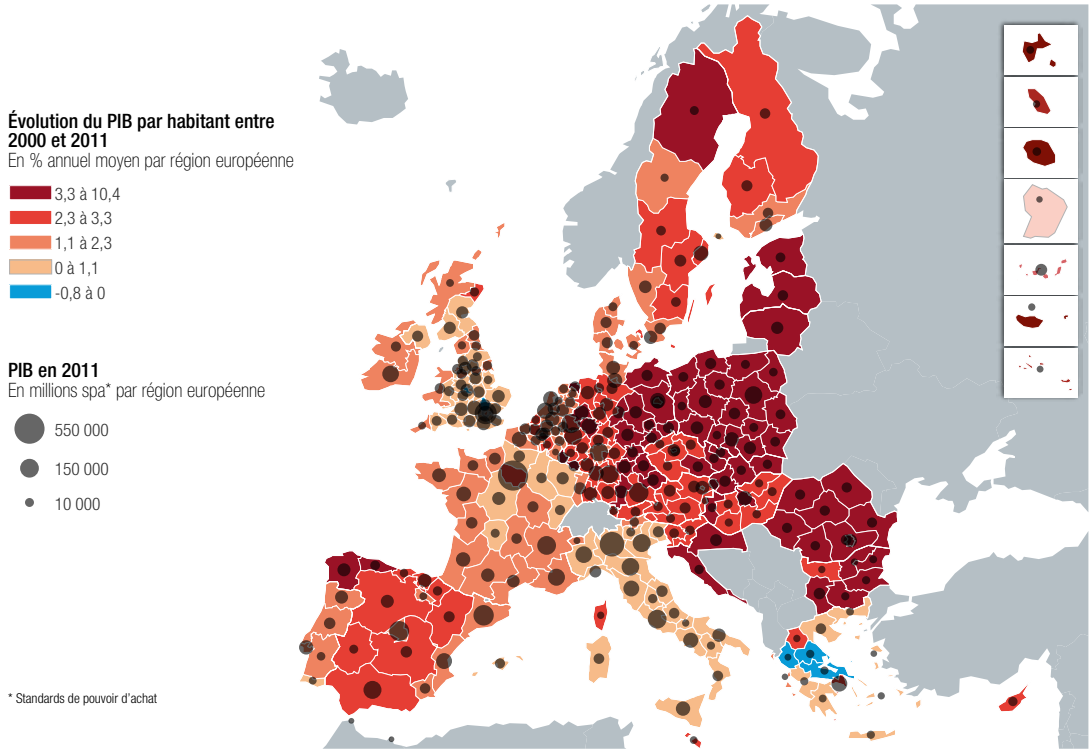

Source : Eurostat

Mais la spécialisation des territoires s'accroît

Si les écarts de niveau de vie se réduisent sur le long terme, en revanche la spécialisation des territoires s'accroît. Les différentes catégories d'emplois se concentrent de plus en plus, comme les métiers de cadres, dont le nombre augmente là où ils sont déjà les plus représentés. Cette spécialisation accrue représente un danger pour les territoires où sont localisées les activités les plus fragiles, telle que l'industrie, davantage affectée par la crise que l'économie présentielle et touristique ou encore les activités tertiaires à haute valeur ajoutée.

Et la crise remet en cause les convergences

De fait, dès 2008, la tendance à la réduction des disparités territoriales en termes de revenu des habitants s'est inversée : les écarts se sont creusés, non seulement entre les territoires, mais également entre les individus. Les économies régionales qui étaient les moins dynamiques au cours des décennies 1990 et 2000 ont davantage souffert, et ce sont les populations fragiles (ménages les plus pauvres, métiers ouvriers, etc.) qui ont été les plus affectées.

Graphique 2 ▸ Évolution de l'indice de Gini : la crise a accru les inégalités de revenus entre les individus

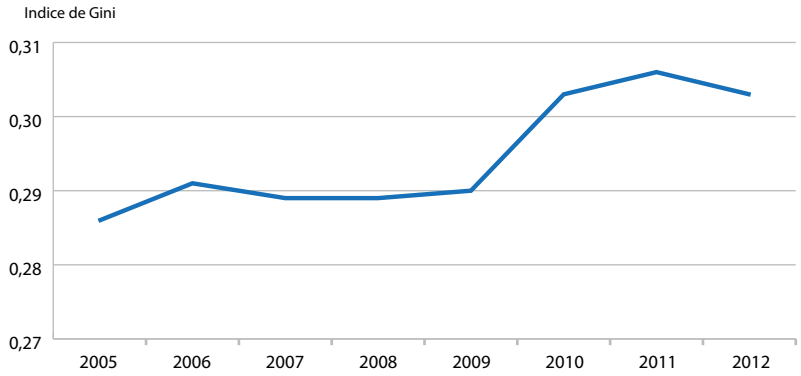

Sources : Insee, enquêtes ERFS ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.
Note de lecture : L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie…). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite (tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie, etc. sont égaux) ; et égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire (une personne concentre tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie, etc.). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. On note sur le graphique la forte augmentation des inégalités après la crise de 2008.

Dans les domaines environnemental et social, les disparités s'accroissent

L'activité économique (pollution industrielle, etc.), ainsi que les comportements individuels (circulation automobile, périurbanisation, etc.), augmentent les risques qui pèsent sur l'environnement, mais les territoires sont inégalement touchés : par exemple, le réchauffement climatique accroît la fréquence des inondations et fragilise les milieux de montagne, plus sensibles aux modifications de l'écosystème. À ces modifications environnementales de long terme s'ajoutent des conséquences plus immédiatement ressenties par la population. La pression sur les marchés fonciers, maximale au cœur des villes, s'étend vers leurs périphéries, où la croissance démographique est particulièrement vive. Les emplois continuant, eux, à se concentrer dans les centres urbains, les navettes domicile-travail des habitants s'allongent : les temps de trajet (aller) sont passés de 20,9 à 22,6 minutes en moyenne (aller) entre 1994 et 2008 en France, mais c'est principalement dans les couronnes et dans les espaces hors influence des pôles qu'ils ont augmenté (de 15,4 à 18,6 minutes). Or, dans un contexte de croissance des prix de l'énergie, cet allongement des trajets se traduit par une vulnérabilité énergétique accrue des populations résidant loin des pôles urbains. Ce sont donc les résidents des espaces dont les revenus sont les moins élevés qui sont davantage affectés par la vulnérabilité énergétique : les écarts de conditions de vie entre espaces denses et peu denses se renforcent.

3 Des dynamiques atténuent ou contrebalancent les disparités

L'émergence de modèles de développement alternatifs

La concentration des métiers très qualifiés dans les espaces urbains, évoquée ci-avant, correspond au phénomène de métropolisation : afin de bénéficier d'effets de proximité (externalités positives), les activités les plus compétitives au niveau international (pôles de compétitivité, recherche et développement) se concentrent géographiquement dans les pôles urbains, et favorisent ainsi la croissance économique. Toutefois, ce modèle de développement métropolitain n'a pas vocation à s'appliquer à tous les territoires, et l'attractivité résidentielle et touristique de l'ouest et du sud de la France a aussi permis à d'autres espaces de créer des emplois sur le long terme et de mieux faire face à la crise. Ainsi, l'économie présentielle constitue une opportunité de développement pour certains territoires de plus faible densité économique. Ce modèle fait d'ailleurs apparaître un phénomène nouveau : on considère traditionnellement que les individus « suivent » les emplois, mais dans le cas de l'économie présentielle, la relation causale entre croissance de l'emploi et de la population s'inverse : ce sont les emplois qui « suivent » les individus en réponse à la demande que ceux-ci portent.

L'interdépendance des territoires conditionne leurs trajectoires et révèle des complémentarités

A l'échelle d'un pays, pourtant, l'économie présentielle seule ne peut fonctionner : elle doit être alimentée par des activités dites « productives » : cette dépendance fonctionnelle se traduit par des interdépendances territoriales. Les navettes domicile-travail constituent le lien le plus structurant, car quotidien, entre les différents espaces : elles dessinent des systèmes de proximité et relient des territoires où se concentrent emplois et activités à des espaces plus résidentiels. Il existe également des liens de plus longue portée, comme les relations entre le siège et les différents établissements d'une entreprise, ou encore entre les résidences principales et les résidences secondaires des ménages : tous ces flux lient les territoires les uns aux autres, tant sur le plan économique que fonctionnel. Ainsi, les disparités s'intègrent dans des systèmes qui font que les différents espaces sont complémentaires, interdépendants, et non isolés les uns des autres.

Carte 3 ▸ Les déplacements domicile-travail dessinent les interdépendances les plus structurantes

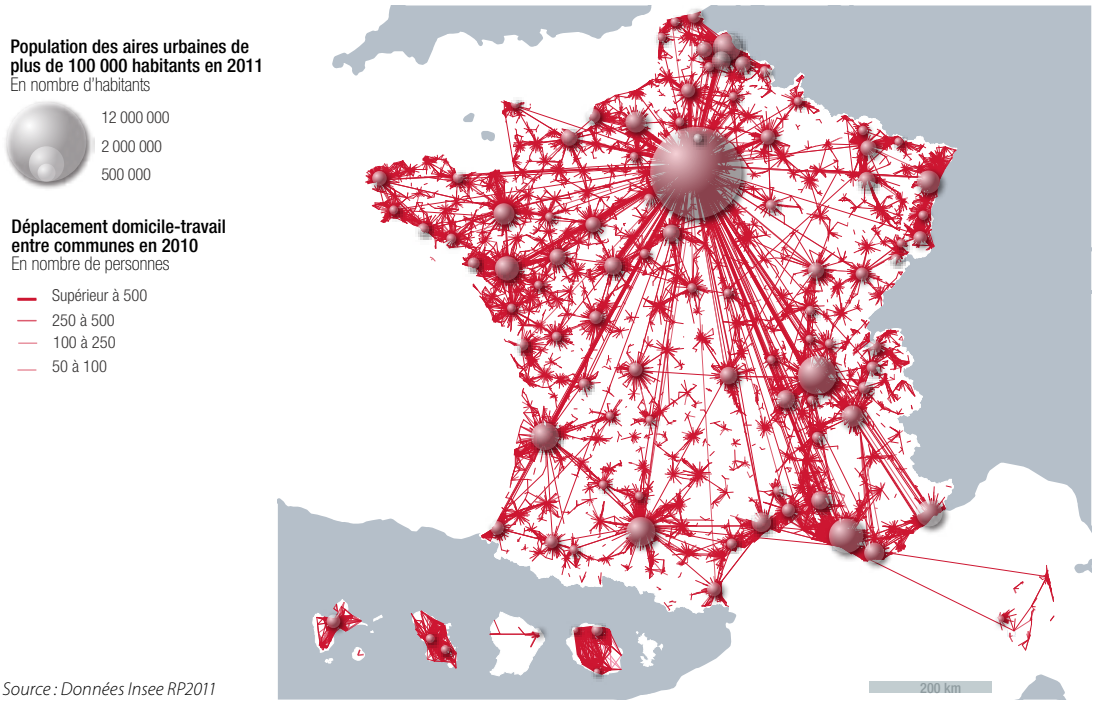

Source : Données Insee RP2011

L'action publique et citoyenne : des leviers pour équilibrer les territoires

L'accès aux services publics constitue un enjeu fort d'égalité entre les territoires. Le maintien de certains équipements, pourtant jugés structurants, n'est parfois plus soutenable financièrement au regard de l'évolution des pratiques des habitants qui ne les fréquentent plus autant. Ce phénomène touche particulièrement les zones peu denses, mais aussi les zones périurbaines où l'on relève des taux d'équipement systématiquement plus faibles que dans les pôles urbains. Ceci s'explique notamment par le fait que les actifs fréquentent les services situés à proximité de leur travail plutôt que de leur domicile. Afin de garantir à tous l'accès aux services, de nouvelles solutions innovantes sont donc mises en place pour maintenir un niveau de services satisfaisant dans les zones à l'écart des villes. Que ce soit à travers l'installation de maisons de services au public, le développement de services itinérants ou encore l'extension des zones couvertes par le (très) haut débit qui permet d'apporter des services numériques de qualité, la plupart des territoires peuvent désormais bénéficier d'une couverture de services publics globalement satisfaisante. S'il reste des territoires isolés, pour lesquels des solutions doivent être mises en œuvre, la quasi-totalité (92 %) de la population habite en moyenne à moins de 20 minutes d'un ensemble de services d'usage courant.

Graphique 3 ▸ Les différents canaux de distribution des services : de plus en plus de possibilités pour les usagers

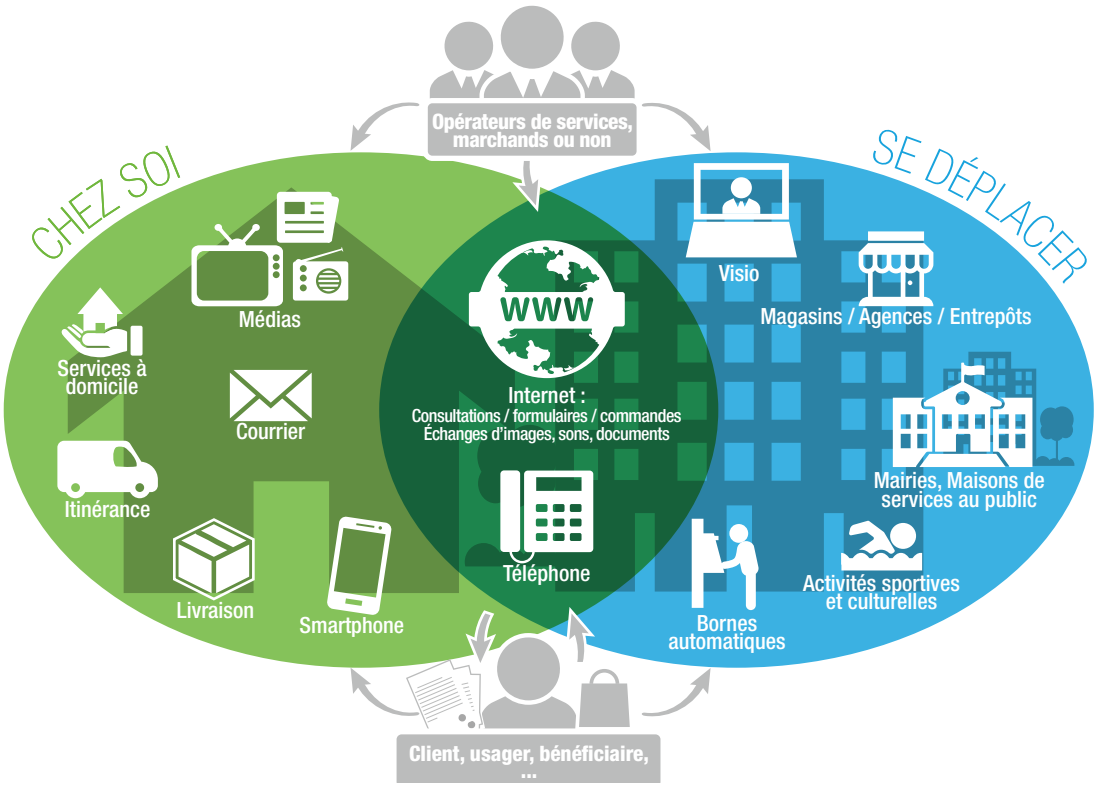

Source : Bureau de l'observation des territoires - CGET.

Dans le domaine de l'environnement, l'action publique et l'engagement citoyen permettent d'organiser un développement équilibré des territoires, *via* des mesures de protection des milieux (parcs naturels nationaux, zones *Natura 2000*), de valorisation des ressources locales (parcs naturels régionaux), ou par la promotion de modes de gouvernance associatifs (*Agendas 21*). Ces outils contribuent à mettre en place des modes de vie et de consommation durables, à réconcilier activités économiques et environnement, et à diminuer l'exposition aux risques des territoires et des populations.

4 Les disparités entre les territoires sont-elles nécessairement des inégalités ?

Des inégalités de revenus davantage marquées à l'intérieur d'un territoire qu'entre les territoires

Les disparités de revenus entre les habitants dévoilent des inégalités entre les territoires : les revenus médians sont en général plus élevés dans les zones densément peuplées que dans les campagnes (même s'il existe des exceptions, par exemple dans le nord de la France où les habitants de certains espaces urbains très denses ont un revenu médian plutôt faible, ou encore dans certaines zones peu denses de résidences secondaires où les revenus médians sont bien supérieurs à la moyenne) : le revenu fiscal médian par unité de consommation dans les pôles urbains est de 19 500 euros par an, contre 16 800 dans les espaces hors influence des pôles (voir carte 1 page 13). Ce constat ne vaut cependant qu'en moyenne, et les inégalités sont en réalité moins marquées entre les territoires qu'entre les individus au sein d'un même territoire : par exemple, il y a davantage d'écart de revenus entre les ménages les plus riches et les plus pauvres en Ardèche qu'entre le revenu médian des Ardéchois et celui des Loirétains. Lorsqu'on cherche à identifier l'effet propre du territoire dans les écarts de revenus, il apparaît que celui-ci est relativement faible, car ces derniers sont essentiellement dus aux différences des caractéristiques des individus (diplôme, expérience professionnelle, etc.) qui peuplent les divers espaces, et non à la particularité de ces derniers.

Carte 4 ▸ Les inégalités progressent au sein des territoires plus qu'entre eux

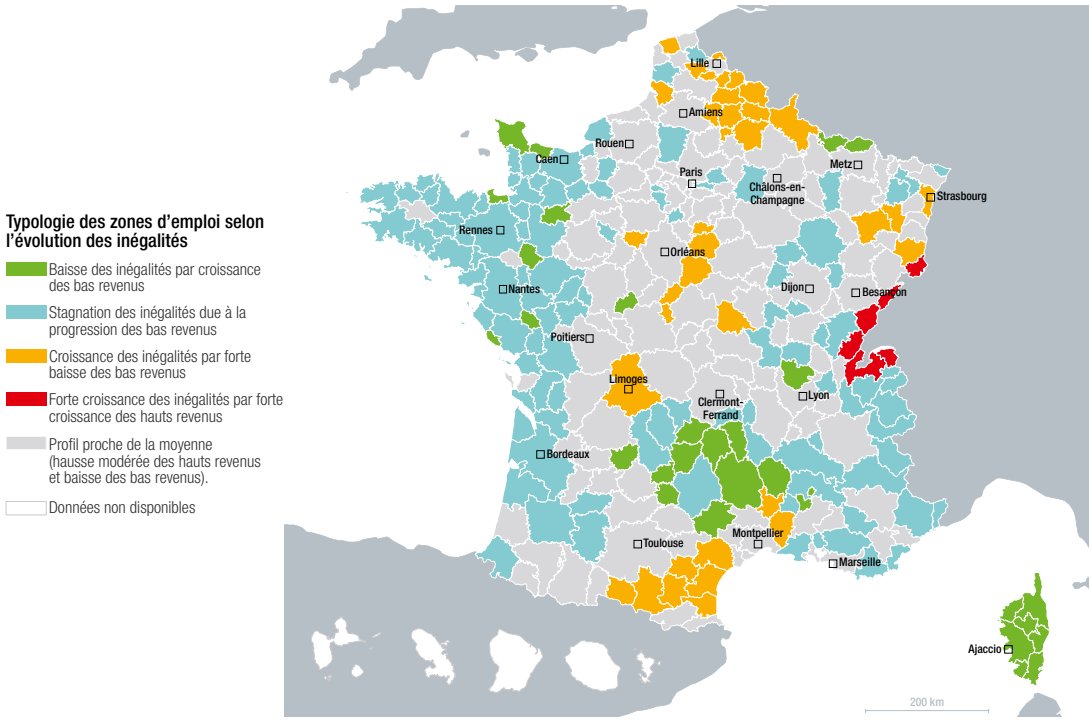

Source : Insee DGFIP RFL 2007 et 2011, traitement bureau de l'Observation des territoires-CGET, 2014

Les inégalités entre les individus d'un même territoire progressent à des rythmes différents selon les espaces considérés : elles ont tendance à diminuer dans le Massif Central sous l'effet d'une croissance des bas revenus, mais elles augmentent au contraire en Midi-Pyrénées et dans le nord-est (où les bas revenus ont fortement diminué) et surtout dans les espaces frontaliers proches de la Suisse, où les hauts revenus ont encore augmenté. Ce sont ces territoires, où les inégalités augmentent, qui doivent, avec ceux déjà identifiés comme étant en décrochage socio-économique, être au cœur des préoccupations.

Les disparités peuvent ne pas être vécues comme des inégalités

Toutes les disparités que met en avant ce rapport ne relèvent pas nécessairement d'inégalités : certaines reflètent la diversité des territoires, et donc une certaine forme de richesse patrimoniale, économique, sociale, ou environnementale. Or, les aspirations individuelles varient dans l'espace et dans le temps, et l'on n'attend pas d'un territoire les mêmes qualités selon l'âge, la position socio-économique ou encore l'histoire personnelle. Cela se traduit par des différences spatiales marquées dans la satisfaction éprouvée par les résidents quant à leur territoire, et ce sur plusieurs thématiques. Par exemple, les Franciliens sont plutôt satisfaits de leur environnement professionnel par rapport aux habitants des autres régions (près de 17 % s'en déclarent très satisfaits), mais peu de leurs conditions de logement (moins de 36,5 % de très satisfaits). À l'opposé, la région du Limousin présente un déficit de satisfaction concernant l'emploi (moins de 14,5 % de satisfaits), mais répond aux attentes des habitants en termes de logement (près de 40 % de satisfaits). Ces disparités de « ressenti » entre les habitants des différents territoires tendent à relativiser certains constats liés aux disparités territoriales : celles-ci peuvent en effet ne pas être ressenties négativement. De fait, le choix résidentiel fait par les ménages résulte d'un arbitrage entre de nombreuses dimensions (disponibilité d'emplois, accessibilité des services, caractéristiques des logements, etc.) et contraintes (financière, familiale) ; aussi la situation d'un territoire par rapport à l'une de ces dimensions (par exemple, les problèmes de logement en Île-de-France) peut être compensée par une autre caractéristique (la variété des emplois offerts dans la région).

Cartes 5 et 6 ▸ **Degré de satisfaction des résidents quant au logement et à l'emploi : des configurations régionales quasiment opposées**

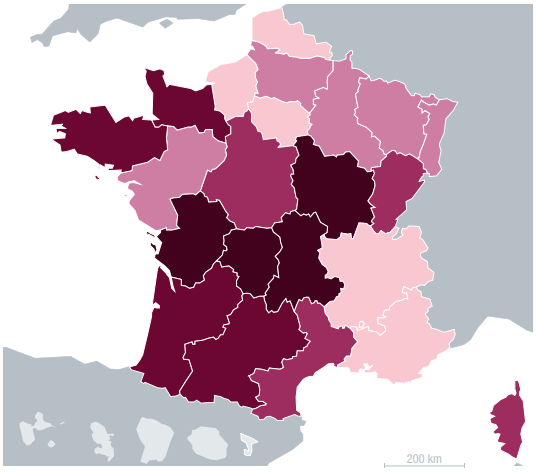

Part des personnes se déclarant satisfaites à plus de 8 sur une échelle de 10 En % en 2011 par région, discrétisation par quantile
Concernant le logement (logement, environnement, localisation)

Satisfaites
39,2 à 40,7
38,6 à 39,2
37,7 à 38,6
36,5 à 37,7
32,6 à 36,5
Données non disponibles

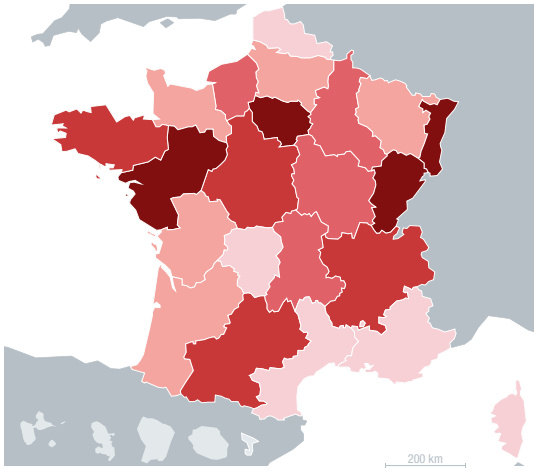

Part des personnes se déclarant satisfaites à plus de 8 sur une échelle de 10 En % en 2011 par région, discrétisation par quantile
Concernant l'emploi principal

Satisfaites
16,5 à 17
16,3 à 16,5
16,1 à 16,3
15,7 à 16,1
14,5 à 15,7
Données non disponibles

Source : Insee, SRCV 2011, traitement bureau de l'Observation des territoires-CGET, 2014

La qualité de vie résulte d'une adéquation entre le cadre de vie et les aspirations de la population

Ce rapport présente une mesure expérimentale de la satisfaction des habitants qui a avant tout vocation à illustrer la nécessaire prise en compte du ressenti des individus dans les politiques de réduction des inégalités, et du consensus qu'il faut susciter dans la construction d'indicateurs de développement des territoires. Le postulat de ces travaux est que la qualité de vie résulte de la rencontre entre, d'une part, les attentes des habitants (variables selon le profil sociodémographique de la population des différents espaces) et, d'autre part, le cadre de vie que propose le territoire. Les premières comme le dernier sont très divers. Or, certains profils de population et types de cadre de vie se localisent de la même façon : on trouve par exemple les populations relativement âgées et peu aisées sur le plan économique essentiellement dans des espaces de faible densité, à l'écart des villes. Mais, de manière générale, il n'y a pas d'adéquation systématique entre type de population et type de cadre de vie. Par exemple, les populations (sans distinction d'âge) plutôt défavorisées sur le plan économique résident aussi bien dans des espaces très urbains que dans des territoires de faible densité démographique.

Carte 7 ▸ Des qualités de vie au croisement des caractéristiques de la population et des cadres de vie offerts par les territoires

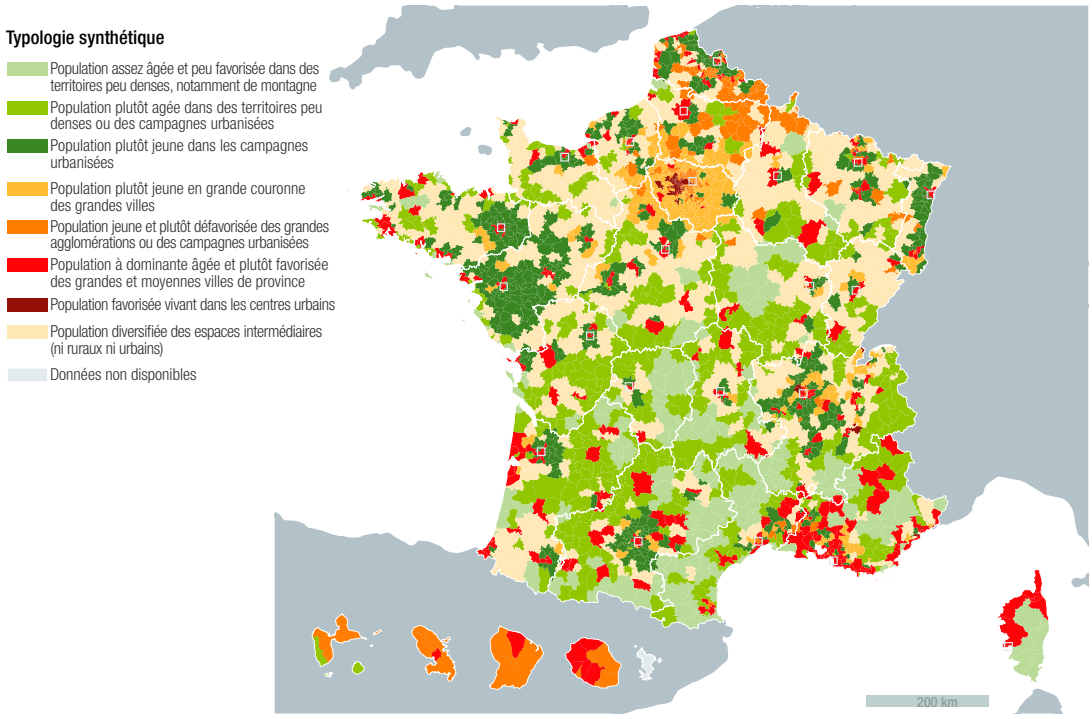

Sources : Insee RP2011, SOeS, DREES, traitement bureau de l'Observation des territoires-CGET, 2014

La qualité de vie d'un territoire dépend donc simultanément du cadre de vie, du profil sociodémographique des résidents (qui permet de prendre en compte leurs aspirations), mais également de l'action publique en matière d'aménagement du territoire. Sans cette dernière, la densification généralisée des espaces, notamment à l'entour des villes, impliquerait une dynamique allant essentiellement dans le sens d'une dégradation de la qualité de vie, à la fois en raison des impacts environnementaux qui altèrent le cadre de vie, mais également des conséquences sociales, avec la précarisation de populations déjà fragiles. Pour développer les atouts des territoires en tenant compte des processus à l'œuvre, une première étape consiste à réaliser une mesure consensuelle – qui tienne donc compte des aspirations des résidents – de la qualité de vie offerte par un territoire. Cette mesure pourra alors orienter les décideurs publics vers des leviers de développement adaptés au contexte local.

Définitions (à partir des *Mots de la géographie* de Roger Brunet, 1992)

Disparités : différences quantitatives mesurables, entre territoires ou entre individus, dans les domaines économiques, sociaux ou culturels.

Inégalités : disparités (ou différences) perçues ou vécues comme des injustices, c'est-à-dire comme n'assurant pas les mêmes chances à chacun.

Partie 1

FICHES THÉMATIQUES

A Démographie

B Économie

C Développement durable

D Structuration du territoire

A Démographie

Les trajectoires démographiques font apparaître deux processus qui structurent profondément le territoire. Le premier est l'urbanisation : la population est très concentrée dans les pôles urbains et, sur le long terme, la croissance démographique se fait essentiellement au cœur des villes. Cette dynamique relève avant tout d'un phénomène d'inertie : les pôles urbains grandissent grâce à un fort accroissement naturel dû à la jeunesse de leur population, mais ont un solde migratoire déficitaire. Les espaces en périphérie des villes attirent davantage de population et le processus d'urbanisation tend à à se développer, davantage du fait des migrations résidentielles que de l'accroissement naturel.

La seconde dynamique marquante est le découplage tendanciel entre croissance démographique et croissance du nombre de logements : sur longue période, les ménages comptent de moins en moins de personnes. Ce phénomène de décohabitation alimente la demande de logements qui progresse plus rapidement que la population. Par conséquent, certains territoires très densément peuplés, ou très attractifs au le plan touristique, présentent des signes de tension sur le marché du foncier.

- Fiche 1 : Dynamiques de population
- Fiche 2 : Logements

65 millions d'habitants en France, dont deux millions dans les DOM en 2011 (+ 0,6 % par an entre 1999 et 2011) ➔ 73 millions en 2040.

60 % de la population vit dans un grand pôle urbain ➔ sur 7 % de la surface du territoire français (+ 6 % de population entre 1999 et 2011 dans les grands pôles, + 16 % en moyenne dans les couronnes des grands pôles).

5 % vit dans une commune isolée hors influence des villes ➔ sur 1/3 de la surface du territoire (+ 4 % de population)

+ 1,2 % de logements par an en France entre 1999 et 2011, + 1,6 % de logements vacants.

+ 1,5 % de logements par an en moyenne dans les départements littoraux (prinpalement Atlantique et Méditerranée)
➔ Les départements littoraux abritent 10 % de la population en 2011 sur 4 % du territoire.

Diminution de la taille des ménages : 2,3 personnes par ménage en 2011.

➔ Besoin de 300 000 à 400 000 logements par an, d'ici à 2030.

Pour en savoir plus…

Rapport interactif et indicateurs du site de l'Observatoire des Territoires
Site Insee > Recensements de population
Site METL- SOeS > Logement > Rapport sur l'état du logement en 2011

DES MOTEURS DE CROISSANCE DIFFÉRENCIÉS PAR TYPES D'ESPACE

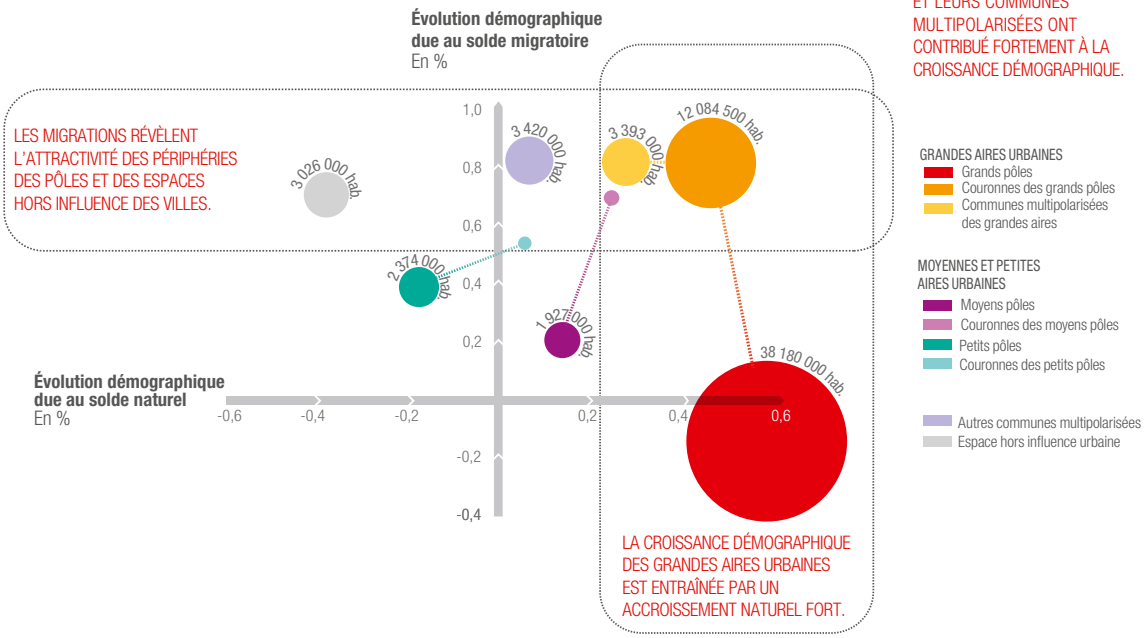

Sources : Insee, RP 2011, Calculs Bureau de l'observation des territoires, CGET 2014.

LA BAISSE DU NOMBRE DE PERSONNES PAR MÉNAGE STIMULE LA DEMANDE DU NOMBRE DE LOGEMENTS

LE BESOIN DE LOGEMENTS CROÎT PLUS RAPIDEMENT QUE LA POPULATION, CE QUI ENTRAÎNE UNE TENSION DANS LES TERRITOIRES DENSES ET MOINS BIEN DOTÉS EN LOGEMENTS.

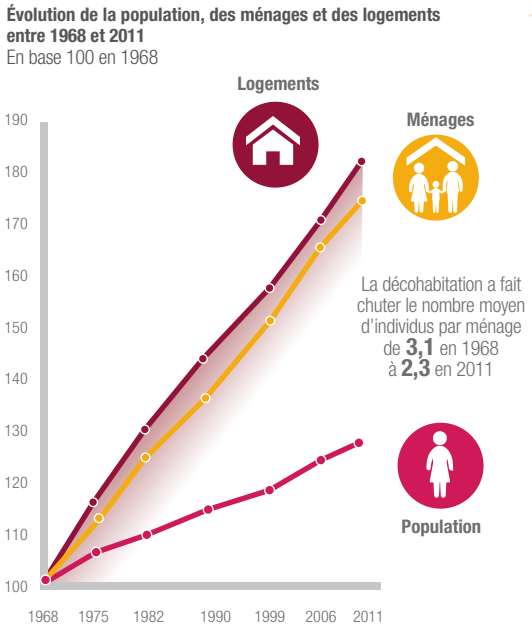

Sources : Insee, RP 1968 à 2011

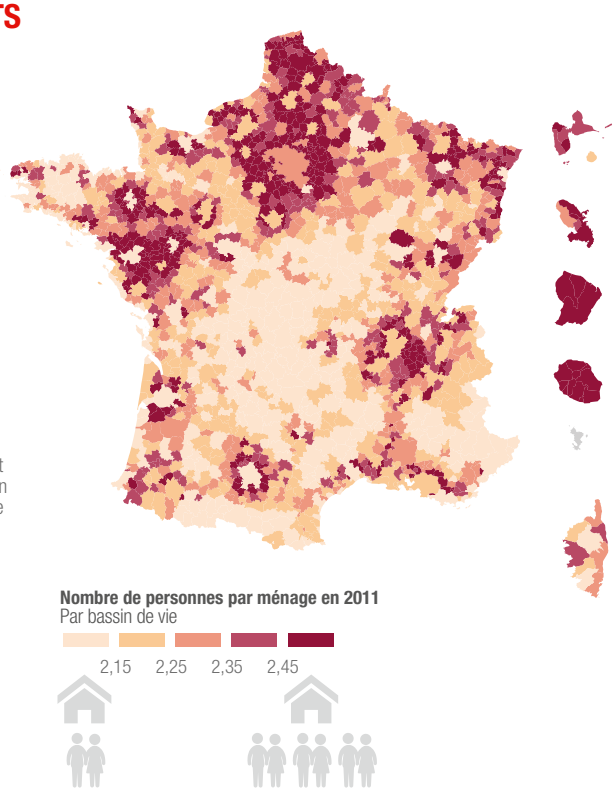

Source : Insee, RP 2011

1 Dynamiques de population

La France conserve son dynamisme démographique à l'échelle européenne et le poids de la quasi-totalité des régions françaises devrait s'accroître en Europe à l'horizon 2050. Cependant, les écarts de dynamisme entre régions françaises se creusent et, selon les projections démographiques, devraient continuer à le faire. Si la croissance démographique française se traduit en premier lieu par la densification et l'extension des aires urbaines, le regain démographique des espaces hors influence des villes est néanmoins avéré.

Les trajectoires démographiques différenciées des territoires résultent d'évolutions naturelles (naissances, décès), mais aussi de mouvements migratoires répondant à des motifs divers : redéploiement des emplois sur le territoire, changement de localisation lors du départ en retraite, choix d'implantation répondant à la recherche d'un certain cadre de vie (aménités naturelles ou urbaines…). La connaissance fine des contributions respectives des soldes naturels et migratoires est un enjeu important de compréhension des dynamiques et de l'attractivité territoriales.

Forte croissance démographique de la France à l'échelle européenne

La population des 28 États membres de l'Union européenne est estimée à 507 millions d'habitants au 1er janvier 2013. Entre 2003 et 2013, la population de l'UE a progressé de 0,33 % par an en moyenne, celle de la France de 0,59 %.

Chypre avec une progression de 1,9 % par an, le Luxembourg (1,8 %) et l'Irlande (1,5 %) ont les taux d'accroissement de population les plus élevés entre 2003 et 2013. Grâce à la combinaison d'une population nombreuse et d'un accroissement supérieur à la moyenne de l'UE, l'Espagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie sont les moteurs de la croissance démographique.

Entre 2003 et 2013, le poids démographique de la France au sein de l'Union européenne est passé de 12,6 % à 12,9 %. Les régions en croissance sont situées essentiellement sur le littoral, façades atlantique et méditerranéenne. Trois régions françaises figurent parmi les vingt régions les plus peuplées de l'UE : l'Île-de-France, première région européenne en termes de population, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Carte 1 ▸ La population des régions européennes et son évolution 2003-2013

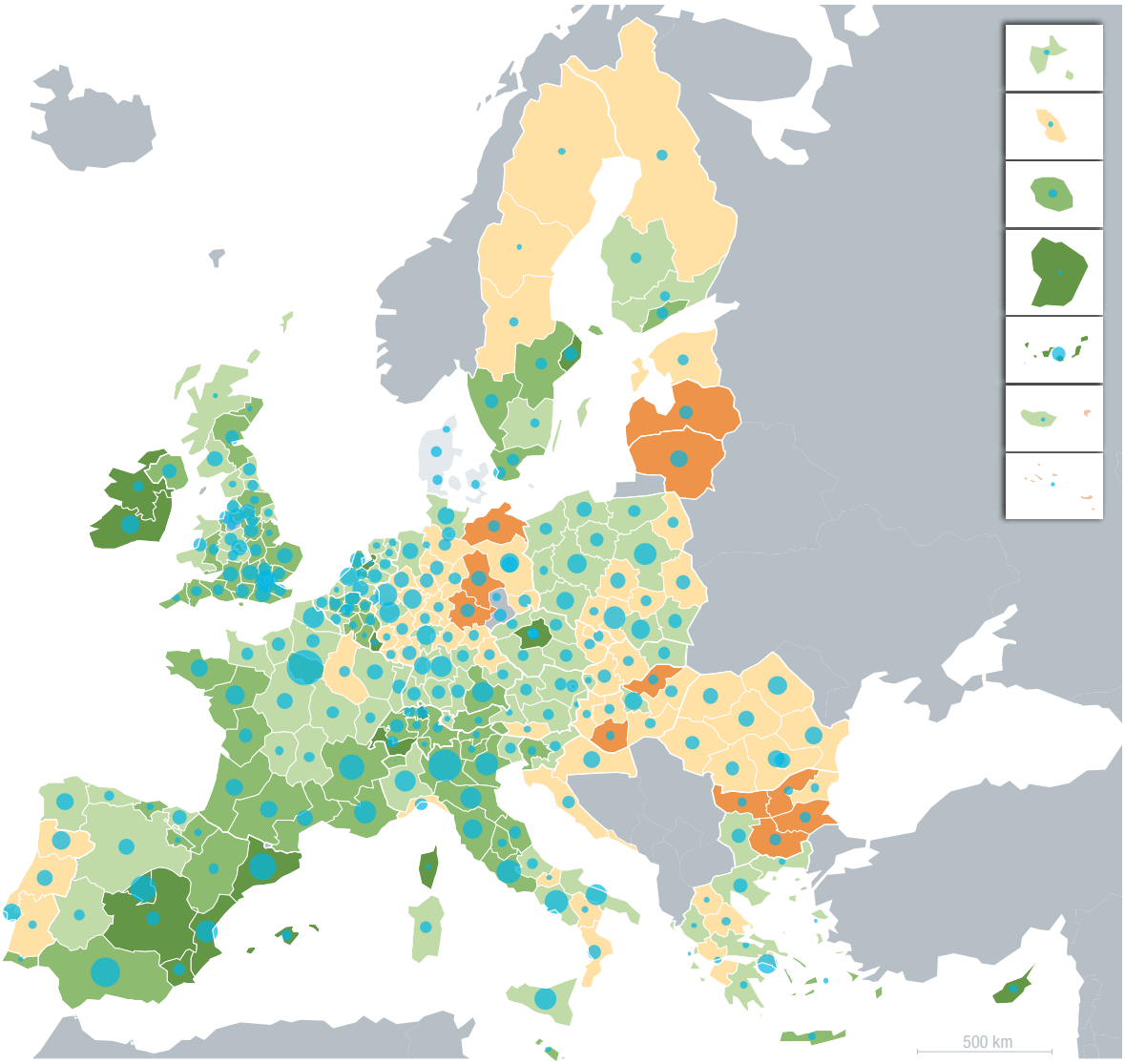

Population en 2013
En nombre d'habitants par région européenne

- 100 000
- 1 000 000
- 5 000 000
- 10 000 000

Taux d'évolution de la population entre 2003 et 2013
En % annuel moyen par région européenne

- 1,2 à 3,1
- 0,5 à 1,2
- 0 à 0,5
- -0,7 à 0
- -2 à -0,7
- Données non disponibles

Source : Eurostat, 2013 (données 2012 pour le Royaume-Uni et la Roumanie).
Note de lecture : En France, seule la région Champagne-Ardenne voit sa population diminuer de 0,05 % en moyenne annuelle, entre 2003 et 2013.

DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES, 1990-2010 (UMS-RIATE, 2014)

En Europe

À l'échelle de l'Europe et de ses alentours, cette carte révèle trois configurations majeures :

- à l'exception notable de la région moscovite, l'Europe centre-orientale est globalement concernée par un phénomène de déclin démographique au cours des 20 dernières années ;
- dans le reste du territoire, on retrouve les pics de croissance démographique dans les zones de plus forte concentration de la population (mégalopole européenne au nord-ouest, pôles métropolitains périphériques comme Madrid, Barcelone, Stockholm, espaces littoraux du Maghreb…) ;
- néanmoins, la carte accentue le contraste avec la Turquie et l'Est méditerranéen, qui présentent ces pics de croissance nettement plus marqués : Istanbul, delta du Nil, espace frontalier Israël-Liban-Jordanie-Syrie-Palestine.

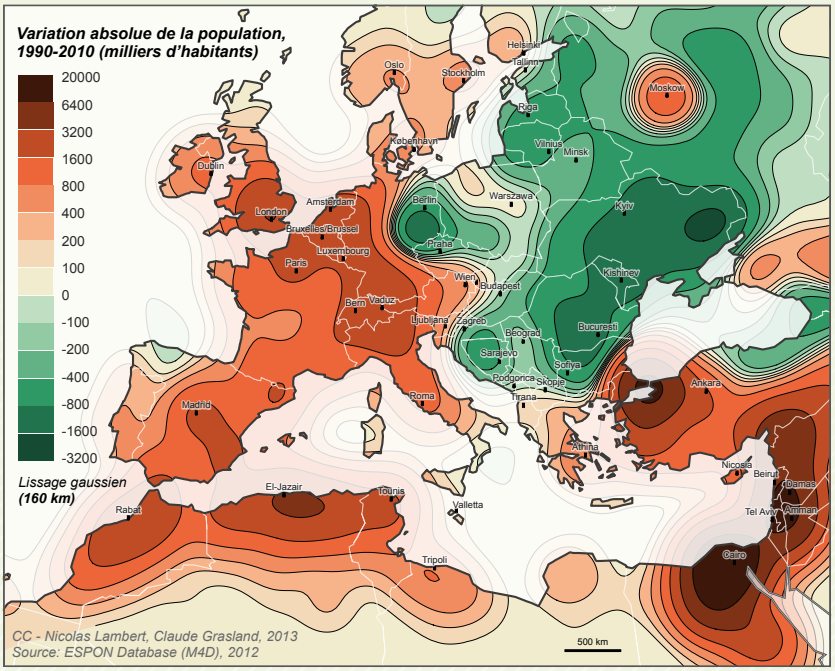

En France

L'étude des dynamiques démographiques rapportée à la France et ses espaces frontaliers (60 km de part et d'autre de la frontière) à un pas de lissage plus faible (20 km) permet d'affiner l'analyse et de faire ressortir des situations localement plus contrastées.

En plus des gains portés par le pôle parisien et les grandes agglomérations françaises, ces cartes mettent en avant la situation des espaces frontaliers, qui se caractérisent globalement par des axes de forte croissance démographique (Lille-Bruxelles, Luxembourg-Metz, Stuttgart-Strasbourg-Freiburg et Grenoble-Genève-Lausanne). L'élargissement du périmètre d'analyse aux pays voisins souligne l'ampleur de ce dynamisme démographique, qui diffère peu de celle que l'on observe habituellement sur le pourtour méditerranéen (Nice-Marseille-Montpellier) ou dans le sillon rhodanien.

Par ailleurs, les poches de décroissance démographique des espaces ruraux (centre de la France, Ardennes, Centre-Bretagne) sont à relativiser au regard de l'ampleur de la baisse observée autour de Forbach-Sarrebruck.

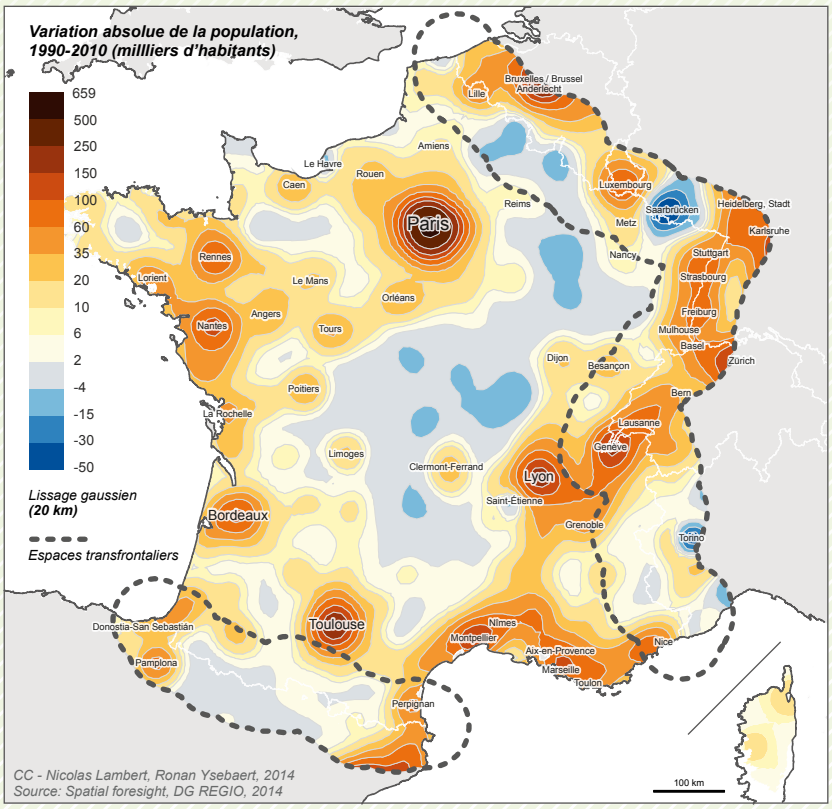

Méthodologie

Le lissage par potentiel permet de calculer en tout point de l'espace la valeur d'une variable quantitative absolue (de stock) localisée dans son voisinage. En fixant la forme et la portée de ce voisinage, on peut produire une image simplifiée d'un phénomène géographique. En faisant varier la portée (ici, 160 km pour l'Europe et 20 km pour la France), on produit une représentation plus ou moins généralisée permettant d'embrasser du regard les principales tendances spatiales.

Des dynamiques démographiques contrastées en France, entre 1990 et 2011

La population française a augmenté de 7 millions d'habitants entre 1990 et 2011, passant de 58,1 à 65,1 millions d'habitants.

Elle a progressé dans toutes les régions, sauf en Champagne-Ardenne.

Sous l'effet des migrations, les écarts de dynamisme se creusent entre les régions du Sud et de l'Ouest, qui affichent toutes une croissance de population supérieure à la moyenne nationale (+ 0,5 % en moyenne par an), et les autres régions, en particulier celles du quart nord-est en déficit migratoire. En termes de solde naturel, seul le Limousin compte en moyenne plus de décès que de naissances sur la période 1999-2011.

Entre 1999 et 2011, sept régions (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Bretagne) ont contribué pour près de 60 % à la croissance de la population nationale, et la région capitale pour près de 20 %. En 2011, ces deux ensembles représentent respectivement 40 % et 20 % de la population française.

Carte 2 ▸ Évolution de la population régionale due au solde migratoire apparent (1999-2011)

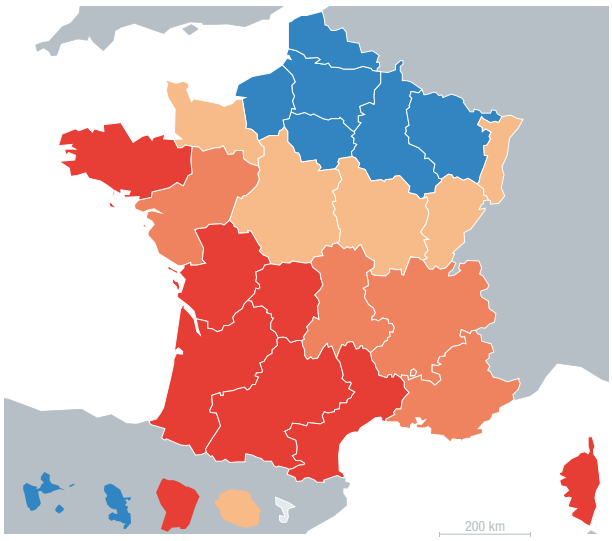

Carte 3 ▸ Évolution de la population régionale due au solde naturel (1999-2011)

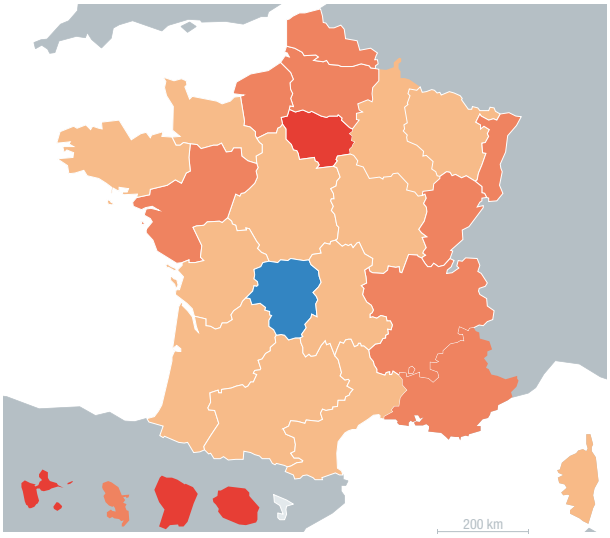

Évolution de la population due au solde migratoire apparent
En % par région

- Supérieure à 0,7
- 0,3 à 0,7
- 0 à 0,3
- Inférieure à 0
- Données non disponibles

Sources : Insee, RP 1999 et 2011 (Mayotte 2007 et 2012).

Néanmoins, l'observation d'une croissance démographique quasi généralisée à l'échelle des régions masque des trajectoires démographiques départementales plus différenciées.

Dans douze départements, la population a diminué entre 1990 et 2011.

La baisse enregistrée pour dix d'entre eux est continue entre 1990-99 et 1999-2011. Elle demeure égale à - 0,5 % en moyenne annuelle en Haute-Marne, mais s'atténue sur la dernière décennie pour les neuf autres départements.Ceux-ci sont situés essentiellement dans l'est et le centre de la France : la Nièvre, les Ardennes, le Cantal, l'Allier, la Creuse, le Cher, les Vosges, l'Orne et l'Indre. La maille régionale masque un large territoire contigu dans le centre de la France, constitué des départements du Cher, de la Nièvre, l'Indre, l'Allier et la Creuse, appartenant à différentes régions et pour lesquels le bilan démographique est négatif sur les deux décennies.

Entre 1999 et 2011, la population progresse légèrement pour les départements de la Saône-et-Loire et de la Meuse, sans compenser cependant le recul de la décennie précédente.

Entre 1990 et 1999, dans tous les départements dans les DOM, la croissance de la population est supérieure à la moyenne. Elle continue à augmenter fortement à La Réunion et surtout en Guyane pendant la décennie suivante, alors qu'elle ralentit dans les départements antillais et à Mayotte.

Carte 4 ▸ Les trajectoires départementales d'évolution de la population (1990-2011)

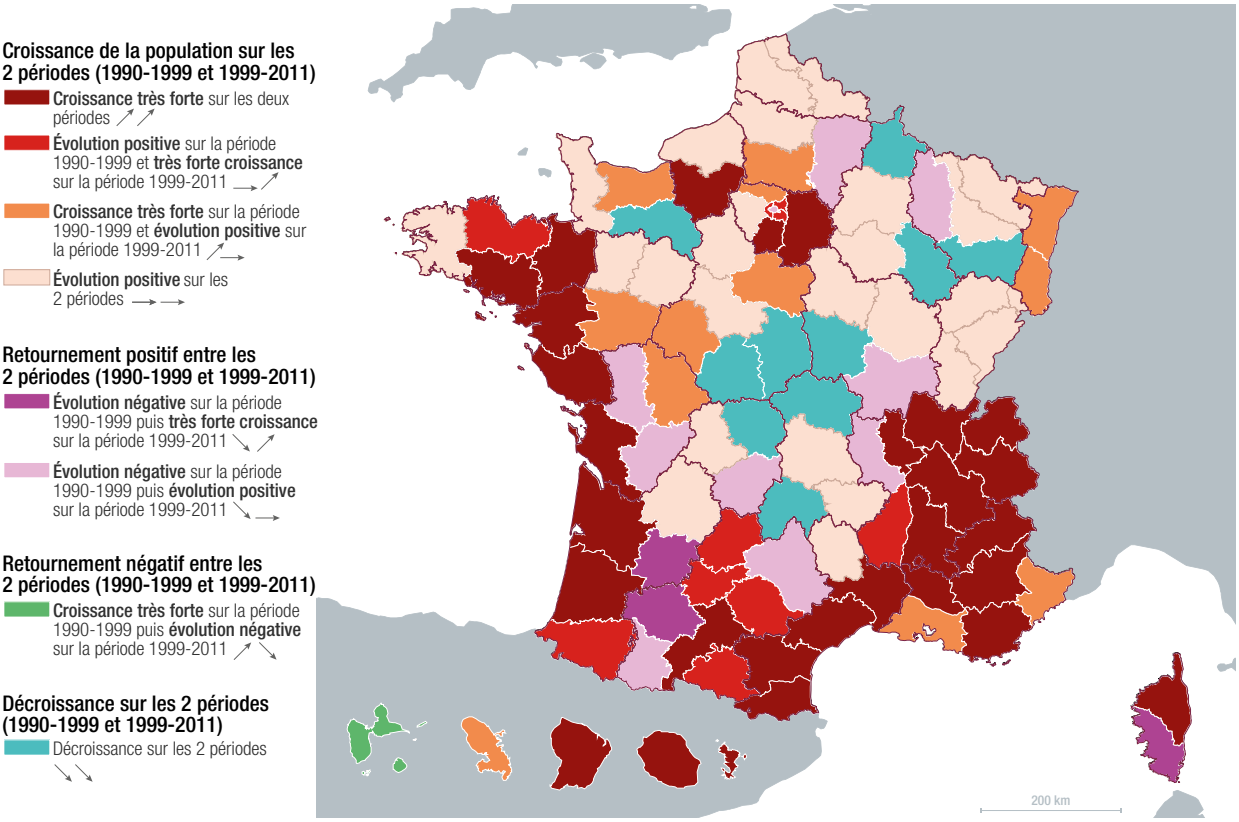

Sources : Insee RP 1990, 1999, 2011 (Mayotte 1997, 2002, 2012).
Note de lecture : Dans les départements du Lot-et-Garonne, du Gers et de Corse-du-Sud, la population a diminué entre 1990 et 1999, puis fortement augmenté entre 1999 et 2011.

LE LITTORAL : TERRITOIRE À ENJEUX SPÉCIFIQUES

Carte 1 ▸ Zoom sur les départements littoraux : évolution de la population par commune (1990-2011)

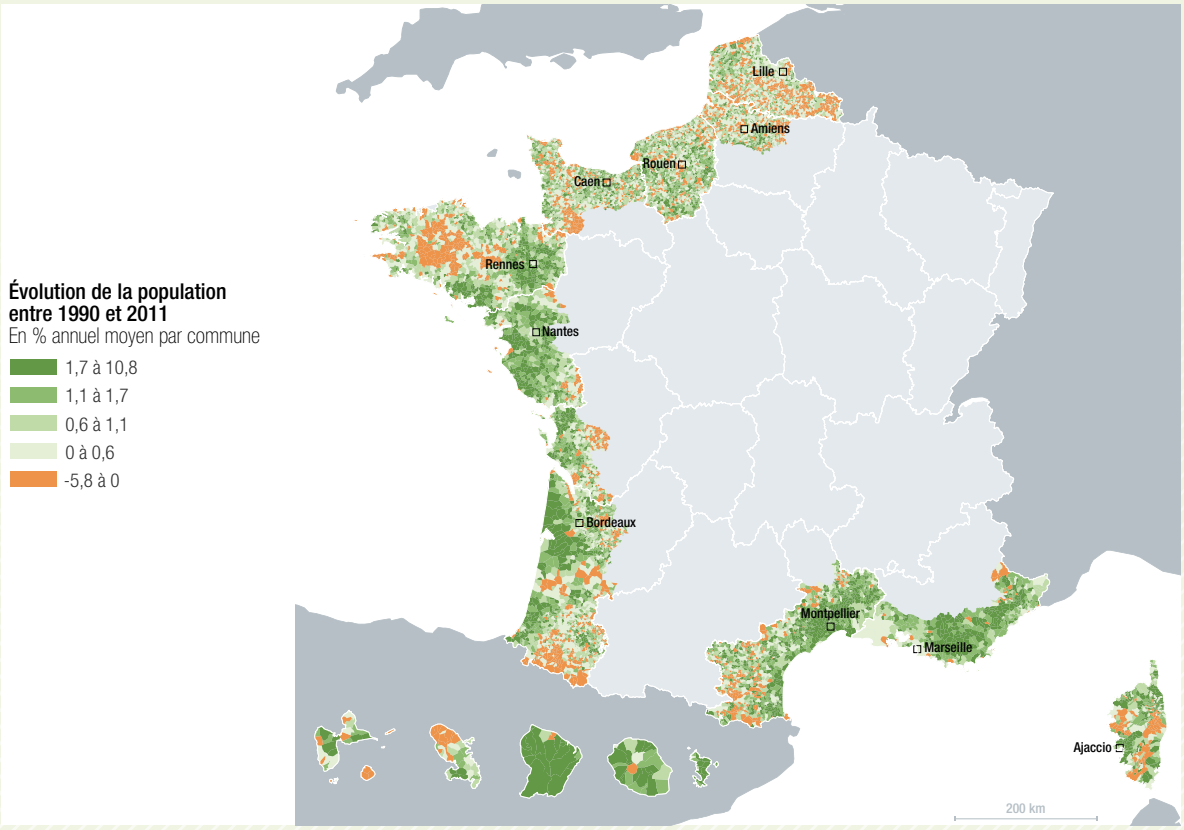

Source : Insee, RP 1990-2011 (Mayotte 97-2012).

La densité de population est particulièrement élevée dans les communes littorales[1] métropolitaines (286 hab./km²). Elle est près de 2,5 fois plus forte que la moyenne hexagonale. Elle n'est que de 87 hab./km² dans l'arrière-pays littoral, en nette rupture avec le bord de mer. Dans les départements ultramarins, la densité moyenne est de 23 hab./km². Cette valeur cache de fortes disparités entre la Guyane, où la densité de population est très faible, et les quatre autres départements d'outre-mer (250 à 570 hab. /km²).

Entre 1990 et 2011, la population des communes littorales a augmenté de 13,2 % contre 11,9 % au niveau national, ce qui représente près d'un million de résidents supplémentaires en vingt ans. À ces habitants permanents s'ajoutent de nombreux touristes et les occupants des résidences secondaires.

Les communes littorales comptent 8 millions d'habitants en 2011. Cette population a tendance à augmenter du fait de soldes migratoires très souvent positifs en métropole et de soldes naturels nettement excédentaires en outre-mer. En 2011, plus d'un tiers des communes littorales appartiennent à un pôle urbain contre seulement 12 % au niveau national. De nombreuses problématiques spécifiques sont la conséquence directe de cette forte population : circulation difficile, rythme intense de construction, mitage des milieux naturels…

Du fait de l'attrait touristique des départements littoraux, la population présente varie fortement tout au long de l'année. Elle est maximale à la mi-août et minimale en février.

Dans les DOM, les espaces urbanisés rassemblent 75 % de la population sur 4 % du territoire ; les espaces ruraux, eux, regroupent 25 % des habitants sur 96 % du territoire.

C'est d'ailleurs dans ces pôles urbains que la croissance de la population se concentre, en Guadeloupe et en Martinique, au détriment des zones isolées. Tandis que, dans les trois autres départements, la population continue d'augmenter fortement.

Mayotte, département le plus jeune de France en 2012, est le département français le plus dense après ceux d'Île-de-France.

1 Communes appartenant à des départements littoraux..

Un regain démographique dans les bassins de vie au sud de la Loire, y compris hors influence des villes

À une échelle plus fine, sur la dernière décennie, la population augmente dans plus de 85 % des 1 666 **bassins de vie**. Près d'un bassin de vie sur deux bénéficie simultanément d'un excédent naturel et d'un excédent migratoire. Malgré la crise, l'inertie des comportements migratoires perdure en faveur des territoires attractifs, en particulier en termes d'emplois à l'est, au nord-ouest ou encore sur le pourtour méditerranéen.

La croissance de la population est particulièrement forte dans les bassins de vie périurbains, inclus dans les secondes couronnes des grandes agglomérations, et dans les bassins de vie qui sont juste à la frontière entre ce périurbain et les espaces peu denses avoisinants. Ces évolutions correspondent à l'élargissement des couronnes périurbaines des grandes agglomérations et à l'installation des actifs, notamment des jeunes ménages, de plus en plus loin des pôles d'emploi.

Pour un tiers des bassins de vie, la croissance s'explique par le seul excédent migratoire. Ces bassins de vie attractifs, mais peu dynamiques démographiquement en termes de solde naturel, sont situés essentiellement au sud de la Loire, aux périphéries des grandes aires urbaines, mais aussi – ce qui marque une rupture par rapport à la décennie précédente – dans des espaces hors influence des villes.

En revanche, les mouvements migratoires excédentaires ne parviennent pas à compenser le déficit naturel dans une centaine de bassins de vie, pour la plupart situés dans le centre de la France.

À l'inverse, le déclin démographique s'explique par un déficit migratoire que ne compense pas l'excédent naturel dans près d'une centaine de bassins de vie : nombre d'entre eux sont situés en Champagne-Ardenne, en Lorraine, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Haute-Normandie et dans les Antilles (Sainte-Marie et Fort-de-France en Martinique, ou Grand-Bourg et Basse-Terre en Guadeloupe).

Quelques bassins de vie – essentiellement situés sur un arc qui relie les Ardennes au Cantal, en passant par l'Aube, la Côte-d'Or, l'Yonne, la Saône-et-Loire ou l'Allier - cumulent déficit naturel et déficit migratoire.

Carte 5 ▸ L'évolution de la population due au solde naturel et au solde migratoire dans les bassins de vie (1999-2011)

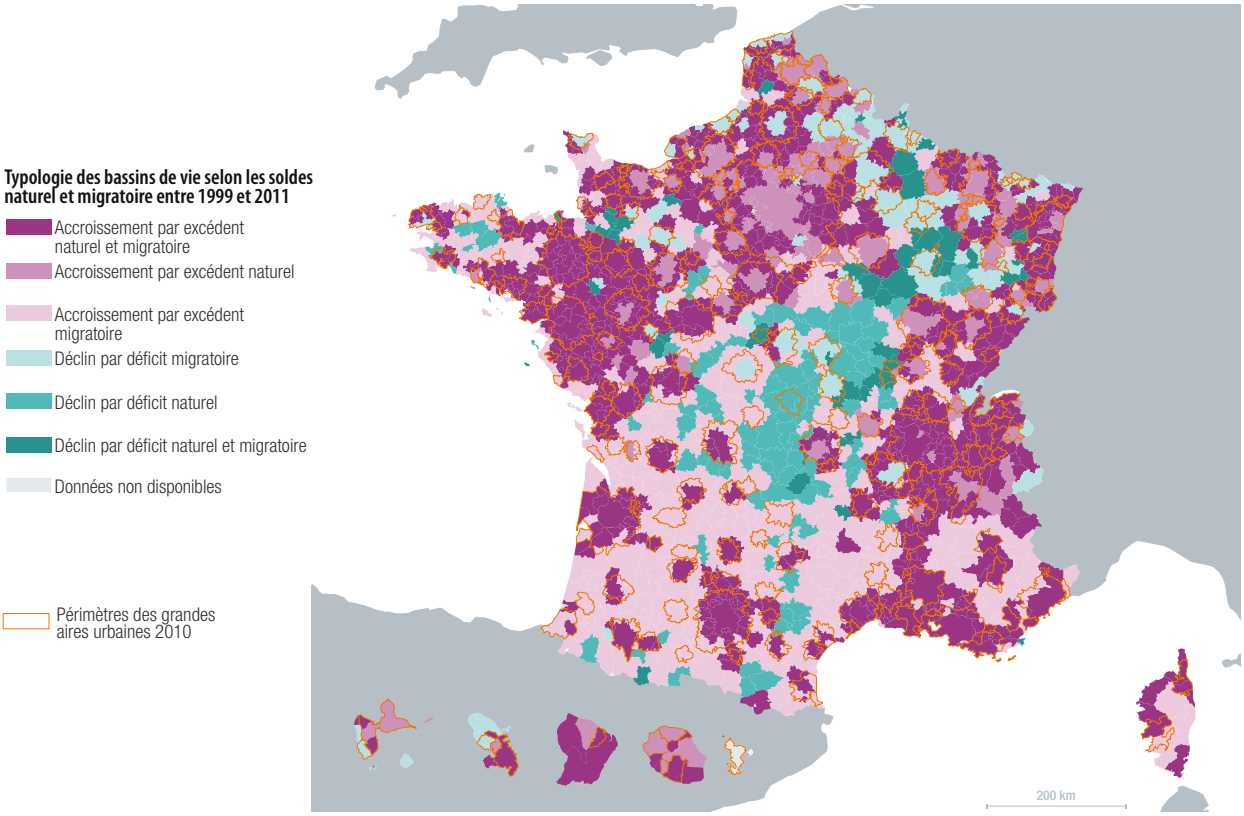

Source : Insee, RP 1999-2011 (Mayotte 2002-2012).
Note de lecture : Les bassins de vie situés au centre de l'aire urbaine d'Amiens connaissent un déficit migratoire, tandis que ceux du pourtour ont un gain démographique par excédent naturel et migratoire.

Poursuite de l'influence des villes et interdépendance entre les types d'espaces

85 % de la population française en 2011 vit dans une **aire urbaine**, au sens du **nouveau zonage défini par l'Insee**, 4 millions d'habitants supplémentaires par rapport à 1999 (à périmètre constant 2010). Leur emprise s'est considérablement renforcée : elles occupent aujourd'hui 44 % de la superficie du territoire national, contre 27,8 % en contour 1999.

L'essentiel de la croissance démographique de la dernière décennie est dû aux grandes aires urbaines. Si à l'échelle nationale l'évolution de la population est de 8,1 % entre 1999 et 2011, l'augmentation de la population est plus forte (+ 16,6 %) dans les couronnes des grands pôles urbains. Ces couronnes, où vivent 18,6 % de la population en 2011, contribuent pour 2,9 points à la croissance démographique, soit presque autant que les grands pôles urbains, qui accueillent 58,8 % de la population. La croissance de ces grands pôles urbains demeure cependant modérée (5,7 %).

La croissance est vive également dans les communes « multipolarisées », c'est-à-dire hors des couronnes périurbaines des pôles de toute taille, mais dont plus de 40 % des actifs se déplacent pour travailler dans l'une ou l'autre des aires urbaines situées à proximité. Ces espaces que l'on peut qualifier d'intermédiaires, entre ville et campagne, représentent 10,5 % de la population en 2011. Ils ont contribué pour 1,3 point à la croissance nationale depuis 1999 et comptent 765 000 habitants supplémentaires. Dans ces espaces à l'articulation de l'urbain et du peu dense coexistent, à la faveur du moindre coût du foncier et du logement, fonctions résidentielles, pôles de services, fonctions production – surtout agricoles, mais aussi industrielles.

La population augmente également dans l'espace situé hors influence des villes (+ 4,0 %). Ce regain démographique est sensible dans la quasi-totalité du pays, même si, dans certaines de ces communes dites « isolées », la baisse de population se poursuit dans les espaces les plus éloignés des villes, notamment en Champagne-Ardenne, Limousin et Bourgogne.

Tableau 1 ▸ Le zonage en aires urbaines et ses évolutions entre 1999 et 2011

Catégorie du zonage 2010	Population 2011	Surface 2011	Densité 2011	Évolution de la population entre 1999 et 2011	Contribution à la croissance de la population		
	en effectifs	en %	en km²	en %	en habitants par km²	en %	en points de %
Grands pôles urbains (1)	38 178 954	58,8	46 174	7,3	826,8	5,7	3,5
Couronnes des grands pôles urbains (2)	12 084 672	18,6	161 227	25,5	75,0	16,6	2,9
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines (3)	3 393 070	5,2	51 848	8,2	65,4	14,1	0,7
Espace périurbain (2 + 3)	15 477 742	23,8	213 075	33,7	72,6	16,0	3,6
Espace des grandes aires urbaines (1 + 2 + 3)	53 656 696	82,6	259 249	41,0	207,0	8,5	7,0
Autres aires urbaines	4 828 224	7,4	72 634	11,5	66,5	4,2	0,3
Autres communes multipolarisées	3 421 864	5,3	103 127	16,3	33,2	11,2	0,6
Communes isolées hors influence des pôles	3 026 616	4,7	197 725	31,2	15,3	4,0	0,2
France	**64 933 400**	**100**	**632 735**	**100**	**102,6**	**8,1**	**8,1**

Champ : France entière (hors Mayotte).

Source : Insee, recensements de la population de 1999 et 2011. Évolutions calculées sur les périmètres 2010.
Note de lecture : Les grands pôles urbains, dans leur contour 2010, accueillent 58,8 % de la population française sur 7,3 % du territoire. Ils contribuent pour 3,5 points à la croissance de la population qui est de 8,1 % entre 1999 et 2011.

Carte 6 ▸ Le zonage en aires urbaines 2010

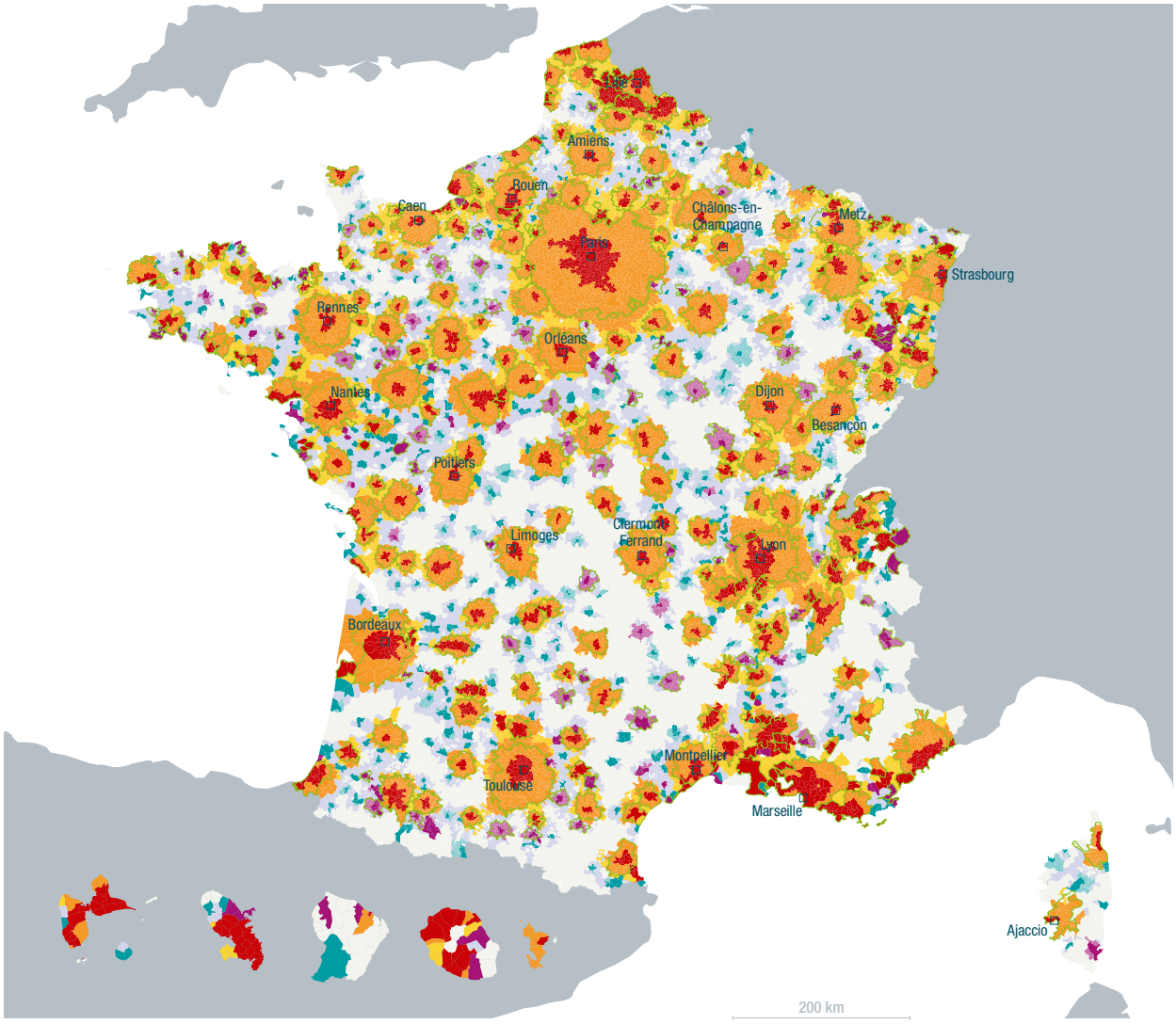

ESPACE DES GRANDES AIRES URBAINES

Grandes aires urbaines

- Grands pôles - 3 257 communes
- Couronnes de grands pôles - 12 305 communes

Communes multipolarisées des grandes aires urbaines

- 3 980 communes

ESPACE DES AUTRES AIRES

Aires moyennes

- Pôles moyens - 447 communes
- Couronnes des pôles moyens - 803 communes

Petites aires

- Petits pôles - 873 communes
- Couronnes des petits pôles - 587 communes

AUTRES COMMUNES MULTIPOLARISÉES

COMMUNES ISOLÉES, HORS INFLUENCE DES PÔLES

AIRES URBAINES 1999

- Périmètre des aires urbaines 1999

Source : Insee 1999, 2010.

À l'horizon 2040, resserrement des évolutions démographiques

Selon l'Insee, si les tendances démographiques récentes perdurent, 73 millions d'habitants peupleraient la France au 1er janvier 2040, dont près de 71 millions en France métropolitaine. Le nombre d'habitants progresserait ainsi de 13,5 % par rapport à 2010, soit de 0,4 % en moyenne par an.

Les départements du littoral atlantique et du Sud méditerranéen resteraient attractifs, comme entre 1990 et 2010, enregistrant les plus fortes augmentations de population. Cependant, le retournement du solde naturel en limiterait la progression. L'accroissement de la population ne dépasserait 1 % en moyenne annuelle dans aucun des départements métropolitains. À l'inverse, le nombre d'habitants diminuerait dans seulement sept départements, notamment en Haute-Marne, dans les Ardennes et dans la Nièvre. *In fine*, entre 2010 et 2040, les évolutions démographiques se resserreraient, s'inscrivant pour quatre-vingt-seize départements sur un éventail allant de 0 % à 1 % en moyenne annuelle.

La période serait marquée par le regain confirmé de dynamisme démographique de certains départements du centre de la France, comme en Limousin. Ces régions et la Basse-Normandie devraient leur croissance à leur solde migratoire, alors que l'accroissement naturel y serait négatif. À l'inverse, l'Île-de-France, l'Alsace, la Haute-Normandie et la Picardie auraient, du fait de la jeunesse de leur population, un solde naturel fortement positif qui compenserait le déficit migratoire.

Les départements d'outre-mer sont très hétérogènes en termes de dynamisme démographique. Entre 2010 et 2040, la Guadeloupe et la Martinique connaîtraient une phase de croissance jusqu'en 2030, puis une phase de décroissance. La Réunion verrait sa progression freinée par un déficit migratoire, mais soutenue par un fort accroissement naturel. La Guyane aurait toujours la plus forte croissance de la France, avec un solde naturel et un solde migratoire très supérieurs à la moyenne. ■

Carte 7 ▸ La population des départements français à l'horizon 2040 (2010-2040)

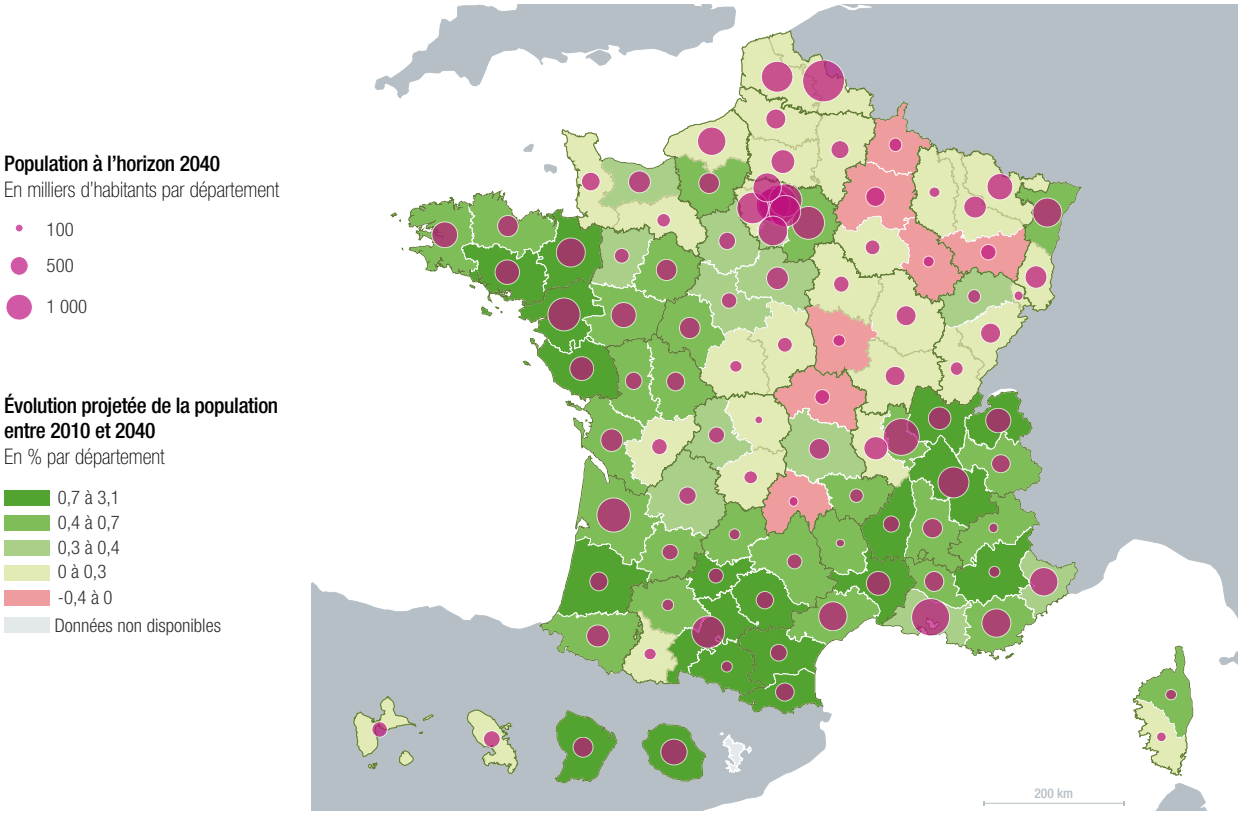

Source : Insee, modèle Omphale 2010, scénario central.
Note de lecture : Entre 2010 et 2040, la population diminuerait de -0,4 % en moyenne annuelle en Haute-Marne.

Définitions

Zonage en aires urbaines : Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010, basé sur les données du recensement 2008, distingue également :
- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;
- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Bassin de vie : Le bassin de vie (de 2012) constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il est constitué d'un pôle de services (commune ou unité urbaine ayant au moins 16 des 31 équipements intermédiaires, comme le supermarché, le collège, le laboratoire d'analyses…) et de ses zones d'influence qui regroupent les communes « les plus proches » –temps de trajet par la route à heure creuse (cf. Insee).

Bibliographie

BRUTEL C., LÉVY D., « Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012 - Trois quarts des bassins de vie sont ruraux », *Insee Première* n° 1 425, décembre 2012.

BRUTEL C., LÉVY D., « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - 95 % de la population vie sous l'influence des villes », *Insee Première* n° 1374, octobre 2011.

CLANCHÉ F., « Trente ans de démographie des territoires », *Insee Première* n° 1 483, janvier 2014.

Eurostat, *Annuaire régional d'Eurostat 2010-2013.*

FLOCH J.-M., LÉVY D., « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines », *Insee Première* n° 1375, octobre 2011.

LÉON O., « La population des régions en 2040 - Les écarts de croissance démographique pourraient se resserrer », *Insee Première* n° 1326, décembre 2010.

2 Logement

Entre 2006 et 2011, le parc de logements s'étend sur la quasi-totalité du territoire. Les bassins de vie littoraux des façades atlantique et méditerranéenne connaissent la croissance la plus soutenue. Outre le nombre se pose aussi la question de la qualité des logements, de leur statut d'occupation et de leur répartition sur le territoire. Depuis trente ans, les conditions de logement se sont nettement améliorées, à la fois en termes d'espace et de confort sanitaire. En 2011, la suroccupation ne concerne plus que 3 % des résidences principales de la métropole, mais le phénomène touche particulièrement l'Île-de-France et le Sud-Est. La densité du parc de logement dessine un clivage nord/sud au profit des zones touristiques et des zones en déprise démographique. Dans les principales aires urbaines, la pression démographique et les mécanismes de décohabitation accroissent la demande. Pour répondre à la demande potentielle de logement, il faudrait construire entre 300 000 et 400 000 logements par an d'ici à 2030.

La densité du parc de logements est plus élevée dans les zones touristiques et les zones de stagnation démographique

Rapportée à la population, la densité du parc est la plus forte dans les zones touristiques concentrant les résidences secondaires (est de PACA et de Rhône-Alpes, côtes languedocienne et atlantique…) ou dans les zones de déprise ou de stagnation démographique (centre de la France métropolitaine), où la pression sur le logement est faible. Le nombre de ménages, et donc de résidences principales, étant plus important – à population constante – lorsque la taille des ménages est plus réduite, la densité de logements pour 100 habitants dépend aussi de la taille des ménages. Elle est plus élevée au nord de la France et dans le Bassin parisien, où les ménages sont de plus grande taille, et plus faible dans le Centre où la taille des ménages est plus réduite.

Carte 1 ▸ Nombre de logements pour 100 habitants (densité du parc de logements)

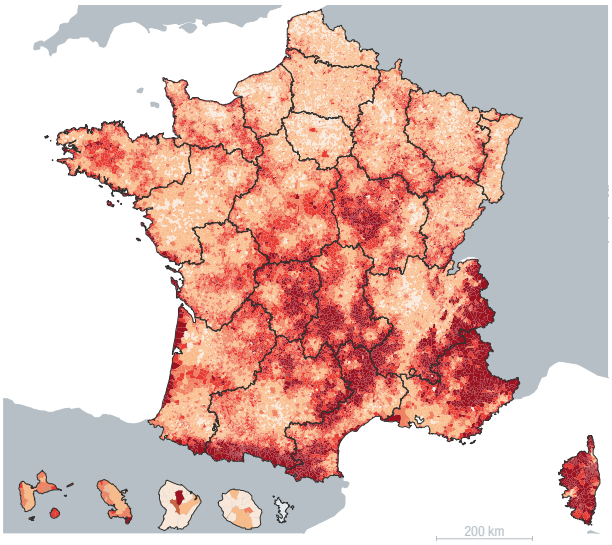

Sources : Insee, RP2011. Calculs Bureau de l'observation des territoires - CGET.

La part des résidences secondaires

Parmi les 34,6 millions de logements présents en France métropolitaine au 1er juillet 2013 (hors locaux d'hébergement collectif), 28,8 millions – soit 83,2 % du parc – sont occupés par les ménages la majeure partie de l'année (résidence principale). La part des résidences secondaires dans le parc total de logements est en légère baisse, passant de 10,0 % en 1985 à 9,3 % en 2013. En 2007, six régions regroupaient 60 % du parc secondaire : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine. Cette concentration territoriale s'accentue depuis 1999 : c'est dans les régions les mieux pourvues que la part des résidences secondaires augmente le plus (région alpine, façades atlantique et méditerranéenne).

DENSITÉ DE LOGEMENT, DENSITÉ RÉSIDENTIELLE: DE QUOI PARLE-T-ON?

Le plus souvent, quand on parle de « densité » sur un territoire, il est fait référence à la densité résidentielle ou à la densité de population, et non à la densité du parc de logements. La densité résidentielle s'exprime en nombre de logements par hectare ou par km^2 et la densité de logement est ici exprimée en nombre de logements pour 100 habitants.

Ces deux indicateurs ne répondent pas aux mêmes enjeux :

• en géographie et dans le domaine de la planification, la densité résidentielle permet de donner une mesure de l'occupation du sol par le logement, c'est un indicateur de morphologie urbaine. Les seuils de densité peuvent être différents selon le type d'habitat : dans le périurbain, par exemple, l'habitat individuel est beaucoup moins dense que l'habitat collectif en cœur d'agglomération. Cet indicateur peut aussi permettre de définir des seuils pour les besoins en équipements (établissement scolaire, etc..) ;

• le nombre de logements pour 100 habitants donne une indication de l'offre en matière de logement. Une faible densité peut être le signe d'un marché immobilier tendu. Parmi les départements où cette densité est inférieure à la moyenne française (51,2 logements pour 100 habitants), la plupart sont situés au nord et au nord-est, à l'exception de cinq départements, parmi lesquels le Rhône et les Bouches-du-Rhône. Ce sont dans ces départements que l'on retrouve cinq des principales aires urbaines : Paris, Lyon, Marseille, Lille et Strasbourg.

Carte 2 ▸ Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements

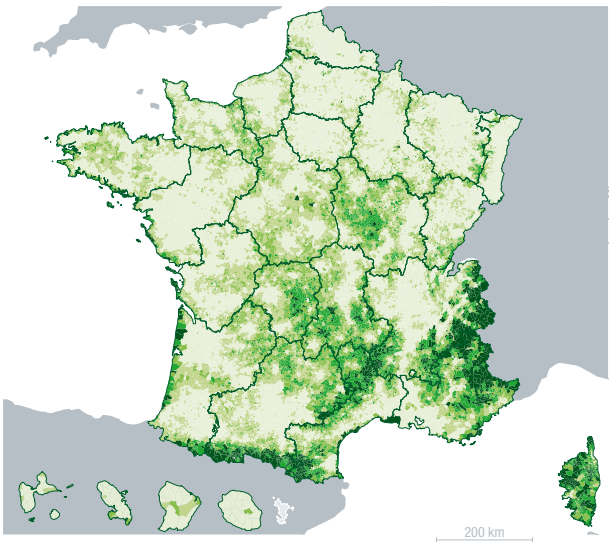

Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements en 2011 En % par commune

- > 54
- 35 à 54
- 21 à 35
- 9,5 à 21
- 0 à 9,5
- Données non disponibles

Source : Insee, RP 2011.

Des statuts d'occupation hétérogènes selon les territoires

En 2011, près de 58 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale ; un ménage sur quatre réside dans le parc locatif du secteur libre ; les autres ménages résident dans le parc social ou sont logés à titre gratuit. Entre 2006 et 2011, le nombre de résidences principales augmente pour tous les principaux statuts d'occupation, notamment pour la part des propriétaires occupants qui augmente sensiblement (+ 0,5 point depuis 2006), de même que celle des locataires du privé (+ 0,25 point). La part des résidents locataires du secteur social dans l'ensemble des ménages diminue en revanche de 0,3 point.

Cette hétérogénéité se retrouve dans la répartition spatiale des ménages selon le statut d'occupation de leur résidence principale. Les locataires du secteur privé sont relativement plus nombreux au sud de la France et dans les grandes villes. L'Île-de-France concentre à elle seule près de 20 % des logements locatifs privés. À l'inverse, la proportion de propriétaires occupants est plus faible que la moyenne dans l'agglomération parisienne, dans les régions du Sud-Est et le long de la frontière italienne. On trouve davantage de propriétaires hors des espaces urbains, notamment au Nord-Est et dans le Centre. Enfin, les locataires du secteur social se distinguent par une localisation majoritairement urbaine. Un quart des locataires du parc social réside dans l'agglomération parisienne. Ce parc est avant tout implanté à l'est d'une diagonale reliant Nantes à Nice.

Carte 3 ▸ Localisation des locataires du parc privé (2011)

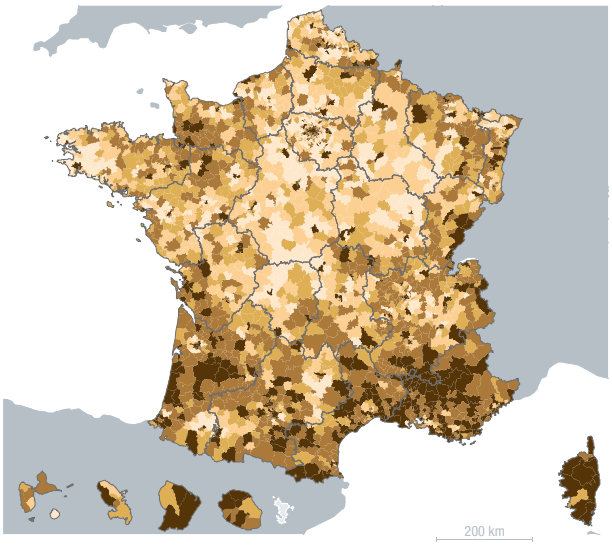

Sources : Insee, RP2011, Traitements Bureau de l'observation des territoires - CGET.

Graphique 1 ▸ Statut d'occupation des résidences principales : part et nombre en 2011 ; évolution entre 2006 et 2011

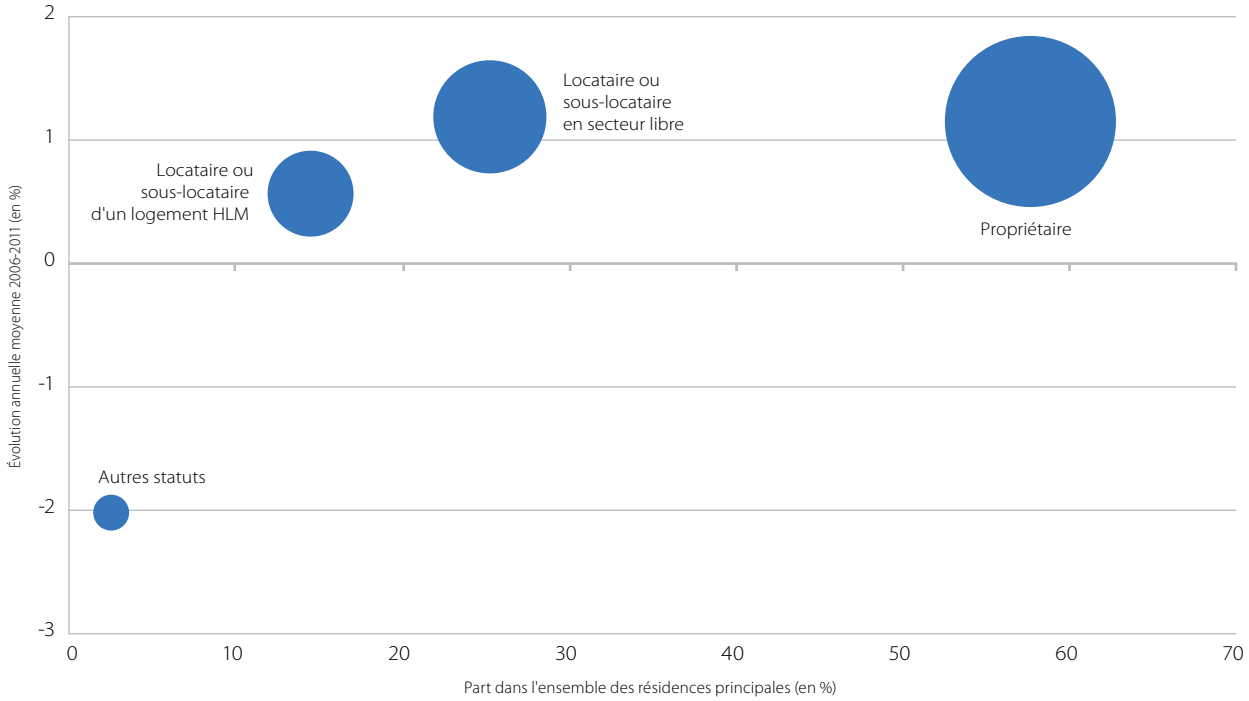

Source : Insee RP2011, Traitements Bureau de l'observation des territoires - CGET.
Note de lecture : La taille des cercles est proportionnelle au nombre de résidences principales des différents statuts d'occupation.

L'amélioration du confort concerne l'ensemble du parc de logements mais la suroccupation touche davantage le parc locatif que le parc des propriétaires occupants

Le confort sanitaire des logements s'est largement répandu au cours des trente dernières années : depuis le milieu des années 1990, 98 % des logements comprennent l'eau chaude courante, une douche ou une baignoire et un WC intérieurs. En 2010, les problèmes les plus souvent évoqués par les ménages concernent l'humidité de leur logement (12 % d'entre eux) et surtout les difficultés pour le chauffer (27 % des ménages). En 2010, près des deux tiers des ménages, au total, jugent leur logement confortable : celui-ci dispose des équipements sanitaires de base et ne comporte aucun défaut selon ses occupants. Le tiers des ménages estime moyen le confort de leur logement (un ou deux défauts).

La qualité de l'immeuble contribue également à celle des conditions de logement. Elle s'apprécie au travers de son caractère architectural, la solidité apparente de sa construction, son équipement. Moins de 5 % des résidences principales se situent dans un immeuble de qualité médiocre ou très médiocre. En revanche, presque un logement vacant sur cinq est dans une telle situation. Cette proportion peut dépasser la moitié dans certaines zones de Corse ou du centre de la France métropolitaine. Dans ces espaces ruraux, le phénomène peut être lié à l'abandon de vieilles maisons suite au décès ou au départ à la retraite de leurs derniers occupants, les nouveaux ménages préférant s'installer dans des constructions neuves.

La **suroccupation**, qui mesure l'inadéquation entre le nombre de personnes du ménage et la surface habitable du logement, recule progressivement (moins d'un point en dix ans) et affecte 3 % des résidences principales en 2011. Elle concerne davantage le parc locatif (5,5 % dans le secteur privé et 4,1 % dans le secteur social) que le parc des propriétaires occupants (1,7 %). Elle est essentiellement localisée dans les espaces urbains, notamment en Île-de-France et dans le Sud-Est, et concerne également le Nord dans le parc locatif.

Carte 4 ▸ Suroccupation des résidences principales occupées par des locataires (2011)

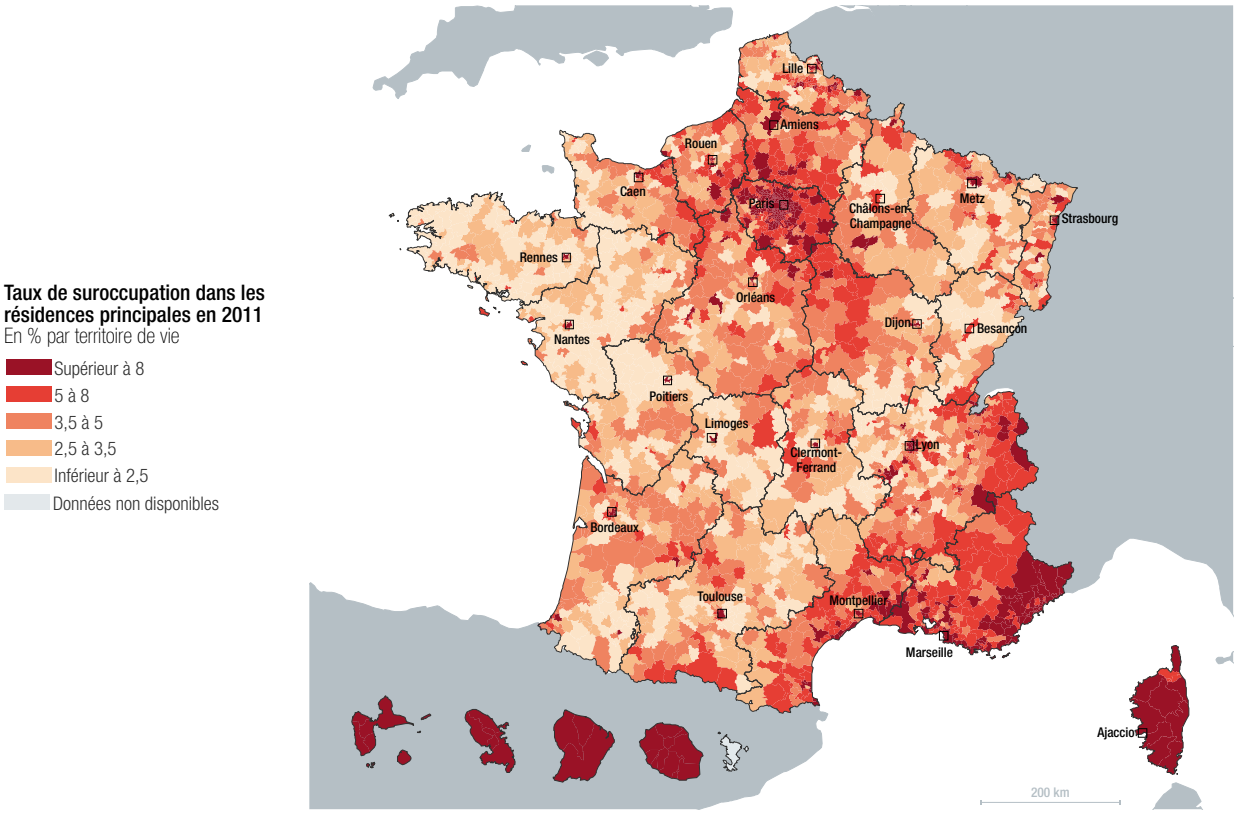

Sources : Insee, RP2011, Traitements Bureau de l'observation des territoires - CGET.

La croissance démographique impulse l'augmentation du nombre de logements

Entre 2006 et 2011, le parc de logements et sa composante essentielle, les résidences principales, augmentent sur presque tous les bassins de vie, sauf certains qui correspondent aux départements où la population a décru, comme la Haute-Marne. En effet, l'augmentation du nombre de petits ménages tire à la hausse le nombre de résidences principales.

La croissance du parc de logements est la plus forte (1,5 % par an en moyenne) dans les départements littoraux (façades atlantique et méditerranéenne). À l'inverse, les départements du quart nord-est et du Centre – à l'exception des quatre départements frontaliers (Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin et Doubs) et de la Seine-et-Marne – connaissent une croissance nettement plus faible (de 0 à 0,9 % par an en moyenne). Le parc de logements croît à un rythme plus rapide que celui de la population dans tous les départements à l'exception de la Guyane, de Paris avec trois des départements de sa petite couronne, et de la Corse-du-Sud.

Carte 5 ▸ Évolution annuelle moyenne du nombre de logements entre 2006 et 2011

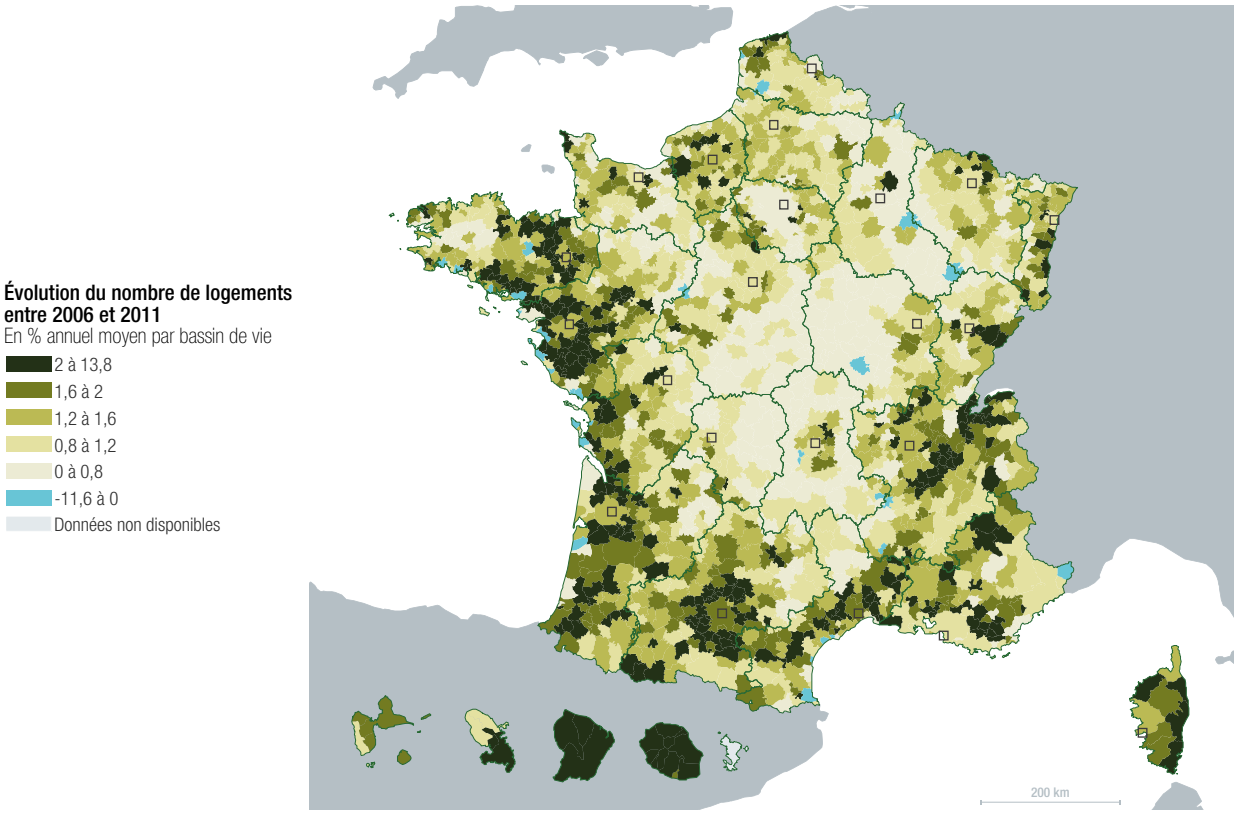

Sources : Insee, RP 2006 et 2011, Calculs Bureau de l'observation des territoires - CGET.

Les prix du foncier reflètent l'importance de la demande de logement

L'hétérogénéité des prix des terrains montre deux sources principales de tension sur le marché du foncier. Tout d'abord, le rationnement de l'offre – induit par une densité de population déjà élevée et/ou des surfaces disponibles en quantité réduite – pousse les prix vers le haut. En effet, les centres urbains comme la région parisienne ou les grandes capitales régionales présentent des prix significativement plus élevés que dans le reste de la France. Dans ces espaces, la pression démographique joue sur le prix des terrains à bâtir. Un terrain est d'autant plus cher au mètre carré qu'il se situe dans une aire urbaine densément peuplée et, au sein d'une aire urbaine donnée, un terrain à proximité du centre est en moyenne plus onéreux qu'un terrain plus éloigné. Le même mécanisme s'applique aux zones littorales dont l'ouverture du foncier à la construction est réglementée : ce phénomène est visible le long de la façade atlantique.

Le second facteur relève de l'attractivité des territoires : la demande de logement, dynamisée par la forte croissance de la population des ménages et l'attractivité touristique, excède l'offre et entraîne des prix plus élevés. C'est le cas notamment dans les zones de montagne des Alpes et voisines de la Suisse, ainsi que pour le pourtour méditerranéen qui cumule les deux facteurs. De ce fait, le nombre de travailleurs frontaliers génère une tension sur le marché du logement. De façon plus marginale, les caractéristiques propres des terrains et du territoire (présence d'aménités naturelles, accessibilité aux services) jouent aussi sur le prix.

LA TAILLE DES MÉNAGES

Depuis 1975, la taille des ménages ne cesse de diminuer. Cette diminution tient au vieillissement de la population qui tend à augmenter la proportion de ménages d'une personne. Toutefois, les changements des modes de cohabitation avant 60 ans constituent le facteur principal de cette baisse, en lien avec l'individualisation croissante des comportements et des unions plus fragiles.

En 1975, le nombre moyen d'occupants par résidence principale était de2,90 personnes, il n'est plus que de 2,27 en 2011. La part des ménages d'une seule personne a augmenté au cours de cette période : de 22,1 % en 1975, elle atteint 34,8 % en 2011 et augmente dans toutes les régions, à l'exception de la Corse. En 2011, les trois régions qui concentrent les plus fortes proportions de ménages d'une personne sont le Limousin, l'Auvergne, l'Île-de-France et la Bretagne. À l'opposé, les régions du Nord, l'Alsace et la Corse ont les plus faibles proportions.

La diminution du nombre de personnes par ménage implique qu'à population constante, le nombre de ménages continue de croître, et donc la demande de logement également.

Carte 6 ▸ Prix moyen au m² des terrains à bâtir en 2012

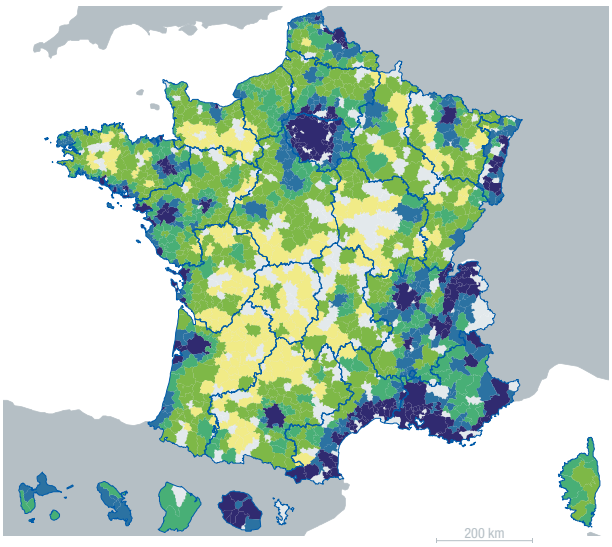

Sources : SOeS, EPTB 2012. Calculs Bureau de l'observation des territoires - CGET.

LE PRIX DES TERRAINS À BÂTIR EN SECTEUR DIFFUS DANS LES COMMUNES LITTORALES DE MÉTROPOLE

Les communes littorales métropolitaines accueillent environ 10 % de la population sur seulement 4 % du territoire. Leur capacité d'accueil touristique est, par ailleurs, évaluée à plus de 7,5 millions de lits. L'attractivité démographique et économique engendre mécaniquement une forte pression foncière sur un territoire restreint et convoité.

En 2012, le prix au m² des terrains à bâtir en secteur diffus (hors lotissements) y est 60 % plus élevé que la moyenne métropolitaine : 105 €/m² contre 67 €. Ce prix suit un gradient nord-sud marqué en bord de mer. Il est de 65 € en Manche Est - mer du Nord, 98 € en Nord Atlantique - Manche Ouest, 115 € en Sud Atlantique et 138 € sur le pourtour méditerranéen.

L'arrière-pays littoral – communes non littorales des cantons littoraux – accueille de plus en plus de nouveaux résidents, du fait du coût du foncier et de sa raréfaction en bord de mer. Le prix des terrains à bâtir y est intermédiaire entre le prix dans les communes littorales et la moyenne hexagonale soit 73 €/m².

Avec ces prix élevés, les acquéreurs ont un profil particulier dans les communes littorales. Ils sont, en général, plus âgés et d'une CSP supérieure à la moyenne hexagonale. En 2011, la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprises dans les acheteurs est 50 % plus élevée que la moyenne. En Méditerranée, il y a presque autant d'acquéreurs âgés de plus de 60 ans que d'acquéreurs âgés de moins de 30 ans.

La crise financière et immobilière de 2008 a généré davantage de variabilité des prix dans les espaces littoraux que dans le reste du territoire. En effet, les prix ont augmenté de 29,30 € sur le littoral et 25,20 € dans l'arrière-pays contre 21,50 € en métropole.

Graphique 1 ▸ Comparaison de l'évolution du prix au m² des terrains à bâtir en métropole

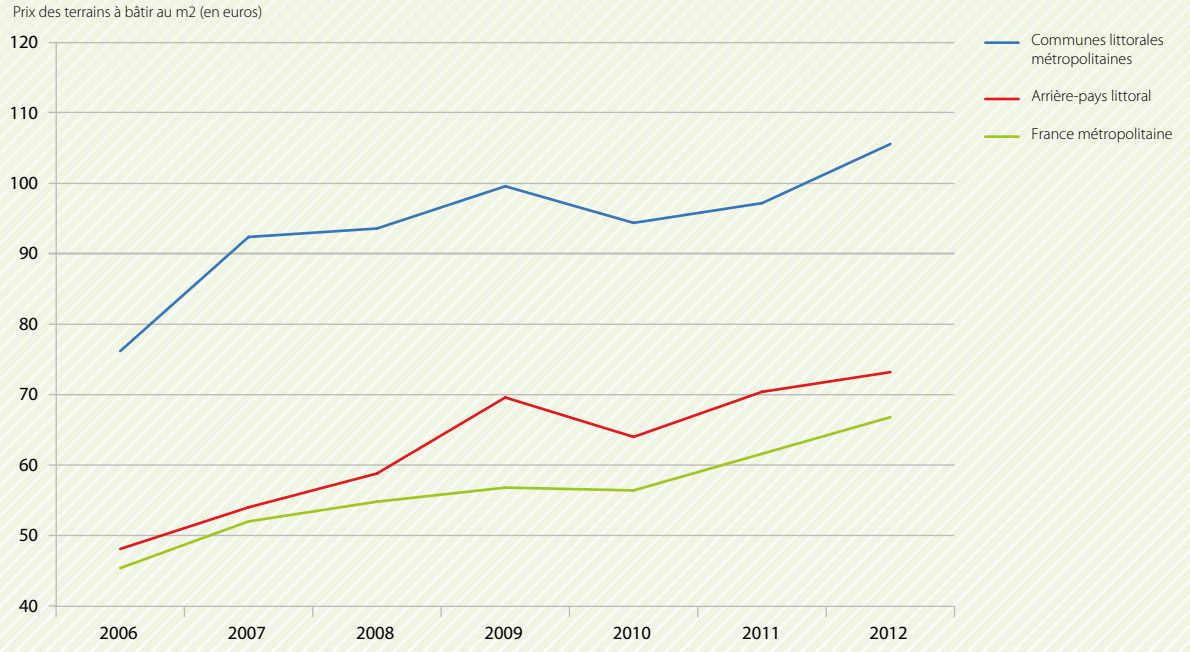

Sources : SOeS, EPTB 2006-2012. Traitements Observatoire national de la mer et du littoral.

L'habitat rural entre 1999 et 2009 : des évolutions contrastées

Après deux siècles d'exode rural, le mouvement entre villes et campagnes s'est inversé à partir des années 70, puis amplifié au cours de la décennie 1999-2009 avec une croissance démographique des espaces ruraux deux fois plus élevée que dans les espaces urbains (11,6 % contre 4,9 %).

Une analyse publiée par le SOeS[1], s'intéressant aux liens entre les dynamiques de population et du parc de logements, met en évidence des réalités distinctes selon les territoires, classés en cinq groupes hors espace urbain.

Les terres rurales des littoraux atlantique et méditerranéen sont désormais les plus attractives et captent des jeunes familles à la périphérie des pôles urbains (**groupe 2**) ; la construction neuve y est particulièrement dynamique, avec une part de collectif relativement importante. Ces régions succèdent aux communes rurales proches des pôles urbains d'Île-de-France, du Nord et de l'Est qui ont connu la première vague de **rurbanisation** (**groupe 1**).

Leur population est désormais vieillissante ; la croissance démographique y est plus faible et tirée par les naissances, mais la demande de logements reste forte, liée à la décohabitation des enfants des premiers migrants urbains. La croissance démographique des trois autres espaces ruraux (groupes 3, 4 et 5) varie en fonction de leur attrait touristique et de leur éloignement aux espaces urbains. Dans les plus dynamiques (**groupe 3**), qui correspondent des espaces touristiques du Sud, la construction neuve est sous-représentée, car la demande en logements se focalise sur du bâti existant, logements vacants ou résidences secondaires.

Dans les espaces ruraux du **groupe 4**, le parc de logement est marqué par une construction assez dynamique due à une attractivité résidentielle assez forte.

Dans les espaces les plus éloignés des villes ayant une croissance démographique basse (**groupe 5**), l'évolution du parc de logements est atone et ces derniers sont anciens et peu confortables.

Carte 7 ▸ Dynamiques de population et de logement selon les espaces ruraux

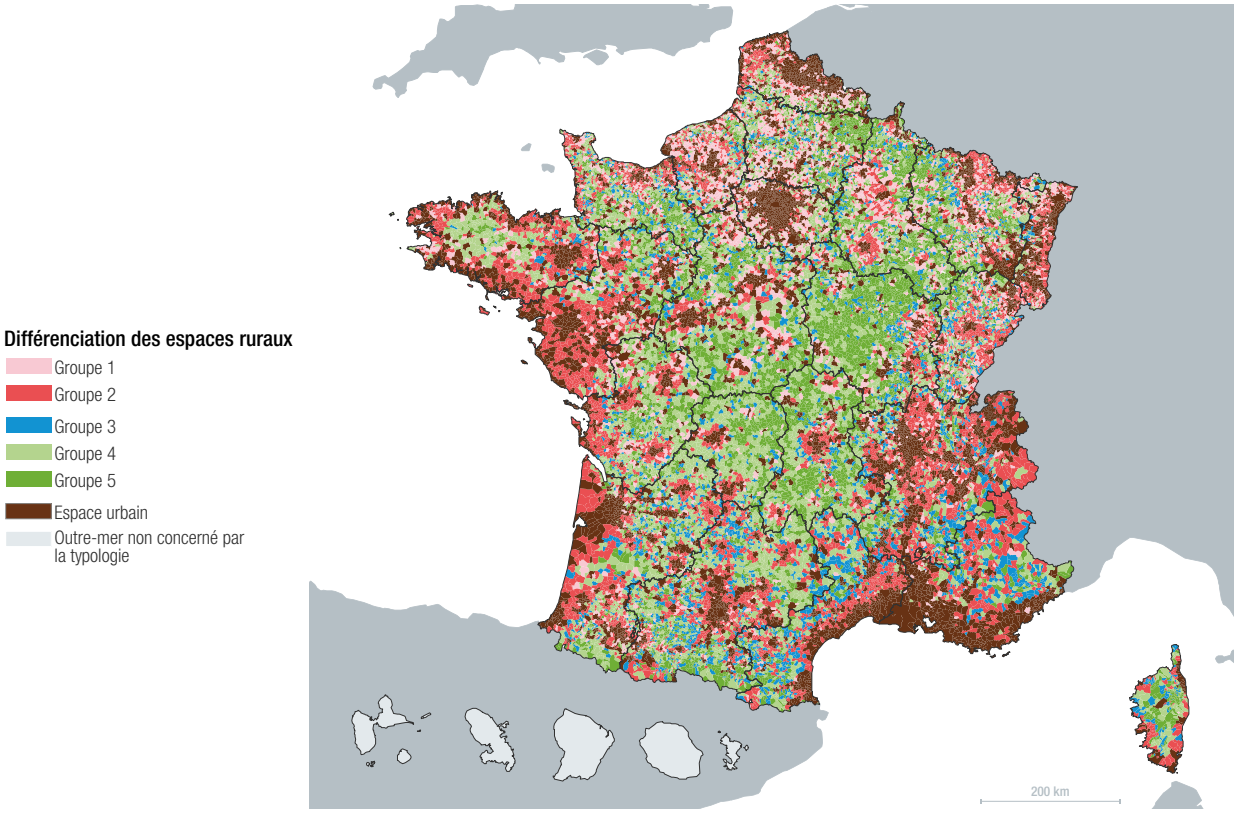

Sources : Insee, RGP1999 et RP2011 – MEDDE d'après DGFiP, Filocom 1999 et 2009 – Sit@del, SOeS. Calculs SOeS.

1 Cf. CGDD-SOeS, *Le point sur* n° 179, 2013

Horizon 2030 : la demande potentielle de logement augmenterait, en lien avec la croissance démographique et le phénomène de décohabitation

D'ici 2030, si les tendances démographiques récentes se maintenaient et sous l'hypothèse que la taille des ménages continue de diminuer – passant de 2,10 en 2030 à 2,00 en 2050 –, le nombre de ménages augmenterait en moyenne de 235 000 par an (scénario A).

Le flux de construction de logements neufs compatible avec la croissance attendue du nombre de ménages, c'est-à-dire assurant une résidence principale à chaque ménage supplémentaire, représente la demande potentielle de logements. Elle diffère du nombre de logements à construire, car elle ne tient pas compte des besoins liés au **mal-logement** ou au **non-logement**. Son estimation s'appuie sur des hypothèses de renouvellement du parc et sur des hypothèses d'évolution des parcs de logements vacants et de résidences secondaires. En effet, la dynamique du parc de logements ne provient pas seulement de la construction neuve, mais également du renouvellement du parc : changements d'usage des locaux, entre résidentiel et non résidentiel ; destruction de logements ; fusion ou scission de logements existants. Par ailleurs, les logements qui apparaissent ou disparaissent se partagent entre résidences principales – occupées par les ménages la majeure partie de l'année –, logements vacants et résidences secondaires.

Quels que soient les scénarios retenus, la demande potentielle moyenne serait de l'ordre de 300 000 à 400 000 logements par an d'ici 2030. Une mortalité plus faible (scénario C) ou une augmentation du taux de vacance (scénario F), comparées au scénario A, porterait la demande potentielle moyenne à hauteur de 350 000 logements par an. Seule la combinaison d'un solde migratoire restreint et d'un renouvellement du parc plus faibles (i.e. une moindre destruction ou restructuration des logements anciens) aboutirait à une demande potentielle moyenne inférieure à 300 000 logements neufs par an (scénario G). Ces chiffres se comparent aux ordres de grandeur passés du nombre de logements terminés : près de 300 000 logements en moyenne annuelle dans les années 90, et plus de 350 000 dans la première décennie des années 2000. ■

Tableau 1 ▸ Projections de ménages et demande potentielle de logements : différents scénarios

Scénario	A	B	C	D	E	F	G
Hypothèses							
Solde migratoire annuel (en milliers)	100	50	100	100	100	100	50
Croissance annuelle de l'espérance de vie à la naissance (en années)							
Hommes	0,17	0,17	0,22	0,11	0,17	0,17	0,17
Femmes	0,13	0,13	0,18	0,08	0,13	0,13	0,13
Renouvellement (en milliers)	- 50	- 50	- 50	- 50	- 30	- 50	- 30
Évolution annuelle de la proportion de logements vacants de 2010 à 2015 (en points de %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Résultats (en milliers)							
Variation annuelle moyenne du nombre de ménages (2010-2029)	235	214	252	219	235	235	214
Demande potentielle annuelle moyenne de logements (2010-2029)	333	307	353	313	313	345	287

Source : SOeS, Projections du nombre de ménages et demande potentielle de logements, 2012.

Définitions

Suroccupation des logements : La suroccupation peut être appréhendée selon le nombre de pièces ou la surface par personne. Contrairement au recensement qui considère le nombre de pièces, dans le fichier des logements par commune (DGFIP) la suroccupation est définie par rapport à la surface par personne de la façon suivante : Surface < 16 + 11 (n-1) où n est le nombre de personnes occupant le logement, la surface correspondant à la surface habitable exprimée en mètres carrés.
Au sein de la suroccupation, on distingue :
Suroccupation lourde : surface < 9n ;
Suroccupation légère : 9n < surface < 16 + 11 (n-1).
Ainsi, un ménage d'une personne est en suroccupation lourde s'il occupe un logement d'une surface de 9 m^2 ou moins, et en situation de suroccupation légère si la surface est comprise entre 10 et 16 m^2. Pour deux personnes les seuils sont respectivement de 18 et 27 m^2. Pour un couple avec deux enfants, ils s'élèvent respectivement à 36 et 49 m^2.

Rurbanisation : Phénomène de croissance démographique et de développement de zones peu denses.

Mal-logement : La notion de mal-logement a été créée par la Fondation Abbé Pierre en 1995. Elle recouvre plusieurs dimensions :
- l'absence de logement ;
- les difficultés d'accès au logement ;
- le manque de confort et l'insalubrité ;
- les difficultés de maintien dans le logement ;
- la mobilité difficile, voire l'assignation à résidence.

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite « loi SRU », a introduit la notion réglementaire de « logement décent », notion réemployée plus récemment par la loi sur le droit au logement opposable (Dalo) du 5 mars 2007. Pour plus de détails, voir le rapport du CNIS, groupe de travail sur le mal-logement (2011).

Bibliographie

BLUM E., SOULARD F., « Résidences secondaires : progression en France, diminution en Île-de-France », *Note rapide* n° 566, IAU-Idf, 2011

BRUNIAUX V., CAPOT R., VILAIN E., CINAL J., GAUCHET O., « Vieillissement du parc et hausse du nombre de ménages stimulent la demande potentielle de logements à l'horizon 2030 », Insee, *Pages de Profils* n° 135, 2013.

CASSAN C., BOUESSE F., BOURNIQUEL C., FRÉNOT S., TORNERO M., « Le logement en Midi-Pyrénées en 2006 – Évolutions récentes et caractéristiques d'un parc en pleine mutation », Insee, *Études*, 2011.

CGDD/SOeS, « Les conditions d'occupation des logements au 1er janvier 2011 », *Chiffres & statistiques* n° 343, 2012.

CNIS, Rapport du groupe de travail sur le mal-logement, juillet 2011.

DER MADIROSSIAN L., « La densité urbaine – Plaquette pédagogique », Certu, 2010.

INSEE, « Trente ans de vie économique et sociale », Insee *Références*, Édition 2014.

JACQUOT A., « La demande potentielle de logements à l'horizon 2030 : une estimation par la croissance attendue du nombre de ménages », *Le Point sur* n° 135, CGDD, 2012.

JACQUOT A., « Projections du nombre de ménages et calcul de la demande potentielle de logements : méthode et résultats », Document de travail n° 7, 2012.

MOULINIÉ C., NAUDIN-ADAM M., « Appréhender la densité. 2. Les indicateurs de densité », *Note rapide* n° 383, IAURIF, juin 2005.

ONML, « Prix des terrains à bâtir sur le littoral métropolitain en 2012 et évolution depuis 2006 », *Fiche thématique Démographie*, Occupation du sol et logement en zone côtière, octobre 2014.

VOLAT G., « L'habitat rural entre 1999 et 2009 : des évolutions contrastées », *Le Point sur* n° 179, CGDD, 2013.

B Économie

L'hétérogénéité des territoires sur le champ de l'économie reflète très souvent leurs disparités de peuplement et ainsi le caractère plus ou moins urbain des espaces. D'une part, on trouve les territoires métropolisés, c'est-à-dire très urbanisés, à forte concentration d'emplois très qualifiés et d'activités liées à l'innovation.

D'autre part, dans les territoires de plus faible densité démographique, on rencontre des activités davantage orientées vers les secteurs primaire ou secondaire, mais ayant aussi vocation à satisfaire la demande de la population présente. Certains indicateurs, comme les revenus, mettent également en lumière des territoires à enjeux spécifiques, tels les territoires frontaliers ou littoraux.

L'évolution de ces disparités dévoile trois phénomènes : en premier lieu, sur période longue, les PIB régionaux ont tendance à converger. En second lieu, cette convergence s'accompagne d'un accroissement de spécificités territoriales : par exemple, au-delà de la tertiarisation générale de l'économie, les surreprésentations locales de certains métiers se multiplient. Enfin, la crise de 2008 a remis en cause ce phénomène de convergence : elle a non seulement contribué à augmenter les disparités entre territoires, mais également les inégalités entre citoyens en touchant les territoires plus fragiles et les ménages à bas revenus.

- Fiche 1 : Trajectoires économiques des territoires
- Fiche 2 : Localisation des emplois
- Fiche 3 : Processus d'innovation
- Fiche 4 : Cohésion

27 millions d'emplois en France, dont la moitié **concentrée** dans 30 des 321 zones d'emploi.

En 2011, le **revenu** fiscal médian est de 19 218 euros en France métropolitaine.

Entre 2007 et 2011, les **inégalités de revenus entre les territoires diminuent** mais progressent entre les individus.

Pour en savoir plus…

Rapport interactif et indicateurs du site de l'Observatoire des Territoires
Rapport de l'Onzus
Site Insee > Thèmes > Territoires
Site Ministère de l'emploi > Études, recherches, statistiques de la Dares > Approches régionales
Site Eurolio

LES EMPLOIS TRÈS QUALIFIÉS SONT TRÈS CONCENTRÉS DANS LES ESPACES DENSES

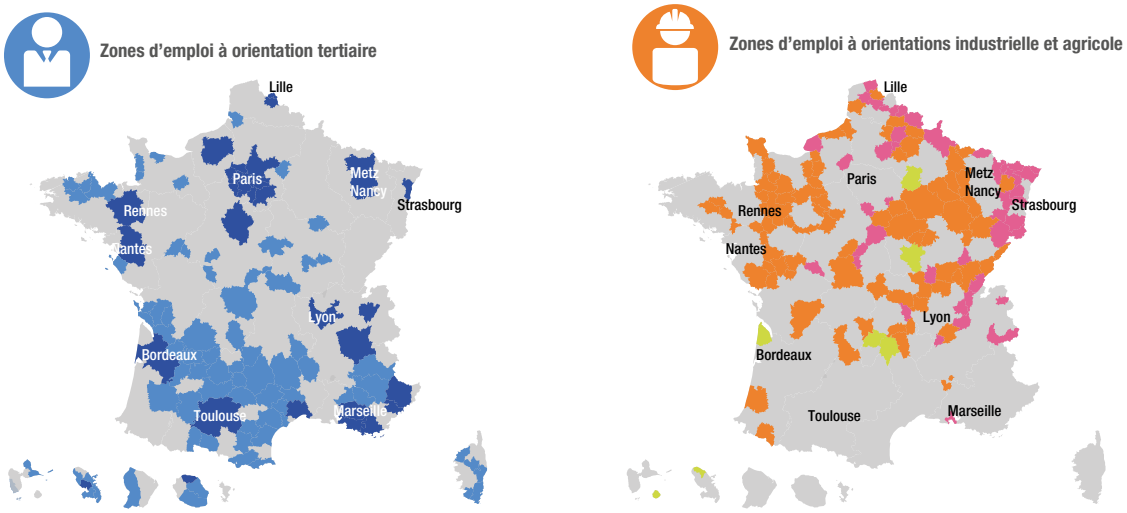

Sources : Insee, RP 2010, Calculs Bureau de l'observation des territoires.

LES TERRITOIRES À MÉTIERS MOINS QUALIFIÉS SONT DAVANTAGE IMPACTÉS...

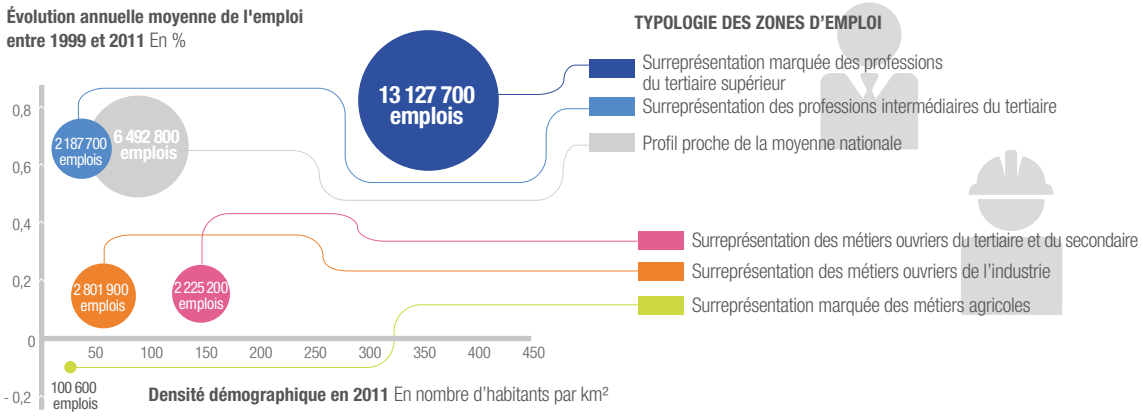

Sources : Insee, RP 2010, Estel 2011, Calculs Bureau de l'observation des territoires.

...PAR UNE CRISE DURABLE

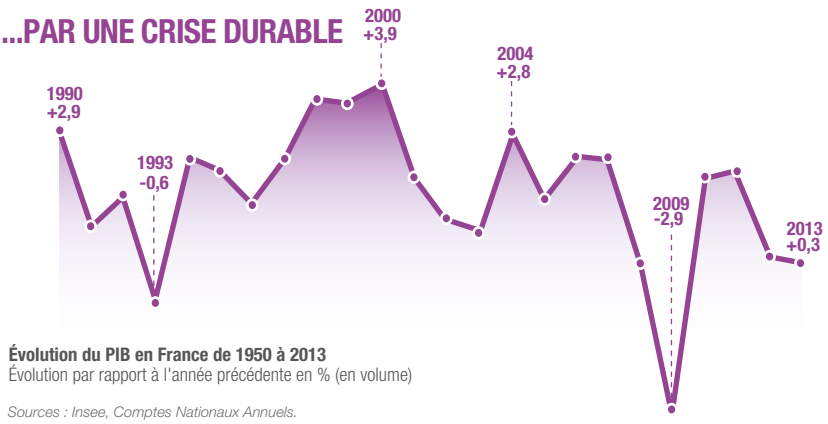

Évolution du PIB en France de 1950 à 2013
Évolution par rapport à l'année précédente en % (en volume)

Sources : Insee, Comptes Nationaux Annuels.

LA CRISE DE 2008 A CONTRIBUÉ À AUGMENTER LES DISPARITÉS ENTRE TERRITOIRES, MAIS ÉGALEMENT LES INÉGALITÉS ENTRE CITOYENS, EN TOUCHANT LES TERRITOIRES PLUS FRAGILES ET LES MÉNAGES À BAS REVENUS.

1 Trajectoires économiques des territoires

Sur période longue, l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant montre une convergence des niveaux de richesse à l'échelle des régions européennes, mais également entre les régions françaises : la croissance a été plus soutenue dans les territoires où il était le moins élevé. En France, néanmoins, la crise remet en cause ce phénomène de rattrapage et frappe les économies les plus fragiles. Les spécificités du tissu productif permettent en partie de comprendre l'impact différencié de la crise sur l'emploi des territoires. Par exemple, les zones d'emploi à orientation industrielle ont été les plus touchées, tandis que les zones d'emploi métropolisées (c'est-à-dire urbaines et à forte concentration de cadres et de professions intellectuelles) ont rebondi plus rapidement après un choc brutal et que les économies moins denses ont souffert plus durablement de la récession. Cependant, on peut noter la bonne résistance des zones dont l'emploi présentiel est soutenu par les activités de tourisme ou par une forte attractivité résidentielle.

Le PIB par habitant tend à s'harmoniser entre les régions de l'Union européenne

La richesse des régions, telle que mesurée par le produit intérieur brut par habitant en parité de pouvoirs d'achats, révèle une grande hétérogénéité à la fois au sein de l'Europe et de la France. Ainsi, en 2011, à l'échelle de l'Union européenne, ce PIB par habitant varie de 7 200 euros dans la région de Severozapaden en Bulgarie, à 80 400 euros dans la région de Londres. Dans cette diversité, les régions françaises occupent des places très variables : l'Île-de-France se classe 6e région européenne la plus riche sur 280, alors que les départements ultramarins se situent aux environs de la 200e position. Les régions métropolitaines hors Île-de-France sont plus homogènes : de 20 000 à 26 000 euros, autour de la moyenne européenne de 25 100 euros en 2011 (UE28). Mais elles occupent des places très diverses : de la 85e pour Rhône-Alpes à la 173e pour le Limousin et la Picardie, ce qui s'explique par le fait que de nombreuses régions européennes se situent dans une fourchette serrée.

Néanmoins, l'évolution des produits intérieurs bruts régionaux atteste une convergence des niveaux de richesse : les PIB des régions les plus pauvres croissent rapidement entre 2000 et 2011, et les taux de croissance les plus forts s'observent dans les pays en transition, comme la Roumanie, la Bulgarie ou la Lituanie. À l'opposé, on trouve les taux de croissance les plus faibles dans les pays les plus touchés par la crise : la Grèce et l'Italie, particulièrement, dont les niveaux de richesse sont moyens. Mais, de manière générale, plus le niveau du PIB est élevé, plus le taux de croissance est faible, ce qui participe notamment du phénomène de rattrapage des pays d'Europe centrale et orientale (PECO).

Carte 1 ▸ Évolution annuelle moyenne du PIB régional européen par habitant (en SPA) (%) 2000-2011

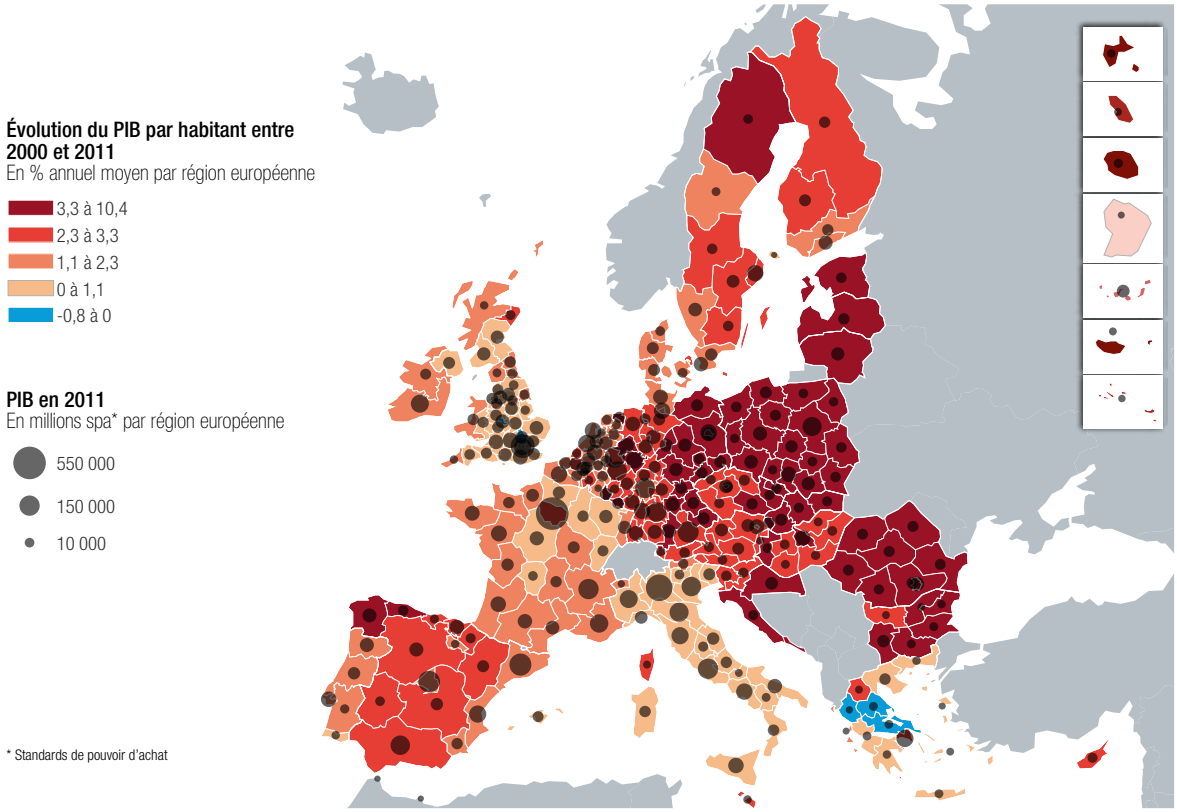

Source : Eurostat, 2011.
Note de lecture : Les chiffres sont exprimés en standard de pouvoir d'achat (SPA), c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives.

Graphique 1 ▸ Relation entre la croissance du PIB (2000-2011) et son niveau dans les régions européennes

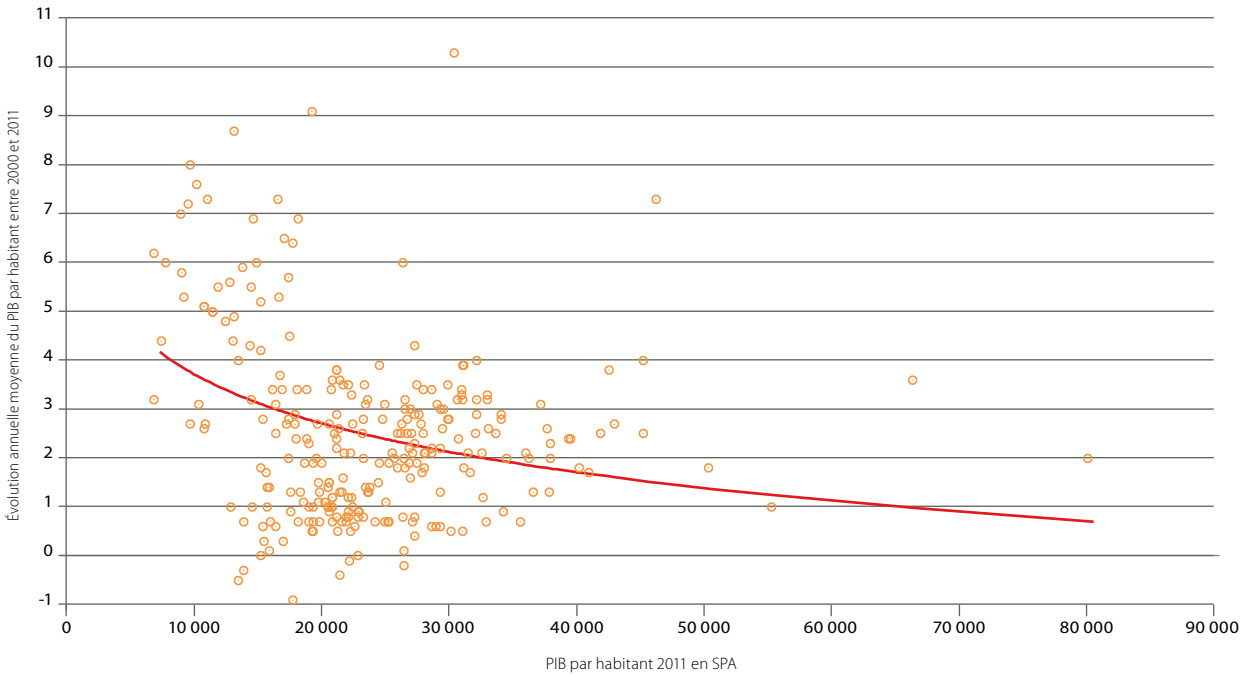

Source : Eurostat, 2000-2011.
Note de lecture : Les régions les moins riches ont eu, en moyenne, une croissance supérieure aux régions riches.
Un point associe, pour chaque région, la valeur de son PIB à la croissance annuelle moyenne de ce PIB. Le PIB de la région la plus riche (80 000 euros/habitant) a ainsi crû de 2 % en moyenne chaque année. La courbe représente, pour chaque valeur du PIB, une estimation de la croissance. Cette estimation est réalisée à partir d'une modélisation logarithmique de la croissance par le niveau du PIB.

Les différentes trajectoires économiques : le phénomène de rattrapage s'observe également à l'échelle des régions françaises

Entre 1990 et 2011, le PIB de la France a progressé de 38,5 % pour atteindre près de 31 000 euros par habitant. Ce niveau avait été atteint dès 2007, mais les deux dernières années ont tout juste permis à l'économie française de retrouver son niveau d'avant-crise.

Les profils d'évolution des PIB régionaux permettent d'établir six types de régions : quatre ont une courbe parallèle à la moyenne nationale, avec toutefois une pente différente ; s'écartent de ce sentier de croissance moyen la Corse et les départements d'Outre-Mer. Deux groupes de régions

Graphique 2 ▸ Profils d'évolution de long terme du PIB des régions (1990-2011)

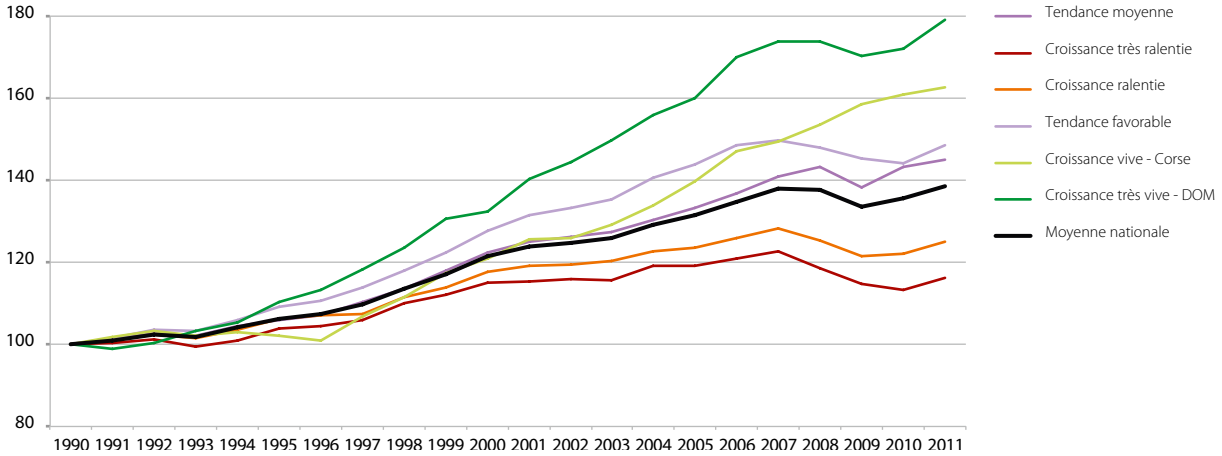

Source : Insee, PIB régionaux en volume, base 100 en 1990.
Note de lecture : Le PIB moyen des régions les moins dynamiques (à la croissance la plus ralentie) est passé de 100 en 1990 à 116 en 2011.

Carte 2 ▸ Types de régions selon l'évolution à long terme du PIB (1990-2011)

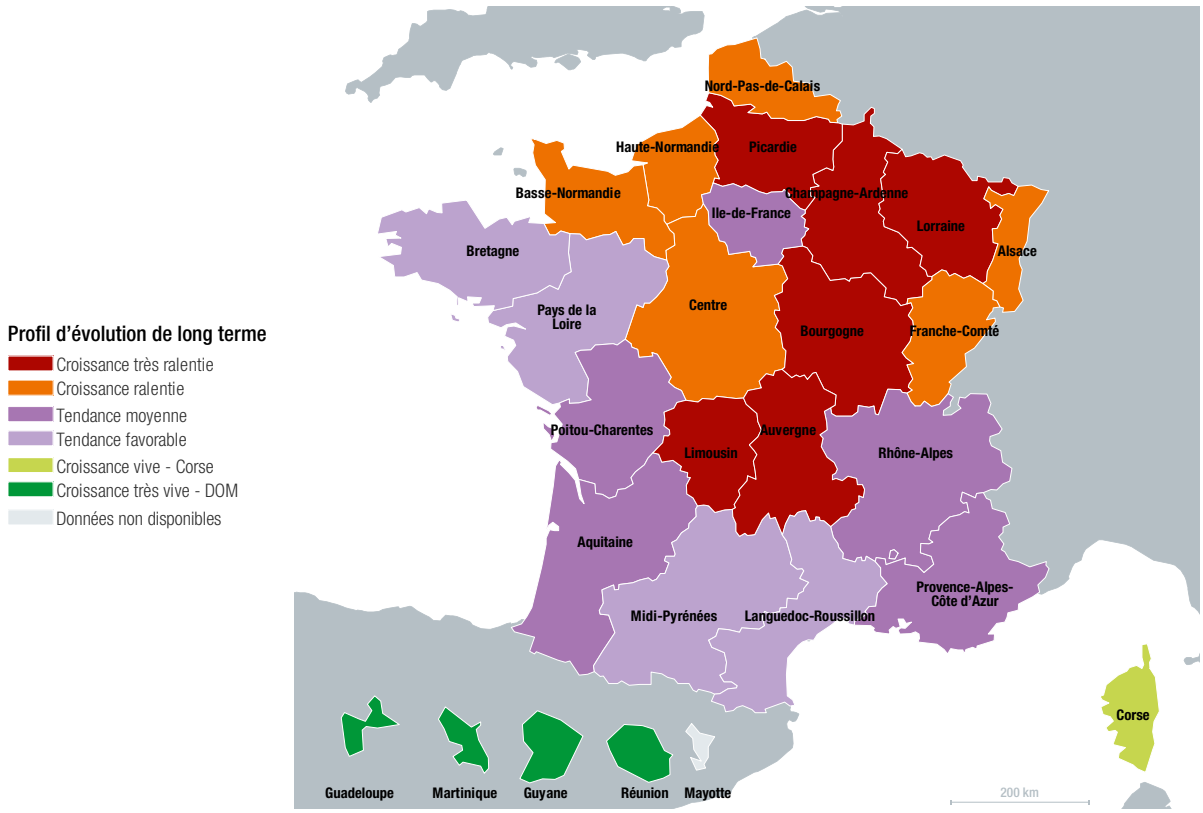

Source : Insee, PIB régionaux en volume, base 100 en 1990.

se démarquent par une croissance tendancielle du PIB inférieure à la moyenne. Dans le groupe le plus défavorisé se trouvent les régions Bourgogne, Picardie, Limousin, Champagne-Ardenne, Lorraine et Auvergne ; en deux décennies, leur PIB par habitant n'a progressé que de 16 %. Un autre groupe, dont la trajectoire est parallèle mais avec une évolution un peu plus favorable, est constitué des autres régions de la moitié nord de la France, exceptée l'Île-de-France. Le PIB y a progressé de 25 % de 1990 à 2011.

Deux autres groupes se situent au-dessus de la moyenne nationale. Le premier, dont la tendance est la plus proche de la moyenne, réunit les régions Île-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Poitou-Charentes et Aquitaine. Les régions Bretagne, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont, quant à elles, bénéficié d'une croissance un peu plus dynamique que la moyenne, surtout au début des années 2000, mais ont davantage subi la crise comme en atteste l'inflexion de la courbe sur la fin de la période.

Enfin, la Corse et les DOM ont un profil bien distinct : l'économie corse a un profil totalement différent de la moyenne, avec une stagnation au début des années 1990, puis une croissance soutenue et ininterrompue (y compris durant la crise) à partir de 1997. Le PIB des départements ultramarins a, lui, crû de 80 % en 20 ans, malgré un impact marqué de la crise en 2008.

Les territoires à l'économie plus fragile davantage impactés par la crise

En s'intéressant à l'évolution des PIB régionaux entre 2008 et 2011 pour analyser l'impact de la crise sur les territoires, on peut dégager 7 profils-type, dont deux sont spécifiques car ils concernent chacun une seule région : la Corse, dont l'économie a poursuivi sa croissance malgré la crise (profil 7), et l'Île-de-France, qui a subi un coup d'arrêt brutal en 2009, mais qui a redémarré dès 2010 sur un rythme similaire à 2008 (profil 1).

L'économie des régions Champagne-Ardenne et Bourgogne (profil 2) a subi une dégradation marquée durant 3 ans, avec des taux de croissance moyens entre -2 % et -4 % : ces régions comptaient déjà parmi celles dont l'économie était la moins dynamique. D'autres régions ont vu leur PIB reculer durant trois années, mais de façon moins sensible (profil 6) : ce sont les régions du Sud-Ouest dont le PIB a perdu environ 1 % chaque année de 2008 à 2010.

D'autres régions ont également subi une baisse de leur PIB de 2008 à 2010, mais après un choc brutal en 2008, leur situation économique s'est redressée progressivement en 2009 et 2010, jusqu'au retour de la croissance en 2011 (profil 4). C'est le cas des régions d'une large partie centre-ouest, exceptés les Pays de la Loire, et la Lorraine.

Enfin, touchés sur une durée plus courte par la crise, on trouve deux autres types de territoires : 4 régions (PACA, Franche-Comté, Picardie et Haute-Normandie) ont subi une baisse de l'activité en 2008 et 2009 puis se sont redressés (profil 3) ; 4 autres (Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Rhône-Alpes et Alsace), ainsi que les départements d'outre-mer, ont subi une courte récession d'un an en 2008 (profil 5), moins marquée que l'Île-de-France.

Les territoires les plus touchés, tant par l'intensité que la durée de la crise, sont ceux dont la croissance était relativement faible. Parmi toutes les régions dont la croissance est ralentie sur une longue période, la récession a duré au minimum deux années, et trois pour la majorité d'entre elles. En revanche, les territoires déjà bien positionnés sur le long terme voient leur situation relative se conforter durant la crise, puisque ce sont ceux qui ont été les moins impactés.

Tableau 1 ▸ Comparaison des profils de croissance de court et long termes des régions

Unité : nombre de régions	Croissance ralentie	Croissance très ralentie	Croissance très vive - DOM	Croissance vive - Corse	Tendance favorable	Tendance moyenne	Ensemble
Baisse modérée sur 3 ans					2	1	3
Chute brutale et redémarrage progressif	2	3			1	1	7
Chute et reprise brutales - Île-de-France						1	1
Crise de 1 an	2		1		1	1	5
Crise de 2 ans	2	1				1	4
Crise de 3 ans		2					2
Croissance ininterrompue - Corse				1			1
Ensemble	**6**	**6**	**1**	**1**	**4**	**5**	**23**

Source : Insee, PIB régionaux en volume (1990-2011).
Note de lecture : Parmi les six régions dont la croissance de long terme est très ralentie, trois d'entre elles ont subi une chute brutale de l'activité suivie d'un redémarrage progressif durant la crise.

Les profils d'évolution de la Corse et des DOM sur les vingt dernières années confirment au niveau national le phénomène de rattrapage observé à l'échelle européenne. Cependant, entre les autres régions françaises, les disparités ont eu tendance à s'accroître, notamment sous l'impact de la crise qui a plus durement touché les territoires à l'économie la moins dynamique.

Graphique 3 ▸ Profils d'évolution de court terme du PIB des régions (2006-2011)

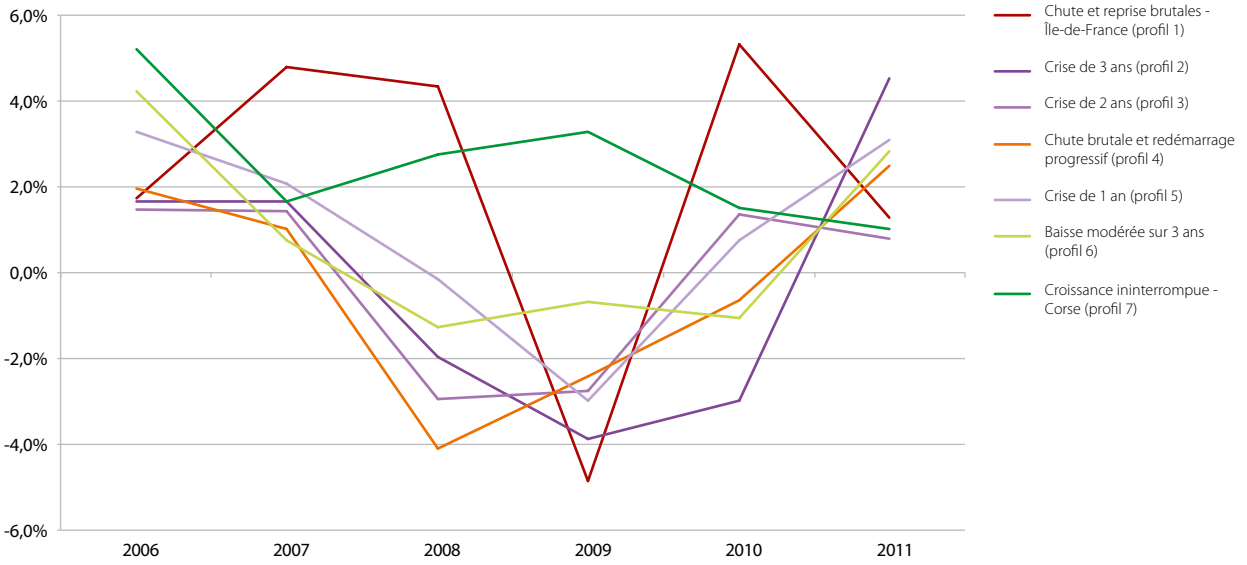

Source : Insee, PIB régionaux en volume (2006-2011).
Note de lecture : en moyenne, les régions qui ont subi la crise durant trois ans ont vu leur PIB baisser de 3 % en 2010.

Carte 3 ▸ Types de régions selon l'évolution de court terme du PIB (2006-2011)

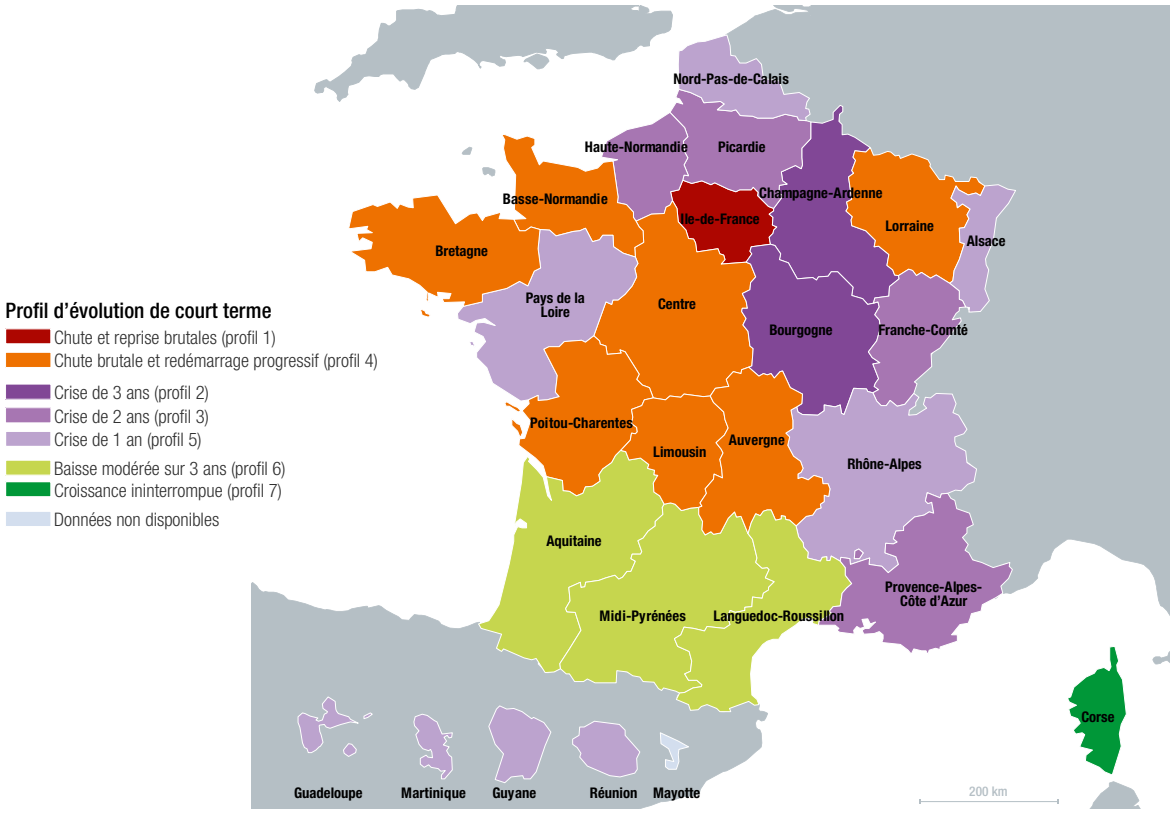

Source : Insee, PIB régionaux en volume (2006-2011).

Certains types de structures productives ont mieux réagi à la crise que d'autres

Ces disparités régionales se retrouvent lorsque l'on descend à un échelon territorial plus fin. Les zones d'emploi constituent un territoire géographique dont l'homogénéité tient au fait que la plupart des actifs y résident et y travaillent[1]. L'évolution de l'emploi constitue un indicateur de santé économique des territoires : les difficultés, voire les chocs économiques, se traduisent par des suppressions d'emplois. Ces variations de l'emploi sont très hétérogènes selon les caractéristiques du tissu productif local et les caractéristiques de la population active. Cette variabilité peut être appréhendée[2], pour partie, par un certain nombre de variables économiques qui permettent de rendre compte des trajectoires des territoires, notamment au travers de la crise.

LES SPÉCIFICITÉS DES ZONES D'EMPLOI

L'analyse des zones d'emploi sur des critères reflétant la structure du tissu productif, les caractéristiques de l'offre de travail et la démographie de la zone, fait apparaître six types de territoires. La structure du tissu productif est l'élément le plus discriminant parmi les critères retenus dans cette analyse.

Carte 1 ▸ Typologie des zones d'emploi

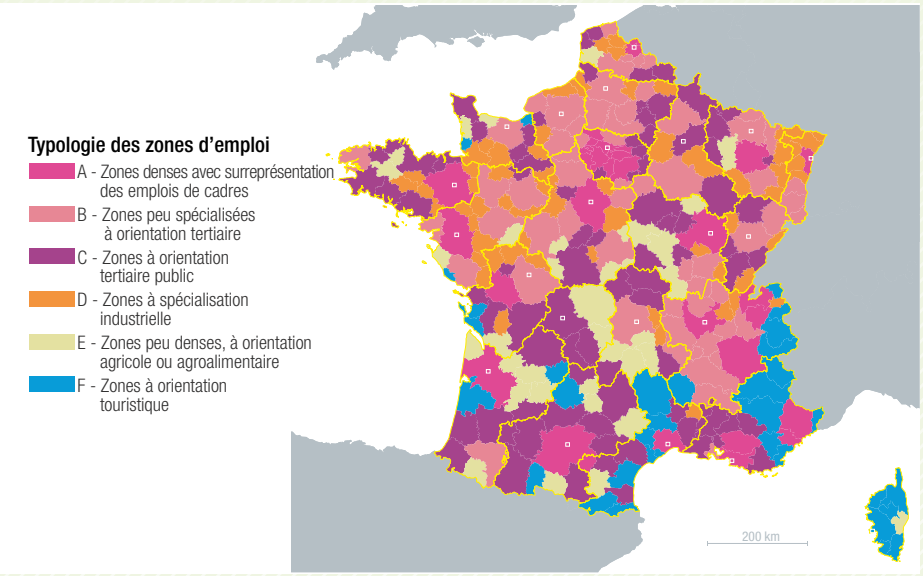

Source : IAU-IdF, pour la Datar, 2012.

A - Les zones denses avec surreprésentation des emplois de cadres (métropolisées) sont les zones d'emploi au sein desquelles la population et l'emploi sont les plus denses et concentrés. Les cadres des fonctions métropolitaines et la fonction de gestion y sont surreprésentés. Le revenu médian des ménages y est, par conséquent, 27 % plus élevé que la moyenne nationale.

B - Les zones peu spécialisées à orientation tertiaire ont des caractéristiques structurelles très proches de la moyenne nationale pour l'ensemble des indicateurs et sont relativement peu spécialisées.

C - Les zones à orientation tertiaire public ont des caractéristiques également proches de la moyenne nationale pour un certain nombre d'indicateurs, mais présentent une forte proportion d'emplois appartenant à la sphère publique.

D - Les zones à spécialisation industrielle sont caractérisées par une faible concentration de la population. Elles sont fortement spécialisées dans les activités industrielles et les établissements de plus de 250 salariés y sont, par conséquent, surreprésentés. L'emploi public y est peu développé, par rapport aux autres zones.

E - Les zones peu denses à orientation agricole ou agrialimentaire ont une densité de population et d'emplois sensiblement inférieure aux autres zones. Les activités y sont fortement polarisées, notamment vers la sphère agricole, et les emplois de cadres y sont peu représentés. Le revenu des ménages de ces zones est le plus faible.

F - Les zones à orientation touristique sont caractérisées par un tissu de très petits établissements, une faible présence des activités industrielles, mais une part importante de résidences secondaires et une offre d'hôtellerie de plein air significative.

La prégnance de la structure productive des territoires dans leur situation économique fait de cette typologie une grille de lecture pertinente. Elle permet ainsi d'analyser les profils différenciés des zones d'emploi, tant d'un point de vue économique que démographique, ou encore en termes d'accès aux services. Elle permet également d'isoler les effets de structure dans ces différents domaines.

1 INSEE.fr > Définitions et méthodes > Zones d'emploi.

2 L'évolution de l'emploi a été modélisée selon un modèle économétrique spatial autorégressif.

EXPLIQUER LES FORCES ET ATOUTS DES ZONES D'EMPLOI

La structure productive des zones d'emploi, si elle influence les trajectoires des territoires, ne suffit pas à expliquer la diversité des évolutions conjoncturelles. Afin de comprendre plus finement les mécanismes qui tendent à augmenter ou diminuer la résilience des zones d'emploi face à la crise, l'Insee a mis en place une modélisation économétrique visant à mesurer l'influence de différentes caractéristiques économiques et sociodémographiques sur l'évolution de l'emploi avant et après crise. L'évolution de l'emploi ou du chômage constitue, en effet, un indicateur de santé économique des zones d'emploi (cf *Insee Analyses Auvergne* n°2). Une seconde modélisation basée sur le chômage, dont les données sont disponibles plus rapidement, permet d'allonger la période d'analyse. Si elle est moins significative de la vulnérabilité des territoires, l'évolution du taux de chômage apporte, néanmoins, un éclairage complémentaire intégrant le passé le plus récent.

Parmi les traits territoriaux qui ont défavorisé les territoires figurent, par exemple, le chômage de longue durée, la part des actifs jeunes ou de plus de 50 ans – qui traduit la fragilité de ces populations sur le marché de travail – ou encore un faible niveau de qualification des actifs de la zone. Dans le domaine du tissu productif, une dépendance marquée des établissements locaux à des groupes étrangers fragilise également les territoires. *A contrario*, certains facteurs concourent à une meilleure résistance des territoires : revenus des ménages élevés, forte productivité des établissements de la zone. Enfin, certains facteurs comme le positionnement des établissements de la zone en termes de taux d'exportation captent la spécificité de la période de crise qui s'est traduite par un choc de demande mondiale négatif. Ces facteurs jouent de façon plus ou moins marquée selon la structure productive de la zone.

Tableau 1 ▸ Forces et atouts des types de zones d'emploi

Types de zones d'emploi	Évolution du taux de chômage 2007-2012	Principaux atouts	Principaux handicaps
A - Les zones d'emploi denses avec surreprésentation des emplois de cadres	+2,4 points	- revenu médian très élevé - positionnement très favorable en termes de productivité du travail - faible part d'actifs de plus de 50 ans	- positionnement défavorable en termes d'endettement des établissements - taux de migration interne inférieur à la moyenne
B - Les zones peu spécialisées à orientation tertiaire	+3 points	- revenu médian assez élevé - faible part d'actifs de plus de 50 ans - positionnement assez favorable en termes de productivité du travail	- dépendance aux groupes étrangers assez élevée - positionnement en termes d'exportations traduisant une sensibilité à la conjoncture internationale élevée
C - Les zones à orientation tertiaire public	+3,1 points	- faible sensibilité à la conjoncture internationale	- revenu médian assez faible - forte part d'actifs de plus de 50 ans
D - Les zones à spécialisation industrielle	+3 points	- faible part d'actifs de plus de 50 ans - positionnement assez favorable en termes d'endettement des établissements - taux de survie des établissements supérieur à la moyenne	- proportion d'offres d'emploi en intérim assez élevée - degré élevé de concurrence internationale auquel est soumise la zone - forte sensibilité à la conjoncture internationale - taux de migration interne inférieur à la moyenne
E - Les zones peu denses à orientation agricole	+3,1 points	- taux de migration interne supérieur à la moyenne - faible sensibilité à la conjoncture internationale	- forte part d'actifs de plus de 50 ans - faible revenu médian - positionnement peu favorable en termes de productivité du travail
F - Les zones à orientation touristique	+2,8 points	- taux de migration interne supérieur à la moyenne - faible part de chômeurs de longue durée - dépendance aux groupes étrangers peu élevée	- forte part de non-diplômés - forte part d'actifs de plus de 50 ans - taux de survie des établissements inférieur à la moyenne

Source : Insee.
Note de lecture : Les atouts et handicaps des différents types de zones d'emploi cités ci-dessus sont des caractéristiques relatives par rapport à la moyenne des zones d'emploi sur la France métropolitaine. Ce tableau de synthèse regroupe les facteurs influençant l'emploi et le chômage en temps de crise.

Les trajectoires des territoires sont fortement liées à la structure

La crise de 2008 a accentué les difficultés de régions déjà très fragilisées par les mutations de l'appareil productif français, en particulier les territoires de tradition industrielle du nord-est de la France (D). Elle a accéléré un processus de mutation économique engagé depuis plusieurs décennies : la désindustrialisation et la tertiarisation de l'économie.

Le tissu productif des zones d'emploi a fortement conditionné leur évolution de long terme et leur potentiel rebond face à la crise. Mais le couple « dynamique métropolitaine et attractivité résidentielle » ressort comme un facteur essentiel de protection contre la crise.

Les territoires à **dimension métropolitaine** (A), favorisés par un tissu économique plus diversifié et un niveau élevé de qualification de la main-d'œuvre ont mieux résisté au choc. Un autre type de régions dans lesquelles l'emploi a été préservé sont celles spécialisées dans les activités tertiaires liées à la présence de population. L'industrie et l'intérim représentent les deux secteurs ayant subi le plus grand nombre de diminutions d'emplois.

Les spécificités du tissu économique local expliquent la meilleure tenue du marché de l'emploi dans le Sud et l'Ouest. Les territoires résidentiels touristiques ou associant attractivité pour les retraités et les touristes semblent protégés (F). Néanmoins, dans le domaine du tourisme marchand international, l'attractivité touristique peut parfois constituer un accélérateur de choc en période de récession. On note avant tout un rôle clé de la croissance démographique comme amortisseur de la crise et un effet métropole réel pour les grandes agglomérations. Certains territoires industriels – en particulier de l'Ouest – résistent bien car ils sont spécialisés sur des créneaux peu touchés par la crise (agroalimentaire, notamment).

Cependant, les territoires « **présentiels**[3] » ne sont pas systématiquement épargnés : la création d'emplois dans la santé et l'action sociale ne compense pas toujours les pertes dans le bâtiment ou la construction. Ainsi les territoires résidentiels périurbains ou frontaliers, qui tirent une part de leur revenu d'activités exercées hors de la zone d'emploi, enregistrent parfois d'importantes pertes d'emplois et un fort accroissement du chômage. ■

Définitions

Économie présentielle : L'économie présentielle regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes sur le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Dimension métropolitaine : On parle de territoire métropolitain pour les zones très urbaines en termes démographique et économique, et à forte concentration de cadres et de professions intellectuelles.

Bibliographie

BRIÈRE L., CLÉMENT É., « Croissance dans les régions : davantage de disparités depuis la crise », *Insee Première* n° 1501, juin 2014.

Datar, « Dynamiques, interdépendances et cohésion des territoires », *Rapport 2011 de l'Observatoire des territoires*, pp 94/109, mars 2012.

DAVEZIES L., « La crise qui vient : la nouvelle fracture territoriale », *Seuil*, octobre 2012.

DAVEZIES L., TALANDIER M., « L'émergence de systèmes productivo-résidentiels », CGET- Collection *Travaux* n° 19, 2014.

FNAU, « L'emploi local face à la crise de 2008 à 2009 », *Les dossiers Fnau* n° 23, avril 2011.

Insee Auvergne, « Les activités au service de la population, facteur de résistance à la crise », *Insee Analyses Auvergne* n° 2, octobre 2014.

Insee Nord-Pas-de-Calais, « Ressorts des territoires face à la crise économique de 2008 », *Pages de Profils* n° 157, juin 2014.

LACROIX S., « Les conséquences de la crise sur l'emploi dans les régions », *Insee Première* n° 1295, mars 2012.

3 Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

2 Localisation des emplois

Les différents métiers sont présents de façons très diverses selon les territoires. Leur cartographie par zone d'emploi met en avant un contraste assez net entre des zones très urbaines à forte concentration de cadres et de professions intellectuelles et d'autres plus agricoles, plus industrielles, plus ouvrières… Ces spécificités locales, reliées en partie à la répartition inégale des secteurs d'activité et des entreprises employeuses sur le territoire, ont eu tendance à se renforcer au cours du temps, même si les zones ouvrières le deviennent de moins en moins. Par ailleurs, la spécialisation croissante et la géographie de l'habitat renforcent l'interdépendance des marchés locaux du travail. En effet, les emplois proposés sur un territoire ne sont pas nécessairement occupés par les actifs du même territoire. De ce fait, il peut y avoir localement une inadéquation marquée entre l'offre et la demande de travail, principalement dans l'urbain dense. Toutefois, cette inadéquation ne se traduit pas par une proportion plus importante de demandeurs d'emploi là où elle est la plus élevée.

La croissance de l'emploi et de la population sont très liées dans les territoires

Fin 2013, 27 millions de personnes travaillent en France. Selon les estimations localisées disponibles pour fin 2011, 62 % des personnes travaillent dans une autre commune que celle où elles résident. Les lieux de travail sont répartis de façon très inégale sur le territoire. Ainsi, **30 zones d'emploi** parmi les 321 de France (hors Mayotte) concentrent la moitié des postes. À elle seule, la zone de Paris regroupe 3,7 millions d'emplois, soit 13,9 % du total.

Entre 1999 et 2011, l'emploi en France a augmenté de 0,6 % par an. Les progressions les plus importantes se situent le long des façades atlantique et méditerranéenne ainsi que dans les départements d'outre-mer. En revanche, l'emploi a reculé dans les zones plus industrielles ou rurales allant des Ardennes au Limousin, ainsi qu'à la jonction des régions Centre, Basse-Normandie et Pays de la Loire. De manière générale, l'emploi dans les différentes zones a évolué davantage en fonction du dynamisme démographique que du nombre initial d'habitants (et donc d'une main-d'œuvre potentielle). Par ailleurs, l'emploi a davantage progressé dans les zones urbaines à forte concentration de cadres et de professions intellectuelles (+ 0,8 % par an en moyenne) ; il a évolué de manière plus ralentie dans les zones davantage ouvrières (+ 0,2 % par an en moyenne).

L'EMPLOI AU LIEU DE TRAVAIL : CONCEPT ET SOURCES

Dans le cadre de cette étude, l'emploi est localisé au lieu où il est exercé et non, comme c'est le cas dans d'autres études, au lieu de résidence de la personne qui l'exerce. Deux sources sont mobilisées : le dispositif d'estimations d'emploi localisées (Estel) de l'Insee, obtenu par le rapprochement de diverses sources administratives, et le recensement de la population de l'Insee. La première source permet d'éclairer les grandes évolutions par zone d'emploi ; la seconde est utilisée pour construire la typologie des zones d'emploi par structure de catégories sociales.

Carte 1 ▸ Nombre d'emplois au lieu de travail en 2011 et évolution 1999-2011

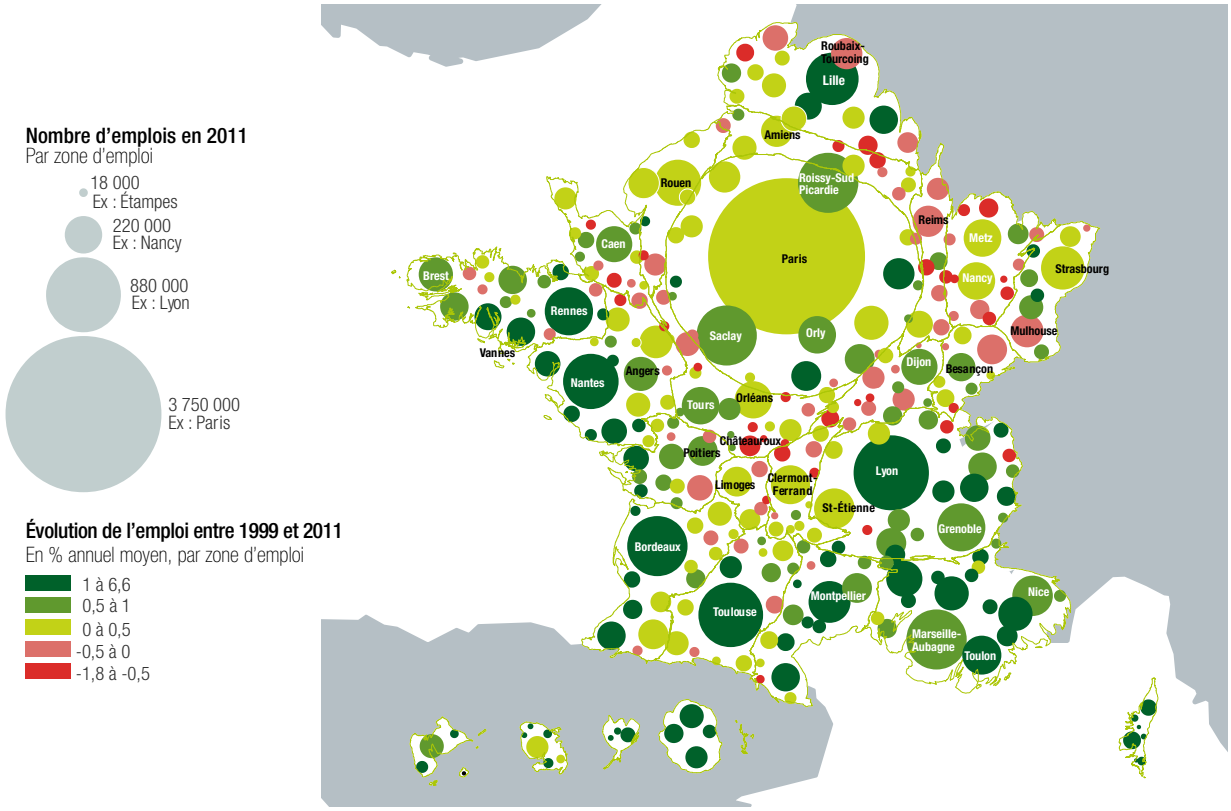

Sources : Insee, Estel, 2011. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

Les professions définissent six types de territoires

Toutes les zones d'emploi comportent un socle commun d'emploi lié à l'activité mise en œuvre localement pour répondre aux besoins des personnes présentes, qu'elles soient résidentes ou touristes. On qualifie généralement les activités économiques et emplois concernés de « présentiels » : par exemple, tout ce qui concerne les commerces de détail, hôtels, restaurants, écoles, centres médicaux, taxis… Au-delà de cette caractéristique commune, certaines professions sont très diversement représentées d'une zone à l'autre. C'est principalement le cas des métiers liés à l'agriculture et des professions intellectuelles (professions de l'information, des arts et spectacles, ingénieurs, cadres). Dans une moindre mesure, les métiers industriels et tertiaires discriminent également les territoires.

LES SPÉCIFICITÉS DES ZONES D'EMPLOI

La typologie a été effectuée à partir des résultats du recensement de la population de 2010. Une analyse factorielle des correspondances (AFC) a été utilisée afin de synthétiser l'information issue du croisement entre la catégorie sociale détaillée (en 29 postes) et les zones d'emploi. À partir des résultats de cette AFC, une classification ascendante hiérarchique a permis de mettre en évidence les six types de zones présentées dans cet article. À l'intérieur de ces types, les proportions des différentes catégories sociales sont donc relativement homogènes.

Tableau 1 ▸ Répartition des emplois par type de zone d'emploi

Types de zones	Nombre de zones	Nombre d'emplois	% du nombre de zones	% du nombre d'emplois
Surreprésentation marquée des métiers agricoles	7	100 614	2	0
Surreprésentation des professions intérmédiaires du tertiaire	76	2 187 687	24	8
Surreprésentation des métiers ouvriers du tertiaire et du secondaire	43	2 225 237	13	8
Surreprésentation des métiers ouvriers industriels	81	2 801 879	25	10
Profil représentatif	78	6 492 813	24	24
Surreprésentation marquée des professions du tertiaire supérieur	36	13 127 683	11	49
Total	**321**	**26 935 913**	**100**	**100**

Source : Insee, RP 2011. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

Certaines zones d'emploi, correspondant aux villes de taille intermédiaire, ont une répartition des métiers très proche de la structure nationale : elles constituent un « profil représentatif ». Outre cette catégorie, on peut dégager cinq types de territoires selon les proportions des différents métiers.

En premier lieu, il existe une différenciation entre, d'une part, les zones à vocation agricole et, d'autre part, les zones à emplois très qualifiés. Dans les premières, les proportions de métiers voués à l'agriculture et à l'artisanat sont largement supérieures à la moyenne et, parallèlement, les professions intellectuelles y sont très peu représentées (Épernay, Pauillac…). À l'opposé se trouvent des zones très urbaines dont la fonction agricole a presque disparu, alors que les métiers tertiaires très qualifiés (cadres, professions intellectuelles…) sont surreprésentés (Paris et les zones adjacentes, principales capitales régionales).

En second lieu, on note une opposition entre des zones où sont surreprésentés les métiers ouvriers de l'industrie et d'autres où sont surreprésentées les professions intermédiaires du tertiaire. Les premières sont fréquentes dans le Nord (plaine de Champagne, Centre-Ouest). Les secondes, davantage orientées que les autres territoires vers l'économie présentielle, sont plus souvent localisées dans le Sud et en outre-mer. Ces deux types de zones peuvent aussi se caractériser par une présence légèrement supérieure à la moyenne des fonctions agricoles et artisanales.

Enfin, d'autres zones d'emploi se distinguent principalement par leur forte proportion de métiers ouvriers : notamment industriels, mais également de l'artisanat ou encore des agents de service de la fonction publique. Ces zones sont principalement localisées le long des frontières Nord et Est.

Carte 2 ▸ Spécialisation professionnelle des zones d'emploi

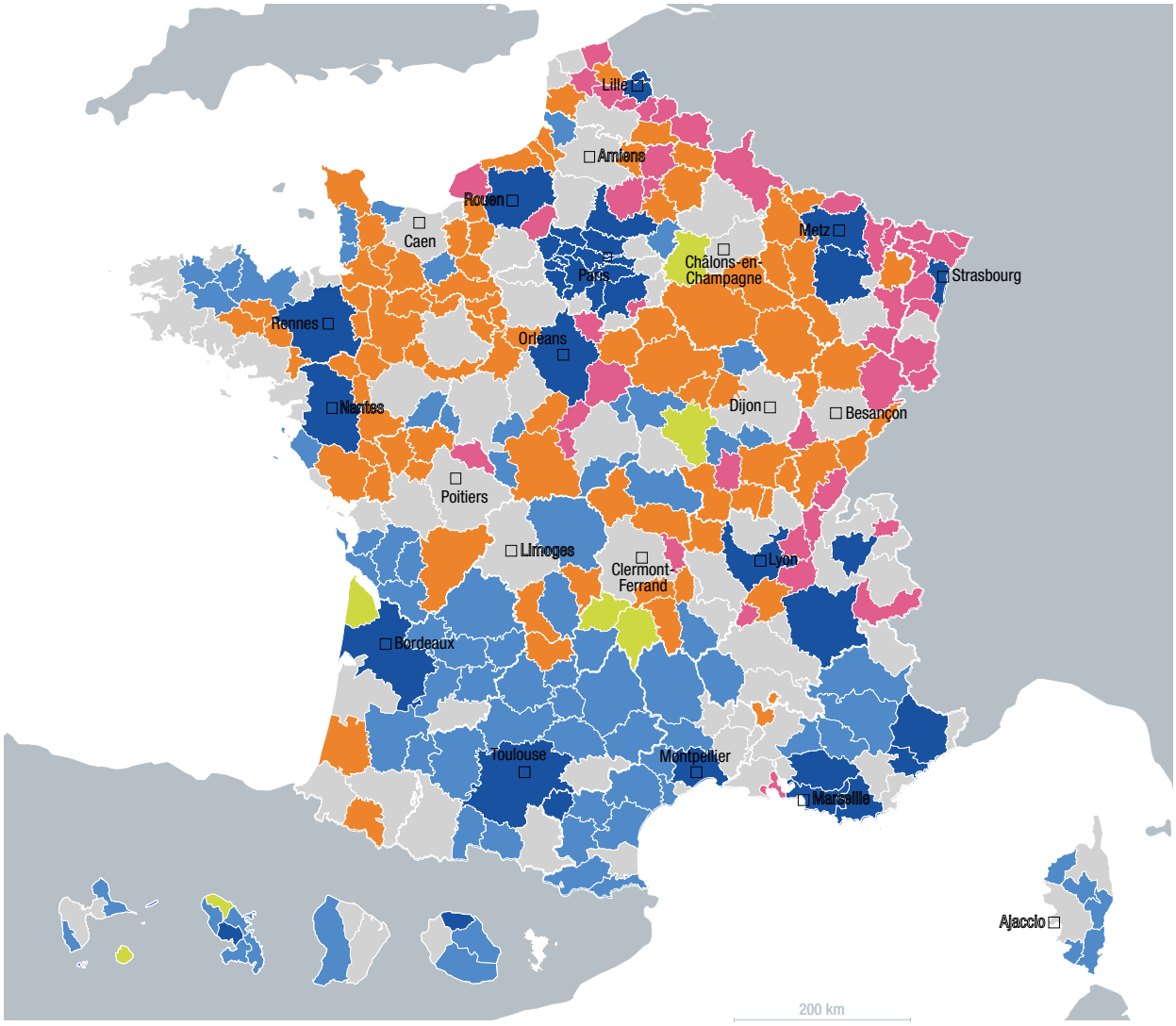

Typologie des zones d'emploi

Par zone d'emploi, 2010

LES ZONES À ORIENTATION TERTIAIRE

- Surreprésentation marquée des **professions du tertiaire supérieur**
- Surreprésentation des **professions intermédiaires du tertiaire**
- **Profil représentatif**

LES ZONES À ORIENTATION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

- Surreprésentation des **métiers ouvriers du tertiaire et du secondaire**
- Surreprésentation des **métiers ouvriers de l'industrie**
- Surreprésentation marquée des **métiers agricoles**

- Données non disponibles

Source : Insee, RP 2010. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

Les spécialisations professionnelles des territoires se renforcent, sauf celles des zones ouvrières

Entre 1999 et 2011, en lien avec la poursuite de la tertiarisation de l'économie, l'emploi a plus fortement progressé dans les zones orientées vers les professions tertiaires que dans celles orientées vers les professions types des secteurs primaire et secondaire. Les **zones métropolisées** ont été les plus dynamiques, alors que celles à vocation agricole ont perdu des emplois.

Au cours de cette période, la spécialisation métier des territoires a eu tendance à se renforcer. Ainsi, les zones métropolisées aux emplois déjà très qualifiés ont encore gagné des emplois de cadres et perdu des emplois industriels et agricoles. Les zones à vocation agricole, elles, ont perdu relativement moins d'emplois agricoles que les autres zones, mais elles ont gagné moins d'emplois de cadres. Seule exception à ce renforcement des spécialisations, les zones ouvrières se sont plutôt rapprochées du profil représentatif. En effet, ce sont elles qui ont perdu la plus forte proportion d'emplois ouvriers ; parallèlement, le nombre de cadres et d'employés y a progressé de manière relativement soutenue.

Graphique 1 ▸ Évolution annuelle moyenne de l'emploi par type de zone entre 1999 et 2011

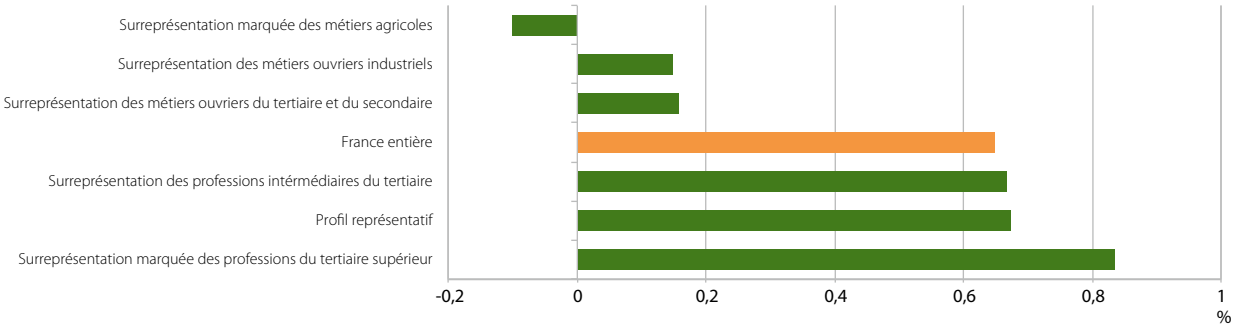

Source : Insee, Estel, 2011. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.
Note de lecture : L'emploi a crû de 0,8 % en moyenne chaque année dans les zones métropolisées, alors que la croissance de l'emploi en France a été en moyenne de 0,65 %.

Tableau 1 ▸ Évolution de l'emploi par catégories sociales et par type de zone

Types de zone	Agriculteurs	Artisans	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Profil représentatif	-3,49	-0,09	2,14	1,58	0,31	-0,84
Surreprésentation des métiers ouvriers industriels	-3,63	-0,80	1,59	1,25	0,34	-1,19
Surreprésentation des métiers ouvriers du tertiaire et du secondaire	-3,42	-0,90	1,66	0,84	0,39	-1,66
Surreprésentation des professions intérmédiaires du tertiaire	-3,36	0,30	1,88	1,80	0,67	-0,41
Surreprésentation marquée des professions du tertiaire supérieur	-3,21	-0,21	2,95	1,18	0,07	-0,90
Surreprésentation marquée des métiers agricoles	-2,94	-0,97	1,01	0,72	-0,19	-0,98

Source : Insee, Données harmonisées du recensement (1968-2011). Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

Une forte concentration géographique de l'emploi, plus marquée pour certains métiers

Comme le montre la typologie précédente, l'emploi est fortement polarisé sur le territoire, et de façon très hétérogène selon les différentes grandes catégories de métiers. Certaines catégories sont davantage **concentrées** que ne l'est la population : c'est le cas des métiers agricoles, plus présents dans les espaces à faible densité de population. Les cadres et professions intellectuelles sont, quant à eux, concentrés dans les centres des espaces **métropolitains**. À l'opposé, les artisans et les enseignants sont répartis de façon homogène sur le territoire, relativement à la population. La concentration géographique des métiers est liée à la répartition inégale des entreprises employeuses sur le territoire. Les différents secteurs employeurs, qui ont chacun une structure de qualification propre, sont en effet eux-mêmes différemment concentrés selon les zones.

En outre, des phénomènes d'agglomération transversaux aux secteurs employeurs constituent une dimension supplémentaire pour expliquer des effets d'agrégation géographique de certains métiers.

Par ailleurs, ces concentrations sont également très différentes selon le type de territoire. Les zones métropolisées ne sont pas nécessairement celles où la concentration de l'emploi excède celle de la population ; l'habitat y est également fortement concentré. Au contraire, les zones qui concentrent une part plus forte d'emplois que d'habitants se trouvent dans les espaces à faible densité démographique. C'est le cas, par exemple, des zones à vocation agricole, zones où la densité de population est très faible, mais qui concentrent une forte part d'emplois agricoles.

Graphique 2 ▸ Concentration de l'emploi selon la catégorie sociale

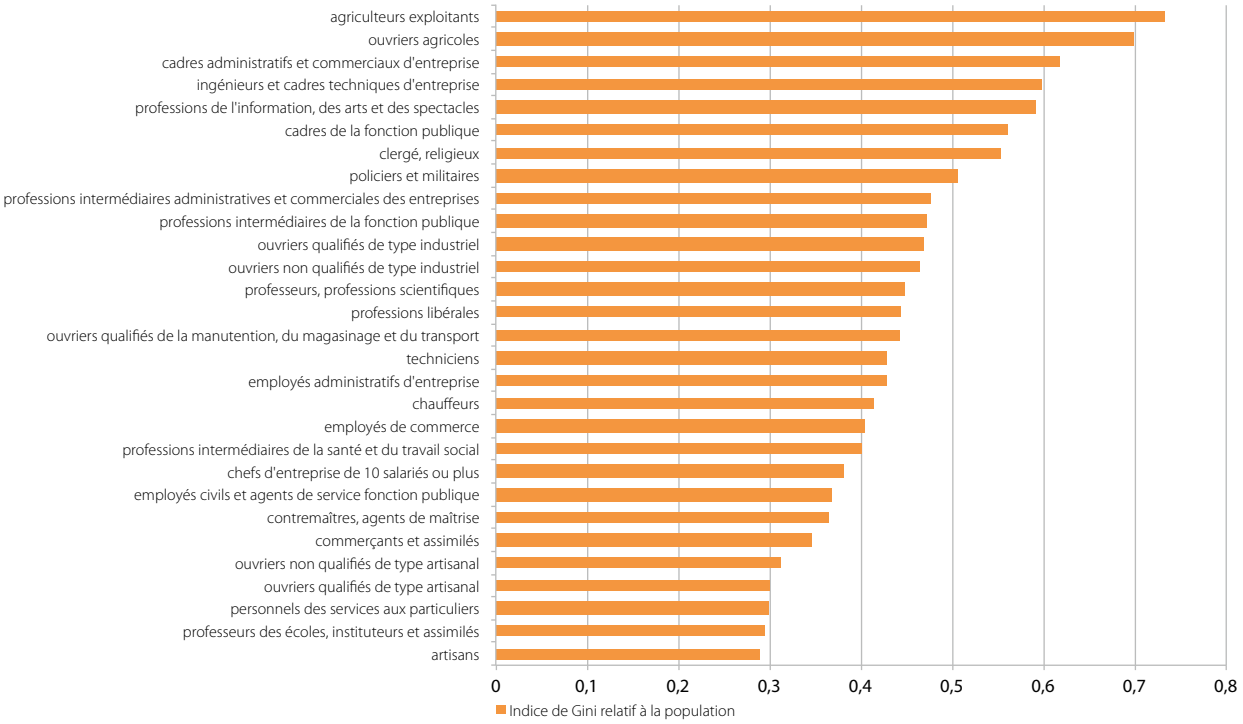

Source : Insee, RP 2011. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.
Note de lecture : La concentration des emplois agricoles, mesurée par le **coefficient de Gini**, est proche de 0,7, ce qui signifie que ces emplois sont très concentrés géographiquement.

Du fait de ces concentrations, les lieux d'emploi et de résidence sont déconnectés, entraînant des inadéquations sur les marchés du travail urbains

Les zones métropolisées concentrent à la fois beaucoup d'habitants et d'emplois. C'est, malgré tout, dans ces espaces que les lieux de résidence et de travail sont les plus déconnectés. En effet, plus une zone d'emploi présente un caractère urbain, moins les emplois de cette zone sont occupés par les actifs y résidant. Les déplacements domicile-travail sont ainsi plus longs dans l'urbain que dans le rural : ils débordent plus souvent le périmètre des zones d'emploi.

En conséquence, les territoires urbains sont marqués par une **inadéquation** relativement élevée entre l'offre et la demande de travail. Ainsi, par exemple, les qualifications requises par les emplois de la zone de Paris correspondent peu aux métiers de ses habitants : ce sont souvent des actifs d'autres zones qui occupent ces emplois. Les zones adjacentes aux territoires urbains sont affectées de même : nombre de leurs résidents se déplacent pour travailler dans les centres urbains alors que les emplois sur place, davantage liés à la satisfaction des besoins de la population présente, sont souvent pourvus par des actifs d'autres zones. Les marchés locaux du travail sont donc très interdépendants dans l'urbain, comme l'illustrent ces flux quotidiens de navetteurs.

Dans les territoires moins denses, en revanche, cette intégration des marchés du travail est nettement moins achevée. Ceux-ci restent davantage autonomes, d'où un plus faible degré d'inadéquation entre qualification des emplois et des actifs.

Carte 3 ▸ Indice d'inadéquation entre offre et demande de travail

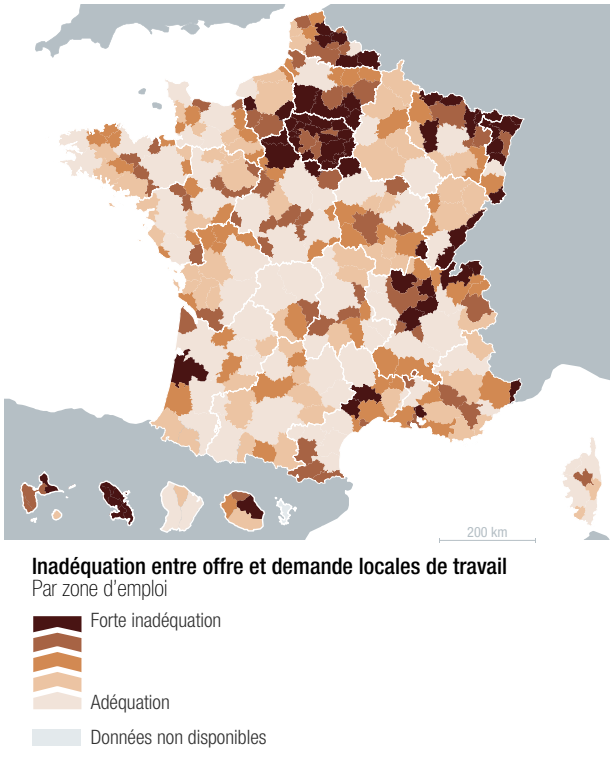

Carte 4 ▸ Part des actifs résidant et travaillant dans la même zone d'emploi

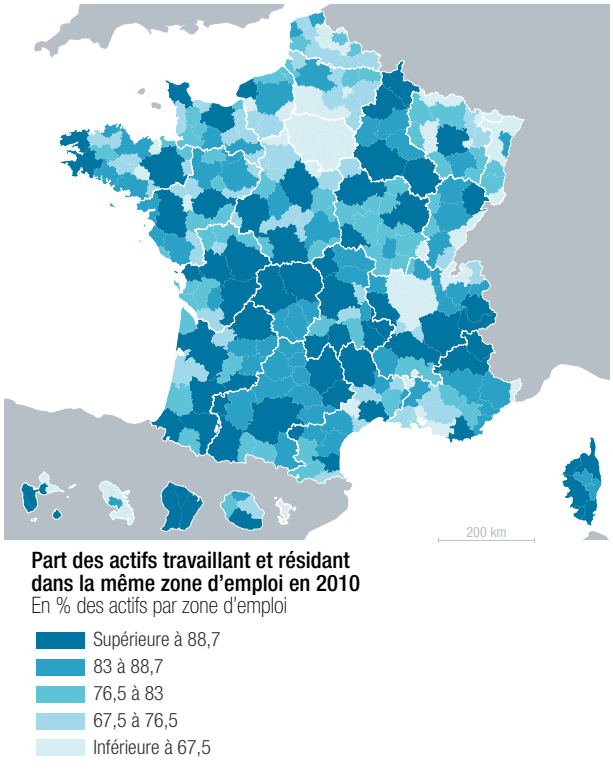

Source : Insee, RP 2011. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.
Note de lecture : L'indice d'inadéquation est élevé dans les zones d'emploi d'Île-de-France, et correspond à une faible part d'actifs travaillant et résidant dans la même zone.

Ces inadéquations ne se traduisent pas par une demande d'emploi accrue dans les zones urbaines

En France métropolitaine, en 2013, la part des demandeurs d'emploi de **catégories A, B, C** dans la population active s'élève à 16,7 %. Cette **part de demande d'emploi** varie fortement entre les régions et au sein des régions.

Parmi les 304 zones d'emploi de France métropolitaine, 23 zones, rassemblant 5,3 % des actifs, comptent les plus fortes parts de demande d'emploi (22,4 % ou plus). Ces zones « les plus en difficulté » sont concentrées au nord et au sud du pays ; pour l'essentiel, elles se situent dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Languedoc-Roussillon. À l'inverse, 29 zones d'emploi, qui rassemblent 7,9 % des actifs, ont une part de demande d'emploi inférieure à 12,8 %. Ces zones, dans les situations « les plus favorables », sont davantage dispersées géographiquement et recouvrent des territoires très divers ; elles se situent principalement en Île-de-France, à proximité des frontières avec l'Allemagne et la Suisse (profitant certainement du dynamisme de leurs pôles d'activités les plus proches), en Corse ainsi qu'au sud du Massif Central et de la Basse-Normandie.

On n'observe pas de corrélation forte entre le caractère rural ou urbain des différentes zones d'emploi et leur part de demande d'emploi. Ainsi, parmi les zones d'emploi comptant peu de demandeurs, on trouve des zones à la fois très urbaines (notamment en région parisienne) et des zones très rurales (comme la Lozère). Pour autant, les zones métropolisées sont, en 2011, en meilleure position que les autres zones. Par ailleurs, depuis 2003, leur situation a évolué bien plus favorablement.

Carte 5 ▸ Part des demandeurs d'emploi en 2013

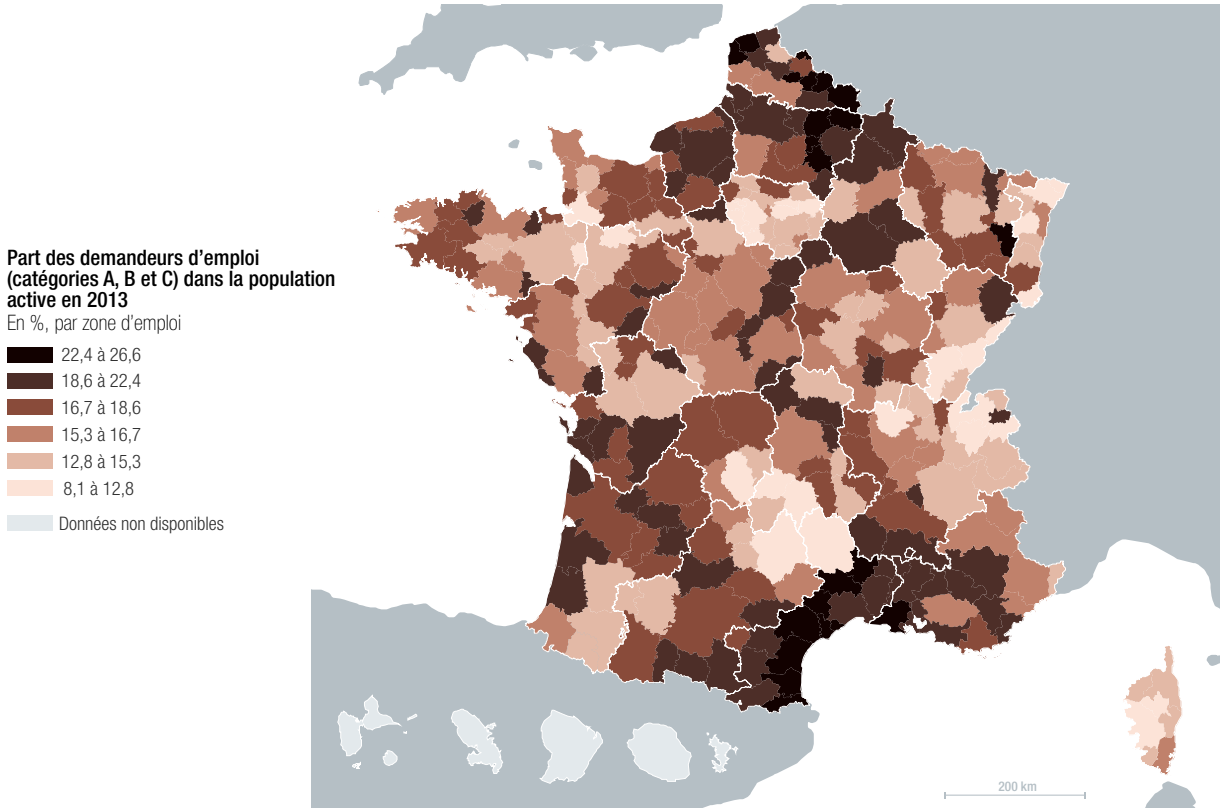

Sources : Pôle emploi-Dares (STMT) ; Insee (estimations de population active par zone d'emploi), estimation Dares pour le 4e trimestre 2013 ; calculs Dares.

L'ampleur des disparités de demande d'emploi est aussi forte en 2013 qu'en 2003

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, la part des demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) dans la population active s'améliore nettement entre 2003 et 2008 (- 2,5 points), puis se détériore fortement entre 2008 et 2013 (+ 5,6 points). Au total, la part de demande d'emploi a crû de 3,1 points entre 2003 et 2013. Dans certaines zones d'emploi, la hausse est plus modérée : elle est inférieure à 2 points dans 37 zones, situées notamment en Corse, dans les Pyrénées-Atlantiques, dans certaines parties de l'Île-de-France, de la côte méditerranéenne provençale et des Alpes. À l'inverse, l'augmentation est supérieure à 5,5 points dans 45 zones, situées plutôt dans le sud et le quart nord-est du territoire.

Le positionnement des zones d'emploi les unes par rapport aux autres, en termes de demande d'emploi, n'est pas figé. Ainsi, les zones dans les situations les plus favorables en 2013 (moindre part de demande d'emploi) n'occupaient pas toutes les meilleures positions en 2008 ni en 2003[1]. De même, certaines zones parmi les plus en difficulté en 2013 (plus forte part de demande d'emploi, classe 6) ne l'étaient pas en 2003[2].

Au-delà de ces changements de positions relatives, l'ampleur des disparités de demande d'emploi se maintient globalement entre 2003 et 2013. L'écart entre les zones dans les situations les plus favorables et les zones les plus en difficulté se réduit sensiblement entre 2003 et 2008, mais augmente fortement entre 2008 et 2013. Au total, les contrastes sont légèrement plus marqués en 2013 qu'en 2003 (écart de 18 points entre les classes 1 et 6 en 2003, de 14 points en 2008 et de 19 points en 2013). ■

Carte 6 ▸ Évolution de la part des demandeurs d'emploi entre 2003 et 2013

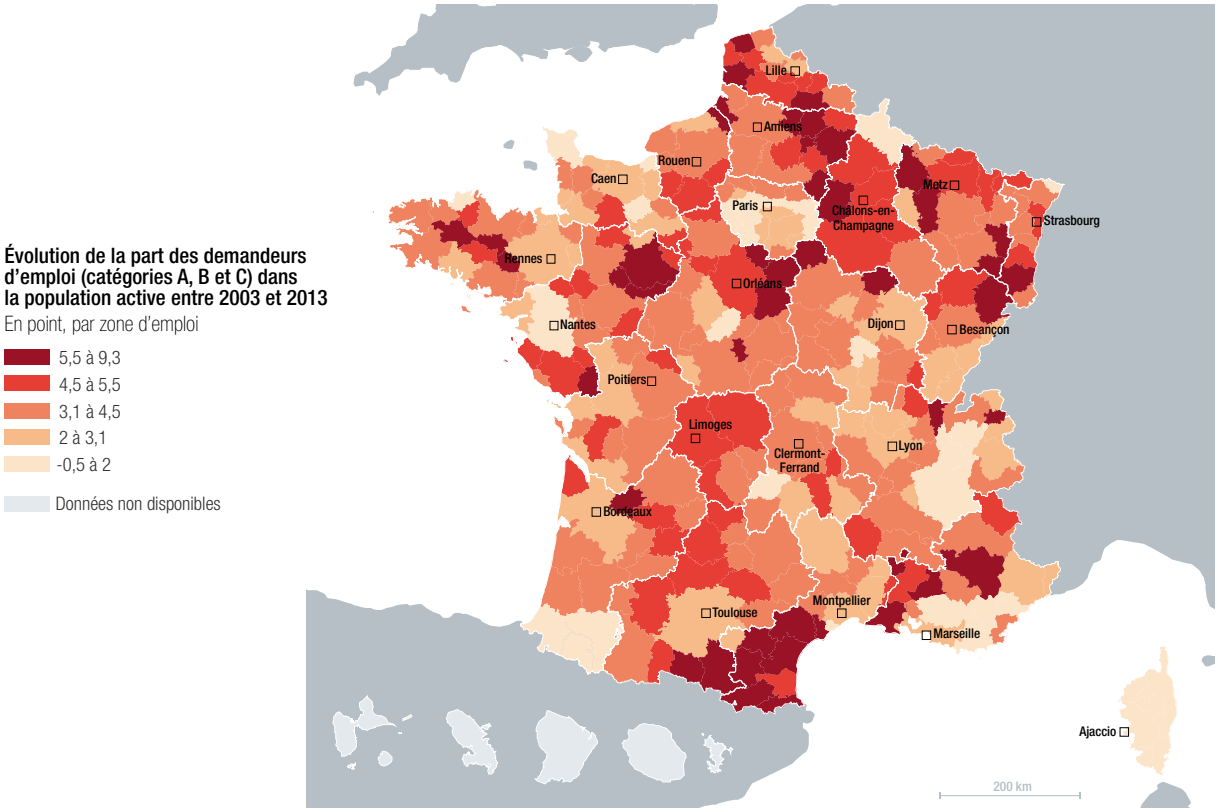

Sources : Pôle emploi-Dares (STMT) ; Insee (estimations de population active par zone d'emploi), estimation Dares pour le 4e trimestre 2013 ; calculs Dares.

1 Six classes de zones d'emploi ont été construites pour les années 2008 et 2003 selon leur part de demande d'emploi. Afin de pouvoir comparer ces deux classements avec celui de l'année de référence 2013, les bornes des classes ont été définies de manière à retrouver les mêmes pourcentages de population active que dans les classes retenues pour 2013.

2 Une étude à venir de la Dares s'intéressera aux facteurs pouvant expliquer ces évolutions.

Définitions

Zone d'emploi : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Zones métropolisées : Zones d'emploi à forte densité démographique et économique, marquées par une surreprésentation des emplois très qualifiés.

Concentration géographique : L'indice de Gini mesure la concentration géographique d'un indicateur, ici, l'emploi. Cette concentration est mesurée relativement à la population. Cet indice vaut 1 si tous les emplois d'une zone se situent sur une seule commune, ou 0 si le nombre d'emplois a la même répartition territoriale que la population.

Indice d'inadéquation :

$I_i = \sum_{c \in \Gamma} \frac{|EMPLT_{c,i} - ACTOCC_{c,i}|}{EMPLT_i + ACTOCC_i}$ où $EMPLT_{c,i}$ et $ACTOCC_{c,i}$ sont les nombres d'emplois, respectivement au lieu de travail et au lieu de résidence, pour la zone i et la catégorie sociale C. désigne l'ensemble des catégories sociales. Cet indice vaut 0 si, pour chaque catégorie sociale, le nombre d'emplois exercés dans chaque zone égale le nombre d'actifs occupés y résidant. Il vaut 1 si les catégories sociales des emplois occupés ne correspondent pas du tout à celles des actifs occupés (cas où on ne trouverait, par exemple, que des emplois de cadres dans une zone habitée par des ouvriers).

Catégories A, B, C (des demandeurs d'emploi) : Elles rassemblent les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et qui sont sans emploi (catégorie A) ou qui ont exercé une activité réduite courte de 78 heures ou moins au cours du mois (catégorie B) ou bien une activité réduite longue de plus de 78 heures au cours du mois (catégorie C).

Part de demande d'emploi : Ratio rapportant le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C à la population active (en moyenne annuelle). Ce ratio diffère du taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). En effet, de nombreux demandeurs d'emploi en catégories A, B, C exercent une activité réduite, et, de ce fait, ne sont pas chômeurs au sens du BIT. Inversement, des personnes peuvent être chômeurs au sens du BIT sans être inscrites sur les listes de Pôle emploi ; elles ne sont alors pas comptées comme demandeurs d'emploi. Ce ratio mobilise deux sources : la STMT (Pôle emploi-Dares) pour estimer le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C et les estimations trimestrielles de population active par zone d'emploi de l'Insee. Au moment de la rédaction de cet article, ces estimations n'étant pas disponibles pour le 4e trimestre 2013, elles ont été estimées par la Dares en appliquant au 3e trimestre 2013 le taux d'évolution moyen observé entre les 3e et 4e trimestres de 2003 à 2012.

Bibliographie

BACCAÏNI B., SÉMÉCURBE F., THOMAS G., « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », *Insee Première* n° 1129, 2007.

FLOCH J.-M., LAINÉ F., « Les métiers et leurs territoires », *Insee Première* n° 1478, 2013.

GOBILLON L., SELOD H., ZENOU Y., « The Mechanisms of Spatial Mismatch », *Urban Studies* vol. 44 n° 12, novembre 2007.

KAIN John F., « Housing Segregation, Negro Employment, and Metropolitan Decentralization », *The Quarterly Journal of Economics*, mai 1968.

3 Processus d'innovation

Tous les territoires sont lieux d'innovation : ils hébergent différentes structures (entreprises, laboratoires, universités, clusters…), des équipements, des infrastructures, des services et des actifs (chercheurs, classes créatives) qui constituent des écosystèmes de l'innovation. Les territoires sont également des bénéficiaires de l'innovation : les processus d'innovation impactent les territoires en termes de création de richesses et d'emplois, de développement de services innovants, d'amélioration de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire. Mais, si le processus d'innovation concerne tous les territoires, ces derniers ne sont pas égaux, et des effets de concentration s'observent essentiellement dans les espaces métropolitains. En parallèle de ces effets d'agglomération, la dématérialisation du processus permet la constitution de réseaux et de relations de portée plus longue.

Les moyens consacrés à la recherche et au développement concentrés géographiquement

L'effort de recherche de la France, mesuré par la **dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)** rapportée au produit intérieur brut (PIB), était de 2,29 % en 2012, ce qui représente plus de 46 milliards d'euros et 412 000 emplois en équivalent temps plein dédiés à ce secteur. Ces dépenses sont supérieures à la moyenne des pays de l'Union européenne : globalement, celle-ci consacre 2,04 % de sa valeur ajoutée aux activités de recherche et développement (R&D).

Ces moyens financiers et humains vont alimenter le **processus d'innovation**, qui permet la création d'activité et, donc, de richesses et d'emplois au niveau des territoires. Cependant ; ces investissements ne sont pas homogènes d'un pays à l'autre, ni d'une région à l'autre : les pays du nord de l'Europe dépensent davantage que les pays du sud pour ces activités ; les pays d'Europe continentale et orientale sont, quant à eux, en retrait sur ce domaine. Ces moyens sont relativement concentrés dans l'espace : à l'ouest de l'Allemagne, au sud de l'Angleterre, les dépenses ainsi que les équipes dédiées à la R&D sont très importantes. La Finlande présente une homogénéité relativement élevée puisque ses régions consacrent des moyens similaires et conséquents.

Carte 1 ▸ Effort de recherche et nombre de chercheurs dans les régions européennes

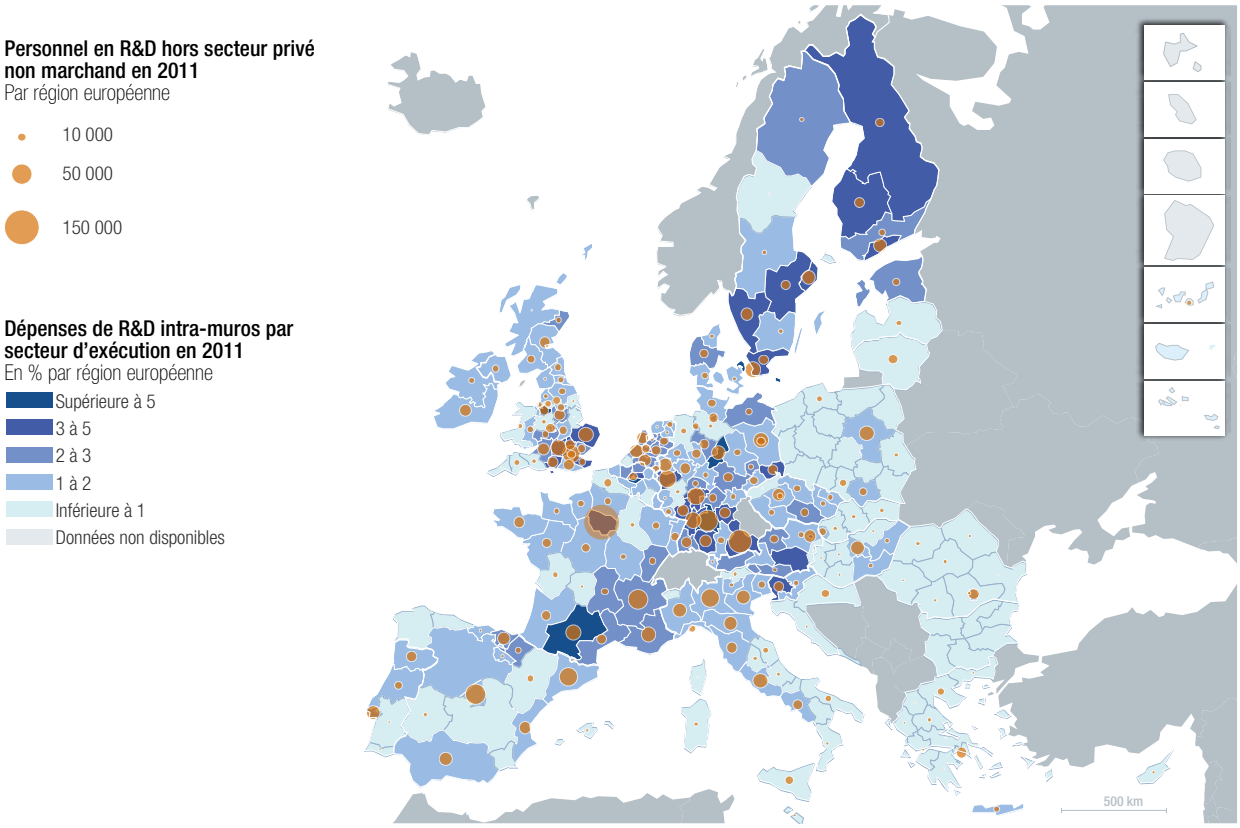

Source : Eurostat, 2011.
Note de lecture : Les régions finlandaises consacrent plus de 2,6 % de leur PIB à la recherche et au développement ; cet effort représente moins de 0,5 % dans les régions roumaines.

LES CLASSEMENTS ET LA MESURE DE L'INNOVATION

Globalement, la R&D française demeure positionnée, selon les classements, de la 6e à la 8e place mondiale. En comparaison, en matière d'innovation, en 2012, la France se classe au 11e rang en Europe (à peine supérieur à la moyenne) et se situe entre le 14e et le 20e rang mondial, loin derrière les États-Unis, le Japon, la Suisse, Israël, la Corée et la Chine. La France est classée au 20e rang mondial dans le Global Innovation Index 2013. Les décalages observés dans les positions de classement de la France en matière de R&D et d'innovation illustrent le problème d'efficacité de la R&D française qui peine à se traduire en termes de mise sur le marché de nouveaux produits et solutions.

▸ Comme en témoignent les travaux de l'OCDE en la matière (« Manuel de Frascati – Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental » en 2002 ; « Manuel – d'Oslo : Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation » en 2005 ; plus récemment, « Mesurer l'innovation – Un nouveau regard » en 2010), mesurer l'innovation s'avère complexe : en effet, il est difficile de dépasser le stade des indicateurs de positionnement classiquement répandus. Les classements et les mesures de l'innovation sont encore très fortement orientés sur la R&D). Ils utilisent de manière prépondérante des indicateurs tels que la production de brevets, ce qui donne une vision très partielle de l'innovation, car trop centrée sur l'innovation technologique et l'industrie. Rares sont, par exemple, les classements ou analyses permettant de rendre compte de l'innovation au sens large (au-delà de l'innovation technologique) et de ses retombées sociétales ou de mesurer les liens entre R&D et innovation (efficacité de la R&D) ; de plus, très peu permettent de déterminer l'importance et l'impact de la politique de soutien à la R&D et à l'innovation sur la capacité à innover, ou encore d'établir les liens de causalité entre l'innovation et les résultats économiques. Ces difficultés se rencontrent à toutes les échelles géographiques.

▸ Les méthodologies de ces classements peuvent être interrogées : leurs finalités et leurs objectifs, les indicateurs choisis, les pondérations appliquées, les méthodes de calcul et d'agrégation, les variations dans le temps de la méthodologie, notamment, sont fréquemment remis en cause. De nombreux classements reposent en partie sur des indicateurs renseignés sur une base déclarative, en particulier sur la perception de chefs d'entreprises comme, par exemple, pour le Global Competitiveness Report du World Economic Forum.

En termes d'effort de recherche, la France se trouve en position intermédiaire et présente de forts contrastes internes

La France se place au-dessus de la moyenne européenne en termes d'effort de recherche, mais les disparités internes sont très marquées : la région Midi-Pyrénées, en raison des activités aéronautiques, consacre 5 % de son PIB à la R&D – soit plus du double de la moyenne européenne et le décuple de la Corse. Trois régions se situent autour de 3 % d'effort de recherche : l'Île-de-France, la Franche-Comté et Rhône-Alpes. Deux autres régions (Auvergne et Languedoc-Roussillon) se situent également au-dessus des moyennes nationale et européenne ; en tout, 6 des 23 régions[1] françaises présentent un effort de recherche supérieur à la moyenne européenne, les autres s'échelonnant de 0,5 % à 2 %.

Graphique 1 ▸ Effort de recherche, par région, en 2011

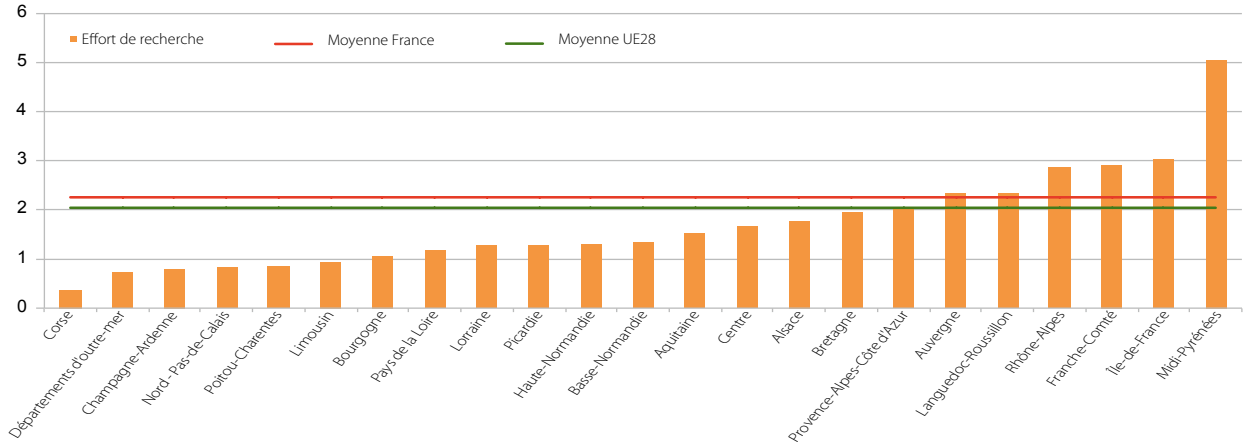

Source : Eurostat, 2011.
Note de lecture : La région Midi-Pyrénées consacre plus de 5 % de son PIB à la R&D alors que l'effort de recherche est inférieur à 0,5 % en Corse.

Graphique 2 ▸ Poids et répartition des dépenses de R&D entre entreprises et administrations, par région, en 2010

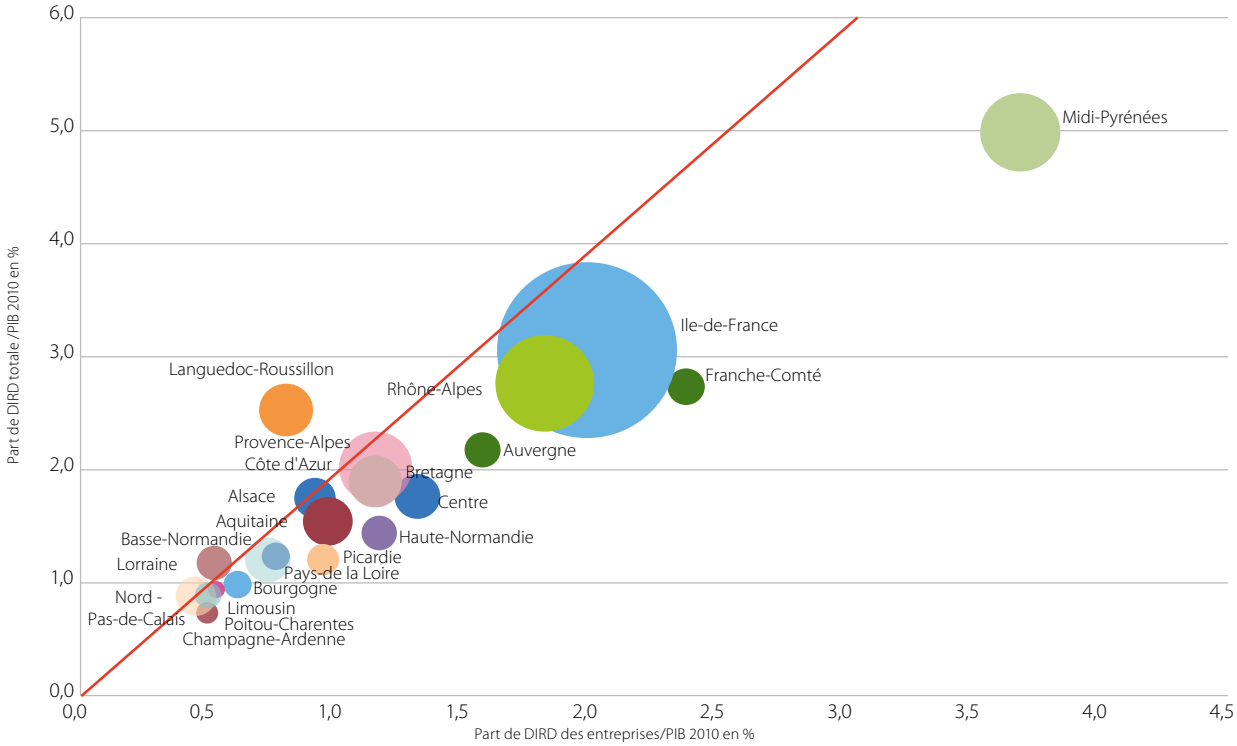

Source : MESR, 2010, Traitements CGET.

1 Pour des raisons de disponibilité des données, l'ensemble des départements d'outre-mer sont agrégés dans une région fictive.

Le processus d'innovation au cœur d'un écosystème territorial

Les établissements des **secteurs considérés comme innovants** sont très concentrés géographiquement : la proportion de ces établissements est très élevée dans les aires d'influence des **espaces métropolisés**. En effet, de nombreux facteurs d'agglomération opèrent en ce qui concerne les activités d'innovation. Les activités de R&D et d'innovation nécessitant de nombreux échanges de nature complexe et des compétences rares, elles sont très concentrées à proximité des bassins d'emplois adaptés. En ce qui concerne l'innovation de processus et de procédés, les activités d'innovation requièrent en outre une proximité avec les activités de production.

Les territoires constituent des écosystèmes de l'innovation aux dispositifs de soutien à l'innovation et aux acteurs nombreux (entreprises, laboratoires, universités, pôles de compétitivité, grappes d'entreprises, autres clusters, incubateurs, organismes de transferts, investissements d'avenir, instituts Carnot, etc.), qui s'appuient sur les équipements, les infrastructures et les services offerts par le territoire.

De fait, un territoire est un véritable pourvoyeur de ressources nécessaires au processus d'innovation (investissements, expériences accumulées, énergie et créativité des individus…). Il peut aussi constituer une source d'innovation : en effet, les problématiques et enjeux auxquels sont confrontés un territoire (pollution, agglomération d'activités, accessibilité, fracture énergétique, vieillissement, etc.) sont susceptibles d'encourager la génération d'innovations pour les contourner. Dans ce cadre, tout territoire a des capacités d'innovation qu'il convient d'identifier et de mobiliser.

Ces ressources sont catalysées par les rencontres et la circulation des idées, rendues possibles notamment par la proximité physique, mais aussi par les échanges numériques. L'innovation s'entend comme un processus dynamique qui ne se cantonne pas à des objets ou dispositifs, mais suppose de réfléchir en termes de flux et d'articulations avec d'autres acteurs.

Carte 2 ▸ Part des établissements innovants et nombre de membres de pôles de compétitivité

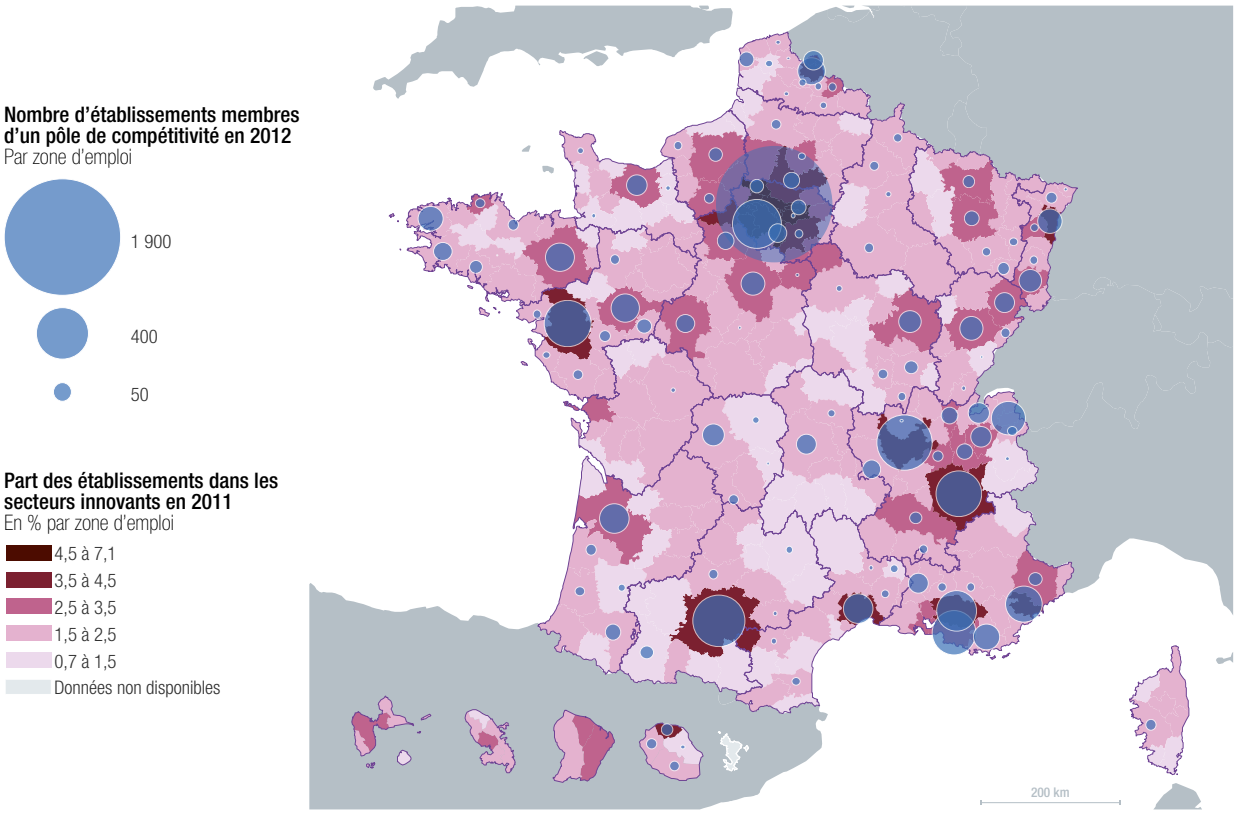

Sources : Insee, CLAP 2011 ; ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, enquête annuelle auprès des gouvernances des pôles de compétitivité, 2012.
Note de lecture : Plus de 3 % des établissements des zones d'emploi franciliennes appartiennent à un secteur considéré comme innovant ; 2 278 établissements de la zone d'emploi de Paris sont membres d'un pôle de compétitivité.

Les systèmes d'innovation se construisent également à distance

Si elle facilite et catalyse la production d'innovation, la proximité géographique n'en est pas une condition nécessaire. En complément des relations de forte proximité géographique, les processus d'innovation peuvent impliquer des échanges à distance, par exemple dans le cas de transfert ou d'appropriation de nouvelles technologies, ou lors de la recherche de compétences complémentaires non disponibles à proximités. Les relations entre les différents acteurs peuvent se nouer à distance, notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication. Ces technologies permettent de mettre en réseau des acteurs éloignés et ainsi de désenclaver le processus d'innovation. Le dépôt d'un brevet, même si toutes les innovations ne se matérialisent pas de cette façon, constitue la transformation d'une invention en un produit tangible. Cette procédure peut engager plus d'un inventeur et il est possible de localiser les différentes parties prenantes dans le dépôt d'un brevet.

La carte de ces liens entre inventeurs montre que les réseaux d'innovation ont une portée qui peut être très longue. Le nombre de collaborations est surtout en relation avec le caractère métropolitain des territoires : on remarque que l'aire urbaine de Paris focalise un grand nombre de ces codépôts de brevet, notamment avec les autres zones économiquement très denses. Mais ces derniers s'opèrent également entre des aires urbaines de dimension moindre, comme entre Charleville-Mézières et Saint-Étienne.

Carte 3 ▸ Nombre de collaborations ayant abouti à un dépôt de brevet

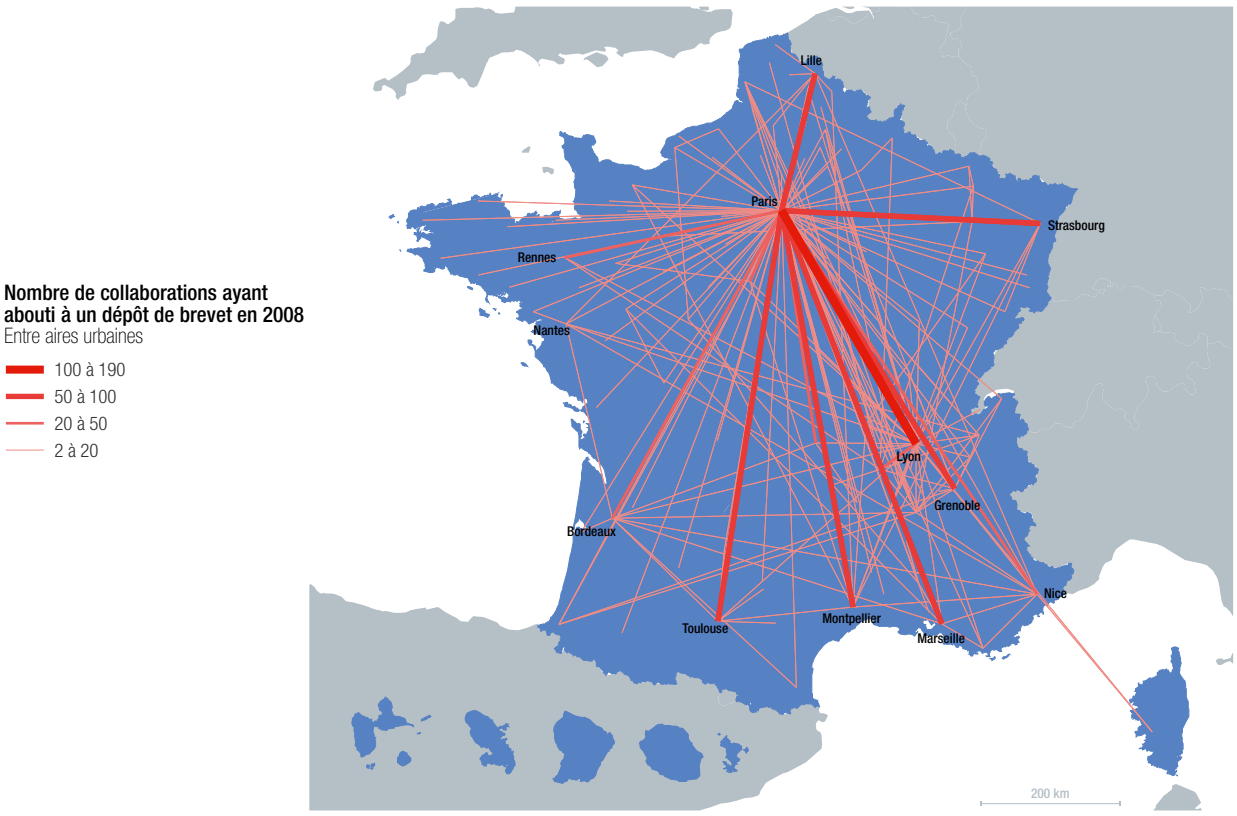

Source : OCDE, Regpat database des brevets, 2008.
Note de lecture : Lorsque deux inventeurs ont déposé un brevet commun, on trace un segment entre leurs aires urbaines de résidence. L'épaisseur des segments est proportionnelle au nombre de brevets codéposés par des inventeurs des deux aires.

De nombreuses politiques pour dynamiser l'innovation, à toutes les échelles

L'innovation est au cœur de nombreuses politiques qui s'articulent de l'échelon régional à l'échelon européen. La stratégie Europe 2020 de l'Union européenne vise une croissance intelligente, durable et inclusive, ainsi qu'une plus grande coordination entre les politiques régionales, nationales et européennes. Elle se traduit par la volonté d'atteindre un objectif de 3 % du PIB européen investis en recherche et développement. Cette stratégie se décline au travers d'« Horizon 2020 », le nouveau programme de financement de la recherche et de l'innovation (80 milliards d'euros sur sept ans), et la nouvelle politique de cohésion 2014-2020 qui se décline en onze objectifs thématiques. Le premier de ces objectifs vise à « renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ». Dans le cadre réglementaire du Fonds européen pour le développement régional (FEDER), chaque région doit se doter d'une stratégie de spécialisation intelligente pour faire de l'innovation une priorité, concentrer les investissements et créer des synergies avec d'autres régions sur des domaines d'activités stratégiques ciblés. Ces derniers seront en lien avec le tissu productif local afin d'optimiser la gouvernance des parties prenantes et d'en accroître le concours (découverte entrepreneuriale).

Au niveau national, le programme d'investissements d'avenir (PIA), doté d'une enveloppe initiale de 35 milliards d'euros, est dédié à des projets d'excellence. Dans le cadre du plan « Investir pour la France », le PIA a été doté de 12 milliards d'euros supplémentaires afin de répondre à deux objectifs : le renforcement de la compétitivité pour l'emploi et la transition énergique.

La nouvelle phase de la politique des pôles de compétitivité (période 2013-2018) vise à accroître l'impact économique des pôles et à amplifier l'accompagnement de la croissance des PME et ETI dans les territoires et à l'international. Une gouvernance partenariale des pôles a d'ailleurs été mise en place entre l'État et les collectivités territoriales.

« Une nouvelle donne pour l'innovation en France », fondée sur 40 mesures transverses, vient compléter et renforcer la démarche sectorielle des 34 plans de la « nouvelle France industrielle » et des sept ambitions de la commission Innovation 2030. ■

Carte 4 ▸ Montant des crédits FEDER programmés pour la période 2014-2020

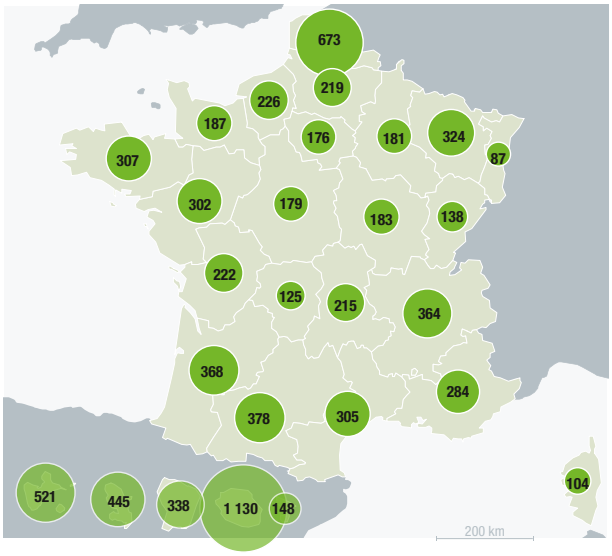

Volume total du FEDER 2014-2020
En millions d'euros par région

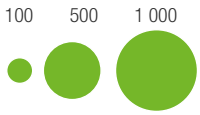

Source : CGET, 2014.

LES STRATÉGIES RÉGIONALES DE L'INNOVATION EN VUE DE LA SPÉCIALISATION INTELLIGENTE (SRI-SI)

La « spécialisation intelligente » est conçue par la Commission européenne comme un levier déterminant pour la contribution de la politique de cohésion à la stratégie Europe 2020. À l'échelle des territoires régionaux, en parallèle et en complémentarité aux programmes opérationnels du FEDER, l'ambition est de définir et de déployer une stratégie de spécialisation intelligente pour la recherche et l'innovation, adaptée à ses atouts et ses contraintes et au service des objectifs européens. En France, cette démarche s'est appuyée sur l'expérience récente de définition et de mise en œuvre des stratégies régionales d'innovation, initiées lors de la période de contractualisation 2007-2013.

La définition des stratégies régionales de spécialisation intelligente a été réalisée par les régions françaises dans des contextes très variés. En effet, certaines régions sont fortement dotées en matière de capacités de recherche et développement et en termes d'innovation, et font partie des régions identifiées comme leaders en Europe. D'autres régions se caractérisent par des tissus économiques moins enclins à innover. Les modalités d'appropriation et de traduction du concept de spécialisation intelligente ont donc été, par nature, variables. Cet exercice a permis à chaque région d'expliciter et de préciser ses spécificités, ses atouts et son positionnement en matière d'innovation, et de catalyser une démarche de découverte entrepreneuriale mobilisant l'écosystème innovant régional autour d'une stratégie élaborée, portée et déployée de manière partagée.

Ces stratégies constituent ainsi un nouveau cadre pour maximiser l'effet de levier du soutien à l'innovation sur les territoires, générer plus d'innovation, accompagner d'avantage de produits et de solutions innovants sur le marché et en diffuser les effets, à un moment charnière de renforcement des compétences des régions en matière de développement économique. Cet exercice a, en outre, été réalisé lorsque le cadre stratégique national et européen en faveur de l'innovation était en pleine mutation (nouvelle politique de cohésion, Horizon 2020, Nouvelle France industrielle, nouvelle donne pour l'innovation, PIA). Cette démarche a constitué une première étape pour répondre aux besoins exprimés par les acteurs de l'innovation : c'est-à-dire cohérence, coordination et visibilité des politiques en faveur de l'innovation, aux différentes échelles régionales, nationales et européennes.

Quelques grandes lignes de force se dégagent des SRI-SI des régions françaises en matière d'innovation à l'échelle nationale :

- la santé est un secteur de spécialisation pour presque toutes les régions ;
- l'énergie, ainsi que l'agroalimentaire, les agroressources et la pêche, sont des thèmes centraux pour une large majorité des régions ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), le numérique, l'informatique, les logiciels complexes et l'électronique, la préservation de l'environnement, la gestion des ressources, la biodiversité et la prévention des risques ainsi que la mobilité et les transports, sont des champs de spécialisation pour plus de la moitié des régions.

L'aéronautique, le spatial, les services, l'ingénierie, les sciences humaines et sociales, le tourisme, l'industrie de la création et l'usine du futur sont les marchés les moins représentés. L'usine du futur est un secteur nouveau dans les SRI-SI, du fait de son intégration dans la Nouvelle France industrielle comme le 34e plan de reconquête industrielle.

Par ailleurs, les domaines de spécialisation intelligente sur les thèmes du bâtiment, de la mobilité et des transports, de l'énergie, ainsi que l'agroalimentaire, les agroressources et la pêche se caractérisent fortement par leur durabilité. Toutes les régions prennent ainsi en compte le développement durable dans la définition de leurs domaines de spécialisation intelligente. Les matériaux, la mécanique et la chimie ou encore l'usine du futur intègrent de manière significative les enjeux d'éco-innovation.

La définition de la stratégie ne constitue qu'une première étape du processus de spécialisation intelligente, qui va s'étendre sur toute la période de contractualisation 2014-2020 et probablement au-delà. En effet, les SRI-SI vont maintenant être déclinées en plans d'actions et mises en œuvre, faire l'objet d'un suivi, être évaluées et connaître des ajustements et des approfondissements, notamment en fonction des évolutions du tissu économique et de l'écosystème régional de l'innovation. Les domaines de spécialisation intelligente pourront ainsi évoluer.

Définitions

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) : La dépense intérieure de recherche et développement correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations, l'autre par les entreprises.

Processus d'innovation : D'après le « Manuel d'Oslo » de l'OCDE, une innovation est la mise en œuvre (implémentation) d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé (de production) nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures d'une entreprise.

Secteurs considérés comme innovants : Le périmètre retenu pour suivre les secteurs technologiquement innovants s'inspire d'un ensemble de travaux d'analyse économique réalisés au sein de l'Insee, du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, et de l'OCDE. Il inclut les secteurs liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), aux produits pharmaceutiques, aux biotechnologies et aux nouveaux matériaux. La détermination des secteurs liés aux TIC comprend :
- les secteurs producteurs de technologies de l'information - fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique (NAF 300A et C), de TV, radios (323Z) et téléphones (322A et B), d'appareils d'instrumentation et de mesure (332A et B et 333Z), de connectique (313Z) et de composants (321A, C et D) ;
- les secteurs distributeurs de technologies de l'information - commerce de gros de matériel informatique, y compris les importateurs (NAF 518G et H) ;
- les secteurs des services de technologies de l'information - services de télécommunications (NAF 642), services informatiques et location de matériel informatique (NAF 72 et 713E), services audiovisuels (921, 922A, B, D, E et F). Les autres secteurs comprennent quelques sous-ensembles de la chimie (gaz industriels, chimie organique et inorganique de base, matériel plastique) ainsi que la pharmacie industrielle (NAF 241A, E, G, L et 244A et C).
Il s'agit de secteurs caractérisables par un degré significatif d'innovation technologique tel que mesuré par leurs dépôts de brevets répartis par domaine technologique au sens de l'étude « Technologies clés pour l'industrie française à l'horizon 2000 ». Ces secteurs, dits innovants, sont définis à partir des activités exercées par l'entreprise. En conséquence, certaines entreprises de ces secteurs peuvent ne pas être innovantes, et d'autres, hors de ces secteurs, peuvent l'être.

Zones métropolisées : Zones d'emploi à forte densité démographique et économique, marquées par une surreprésentation des emplois très qualifiés.

Bibliographie

BELLÉGO C., DORTET-BERNADET V., « La participation aux pôles de compétitivité : quelle incidence sur les dépenses de R&D et l'activité des PME et ETI ? », Insee *Document de travail*, 2013.

BUISSON B., DOISNEAU L., KUBRAK C., MONGO M., AUTANT-BERNARD C., « Les déterminants régionaux de l'innovation », Insee *Document de travail*, 2012.

Datar, « Dynamiques, interdépendances et cohésion des territoires », *Rapport 2011 de l'Observatoire des Territoires*, pp 192/204, mars 2012.

MASSARD N., CHALAYE S., « Géographie de l'innovation en Europe», *Datar Travaux* n° 15, 2012.

OCDE, « Manuel de Frascati 2002 – Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental », *La mesure des activités scientifiques et technologiques*, Éditions OCDE, 2003.

OCDE/Eurostat, « Manuel d'Oslo – Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique », 3e édition, *La mesure des activités scientifiques et technologiques*, Éditions OCDE, 2005.

OCDE, « Mesurer l'innovation – Un nouveau regard », Éditions OCDE, 2010.

4 Cohésion

Entre 2007 et 2011, les inégalités de revenus entre les zones d'emploi ont eu tendance à se réduire, notamment parce que c'est dans les territoires les moins favorisés que les revenus ont augmenté le plus rapidement. Ce constat fait écho à la plus grande mixité sociale observée depuis 40 ans à l'échelle des zones d'emploi, mais ne doit pas masquer l'accroissement des inégalités entre les habitants au sein des territoires. Celles-ci ont crû sous l'impact de la crise, notamment dans certaines des zones les moins favorisées. Dans ce contexte, les politiques d'égalité des territoires ont autant vocation à tenir compte des inégalités inter qu'intraterritoriales.

Des disparités marquées mais en léger recul

Carte 1 ▸ Revenus fiscaux médians par Unité de consommation (UC) en 2011

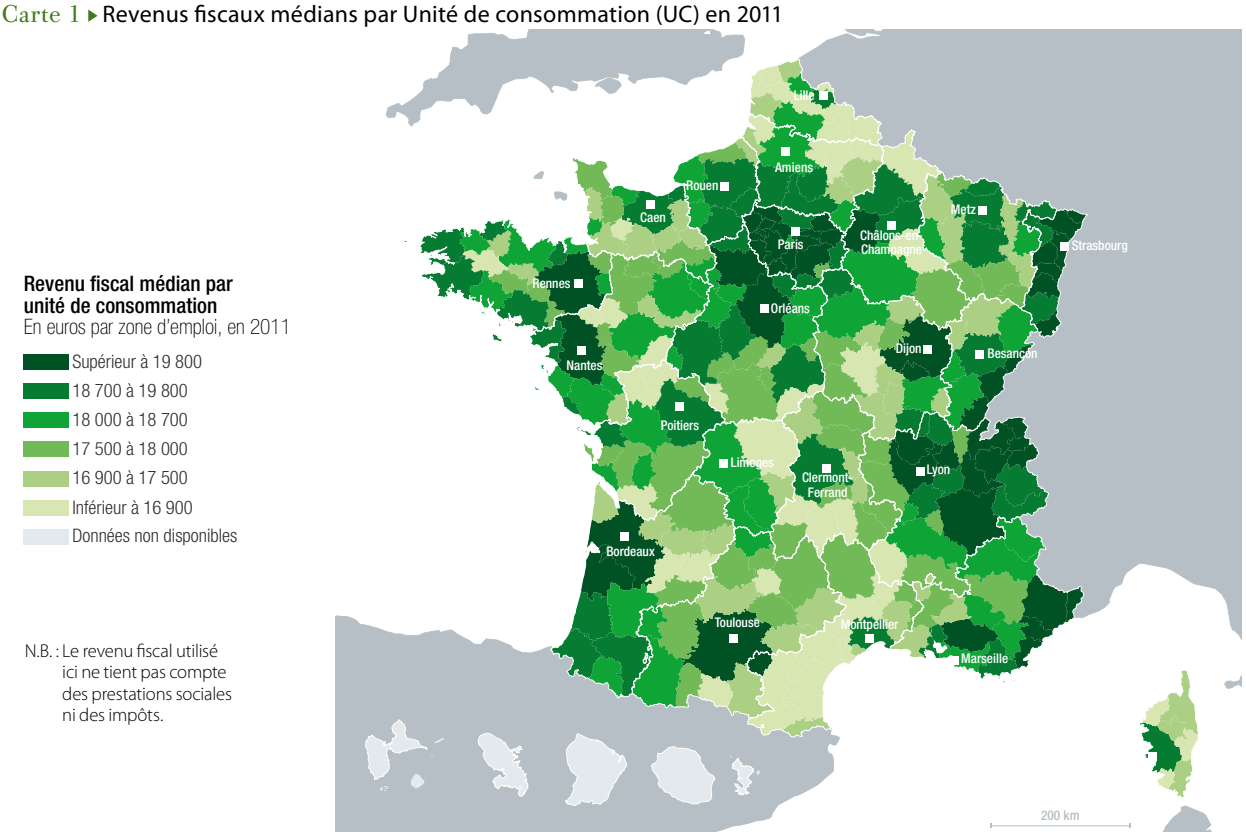

Sources : Insee-DGFiP
Note de lecture : Le revenu médian des zones d'emploi de Paris et du sud-ouest de l'Île-de-France est supérieur à 20000 euros annuels, tandis que la moitié des **unités de consommation** (UC) de la zone de Béziers a des revenus inférieurs à 14500 euros.

En 2011, le **revenu fiscal médian** est de 19 218 euros. Il présente une variabilité marquée selon les zones d'emploi : les populations des zones urbaines (Paris, Orléans, Lyon…) ont des revenus en moyenne plus élevés que les zones à caractère plus rural (Guéret, Morvan). Outre ce clivage lié à la densité démographique et économique des zones d'emploi, certaines zones denses sont marquées par des revenus significativement plus faibles dans le Nord-Pas-de-Calais ainsi qu'en Languedoc-Roussillon. À l'opposé, les zones frontalières de l'Est, même de faible densité, présentent des niveaux élevés de revenus.

Entre 2007 et 2011, ces disparités entre territoires ne se renforcent pas, voire s'estompent légèrement. La mesure de la **corrélation** entre l'évolution des revenus, d'une part, et leur niveau, d'autre part, est négative. Cela indique que les zones d'emploi les plus favorisées sont parmi celles dont les revenus augmentent le moins rapidement sur la période récente, à l'exception notable de certains espaces frontaliers (Suisse, Luxembourg et Belgique), dont les revenus croissent rapidement. De même, les revenus fiscaux des habitants des territoires peu denses sont plus dynamiques que ceux des habitants des espaces urbains.

Sans pouvoir évoquer un phénomène de convergence, on peut toutefois remarquer une réduction des inégalités de revenus entre les différents territoires. Il faut tout de même rappeler que les disparités de revenus sont bien plus importantes au sein des territoires eux-mêmes que d'une zone à l'autre.

Carte 2 ▸ Évolution du revenu fiscal médian entre 2007 et 2011

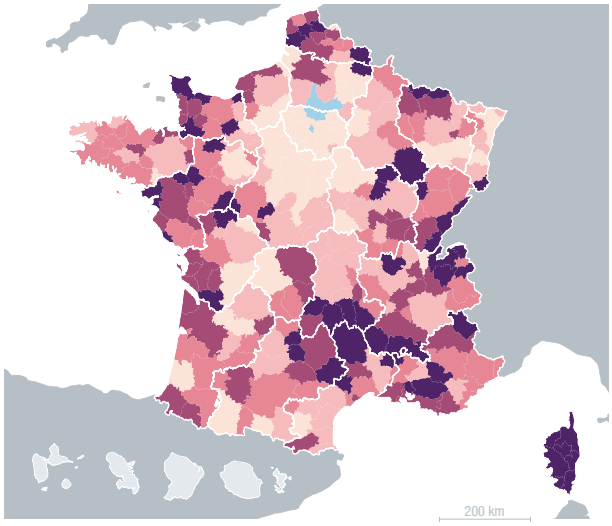

Évolution du revenu médian par unité de consommation entre 2007 et 2011
En % par zone d'emploi
- 4,1 à 18,7
- 3,4 à 4,1
- 2,9 à 3,4
- 2,3 à 2,9
- 0 à 2,3
- Inférieur à 0
- Données non disponibles

Sources : Insee-DGFiP. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.
Note de lecture : Le revenu médian a progressé de plus de 4 % dans les zones d'emploi de Corse et a reculé dans la zone de Roissy-Sud Picardie.

L'EFFET « TERRITOIRE » DANS LES DISPARITÉS DE REVENUS

Le diagnostic que l'on peut établir des inégalités dépend fortement de la maille géographique utilisée pour comparer les territoires. En effet, plus le territoire considéré est grand, moins les disparités entre ces territoires sont marquées ; plus il est petit, plus les différences entre territoires sont grandes, mais on trouve toujours davantage d'hétérogénéité entre les habitants d'un territoire qu'entre les territoires eux-mêmes.

En utilisant des données individuelles, il est possible de décomposer les disparités de revenus selon qu'elles sont liées aux caractéristiques individuelles ou aux spécificités du territoire. Autrement dit, si les revenus sont en moyenne plus importants dans les zones urbaines, il reste à déterminer si la raison en est que les individus bien dotés sont concentrés dans ce type d'espace, ou si c'est parce que le territoire en question présente des atouts dont tous ses habitants profitent (densité, taille, situation géographique, services publics). On identifie par une modélisation économétrique la « prime de richesse » liée aux atouts des territoires, une fois isolé l'effet des caractéristiques individuelles. Par exemple, aux États-Unis, les revenus sont en moyenne 32 % plus élevés dans les villes de plus de 5 millions d'habitants qu'ailleurs. Mais à diplôme, expérience et ethnie égaux, ce différentiel descend à 28 % sur la période 1968-1982.

Les données de panels qui suivent les individus dans le temps donnent la possibilité supplémentaire d'identifier ce qui relève de l'ensemble des caractéristiques individuelles mesurées ou « inobservables » (c'est-à-dire que l'on ne peut appréhender par une variable comme le niveau d'éducation ; il peut s'agir des qualités relationnelles, par exemple). En effet, le différentiel de salaire induit par une migration résidentielle permet de distinguer ce qui relève soit de l'ensemble des caractéristiques individuelles, soit d'un effet territoire. Toujours aux États-Unis, la « prime de richesse » des grandes villes chute à 3 % quand les caractéristiques individuelles observables et non observables sont prises en compte. Sur les données françaises, l'hétérogénéité des revenus par zone d'emploi est également grandement réduite quand on compare des individus ayant des caractéristiques individuelles semblables et vivant dans des territoires différents. Ainsi, les différences de caractéristiques individuelles expliqueraient 40 à 50 % des inégalités de salaires moyens entre territoires ou, autrement dit, les inégalités de salaires moyens entre territoires chutent de moitié lorsque l'ensemble des caractéristiques individuelles sont prises en compte sur la période 1976-1996.

Les inégalités progressent au sein des territoires

Carte 3 ▸ Typologie des zones d'emploi selon l'évolution des inégalités et des bas et hauts revenus

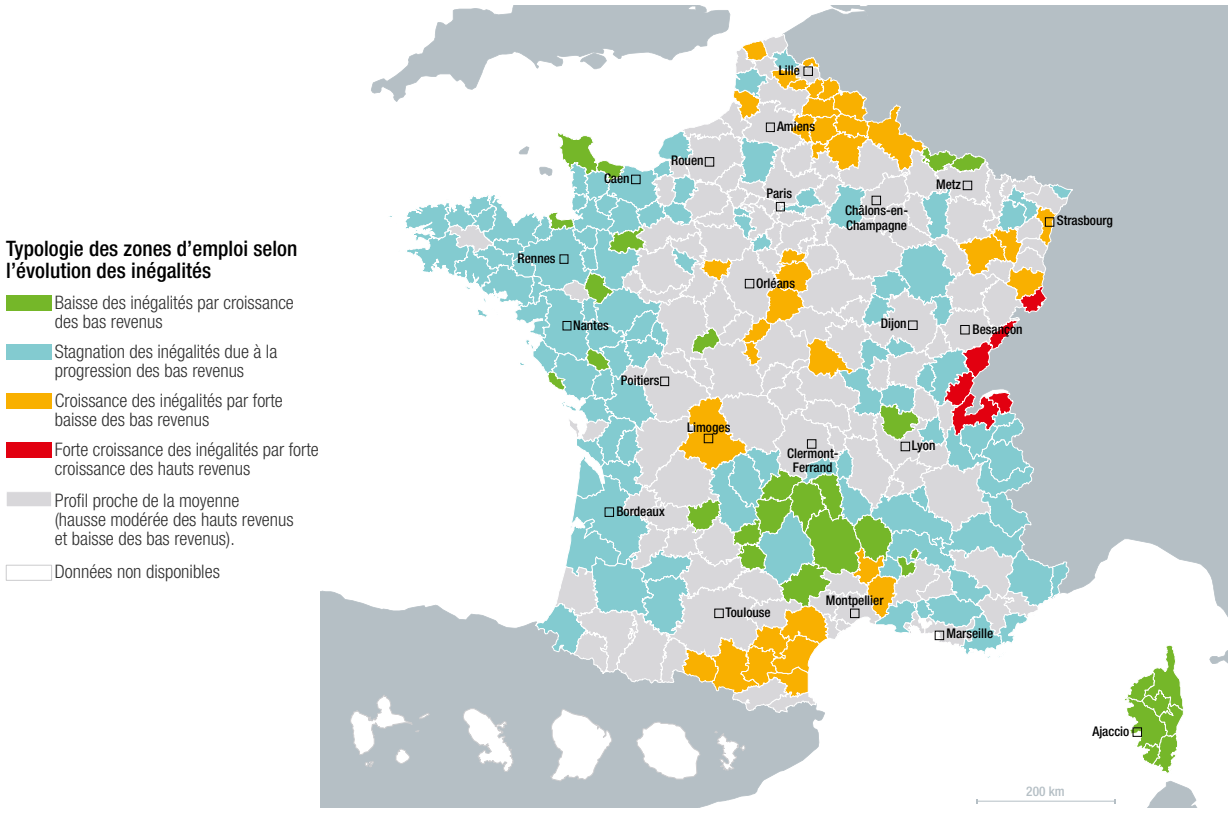

Source : Insee-DGFiP. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.
Note de lecture : Les inégalités se sont réduites dans les zones d'emploi de Corse, car les bas revenus ont progressé plus rapidement que les hauts revenus.

Entre 2007 et 2011, les inégalités monétaires au sein des zones d'emploi progressent, à la fois en raison d'une diminution des bas revenus (mesurée par le premier décile) et d'une hausse des hauts revenus (dernier décile). Cette situation rompt avec la période précédente durant laquelle les niveaux de vie avaient tous progressé – particulièrement les revenus les plus modestes –, contribuant ainsi à la réduction des inégalités sur la période 1996-2007. On peut distinguer cinq types de territoires selon le profil d'évolution du **rapport interdécile** et de ses composantes.

- Le profil proche de la moyenne nationale, qui regroupe 127 zones d'emploi sur une large bande centrale du pays : les inégalités y progressent sensiblement, par une baisse des bas revenus et une hausse des hauts revenus. Les zones d'emploi des grandes agglomérations (à l'exception de celles de l'Ouest) figurent dans cette catégorie.

LA MESURE DES INÉGALITÉS MONÉTAIRES

De nombreux indicateurs sont disponibles pour mesurer une inégale répartition des revenus. Les inégalités sont ici mesurées par le **rapport interdécile**, c'est-à-dire le revenu fiscal minimum des 10 % les plus riches rapporté au revenu maximum des 10 % les plus pauvres. Un autre indicateur de mesure des inégalités souvent utilisé est le coefficient de Gini, qui indique le degré de concentration des revenus : il vaut 1 si une seule personne détient tous les revenus, 0 si toute la population dispose du même revenu. Outre l'indicateur choisi, le choix du type de revenu est déterminant dans le diagnostic que l'on peut faire des inégalités. Le revenu fiscal utilisé ici ne tient pas compte des prestations sociales ni des impôts. Or, ces mécanismes de redistribution visent précisément à réduire les inégalités, et leur prise en compte modifierait le constat. Cependant, ces données ne sont pas disponibles à une échelle infradépartementale.

- Des zones également nombreuses (106) où les inégalités ne progressent pas ou peu, principalement situées le long de la façade atlantique et dans les zones de montagne du Sud-Est : dans ces zones, les revenus de toutes les catégories augmentent.

- 36 zones où les écarts de revenus ont progressé : principalement situés au Nord-Est (Picardie, Champagne-Ardenne) et en Languedoc-Roussillon, ces territoires se caractérisent par une baisse des bas revenus très marquée et une progression des hauts revenus proche de la moyenne, quoique légèrement inférieure.

- 26 zones situées principalement en Corse et dans le Massif Central voient les inégalités se réduire significativement, en raison de la forte croissance des revenus les plus modestes : ceux-ci progressent de plus de 6 % pour la moitié de ces zones, alors qu'ils baissent dans la majorité des territoires.

- 6 zones d'emploi frontalières de la Suisse ont un profil particulier puisque tous les revenus, y compris le premier décile, y augmentent. Mais les inégalités y progressent très fortement sous l'effet de la croissance très forte des hauts revenus : ceux-ci augmentent de plus 25 % dans trois de ces six zones.

On trouve dans ces évolutions les effets de la crise sur les territoires plus industriels et ouvriers. Cette dernière a principalement impacté les bas revenus dans des zones déjà fragiles.

Une division sociale qui tend à diminuer depuis quarante ans sur l'ensemble du territoire

La spécialisation sociale des espaces diminue significativement entre 1968 et 2010. À l'échelle des zones d'emploi, la répartition des différentes catégories sociales sur le territoire est plus homogène qu'il y a quarante ans. À ce titre, la différence entre lieux de résidence des cadres et des agriculteurs est emblématique puisque, sous l'effet conjugué de la périurbanisation et de la mobilité améliorée, ces deux populations cohabitent bien plus qu'auparavant. Mais, s'il y a une tendance au rapprochement des localisations de ces deux groupes sociaux, ils restent néanmoins les plus éloignés géographiquement.

LA MESURE DE LA DIVISION SOCIALE

La spécialisation sociale est ici mesurée par l'indice de Duncan qui indique si deux populations vivent proches l'une de l'autre. Il mesure la différence entre la répartition des différentes catégories sociales au niveau de la zone d'emploi et des communes qui le composent.
Quand il vaut 0, cela signifie que les deux sous-populations se répartissent dans les mêmes proportions dans chacune des communes ; quand il vaut 1, cela signifie que les deux sous-populations vivent de façon complètement disjointe.
Il permet de mettre en évidence les structures sociales sur le territoire : celles-ci peuvent se diversifier dans le sens d'une plus grande mixité ou, à l'inverse, concentrer une part importante de telle ou telle catégorie sociale, dans un mouvement de « spécialisation » sociodémographique du territoire.

Carte 4 ▸ Degré de ségrégation entre les cadres et les ouvriers au lieu de résidence

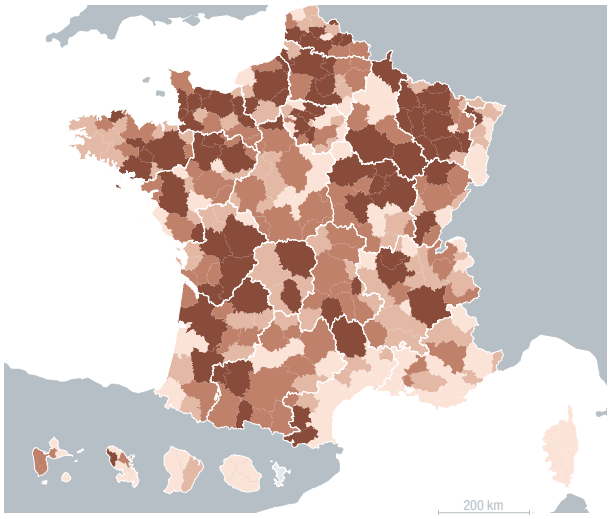

* Indice de Duncan

Source : Insee, RP 2011. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.
Note de lecture : Plus l'indice est proche de 1, plus les deux sous-populations vivent séparées l'une de l'autre.

Toutefois : l'indice de Duncan entre cadres et ouvriers a diminué de 46 % sur pour la période 1968-2010, ce qui traduit une forte augmentation de la mixité entre ces deux populations. Ce résultat peut paraître surprenant au regard des travaux qui montrent que l'opposition entre catégories supérieures et catégories ouvrières est le principe le plus structurant de la division sociale de l'espace. En 1968, les ouvriers sont fortement concentrés dans les grands pôles industriels et les grandes agglomérations situés principalement dans le quart nord-est de la France. Depuis, la croissance générale des postes de cadres dans la plupart des secteurs d'activités et des zones d'emploi, la redistribution des postes d'ouvriers par redéploiement de l'industrie dans les régions de l'Ouest et les restructurations dans les anciennes régions industrielles ont contribué à une répartition sociale moins contrastée. De plus, à un niveau spatial plus fin, le départ des ouvriers des centres villes et la mobilité résidentielle des ménages de cadres ont également joué sur le rapprochement des localisations de ces catégories sociales. De fait, en 2011, les catégories sociales les plus éloignées des catégories supérieures – après les agriculteurs – sont les artisans et les ouvriers. À l'inverse, les catégories sociales les plus proches sont les cadres et les professions intermédiaires.

Cette différenciation sociale n'est pas homogène à l'échelle de la France, car les écarts à la moyenne sont relativement importants d'une zone d'emploi à l'autre. Lorsque l'on regarde les différences de localisation entre cadres et ouvriers, il apparaît que ces populations cohabitent le moins dans des zones soit très urbaines (Paris, Lyon, Rouen), soit à dominante plus rurale (Morvan, Châtillon), vraisemblablement pour des raisons qui tiennent aux conditions d'accès au logement des centres urbains pour les premières, et à la localisation des activités économiques dans les secondes.

Néanmoins, on observe une évolution entre 1968 et 2011 au niveau de cette répartition. Pour toutes les catégories sociales, le degré de mixité est non seulement plus élevé (indice de Duncan plus faible), mais également plus homogène d'une zone à l'autre : la différence entre les courbes des premier et dernier déciles se réduit sensiblement. La progression de cette mixité sociale est essentiellement acquise des années 1960 aux années 1980, période de forte périurbanisation. Le graphique représente cette évolution pour la mixité entre cadres et ouvriers, mais cette tendance est vérifiée pour l'ensemble des catégories sociales, examinées deux à deux.

Dans la dernière période, entre 1999 et 2011, les évolutions soulignées précédemment (baisse de l'indice de Duncan et des disparités) se stabilisent. Entre cadres et professions intermédiaires, la mixité continue de progresser, mais elle recule très légèrement avec les autres catégories. Cette stabilisation est peut-être le signe d'un essoufflement du mouvement de périurbanisation qui a contribué à réduire la division sociale en rapprochant des catégories initialement très concentrées géographiquement. Ces résultats vont à l'encontre de l'idée répandue selon laquelle la division sociale augmente. Cela tient en partie au découpage spatial. Les études qui montrent l'accentuation de la ségrégation sont essentiellement des études de quartiers, à une échelle infra-urbaine, ou de communes en contexte périurbain. De même qu'en étudiant la répartition des revenus, ce phénomène apparaît différemment selon la maille d'analyse. L'observation de l'indice de Duncan à une maille plus large (comme ici la zone d'emploi) présente une autre réalité : depuis quarante ans, les catégories sociales se répartissent de façon plus homogène sur le territoire. ■

Graphique 1 ▸ Évolution de l'indice de ségrégation (Duncan) entre cadres et professions intellectuelles supérieures et ouvriers dans les zones d'emploi

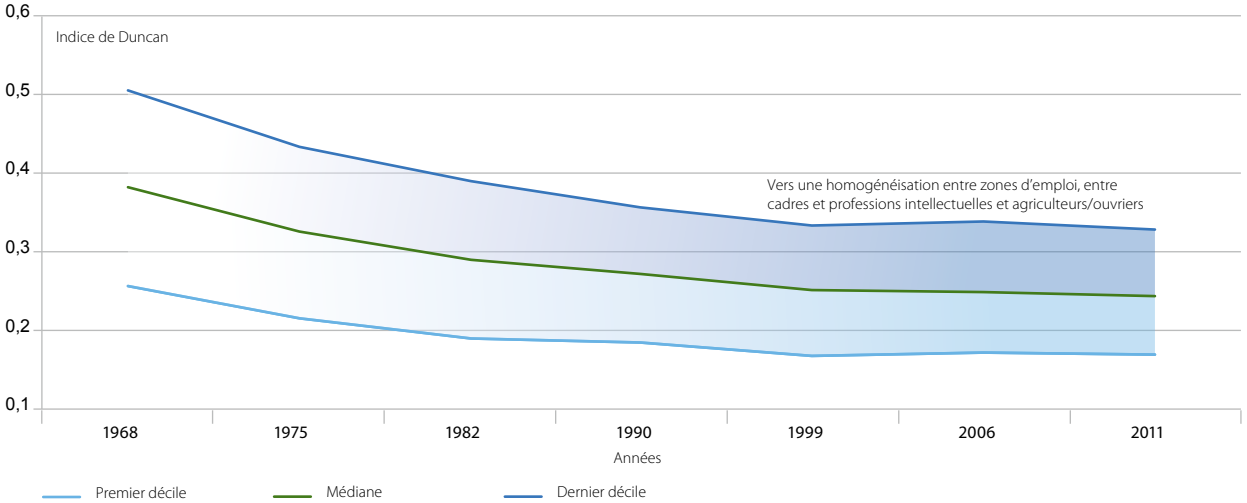

Source : Insee, données harmonisées du recensement (1968-2011). Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.
Note de lecture : Les courbes extrêmes représentent les premiers et derniers déciles ; 80 % des zones d'emploi ont donc un indice de Duncan compris entre ces deux bornes qui tendent à converger dans le temps.

LE REPÉRAGE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, elle a pour triple objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Plusieurs indicateurs statistiques, du champ de l'économique, du social et de l'urbain peuvent décrire les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers. Néanmoins, pour le repérage des nouveaux quartiers de la politique de la ville (2014), un consensus s'est dégagé autour de la prise en compte d'un critère unique, celui de la concentration de population à bas revenus. Il est, en effet, très fortement lié aux autres indicateurs sociaux que l'on mobilise généralement pour décrire les territoires – part des familles monoparentales, taux de chômage, proportion de logements sociaux… – et présente l'avantage d'être disponible à une maille géographique très fine.

Concrètement, dans un premier temps, la méthode retenue fixe un seuil de bas revenus qui est calculé à partir du revenu médian de France métropolitaine et du revenu médian de l'unité urbaine dans laquelle se situe le quartier. Il s'agit ainsi de combiner une approche de « pauvreté » et une approche de « ségrégation ». La méthode recherche ensuite, par un balayage du territoire métropolitain découpé en carreaux de 200 m de côté, les carreaux dont plus de la moitié de la population est en dessous de ce seuil de bas revenus. Une fois détectés, ceux-ci sont agrégés entre eux et, lorsque cet agglomérat dépasse les 1 000 habitants, la zone est identifiée comme étant une zone de concentration urbaine de population à bas revenus. Le carroyage offre ainsi une souplesse dans l'analyse du territoire : il permet, d'une part, de s'affranchir de toute limite administrative et offre, d'autre part, une finesse géographique particulièrement adaptée à l'analyse des milieux urbains où les phénomènes sont infracommunaux.

Le revenu est un indicateur synthétique des difficultés sociales.
S'agissant de la ville d'Amiens et de ses principaux indicateurs sociaux (part des jeunes, part de familles monoparentales, part de bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL), taux de chômage, proportion de logements sociaux, part de population immigrée…), chaque indicateur présente sa propre géographie. Ces géographies représentées à l'**IRIS** se recoupent parfois (par exemple, au nord d'Amiens), sans cependant se recouvrir totalement.

Carte 1 ▸ Surreprésentation à l'IRIS (Îlot regroupé pour l'information statistique) de différents indicateurs traditionnellement retenus en politique de la ville – Exemple de la ville d'Amiens

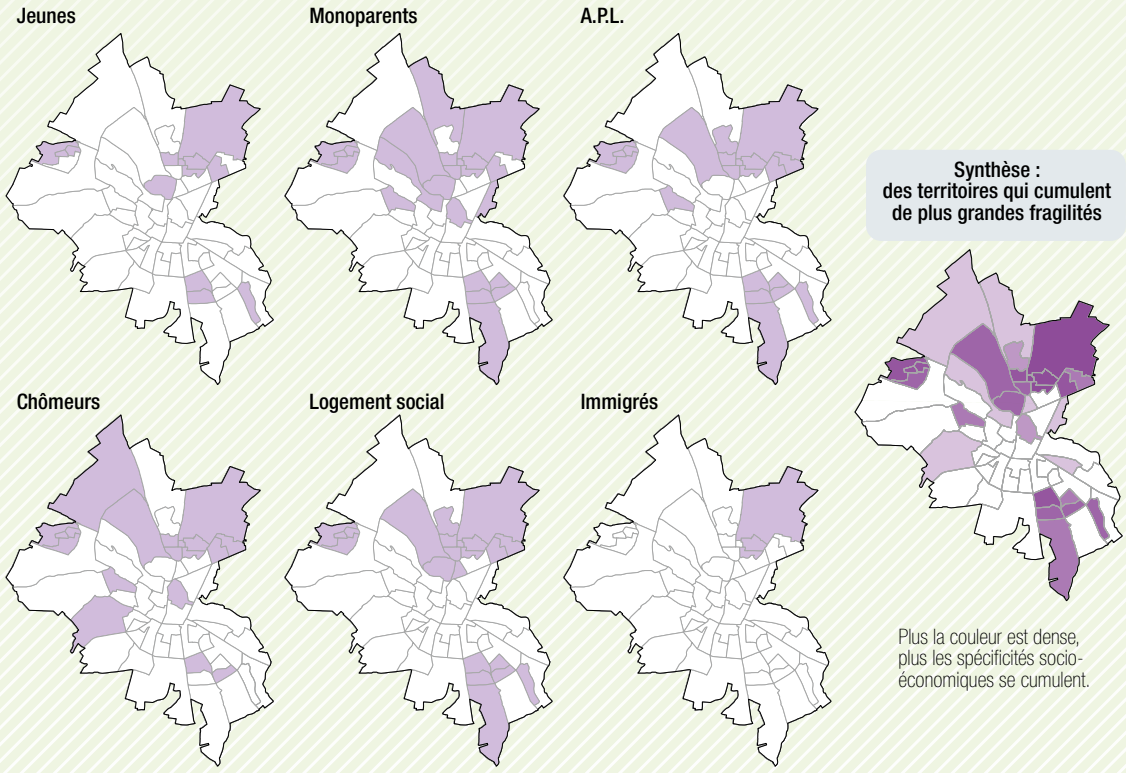

Source : Réforme de la géographie prioritaire – Présentation de la méthodologie - Ministère délégué à la Ville.

Lorsque l'on superpose ces différents indicateurs et ces différentes géographies, les territoires qui cumulent les spécificités socioéconomiques apparaissent. L'approche par les bas revenus, au travers des données carroyées, repère ces zones précarisées : ainsi, on observe ainsi que les carreaux dont plus de la moitié de la population est à bas revenus se positionnent sur les IRIS cumulant le plus de difficultés.

Une méthodologie adaptée dans les DOM

Pour la définition de la géographie prioritaire dans les territoires ultramarins, une démarche spécifique est mise en œuvre, tenant compte des particularités de ces territoires (population, niveaux de vie, insularité, risques naturels) et de la disponibilité de données statistiques permettant d'objectiver la situation de chaque territoire. Ainsi, deux méthodes distinctes sont proposées pour identifier les quartiers les plus en difficulté. Pour la Réunion et la Martinique, les données carroyées étant disponibles, la méthode a été semblable à celle mise en œuvre en métropole.

En revanche, la Guadeloupe, la Guyane, Mayotte, la Polynésie française et Saint-Martin ne disposent pas des données carroyées de population et de revenus. La source du recensement de la population a alors été mobilisée pour concevoir un indicateur synthétique permettant de classer les IRIS ou districts selon un degré croissant de difficulté.

Carte 2 ▸ Carroyage de concentration de population à bas revenus – Exemple de la ville d'Amiens

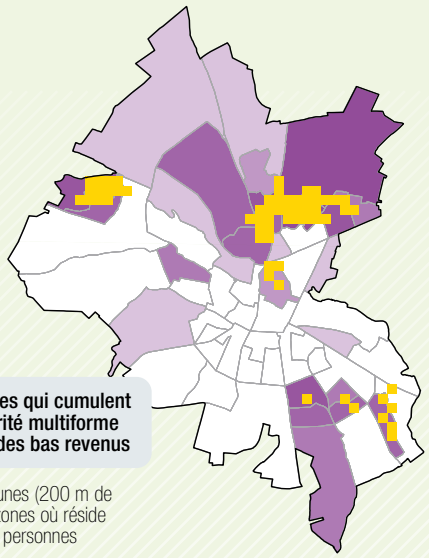

Les carreaux jaunes (200 m de côté) sont des zones où réside une majorité de personnes à bas revenus.

Source : Réforme de la géographie prioritaire – Présentation de la méthodologie, ministère délégué à la Ville.

Définitions

Revenu fiscal médian : Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu médian est tel que la moitié de la population gagne plus, l'autre moitié moins. Pour calculer les évolutions, les revenus de 2007 sont exprimés en euros 2011 afin de tenir compte de l'inflation.

Unité de consommation (UC) : Les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes, on utilise donc une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite « de l'OCDE ») retient la pondération suivante :
- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Coefficient de corrélation : La corrélation mesure le lien entre deux variables quantitatives. Elle est ici mesurée par le coefficient de Kendall (appelé « coefficient de corrélation des rangs »), qui est robuste aux valeurs atypiques (en l'occurrence, les quelques territoires – frontaliers pour la plupart – dont les revenus augmentent fortement alors qu'ils étaient déjà parmi les plus élevés).

Rapport interdécile : Les inégalités sont ici mesurées par le rapport interdécile, c'est-à-dire le revenu fiscal minimum des 10 % les plus riches rapporté au revenu maximum des 10 % les plus pauvres. Le revenu fiscal ne tient pas compte des prestations sociales ni des impôts qui réduisent ce rapport. D'autres indicateurs peuvent mesurer les inégalités : le coefficient de Gini, par exemple.

Zone d'emploi : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

IRIS : l'IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infracommunales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques, et avoir des contours identifiables sans ambigüité et stables dans le temps. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage constitue une partition de leur territoire. La France compte environ 16 100 IRIS dont 650 dans les DOM.

Bibliographie

CINGANO F., « Trends in Income Inequality and its Impact on Economic Growth », OECD Social, *Employment and Migration Working Papers*, n° 163, OECD Publishing, 2014.

COMBES P.-P. et al., « Spatial wage disparities: Sorting matters! », *Journal of Urban Economics*, 2007.

DARRIAU V., HENRY M., OSWALT N., « Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers prioritaires », *France, portrait social*, Insee Références, novembre 2014.

Datar, « Dynamiques, interdépendances et cohésion des territoires », *Rapport 2011 de l'Observatoire des territoires*, pp120/151, mars 2012.

FLOCH J-M., « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines», France, portrait social, Insee Références, novembre 2014.

GLAESER E., MARE D., « Cities And Skills », *Journal of Labor Economics*, 2001.

GUILLUY C., NOYÉ C., *Atlas des nouvelles fractures sociales en France*, Autrement, 2006.

PUJOL J. et TOMASINI M., « Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007 », *Insee Première* n° 1266, novembre 2009.

TIVADAR M., SCHAEFFER Y., TORRE A., BRAY F., « OASIS – un Outil d'Analyse de la Ségrégation et des Inégalités Spatiales », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2014.

C Développement durable

La présence d'aménités naturelles stimule l'attractivité résidentielle et touristique des territoires. Les migrations des personnes âgées révèlent une préférence marquée pour les territoires peu denses, mais également littoraux ou méridionaux, tandis que les jeunes générations se dirigent vers les pôles urbains, à la recherche d'emplois ou d'offres de formations. Les besoins en biens et services induits par ces flux de population induisent une pression sur l'environnement, par la consommation de matières premières et la pollution des milieux.

La France abrite une très grande diversité biologique et fait face à l'enjeu de la conservation de ce patrimoine naturel. Parallèlement aux mesures de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, il faut nous préparer à affronter les conséquences du changement climatique, en adaptant les infrastructures de transport, les bâtiments, la distribution et la production d'eau et d'énergie…

- Fiche 1 : Environnement
- Fiche 2 : Énergie et territoires
- Fiche 3 : Jeunesse
- Fiche 4 : Vieillissement de la population

24,6 % de moins de 20 ans en France en 2011 ➔ 22,6 % en 2060
17,1 % de personnes âgées de plus de 65 ans en France en 2011 ➔ 26,7 % en 2060

8,4 % en 2006 ➔ 9,1 % des sols métropolitains artificialisés en 2012
14 % d'énergies renouvelables en 2013 ➔ objectif 23 % d'ici 2020

Pour en savoir plus…

Dossier « Indicateurs territoriaux de développement durable » sur le site de l'Observatoire des Territoires
Site MEDDE SOeS > Rapport sur l'État de l'environnement en France 2014 et Énergies et climat
Site Météo France
Site RTE Réseau de transport d'électricité
Site MEN DEPP > Géographie de l'école 2014
Site Ministère de la Santé > Statistiques de la DREES

LA PROBLÉMATIQUE GÉNÉRATIONNELLE AU CŒUR DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

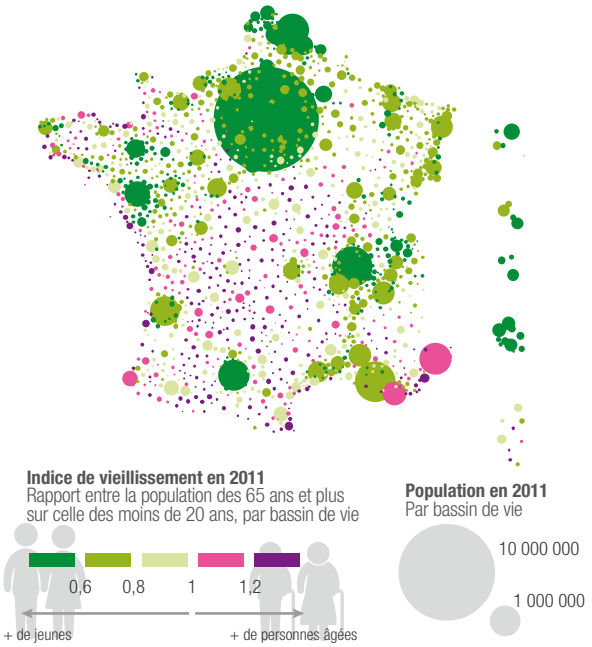

Source : Insee, RP 2011.

Puissance des installations de production d'électricité renouvelable par filière au 31 décembre 2013

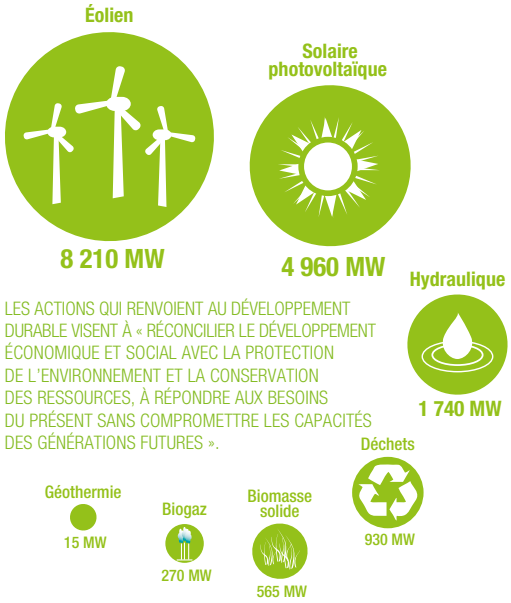

LES ACTIONS QUI RENVOIENT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE VISENT À « RÉCONCILIER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AVEC LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES, À RÉPONDRE AUX BESOINS DU PRÉSENT SANS COMPROMETTRE LES CAPACITÉS DES GÉNÉRATIONS FUTURES ».

Source : SOeS, d'après les obligations d'achat EDF, SEI et les entreprises locales de distribution.

SE PRÉPARER AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

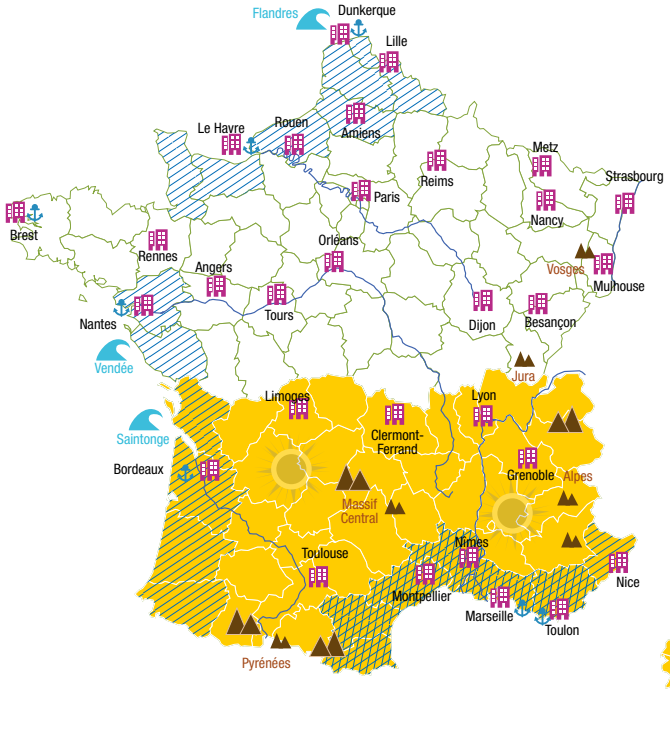

GRANDE VILLE
> **Vagues de chaleur** : augmentation de la pollution locale, avec des conséquences sanitaires et dans la consommation d'énergie (rénovation du bâti nécessaire).
> **Inondations urbaines** : débordement des réseaux de drainage.

MONTAGNE
> **Réduction de la superficie des domaines skiables** : affaiblissement du tourisme.
> **Risques naturels accrus** : innondations, avalanches, glissements de terrain.

LITTORAL
Départements dont les littoraux sont les plus menacés par l'**érosion ou de submersion**.
Risque d'**immersion complète** des polders.
Ports et industries associées **menacés par les inondations.**

SUD DE LA LOIRE
> Risque majeur de **sécheresses plus intenses** : conséquences importantes sur l'agriculture.
> **Feu de forêts** plus fréquents.
> Risque de **modification des événements cèvenols** (fortes précipitations et inondations).

UNE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PLANIFIÉE ET PRÉCOCE PEUT PERMETTRE D'ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS ET METTRE LES TERRITOIRES OU LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS UNE POSITION FAVORABLE AFIN D'ASSURER LEUR DÉVELOPPEMENT POUR UN AVENIR DURABLE.

Sources : CDC Climat Recherches, d'après le Giec- Météo France- OCDE- Conservatoire du littoral.

1 Environnement

Le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la maîtrise de l'énergie sont devenus des composantes stratégiques à part entière du développement des territoires. Le réchauffement climatique aura un impact dans de nombreux pays, en Europe et dans les territoires français. Les hivers y seront potentiellement plus doux ET les périodes d'été plus longues, surtout dans le sud. La France, ainsi que l'ensemble de l'Europe ont hérité d'un patrimoine naturel, agricole et paysager particulièrement riche, que de nombreux dispositifs locaux visent à protéger des effets de l'activité humaine. Pour l'UE comme pour la France, le défi consiste donc à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y s'adapter, à améliorer l'efficacité énergétique sans renoncer au niveau élevé de développement économique et humain dont elles bénéficient. Les territoires sont riches en ressources, mais ils doivent faire face aux risques naturels et aux conséquences de l'activité humaine sur l'évolution de l'environnement. En réponse à ces menaces, les outils pour préserver le patrimoine français se développent.

De nombreuses ressources

En dehors des grandes unités urbaines, les espaces sont structurés par les conditions naturelles qui façonnent les paysages. L'environnement physique et, en particulier, les reliefs, influencent la forme de peuplement. La présence d'aménités naturelles stimule l'attractivité résidentielle et touristique. Les ressources naturelles déterminent les bassins de production agricole. Plus généralement, elles interviennent dans la définition des stratégies du développement local au travers de leur mise en valeur. La caractérisation des espaces en fonction de l'occupation des sols (composition et configuration[1]) et du relief[2] permet d'identifier une dizaine de cadres paysagers. Quatre groupes principaux se détachent : les campagnes artificialisées (types 1 et 2) situées dans le périurbain, le long des fleuves et sur le pourtour littoral ; les campagnes des grandes cultures (types 3 et 4) comprenant le Bassin parisien et à l'ouest les espaces de la Charente au Pas-de-Calais ; les campagnes diversifiées (types 5 à 8) d'est en ouest, avec une grande emprise au centre et à l'arrière du littoral atlantique ; enfin, les campagnes de reliefs (types 9 et 10) où l'on retrouve les contours des massifs de montagne.

Ce patrimoine paysager reflète notamment la richesse des ressources naturelles ou agricoles. La forêt française représente plus de 10 % des forêts de l'Union européenne. Les sols boisés couvrent 31 % du territoire en 2012, ce taux dépassant 40 % dans plus d'une vingtaine de départements situés essentiellement dans le Sud-Ouest, le Massif Central, le Sud et l'Est de la France. À l'inverse, les départements du grand quart nord-ouest sont recouverts à plus des deux tiers par des cultures ou des prairies, la nature de ces cultures étant très variable d'une région à l'autre. La France se place au premier rang européen pour sa superficie agricole utilisée (16 % de la SAU totale de l'UE).

Les cours d'eau (fleuves, rivières, canaux…) d'une longueur supérieure à 1 km représentent un linéaire de 525 000 km en France métropolitaine. Au sein des eaux stagnantes (lacs, étangs, retenues de barrage…), près de 34 000 plans d'eau douce sont recensés. Les eaux souterraines sont contenues dans des formations géologiques plus ou moins profondes et poreuses.

La nature des sols, l'occupation de l'espace et l'historique des activités humaines, ainsi que les conditions climatiques, déterminent la diversité biologique des territoires. La France est un des États européens présentant la plus grande diversité biologique. Quatre des onze régions biogéographiques terrestres de l'Europe continentale sont présentes en métropole (les régions alpine, méditerranéenne, atlantique et continentale), auxquelles s'ajoute la diversité des habitats et des espèces des départements d'outre-mer.

1 Densités d'artificiel bâti, d'artificiel non bâti, de terres arables, des cultures permanentes, des prairies et espaces agricoles hétérogènes, des forêts, des espaces semi-naturels, des zones humides et des zones en eau continentales et marines ; nombre de zones bâties ; longueur de bordure du bâti, des prairies, des forêts, des zones semi-naturelles.

2 Pente moyenne ; dénivellation.

Carte 1 ▸ Une typologie des campagnes françaises en fonction des paysages

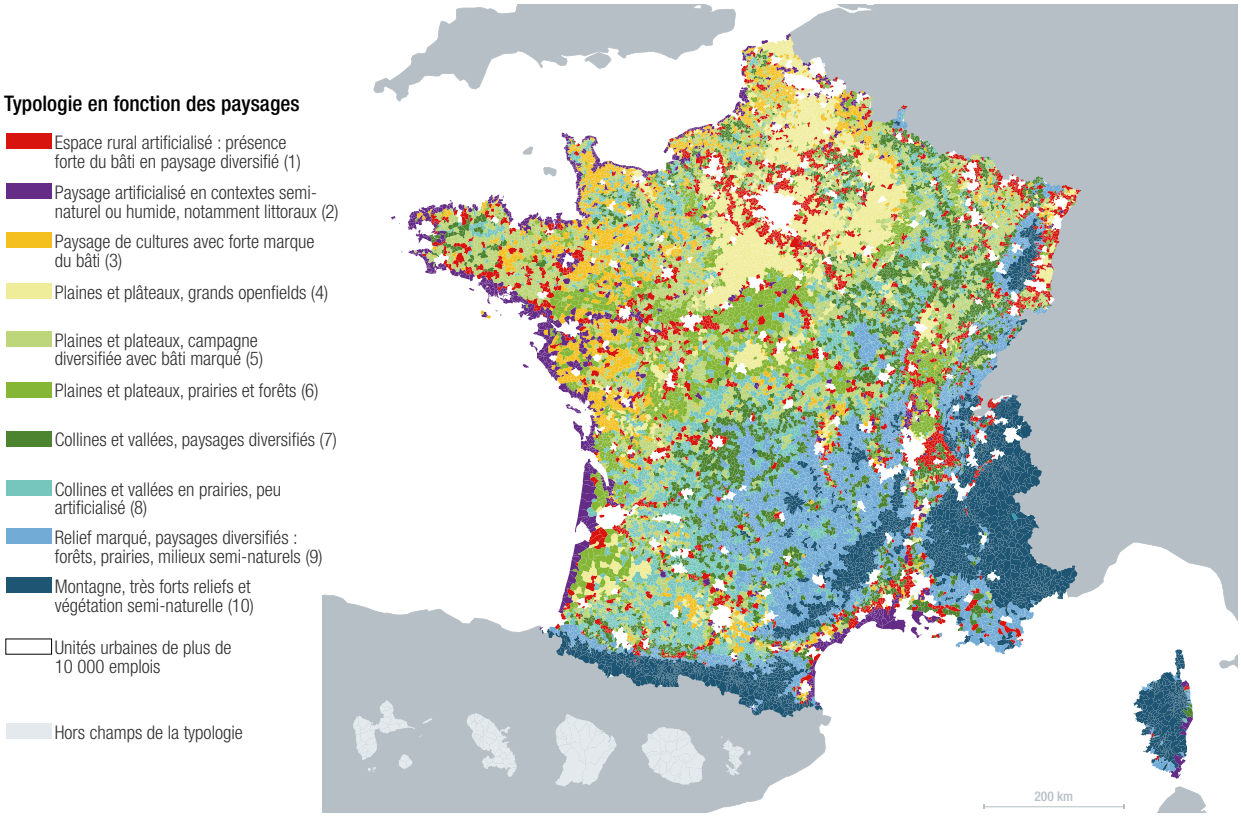

Source : Rapport d'étude sur la typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne), Datar, novembre 2011.

Carte 2 ▸ Taux de boisement en 2012

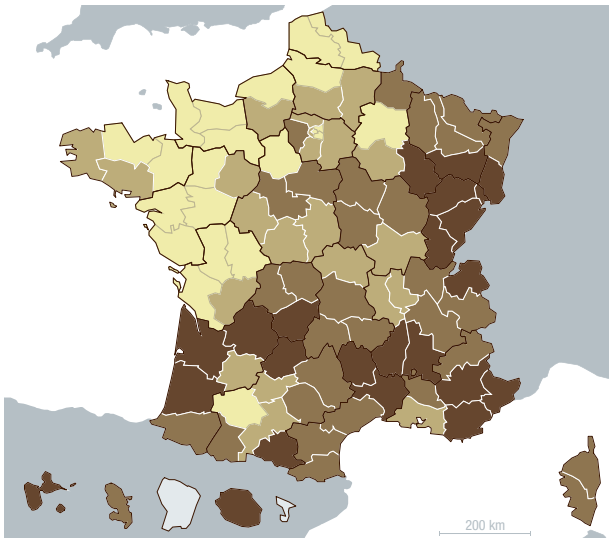

Source : Agreste, Teruti-Lucas.

Carte 3 ▸ Part de la superficie agricole utile (SAU) dans la surface totale en 2012

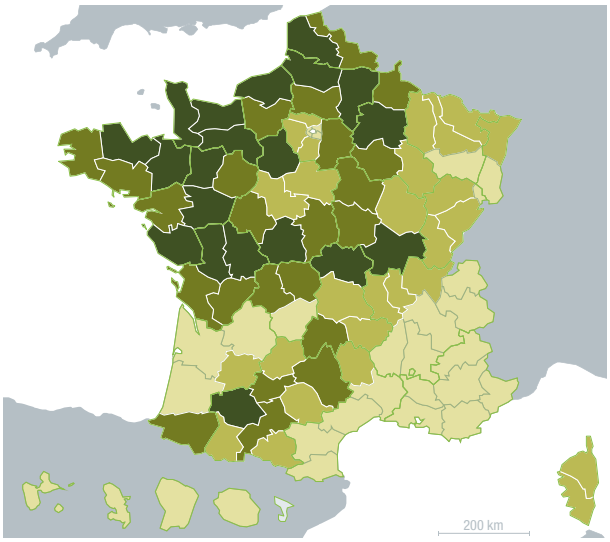

Source : Agreste- Statistique agricole annuelle.

Cette relative abondance de ressources ne doit pas cacher les menaces qui pèsent sur leur préservation. Certaines découlent directement des effets des activités humaines, d'autres s'inscrivent dans l'impact à plus long terme des changements climatiques.

La biodiversité, des milieux sous pression

Du fait de sa couverture territoriale, la France abrite une très grande diversité d'écosystèmes terrestres et marins. Elle a donc une grande responsabilité pour la conservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.

Le niveau de connaissance actuel ne permet pas d'obtenir une image exhaustive de l'état de la **biodiversité** française. Il est toutefois possible de dégager des tendances d'évolution :

- certaines espèces (loutres, castors, loups, lynx, certains oiseaux hivernants…) présentent une dynamique positive, grâce notamment aux effets de mesures de protection ou de gestion ;

- de nombreux habitats et espèces sont fragilisés par les pressions d'origine anthropique auxquelles ils sont soumis : **artificialisation des sols**, fragmentation des habitats, exploitations intensives agricoles, forestières et minières, espèces exotiques envahissantes, changement climatique, obstacles sur les cours d'eau… Ainsi, seulement 22 % des **habitats d'intérêt communautaire** sont dans un état de conservation favorable, alors que 54 % des **espèces d'intérêt communautaire** sont dans un mauvais état de conservation. 20 % des espèces évaluées en métropole sont menacées de disparition, les collectivités d'outre-mer étant particulièrement vulnérables. À titre d'exemple, 67 % de la surface des zones humides a disparu depuis le début du XX^{e} siècle.

Des atteintes à l'environnement générées par les activités humaines : artificialisation des sols, fragmentation des espaces, pollutions

L'occupation physique et l'utilisation fonctionnelle des sols de France en 2012, ainsi que les évolutions entre 2006 et 2012, sont appréciées ici à partir des données issues de l'enquête statistique française Teruti-Lucas[3], réalisée par le service de la statistique et de la prospective du ministère chargé de l'agriculture.

En 2012, les sols artificialisés représentent 5 millions d'hectares, soit 9 % du territoire métropolitain. Les **sols artificialisés** recouvrent les zones urbanisées, les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés. Ils occupent une surface particulièrement importante en Île-de-France (21 %), en Martinique et dans le Nord-Pas-de-Calais (17 %). Dans les autres régions, les sols artificialisés oscillent entre 3 % pour la Corse et 13 % en Bretagne.

Le territoire métropolitain non artificialisé se répartit en 56 % de sols agricoles et 44 % de sols naturels, bois, landes, friches et zones humides. La part des sols agricoles dépasse la moyenne nationale dans douze régions : la Basse-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, les Pays de la Loire, le Poitou-Charentes, la Haute-Normandie, la Bretagne, la Champagne-Ardenne, le Centre, l'Auvergne, la Bourgogne et Midi-Pyrénées. Au sud d'une diagonale reliant l'estuaire de la Gironde aux Vosges se distinguent les régions dont le taux d'artificialisation est inférieur à la moyenne nationale.

Carte 4 ▸ Taux d'artificialisation des sols 2006-2012

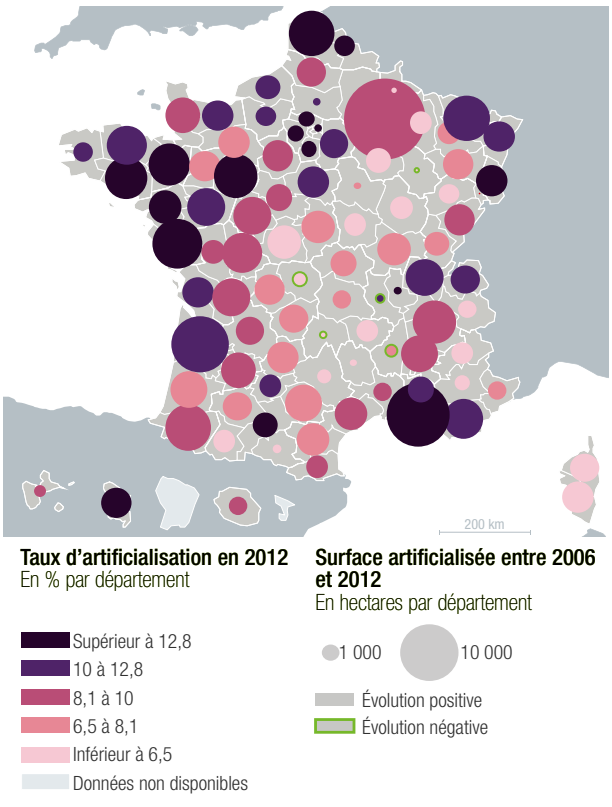

Source : MAAF, Teruti-Lucas 2006-2012.

3 Cette enquête est réalisée annuellement sur le terrain et à partir de sources administratives sur un peu moins de 310 000 points en métropole. Elle n'a pas été menée en 2011.

Les surfaces agricoles dominent toujours en France métropolitaine en 2012

En 2012, les terres agricoles (sols cultivés ou surfaces toujours en herbe) occupent 51,4 % de la surface de la France métropolitaine, les espaces boisés, milieux semi-naturels ou surfaces en eau 39,4 %, et les sols artificialisés 9,1 %.

Le solde des changements d'occupation physique des sols entre 2006 et 2012 consiste, à grands traits, en un recul des surfaces toujours en herbe, une extension des espaces artificialisés, des sols cultivés et des surfaces en eau.

Au total, les plus grandes évolutions de surfaces par grand type d'occupation des sols sont le recul des terres agricoles (356 milliers d'hectares), puis l'extension des sols revêtus ou stabilisés – routes, parkings… – (+ 239 milliers d'hectares) et des zones bâties (+ 128 milliers d'hectares). Ce type d'occupation des sols, moins réversible que les autres, s'étend au détriment des sols agricoles, enherbés ou boisés.

Au sein des terres agricoles, les surfaces cultivées augmentent tout au long de la période : c'est la diminution constante des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages, - 1 575 milliers d'hectares[4]) qui détermine celle des sols agricoles en général.

Les surfaces artificialisées continuent de s'étendre, passant de 8,4 % de la France métropolitaine en 2006 à 9,1 % en 2012. Le rythme d'extension semble ralentir depuis 2008.

Près de la moitié des surfaces artificialisées sont couvertes de sols revêtus ou stabilisés et un cinquième de zones bâties, le reste étant des espaces artificialisés nus ou enherbés.

Les surfaces bâties, revêtues ou stabilisées ont en commun de présenter de forts taux d'imperméabilisation qui, en plus de rendre indisponibles sols et habitats naturels, favorisent le ruissellement et ont ainsi des impacts défavorables sur le cycle de l'eau, en quantité et qualité (par la vitesse des écoulements qui se chargent en matières en suspension et en polluants)…

Parmi les sols revêtus et stabilisés, ceux de forme linéaire (par opposition à ceux de forme aréolaire, comme les parkings, en particulier dans les zones commerciales ou de logistique…) occupent les deux tiers des surfaces. Ils ont des effets de fragmentation des habitats naturels, par leur largeur imperméabilisée, les glissières de sécurité, barrières ou clôtures qui les longent, et par le trafic des véhicules qui y circulent. Ce cloisonnement des milieux naturels est néfaste à l'accomplissement du cycle de vie de nombreuses espèces.

Graphique 1 ▸ Évolution des différents types d'espaces artificialisés

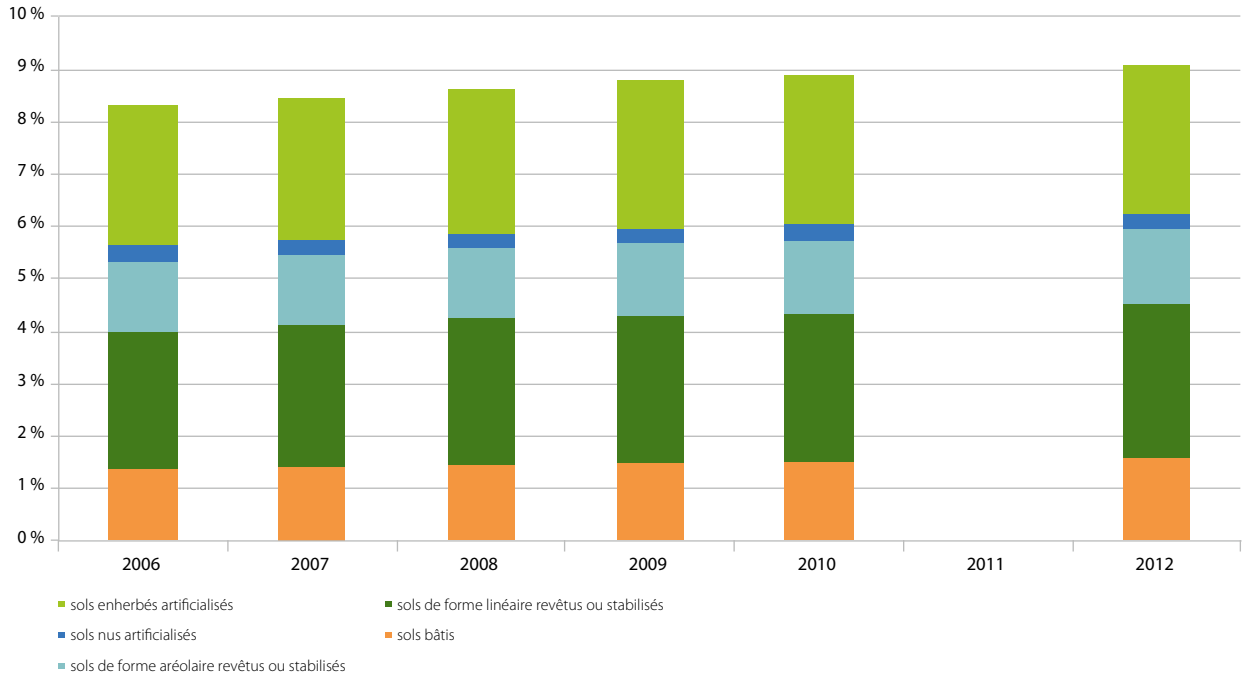

Source : SSP, Teruti-Lucas 2006-2012 (pas d'enquête en 2011).

4 Les surfaces toujours en herbe ont diminué d'année en année entre 2006 et 2012, mais le recul entre 2010 et 2012 est beaucoup plus marqué et lié à une hausse sensiblement proche des surfaces de prairies temporaires (composantes des sols cultivés) : une partie du recul entre 2010 et 2012 est sans doute lié au changement de méthode intervenu en 2012 (prise en compte de données administratives qui permettent de mieux connaître l'âge de la prairie par rapport à un relevé de terrain).

Les nouvelles zones artificialisées consomment en majorité des terres agricoles, viennent ensuite les sols boisés et les landes, friches, maquis ou garrigues, souvent plus éloignés et relativement protégés du défrichement par le code forestier.

En termes d'usages, les surfaces qui augmentent le plus sont celles affectées au logement individuel et aux transports (elles sont respectivement d'environ 2 275 et 1 544 milliers d'hectares en 2012).

Certains types d'utilisation fonctionnelle des sols présentent des évolutions claires et continues sur la période de 2006 à 2012, comme l'extension des routes ou autoroutes (1 229 milliers d'hectares en 2012), mais aussi des surfaces consacrées au transport par eau (117 milliers d'hectares), par l'utilisation des canaux et rivières canalisées.

À l'effet de fragmentation des milieux par les infrastructures terrestres de transport s'ajoutent la pollution de l'air et le bruit. Les canaux et rivières canalisées constituent des masses d'eau artificielles ou profondément modifiées qui affectent les espèces aquatiques (par les pertes d'annexes latérales, le batillage…), mais aussi les espèces terrestres, car ils sont difficilement franchissables. Ils contribuent ainsi à cloisonner milieux naturels aquatiques et terrestres.

Les surfaces affectées au « commerce, finances, services » (137 milliers d'hectares en 2012) et au « traitement des déchets » (28 milliers d'hectares) sont également clairement en augmentation, de même que les surfaces consacrées aux activités sportives – golfs, terrains de sport… – (195 milliers d'hectares). En revanche, les jardins d'agrément et parcs publics, plus souvent situés à l'intérieur des villes, reculent sur la période (127 milliers d'hectares)…

LES NOUVELLES SURFACES ARTIFICIALISÉES CONSOMMENT DE L'ESPACE TOUT EN FRAGMENTANT LES PAYSAGES ET LES MILIEUX NATURELS

Lors de l'installation de l'Observatoire national de la consommation des espaces agricoles (ONCEA), le 17 avril 2013, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt lui a demandé de fournir un rapport en vue des débats parlementaires relatifs à la future loi pour l'avenir de l'agriculture et de la forêt. L'objectif principal de ce rapport a été d'identifier les outils pertinents de mesure de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et d'obtenir une tendance de l'évolution du rythme de la consommation des espaces agricoles.

En France métropolitaine, la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers a connu deux grandes tendances sur la période 2000-2012 :

- la première, d'ordre général, est une diminution globale des espaces naturels, agricoles et forestiers estimable dans une fourchette allant de 40 000 à 90 000 hectares par an en moyenne, selon les sources ;
- la seconde concerne le rythme de la consommation des espaces qui, après avoir connu une forte hausse sur la période 2000-2008, ralentit clairement depuis 2008. Probablement cette baisse du rythme s'explique-t-elle principalement par l'arrivée de la crise qui a fortement touché les secteurs de la construction, et l'activité économique dans son ensemble. Ainsi, si la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers se poursuit, c'est à un rythme plus lent qu'au début des années 2000.

Les dispositifs législatifs en la matière se sont renforcés ces dernières années. Néanmoins, il est encore trop tôt pour évaluer l'effet de la mise en œuvre des documents d'urbanisme élaborés ou révisés selon les prescriptions du Grenelle de l'environnement sur la consommation effective des espaces.

La pollution de l'eau : les efforts réalisés en matière d'assainissement ont permis une amélioration de la qualité des cours d'eau

Les principaux polluants d'origine urbaine (matières organiques, ammonium, orthophosphates) et certains polluants d'origine industrielle ont sensiblement baissé ces quinze dernières années. Ce n'est pas le cas des pollutions diffuses, notamment agricoles, qui restent globalement stables, même si des évolutions à la baisse ou à la hausse sont observées localement.

Les nitrates sont un des paramètres permettant de qualifier l'état des eaux. Leur présence en excès peut contribuer à déséquilibrer les milieux aquatiques avec, par exemple, des phénomènes d'eutrophisation dans les cours d'eau. Dans les eaux souterraines, ils sont la première cause qualitative de fermeture de captages d'eau potable.

Les nitrates dans l'eau sont issus majoritairement d'effluents d'élevage, des rejets d'eaux usées urbaines et industrielles et d'apports excessifs d'engrais azotés aux cultures.

Les concentrations de nitrates dans les cours d'eau sont plus élevées dans un grand quart nord-ouest de la France, c'est-à-dire dans les régions où l'agriculture occupe une grande partie des sols et où elle est plus intensive. Les évolutions des teneurs en nitrates sont contrastées suivant les bassins. Depuis une dizaine d'années, on observe une dégradation dans les bassins où les teneurs en nitrates étaient les plus faibles. Au contraire, la situation tend à s'améliorer là où les concentrations étaient parmi les plus élevées : c'est le cas des bassins fortement agricoles dans l'Ouest, où l'utilisation d'intrants azotés a diminué. Les bassins de la Seine et de la Somme font exception : les teneurs, déjà élevées, continuent d'augmenter. Les concentrations en nitrates dans les départements d'outre-mer restent faibles.

Carte 5 ▸ Concentration moyenne en nitrates dans les eaux souterraines en 2011

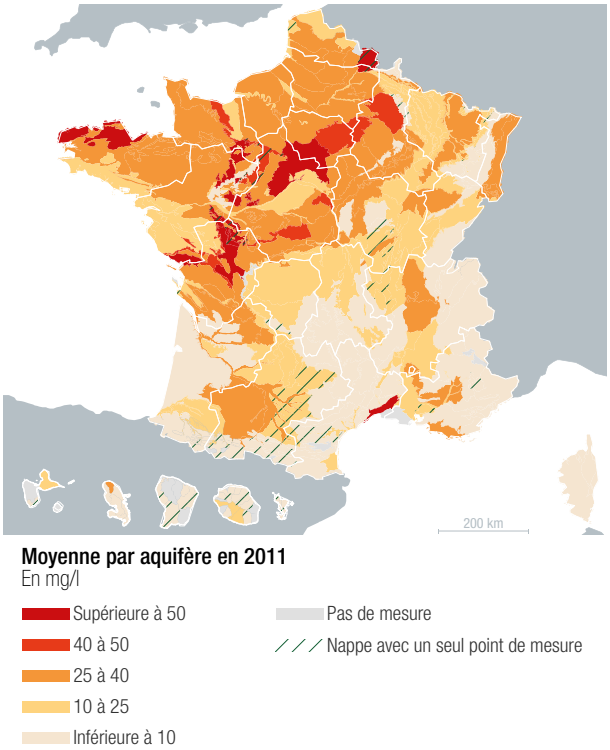

Source : agences de l'Eau et offices de l'Eau – BRGM, banque Ades (réseaux RCS, RCO), 2012 – SOeS, aquifères d'après la BDRHFV1 du BRGM, Traitements SOeS, 2013.

Les secteurs de contamination des nappes d'eau souterraine sont sensiblement les mêmes que ceux des cours d'eau. Mais, de façon générale, les teneurs sont plus élevées dans les nappes, du fait de la lenteur du renouvellement des eaux souterraines et de l'infiltration retardée, sur plusieurs années, des nitrates vers les nappes.

Des pesticides, et dans une moindre mesure les autres micropolluants, sont présents dans la quasi-totalité des cours d'eau et des eaux souterraines, même si leurs concentrations sont parfois très faibles.

La pollution de l'air

Les émissions françaises de polluants atmosphériques sont en baisse sur la période 1990-2012 pour l'ensemble des substances : particules, oxydes d'azote, dioxyde de soufre, métaux lourds… Ces évolutions résultent en grande partie de normes d'émission plus contraignantes.

Sur cette période, les concentrations moyennes annuelles en dioxyde de soufre (SO_2) ont diminué fortement. Celles en dioxyde d'azote (NO_2) et en particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM_{10}) ont également baissé, hormis à proximité du trafic automobile où elles restent stables. Les concentrations moyennes annuelles d'ozone (O_3) ont, elles, légèrement augmenté.

Malgré ces évolutions globalement favorables, la France est régulièrement confrontée à des dépassements des seuils règlementaires pour plusieurs polluants, notamment pour les PM_{10}, ainsi que pour le NO_2 et l'O_3.

Les grandes agglomérations étant confrontées à des problèmes récurrents de qualité de l'air, un indice dit « indice Atmo », est calculé quotidiennement dans 60 agglomérations de plus de 100 000 habitants pour informer la population sur la qualité globale de l'air.

Les oxydes d'azote proviennent essentiellement du transport routier et des installations de combustion (chauffage urbain, installations destinées à produire de l'électricité, industrie, etc.). Le NO_2 pénètre dans les voies respiratoires profondes où il peut fragiliser la muqueuse pulmonaire et induire une vulnérabilité des enfants et des asthmatiques face aux agressions infectieuses.

Entre 1990 et 2012, les émissions de NO_x ont baissé de 47 % notamment grâce au transport routier (- 53 %) – en raison de l'équipement progressif des véhicules particuliers en pots catalytiques depuis 1993, de l'application de valeurs limites d'émission de plus en plus contraignantes (normes Euro) et du renouvellement du parc de véhicules. Cependant, ces améliorations ont été freinées par une hausse du trafic de 32 % depuis 1990 et par la diésélisation du parc automobile (61 % en 2011). Le transport routier demeure le principal émetteur de NO_x en France en 2012 (55 %), l'industrie manufacturière étant le second (14 %).

Les concentrations de NO_2 dans l'air sont majoritairement suivies dans les zones urbaines. En effet, les concentrations les plus élevées sont généralement observées à proximité des axes routiers. Le NO_2 peut être responsable de la dégradation de la qualité de l'air, particulièrement en hiver. Chaque année, des épisodes de pollution au NO_2 sont observés, comme

Carte 6 ▸ Épisode de pollution en dioxyde d'azote

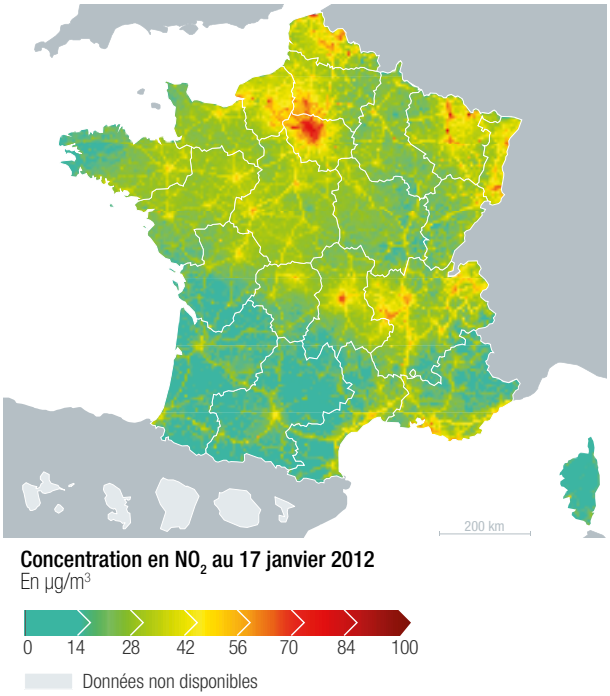

Source : PREV'AIR.

en janvier 2012. La carte représente les moyennes des concentrations de fond de dioxyde d'azote en France, durant l'hiver 2012. Elle met en évidence l'influence des grandes villes et des axes routiers les plus importants.

Liées principalement aux émissions du trafic routier et aux activités industrielles, les concentrations les plus fortes de NO_2 sont localisées sur les zones urbanisées et dégradent significativement la qualité de l'air des grandes agglomérations comme Paris et Lyon. Le nord-est de la région Rhône-Alpes, du fait de ses spécificités orographiques conjuguées au trafic important, a des teneurs moyennes en NO_2 relativement élevées.

Les régions avec des complexes industriels importants sont également affectées, notamment la Haute-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais et la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les températures froides et les faibles épaisseurs hivernales de la couche limite atmosphérique qui freine la dispersion des polluants, sont principalement responsables des différences saisonnières. En effet, les conditions hivernales favorisent l'accumulation des polluants à proximité du sol, notamment lors des situations anticycloniques. L'été, la dispersion verticale est plus importante, permettant une dilution du NO_2 plus efficace dans la basse troposphère et améliorant ainsi la qualité de l'air dans les villes. Cela étant, la répartition géographique des sources ne varie pas et les zones les plus affectées demeurent d'une saison à l'autre.

Des menaces de plus long terme

Des territoires susceptibles d'être confrontés à de fortes tensions sur la ressource en eau

Des prélèvements dans les eaux de surface et les eaux souterraines sont effectués pour satisfaire les besoins des activités agricoles, industrielles, de production d'énergie et d'eau potable ; ils sont donc très dépendants du tissu économique.

En 2010, près de 61 % du total des prélèvements en eau relèvent du secteur de l'énergie. Toutefois, on estime que 93 % de ces prélèvements sont restitués aux cours d'eau dans lesquels ils ont été prélevés. L'agriculture prélève 11 % des volumes d'eau, et l'alimentation en eau potable près de 19 %. Les prélèvements d'eau potable sont plus importants dans les régions les plus peuplées et à forte fréquentation touristique, telles que l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou encore Rhône-Alpes.

Malgré une relative abondance des ressources en eau en France, certaines rivières et nappes sont confrontées à des déséquilibres ponctuels, saisonniers ou chroniques. En effet, certains usages, et notamment l'irrigation, sont concentrés sur des périodes où la ressource est moins abondante, voire rare. La conjonction, en période printanière ou estivale, d'une forte demande et d'une faible disponibilité de la ressource peut donc conduire à de fortes tensions sur la ressource et à des restrictions d'usage.

Carte 7 ▸ Prélèvements en eau par usage en 2010, hors refroidissement des usines de production d'énergie

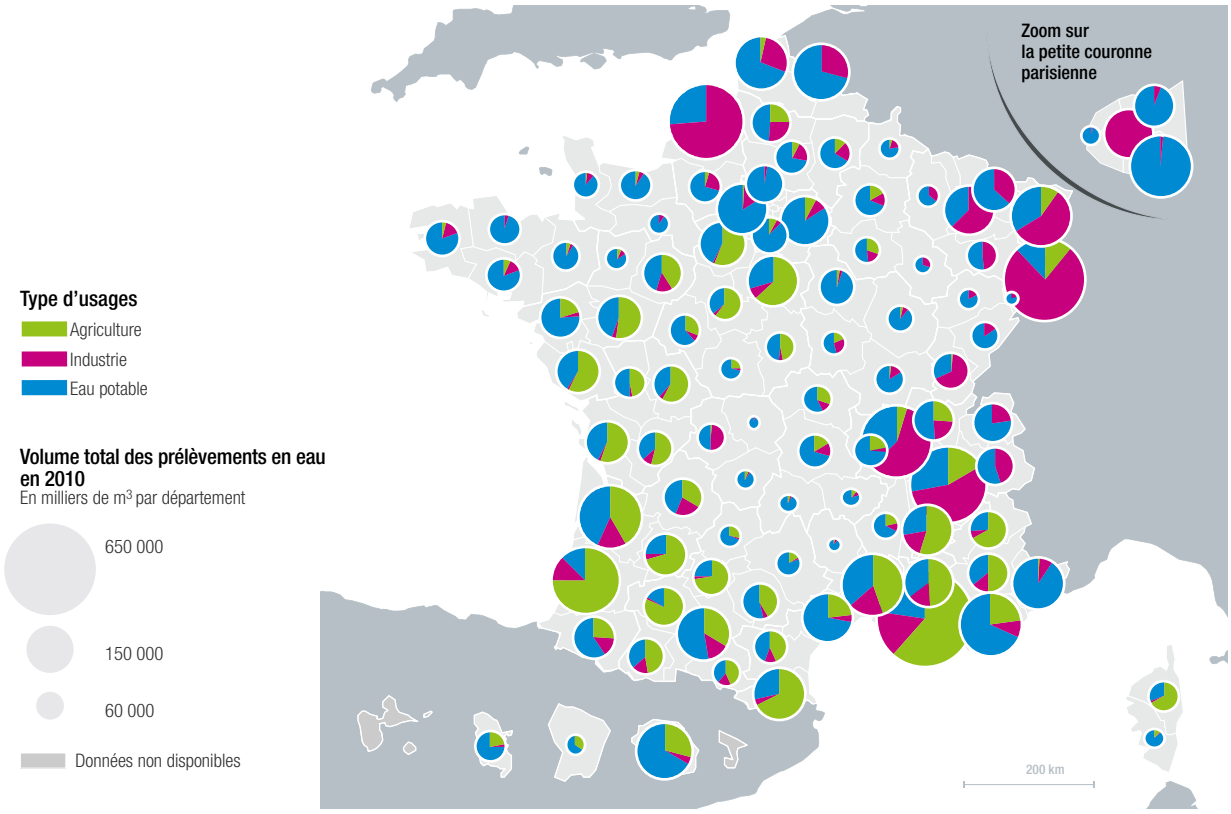

Source : SOeS, d'après Agences de l'eau et Offices de l'eau, 2010

Le réchauffement climatique

L'augmentation de la température de l'air est un des signes les plus visibles du changement climatique, en particulier durant ces dernières décennies.

En France métropolitaine, la hausse des températures moyennes de 1900 à 2013 atteint + 1,3° C et se situe au-delà de la moyenne mondiale de + 0,85° C (source GIEC 2013) établie sur la période 1850 à 2012 sur l'ensemble des surfaces continentales et océaniques. En outre-Mer, les données disponibles font état d'une élévation légèrement moindre qu'en métropole. Ainsi, sur la période 1955 à 2012, la tendance à la hausse des températures moyennes en Guyane est de 0,26° C par décennie contre 0,29° C en métropole.

Graphique 2 ▸ Évolution de l'anomalie de température moyenne sur la France, de 1900 à 2013 (référence à la normale 1961-1990)

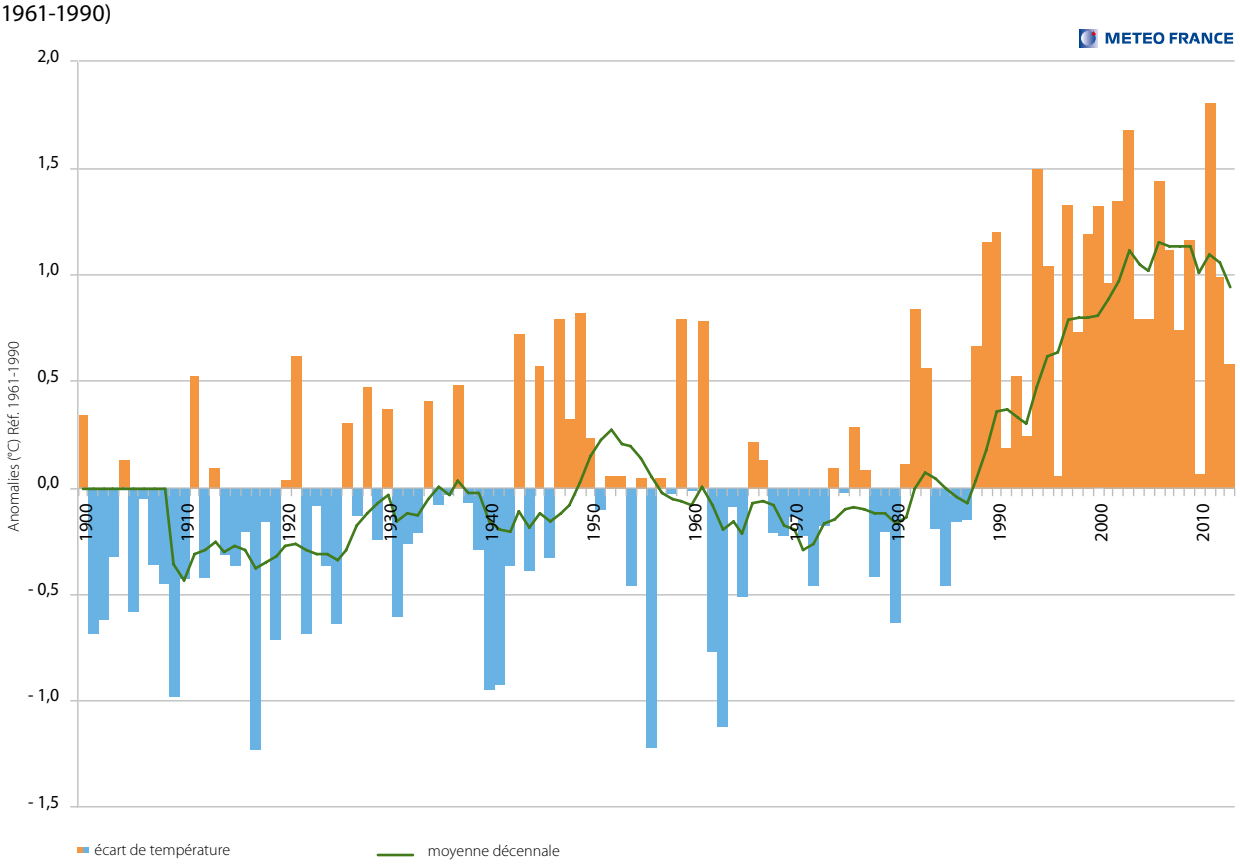

Source : Météo France
Note de lecture : En bleu, les années plus froides que la période de référence ; en orange les années plus chaudes.

L'évolution de la température moyenne annuelle sur la France métropolitaine est représentée sous forme d'écart à la moyenne de la période 1961-1990. On retrouve les mêmes caractéristiques que pour l'évolution à l'échelle mondiale : le réchauffement des températures moyennes est très net. Jusqu'au milieu des années 1980, l'écart est le plus souvent négatif : la température moyenne annuelle est le plus souvent inférieure à la moyenne de la période 1961-1990. À partir de la fin des années 1980, les températures moyennes annuelles augmentent rapidement et l'écart est systématiquement positif. En France, les 10 années les plus chaudes depuis 1900 sont toutes postérieures à 1989. L'année 2011, avec un écart de + 1,8° C par rapport à la moyenne 1961-1990 est l'année la plus chaude de la série, battant le précédent record de 2003 (+ 1,7° C).

Au cours du XXIe siècle, les effets du changement climatique se manifesteront , non seulement, par une hausse de température moyenne, mais aussi une évolution de la fréquence des évènements extrêmes. Il est prévu que certaines conséquences, déjà observables aujourd'hui, s'accentuent dans le futur :

- forte augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur, diminution des extrêmes froids, particulièrement sur le nord-est du pays, et augmentation des épisodes de sècheresse, principalement sur une large partie sud du pays ;
- la montée du niveau des océans, l'aggravation et l'extension des zones exposées au risque des feux de forêt vers le nord et en altitude.

Carte 8 ▸ Anomalies de température moyenne quotidienne à deux horizons : écart entre le scénario et la période de référence (1976-2005)

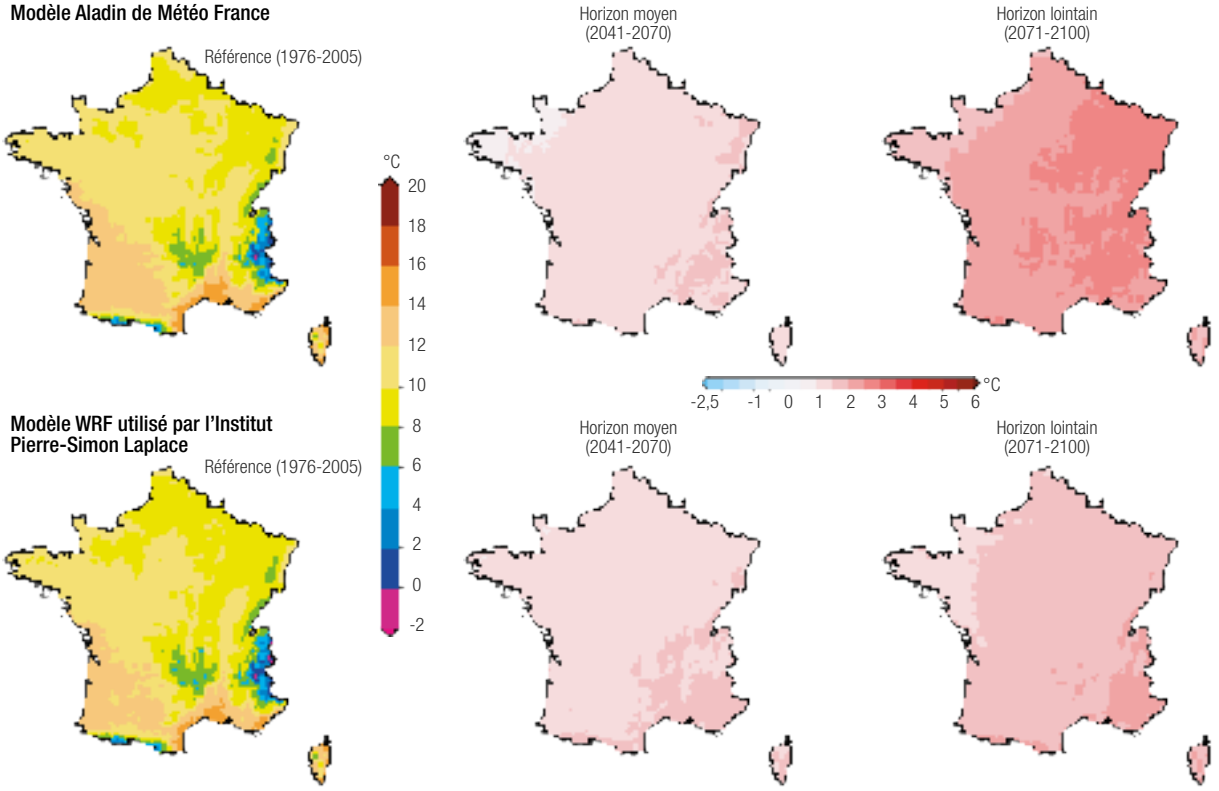

Source : DRIAS, scénarios régionaux avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO_2 (RCP 4.5).

Les cartes représentent la température à 2 mètres du sol en moyenne annuelle, simulée par les deux modèles climatiques régionaux français (CNRM[5] et IPSL[6]) sous scénario RCP 4.5 profils représentatifs d'évolution des concentrations des gaz à effet de serre.

Les résultats sont présentés pour plusieurs horizons temporels (colonnes) : une période de référence sur le XX^{e} siècle ainsi que deux horizons de projections sur le XXI^{e} siècle.

La hausse des températures moyennes annuelles simulée par les deux modèles climatiques est comprise entre + 1 et + 2° C en milieu de siècle et atteint + 2 à + 3° C en fin de siècle (selon la référence 1976-2005).

En France, deux modèles climatiques globaux ont été développés, par le CNRM et par l'IPSL. Ils diffèrent principalement par la composante atmosphérique. Le modèle CNRM-CM3 utilise « Arpège-Climat », une version du modèle de prévision météorologique de Météo France spécifiquement adaptée pour les études climatiques. La composante atmosphérique du modèle de l'IPSL est « LMDZ », modèle spécifiquement développé par le Laboratoire de météorologie dynamique pour les études du climat terrestre et des atmosphères planétaires. La structure générale des deux modèles, CNRM-CM3 (Salas y Mélia *et al.*, 2005) et IPSL-CM4 (Marti *et al.*, 2005), est la même.

5 CNRM-GAME : Centre national de recherche climatologique, unité de recherche de Météo France et du CNRS.

6 IPSL : Institut Pierre-Simon Laplace, recherche en sciences de l'environnement regroupant neuf laboratoires.

UNE DIMINUTION DE L'ENNEIGEMENT EN MONTAGNE

Pour estimer l'impact du réchauffement sur l'enneigement dans les massifs montagneux français, le Centre d'études de la neige (équipe du CNRM-GAME, UMR 3589) a recours aux outils de modélisation utilisés pour la prévision opérationnelle du risque d'avalanche : SAFRAN, système d'analyse des conditions météorologiques en montagne, et CROCUS, modèle d'évolution du manteau neigeux.

Dans le cadre du projet SCAMPEI[7] soutenu par l'Agence nationale pour la recherche, plusieurs scénarios climatiques ont été utilisés, à partir de différentes hypothèses d'émission de gaz à effet de serre (A1B, A2 et B1 selon GIEC[8] 2007) et de plusieurs modèles de climat (ALADIN de Météo-France, LMDZ de l'IPSL, MAR du CNRS). Ces résultats ont ensuite été adaptés aux zones de montagne afin de tenir compte des spécificités du relief.

Les résultats montrent une incertitude importante qui traduit la dispersion des scénarios en termes de localisation et d'intensité du réchauffement et d'évolution des précipitations. Certaines tendances sont malgré tout communes à tous les scenarios : ainsi, la diminution de l'enneigement est générale, marquée pour la période 2020-2050, très marquée pour la fin du siècle. Les résultats de cette étude mettent en évidence une forte disparité en fonction de la position géographique, avec en particulier une distinction forte entre les territoires les plus septentrionaux (Jura, Alpes du Nord) et les territoires situés plus au sud où le déficit de neige attendu est beaucoup plus significatif. Les zones d'altitude basse et moyenne sont les plus fortement touchées, car leur température moyenne en hiver est assez proche de 0°C. L'augmentation de la température de l'air se traduit par une nette diminution du ratio des précipitations neigeuses par rapport aux précipitations totales, d'où des quantités de neige au sol moins importantes. Ce réchauffement se traduit aussi par un enneigement plus tardif à l'automne (sols plus chauds) et une fonte accélérée au printemps (exemple des Pyrénées). Ainsi, la réduction des hauteurs de neige printanières à 1 800 m atteint 50 % pour le milieu du siècle, de l'ordre de 80 % à la fin du siècle (exemple des Alpes). Les durées d'enneigement continu à la même altitude sont réduites de 20 % en 2020-2050, 40 % en 2070-2100. À plus haute altitude, des réductions sont aussi notables, mais elles sont moins fortes en raison du climat moyen plus froid.

Graphique 1 ▸ Évolution de l'enneigement moyen au cours de l'hiver sur le massif des Pyrénées à l'altitude de 1 800 m simulée dans le cadre du projet SCAMPEI, aux horizons 2030 et 2080, par référence aux normales 1961-1990 et 1981-2010

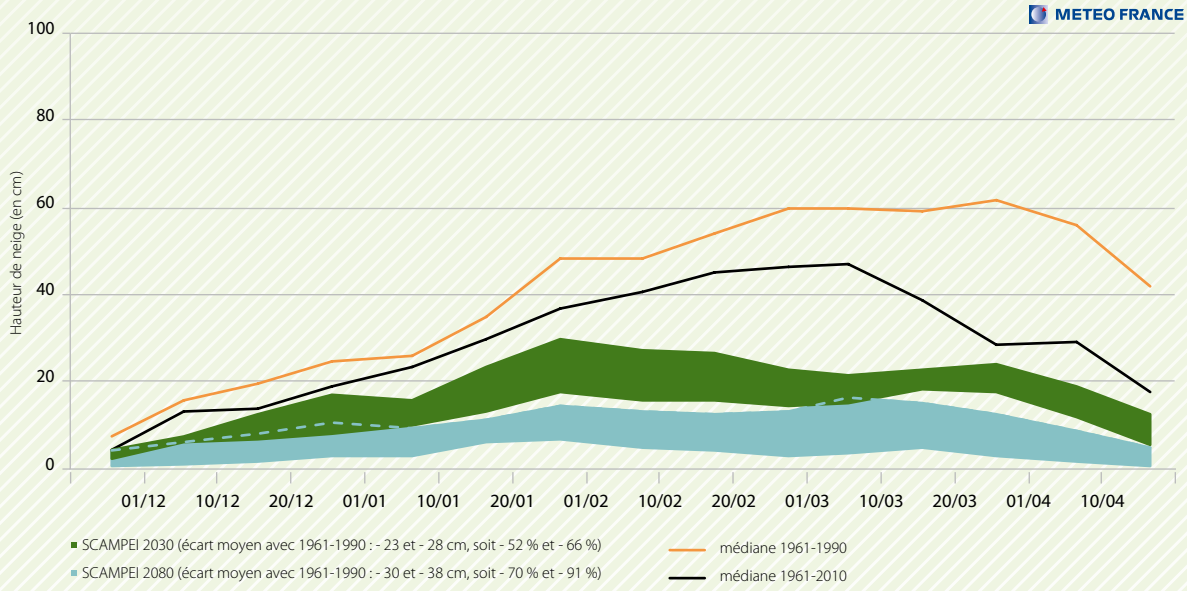

Source : Météo France. Statistiques basées sur les analyses SAFRAN et les scénarios SCAMPEI 2030 et 2080.

7 SCAMPEI : Scénarios Climatiques Adaptés aux zones de Montagne : Phénomènes extrêmes, Enneigement et Incertitudes.

8 GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat.

Carte 1 ▸ Réduction de la hauteur de neige printanière (en %) sur les Alpes à 1 800 m pour la fin du siècle selon différents scénarios (faisant varier la concentration en CO_2)

ALADIN, Météo-France

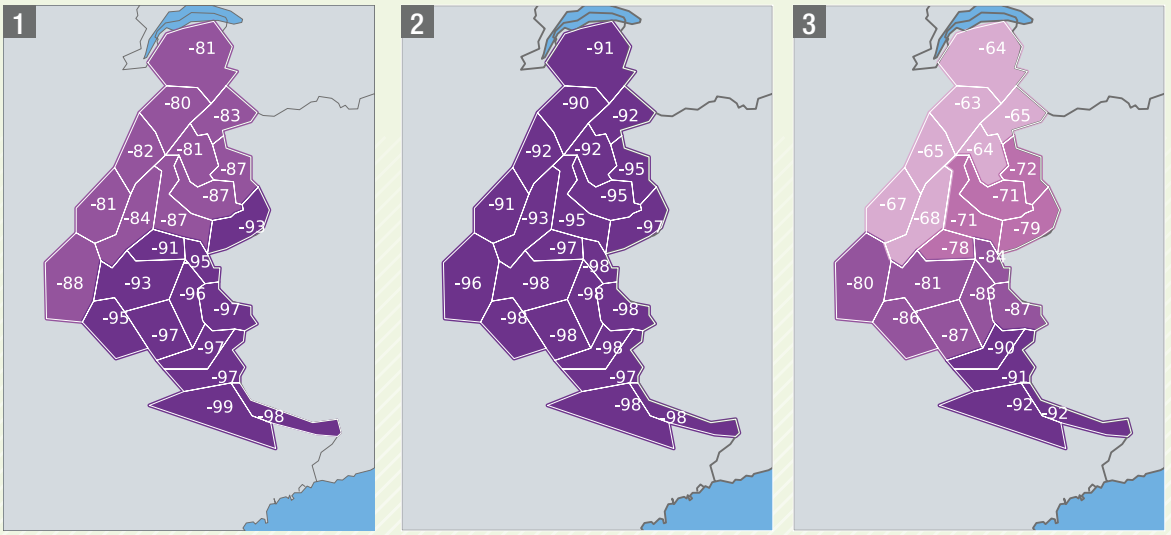

Réduction de la hauteur de neige printanière
en %

- 90 à 100
- 80 à 90
- 70 à 80
- 60 à 70

LMDZ, l'IPSL

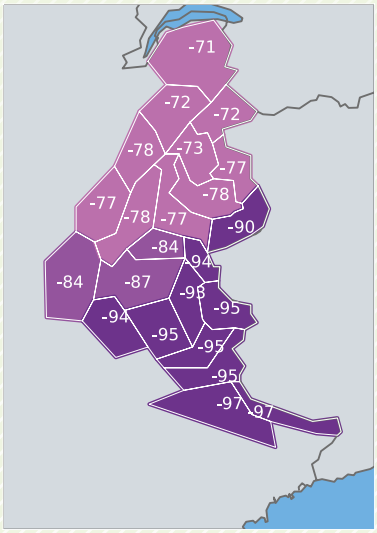

MAR, CNRS

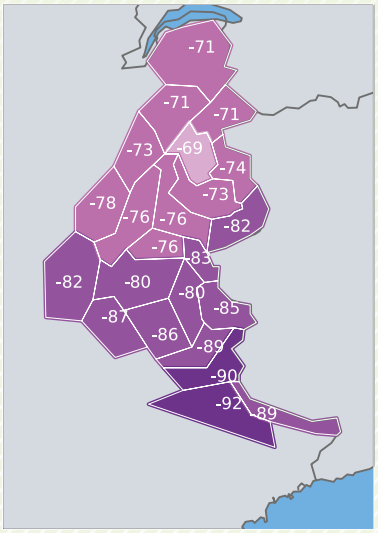

Source : Projet ANR/SCAMPEI.

Des territoires susceptibles de voir leur exposition aux risques naturels aggravée par le changement climatique

En 2013, 74 % des communes françaises sont exposées au moins à un risque climatique (inondations, feux de forêt, tempêtes et cyclones, avalanches, mouvements de terrain) pour lequel l'intensité et la fréquence des aléas sont susceptibles d'être amplifiées par le changement climatique. Cette exposition est moyenne pour 30 % et forte pour 16 % des communes, soit près de 5 700 communes, DOM compris. Les régions les plus exposées sont l'Alsace, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Île-de-France, la Bretagne, la Guadeloupe, Mayotte, la Réunion et la Martinique. Les régions les moins exposées sont le Limousin, la Guyane, la Picardie, la Champagne-Ardenne et la Bourgogne.

Carte 9 ▸ Exposition des populations aux risques climatiques en 2013

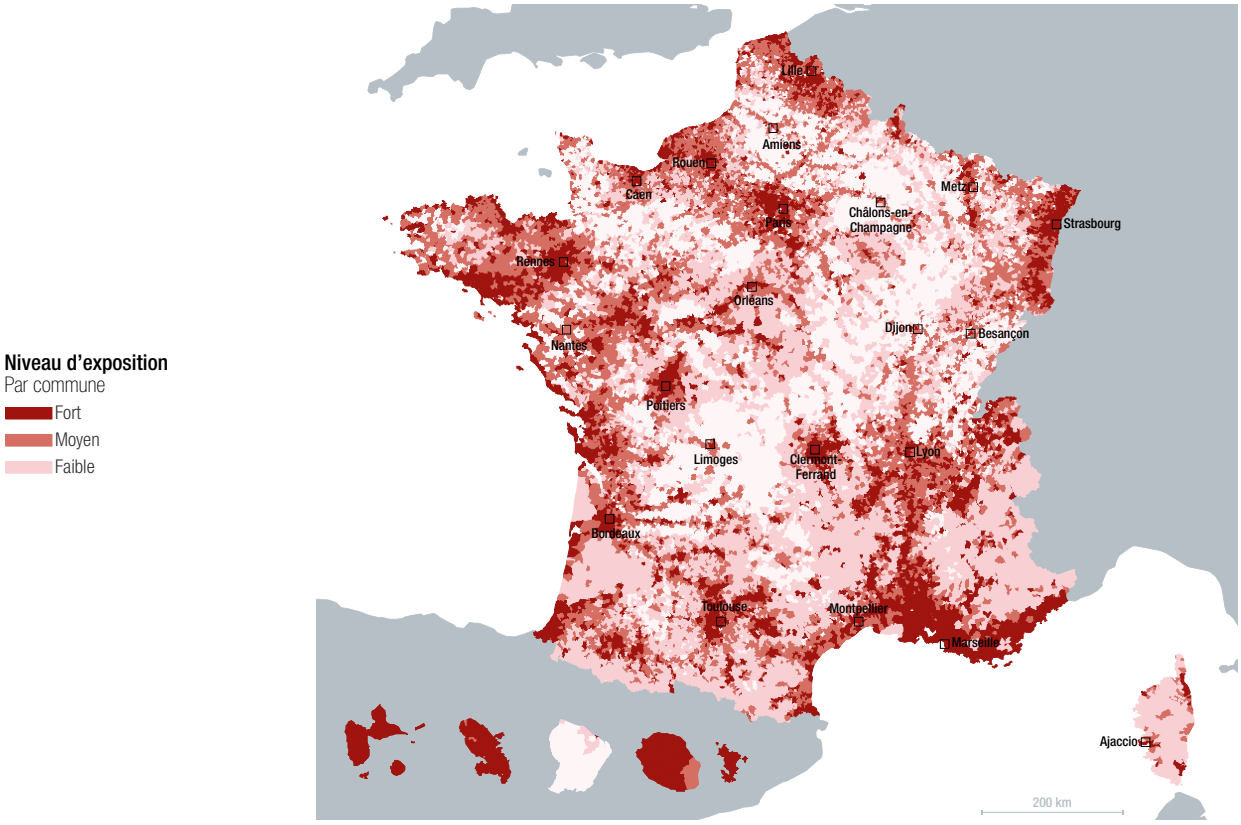

Sources : Medde, Gaspar, 2013 – Insee RP 2009 (2007 pour Mayotte) - ©IGN, BD Carto®, 2011. Traitements : SOeS, 2013.

La mobilisation des territoires pour un développement durable

Issu du Sommet de Rio de 1992, l'Agenda 21 local est l'outil des collectivités locales et des territoires pour mettre en œuvre, à leur échelle, la transition vers un mode de développement durable. Démarche d'amélioration continue visant une évolution du modèle de développement du territoire à moyen et long terme, l'Agenda 21 vise à faire participer les acteurs locaux et les habitants à la réflexion sur l'avenir du territoire et à l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions partagés. Il repose sur cinq finalités essentielles auxquelles doivent contribuer les actions et projets de développement durable qui en découlent : l'épanouissement humain et l'accès pour tous à une bonne qualité de vie ; la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ; la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ; l'emploi, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ; la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le nombre de nouveaux Agendas 21 locaux engagés en France croît régulièrement depuis le milieu des années 2000. Depuis 2006, 470 collectivités et territoires ont été reconnus Agenda 21 local en France (302 communes, 90 intercommunalités, 16 pays, 26 départements, 7 régions, 29 Parcs naturels régionaux). Près de 1 100 collectivités sont engagées dans une démarche Agenda 21.

L'INTÉGRATION DE LA PROBLÉMATIQUE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis le plan Climat national de 2004, les collectivités sont incitées à élaborer des plans Climat territoriaux déclinant, dans leurs compétences propres, une véritable politique climatique et énergétique locale. La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, a généralisé cette démarche et rendu obligatoire l'approbation d'un Plan Climat-Énergie territorial (PCET) pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Les PCET sont des projets territoriaux poursuivant deux finalités : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (ou leur atténuation) et l'adaptation aux évolutions du climat (modification de la politique territoriale sur le long terme).
En novembre 2014, 464 PCET sont initiés ou élaborés.

Graphique 1 ▸ Les PCET initiés ou approuvés, par région au 2 novembre 2014

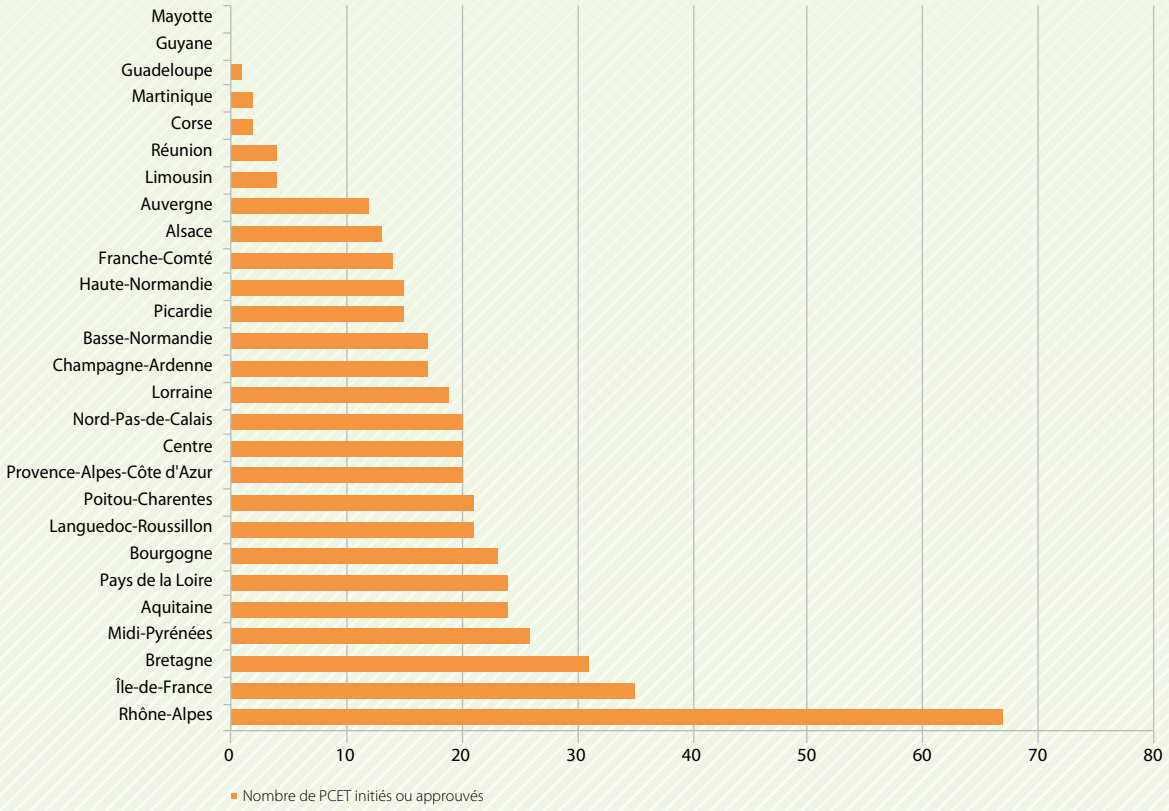

Source : Ademe, novembre 2014.

La mise en place d'aires protégées

Pour enrayer la perte de **biodiversité**, des mesures de protection des espaces naturels et des espèces sont mises en place en France.

Sur la période 1998-2013, les aires protégées par voie réglementaire en métropole ont vu leur nombre progresser de 44 % et leurs surfaces de 40 %. Leur partie terrestre couvre ainsi 1,37 % du territoire métropolitain et leur partie marine, 0,46 % des eaux sous juridiction française métropolitaine. Sur la même période, le nombre d'aires protégées par voie contractuelle et engagements internationaux (Ramsar[9], etc.) a progressé de 67 % en métropole et de 72 % en termes de surface. En 2013, ces protections couvrent 20 % du territoire métropolitain et 23 % de l'outre-mer.

Initié au début des années 2000, le réseau Natura 2000 couvre, en 2013, 12,6 % du territoire terrestre métropolitain et 12,2 % des eaux sous juridiction française métropolitaine.

Carte 10 ▸ Espaces protégés en 2013

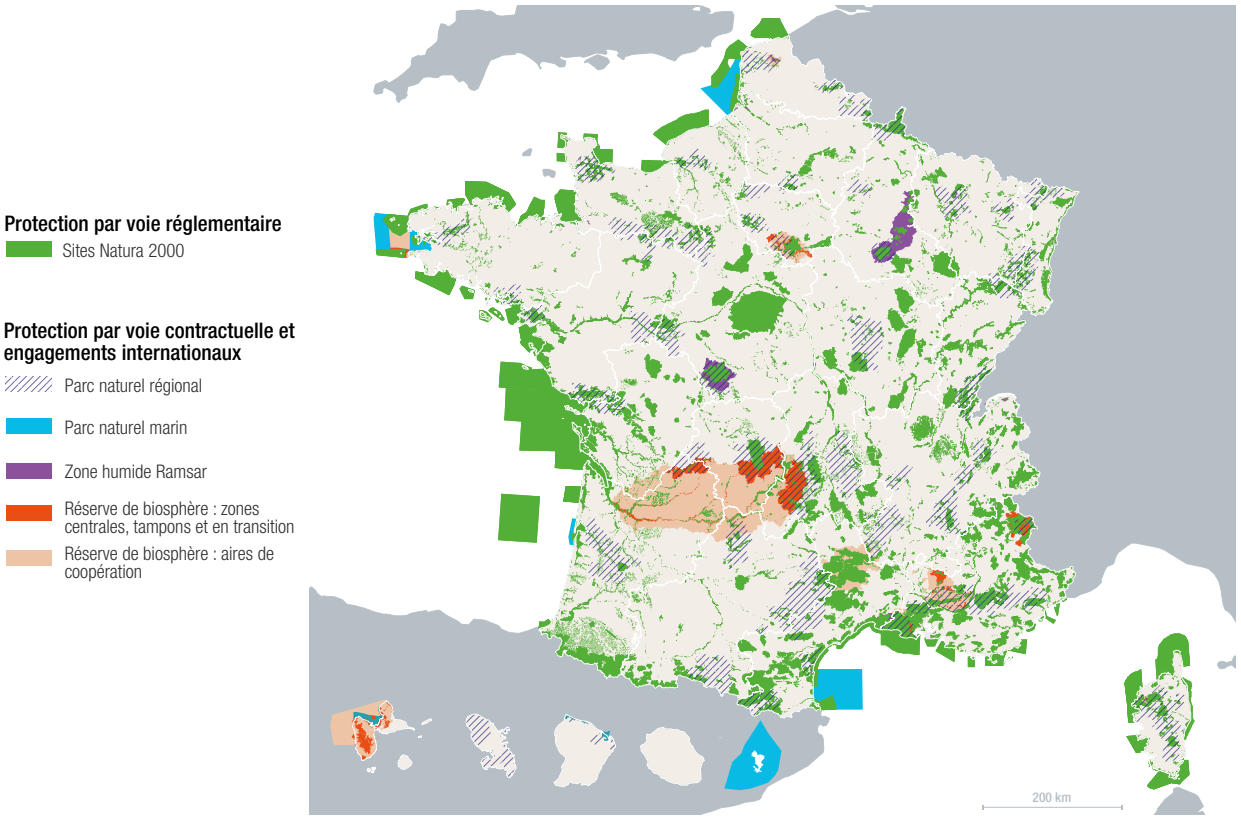

Sources : MNHN, bases SPN, 2013.

9 Convention relative aux zones humides d'importance internationale, adoptée le 2 février 1971, pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides.

La prévention des risques naturels

Les inondations représentent deux tiers des événements naturels graves survenus en France. Depuis 1992, leur fréquence augmente. L'accroissement des coûts des catastrophes n'est pas seulement lié à l'augmentation de la fréquence des sinistres ; il découle également de l'augmentation des enjeux et des richesses dans les zones à risque, suite au développement de l'urbanisation.

Ainsi, près de 22 000 communes sont exposées au risque d'inondation. En 2009, environ 6,8 millions de personnes sont exposées au risque d'inondation par cours d'eau et près de 850 000 personnes sont potentiellement exposées à la submersion marine.

Les quatre départements les plus exposés en nombre de personnes sont le Rhône, l'Isère, les Hauts-de-Seine et les Alpes-Maritimes (plus de 300 000 personnes en zone inondable dans chacun de ces départements). Les départements du Rhône et des Alpes-Maritimes détiennent, en outre, le plus de logements situés en zone inondable (plus de 200 000 logements). 17 % de la population, soit 139 000 personnes, sont situées en zone inondable à la Réunion et 10 % en Martinique, soit 41 000 personnes.

L'implantation historique des activités industrielles et commerciales – et donc de la population à proximité de l'axe privilégié de la Seine au sein de l'agglomération parisienne – explique la forte exposition de la population des Hauts-de-Seine au risque inondation par cours d'eau. Parmi les dix communes les plus exposées en nombre d'habitants en région parisienne en figurent trois des Hauts-de-Seine : Asnières-sur-Seine, Gennevilliers et Colombes.

Depuis 1995, près de 11 500 plans de prévention des risques naturels (PPRN) ont été approuvés. Ces plans réglementent l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis : interdiction de construire, possibilité de construire seulement sous certaines conditions, etc. Par ailleurs, 122 territoires à risque important d'inondation font actuellement l'objet d'élaboration de plans de gestion des risques d'inondation.

Carte 11 ▸ Part de la population communale en zone inondable et territoires à risque important d'inondation (TRI)

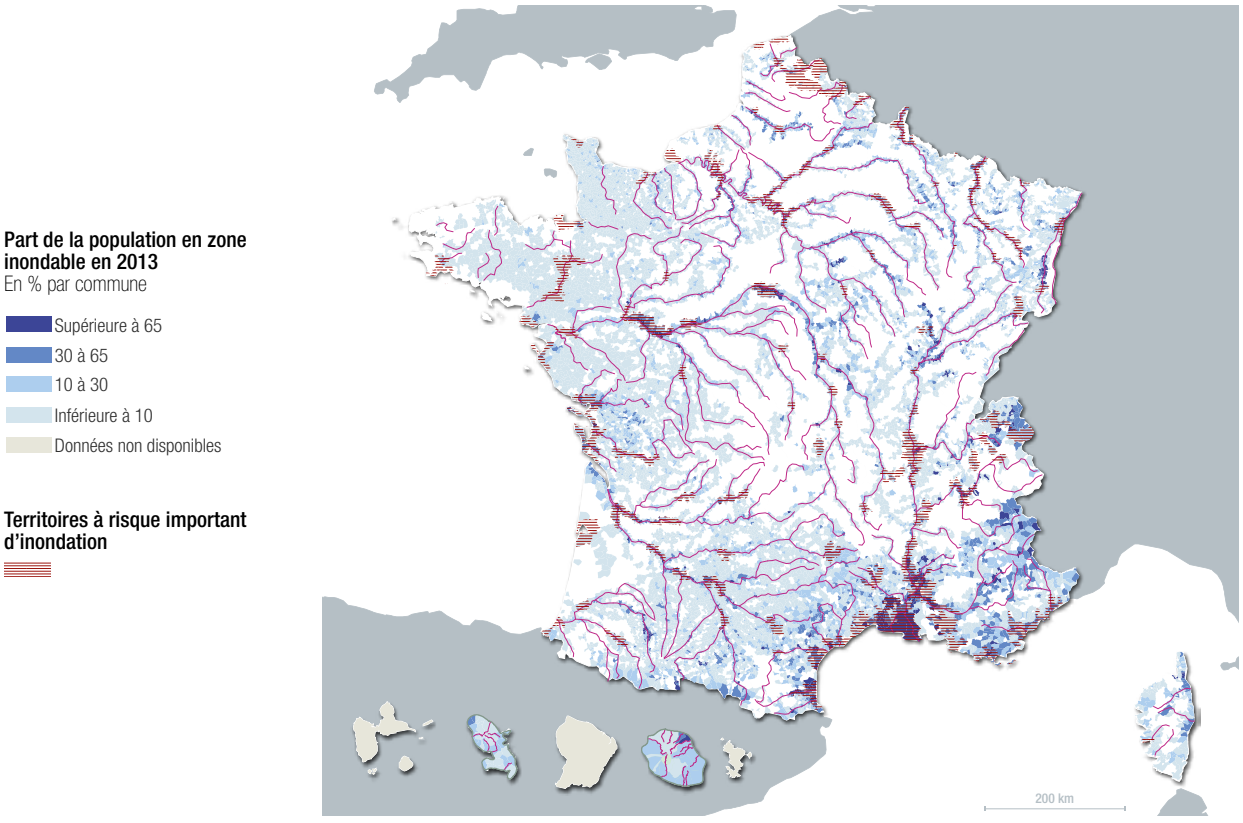

Sources : Medde, Cartorisque, 2013 – DREAL, DDT(M), zone inondable, 2013 – Insee, RFL et RP 2009 - ©IGN – Insee, Contours IRIS®, 2008 - ©IGN, BD Carto®, 2008.
Traitements : SOeS, 2013. TRI : DGPR, CETE Méditerranée, 2012 - ©IGN, BD Carto®, 2011.

Carte 12 ▸ Palmarès ÉcoQuartiers 2013 et lauréats des appels à projets 2009 et 2011

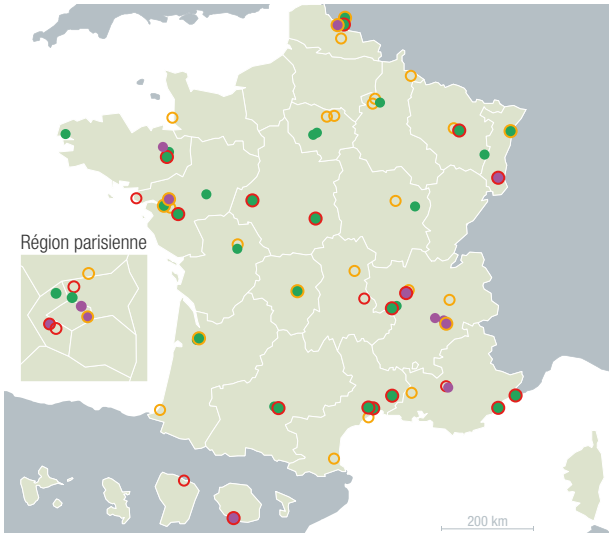

Projets d'ÉcoQuartiers

- Projet labellisé ÉcoQuartiers en 2013
- Projet "engagé dans la labellisation"

Lauréats de l'appel à projets

- En 2011
- En 2009

Source : DGALN.

Des territoires qui s'orientent vers la mobilité durable

Utilisée pour près de deux tiers des déplacements, la voiture demeure le mode dominant pour les trajets locaux. Elle concerne plus de 80 % des distances parcourues. Toutefois, sa part modale est en recul dans la majorité des grandes agglomérations françaises.

Les réseaux de transports en commun des agglomérations de plus de 250 000 habitants ont connu une hausse de fréquentation de 30 % entre 1999 et 2009. Durant cette période, près de 450 km de lignes de transports en commun en site propre ont été construites. Fin 2013, 6 agglomérations (Paris, Lille, Lyon, Toulouse, Marseille, Rennes) sont dotées d'un métro et 25 d'un réseau de tramway. Sur l'ensemble du territoire national, les transports urbains en autobus circulaient, fin 2012, sur un réseau total de 54 000 km. Entre 2010 et 2013, les distances parcourues par ces lignes de bus urbains ont progressé de 25 % en province. Dans le cadre des appels à projets du plan Ville durable visant à aider les collectivités locales à accélérer le développement des transports collectifs en site propre, près de 130 projets ont, par ailleurs, été retenus.

Carte 13 ▸ Systèmes de vélos en libre-service et projets de transports collectifs en site propre financés suite aux appels à projets nationaux

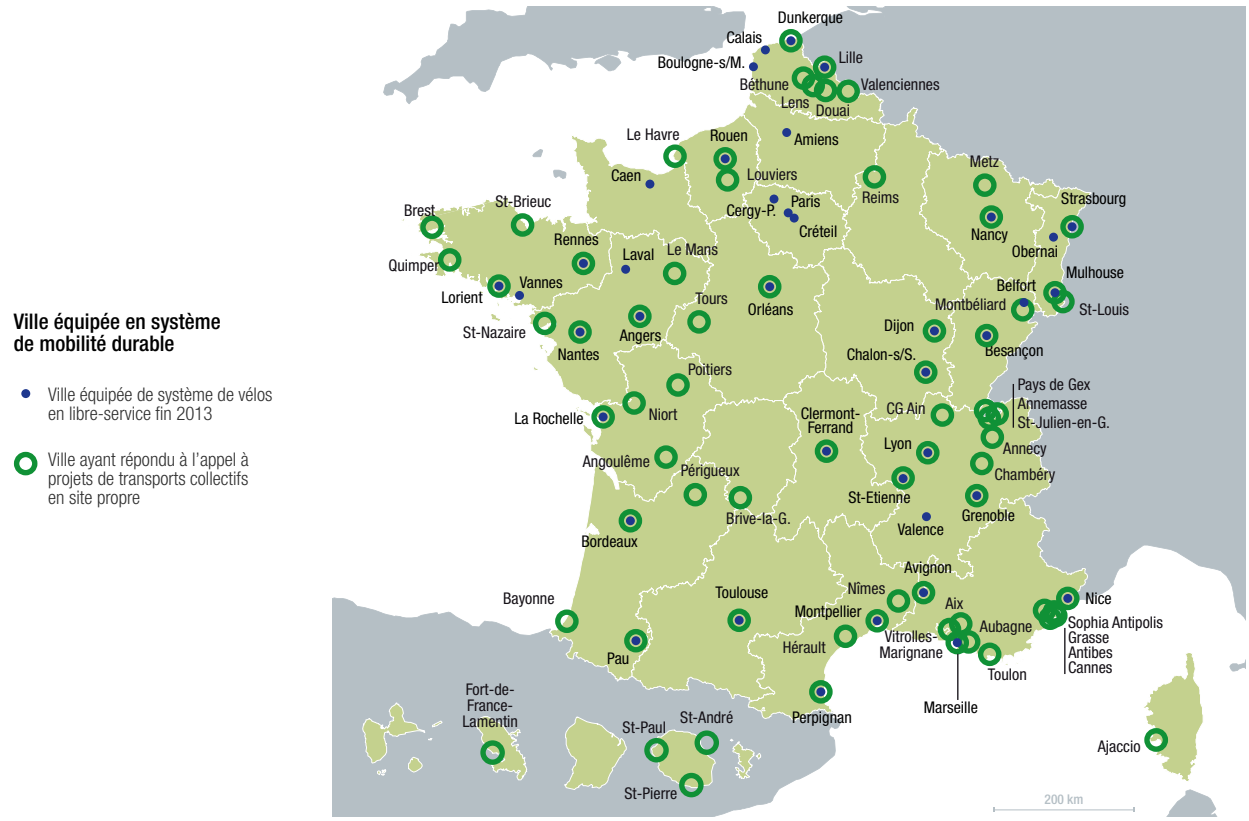

Source : Medde-DGITM pour les transports collectifs (appels à projets en 2009 et 2011). Exploitants des systèmes de vélos en libre-service, 2013. Traitements : SOeS, 2014.

De même, l'offre de vélo en libre-service (vélopartage) se développe. Si elle ne concerne aujourd'hui que 35 agglomérations françaises, elle se révèle emblématique du changement qui s'est opéré au cours des dix dernières années en matière de cyclisme urbain. Dans de nombreuses villes, une place à part entière est désormais accordée aux vélos. Cinq ans après la mise en place du système Vélib', 40 % des 300 000 déplacements cyclistes quotidiens se font par ce biais à Paris et dans les communes limitrophes. À Strasbourg, la part des déplacements effectués en vélo dans le centre-ville atteint 15 %.

La réorientation des projets de territoires conciliant développement local et préservation de l'environnement participe à l'essor des modes de déplacements alternatifs à la voiture. Début 2013, près de la moitié du territoire est couvert par un SCoT approuvé ou en cours d'élaboration contre 30 % en 2005. Ainsi, début 2013, près de 60 % des communes (72 % de la population française) sont couvertes par un SCoT contre 38 % en 2005. Dans le même temps, le nombre d'Éco-quartiers augmente. Initiée en 2008, la démarche nationale Éco-quartier a connu un succès auprès des collectivités à l'occasion des appels à projets organisés en 2009 et 2011, qui ont permis de reconnaître plus de 500 projets exemplaires (160 en 2009 et 394 en 2011) dans leur programmation et leur réalisation mais aussi dans leur capacité à être des leviers sur la ville durable. ■

Définitions

Habitat et espèces d'intérêt communautaire : Sur la base d'inventaires et d'études scientifiques, l'Union européenne a identifié sur son territoire, les espèces animales, végétales et les milieux « en danger de disparition », « vulnérables », « rares » ou « endémiques » : sur son territoire. Estimés « d'intérêt communautaire », ils bénéficient de mesures de conservation au titre de Natura 2000.

Biodiversité : La biodiversité représente l'ensemble du monde vivant dans lequel se distinguent trois niveaux d'organisation : la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes. Le concept de biodiversité inclut également les différentes interactions au sein de ces trois niveaux.

Superficie agricole utilisée (SAU) : Superficie comprenant les grandes cultures (céréales, les cultures industrielles telles que le colza ou le tournesol), les cultures fourragères (maïs, betterave, luzerne), les prairies, les légumes, les fleurs, les cultures permanentes (vigne ou arbres fruitiers). Sont également inclus les jardins familiaux et les jachères. En revanche, le sol des bâtiments, les cours, les landes, les divers taillis, bois ou encore les étangs n'appartiennent pas à la SAU.

Taux d'artificialisation des sols : Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.

Bibliographie

CGDD-SOeS, « L'environnement en France », *RéférenceS*, octobre 2014.

CGDD-SOeS, « Bilan de la qualité de l'air en 2013 en France », *RéférenceS*, octobre 2014.

CGDD-SOeS, « L'occupation des sols », *RéférenceS*, juin 2010.

CGDD-SOeS, « Les Français et la biodiversité : une attention de plus en plus soutenue en dépit d'une connaissance encore diffuse », *Le Point Sur* n° 55, juin 2010.

CGDD-SOeS, « Données de synthèse sur la biodiversité », *RéférenceS*, mai 2010.

CGDD-SOeS, « La France vue par CORINE Land Cover : outil européen de suivi de l'occupation des sols », *Le Point Sur* n° 10, avril 2009.

Datar, « Rapport d'étude sur la Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne) par l'UMR CESAER (Inra/AgroSup Dijon), l'UMR ThéMA (Université de Franche-Comté/CNRS), l'UR DTM (Cemagref) et l'UMR METAFORT (AgroParisTech/Cemagref/Inra/VetAgroSup) pour le compte de la Datar, novembre 2011 », synthèse dans *Territoires en mouvement* n° 7, 2012.

IAU-IdF, « Économie francilienne : quelle robustesse face à une inondation majeure », *Note rapide* n° 534, février 2011.

IAU-IdF, « Urbanisation et zones inondables : les risques encourus », *Note rapide* n° 557, juillet 2011.

ONCEA, « Panorama de la quantification de l'évolution nationale des surfaces agricoles », *Rapport de l'Observatoire national de la consommation des espaces agricoles*, mai 2014.

2 Énergie et territoires

La maîtrise de la consommation d'énergie pose un enjeu environnemental important au regard des émissions de gaz à effet de serre, pour lequel la France a souscrit à des engagements internationaux dans le cadre du protocole de Kyoto et du paquet Énergie-Climat de l'Union européenne. Pour activer au niveau local des leviers de politique énergétique, il est nécessaire de comprendre les facteurs susceptibles d'expliquer des différences de consommation ou de production. Ainsi, les spécificités des structures productives, les différences de climat, les densités de population ou encore les modes de chauffage contribuent à expliquer les disparités de consommation d'une région à l'autre. De même, le potentiel productif énergétique, la disponibilité des ressources fossiles ou naturelles ou la possibilité d'implanter des structures productives ont une incidence sur le niveau de production.

Les nouvelles filières de production d'énergies renouvelables, tant électriques que thermiques, se sont développées, telles que l'énergie éolienne mais aussi le biogaz, le bois-énergie, les biocarburants ainsi que, plus récemment, le solaire photovoltaïque. Même si la part de ces nouvelles filières reste encore limitée, leur essor, bien qu'encore assez récent, a considérablement modifié l'offre énergétique des régions.

Enfin, au-delà des enjeux économiques, la mise en regard des consommations finales et de la production soulève la question de la sécurité d'approvisionnement, du stockage et des réseaux de transport et de distribution.

La consommation finale d'énergie par secteur

En 2013, la **consommation finale d'énergie, corrigée des variations climatiques**, a été de 154 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep), en baisse de 1 % par rapport à 2012. Néanmoins, cette baisse est moindre que pendant les années porteuses d'avant la crise de 2008, et pas encore au niveau de l'objectif inscrit dans la loi de 2005 qui fixait les orientations de politique énergétique et visait une réduction de 2 % par an de l'intensité finale d'énergie d'ici à 2015.

En 2013, les secteurs résidentiel et tertiaire ont consommé 69 Mtep, soit 45 % de la consommation finale d'énergie à usage énergétique en France. Les deux tiers sont consommés dans le résidentiel, un tiers dans le tertiaire. 60 % de l'énergie consommée par le résidentiel-tertiaire est consacré au chauffage, 25 % à l'électricité spécifique (éclairage, climatisation…) et 15 % aux autres usages, essentiellement eau chaude sanitaire et cuisson.

La consommation finale d'énergie de l'industrie diminue de 2,1 % en 2013 (31,8 Mtep). Relativement stable entre 1990 et 2008, elle a chuté de près de 13 % avec la crise économique de 2009, atteignant son plus bas niveau depuis l'origine des séries en 1970. La baisse de l'**intensité énergétique** s'explique pour 87 % par l'amélioration des processus technologiques et pour 13 % par un changement structurel du secteur industriel. La sidérurgie et la chimie contribuent pour moitié au repli de l'intensité énergétique industrielle.

Même si la consommation finale énergétique ne semble plus augmenter désormais que dans le secteur résidentiel, les transports restent le premier secteur consommateur d'énergie.

Graphique 1 ▸ Évolution du poids des secteurs dans la consommation totale d'énergie entre 2002 et 2013

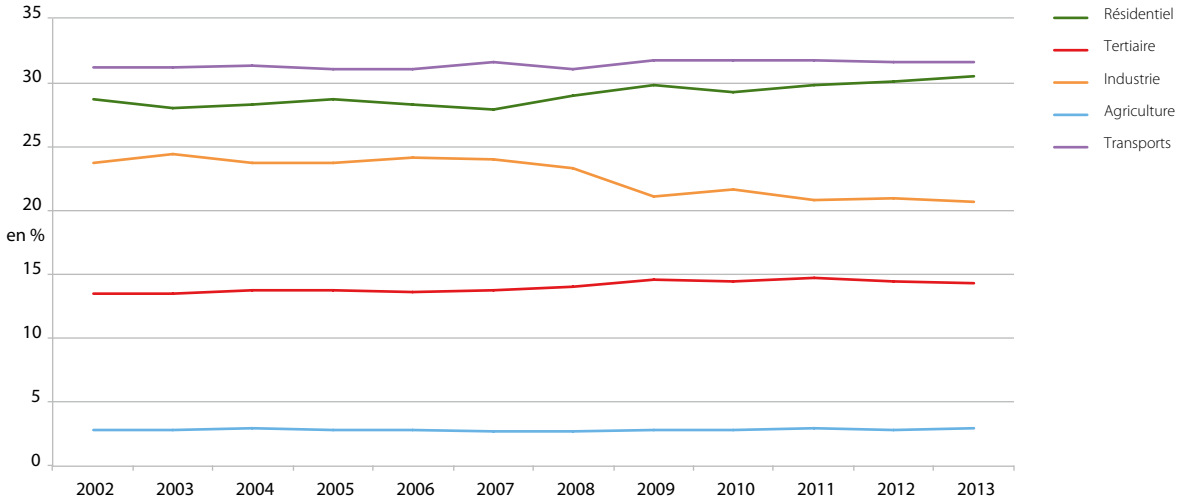

Source : SOeS, d'après les sources par énergie.

Carte 1 ▸ Consommation finale d'énergie par secteur en 2012 et évolution 1990-2012

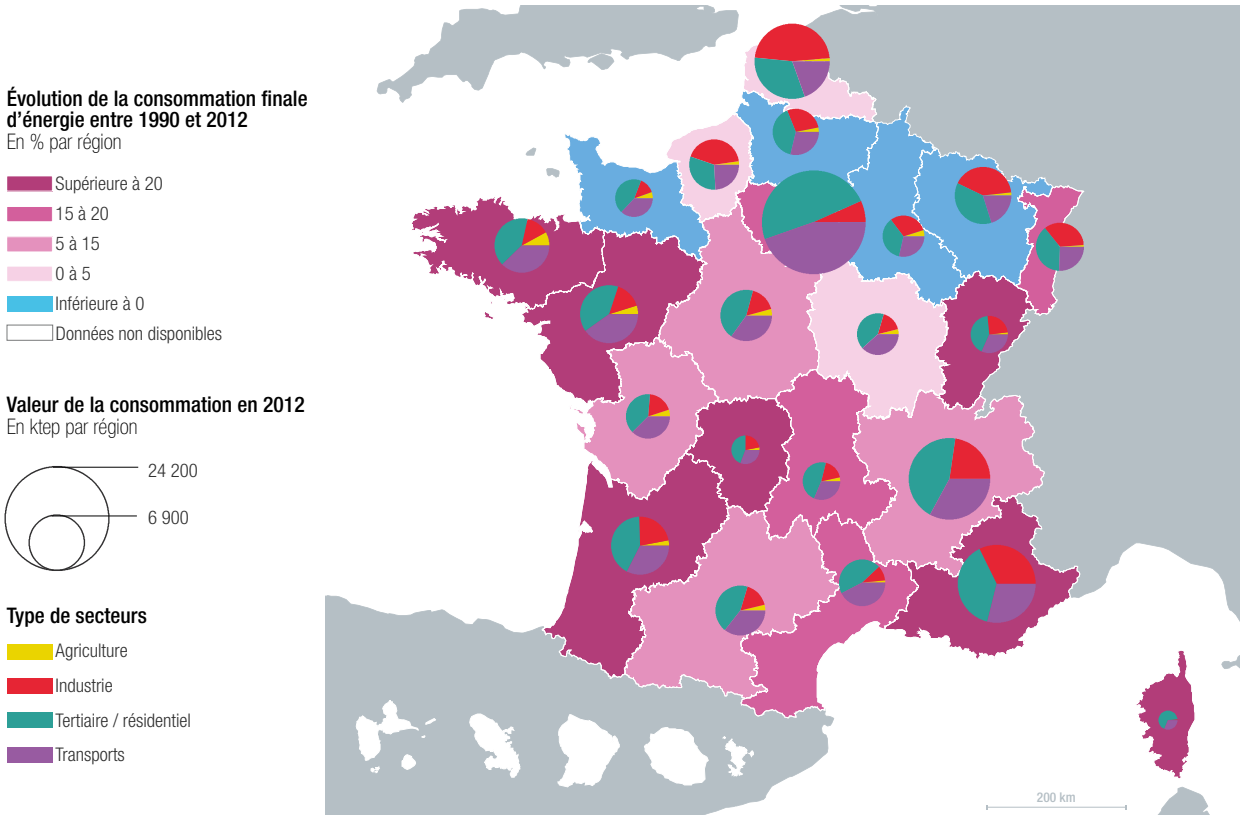

Source : SOeS, 2012.

LES DÉTERMINANTS DE LA CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE

La consommation finale d'énergie dépend de plusieurs facteurs, notamment du poids relatif des différents secteurs consommateurs (transports, résidentiel, industrie…). La consommation finale d'énergie ne se limite pas à la consommation domestique des ménages ; elle englobe également les consommations de toutes les activités économiques, à l'exception des consommations de la branche énergie. Les écarts régionaux reflètent ainsi les disparités démographiques et les spécificités des structures productives (le tertiaire étant, par exemple, moins consommateur d'énergie que l'industrie). L'évolution des consommations résulte ainsi de celle des différents facteurs, notamment de la transformation du tissu économique, de l'amélioration de l'efficacité énergétique et des choix de localisation des acteurs.

De même, des conditions climatiques différenciées contribuent à expliquer les écarts de consommation d'une région à l'autre. Ainsi, un hiver rigoureux se traduit par un recours plus important au chauffage et, à l'inverse, une période de canicule va davantage solliciter la climatisation – même si l'impact de cette dernière sur la consommation électrique n'est pas encore visible au niveau national. L'analyse de l'évolution des consommations intègre cet effet de variabilité du climat. À défaut de pouvoir établir au niveau régional des données de consommation finale d'énergie corrigées des variations climatiques, les données réelles sont ici comparées pour deux années d'indice de rigueur climatique très proche (<1).

En 2012, la consommation réelle d'énergie[1] en France métropolitaine atteint environ 24 Mtep en Île-de-France, 15 Mtep en Rhône-Alpes, 12 Mtep en Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces quatre régions représentent plus de 40 % de la consommation métropolitaine, ce qui correspond au poids de leur population. Les régions du Nord se distinguent par une baisse ou une évolution relativement faible de leur consommation d'énergie (moins de 5 %) entre 1990 et 2012, deux années de rigueur climatique voisine ; cette progression modérée s'explique par la baisse enregistrée dans le secteur industriel, même si ce secteur reste un consommateur important dans ces régions. Selon les activités, les améliorations technologiques induisant des économies d'énergie s'ajoutent au repli économique du secteur.

La consommation finale totale d'énergie progresse dans toutes les autres régions. La hausse est la plus forte (30 % et plus) en Corse, puis dans le Limousin, Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne, Franche-Comté et PACA.

Le poids de l'énergie dans le budget des ménages français en 2013

En 2013[2], les dépenses courantes d'énergie des ménages ont encore augmenté, mais à un rythme ralenti (+ 1,3 % contre + 7,2 % entre 2011 et 2012). La facture annuelle dépasse ainsi les 3 200 euros en moyenne par ménage, une augmentation de plus de 40 euros par rapport à 2012.

Cette augmentation est entièrement due aux dépenses d'énergie dans le logement (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, usages électriques) qui ont augmenté de 6 % – tout de même deux fois moins vite qu'en 2012. Ceci est essentiellement la conséquence de la poursuite de la hausse des prix de l'énergie hors carburants : + 6,5 % pour l'électricité et les réseaux de chaleur, + 3,9 % pour le gaz. Les conditions météorologiques ont également pu jouer : elles ont présenté des températures proches de la référence trentenaire, mais néanmoins légèrement moins clémentes qu'en 2012, avec des mois d'hiver particulièrement froids en début d'année. La facture énergétique pour le logement a ainsi dépassé 1 800 euros en moyenne par logement, plus de 100 euros supplémentaires qu'en 2012.

Tableau 1 ▸ Dépense moyenne en énergie par ménage, de 1973 à 2013

En euros 2010	1973	1990	2002	2010	2011	2012	2013
Électricité, gaz et autres combustibles	1 303	1 446	1 524	1 592	1 429	1 521	1 549
Carburant	1 725	1 812	1 543	1 514	1 213	1 158	1 144
Total énergie	**3 028**	**3 258**	**3 067**	**3 106**	**2 641**	**2 679**	**2 693**

Source : calculs SOeS d'après Insee, Comptes nationaux base 2010, et SOeS, Comptes du logement 2013.
Note de lecture : En 2010, les ménages français ont dépensé en moyenne 3 106 euros pour leur énergie. Si les prix de l'énergie n'avaient pas augmenté entre 2010 et 2013, ils auraient dépensé en 2013, 2 693 euros en moyenne, soit une diminution en volume.

1 Il s'agit de la consommation finale d'énergie, non corrigée des variations climatiques, des utilisateurs finals des différents secteurs de l'économie.

2 Extrait du *Bilan énergétique de la France pour 2013* – CGDD Références, juillet 2014

A contrario, la dépense de carburant moyenne par ménage a diminué de plus de 60 euros en 2013 par rapport à 2012, nettement sous la barre de 1 400 euros frôlée en 2012. En effet, pour la première fois depuis leur chute de 2009, les prix des carburants ont diminué de 2,6 %.

Au total, les ménages français ont ainsi consacré 92 milliards d'euros courants à leurs achats d'énergie, soit 9,7 % de leurs dépenses totales.

En 2013, les dépenses énergétiques ont représenté 6,2 % de la consommation effective des ménages français, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 1991.

Graphique 2 ▸ Dépense moyenne en énergie par ménage, de 2011 à 2013

Source : calcul SOeS d'après Insee, Comptes nationaux base 2010, et SOeS, Comptes du logement 2013.

Graphique 3 ▸ Consommation effective des ménages par fonction aux prix courants de1960 à 2013

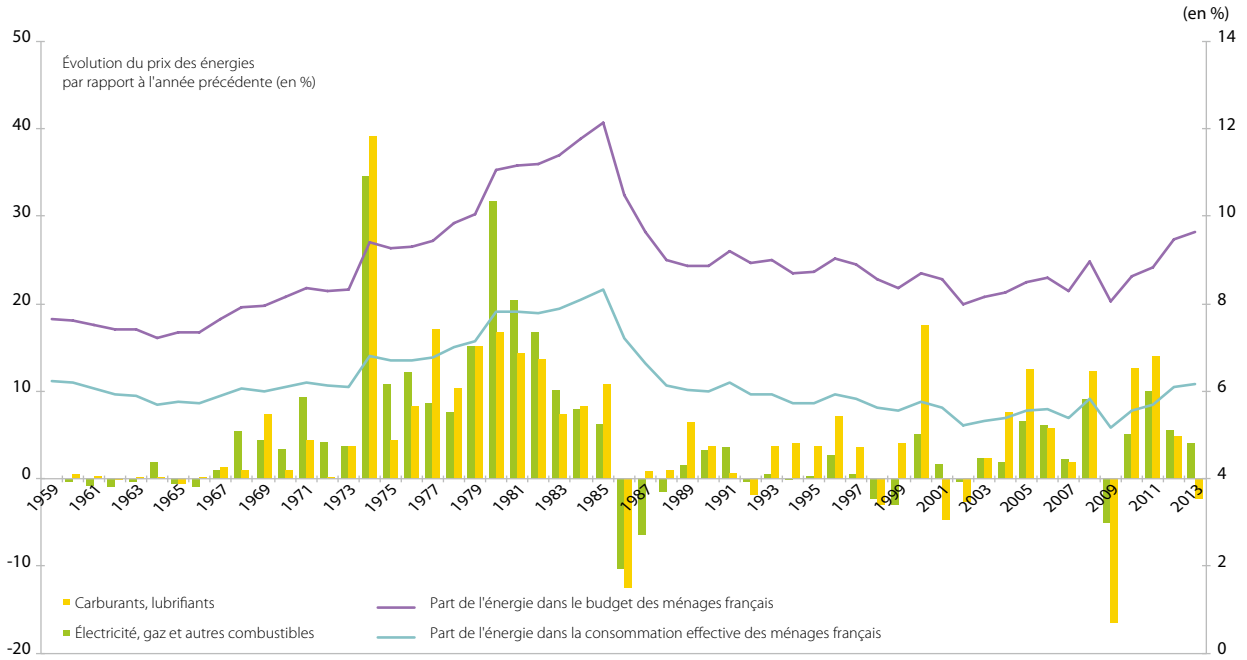

Source : calculs SOeS d'après Insee, Comptes nationaux base 2010, et SOeS, Comptes du logement 2013.
Note de lecture : La ligne pleine bleue représente la part des dépenses énergétiques (électricité, gaz et autres combustibles, carburants et lubrifiants) dans la consommation effective des ménages. La ligne en pointillé représente leur part dans le budget des ménages. Le budget des ménages est ici calculé comme les dépenses des ménages au sens de la Comptabilité nationale, dont les loyers imputés et les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) ont été retranchés. La consommation effective intègre non seulement ces deux éléments, mais aussi les consommations correspondant à des dépenses individualisables faites par les institutions sans but lucratif au service des ménages et par les administrations publiques en matière, par exemple, de santé, d'enseignement, d'action sociale. Le « budget » ainsi calculé est proche de ce que déboursent directement les ménages pour leur consommation courante, tandis que la « consommation effective » approche ce dont bénéficient les ménages, y compris ce qui est payé par l'ensemble de la collectivité.
Les bâtons verts représentent l'évolution du prix de l'électricité, gaz et autres combustibles, par rapport à l'année précédente ; les bâtons jaunes, l'indice pour les carburants et lubrifiants. En 2013, les prix de l'ensemble électricité, gaz et autres combustibles ont ainsi augmenté de 4 points par rapport à 2012, tandis que ceux des carburants et lubrifiants diminuaient de 2 points.

La consommation finale d'énergie par type d'énergie

En 2013, au niveau France métropolitaine, les produits pétroliers demeurent la première forme d'énergie consommée. Ils représentent 41 % de la consommation finale énergétique corrigée des variations climatiques, devant l'électricité (25 %) et le gaz (21 %). La part des énergies renouvelables thermiques et de la valorisation des déchets, en progression continue, atteint 10 %, alors que le charbon ne constitue qu'un peu plus de 3 % du total de cette consommation.

Graphique 4 ▸ Répartition de la consommation finale énergétique par forme d'énergie, de 1973 à 2013

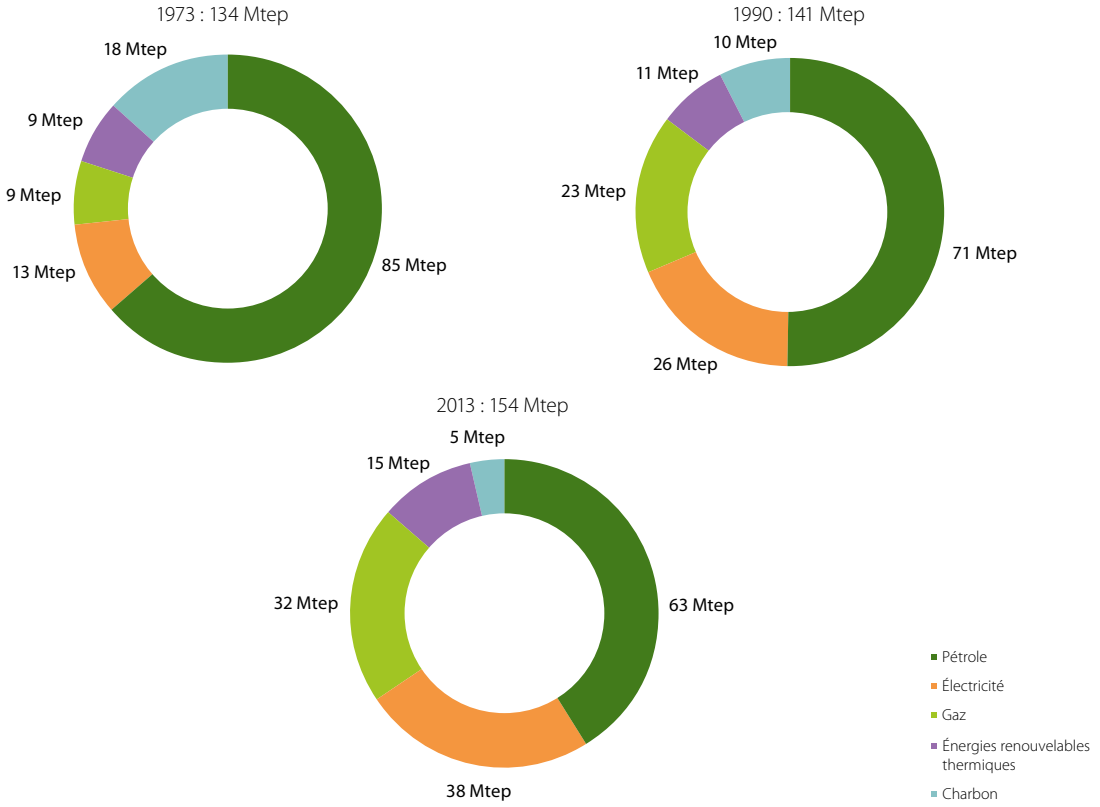

Source : Calculs SOeS, d'après les sources par énergie.

LA STRATÉGIE EUROPE 2020

En mars 2010, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie sur dix ans, destinée à relancer l'économie européenne. Intitulée « Europe 2020 », celle-ci prolonge la stratégie de Lisbonne et vise à développer une croissance « intelligente, durable et inclusive ». L'Union a fixé cinq objectifs à atteindre d'ici 2020 et chaque État membre a adopté ses propres objectifs nationaux, en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale, d'énergie ainsi que de lutte contre les changements climatiques. Ces deux derniers domaines d'intervention sont composés des « sous-objectifs 3 fois 20 » :
- une réduction de 20 % au moins des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE par rapport à 1990, année de référence ;
- une couverture de 20 % de la consommation énergétique finale brute de l'UE au moyen de sources renouvelables ;
- une réduction de 20 % de la consommation énergétique primaire par rapport aux projections grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique (rapport entre l'énergie directement utilisée et l'énergie consommée).

Ces objectifs moyens ont été déclinés pour chaque État membre selon sa propre situation. La France a fixé un objectif de 23 % d'énergie renouvelable dans sa consommation finale brute à l'horizon 2020. En 2013, cette part s'élève à 14,2 %.
En termes d'efficacité, approchée ici par l'intensité énergétique (consommation finale d'énergie par unité de PIB), la France affiche des performances meilleures que la moyenne européenne. Entre 1990 et 2013, l'intensité énergétique finale a diminué en moyenne de 1,1 % par an. La loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de politique énergétique a donné comme objectif de porter ce rythme annuel de baisse à - 2 % dès 2015 et à - 2,5 % d'ici à 2030.

La production régionale d'électricité

En 2013, l'électricité primaire (électricité nucléaire et énergies renouvelables électriques provenant des installations hydrauliques, éoliennes et photovoltaïques) représente plus de 85 % de la production d'énergie primaire en France ; les énergies renouvelables thermiques et les déchets, 13,5 %. Moins de de 2 % restants correspondent aux productions résiduelles de charbon, de gaz et de pétrole.

En 2013, la production nette du parc électrique français a été de 551 térawatt-heure (TWh) en France métropolitaine. Comme elle est aux trois quarts issue des centrales nucléaires, sa concentration territoriale résulte de l'implantation de ces centrales le long des fleuves (Rhône, Loire, Seine et Moselle) ou en bord de mer.

En 2012, 65 % de la production métropolitaine d'électricité provient de cinq régions – Rhône-Alpes, Centre, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Lorraine – qui alimentent 70 % de la production nucléaire. Les centrales thermiques classiques sont également concentrées dans ces mêmes régions, hormis le Centre. En leur adjoignant Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Île-de-France, ces six régions représentent environ 70 % de la production totale des centrales thermiques classiques en 2012. La production d'électricité hydraulique est encore plus concentrée, puisqu'elle provient à 80 % de quatre régions en 2012 : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Alsace.

LES DÉTERMINANTS DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

La présence de ressources nécessaires à la production d'énergie explique son inégale répartition sur le territoire : eaux de refroidissement pour le nucléaire, dénivelés des fleuves pour l'hydraulique, espaces forestiers pour le bois,… L'implantation historique des grands sites industriels, qui s'est traduite par des besoins énergétiques importants, a joué un rôle dans la localisation des facteurs de production.

Au-delà de la localisation des ressources et de leur capacité potentielle, le niveau de production dépend du degré d'utilisation de ces ressources. L'aptitude d'une structure de production à fournir de l'énergie dépend aussi des conditions climatiques : de la pluviosité pour l'hydraulique, de l'ensoleillement pour le photovoltaïque, de la fréquence et de l'intensité des vents pour l'éolien ; de la disponibilité des centrales nucléaires, notamment en fonction de la durée des opérations de maintenance…

En France, entre 2002 et 2012, la production totale d'électricité a augmenté de près de 3 %. Au final, en 2013 comme en 2012, la moindre disponibilité du parc nucléaire a été compensée par la production des filières renouvelables (hydraulique, éolienne et photovoltaïque), favorisées par des conditions météorologiques propices.

Carte 2 ▸ Production totale d'électricité par filière en 2012 et évolution entre 2002 et 2012

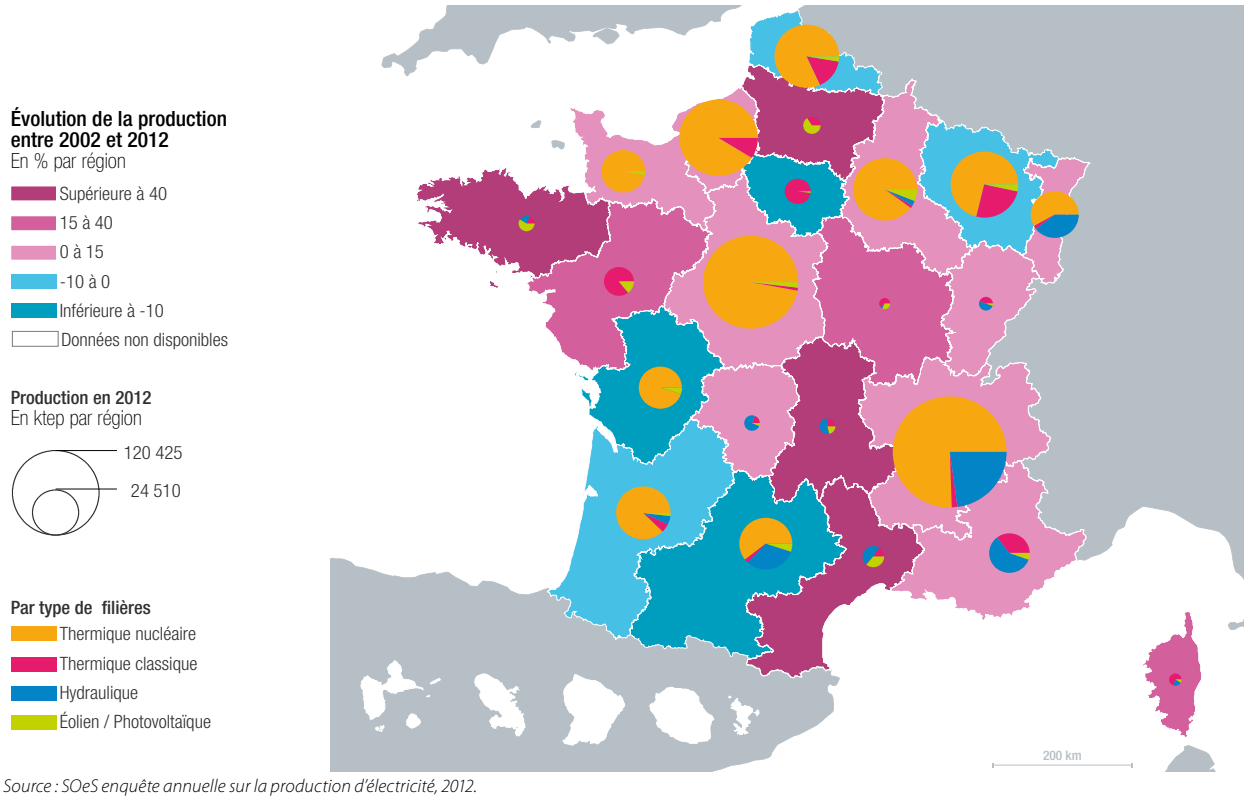

Source : SOeS enquête annuelle sur la production d'électricité, 2012.

Développement de la production d'électricité renouvelable

La France s'est engagée à atteindre une part de 23 % d'**énergie renouvelable** dans sa consommation finale brute d'énergie en 2020. Pour y parvenir, elle encourage en particulier le développement de la production d'électricité renouvelable. Depuis quelques années, les différentes mesures de soutien ont induit une évolution majeure tant sur la quantité produite que sur sa répartition. En effet, de nouvelles filières se sont développées, telles que l'énergie éolienne et plus récemment le solaire photovoltaïque. En 2012, la production d'électricité renouvelable provient pour 70 % de l'hydraulique, dont le potentiel de développement reste limité ; pour 18 %, de l'éolien ; pour 7,5 %, de la biomasse (déchets renouvelables, bois-énergie, biogaz) et pour 5 % du solaire photovoltaïque. À ce jour, l'énergie marémotrice et la géothermie électrique représentent moins de 1 % du total. Même si la part de ces nouvelles filières reste encore limitée, leur récent essor a considérablement modifié le profil de production énergétique des régions.

La production d'électricité d'origine renouvelable est de 84 TWh en 2011. Elle a progressé de 17 % entre 2005 et 2011 avec la montée en puissance des nouvelles filières. Sur cette période, tandis que la production hydraulique recule de 5 %, l'éolien a été multiplié par 11 et l'électricité issue de la biomasse s'est accrue de 47 %.

En 2011, dix régions ont produit plus de 1 TWh d'électricité d'origine éolienne, photovoltaïque, géothermique ou issue de la biomasse. Il s'agit des régions Champagne-Ardenne, Picardie, Languedoc-Roussillon, Centre, Midi-Pyrénées, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Aquitaine et Pays de la Loire. La plupart de ces régions avaient une part d'électricité renouvelable très faible en 2005 et ont enregistré une progression de plus de 1 TWh entre 2005 et 2011. C'est le cas de la région Champagne-Ardenne, qui a fortement développé son parc éolien. Sa production hors hydraulique a progressé de plus de 1,7 TWh et sa part d'électricité renouvelable atteint désormais 12 % de sa production électrique.

Pour d'autres régions, la progression de la production d'électricité hors hydraulique a été faible entre 2005 et 2011. Elle est ainsi inférieure à 0,2 TWh dans six régions de métropole : Corse, Franche-Comté, Alsace, Bourgogne, Limousin, et Île-de-France. Dans ces régions, la part d'électricité renouvelable stagne, voire diminue, sur la période.

Graphique 5 ▸ Évolution de la production brute d'électricité renouvelable, hors énergie hydraulique et marémotrice, entre 2005 et 2011 par région, en GWh

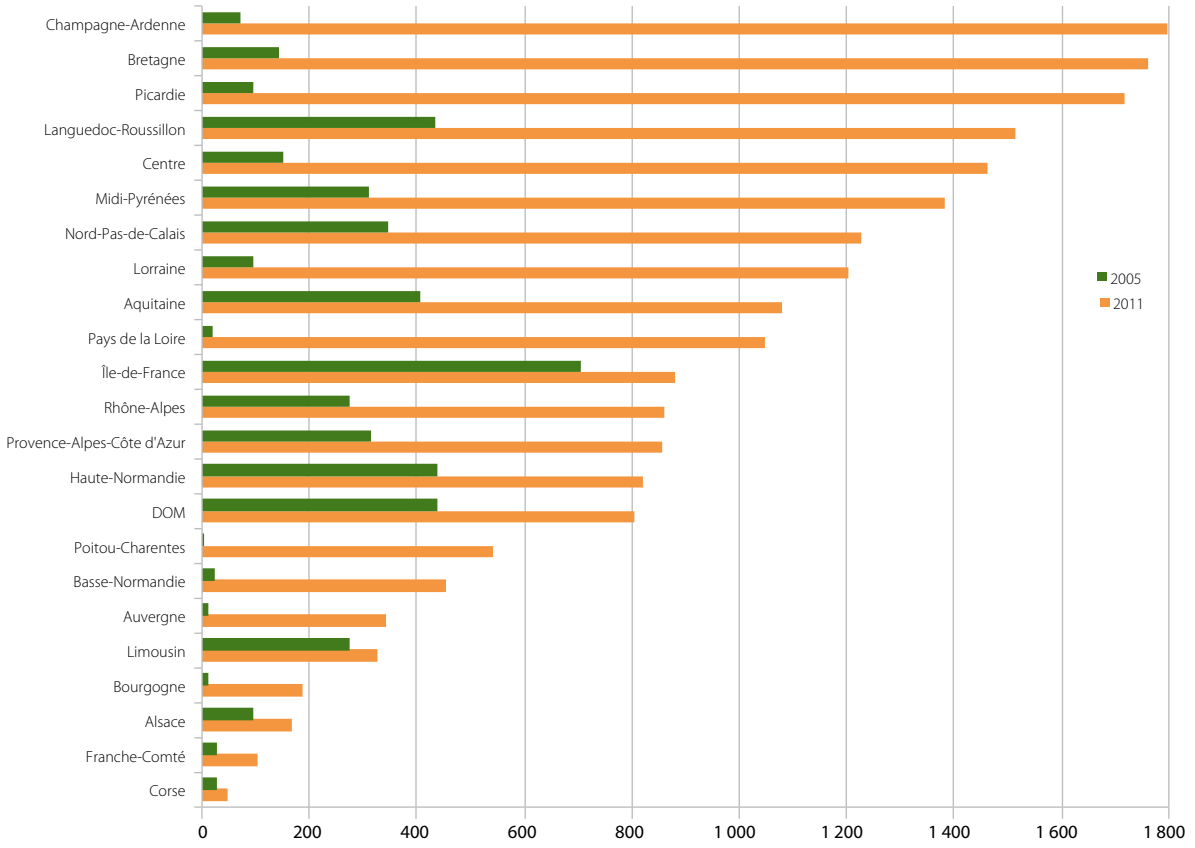

Source : SOeS, enquête sur la production d'électricité.

La Champagne-Ardenne reste la région qui dispose du **parc éolien total installé** le plus important (16 % de l'ensemble de la production), avec 1284 mégawatt (MW) raccordés au 31 décembre 2013 ; la Picardie, la Bretagne et le Centre la suivent. la Picardie, la Bretagne et le Centre. Ces quatre régions regroupent à elles seules la moitié de la puissance raccordée. A l'inverse, sept régions métropolitaines ainsi que les DOM possèdent moins de 50 MW de capacités éoliennes raccordées et totalisent moins de 3 % du parc total. En 2013, de nouveaux parcs éoliens ont vu le jour dans 13 des 22 régions métropolitaines. Mais seuls 5 % de la puissance éolienne ont été installés dans la moitié sud de la France.

Le **facteur de charge** est le rapport entre l'énergie effectivement produite et l'énergie qu'aurait pu produire une installation si cette dernière fonctionnait à sa capacité maximale pendant la période considérée.

Au cours de l'année 2013, les facteurs de charge régionaux témoignent de conditions plus favorables dans le sud-est de la France (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes), conduisant à une production de plus de 27 % de la capacité potentielle. En 2013, le facteur de charge le plus élevé (31,3 %) se situe en Languedoc-Roussillon.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est en tête du classement en termes de puissance photovoltaïque raccordée aux réseaux avec près de 664 MW, suivie par les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon qui dépassent les 400 MW raccordés chacune. Ces quatre régions concentrent 44 % de la puissance raccordée. Le facteur de charge est particulièrement élevé dans ces régions du sud, ainsi qu'en Corse. C'est en région Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'il est le plus élevé (15,9 %).

En 2013, le parc s'accroît dans l'ensemble des régions, hormis en Guyane. Près de 14 % des nouvelles installations de l'année ont été raccordées dans des régions situées au nord de la Loire (hors Pays de la Loire et Centre).

Carte 3 ▸ Puissance éolienne raccordée et facteur de charge moyen

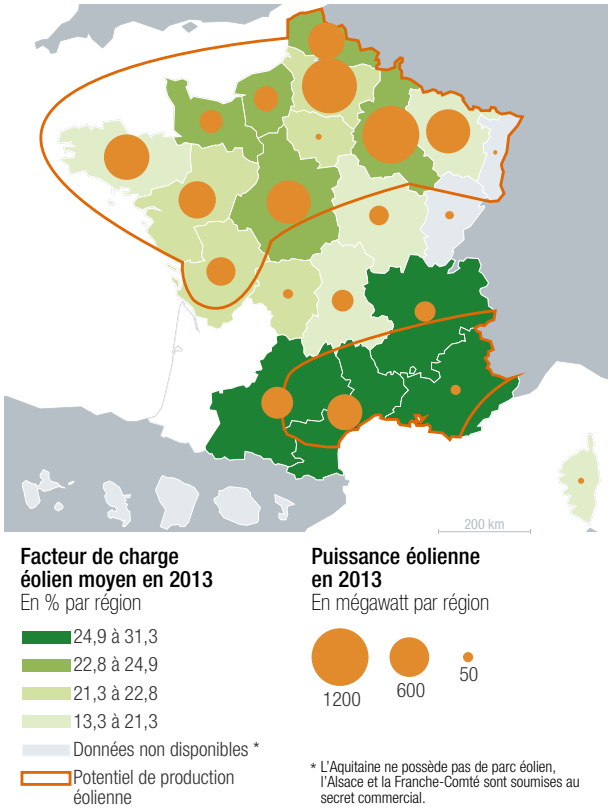

Carte 4 ▸ Puissance photovoltaïque raccordée et facteur de charge moyen

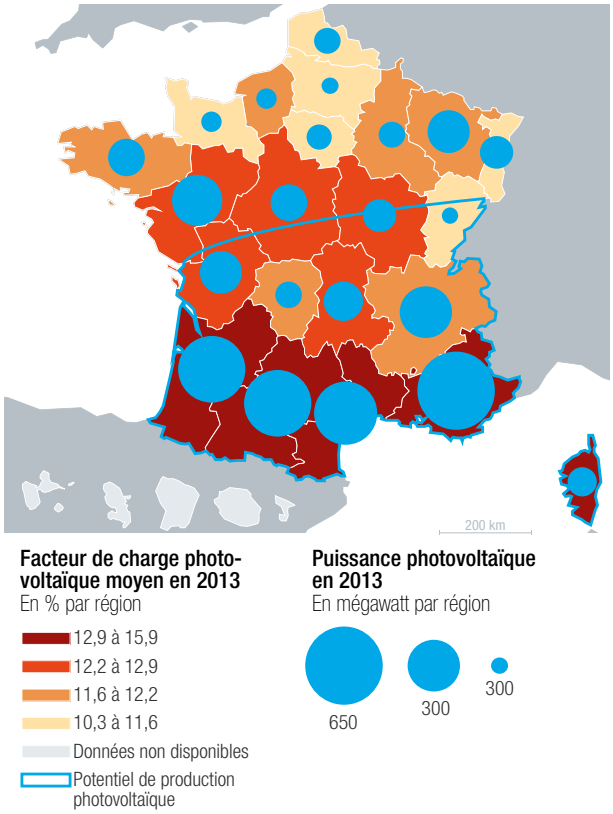

Sources : Puissances éolienne et photovoltaïque : SOeS, d'après ERDF, RTE, EDF-SEI et les principales ELD ; facteurs de charge et potentiel de production : RTE, Panorama des énergies renouvelables 2013.

LES SCHÉMAS RÉGIONAUX CLIMAT-AIR-ÉNERGIE (SRCAE)

La comparaison des consommations ou des productions d'énergie entre les régions n'est pas pertinente pour évaluer leurs performances respectives ; en effet, les disparités observées traduisent des spécificités structurelles de climat, de tissu économique, de ressources naturelles. En revanche, il est intéressant d'analyser ces indicateurs et de comprendre les déterminants pour définir dans quelle mesure chaque région peut contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux. Les Schémas régionaux Climat-Air-Énergie (SRCAE) inscrits dans le volet territorial du Grenelle de l'environnement présentent notamment des objectifs à 2020 en termes de capacité installée des énergies renouvelables par région. Ils sont copilotés par le préfet de région et le président du conseil régional, en concertation avec les acteurs concernés pour définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'échelle de chaque région.

Pour le photovoltaïque, les ambitions affichées dans les schémas publiés ou mis en consultation sont naturellement élevées dans le sud de la France, particulièrement dans les régions du sud-est. Les ambitions dans l'éolien terrestre sont davantage réparties sur le territoire ; elles sont importantes en Picardie, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon et dans la région Centre.

Carte 1 ▸ Ambition des SRCAE publiés et en projet au 1er juin 2014

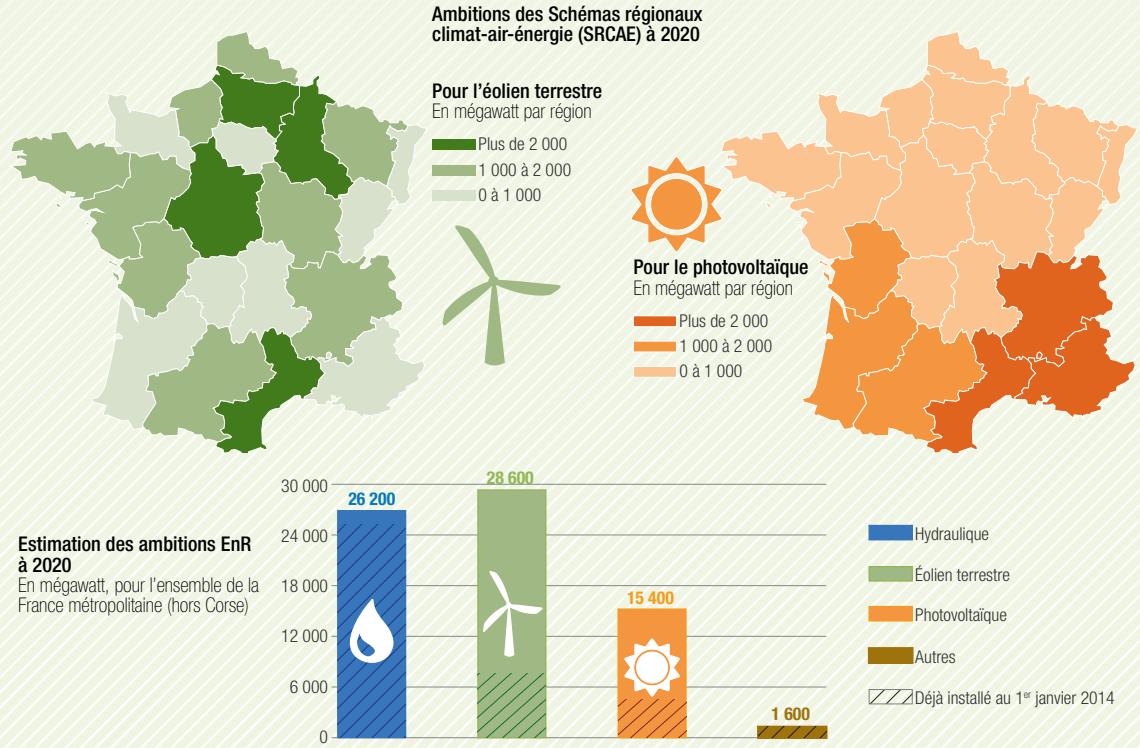

Sources : SRCAE - Exploitation RTE.

La production et la consommation régionale d'électricité

L'électricité ne se stockant pratiquement pas, l'équilibre entre la production et la consommation doit être effectif à tout instant. Pour assurer cet équilibrage permanent, la force du réseau est d'assurer l'adéquation entre une offre de production de plus en plus diversifiée (montée en puissance des énergies renouvelables) et une demande également variable, l'optimisation de l'exploitation de la production passant aussi par les échanges avec les pays frontaliers.

Le rapport entre la production totale et la consommation totale d'électricité par région en 2013 varie de 7 % en Île-de-France (consomme 14 fois plus qu'elle ne produit) à 392 % en Champagne-Ardenne (produit 4 fois plus qu'elle ne consomme), et pour une région sur deux la consommation excède la production. Le réseau de transport assure l'équilibre sur l'ensemble des régions. Ce taux de couverture peut être illustré par le décompte du nombre de jours pendant lesquels une région est déficitaire. Ainsi, en 2013, neuf régions sont importatrices d'électricité chaque jour de l'année : Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Franche-Comté, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Picardie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur ; quatre sont toujours exportatrices : Champagne-Ardenne, Centre, Haute-Normandie et Rhône-Alpes. Ces situations sont un peu variables d'une année sur l'autre, entre autres en fonction des conditions climatiques et des aléas de production.

Carte 5 ▸ Rapport production/consommation en 2013

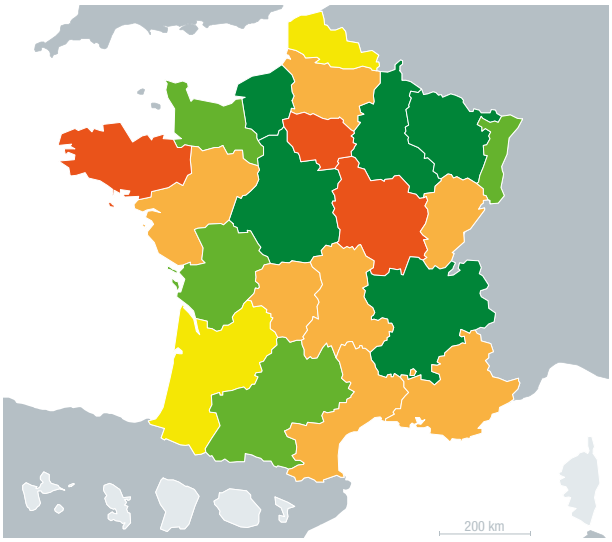

Rapport production/consommation d'électricité en 2013
Par région

- Production supérieure au double de la consommation
- Production comprise entre 120% et 200% de la consommation
- Production équivalente à la consommation
- Production entre 20% et 80% de la consommation
- Production inférieure à 20% de la consommation
- Données non disponibles

Source : RTE, Bilan électrique 2013.

L'interdépendance électrique des territoires

Reflet de la densité démographique et de l'activité économique, la consommation est inégalement répartie sur le territoire. Certaines régions affichent une consommation plus de cinq fois supérieure à leur production – Bourgogne, Bretagne, Franche-Comté, Île-de-France – alors que d'autres produisent deux fois plus que leur consommation – Centre, Lorraine, Champagne-Ardenne et Haute-Normandie. Comme les moyens de production sont rarement situés dans les zones géographiques où les consommations sont élevées, il en ressort une grande disparité entre les régions quant à leur aptitude à couvrir tout ou partie de leur consommation. Le réseau de transport permet de compenser les déséquilibres.

En 2013, les échanges contractuels avec les pays frontaliers se traduisent par un solde exportateur positif pour la France, porté par les échanges avec la Suisse, l'Italie, la Belgique et la Grande-Bretagne. À l'opposé, le bilan des échanges avec l'Allemagne demeure importateur. ■

Carte 6 ▸ Bilan des échanges contractuels import-export par région

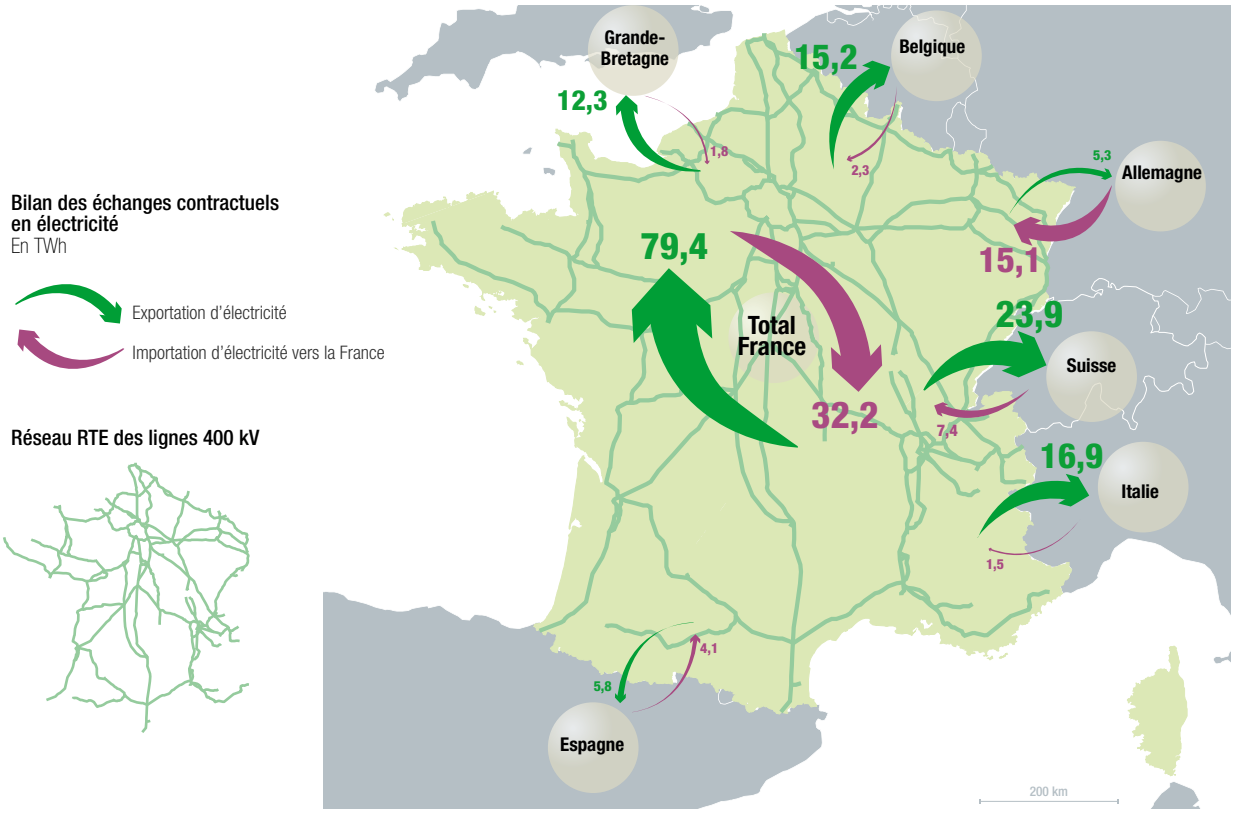

Source : RTE, Bilan électrique 2013.

Définitions

Consommation d'énergie primaire : Consommation totale d'énergie telle qu'elle est fournie par la nature, avant transformation. Cette consommation comprend l'énergie consommée pour transformer et acheminer l'énergie, y compris les pertes, et la consommation finale, celles des utilisateurs finals.

Consommationénergétique finale : Consommation de toutes les branches de l'économie, à l'exception des quantités consommées pour produire ou transformer l'énergie. Elle ne comprend pas non plus les pertes de distribution des lignes électriques. Dans la consommation finale, on distingue la consommation non énergétique – dans laquelle les énergies sont utilisées en tant que matières premières – de la consommation finale énergétique.

Consommation corrigée des variations climatiques : Consommation corrigée des variations de température. La consommation observée avant toute correction est en général appelée *consommation réelle*.

Énergie finale ou disponible : Énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, électricité au foyer, gaz pour chauffer une serre…).

Intensité et efficacité énergétique : L'intensité énergétique se définit comme le rapport entre la consommation énergétique finale et la production industrielle. L'efficacité énergétique est le rapport inverse. Plus l'intensité énergétique diminue, plus l'efficacité énergétique s'accroît. Pour une production constante, une amélioration de l'efficacité énergétique correspond à une réduction de la consommation énergétique pour un même service rendu.

Production d'électricité primaire : Comprend l'électricité d'origine nucléaire et l'électricité primaire renouvelable (hydraulique, éolienne, photovoltaïque).

Production nette d'électricité : Production mesurée à la sortie des centrales, c'est-à-dire déduction faite de la consommation des services auxiliaires et des pertes dans les transformateurs des centrales.

Énergie renouvelable : Énergie dérivée de processus naturels en perpétuel renouvellement. Il existe plusieurs formes d'énergies renouvelables, dérivées directement ou indirectement du soleil ou de la chaleur produite au plus profond de la Terre, notamment : l'énergie générée par le soleil, le vent, la biomasse et la biomasse solide, la chaleur terrestre, l'eau des fleuves, des lacs, des mers et des océans, le biogaz et les biocarburants liquides. On distingue l'énergie renouvelable électrique de l'énergie renouvelable thermique. L'énergie renouvelable électrique comprend l'électricité hydraulique, éolienne, marémotrice, le solaire photovoltaïque et la géothermie à haute température. L'énergie renouvelable thermique comprend le bois de chauffage (ramassé ou commercialisé), la géothermie valorisée sous forme de chaleur, le solaire thermique actif, les résidus de bois et de récoltes, les biogaz, les biocarburants et les pompes à chaleur, les déchets urbains et industriels biodégradables (quelle que soit leur nature).

Le facteur de charge est le rapport entre l'énergie effectivement produite et l'énergie qu'aurait pu produire une installation si cette dernière fonctionnait à sa capacité maximale pendant la période considérée.

Le parc installé représente le potentiel de production de l'ensemble des équipements installés (ou raccordés) sur un territoire donné (national ou régional).

Bibliographie

CGDD-SOeS, « Tableau de bord éolien-photovoltaïque au premier trimestre 2014 », *Chiffres et statistiques* n° 522, mai 2014.

CGDD-SOeS, « Objectifs énergétiques Europe 2020 : la France doit poursuivre ses efforts pour les énergies renouvelables », *Chiffres et statistiques* n° 547, août 2014.

CGDD-SOeS, *Chiffres et statistiques* n° XX sur les données régionales d'énergie, à paraître début 2015.

CGDD-SOeS, « Les consommations finales d'énergie en région », *Le point sur* n° 70, janvier 2011.

CGDD-SOeS, « La production d'électricité en région », *Le point sur* n° 119, mars 2012.

CGDD-SOeS, « Le bilan énergétique de la France en 2012 : une consommation en baisse sous l'effet de la morosité économique », *Le point sur* n° 168, juillet 2013.

CGDD-SOeS, « Le bilan énergétique de la France en 2013 : une hausse de la consommation qui en masque la baisse continue », *Le point sur* n° 192, juillet 2014.

CGDD-SOeS-Datar, « Des indicateurs de développement durable pour les territoires », *Repères*, janvier 2014.

Datar, « Les territoires français au regard des objectifs de la stratégie Europe 2020 », *Europ'Act*, septembre 2013.

Medde-DGEC, « Panorama énergies-climat », 2014.

RTE, « Bilan électrique 2013 », 2014.

RTE, « Panorama des énergies renouvelables 2013 », janvier 2014.

3 Jeunesse

Depuis le début des années 2010, la France se positionne parmi les premiers pays européens en matière de fécondité, avec un taux d'environ 2 enfants par femme. Même si ce chiffre connaît un ralentissement ces dernières années, les 800 000 naissances par an seront autant d'élèves et de nouveaux actifs sur le marché du travail dans les années à venir et constituent ainsi un atout potentiel pour l'économie française dans une Europe vieillissante.

En 2011, la répartition sur le territoire français des 5,6 millions de jeunes âgés de 18 à 24 ans est différente de celle de la population totale et elle varie d'une classe d'âge à l'autre. Les territoires urbains, dotés de pôles universitaires et bien équipés en infrastructures, demeurent des territoires attractifs pour l'ensemble des jeunes, étudiants ou actifs.

Les jeunes majoritairement présents dans les territoires densément urbanisés

En 2013, les jeunes de 18 à 24 ans constituaient un peu moins de 8,3 % de la population de l'Union européenne à 28 États membres (UE 28), la France se situant proche de cette moyenne, avec 8,4 % de la population.

Rapportés à la population des régions françaises, les 18-24 ans sont plus présents en Guyane (10,3 %), à la Réunion (10 %), en Île-de-France (9,4 %) et dans le Nord-Pas-de-Calais (9,2 %). L'échelle régionale masque une tendance plus générale des jeunes, majoritairement présents dans les territoires densément urbanisés, à proximité des capitales régionales et dans les grandes aires urbaines[1] – comme Paris, Lyon, Marseille-Aix, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Montpellier, Grenoble, Rouen et Nancy – qui concentrent la moitié des 18-24 ans, mais seulement un tiers de la population totale.

La répartition géographique des moins de 17 ans est identique à celle de l'ensemble de la population, les jeunes vivant alors le plus souvent chez leurs parents.

Entre 18 et 24 ans, les jeunes en études supérieures ou en début de vie active se concentrent dans les grandes villes. Trente d'entre elles regroupent les trois quarts des étudiants de métropole. À partir de 25 ans, la plupart des jeunes ont terminé leurs études. Seuls 2,8 % des 25-29 ans les poursuivent. Ces jeunes adultes entrent dans la vie active et restent dans les principaux pôles d'activité économique.

1 D'après le zonage en aires urbaines 2010 défini par l'Insee, une « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois et des communes des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Carte 1 ▸ Part des jeunes de 18-24 ans dans les régions européennes en 2013

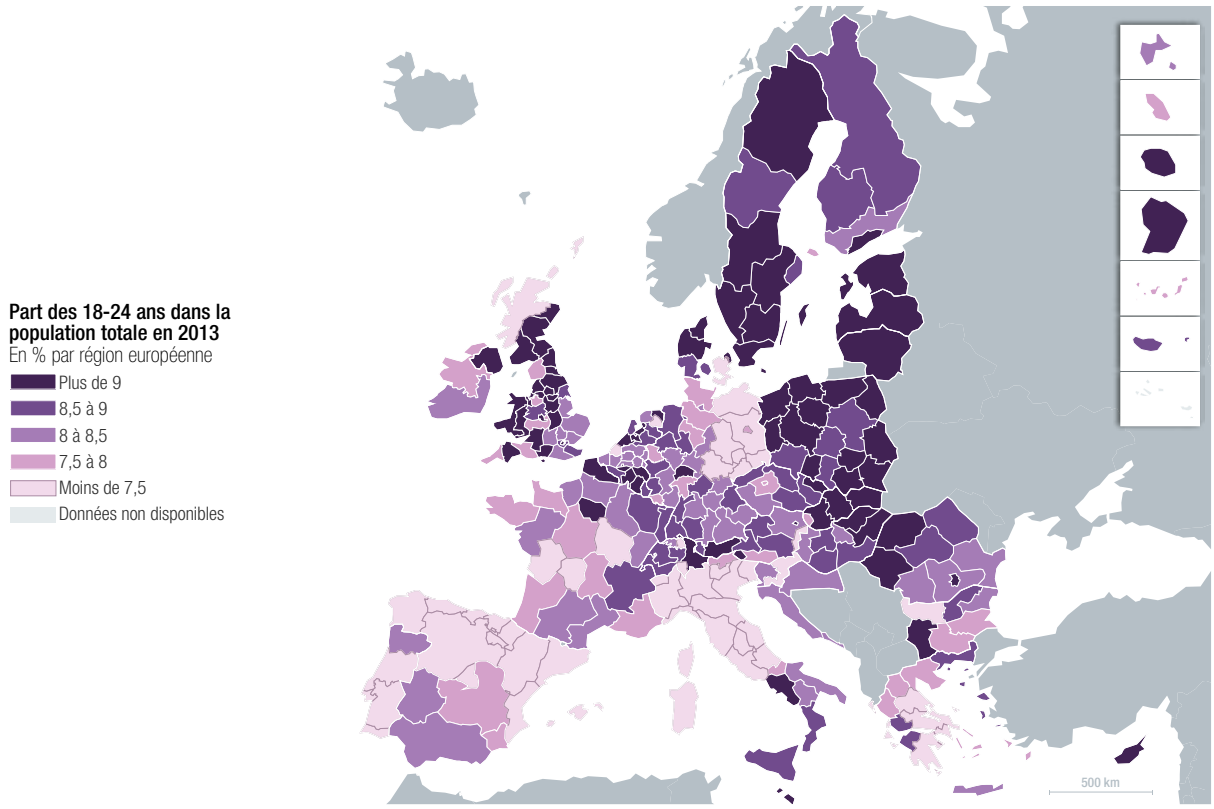

Source : Eurostat, 2013.

Carte 2 ▸ Part des jeunes de 18-24 ans par commune en 2011

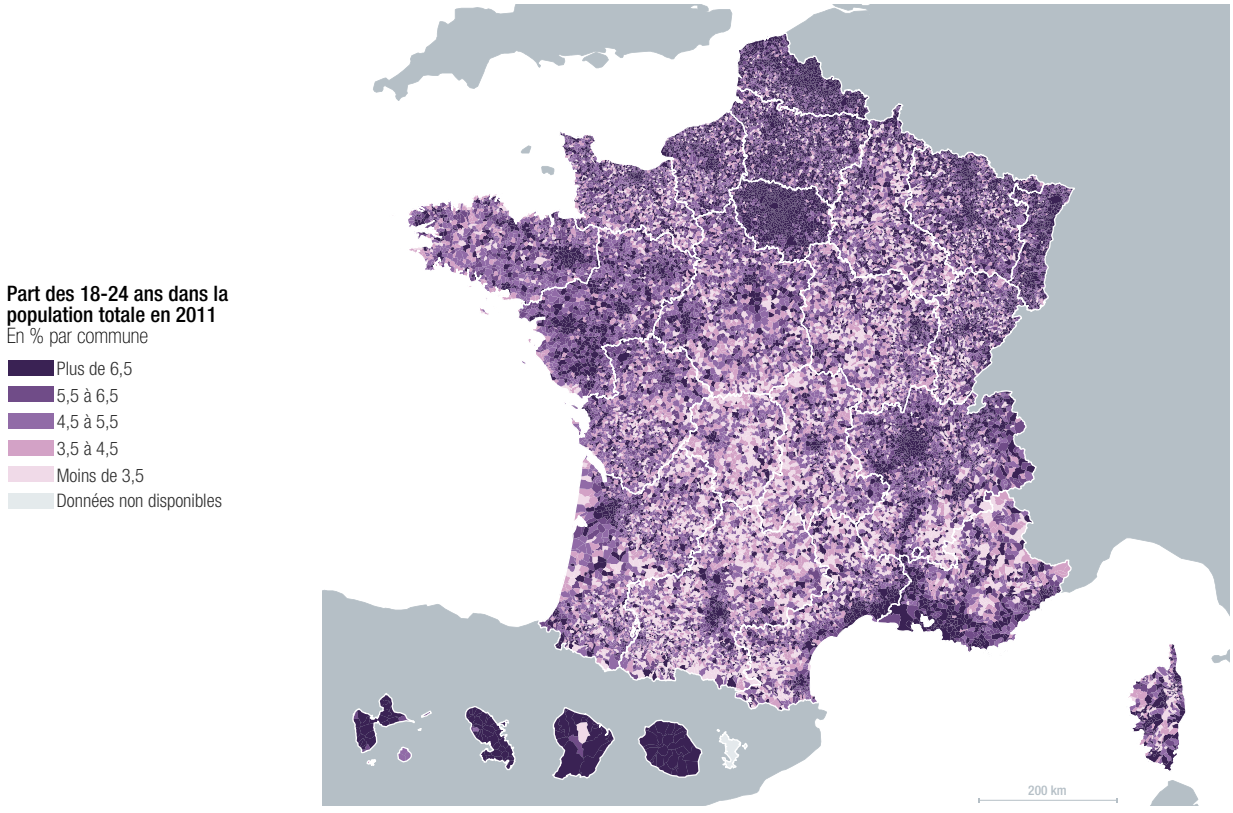

Source : Insee, RP 2011.

Des jeunes très mobiles entre 18 et 24 ans, attirés par des territoires urbains et dotés d'universités

C'est principalement entre 18 et 24 ans que les individus sont les plus mobiles : 31 % des 18-24 ans résidaient dans une autre zone d'emploi cinq ans auparavant. La période des études et d'entrée dans la vie active ainsi que l'installation en couple et la constitution d'une famille rendent les jeunes mobiles.

Les zones d'emploi du quart ouest et du centre-ouest comptent une forte proportion de jeunes nouveaux arrivants. Il en est de même pour les zones comportant une capitale régionale – comme Rennes, Toulouse, Poitiers, Montpellier – ou pour des territoires souvent dotés d'une grande métropole universitaire, comme Grenoble. Les jeunes adultes sont attirés par les régions urbaines bien équipées en infrastructures universitaires et disposant d'un marché du travail étendu et varié.

Carte 3 ▸ Solde migratoire rapporté à la population des jeunes de 18-24 ans, en 2008

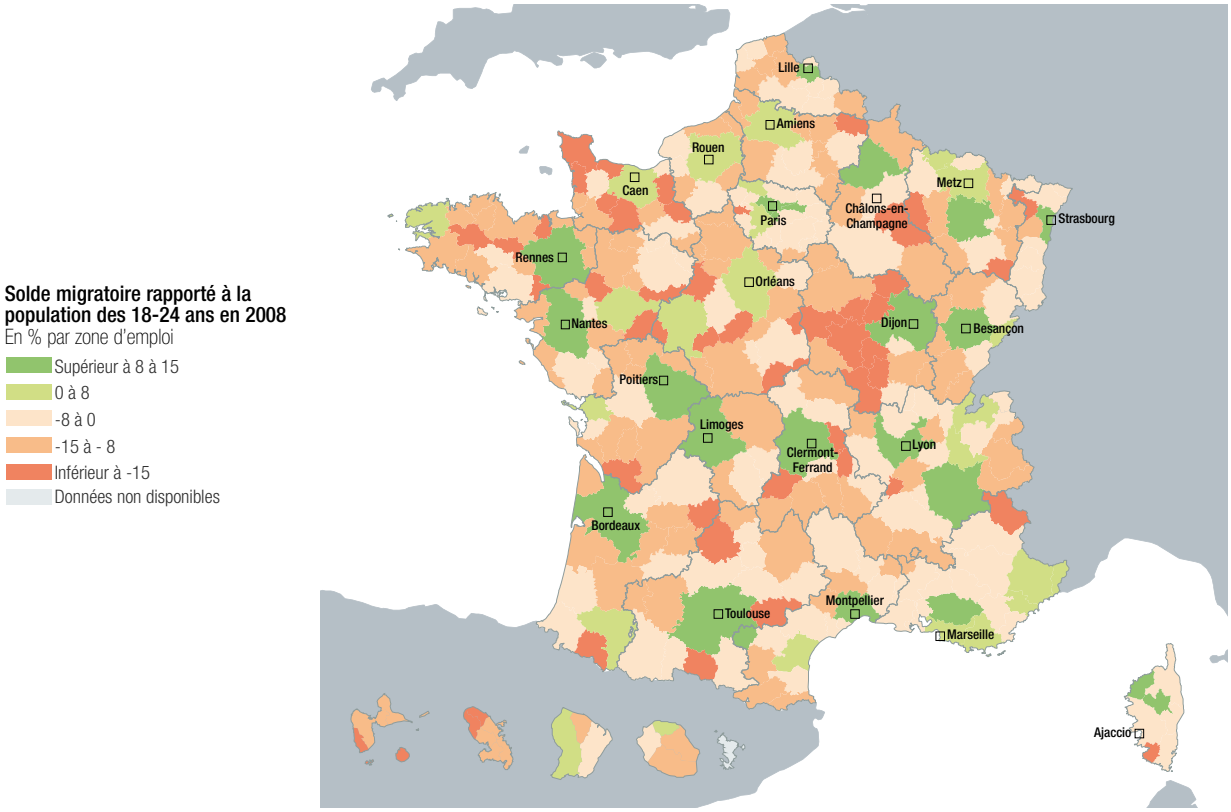

Source : Insee, RP 2008. Traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET.
Note de lecture : Les zones d'emploi de Paris, Lille ou encore Rennes ont vu davantage d'arrivées de 18-24 ans que de départs ; en Bourgogne, toutes les zones d'emploi, sauf celle de Dijon, ont un solde migratoire des 18-24 ans déficitaire.

Des régions françaises se distinguant par des proportions élevées de jeunes diplômés

Le capital humain désigne l'ensemble des compétences, qualifications, aptitudes et expériences accumulées par un individu. En favorisant l'insertion sociale et l'emploi, il est un gage de moyens pour faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux. Il constitue un facteur d'adaptation à l'économie et d'insertion sociale.

Les niveaux d'éducation, approchés par les **taux de diplômés de l'enseignement supérieur des 30-34 ans**, varient fortement d'une région à l'autre, en particulier au sein des régions européennes. Dans les trois quarts des États membres de l'UE à 28, la région capitale est celle qui enregistre le plus fort taux. Il est de plus de 55 % dans dix régions (Inner London, Outer London et Eastern Scotland, province du Brabant wallon en Belgique, Pays basque espagnol, Ultrecht aux Pays Bas et les régions capitales du Danemark, de la Suède et de la Finlande), mais il est inférieur à 15 % dans une région tchèque ainsi que dans une région roumaine. En 2013, la moyenne pour la France métropolitaine (44,1 %) est supérieure à celle de l'UE 28 (36,9 %). Sept régions françaises se situent au-dessous de la moyenne européenne, contre quatre en 2010 : Picardie, Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Haute-Normandie, Limousin et Languedoc-Roussillon, avec des taux allant de 30,7 % à 36,2 %. Les taux les plus élevés concernent l'Île-de-France, Rhône-Alpes et l'Alsace, où ils dépassent dépassent les 47 %.

Carte 4 ▸ Part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur, par région européenne (2013)

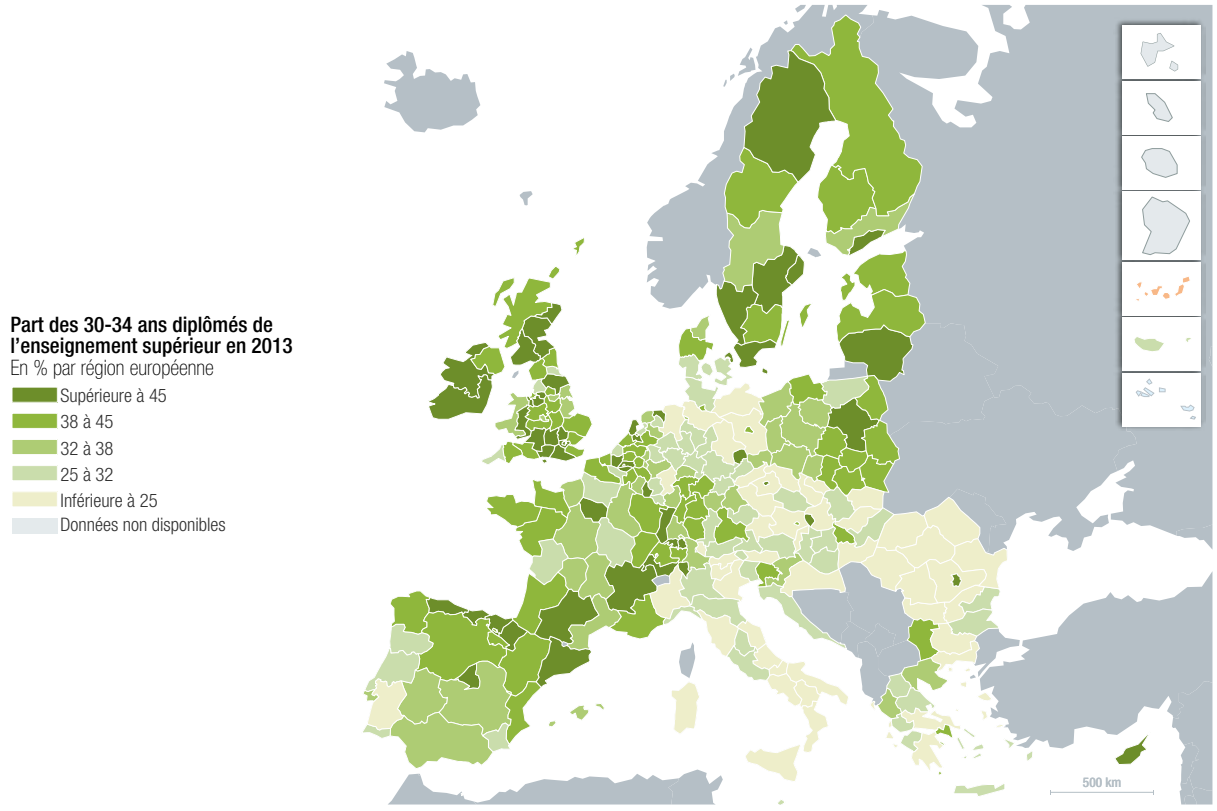

Source : Eurostat, 2013.

Carte 5 ▸ Part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur, par zone d'emploi (2011)

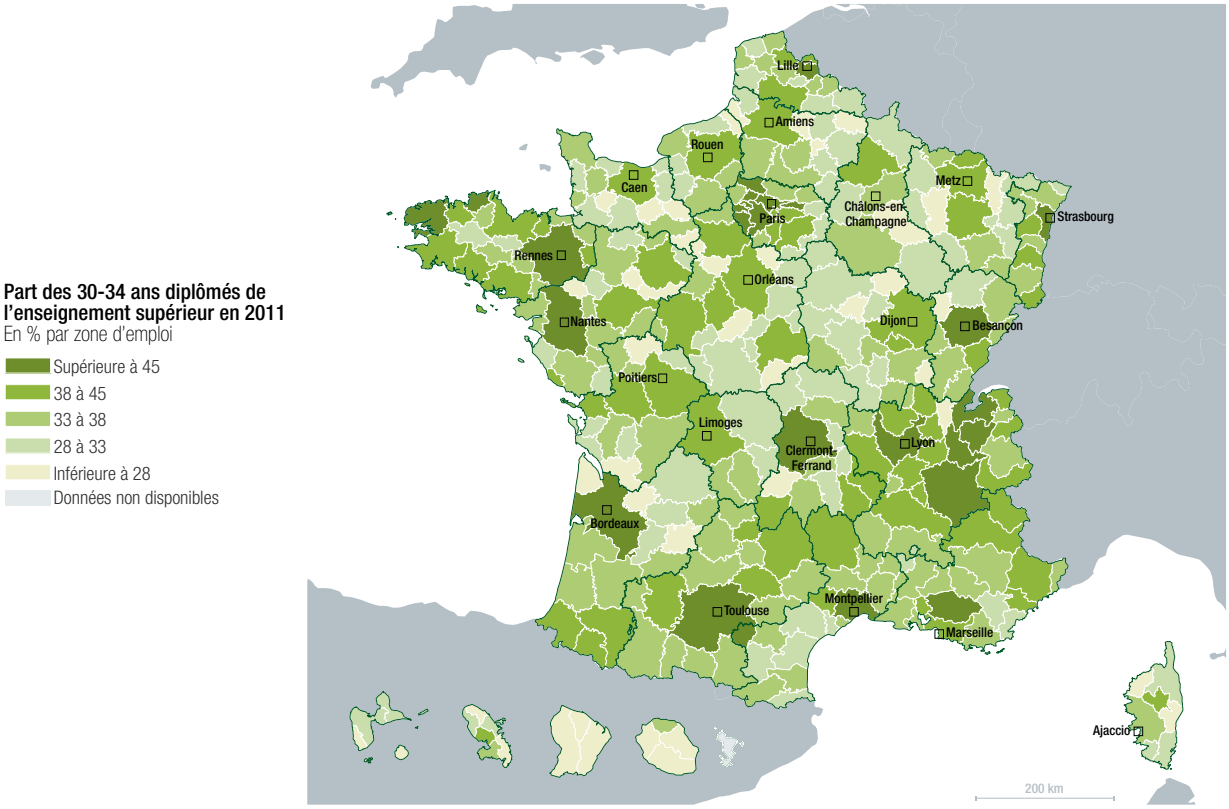

Source : Insee, RP 2011.

Les disparités sont également marquées à l'échelle des zones d'emploi. C'est autour des grandes agglomérations attractives et dotées d'une offre de formation diversifiée que les taux de diplômés du supérieur sont les plus élevés, avec plus de 50 % : Paris et les zones d'emploi de l'ouest de l'Île-de-France, Lille, Toulouse, Lyon, Nantes, Grenoble, mais aussi Annecy et Aix-en-Provence. C'est dans ces territoires que l'on retrouve des jeunes actifs aux emplois les plus qualifiés (cadres, professions intermédiaires). Les zones d'emploi autour de Caen, Reims, Orléans, Metz, Dijon, Limoges, Clermont-Ferrand ou encore Bordeaux, ont une proportion de diplômés du supérieur modeste, entre 25 et 30 %. Ce faible niveau de qualification des jeunes adultes trouve en partie son origine dans le déficit migratoire des jeunes, en particulier des plus diplômés, et dans un contexte économique peu favorable, comme dans les zones d'emploi d'outre-mer.

Dans les zones d'emploi méridionales, notamment littorales, en Languedoc-Roussillon, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Aquitaine, la forte attractivité, qui s'accompagne d'un développement tourné davantage vers l'économie résidentielle, se traduit par des arrivées nombreuses de main-d'œuvre souvent peu qualifiée. Ce phénomène contribue à tirer le taux de diplômés du supérieur vers le bas dans les zones d'emploi où l'activité touristique est importante.

Environ 530 000 jeunes Français sont sortis prématurément du système scolaire et de la formation en 2011

La répartition géographique des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur permet d'identifier des territoires dynamiques et compétitifs. À l'inverse la **part des jeunes sans diplôme** et la **part des jeunes non insérés (ni en emploi ni en études)** sont deux indicateurs de difficultés potentielles – au regard des enjeux de l'insertion sociale et du développement humain humain – pour entrer dans l'économie de la connaissance.

En France, la **part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire et la formation** s'élevait à 11,9 % en 2011, selon Eurostat. Supérieur à la cible (10 %) visée par l'Union européenne pour 2020, le taux de décrochage scolaire place la France en bas du tableau, en 20e position parmi les 28 pays de l'UE.

Graphique 1 ▸ En 2011, 11,9 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont des sortants précoces

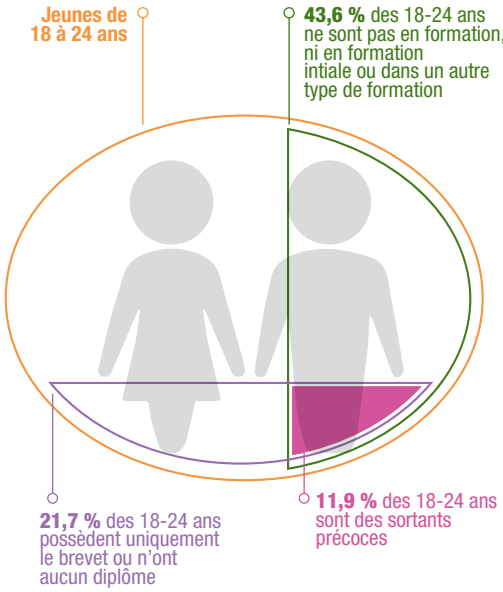

Source : MEN-DEPP.

Carte 6 ▸ Part des jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme

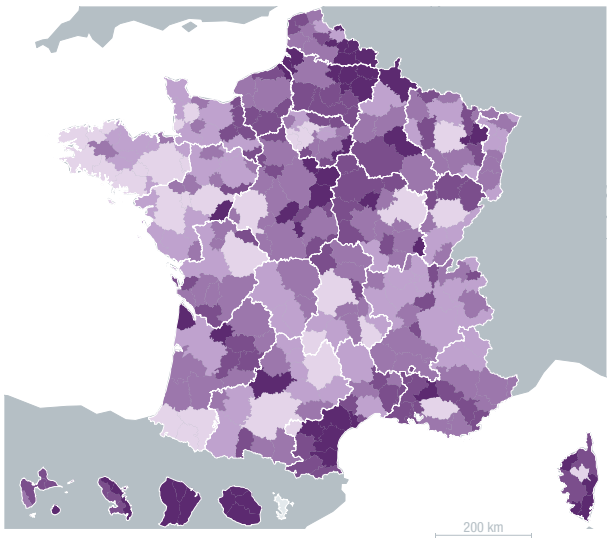

Part des jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme en 2011
En % par zone d'emploi

- Supérieure à 13
- 11 à 13
- 9 à 11
- 7 à 9
- Inférieure à 7
- Données non disponibles

Source : Insee, RP 2011.

Carte 7 ▸ Part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés

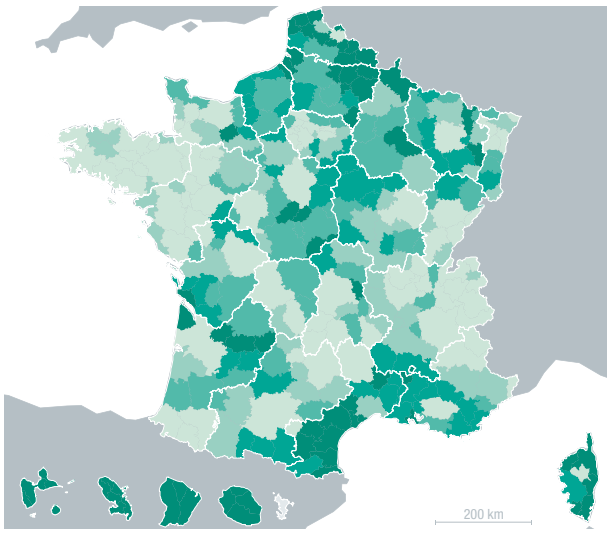

Part des jeunes de 15-24 ans non insérés en 2011
En % par zone d'emploi

- Supérieure à 21
- 19 à 21
- 17 à 19
- 15 à 17
- Inférieure à 15
- Données non disponibles

Source : Insee, RP 2011.

L'indicateur des sortants de formation initiale sans aucun diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges permet de quantifier le faible niveau d'études au moment clé où les jeunes entrent sur le marché du travail. En 2011, la part de jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme est comprise entre 4,6 % (zone d'emploi de Rennes) et 25,6 % (zone d'emploi de Calvi-L'Île-Rousse), avec une moyenne nationale de 8,9 %.

Dans les DOM, elle est comprise entre 10,7 % (Basse-Terre, en Guadeloupe) et 42,6 % (Saint-Laurent, en Guyane), avec une moyenne beaucoup plus élevée qu'en métropole (17,7 %). Les zones d'emploi des grandes aires urbaines sont marquées par de faibles taux de jeunes sans diplôme, avec quelques exceptions (dans le Nord et le Languedoc-Roussillon).

En revanche, les zones d'emploi situées en Île-de-France, à la frontière de la Suisse, en Rhône-Alpes, au sud du Massif Central, en Pays de la Loire et en Bretagne, se distinguent dans l'ensemble par de faibles taux, souvent inférieurs à 10 %. La géographie des jeunes non insérés, à savoir ni en emploi ni en études, est sensiblement similaire.

Les facteurs explicatifs tiennent à la fois aux contextes économiques, sociodémographiques et aux spécificités en matière de formation.

Le contexte économique et social de ces zones d'emploi peut présenter des difficultés en termes d'environnement plus ou moins propice à la réussite scolaire : montée du taux de chômage, faiblesse du niveau de vie médian. Le chômage est susceptible d'agir directement sur l'échec scolaire, à travers l'image du marché du travail et la rentabilité attendue des études, notamment pour les jeunes peu ou pas diplômés. Les problèmes d'emploi rencontrés par les adultes peuvent décourager les jeunes de poursuivre des études. Un faible niveau de vie peut agir comme un frein à mener une scolarité dans de bonnes conditions. Les bas revenus peuvent affecter la scolarité en contraignant les dépenses de toutes natures, y compris de matériel éducatif.

LA STRATÉGIE EUROPE 2020 EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Les objectifs chiffrés d'Europe 2020 sont déclinés en objectifs nationaux spécifiquement définis pour chaque État membre, en fonction de sa situation relative par rapport à l'objectif concerné.
Dans le cadre du dialogue entre la France et la Commission, les objectifs fixés à la France en matière d'éducation ont été les suivants : « réduire le taux de décrochage scolaire à 9,5 % et atteindre 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans ».
Au regard des objectifs européens, en 2013, la part des jeunes Français de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur atteint 44 %, plaçant la France parmi les pays les plus performants de l'Union européenne (cible à 40 %) et de l'OCDE, mais les disparités entre territoires sont fortes. Les hommes sont moins en avance que sur les femmes dans ce domaine : 39,5 % contre 48,5 %.
Les régions Midi-Pyrénées et Île-de-France se distinguent par une part supérieure à 50 % de jeunes diplômés d'enseignement supérieur. Aucune région de métropole ne se situe en dessous de 31 %.
Avec 11,5 % de « sorties précoces » du système scolaire parmi les 18-24 ans en 2012, la France se rapproche de la cible des 10 % visée par l'Union européenne pour 2020. L'objectif est de favoriser l'insertion sociale et l'employabilité par l'éducation et la formation.
Six régions (Bretagne, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Limousin, Auvergne et Île-de-France) ont atteint la cible européenne ou s'en approchent. À l'opposé, la part de « sorties précoces » dépasse 16 % dans les régions Picardie, Corse et les DOM.
Cet indicateur est relativement stable depuis 2003. Le taux de sortants précoces est plus important chez les hommes que chez les femmes.
La proportion de jeunes ayant interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle a diminué entre 2000 et 2005 pour se stabiliser ensuite jusqu'en 2009. En 2010, cette proportion enregistre une hausse. Si la France a rattrapé en grande partie son retard, il reste que le pourcentage de jeunes de faible niveau d'études est stable ces dernières années et demeure supérieur à celui des pays du nord de l'Union européenne.

Des jeunes actifs de plus en plus tard sur le marché du travail

Nombreux à poursuivre des études, les jeunes sont peu présents sur le marché du travail : en 2011, 44 % des 15-24 ans en France et 37,5 % dans les DOM sont actifs, c'est-à-dire en emploi ou au chômage selon les critères du Bureau international du travail (BIT).

Les **taux d'activité les plus bas chez les jeunes** se retrouvent dans les zones d'emploi dotées de grandes métropoles et, donc, de pôles universitaires : à Lille, Montpellier, Aix-en-Provence ou encore Marseille. Dans les DOM, cette faible proportion s'explique, notamment, par une forte part de jeunes non insérés.

Ce sont les jeunes les plus diplômés qui entrent naturellement le plus tard sur le marché du travail ; par conséquent, ils sont relativement moins représentés parmi les actifs de 15-24 ans. À l'inverse, les moins diplômés sont plus nombreux à être actifs. Avec l'allongement de la durée des études, le taux d'activité des jeunes entre 15 et 24 ans a beaucoup diminué avant 1995, d'abord pour les 15-19 ans puis, à partir du début des années 1980, pour les 20-24 ans. ■

Carte 8 ▸ Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans par zone d'emploi

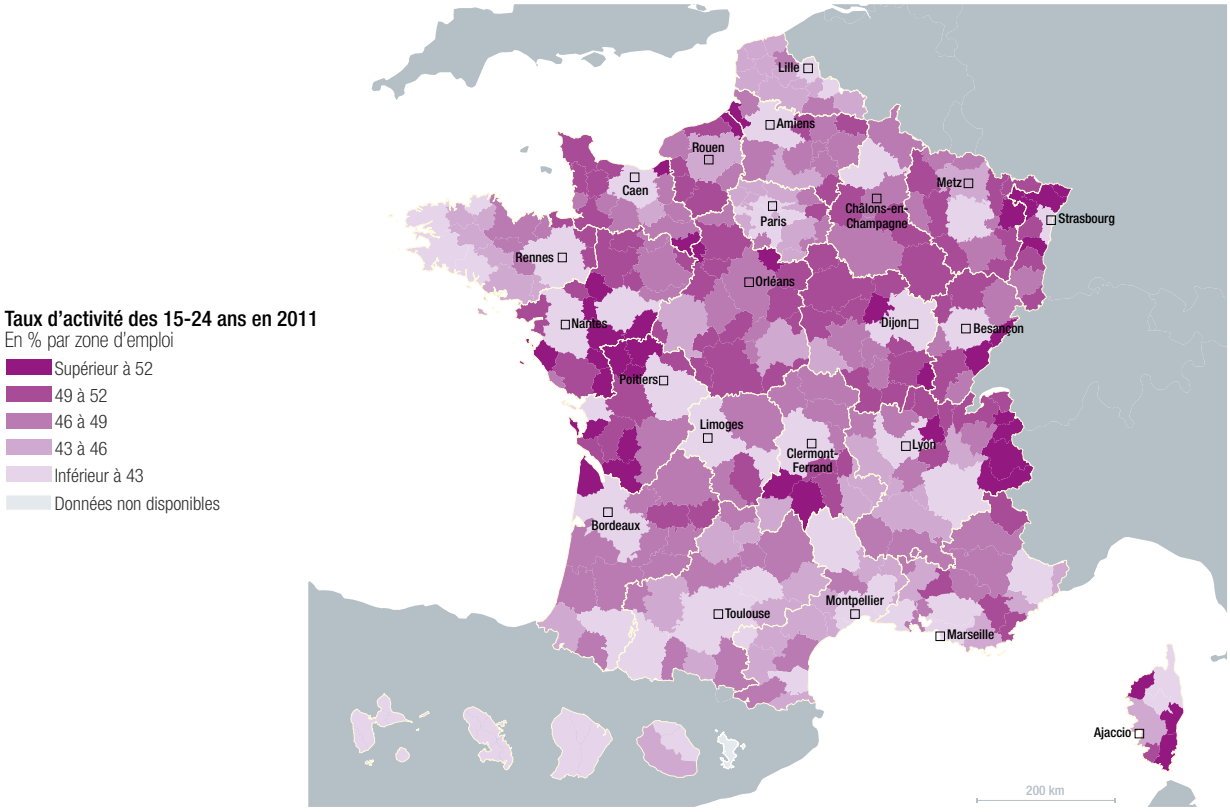

Source : Insee, RP 2011.

L'ACCÈS AU MARCHÉ DE L'EMPLOI, UN VÉCU DIFFICILE DANS LES ZONES URBAINES SENSIBLES

Les jeunes résidents des ZUS souffrent d'un accès à l'emploi difficile. Ainsi, seuls 29 % des jeunes de 16 à 29 ans occupent un emploi et un sur six se déclare au chômage, le taux de chômage atteignant 36 %. De façon générale, les femmes et les faibles niveaux d'études sont plus exposés au non-emploi. Lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes des ZUS occupent très majoritairement un poste avec un faible niveau de qualification et sont sous-représentés dans le secteur public par rapport aux 30 ans et plus. En sortant plus souvent de manière précoce du système scolaire avec peu de qualifications, les difficultés sur le marché du travail se s'accentuent. Lorsqu'ils occupent un emploi, les jeunes en ZUS peuvent rencontrer des conditions de travail plus difficiles (précarité de l'emploi, temps partiel, faibles responsabilités, etc.). Moins de 50 % des jeunes de 16 à 29 ans sont actifs (en emploi ou au chômage), taux qui est encore plus faible chez les femmes (39 %) et pour les jeunes ayant un faible niveau de qualification. Cette inactivité est principalement due à la poursuite d'études ou de formation (41 %). Lorsqu'ils sont en recherche d'emploi, les jeunes résidant en ZUS éprouvent des difficultés qui se cumulent : la rareté des offres, un manque d'expérience ou de relations. Un jeune sur dix en recherche d'emploi déclare avoir rencontré des difficultés dans ses recherches du fait de son quartier de résidence. Toutefois, un jeune sur sept déclare n'être ni en emploi, ni au chômage, ni en formation. Cette proportion atteint plus de 20 % chez les jeunes n'ayant obtenu aucun diplôme. Sur l'ensemble des 16-29 ans, trois jeunes sur dix ne sont ni en emploi ni en poursuites d'études (chômeurs et autres inactifs), ce taux étant le plus élevé pour les moins qualifiés (40 % des sans-diplôme). Par rapport à leurs aînés, les jeunes de 16 à 29 ans en emploi montrent, sous certains aspects, plus de flexibilité dans leurs conditions de travail (travail plus fréquent le week-end ou le soir). Pour autant, les jeunes sont très majoritairement satisfaits de leur emploi (à plus de 80 %).

Graphique 1 ▸ Situation des jeunes de 16 à 29 ans résidant en ZUS vis-à-vis de l'emploi (au sens du BIT), selon le sexe et le niveau de diplôme

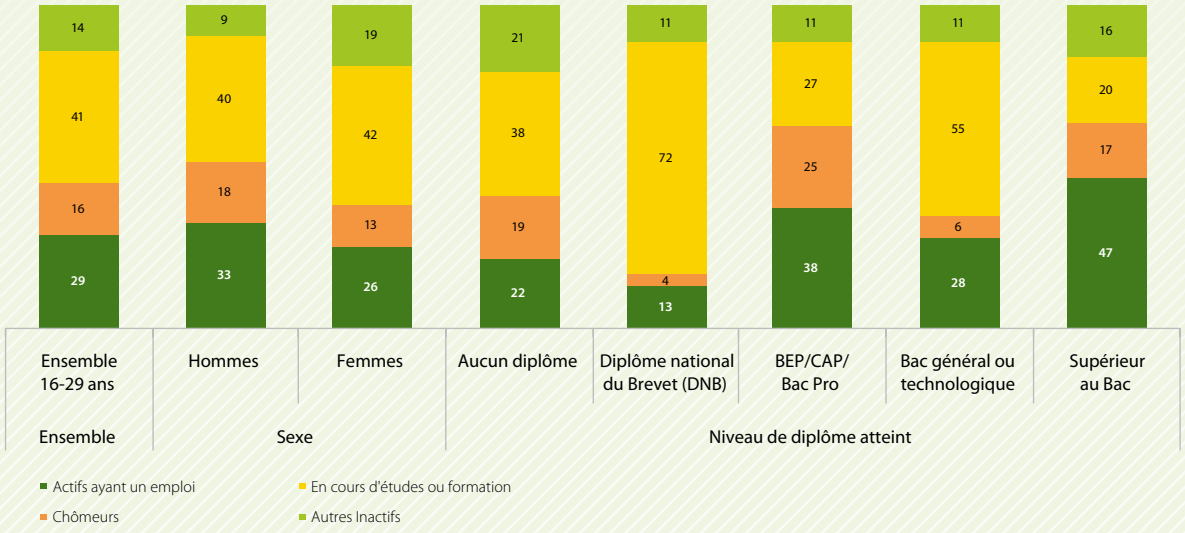

Source : Observatoire national de la politique de la ville, rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2013.

Définitions

Part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur : Cet indicateur prend en compte les 30-34 ans non scolarisés, titulaires d'un diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de santé, d'infirmier(ère), ou d'un diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, d'un doctorat. Il est exprimé en pourcentage et rapporté à la population de cette classe d'âge.

Part des jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire : Le taux de décrochage scolaire représente la part des 18-24 ans ne suivant ni études ni formation, et sans diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle autre que le brevet des collèges.

Part des jeunes sans diplôme : L'indicateur est le rapport entre les individus âgés de 15 à 24 ans qui ne poursuivent ni études ni formation et n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplômes de rangs plus élevés, et l'ensemble de la population de la même classe d'âge.

Part des jeunes non insérés : L'indicateur est le rapport entre les personnes de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrites dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi, et l'ensemble de la population âgée de 15 à 24 ans.

Taux d'activité des jeunes : C'est le rapport entre le nombre d'actifs et l'effectif total de cette classe d'âge. La population active comprend celle ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs.
Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans l'une des situations suivantes :
- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider un membre de leur famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Taux de migration : Solde migratoire apparent (entrées nettes des sorties) rapporté à la population de référence.

Bibliographie

BACCAÏNI B., « Recensement de la population de 2006 – Les migrations entre départements : le Sud et l'Ouest toujours très attractifs », *Insee Première* n°1248, juillet 2009.

BACCAÏNI B., « Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans », in *INED Population* volume 62, 2007.

BEFFY M., LEPRÉVOST É., MARTINELLI D., « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007 - Formation et emploi des jeunes dans les régions françaises », *Insee Première* n° 1219, janvier 2009.

BERNIER M., MARIN L., « Des départements d'outre-mer marqués par les difficultés sociales et les inégalités », *Compas études* n° 9, Centre d'observation de la société, 2013.

BOUDESSEUL G., CARO P., GRELET Y., VIVENT C., « Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage », *Cereq*, MEN-DEPP, 2014.

LE RHUN B., MINNI C., « Insertion des jeunes sur le marché du travail : évolution récente du chômage selon le niveau de diplôme », *Note d'Information* 12.09, mai 2012.

LE RHUN B., POLLET P., « Diplôme et Insertion professionnelle », *France, portrait social*, Insee références édition 2011.

MEN-DEPP, « Sortants sans diplôme et sortants précoces – Deux estimations du faible niveau d'études des jeunes », *Note d'information* 12.15, septembre 2012.

MEN-DEPP, *Géographie de l'école* n° 11, 2014.

ONZUS, Observatoire national des zones urbaines sensibles, *Rapport 2013*, novembre 2013.

4 Vieillissement de la population

En France, la population vieillit, comme dans le reste de l'Europe, même si les indicateurs de natalité et de fécondité restent orientés très favorablement. Ce phénomène de vieillissement se présente de façon hétérogène selon les territoires : il est particulièrement aigu dans les espaces de faible densité dont certains sont attractifs pour la population âgée, alors que d'autres voient vieillir leur population présente. Devant ces changements démographiques, les territoires sont diversement dotés en capacité d'accueil et de prise en charge du risque de dépendance, pour lequel les besoins iront croissants.

La France dans l'Europe : plus jeune que la moyenne, grâce à un vieillissement par le haut

Deux phénomènes peuvent entraîner le vieillissement d'une population : le rétrécissement de la base de la pyramide des âges ou l'allongement de l'espérance de vie qui « prolonge » le haut de cette pyramide. En Allemagne, par exemple, les deux facteurs sont concomitants ; en France, c'est essentiellement l'augmentation de la durée de vie qui est à l'origine du vieillissement de la population. On parle d'un vieillissement « par le haut » puisque la population de moins de 65 ans croît régulièrement depuis 1968, mais moins rapidement que celle des classes d'âge élevé. Par exemple, depuis 1968, la population des plus de 85 ans progresse de 3,4 % en moyenne chaque année (contre 0,6 % en moyenne pour toute la population) et a donc quadruplé, pour atteindre plus de 1 700 000 en 2011.

Graphique 1 ▸ Contributions des différentes classes d'âge à la croissance démographique annuelle

Source : Insee, données harmonisées du recensement de population (RP), 1968 à 2011.
Note de lecture : Entre 2006 et 2011, la croissance de la population atteint 0,56 % en moyenne par an. Cette augmentation est due à la croissance de la population de moins de 25 ans à hauteur de 0,04 points, tandis que l'augmentation du nombre des plus de 85 ans contribue à hauteur de 0,14 points.

Graphique 2 ▸ Pyramide des âges de la France (1990-2011)

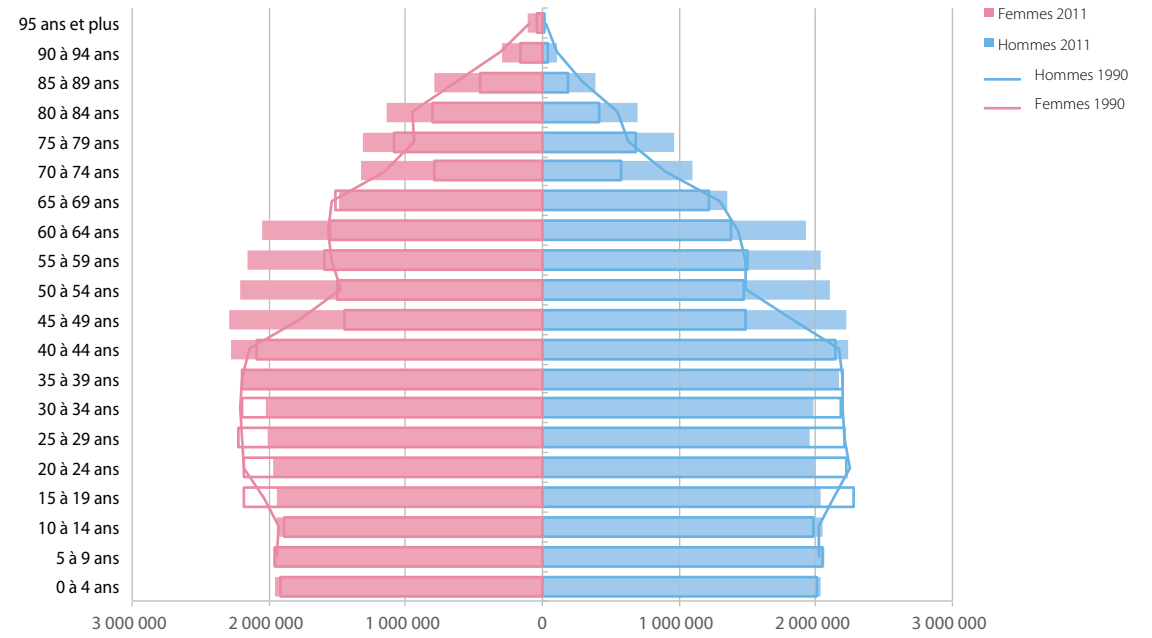

Source : Insee, RP 1990 et 2011.

En 2011, la part des plus de 65 ans est plus faible en France que la moyenne européenne : 16,7 % contre 17,6 %. Cette situation est essentiellement due à la vigueur démographique de la France qui se manifeste, entre autres, par un taux de fécondité élevé. Les pays d'Europe centrale et orientale sont les plus jeunes, alors que l'Allemagne, le Portugal et la Grèce comptent une part de personnes âgées plus élevée.

Carte 1 ▸ Nombre et part des plus de 65 ans en Europe

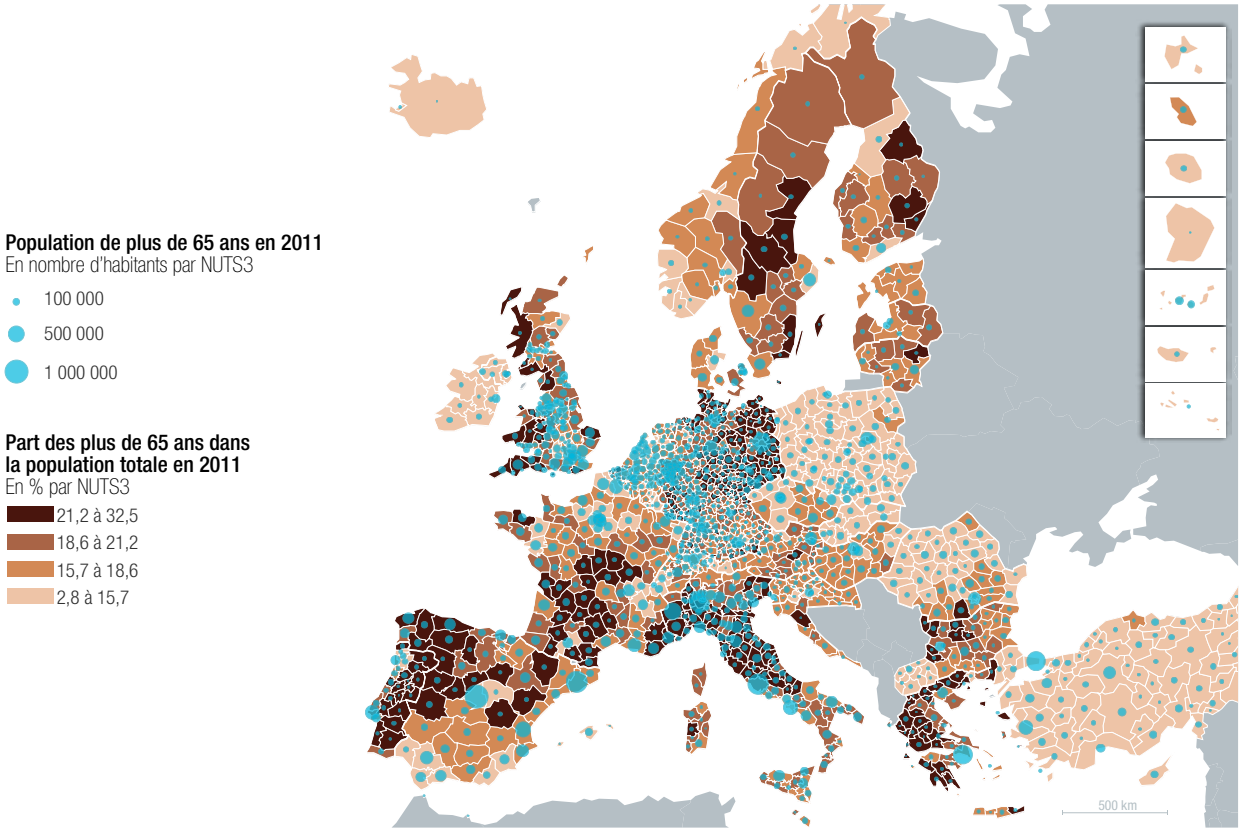

Source : Eurostat, 2011.

Les territoires peu denses concentrent davantage de personnes âgées

Les personnes de plus de 65 ans sont plus fortement représentées dans les espaces à faible densité démographique et d'emploi. Leur proportion est particulièrement forte dans le quart sud-ouest de la France, notamment en Auvergne, Limousin, mais aussi en Corse. En revanche, cette proportion est très faible dans le cœur des grandes aires urbaines où se concentrent davantage les ménages jeunes et actifs.

Carte 2 ▸ Part de la population âgée de plus de 65 ans (2011)

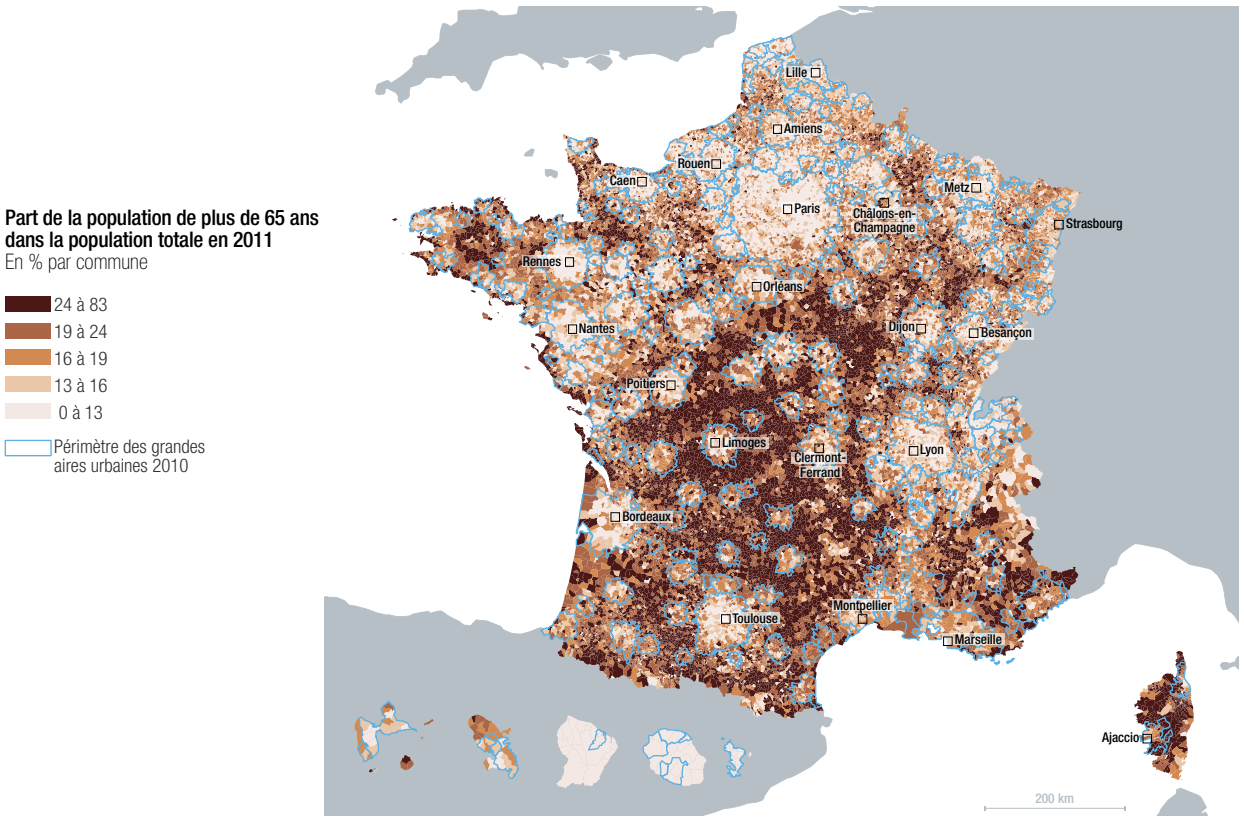

Source : Insee, RP 2011.

Les évolutions démographiques récentes remettent en cause cette spécificité de territoires plus ruraux : la part de personnes de plus de 65 ans se réduit entre 1999 et 2011 dans les espaces de faible densité, alors qu'elle progresse dans les centres urbains. Les espaces frontaliers de l'est de la France, particulièrement l'Alsace, voient cette population croître significativement. C'est également le cas pour la région parisienne, notamment dans sa partie ouest.

Vieillissement au nord, attractivité du sud

L'augmentation de la part de la population des plus de 65 ans n'a cependant pas la même origine partout. Les migrations des personnes âgées révèlent une préférence marquée pour les territoires peu denses, mais également littoraux ou méridionaux. Les centres urbains perdent davantage de résidents de plus de 65 ans qu'ils n'en attirent. De même, le quart nord-est de la France est très peu attractif pour ces populations. Comme à l'échelle de l'Europe, deux profils de vieillissement émergent pour les territoires dont la proportion de personnes âgées augmente : au sud et à l'ouest, cette augmentation est alimentée par l'arrivée de nouveaux résidents appartenant à cette classe d'âge. Au nord et à l'est, cette augmentation est davantage due au vieillissement des populations en place et à la faible attractivité de ces régions pour les plus jeunes.

Carte 3 ▸ Taux de migration des plus de 65 ans (2003-2008)

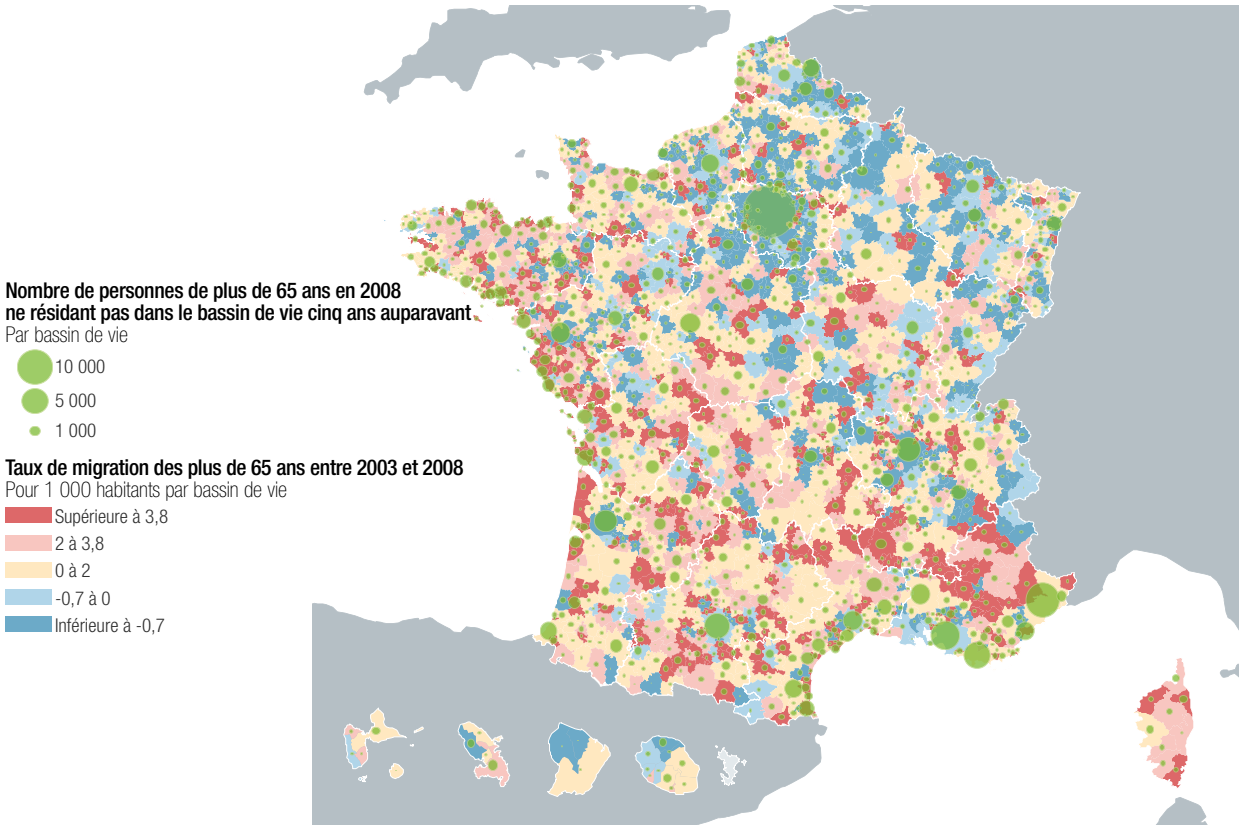

Source : Insee, RP 2008.
Note de lecture : Le cercle représente le nombre de personnes de plus de 65 ans des bassins de vie qui n'y résidaient pas cinq ans auparavant. L'aplat représente le solde migratoire des plus de 65 ans rapporté à la population des plus de 65 ans (pour 1000 habitants).

Les personnes âgées plus souvent seules au Nord-Est et en Bretagne

La proportion de personnes âgées vivant seules (hors personnes vivant en communauté) est élevée dans les centres urbains : dans le bassin de vie de Paris, elle atteint par exemple 37 %, ce qui représente 490 000 personnes seules de plus de 65 ans. On retrouve le même phénomène dans les autres capitales régionales, mais également au sein d'espaces très peu denses comme les bassins du Morvan, de la Meuse ou du centre de la Bretagne. En revanche, les régions du Sud-Ouest, d'Alsace et de Corse comptent une proportion significativement faible de ces personnes. Ces résultats dépendent largement du contexte démographique et social, qui détermine la forme des solidarités intergénérationnelles ; elles dépendent également des structures de prise en charge des personnes âgées : le nombre de personnes seules est généralement plus élevé dans les zones où l'accessibilité aux établissements d'hébergement est moindre. En effet, nombreux sont les bassins de vie, dans les espaces peu denses, où la part de personnes âgées vivant seules est plus élevée et où l'accessibilité aux établissements d'hébergement pour personnes âgées est plus faible.

Carte 4 ▸ Part des personnes de plus de 65 ans vivant seules (2011)

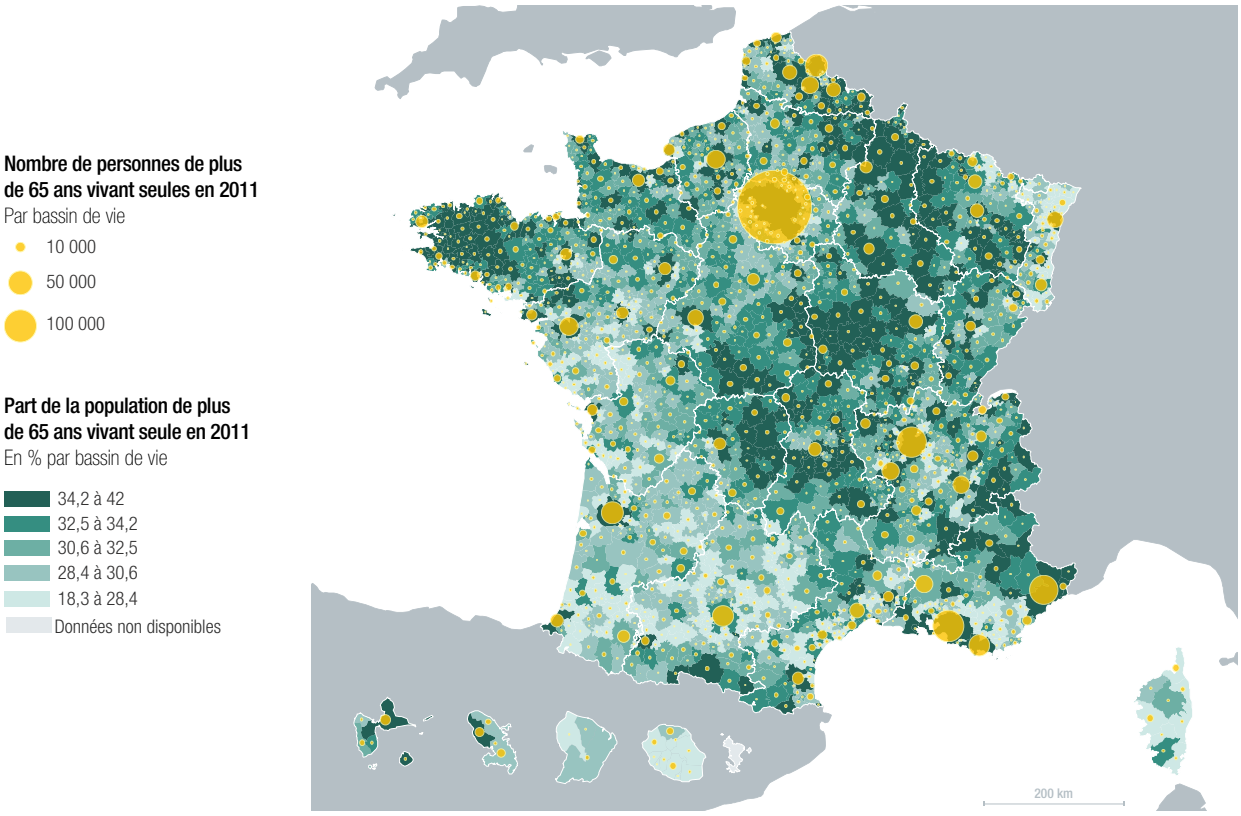

Source : Insee, RP 2011.
Note de lecture : L'indicateur est calculé sur la population des ménages et exclut donc les personnes en communauté (majoritairement EHPAD ou logements-foyers…).

Les EHPAD sont des équipements de proximité, dont l'accessibilité varie en fonction des territoires

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) proposent, à fin 2011, près de 600 000 places, pour des résidents le plus souvent dépendants au sens des critères d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (Volant, 2014). Or, la situation géographique est, pour les personnes âgées, le premier critère de choix de leur établissement.

Fin 2011, 96 % des bassins de vie de France métropolitaine sont équipés. Fin 2011, les trois quarts des personnes âgées résidant dans un EHPAD disposaient disposaient de ce type de structure dans leur commune.

Toutefois, l'accessibilité géographique théorique – c'est-à-dire la facilité avec laquelle les personnes peuvent avoir accès à un EHPAD – dépend non seulement de la distance, mais aussi de la disponibilité des places. Celle-ci est approchée par le taux d'équipement dans la commune, c'est-à-dire le nombre de places rapporté à la population âgée de 75 ans ou plus (Ramos-Gorand, 2013).

Les régions les plus accessibles sont un large nord et ouest de la France, et un territoire qui s'étend de l'Alsace à la vallée du Rhône. Théoriquement, les EHPAD des communes de la façade méditerranéenne sont plutôt accessibles.

Carte 5 ▸ Accessibilité géographique aux EHPAD en 2011, par commune

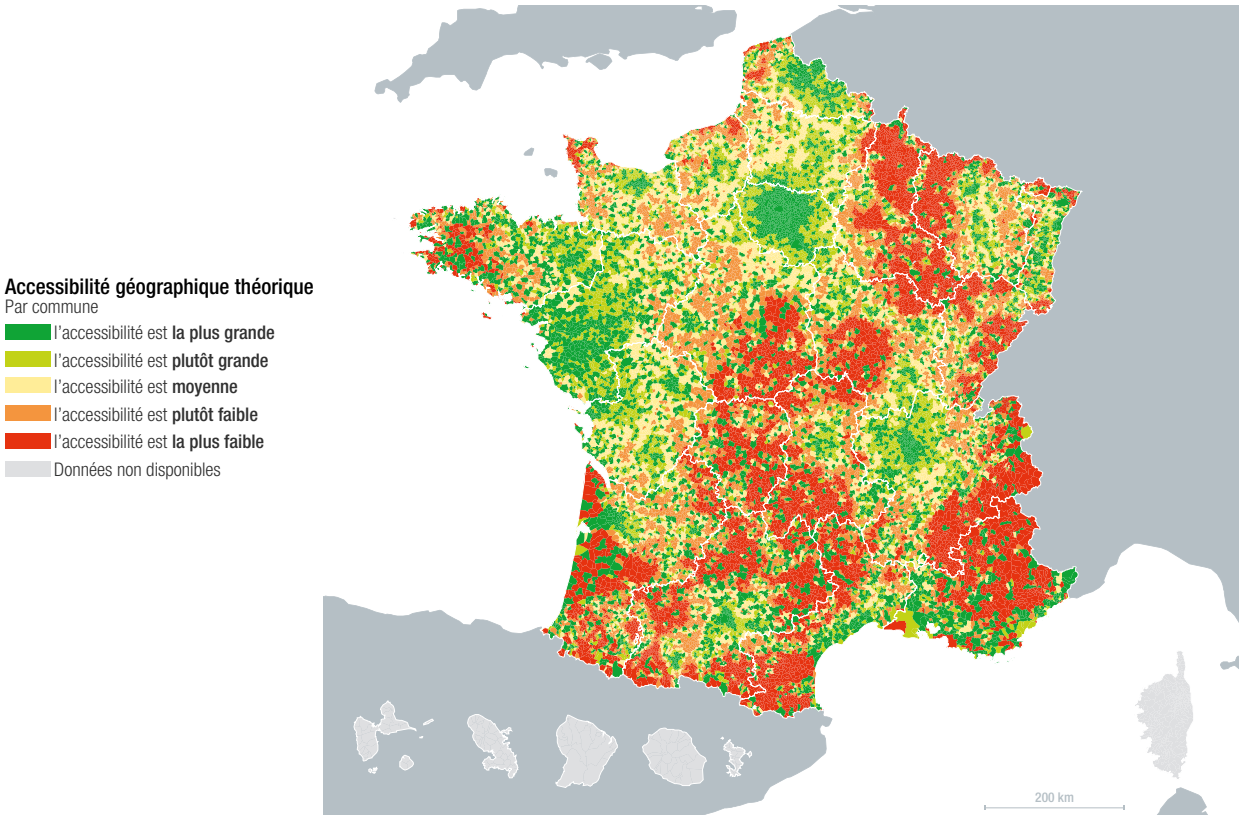

Sources : DREES (EHPA 2011), INSEE (RP2010) distancier Odomatrix, source cartographique Arctique.
Définition : L'accessibilité d'une personne âgée à un établissement dépend de la distance entre sa résidence et les EHPAD environnants, ainsi que du taux d'équipement des communes d'implantation de ces structures
Note de lecture : Plus une commune apparaît en vert foncé, plus les personnes âgées de la commune ont de facilité, par rapport aux personnes âgées des autres communes, à trouver une place dans un EHPAD à proximité de leur domicile. Inversement, plus une commune apparaît en rouge, plus les personnes âgées qui y résident ont de difficultés à trouver une place : la discrétisation retenue est celle des quintiles : le nombre de communes est le même dans chacune des cinq classes.

Les personnes âgées, lors de leur entrée en EHPAD, restent à proximité de leur ancien lieu de vie

Dans les faits, bien que les personnes ne s'orientent pas clairement vers l'établissement le plus proche, elles restent à proximité de leur ancien lieu de vie : la moitié des personnes parcourt 7 km ou moins ; plus des trois quarts, 20 km ou moins.

L'accès dépend de la proximité géographique, de la possibilité d'avoir une place, mais aussi d'autres contraintes et d'arbitrages personnels : Des trajets plus longs à parcourir pour rejoindre les établissements marquent certains départements qui apparaissent pourtant accessibles, en particulier dans les zones urbaines (Ramos-Gorand, Volant 2014). Cela pourrait être en lien avec une contrainte plus forte de l'offre (listes d'attentes, établissements plus onéreux) ou les choix des personnes (rapprochement familial…). Par ailleurs, on peut considérer l'accessibilité géographique du point de vue des proches : les temps de trajets lors des visites peuvent se révéler relativement contraignants.

Carte 6 ▸ Distances parcourues, entre chefs-lieux de communes (en km), selon le département d'origine des résidents en EHPAD fin 2011

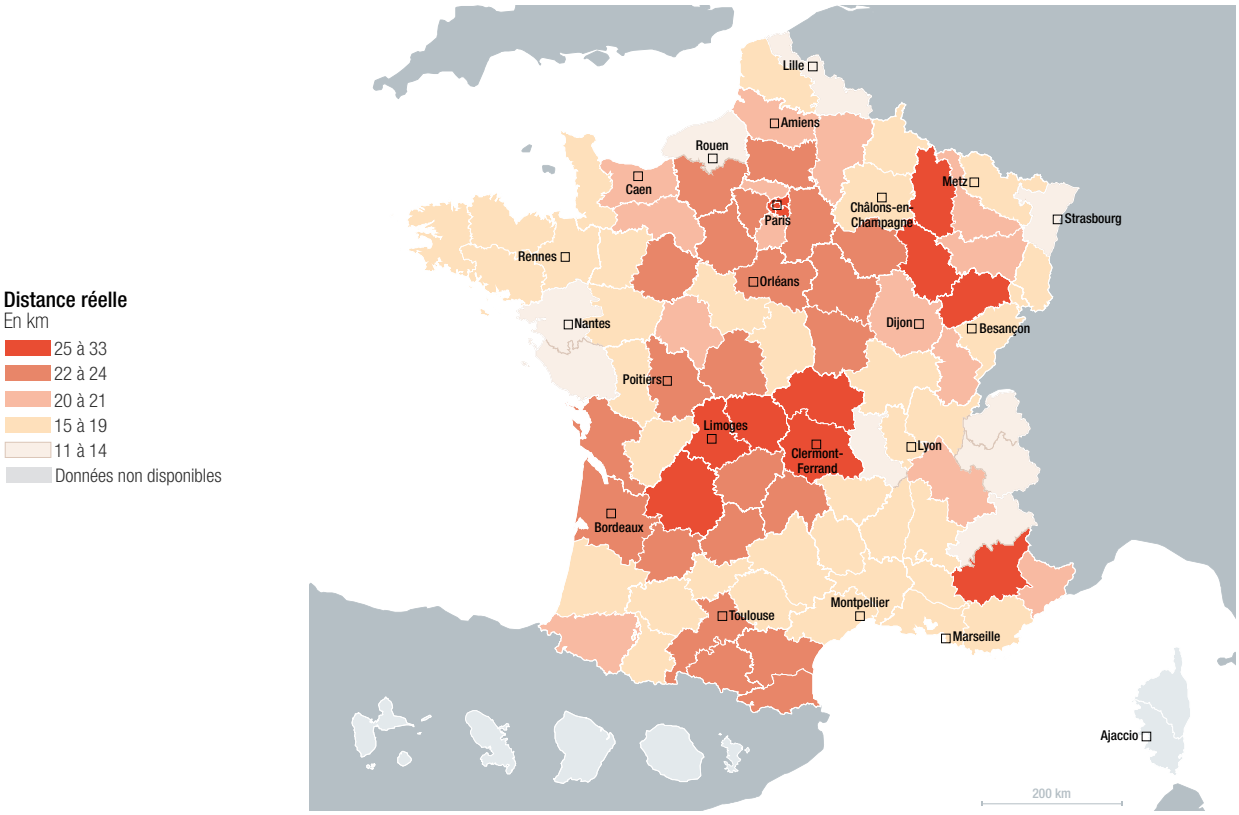

Sources : DREES, enquête EHPA 2011 ; distancier Odomatrix, cartographie Arctique.
Champ : EHPAD ouverts fin 2011.
Note de lecture : On utilise le troisième quartile. Il s'agit de la distance sous laquelle se situent les trois quarts des distances les plus faibles qu'ont parcourues les résidents, et donc de la distance au-delà de laquelle se situe le quart des distances les plus élevées. Au moins trois quarts des résidents originaires des départements qui figurent en clair ont parcouru moins de 15 km pour rejoindre l'établissement où ils résident à la fin 2011. Inversement, au moins un quart des résidents originaires des départements qui figurent en foncé ont parcouru 25 km ou plus pour rejoindre l'EHPAD où ils demeurent à la fin 2011.

Les tendances actuelles se prolongent

Les projections de population à horizon 2040 montrent une forte progression de la part des personnes de plus de 65 ans en France : elle sera de plus de 10 points de pourcentage à horizon 2040 pour la moitié des départements et pourra atteindre 22 %. Cette croissance devrait renforcer le clivage actuel en affectant avant tout les territoires de faible densité, tandis que les centres urbains resteraient plus jeunes. Par ailleurs, l'âge moyen augmentant sensiblement sur la même période, le risque de dépendance serait augmenté pour une part significative de la population, obligeant ainsi les les territoires à disposer d'infrastructures ou de dispositifs d'aides accrus pour la prise en charge des populations concernées. ■

Carte 7 ▸ Évolution de la part de 65 ans et plus dans la population entre 2007 et 2040

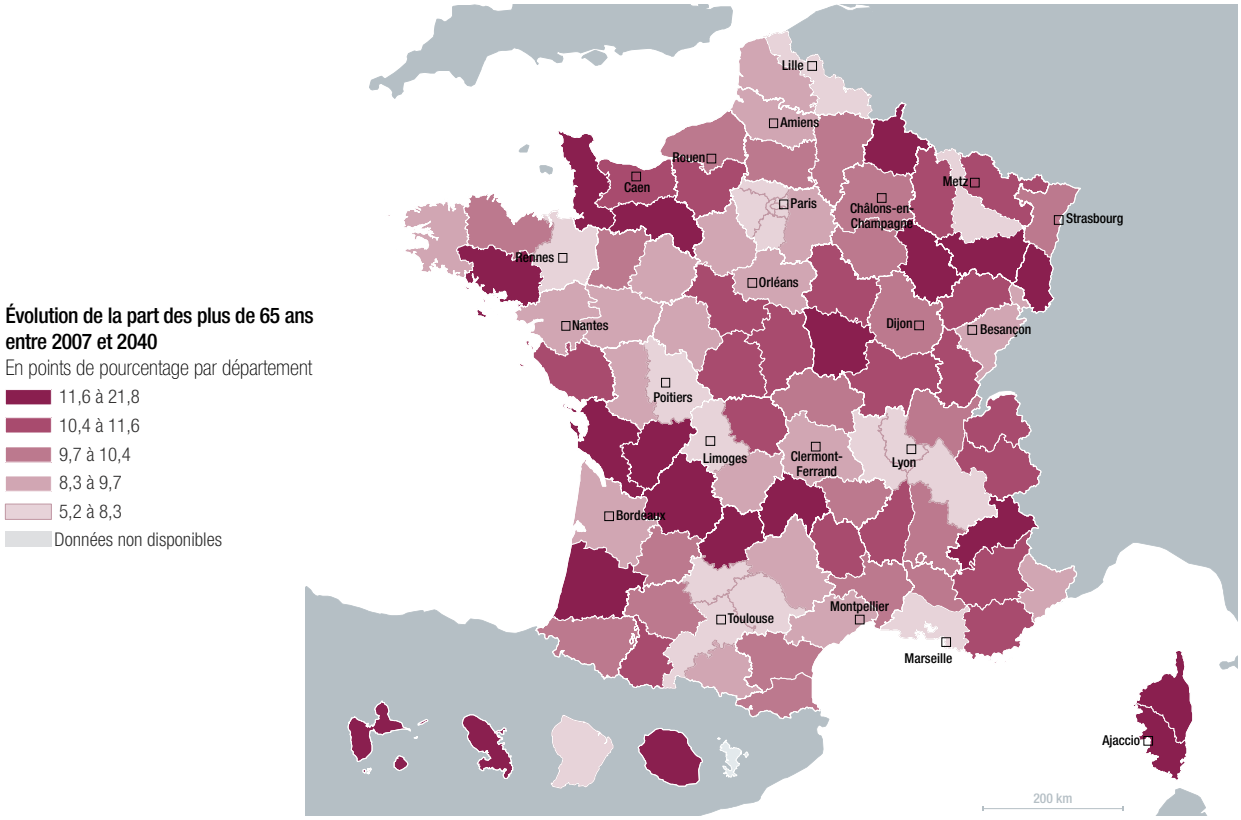

Source : Insee, modèle Omphale 2010, scénario central.

UN ENJEU DE L'ALLONGEMENT DE LA VIE : LE RISQUE DE DÉPENDANCE

Tableau 1 ▸ Espérance de vie à la naissance et à 65 ans par sexe, en France et en UE à 28

	France			UE 28		
	hommes	femmes	écart	hommes	femmes	écart
e0	78,7	85,4	6,7	77,5	83,1	5,6
e65	19,1	23,4	4,3	17,7	21,1	3,4

Source : Eurostat, 2012.

L'espérance de vie à la naissance continue d'augmenter dans les pays européens, principalement sous l'effet de la baisse de la mortalité aux âges élevés. Dans l'Union européenne, la différence d'espérance de vie entre les femmes et les hommes a diminué depuis 1990, en raison de l'amélioration plus rapide de l'espérance de vie des hommes. L'espérance de vie des Françaises (85,4 ans en 2012) est largement supérieure à celle des Européennes (83,1 ans). Seules les Espagnoles vivent aussi longtemps. L'espérance de vie des hommes (78,7 ans) se situe également au-dessus de la moyenne européenne (77,5 ans) et au même niveau que la moyenne de l'Europe des 18.

L'écart entre hommes et femmes se réduit davantage avec l'âge : à 65 ans, l'écart d'espérance de vie entre hommes et femmes n'est plus que de 4,3 ans. Ce rattrapage des hommes s'explique par une baisse de leur mortalité aux âges actifs. Les femmes et les hommes ont surtout gagné des années de vie après 60 ans.

Devant l'allongement de l'espérance de vie, comprendre si les années supplémentaires le sont en bonne santé ou en état de dépendance est devenu un enjeu de santé publique, tant pour l'organisation des soins et des services à la personne que pour des enjeux sociaux et économiques : augmenter la participation sociale des plus âgés, le taux d'emploi des 50-65 ans ou l'âge de départ à la retraite, nécessite de préserver la santé et l'autonomie. Même si la majorité des personnes âgées vieillissent sans incapacités, le risque de perte d'autonomie physique et psychique augmente avec l'avancée en âge. Un soutien au quotidien peut devenir indispensable et ce fort vieillissement futur laisse présager un important accroissement des besoins de prise en charge de la dépendance : d'autant plus que les années de vie gagnées sont principalement des années vécues seul. Ainsi, en France, 69 % des personnes âgées dépendantes habitant seules ont recours à l'aide d'un professionnel, contre 39 % de celles vivant en couple ou avec d'autres personnes (Soulier, 2012).

Les niveaux d'espérance de vie et d'espérance de vie en bonne santé sont liés aux expositions à toutes sortes de risques (maladies ou accidents), mais elles tiennent aussi aux différences de ressources individuelles, environnementales ou sociales dont chacun dispose pour se protéger, repérer puis soigner les problèmes de santé et conserver une bonne qualité de vie. Les progrès médicaux autant que les campagnes protection et de sensibilisation ont des répercussions sur la mortalité. De même, des progrès en matière de prévention et de gestion des troubles fonctionnels peuvent contribuer à retarder la perte d'autonomie et à limiter les années de vie marquées par des incapacités lourdes ou de la dépendance.

Si les femmes ont encore une espérance de vie plus longue que les hommes à 65 ans, ces quatre années de plus ne leur permettent pas de résister plus longtemps aux problèmes de santé handicapants. À 65 ans, elles peuvent compter en moyenne sur 9,9 ans en pleine santé contre 9,7 ans pour les hommes.

Bibliographie

BEAUMEL C., BREUIL-GENIER P., DAGUET F., « Vue d'ensemble - Les âges de la vie : vingt ans d'évolutions », Insee, *Regards sur la parité*, édition 2012.

BLANCHET D., LE GALLO F., « Baby-boom et allongement de la durée de vie : quelles contributions au vieillissement ? », *Insee Analyses* n° 12, septembre 2013.

CAMBOIS E., MESLÉ F., PISON G., « L'allongement de la vie et ses conséquences en France », *Regards Croisés sur l'Économie*, 2009.

CAMBOIS E., ROBINE J.-M., « Pour qui la retraite sonnera ? Les inégalités d'espérance de vie en bonne santé avant et après 65 ans », Ined, 2011.

CAMBOIS E., ROBINE J.-M., « Les espérances de vie en bonne santé des Européens », Ined - *Population & Sociétés* n° 499, avril 2013.

JAGGER C., WESTON C., E., OYEN H-V., NUSSELDER W, DOBLHAMMER G., et al., « Inequalities in health expectancies at older ages in the European Union : findings from the Survey of Health and Retirement in Europe (SHARE) », *Eur J Community Health*, 2010 (Submitted).

LE BRAS H., TODD E., «Le mystère français », *La République des idées*/La Découverte, 2013.

RAMOS-GORAND M., VOLANT S., « Accessibilité et accès aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes en 2011 », Drees - *Études et Résultats* n° 891, septembre 2014.

RAMOS-GORAND M., « Accessibilité de l'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées : enjeux territoriaux », Drees - *Dossier Solidarité Santé* n° 36, janvier 2013.

SIEURIN A., CAMBOIS E., ROBINE J.-M., «Les espérances de vie sans incapacité en France », Ined - *Document de travail* n° 170, 2011.

VOLANT S., « L'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011 », Drees -*Études et Résultats* n° 877, février 2014.

D Structuration du territoire

L'analyse des dynamiques territoriales nécessite la compréhension des spécificités d'un territoire, mais également de ce qu'il partage avec son environnement, car les espaces ne sont pas indépendants les uns des autres. En effet, leur développement dépend des biens qu'ils échangent, des personnes qui se déplacent de l'un à l'autre, des informations qui circulent entre eux. Ces flux convergent vers des centres ou, à l'inverse, diffusent vers des périphéries, accentuant ou atténuant ainsi les inégalités. Ils tissent des réseaux plus ou moins denses, de portées différentes – du local à l'international –, selon l'échelle ou la thématique considérée. Les déplacements quotidiens des habitants, et plus particulièrement ceux liés à l'emploi, matérialisent bien ces interdépendances à partir desquelles il est possible de construire plusieurs grilles de lecture du territoire (zones d'emploi, bassins de vie, aires urbaines…).

Ces réseaux évoluent dans le temps au gré de la localisation des populations et des activités. Les équipements de services en sont un bon exemple : beaucoup d'équipements « classiques » se raréfient ou ont disparu de territoires peu denses ou périphériques des villes, faute d'un rapport coût/fréquentation soutenable ; parallèlement, de nouveaux modes de distribution des services se substituent à cette ancienne organisation et modifient la notion de proximité. Les interdépendances entre territoires se recomposent alors selon les nouveaux usages et modes de déplacement.

- Fiche 1 : Interdépendances
- Fiche 2 : Services

En 2011, les pôles des grandes aires urbaines concentrent 59 % de la population, 60 % des équipements (gammes) et 69 % des emplois.

64 % des actifs vont travailler chaque jour dans une commune différente de celle de leur résidence. Ils étaient 62 % en 2008.

L'analyse des déplacements et de la présence des équipements structurent différemment le territoire : les 792 aires urbaines mesurent l'étendue de l'influence des villes, les 322 zones d'emploi forment des bassins cohérents de déplacements quotidiens domicile-travail, les 1 666 bassins de vie organisent autour de leur pôle d'équipements le plus petit territoire sur lequel on peut trouver les équipements les plus courants.

Pour en savoir plus…

Dossiers thématiques « Panorama des zones d'emploi » et « Les espaces transfrontaliers » du site de l'Observatoire des Territoires et données de flux

Publication Datar Travaux en ligne n°10 « Les systèmes urbains français »

UNE PART D'ACTIFS NON RÉSIDENTS PLUS IMPORTANTE DANS LES MOYENS ET PETITS PÔLES QUE DANS LES GRANDS

EMPLOIS
Par type d'espace en 2011

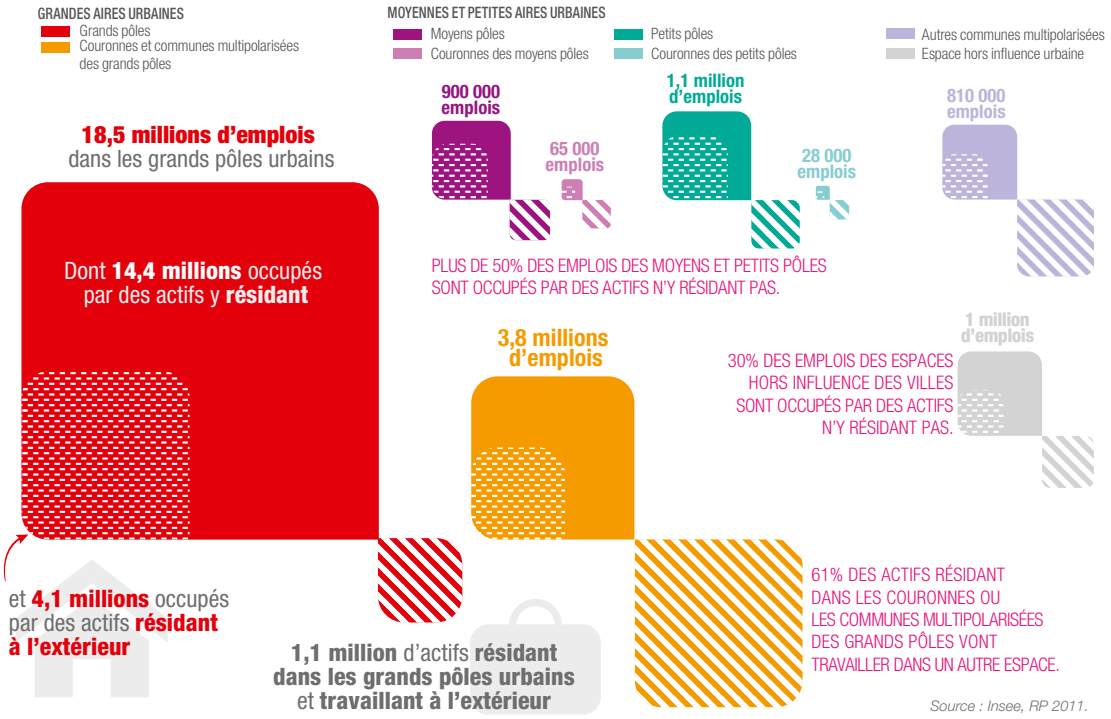

Source : Insee, RP 2011.

TRÈS FAIBLE REPRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS DANS LES COURONNES DES PÔLES

POPULATION COUVERTE PAR LES GAMMES D'ÉQUIPEMENTS
En % de la population en 2011

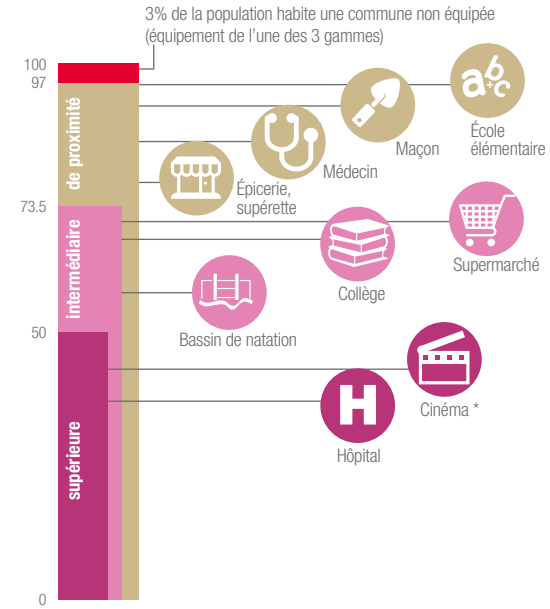

* Lire : 41% de la population habite une commune équipée d'un cinéma.

Source : Insee, BPE 2013.

Répartition des gammes d'équipements par type d'espace en 2011
En % des équipements

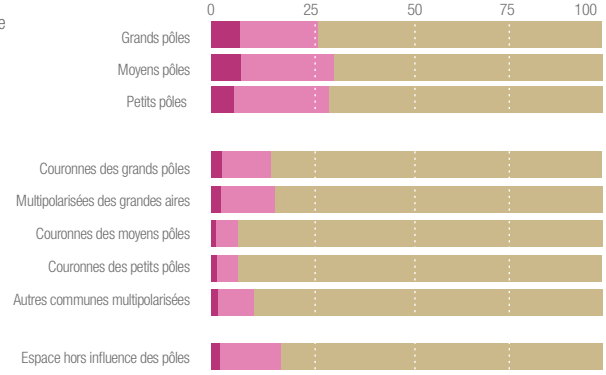

Lire : Sur 100 équipements présents dans les grands pôles, plus de 25 appartiennent aux gammes supérieure ou intermédiaire

1 Interdépendances

Les territoires dépendent les uns des autres : les échanges de travailleurs, la circulation des revenus, les liens entre les sièges et les établissements des entreprises, ou encore les mouvements de population et de biens induits par l'économie locale, les relient et structurent l'espace en réseaux. Ces liens sont de natures très diverses et relèvent aussi bien de logiques de proximité pour certains que de relations de portée beaucoup plus longue pour d'autres. Ils dépendent du degré de spécialisation des espaces dans le système économique et rendent compte de leurs interdépendances. L'utilisation d'informations sur les flux dans une étude ou un projet peut amener à produire des représentations en réseaux du territoire très différentes les unes des autres suivant l'échelle des territoires reliés (aire urbaine, commune, intercommunalités…) et la nature des flux choisis pour approcher une thématique (économie, mobilités…).

Les interdépendances liées à l'emploi s'intensifient et s'allongent

Les déplacements domicile-travail constituent le lien le plus fréquemment utilisé pour caractériser les échanges entre les territoires : ils se pratiquent quasi quotidiennement entre des communes plutôt résidentielles et des communes proposant une offre d'emplois attractive. Le périmètre des aires urbaines est une façon de rendre compte de ces échanges, car leur définition – dite fonctionnelle – renvoie directement à l'interdépendance en matière d'emploi constitutive de ces échanges. Ce périmètre est déterminé selon la part d'actifs qui se déplacent pour travailler dans un pôle d'emploi et il est d'autant plus étendu que la taille du pôle est importante.
Entre 1999 et 2011, ces connexions se sont largement intensifiées et étendues, comme en atteste l'allongement des déplacements domicile-travail[1]. Cela a pour effet d'accroître le périmètre des aires urbaines : leur superficie a augmenté a augmenté de 28 % et leur population, de 13,6 %. Cette croissance démographique est imputable pour 7,5 points à l'augmentation de la population des communes de l'ancien périmètre et pour 6,1 points aux populations nouvellement intégrées (extension spatiale des aires urbaines). De plus, le gain de population de ces zones est davantage le fait des couronnes périurbaines que des pôles, ce qui traduit un renforcement des interdépendances territoriales, les couronnes dépendant des emplois présents dans le pôle.

LES AIRES URBAINES

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
Basées comme les zones d'emploi sur l'analyse des **flux** domicile/travail, les aires urbaines s'en distinguent en ce qu'elles ne couvrent pas la totalité du territoire national. Elles mesurent l'influence des villes là où la zone d'emploi définit l'espace à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements trouvent l'essentiel de la main-d'œuvre pour occuper les emplois offerts.
Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :
- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;
- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le précédent zonage date de 1999. Il ne comprenait que 354 aires urbaines, rassemblant uniquement des unités urbaines de plus de 5 000 emplois. Le zonage de 2010 est basé sur les données du recensement 2008 et comprend 792 aires urbaines.

1 *La revue du CGDD* « La mobilité des Français : panorama issu de l'enquête nationale Transports et déplacements 2008 », décembre 2010.

Carte 1 ▸ L'extension des aires urbaines entre 1999 et 2010

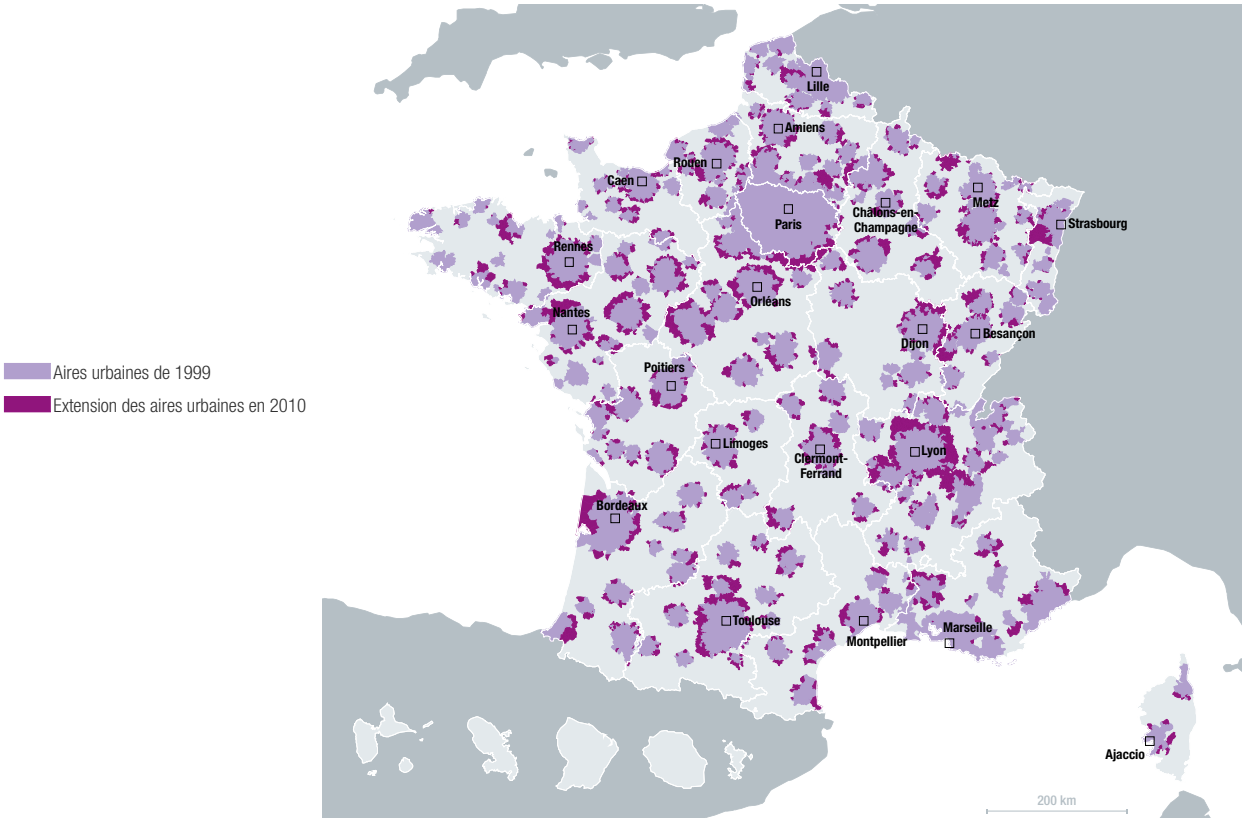

Source : Insee.

Graphique 1 ▸ Évolution démographique des aires urbaines différenciée entre pôle et couronne (1999-2011)

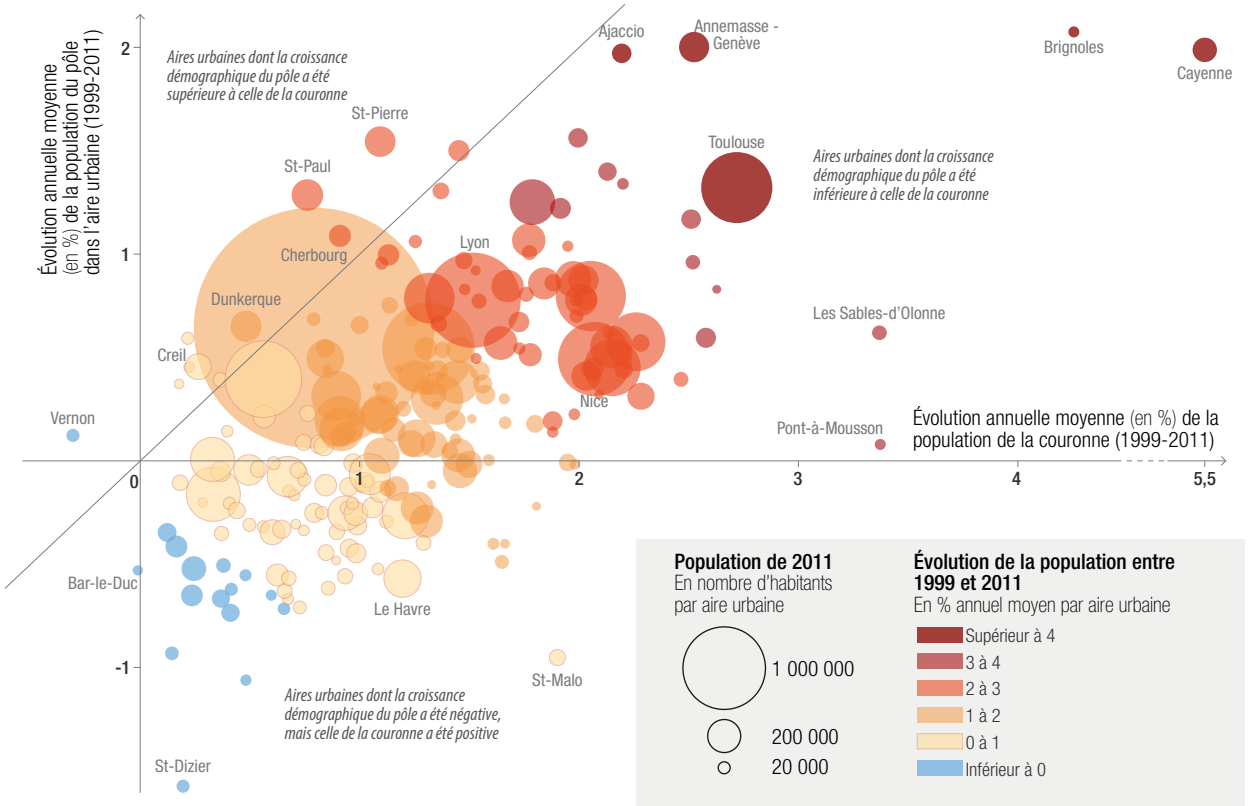

Source : Insee RP 1999 et 2011, contours AU2010 constants. Traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET.

Les aires urbaines sont multipolaires, de centralités différentes selon le type de navetteur

Les aires urbaines délimitent un territoire sous influence d'un pôle d'emploi ; sa « couronne » est le résultat d'agrégations successives de communes à partir des navettes domicile-travail qui masquent les pôles secondaires pouvant exister au sein de ces aires. C'est particulièrement vrai dans les grandes aires urbaines où certaines communes périphériques constituent des pôles secondaires importants : Versailles et Saint-Germain-en-Laye à l'ouest de Paris, Fontainebleau au sud, attirent de nombreux actifs. Il en est de même dans les grandes aires pour lesquelles on peut même constater des cas d'aires urbaines résolument bipolaires, comme celle de Lens-Douai.

Carte 2 ▸ Densité d'emplois au lieu de travail par commune en 2011

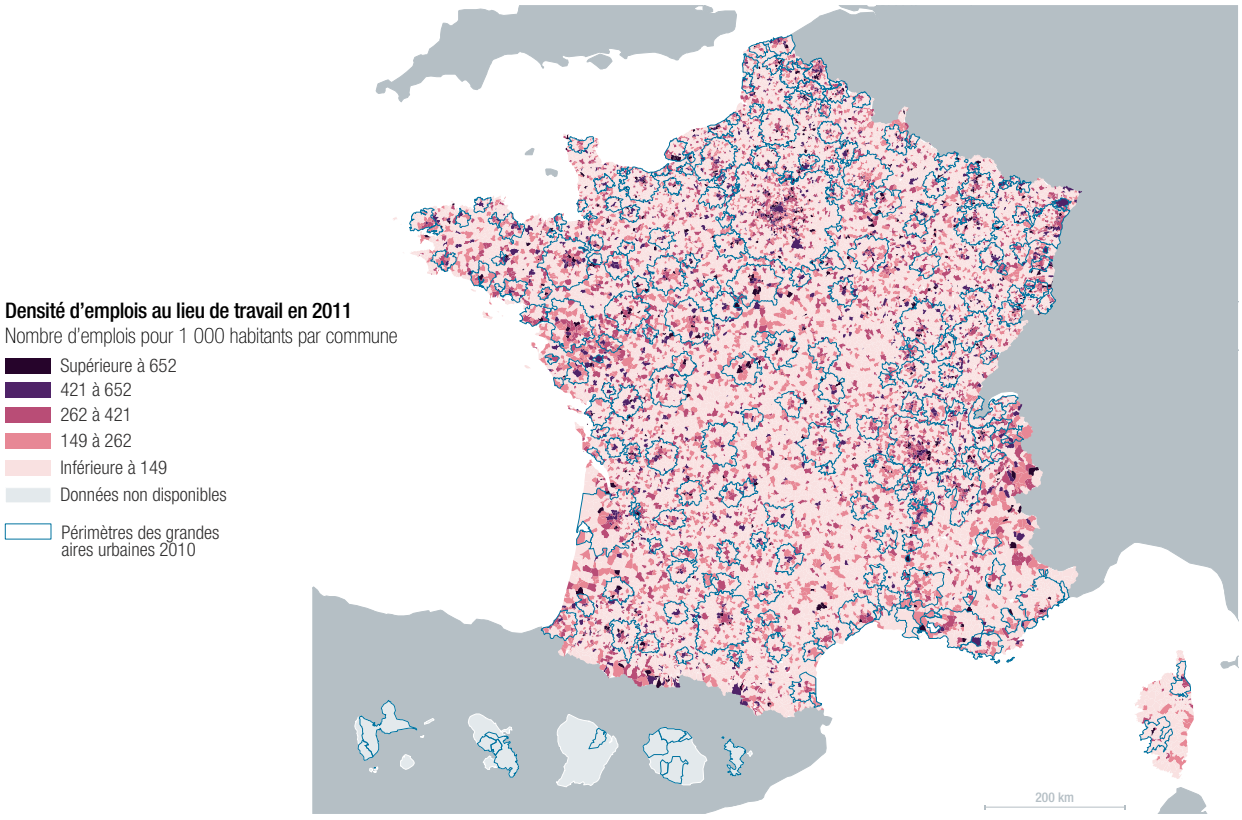

Source: Insee, RP 2011.

OBSERVER LES TERRITOIRES PAR LEURS ÉCHANGES

Pour caractériser les flux entre les territoires, on peut élaborer, pour chacun d'eux, des statistiques à partir du nombre d'entrées/sorties sur un territoire donné, sans savoir avec qui ils échangent précisément.

Une autre solution consiste à considérer que les territoires constituent des carrefours, les nœuds d'un **réseau**, et que les flux matérialisent les liens entre ces différents nœuds. De nombreux outils dérivés de la théorie des **graphes** (notamment utilisés pour explorer les réseaux sociaux) permettent ensuite de traiter ces informations et de les synthétiser. Les bassins d'activité présentés dans cette fiche ont été déterminés, par exemple, à l'aide d'un algorithme de « détection de **communautés** » consistant à repérer des « sous-graphes » dont les nœuds sont densément connectés entre eux et plus faiblement liés au reste du réseau.

En considérant le réseau des communes reliées entre elles par les flux quotidiens de navetteurs, et en distinguant les différentes catégories socioprofessionnelles, on peut identifier des communautés, c'est-à-dire des blocs de communes très fortement liées par ces trajets. Ces ensembles de communes, qui définissent des bassins au sein desquels les actifs travaillent et résident, recoupent en partie les zones d'emploi définies par l'Insee, notamment dans les espaces peu denses. Ces bassins d'interdépendances changent selon la population à laquelle on s'intéresse ; on remarque ainsi que les navettes des cadres et des professions intellectuelles supérieures dessinent des zones plus vastes que ne le font les trajets des ouvriers. Ce phénomène est en lien avec le fait que les emplois les plus qualifiés, particulièrement ceux des cadres, sont plus concentrés géographiquement et que, par conséquent, les pôles d'emploi sont moins nombreux pour cette catégorie. Les distances parcourues par les cadres ont donc tendance à être supérieures à celles des ouvriers, et cela d'autant plus qu'ils sont plus aisément en mesure de choisir leur lieu de résidence. C'est pourquoi les bassins d'activité des cadres sont plus étendus et moins compacts que ceux des ouvriers. Ainsi, la quasi-totalité de la région Île-de-France, polarisée par Paris, constitue un bassin d'activité pour les cadres ; pour les ouvriers, le bassin constitué sur Paris est de taille largement inférieure. Il en va de même pour les autres grandes aires urbaines comme Lyon ou Marseille. Les **systèmes** territoriaux définis par ces flux de travailleurs sont donc à périmètre variable selon l'échelle d'analyse (aires urbaines, communes), mais aussi la population à laquelle on s'intéresse.

Carte 3 ▸ Bassins d'activité des cadres en 2011

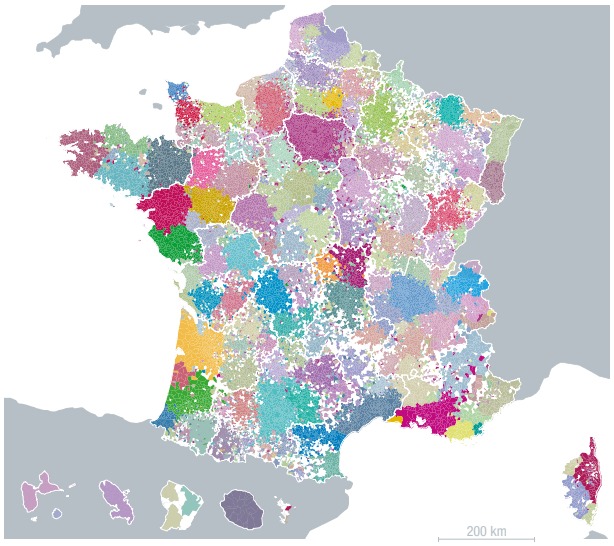

Source : Insee, RP 2011, traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET.

Carte 4 ▸ Bassins d'activité des ouvriers en 2011

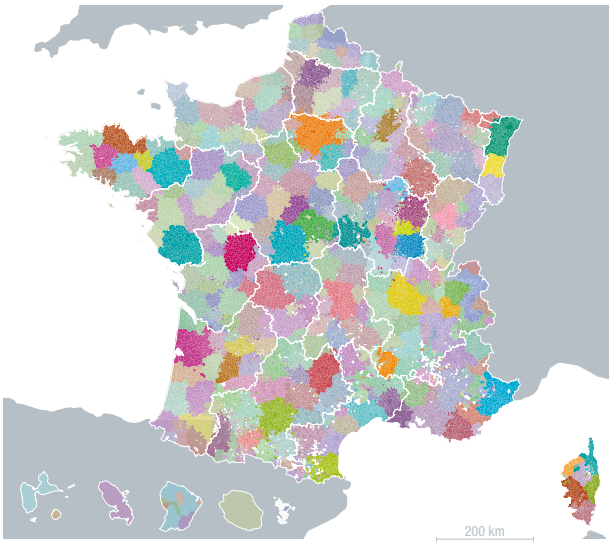

Source : Insee RP 2011, traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET.

Les aires urbaines forment aussi des systèmes entre elles

À une échelle régionale et nationale, les aires urbaines s'insèrent elles-mêmes dans une logique d'échanges qui se tissent entre les villes et que les seuls flux de déplacements domicile-travail ne peuvent, par nature, révéler. Parler de système urbain, c'est essayer d'englober l'ensemble des interactions qui lient les villes entre elles, qu'elles renvoient à la société de la mobilité, à celle de la connaissance et de l'information ou encore aux logiques économiques et financières. La mise en lumière de ces figures est rendue complexe par l'étendue et la nature parfois très diverses des systèmes en question ; on peut alors chercher à en résumer l'information dans une analyse composite « intégrée ».

Si le choix du territoire retenu pour constituer des systèmes urbains est largement soumis au corpus statistique existant, les aires urbaines qui les composent tirent leur légitimité de leur caractère polarisant lié aux volumes d'emplois inscrits dans leur définition. Se pose ensuite la question de l'échelle de représentation, qui tend à insister sur certaines relations au détriment d'autres ou encore autorise une lecture cartographique différente d'un même système : ainsi, les cartes des interdépendances entre les aires urbaines au regard des migrations domicile-travail ne mettent pas en évidence les mêmes réseaux, selon que l'on s'intéresse aux grandes et moyennes aires urbaines ou à l'ensemble des aires urbaines.

Carte 5 ▸ Liens majeurs des déplacements domicile-travail entre grandes et moyennes aires urbaines en 2010, hors Paris

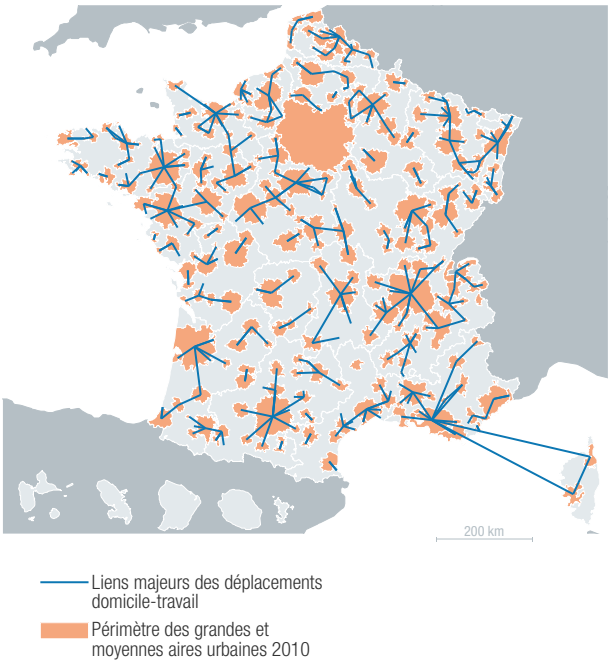

Source : Insee, RP 2011.

Carte 6 ▸ Liens majeurs des déplacements domicile-travail entre l'ensemble des aires urbaines 2010, hors Paris

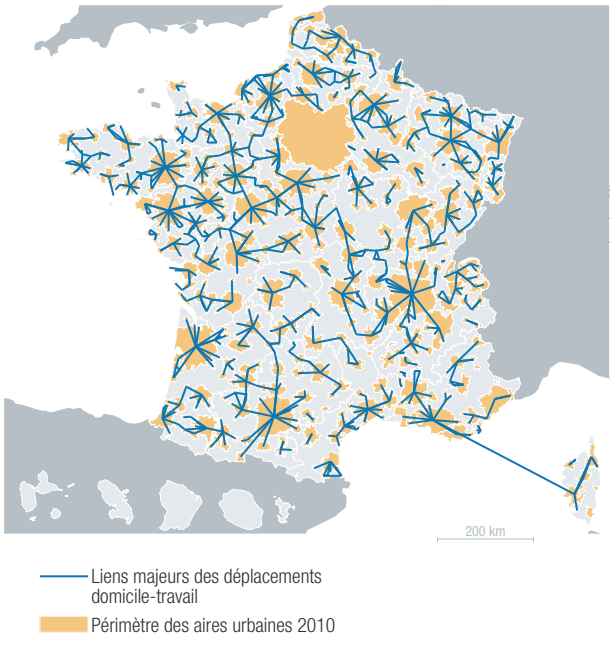

Source : Insee, RP 2011.

La nature des flux internes et leur polarisation apportent des éléments d'explication des systèmes urbains, tant sur leur structure (forte polarisation, dualité, relations décentralisées) que sur leur composition (dominante économique, loisirs…). Actuellement, il n'existe que peu de données traitant des interrelations entre les villes, et celles-ci ne couvrent que partiellement les différents champs d'étude. Cependant, si l'on compare les mises en réseaux suggérées par deux indicateurs – d'une part, les migrations résidentielles (recensement de la population 2008) et, d'autre part, les relations siège-établissements (CLAP 2009) – une logique territoriale à la fois de renforcement et de complémentarité se dessine.

Ces deux phénomènes relèvent de logiques très différentes, mais ils mettent en lumière des centralités similaires qui soulignent le rôle de tête de pont des métropoles régionales (Lyon, Bordeaux, Caen, etc.). Celles-ci sont très marquées et plus encore lorsque le système possède une structure très centralisée pour chacun des deux indicateurs. La complémentarité de ces derniers se révèle graphiquement par la portée très différente de leurs liens, avec des relations interrégionales fréquentes parmi les **liens majeurs** des relations siège-établissements, là où les principales migrations résidentielles suivent une logique de diffusion locale et progressive. Chacun de ces deux flux présente des échelles distinctes d'organisation des réseaux, ce qui n'exclut pas leur emboîtement dans un système urbain composite.

Carte 7 ▸ Liens majeurs des migrations résidentielles des grandes et moyennes aires urbaines 2010, hors Paris

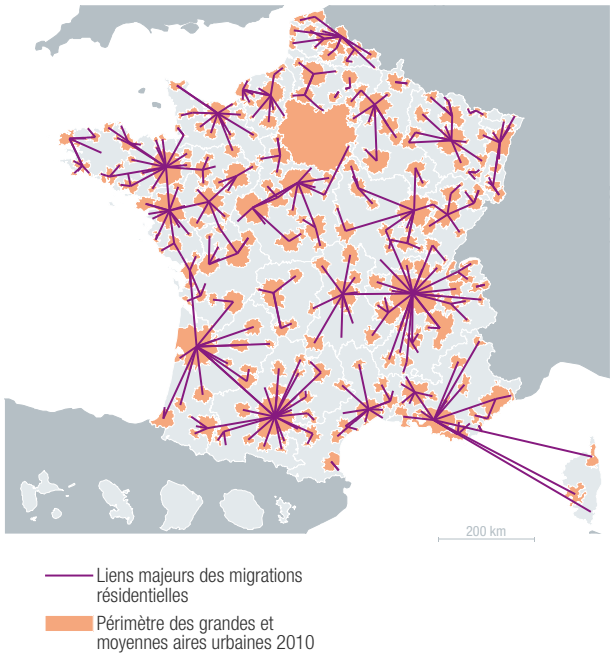

Source : Insee, RP 2011.

Carte 8 ▸ Liens majeurs des relations siège-établissements des grandes et moyennes aires urbaines 2010, hors Paris

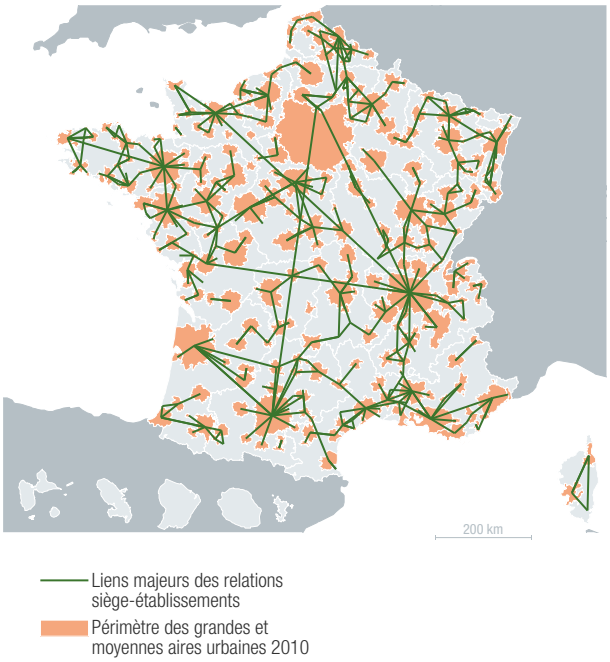

Source : Insee RP 2011.

CUMULER L'INFORMATION DES DIFFÉRENTS TYPES DE FLUX : LES RÉSEAUX COMPOSITES

En observant les différents réseaux dessinés par des flux aussi divers que les migrations résidentielles, les relations sièges-établissements ou les partenariats européens, il est tentant de vouloir dépasser le caractère sectoriel de l'analyse et de cumuler l'ensemble de ces thématiques pour en synthétiser l'information. Il en résulte un réseau dont les liens entre territoires sont d'autant plus forts qu'ils cumulent les intensités de chacune des composantes thématiques. Cette méthode définit des réseaux de flux « composites » ou « cumulés » et qui, selon leurs éléments constitutifs, peuvent prendre la forme de réseau économique, commercial, urbain ou métropolitain, reliant des territoires entre eux.

Comme pour la définition d'aires urbaines, la définition de réseaux composites nécessite d'opérer des choix dans les données de flux retenues, et des arbitrages pour définir les seuils qui vont délimiter le périmètre du réseau. Ces systèmes s'inscrivent dans le cumul des flux sectoriels qui les composent et permettent ainsi de dresser une lecture globale de la couverture et des enjeux du territoire. Mais ces représentations synthétiques peuvent poser des problèmes d'interprétation lorsqu'il s'agit de comprendre ce qui relie vraiment deux nœuds du réseau et de connaître la contribution de chaque flux sectoriel à ce lien.

Carte 1 ▸ Les systèmes urbains de proximité

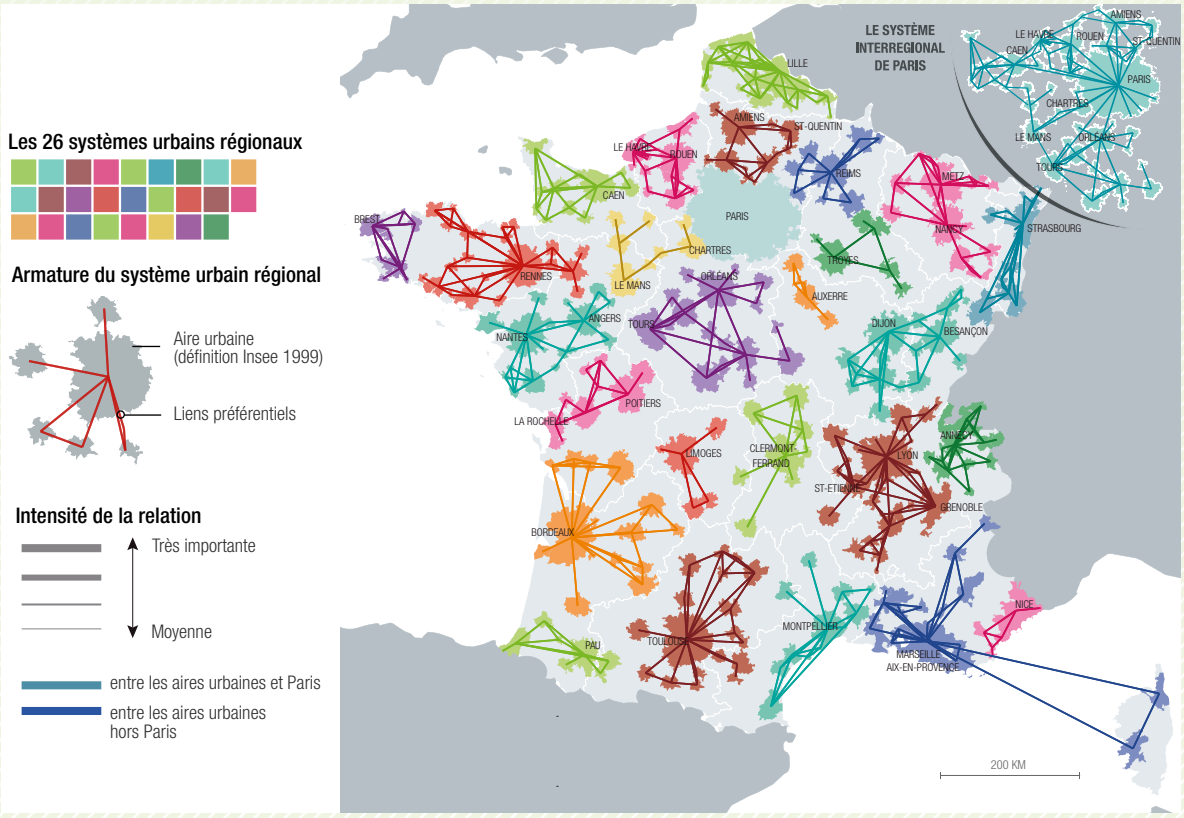

Source : UMR 8054 Géographie-cités, Datar – Observatoire des Territoires, 2011.

Les interdépendances économiques de longue portée : les stratégies d'implantation relient des territoires éloignés

Les choix d'implantation des entreprises résultent d'arbitrages et dépendent des ressources des territoires, que celles-ci soient naturelles ou s'expriment en termes de qualification des actifs, ou encore de l'offre d'infrastructures (réseau routier, aéroport…). Dès lors, les sites de production peuvent être éloignés des centres de décision et mettre en relation des territoires distants. De fait, le nombre d'établissements dépendants d'un siège social basé dans l'aire urbaine de Paris ne dépend pas de la distance au siège, mais bien plus du gradient de métropolisation des aires urbaines distantes : les grandes aires (au sens démographique et économique) sont celles qui comptabilisent le plus d'implantations locales d'entreprises franciliennes. Par conséquent, ces antennes parisiennes et leurs emplois dépendent des décisions de sièges sociaux parfois lointains. Mais l'intensité (nombre) du lien entre le siège et les établissements n'est pas uniquement liée au caractère métropolitain du territoire d'implantation des établissements. Dans le cas des sièges sociaux qui sont localisés dans l'aire urbaine de Lille, les établissements qui en dépendent fonctionnent davantage dans un réseau de proximité.

Cet indicateur est important pour la dynamique des territoires en ce qu'il rend compte de leur attractivité pour des établissements extérieurs, mais aussi de leur autonomie relative en termes de décisions économiques. La cartographie des relations dans le cas des sièges situés en région Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais montre une double logique à l'œuvre : l'une qui est de nature hiérarchique, ordonnant les relations économiques à partir des centres les plus importants, l'autre qui est de nature plus territoriale, intégrant les relations siège-établissements dans des réseaux de relations de proximité.

Carte 9 ▸ Nombre d'établissements dépendant de sièges situés dans l'aire urbaine de Paris en 2011

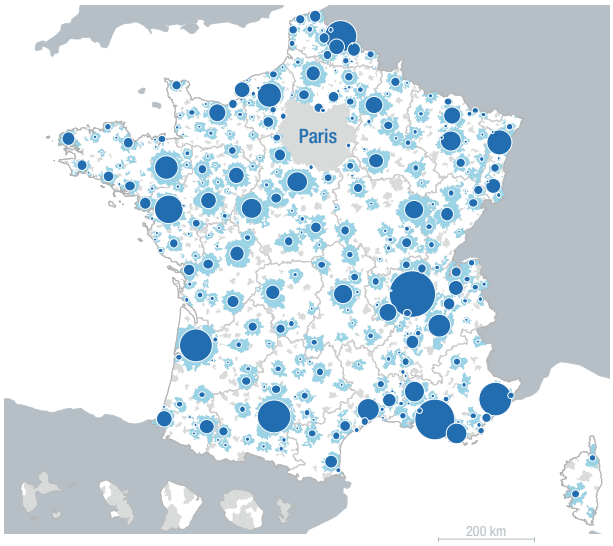

Source : Insee, REE - SIRENE.

Carte 10 ▸ Nombre d'établissements dépendant de sièges situés dans l'aire urbaine de Lille en 2011

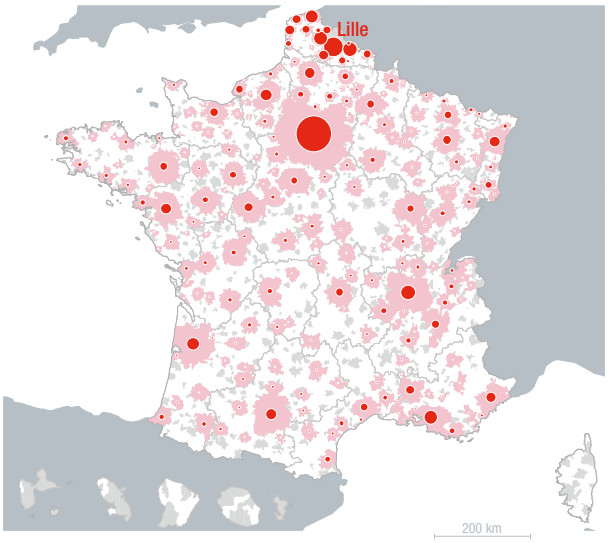

Source : Insee, REE - SIRENE.

Des interactions économiques très fortes entre territoires à l'échelle locale

On peut appréhender les interdépendances entre territoires sans avoir recours à des données de flux, car de nombreux phénomènes présentent une continuité dans leur distribution spatiale. C'est, par exemple, le cas des réseaux économiques qui s'affranchissent des périmètres administratifs. Ces liens économiques entre les territoires sont de différentes portées et les interdépendances se construisent également à une échelle locale : contrairement aux liens relevant des stratégies d'entreprises tournées vers les marchés globaux, l'économie présentielle met en réseau des agents économiques et des territoires proches. Par définition, la production des secteurs d'activités de la sphère présentielle est consommée localement, si bien qu'il existe un lien particulièrement étroit entre emplois présentiels et populations présentes (c'est-à-dire les populations permanentes et temporaires). La géographie de l'emploi, fortement influencée par la structure urbaine, confirme cette association : plus le caractère urbain des bassins est marqué, plus la densité en emplois présentiels est élevée. Toutefois, on remarque que les bassins périurbains présentent une densité d'emplois présentiels très inférieure à la moyenne (-40 points de densité d'emplois), la population active de ces zones ayant davantage tendance à consommer près du lieu de leur emploi que près de leur lieu de résidence. En ce qui concerne les bassins moins urbains, on remarque que les bassins de vie des Alpes, des Pyrénées et de Corse présentent une surdensité d'emplois présentiels. Ils correspondent à des zones particulièrement bien dotées en aménités naturelles valorisées par des activités touristiques et récréatives, créatrices d'emplois présentiels. Le caractère très concentré de ces effets (non observés dans les bassins de vie littoraux, à l'exception de ceux du littoral méditerranéen) atteste d'effets de seuil dans les impacts économiques de la valorisation des aménités, distinguant nettement le tourisme de station du tourisme diffus.

Cette polarisation des emplois présentiels tient à deux facteurs complémentaires. Le premier résulte des caractéristiques des services supérieurs qui mettent en jeu des équipements lourds (comme c'est le cas pour les grandes surfaces commerciales, les centres hospitaliers ou d'enseignement supérieur, etc.). Ainsi, pour être assurés, ces services requièrent un minimum important de population, ce qui les prédestine aux espaces urbains à forte densité de population. Le second est inhérent aux liens entre les territoires à travers les mobilités des ménages, et particulièrement des trajets domicile-travail. En effet, le nombre d'emplois présentiels d'un bassin de vie est d'autant d'autant plus important qu'il a de navetteurs entrants, et d'autant plus faible qu'il a de navetteurs sortants – toutes choses égales, par ailleurs. Ce résultat montre ainsi que pour comprendre la diversité des marchés locaux de l'emploi, c'est bien la population présente qui importe et pas seulement la population résidente.

Carte 11 ▸ Densité d'emplois présentiels pour 1 000 habitants par bassin de vie en 2009

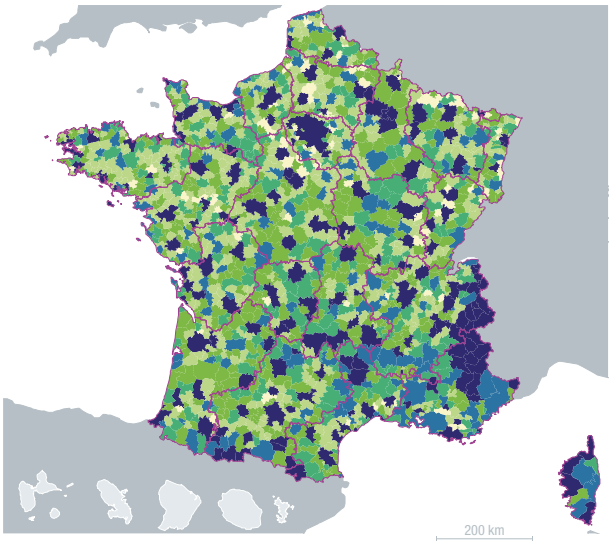

Source : Insee, RP 2009

Les bassins de vie ne sont pas des entités géographiques isolées mais, au contraire, interdépendantes les unes des autres. En particulier, des interactions spatiales positives apparaissent entre les emplois des bassins de vie pour les secteurs du commerce, de la construction, des services marchands, des transports et du tourisme. Autrement dit, un bassin de vie a d'autant plus d'emplois dans ces secteurs que son voisinage en possède. Effectivement, il existe une forme de complémentarité locale ou d'effets d'entraînement sur ces secteurs d'activités. Ces derniers sont renforcés par l'impact de la proximité des grands centres urbains, bénéfique pour l'emploi de tous les secteurs présentiels, à l'exception des services au public. Ce résultat positif peut être dû à une meilleure accessibilité et aux multiples effets de débordement que génèrent les aménités urbaines. ■

INTERDÉPENDANCE DES ESPACES TRANSFRONTALIERS

L'interdépendance des territoires ne s'arrête pas aux frontières françaises. La libre circulation des biens et des personnes facilite les échanges transfrontaliers, catalysés par la présence d'agglomérations importantes qui constituent souvent des pôles d'emploi situés juste de l'autre côté de la frontière (Genève, Bâle, Luxembourg, Monaco). Entre 1999 et 2011, le nombre de travailleurs résidant en France qui franchissent quotidiennement une frontière terrestre pour se rendre sur leur lieu de travail a augmenté de 42 %, passant de 248 000 à 353 000. Dans le sens inverse, le chiffre est resté stable avec seulement 10 000 personnes résidant de l'autre côté de la frontière et venant travailler en France frontalière. En dépit du contexte de crise économique européenne, il est intéressant de constater que le nombre de travailleurs frontaliers continue d'augmenter significativement vers le Luxembourg (+ 29 % entre 2006 et 2011), la Belgique (+ 28 %) et la Suisse (+ 25 %) au cours de cette même période, alors qu'ils sont stables vers l'Italie et l'Espagne, et poursuivent leur baisse entamée depuis 1999 à destination de l'Allemagne (- 5,7 %). Ces flux de travailleurs frontaliers – qui représentent parfois plus de 40 % des actifs au sein de certaines zones d'emploi frontalières (Longwy, Saint-Louis, Genevois français, Morteau) et même près de 10 % à l'échelle de la région Lorraine (8 % en Alsace) – , génèrent le développement d'une économie présentielle sur les versants français, par les revenus des frontaliers réinjectés sur place, souvent supérieurs à ceux côté français.

Tableau 1 ▸ Nombre de travailleurs frontaliers par pays de destination (en milliers, 2011)

Lieu de travail	Nombre de navetteurs frontaliers (en milliers)			
	2011	2006	1999	Evolution annuelle moyenne 1999-2011 en %
Suisse	160	128	100	1,88
Luxembourg	69	53	38	2,22
Allemagne	50	53	63	-0,48
Belgique	39	30	22	2,21
Italie	1	2	1	-5,61
Autres pays frontaliers	10	13	7	-2,16
Ensemble	**353**	**300**	**248**	**1,36**

Source : Insee, RP 2011.

Définitions

Flux : Quantité de personnes, de biens ou de valeurs qui circulent entre deux territoires, l'un étant l'origine et l'autre, la destination du flux.

Réseau : Graphe dont on définit la cohérence par un ensemble de flux sélectionnés (empruntant des voies matérielles ou non matérielles).

Graphe : Objet géographique défini par les couples (nœuds, liens).

Communautés : Ensemble de nœuds (en l'occurrence, des territoires) ayant des relations privilégiés par la cohérence (densité) des flux qui les relient.

Système : Le réseau est dit « système » lorsque ses composantes sont suffisamment qualifiées (c'est-à-dire leur fonction identifiée) pour comprendre sa cohérence (tête de réseau, périphériques, sous-systèmes, sous-pôles, satellites, entrées, sorties…).

Liens majeurs : Il s'agit du flux le plus important émis ou reçu par un nœud donné. Pour simplifier et alléger les représentations cartographiques de flux, il est courant de ne représenter que ces liens.

Bibliographie

BACCAÏNI B., SÉMÉCURBE F., THOMAS G., « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », *Insee Première* n° 1129, Mars 2007.

BERROIR S., CATTAN N., GUÉROIS M., PAULUS F., VACCHIANI-MARCUZZO C., « Les systèmes urbains français », *Travaux en ligne* n° 12, Datar, 2012.

CATTAN N., FRÉTIGNY J-B., « Les portes d'entrée de la France et les systèmes territoriaux des flux – Processus et scénarios », *Territoires 2040 : Revue d'études et de prospective* n° 4. Datar, La Documentation Française, 2011.

CGDD, collectif, « La mobilité des Français – panorama issu de l'enquête nationale Transports et déplacements 2008 », *La Revue du Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (CGDD)*, décembre 2010.

DAMETTE F., *La France en villes*, Datar, La Documentation Française, 1994.

FLOCH J.-M., LÉVY D., « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 – Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines », *Insee Première* n° 1375, octobre 2011.

TODD E., LE BRAS H., *Le mystère français*, Seuil, 2013.

2 Services

L'étude territoriale des services et de leur distribution sur le territoire a souvent pour objet la recherche de polarités qui structurent l'espace français par la concentration de différents types d'équipements de même rareté, mais qui ne délivrent pas les mêmes prestations et n'ont pas la même valeur pour l'usager. L'émergence de nouveaux modes de distribution des services modifie conjointement les offres des commerces et des opérateurs de services, ainsi que les modes de consommation d'informations et de biens par l'usager. Alors que l'on connaît de mieux en mieux la localisation des populations et des activités, celle des services à la population devient plus complexe : les services se dissocient peu à peu des équipements traditionnels (accueil généraliste, grande enseigne spécialisée) et leur « présence » sur le territoire devient plus difficile à appréhender et à mesurer, en particulier lorsqu'ils sont rendus par des voies dématérialisées ou par le biais de mutualisations. Toutefois, ces nouveaux modes de distribution des services constituent pour l'action publique un moyen de répondre de manière plus ciblée et plus adaptée aux besoins des territoires et de leurs habitants. Pour cela, la notion d'accessibilité des services doit être reconsidérée afin de répondre au défi de l'égalité des territoires.

Des équipements de services qui structurent les territoires

Carte 1 ▸ Temps de trajet moyen en heure creuse à un panier de services de la gamme intermédiaire (2013)

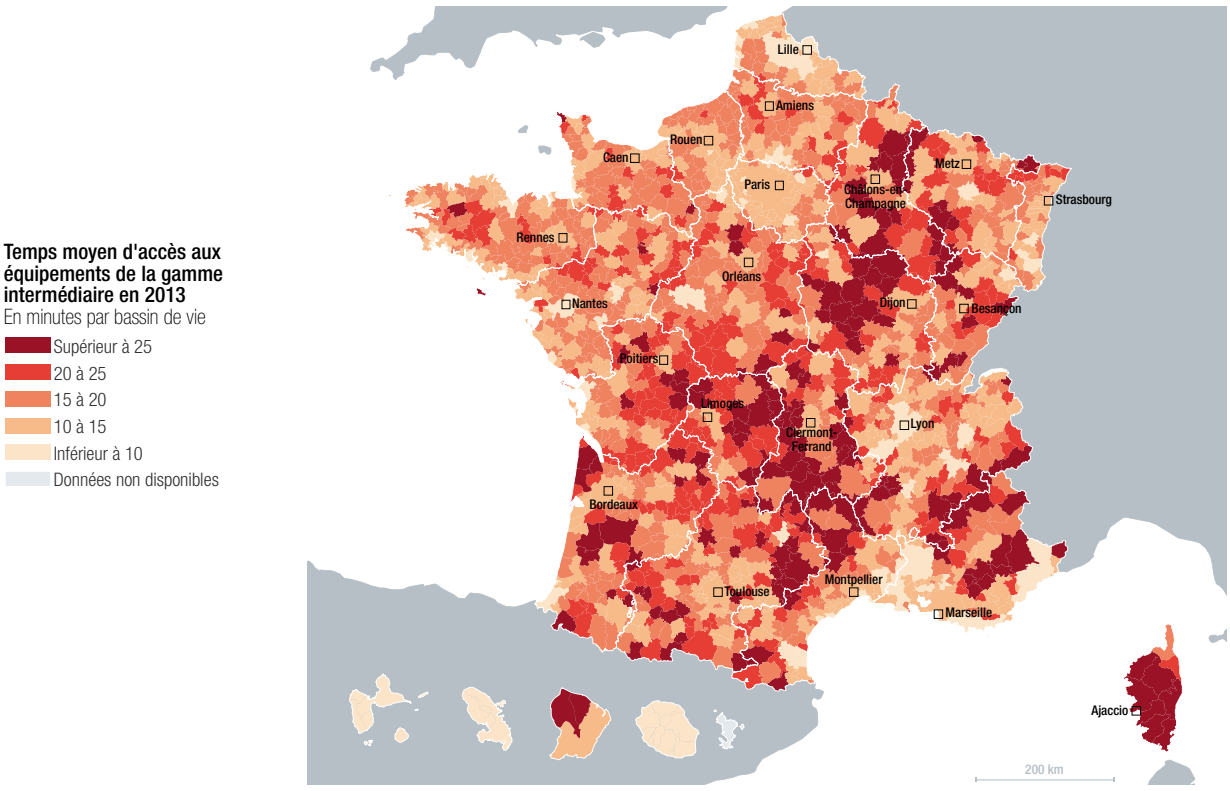

Source : Insee, Metric, BPE 2013.

La localisation des équipements est souvent utilisée pour structurer des territoires : leur présence est une condition de la qualité de vie des habitants, et un facteur intrinsèque de la pérennité d'une économie présentielle ; leur concentration incarne le dynamisme d'une commune et son pouvoir d'attractivité sur un bassin de vie environnant.

Les 1 666 bassins de vie (dont 22 dans les départements d'outre-mer) conçus par l'Insee en 2012 partitionnent le territoire et sont définis comme « les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants » par trajet routier.

Le temps de trajet moyen, pondéré par la population, pour atteindre un panier de 29 équipements de la gamme intermédiaire est de 13 minutes en France métropolitaine. Pour près de 70 % des bassins de vie, cette durée est inférieure à 20 minutes. Cependant, une majorité de territoires de montagnes ou très peu denses sont caractérisés par des temps d'accès moyens plus élevés. C'est le cas de regroupements de bassins de vie qui forment une trajectoire partant des Ardennes et passant, notamment, par le Châtillonnais, le Morvan, la chaîne des Puys, le Cantal, les Cévennes et les Causses, pour s'achever dans les Pyrénées. D'autres lieux connaissent aussi des temps de trajet élevés : la Corse ou les Alpes, pour lesquelles on notera des temps en général moins élevés dans la partie nord – mieux équipée – que dans la partie sud – où certains bassins où certains bassins de vie du Vercors, des gorges du Verdon et du Mercantour connaissent de vraies difficultés. Mais il en est de même pour des bassins de vie aux paysages plus ouverts, situés à l'ouest autour du Montmorillonnais, dans le Limousin et dans une large partie sud-ouest. Peu nombreux et souvent peu peuplés au regard de l'ensemble des bassins de vie, ces territoires participent peu à la moyenne nationale pondérée par la population, mais ils présentent de réelles difficultés d'accès aux équipements de la gamme intermédiaire. Seuls les bassins de vie du chef-lieu du département connaissent, en général, des temps de trajet moindres que ceux situés sur les marges des départements. L'accessibilité des équipements oppose donc les bassins aux populations peu denses et aux contraintes géographiques fortes, aux bassins urbains ou aux paysages plus ouverts.

LES BASSINS DE VIE 2012

Les bassins de vie couvrent la France entière et constituent les plus petits territoires sur lesquels les habitants peuvent avoir accès à un ensemble de services de la gamme intermédiaire.

Leur construction repose, en premier lieu, sur l'identification de communes ou d'unités urbaines comme pôles de services intermédiaires qui comprennent plus de 16 équipements sur les 31 que compte la gamme des services intermédiaires en 2012. Celle-ci est définie à partir d'une analyse de fréquence des équipements recensés par la base permanente des équipements[1]. La gamme intermédiaire regroupe les services dont la fréquence nécessite une aire d'influence ou de chalandise plus large que des services de proximité (la banque, la pharmacie, l'école maternelle…) et moins étendue que les services supérieurs (l'hypermarché, le lycée, le cinéma, Pôle emploi…), surtout situés dans dans les grands pôles urbains. Le collège, le laboratoire d'analyses, le contrôle technique automobile, les magasins de vêtements, de chaussures, de meubles, d'électroménager, la librairie… font partie de la gamme intermédiaire.

Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches : la proximité se mesure en temps de trajet par la route et à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et chaque équipement non présent sur une commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte.

Contrairement aux aires urbaines et aux zones d'emploi, la construction de ces bassins ne repose pas sur des fréquences de flux observés, mais sur la concentration et la coprésence de services dans des pôles ainsi que la définition de leur zone d'influence par la proximité.

Carte 1 ▸ Les bassins de vie 2012

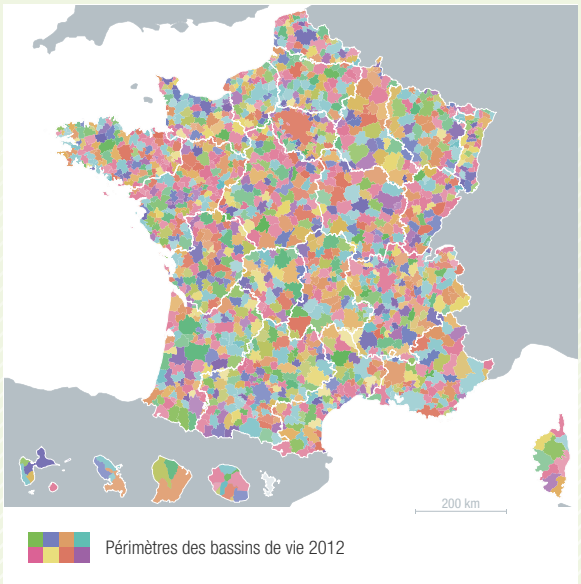

Source : Insee, BPE 2012.

1 La Base permanente des équipements est un registre, tenu par l'Insee, des principaux équipements et services présents dans les communes. Pour sources, elle a principalement des répertoires et des fichiers administratifs et elle recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport, des loisirs, de la culture et des transports.

Dans la mesure où ils donnent une vision cohérente et simplifiée du territoire, les bassins de vie constituent un zonage pertinent dans la mise en œuvre de politiques publiques locales liées à la vie quotidienne des habitants. Les bassins de vie identifient clairement les concentrations d'équipements, véritables zones d'activité pour lesquelles de futures implantations peuvent être envisagées, car elles y trouveront le marché ou la fréquentation nécessaire à leur développement.

Néanmoins, dans un monde où les modes de distribution des services évoluent fortement, les politiques publiques visant à améliorer l'accessibilité des services ne peuvent se résumer au renforcement du pôle d'un bassin de vie. Il n'est pas la seule réponse à une localisation optimale de tous les équipements et des services au public.

Accessibilité des équipements ou accessibilité des services ?

L'équipement traditionnel – celui à partir duquel on considère que le service est présent sur le territoire – est matérialisé par un bâtiment, un lieu d'accueil souvent étroitement identifié à un type de service rendu : la boulangerie vend du pain, l'agence de la Caisse d'allocations familiales délivre des prestations familiales. C'est encore le lieu où on l'on se rend pour acheter un bien, avoir une information, recevoir une prestation. Ce modèle a cependant fortement évolué depuis la deuxième moitié du XX^{e} siècle, dans les domaines marchands comme non marchands, sous l'effet de la concurrence de la grande distribution et des économies d'échelle.

S'ils restent des facteurs structurants des territoires, les magasins traditionnels – et plus généralement les lieux d'accueil – n'ont plus le monopole des services qu'ils offraient autrefois. La boulangerie, la boucherie, ne doivent plus être vues comme des équipements délivrant un bien ou un service exclusif et spécifique, mais comme l'expression d'un choix des usagers pour ce type de prestations : dès lors que les grandes surfaces diffusent elles aussi ces biens, celle calculée des magasins traditionnels n'est que l'accessibilité d'une partie d'un service puisque que le service ou le bien est aussi disponible dans un autre équipement.

Du point de vue de l'usager, sans présager de considérations personnelles, peu importe celui qui délivre le bien ou la prestation, peu importe le moyen par lequel il est dispensé, du moment qu'il obtient la satisfaction d'un service de qualité équivalente ou acceptable pour lui.

La distribution multicanal

L'arrivée des nouveaux moyens offerts par les technologies numériques a ouvert de nombreuses possibilités de dématérialiser la distribution de services. Ce qui n'était que des innovations il y a encore 15 ans a transformé les secteurs des banques et des assurances, mais aussi celui des services publics et au public. Ces dernières années, ce mouvement s'est encore accéléré en raison de contraintes budgétaires qui ont entraîné des fermetures d'équipements d'accueil jugés peu rentables pour les commerces, pas assez fréquentés ou trop onéreux pour un service public.

La disparition des équipements traditionnels peut effectivement conduire à une perte de services dans une localité. Mais une fermeture n'est pas une fatalité si d'autres canaux sont mobilisés pour continuer à rendre un service équivalent : l'itinérance d'équipements mobiles (un épicier itinérant) ou bien d'agents qui se déplacent à domicile, la mutualisation de services et, bien sûr, les moyens offerts par les technologies numériques multiplient les possibilités d'accès.

LA DISTRIBUTION MULTICANAL DES SERVICES

Graphique 1 ▸ Schéma partiel de la distribution multicanal des services

Source : Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2015.

Ce schéma général et non exhaustif de la distribution multicanal des services montre que les canaux – comme possibilités offertes à l'usager pour s'informer, consulter, formuler une demande et obtenir un service – sont multiples. Avec l'arrivée des nouvelles technologies, ces canaux ont tendance à se rapprocher du domicile de l'usager, mais avec un coût pour celui-ci : en effet, il faut faire l'acquisition du matériel nécessaire pour les utiliser. Par ailleurs, les canaux de distribution ne sont pas mobilisés ou présents de façon équivalente dans les territoires, en fonction des débits disponibles pour les équipements numériques, mais aussi des initiatives locales (mutualisation des services, itinérance du service, etc.).

Dès lors, l'enjeu n'est plus de mesurer la proximité d'un service par la présence d'un accueil généraliste, mais de mesurer l'accessibilité d'autres canaux capables d'être mobilisés localement pour délivrer des services plus spécifiques et plus adaptés aux problématiques et aux besoins de l'usager. Le commerce ou le service public pourront aller jusqu'à organiser leur stratégie multicanal pour coordonner ces canaux et services dans un parcours qui mènera l'usager vers la consommation d'un service final de qualité : consulter ses droits sur Internet, obtenir des précisions par mails, modifier son dossier et prendre rendez-vous par téléphone, se déplacer dans une agence pour un entretien finalisé avec un agent ayant toutes les pièces du dossier en main pour satisfaire sa demande. L'usager peut accepter de se déplacer un peu plus loin s'il sait qu'il sera reçu à l'heure et qu'il obtiendra la prestation souhaitée.

La mesure de l'accessibilité des services doit intégrer cette problématique du multicanal. L'ignorer conduirait à présenter des résultats et donc des schémas erronés, et à conclure à la nécessité d'implanter des équipements classiques ne répondant plus aux attentes et aux usages de la population.

Un exemple de la mesure d'une accessibilité géographique multicanal d'un service

L'exemple de travaux menés actuellement en collaboration avec Pôle emploi a permis de mettre en évidence l'intérêt, pour l'usager comme pour l'opérateur, de qualifier une offre de services selon trois critères : la démarche, également appelée ligne de service, que souhaite effectuer l'usager (obtenir une information, modifier son dossier, etc.), le niveau d'expertise nécessaire pour répondre à cette demande et, enfin les canaux par lesquels le service est délivré.

L'analyse a porté sur la mesure de l'accessibilité géographique d'une ligne de service de premier niveau qui consiste pour l'usager à s'informer et être orienté. Cette démarche peut être effectuée aussi bien dans un équipement de Pôle emploi (agences, relais ou permanences) que dans des espaces mutualisés de services comme une Maison de services au public, ou d'autres sites partenariaux auxquels Pôle emploi participe.

En 2013, sur le territoire métropolitain, le temps d'accès moyen aux équipements de Pôle emploi est d'un peu moins de 20 minutes (19,6 minutes). En prenant en compte l'existence sur le territoire d'espaces mutualisés où où Pôle emploi est présent, cette même moyenne est d'un peu plus de 14 minutes pour ce service de premier niveau. Pour un département montagneux comme les Alpes-de-Haute-Provence, bien équipé en espaces mutualisés, cela représente un gain de temps d'un peu plus de 15 minutes en moyenne, ce qui place ce territoire en dessous de la moyenne nationale, à un temps d'accès moyen de 11 minutes.

On peut imaginer d'autres types de cas dans lesquels divers canaux pourront être associés aux équipements traditionnels pour mesurer l'accessibilité géographique d'un service : l'entretien et le conseil d'un service public peut être réalisé dans les accueils physiques, mais aussi par des canaux tels que l'itinérance d'agents ou la mise à disposition d'installations numériques permettant le face à face distant et l'échange de documents.

L'expérience menée avec Pôle emploi illustre bien que la mesure de l'accessibilité géographique suppose, en préalable aux analyses, la connaissance de l'offre de services d'un opérateur public ou privé, de sa segmentation en lignes de service et des canaux par lesquels ces services sont délivrés. L'équipement et sa localisation ne sont pas suffisants pour mesurer la réponse apportée à une population.

Carte 2 ▸ Temps d'accès aux espaces de services de Pôle Emploi (agences, relais, permanences)

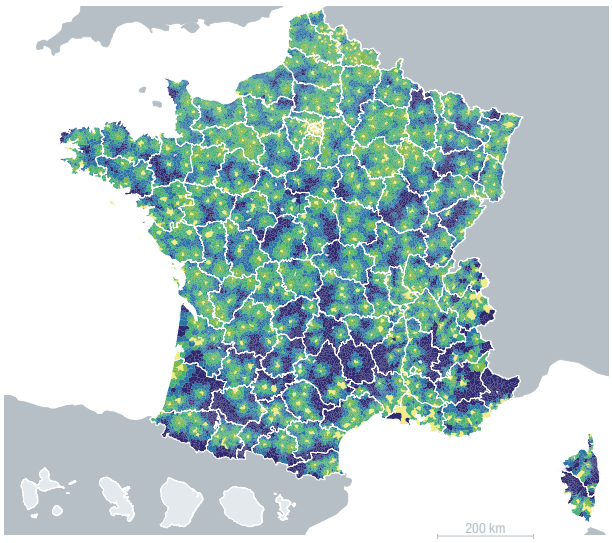

Source : Pôle emploi 31/12/2013, Odomatrix Inra Umr1041 Cesaer.

Carte 3 ▸ Temps d'accès à un service de premier niveau de Pôle emploi (accueil, information, orientation)

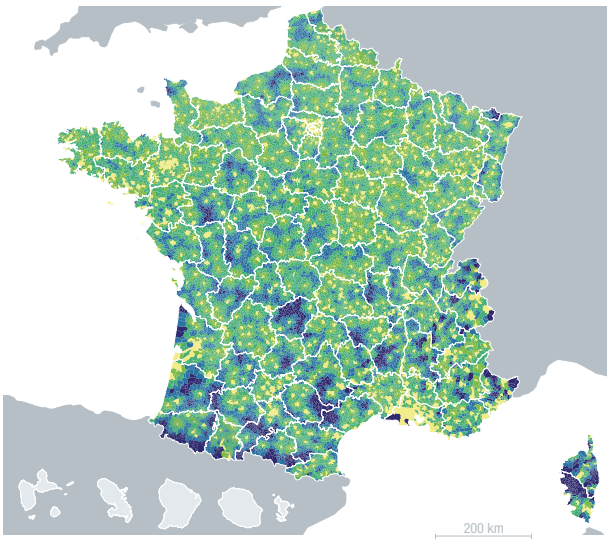

Source : Pôle emploi 31/12/2013, Odomatrix Inra Umr1041 Cesaer.

LA MUTUALISATION DE SERVICES, CANAL INNOVANT D'ACCUEIL DU PUBLIC SUR LE TERRITOIRE

Le Commissariat général à l'égalité des territoires est pilote du dispositif national des Maisons de services au public. Labellisés sous le nom de Relais Services Publics par les préfectures de département, ces espaces délivrent une offre de services diversifiée et de proximité à l'attention de tous les publics.

De l'information transversale de premier niveau à l'accompagnement de l'usager sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques. Les opérateurs partenaires sont nationaux, locaux, marchands ou non marchands, et les services délivrés peuvent couvrir le champ social, de l'emploi, de la justice, du logement, de la santé, du commerce, de l'éducation, de la consommation, de la culture, de l'environnement… Le label d'État engage les partenaires dans une démarche de présence (au moins 24 heures hebdomadaires), et de qualité de service.

Au 31 décembre 2014, 363 Maisons sont présentes et réparties dans 67 départements métropolitains. La dynamique de développement du dispositif demeure soutenue en 2014 : elle se diversifie au travers de modes d'organisation adaptés, comme l'itinérance des services ou des horaires d'ouverture appropriés au rythme de vie des habitants. Dans le cadre de la politique d'égalité des territoires, le gouvernement a décidé de renforcer la dynamique à l'œuvre et d'atteindre l'objectif de 1 000 Maisons en 2017 sur l'ensemble du territoire national, afin de répondre aux besoins des habitants et de compléter le maillage. À ce jour, la répartition très inégale des Maisons sur le territoire s'explique principalement par la participation ou non de 22 départements au dispositif d'expérimentation qui s'est achevé fin 2014. Néanmoins, nombre de départements se sont déjà inscrits dans ce dispositif. L'est du pays, la Bourgogne, les Alpes, mais aussi des départements de Provence, Midi-Pyrénées ou même de Normandie, sont particulièrement bien pourvus en Maison de services au public. Les possibilités de création sont encore élevées dans une large partie ouest et sud du territoire métropolitain, sans oublier le Grand est et les départements d'outre-mer.

Carte 1 ▸ Les relais de services au public (au 30 juin 2014)

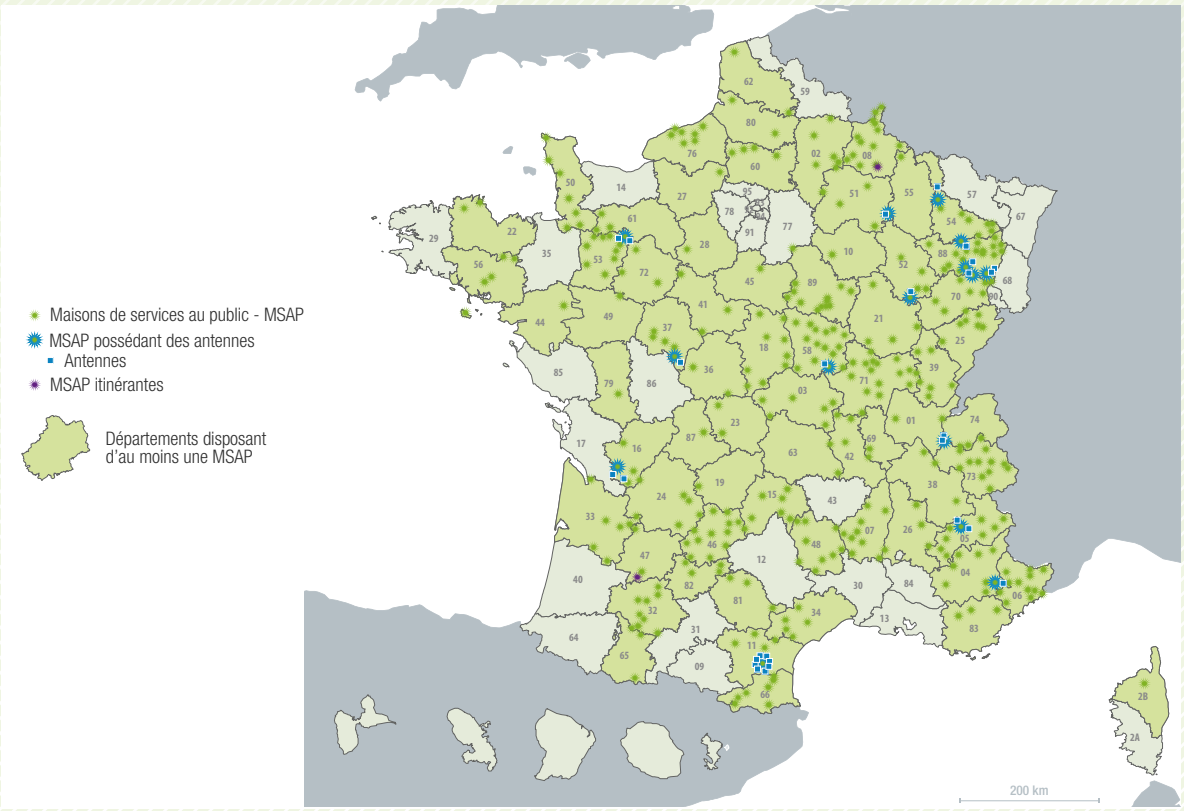

Source : CGET, 2014.

Innover dans la mesure de l'accessibilité des services

Le temps de trajet est en réalité un facteur plus ou moins important selon les types de territoires considérés. Il peut être prépondérant dans les campagnes parce que le service sera moins présent, voire absent, dans les zones les moins denses où, par définition, on y a moins recours. En revanche, en milieu urbain, la durée du trajet est souvent moins longue. Cependant, elle ne tient pas compte du temps d'attente sur place, du délai pour obtenir un rendez-vous, de la qualité et du coût du service considéré, autant de facteurs qui vont déterminer le choix et la venue de l'usager. Le rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles souligne ainsi l'importance de certains freins à la fréquentation d'équipements sportifs, comme le manque de diversité des activités proposées, la vétusté, l'insuffisance de confort et de convivialité des installations[2]. L'accessibilité des services n'est pas seulement affaire de géographie et de temps de trajet, mais sa mesure est aussi fonction d'autres facteurs qui permettront de comprendre le comportement et les déplacements des usagers vers un site plutôt qu'un autre.

Considérer l'ensemble de ces facteurs dans une analyse d'accessibilité des services est difficilement réalisable et risquerait de produire des modélisations complexes dont les résultats synthétiques seraient probablement peu lisibles. Néanmoins, l'accessibilité potentielle localisée (APL) des médecins généralistes propose une lecture intégrée de l'accessibilité comprenant le temps de trajet et l'activité du praticien. Il est donc possible, lorsque l'on dispose des données nécessaires, de prendre en compte d'autres dimensions de l'accessibilité que le seul temps de trajet.

LES FACTEURS CONTRIBUANT À L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

L'accessibilité des services s'appréhende différemment en fonction des objectifs poursuivis, du type de service étudié, des données disponibles et du territoire considéré. Le terme d'accessibilité des services est aujourd'hui souvent utilisé au sens restreint de l'accessibilité physique des équipements pour des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Cependant, cette acception n'est qu'une composante d'une notion à la fois plus englobante et plus complexe qui renvoie à la facilité pour un usager de disposer de ce service.

L'information – ou la connaissance par les usagers des différents facteurs listés ci-dessous (l'existence d'un site Internet, la localisation précise des équipements pouvant répondre à ses besoins, les services qui sont offerts, les horaires d'ouverture, les moyens permettant d'y accéder… – représente le facteur principal qui guidera le choix de l'usager vers l'utilisation d'un canal ou d'un autre pour bénéficier du service voulu. Certaines personnes pourront, par exemple, préférer se rendre dans un équipement lointain sur les caractéristiques duquel ils sont bien informés (ou qu'ils ont l'habitude de fréquenter) plutôt que dans un équipement proche dont ils n'ont qu'une connaissance imprécise.

La possibilité de choix : elle suppose une bonne information et une certaine densité de services ou d'équipements. Lorsqu'elle est trop faible, certains usagers se retrouvent captifs et des situations de monopole se créent. Cela peut se révéler particulièrement vrai pour un service marchand de proximité.

Le temps d'accès : calculé selon les cas en prenant pour origine un domicile ou un lieu de travail, il intégrera utilement le temps de trajet proprement dit et le temps d'attente sur place. Il peut être nul si l'usager est capable d'atteindre le service sans se déplacer (téléphone, Internet), ce qui ne présage pas de sa capacité à utiliser ce médium pour bénéficier du service voulu. Les conditions de trajet peuvent aussi être prises en compte.

La disponibilité du service : elle renvoie à la possibilité pour un usager de recourir à un service dans un délai compatible avec ses besoins. Ce délai varie selon la nature du service et comporte une part de subjectivité : un mois pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste peut être considéré comme acceptable, sauf bien sûr en cas d'urgence médicale ; un délai de trois jours pour avoir rendez-vous chez un généraliste ne l'est pas. Elle découle d'une tension entre offre et demande (forte demande, peu d'offres concurrentes) ou d'horaires d'ouverture peu adaptés.

Le coût du service : il représente l'effort financier global pour bénéficier du service et comprend le coût du service lui-même, mais aussi le coût du trajet et les frais annexes (par exemple, des accessoires sportifs).Trop élevé, il peut être un facteur de non-consommation du service (par exemple, renoncement à des soins).

La qualité du service : il exprime les conditions dans lesquelles le service est rendu ou consommé. Le service peut être si dégradé que sa présence ne suffit pas et que l'usager ira probablement plus loin, voire renoncera à son utilisation. C'est aussi dans cette dimension que l'on intègre les réponses aux situations handicapantes, qu'elles soient d'origines physique, mentale, culturelle ou linguistique.

2 Cf. Rapport de l'Onzus 2014.

L'ACCESSIBILITÉ POTENTIELLE LOCALISÉE : LA PROXIMITÉ NE RIME PAS TOUJOURS AVEC DISPONIBILITÉ

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) a été développé par la DREES[3] et l'IRDES[4] pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin. Il vise à améliorer les indicateurs usuels d'accessibilité aux soins (distance d'accès au plus proche, densité par bassin de vie ou département…). Il mobilise pour cela les données de l'assurance-maladie (SNIIR-AM[5]) ainsi que les données de population de l'Insee.

L'APL est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issues des communes environnantes. Calculé à l'échelle communale, il met en évidence des disparités d'offres de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements…), aura tendance à masquer. Il tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice, ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence la demande de soins.

L'APL aux médecins généralistes libéraux est, en moyenne, plus élevée pour les habitants des communes urbaines. Au sein de ces communes, les habitants des moyens ou petits pôles ont une meilleure accessibilité (81 ETP pour 100 000 habitants) que ceux des grands pôles (75 ETP pour 100 000 habitants). Au sein des communes rurales, celles qui sont isolées ont une accessibilité plus élevée (63 ETP pour 100 000 habitants) que celles situées en périphérie des pôles (52 ETP pour 100 000 habitants). Cette représentation à un instant donné ne reflète pas les risques prévisionnels liés aux départs en retraite des médecins, encourus par les territoires.

Carte 1 ▸ L'accessibilité potentielle localisée (APL) des médecins généralistes libéraux (2010)

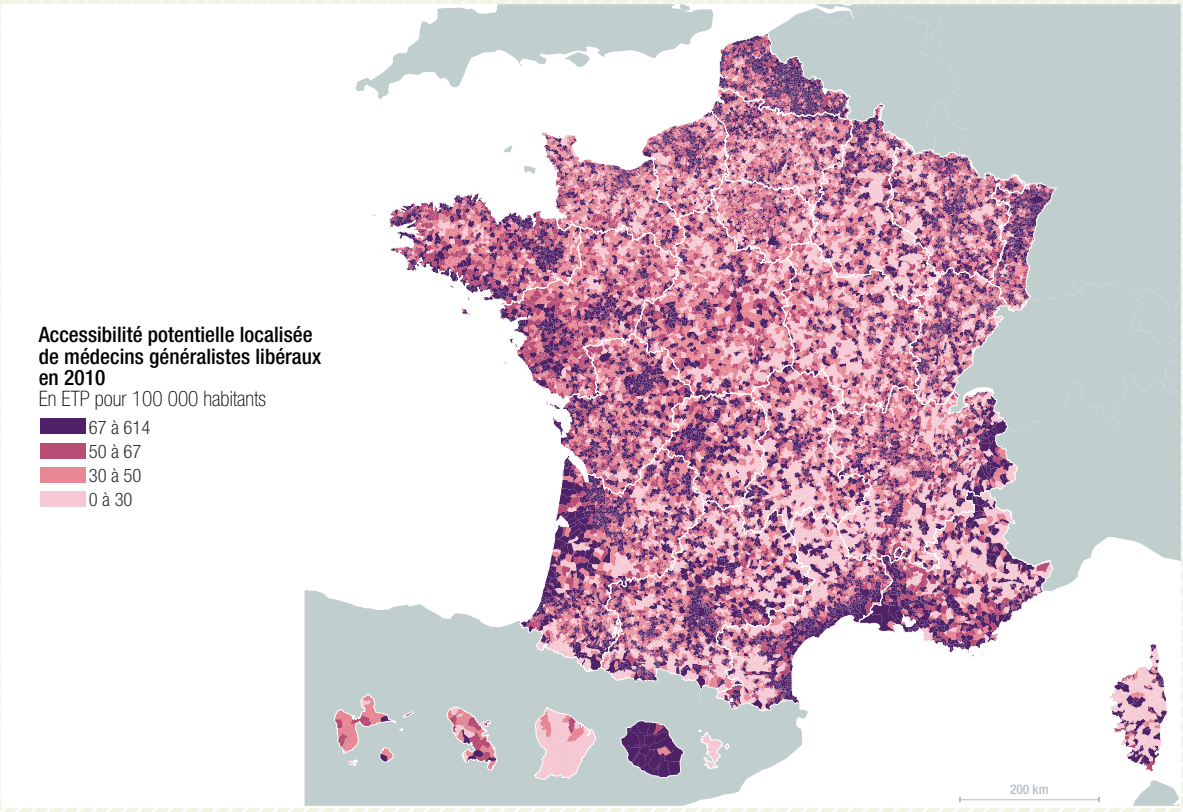

Sources : Sniiram 2010, Cnamts ; Population municipale RP 2008, Insee.

3 Direction recherche, études, évaluation et étatistiques du ministère des Affaires ociales, de la Santé et des Droits des femmes.

4 Institut de recherche et documentation en économie de la santé.

5 Système national d'information inter-régimes de l'Assurance maladie.

Quelle mesure de l'accessibilité des services pour répondre à l'égalité des territoires ?

La notion d'égalité des territoires suppose d'offrir un service à des conditions comparables partout sur le territoire national. Cet objectif de qualité sera atteint si les diagnostics qui visent à accompagner l'installation de services sur un territoire arrivent à intégrer dans leurs analyses les différentes dimensions de l'accessibilité et les nouveaux modes de distributions des services, qu'ils soient liés aux nouvelles technologies ou non. Cela demande en amont une réflexion sur l'analyse du besoin des populations, pour identifier les zones déficitaires au regard des lignes de services les plus vitales ou utiles aux habitants.

Par nature, ces diagnostics de service rendus à l'usager sont complexes complexes et demandent une connaissance complète de l'offre de service, des caractéristiques des équipements présents sur le territoire (horaires d'ouverture, services effectivement délivrés, nombre d'agents, fréquentation, etc.). À l'échelle nationale, cette connaissance est rarement aussi fine que nécessaire, mais les analyses menées sur l'ensemble du territoire permettent de dégager de grands enseignements et de comparer les territoires entre eux pour cibler ceux qui sont les plus en difficulté. L'émergence des données locales et des partenariats noués localement avec des opérateurs de services publics ou privés permet de mobiliser des informations souvent plus fraîches et plus exactes que les statistiques nationales. L'ingénierie locale a donc ici un rôle essentiel pour mettre en œuvre les moyens de mener des diagnostics territoriaux de services les plus adaptés aux problématiques locales. ■

Bibliographie

BRUTEL C., LÉVY D., « Le nouveau zonage en bassin de vie de 2012 », *Insee Première* n° 1425, décembre 2012.

CGET–ONZUS, « L'offre d'équipements sportifs et les freins à la pratique sportive dans les ZUS », *Rapport de l'Onzus,* 2014.

ETD, « Services au public – Quel diagnostic territorial pour quelle stratégie locale ? », *éditions ETD*, novembre 2013.

HILAL M., « Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes », *Économie et Statistique* n° 402, 2007.

INSEE, « Inventaire communal 1998 », *Synthèses* n° 52, 2001.

IRDES/DREES, « L'accessibilité potentielle localisée (APL) : une nouvelle mesure de l'accessibilité aux médecins généralistes libéraux », *Questions d'économie de la santé* n° 174, mars 2012.

LUO W., WANG F., « Measures of Spatial Accessibility to Health Care in a GIS Environment: Synthesis and a Case Study in the Chicago Region », *Environment and Planning B : Planning and Design*, Pion Ltd, London, vol. 30(6), pp 865-884, 2003.

SECK A.-M., « L'innovation dans la distribution des services : l'émergence du multicanal », *Proceedings of the XVIIth International RESER Conference*, Tampere (Finlande), septembre 2007.

Partie 2

DOSSIER « QUALITÉ DE VIE, HABITANTS, TERRITOIRES »

A Des aspirations individuelles aux indicateurs territoriaux : comment mesurer la qualité de vie ?

B Des qualités de vie au croisement des caractéristiques de la population et des cadres de vie

A Des aspirations individuelles aux indicateurs territoriaux : comment mesurer la qualité de vie ?

La notion de bien-être subjectif, telle que définie par l'OCDE, traduit l'idée que la qualité de vie dépend de l'incidence d'un ensemble de circonstances spécifiques sur le ressenti qu'ont les individus de leur propre existence, et présuppose que la personne la mieux placée pour juger de la qualité de vie est l'intéressé lui-même. Ainsi, la mesure du bien-être subjectif repose sur l'évaluation que chacun fait de sa vie, prise dans son ensemble ou bien distinguée en différentes composantes (santé, éducation, situation vis-à-vis de l'emploi, etc.). Dans le rapport de la commission Stiglitz, le bien-être subjectif est envisagé comme l'une des composantes de la qualité de vie, sans pour autant en être le critère unique.

Comment mesurer le bien-être subjectif ?

En France, la mesure du bien-être subjectif par la statistique publique est encore récente. Les résultats présentés ici sont issus de l'enquête SRCV (dispositif des Statistiques sur les ressources et les conditions de vie, existant depuis 2004) et de l'enquête spécifique « Qualité de vie » menée en 2011. En complément des publications de l'Insee sur le sujet, cette partie mobilise également une enquête du Crédoc sur l'évolution du bien-être en France depuis 30 ans. Celle-ci a été menée en 2012 et approfondie pour le CGET en 2014.

Les enquêtes de l'Insee utilisent la manière la plus courante de mesurer le bien-être en économie, c'est-à-dire en posant aux individus la question suivante : « Êtes-vous satisfait de la vie que vous menez actuellement ? » Les personnes interrogées peuvent répondre par une note allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait), qui correspond à un jugement global sur le bien-être mais ne permet pas de savoir quels critères le fondent. Aussi le questionnaire administré par l'Insee décline-t-il, par la suite, la question en plusieurs dimensions : « Sur une échelle de 0 à 10, indiquez votre satisfaction concernant 1) le logement, 2) le travail, 3) les loisirs, 4) les relations avec les proches, famille, amis et voisins, et 5) la vie que vous menez actuellement [...] ». Ces enquêtes permettent d'avoir une vue globale des dimensions qui sont déclarées comme importantes pour le bien-être des Français. On peut également appréhender ces facteurs soit en posant directement une question ouverte aux individus (« Qu'est-ce qui vous rend heureux/malheureux dans votre vie ? »), soit en leur demandant de classer leurs priorités parmi une liste d'items (« Pour chacun des domaines de la vie suivants, pouvez-vous attribuer une note de 1 à 7 selon l'importance que vous lui accordez ? »). C'est l'une des méthodes employées par le Crédoc. Menée depuis 1978, l'enquête « Conditions de vie et Aspirations » fournit ainsi des indications sur l'évolution des grandes dimensions du bien-être au fil du temps (chapitre A1).

Placer les perceptions des habitants en regard de leurs conditions de vie

Toutefois, à l'échelon individuel, le degré de satisfaction lié au logement, au travail, aux loisirs… diffère considérablement d'une personne à l'autre. Pour expliquer ces variations, les résultats du questionnaire sont mis en relation avec des données sur les conditions de vie des ménages (difficultés de santé, qualité des liens sociaux, conditions environnementales, etc.) et des variables socioéconomiques telles que l'âge, le sexe ou le niveau de diplôme. Les corrélations observées entre le niveau de bien-être déclaré et l'ensemble de ces variables permettent ainsi de déterminer quels sont les facteurs qui jouent le plus dans le fait de se déclarer heureux (chapitre A2).

En outre, une méthode exploratoire, dite méthode d'estimation « petits domaines », permet en outre d'étudier les disparités géographiques du niveau de satisfaction déclaré par les habitants. Les données de l'enquête SRCV – d'échelle nationale – sont ainsi régionalisées pour permettre de dessiner une géographie de la qualité de vie perçue par les Français (chapitre A3).

Enfin, certains travaux appréhendent la qualité de vie des individus à l'échelon départemental, au travers de données plus objectives liées notamment à la qualité de leur environnement – comme la durée des déplacements domicile-travail ou encore l'accessibilité aux services (chapitre A4).

Définitions

Bien-être : « Le bien-être est d'une part lié à la satisfaction ou non de besoins élémentaires […] et, d'autre part, à la perception de ses conditions de vie par chaque individu, ce qui renvoie à une échelle de valeurs socialement définie. Dans les deux cas, d'importantes fluctuations vont se faire jour en fonction du contexte géographique et social » (Fleuret, 2005, p. 317). Dans la commission Stiglitz, le bien-être est défini comme l'une des composantes de la qualité de vie.

Qualité de vie : Contrairement au bien-être qui se place du côté subjectif, « la qualité de vie s'apparente davantage aux caractéristiques objectives et matérielles de l'environnement. Il s'agit de qualifier les attributs des espaces. L'analyse porte ainsi sur les conditions de vie en fonction de la qualité des territoires et des conditions nécessaires à l'agrément de chacun » (Barbarino-Saulnier, 2005, p. 1).

Bibliographie

BIGOT R., CROUTTE P., DAUDEY E., HOIBIAN S., « Qu'est-ce qui rend les Français heureux ? Comment le bien-être a-t-il évolué dans les régions depuis 30 ans ? », Crédoc, *Rapport de recherche pour le CGET*, 2014.

GADREY J., JANY-CATRICE F., *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Coll. Repères, éd. La Découverte, 2005.

GADREY J., « Le PIB fait-il le bonheur ? » in *Alternatives Économiques*, Hors-Série Poche n° 48, pp. 97-98, 2011.

GODEFROY P., LOLLIVIER S., « Satisfaction et qualité de vie », Insee, *Économie et statistique* n° 469-470, pp. 199-232, 2014.

OCDE, « Le bien-être subjectif » in *Comment va la vie ? Mesurer le bien-être*, p. 73, Éditions OCDE, 2013.

STIGLITZ J., SEN A., FITOUSSI J.-P., *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, 2009.

1 | L'évolution des grandes composantes du bien-être en France

Les aspirations des Français sont nombreuses, et tendent à se démultiplier. Dans l'enquête « World Values Survey » comme dans celle du Crédoc, presque tous les domaines de la vie évoqués ont tendance à être jugés « plus importants » qu'hier. Ainsi, l'importance accordée au travail, aux loisirs ou à la vie amicale augmente sans que l'investissement dans la sphère familiale ou dans la vie publique ne soit entamé. Dans ces conditions, il est difficile de prendre en compte toutes les composantes du bonheur : les sept dimensions analysées dans ce chapitre (famille, santé, travail, cadre de vie, logement, vie sociale, sphère publique) font partie des premiers critères de bien-être cités par les personnes enquêtées. Pour la plupart d'entre elles, ce sont les mêmes dimensions que l'on retrouve dans le deuxième chapitre concernant les déterminants objectifs du bien-être, à l'exception notable du revenu, qui n'est cité que par 4 % des enquêtés comme motif de bonheur[1].

Pour chacune de ces dimensions, le Crédoc a calculé un indice associant des indicateurs objectifs – comme la participation à une association – et des indicateurs décrivant la perception des individus – avis positif sur le fonctionnement de la justice, par exemple. Cet indice permet de suivre dans le temps l'évolution de la proportion d'individus qui comptabilise un grand nombre d'indicateurs positifs. Selon les catégories sociales, cette évolution est contrastée : l'indice rend compte des écarts qui se creusent dans certaines dimensions entre les individus à hauts et bas revenus.

Dans certains cas, on observe une déconnexion entre la perception qu'ont les individus de leur vie et les marqueurs dits « objectifs » de la qualité de vie. À titre d'exemple, depuis une trentaine d'années on constate une amélioration des données objectives sur la santé (espérance de vie, mortalité), alors que, dans le même temps, la perception des ménages en matière de santé s'est dégradée[2].

LA MESURE DES INÉGALITÉS DANS L'ENQUÊTE DU CRÉDOC

Pour chaque dimension du bien-être, l'indice a été ventilé selon le niveau de vie par unité de consommation*. Celui-ci est résumé en trois classes :

- niveau de vie supérieur à 150 % du niveau de vie médian, avec un revenu de plus de 2 445 euros (hauts revenus) ;
- niveau de vie compris entre 70 % et 150 % du niveau de vie médian, avec un revenu entre 1 141 et 2 445 euros (classes moyennes) ;
- niveau de vie inférieur à 70 % du niveau de vie médian, avec un revenu de moins de 1 141 euros (bas revenus).

* Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage (ensemble des revenus nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation. En 2011, le niveau de vie médian s'élevait à 1 630 euros mensuels.

1 En revanche, les conditions financières («le coût de la vie», «le manque d'argent», «les soucis matériels») arrivent en deuxième position (après la santé) des motifs les plus souvent mis en avant par les interviewés qui se disent peu souvent ou jamais heureux. Cette relation entre revenus et bien-être apparaîtra aussi clairement dans le deuxième chapitre sur les déterminants objectifs du bien-être.

2 Bigot R., Croutte P., Daudey E., Hoibian S., Muller J., 2012.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Cette première partie pose les bases d'une réflexion sur la mesure du bien-être subjectif. Malgré les progrès réalisés dans ce domaine, l'interprétation des données issues d'enquêtes d'opinion reste délicate. Parmi les difficultés qui se présentent, deux nous semblent importantes à souligner :

- D'une part, chaque individu évalue son bien-être vis-à-vis d'un système de références auquel il s'adapte. Ainsi, « les personnes défavorisées sont susceptibles d'adapter leurs préférences à leur situation difficile et de prétendre être mieux lotis […] que ne l'indique leur situation objective »[3]. De façon symétrique, la richesse peut faire naître des aspirations que l'augmentation du revenu ne sera pas en mesure de satisfaire, et l'on jugera ainsi le bien-être d'un individu satisfaisant sans que ce dernier ne s'estime lui-même heureux de sa situation.

- D'autre part, les normes sociales de bien-être sont évolutives et il est difficile de comparer dans le temps des niveaux de bien-être sans replacer ces résultats dans leur contexte politique, économique et culturel.

On trouvera des réponses à ces questions dans l'abondante littérature consacrée au sujet depuis une dizaine d'années[4]. Quoi qu'il en soit, la mesure du bien-être subjectif demeure un sujet de débat entre économistes, et sa portée normative rend la prudence nécessaire quant à l'usage qu'il en est fait.

En prenant le bonheur individuel comme point de départ afin d'en estimer les déterminants, les enquêtes sur le bien-être se situent dans le droit fil de la tradition utilitariste, dont l'économie du bonheur est un prolongement[5]. Indirectement, et même si elles ne se réclament pas de ce courant de pensée, ces enquêtes donnent une forte légitimité à la poursuite du bonheur individuel, au risque d'évacuer la notion de bien commun (par exemple, le partage équitable des ressources ou encore la prise en compte d'intérêts communs à l'ensemble de la société). Les résultats présentés ici sont donc à mettre en relation avec les données étudiées dans la suite de ce dossier, et plus largement dans l'ensemble du rapport. En effet, il s'agit de « considérer la société comme un tout, dont le bien-être est constitué non seulement des bien-être individuels ou de la qualité des relations que ses membres entretiennent, mais aussi de biens communs […] dont les évolutions doivent être mesurées »[6].

La famille et la santé à la base du bien-être

La famille est le domaine de la vie qui compte le plus pour les Français, loin devant la vie professionnelle, amicale, ou encore les loisirs[7]. En effet, près de neuf personnes sur dix déclarent que la cellule familiale est essentielle dans leur vie. Cette prédominance n'est pas nouvelle : au milieu des années 1980 déjà, l'enquête « Conditions de vie et Aspirations » du Crédoc recensait neuf personnes sur dix plaçant la « famille et les enfants » en tête de leurs priorités de vie.

La crise récente a même eu tendance à renforcer la place de la famille dans les priorités des Français (+ 5 points entre 2011 et 2014). Toutefois, l'importance accordée à la famille ne doit pas masquer que, dans les faits, la famille n'est plus le cadre privilégié des relations sociales. Début 2014, une petite majorité (56 %) des Français déclarent que la famille est « le seul endroit où l'on se sent bien et détendu », alors que leur proportion était de 64 % en 1982. De même, les personnes « rencontrant régulièrement des membres de leur famille proche » représentent aujourd'hui 88 % de la population, contre 94 % au début des années 1980. En effet, les contours de la famille ont changé : recul de l'âge du mariage et du premier enfant, naissances d'enfant hors mariage, banalisation du divorce (54 divorces pour 100 mariages, en 2011), multiplication des foyers monoparentaux et des familles recomposées, avec pour conséquence une progression des foyers de personnes vivant seules, essentiellement composés de jeunes célibataires et de veuves âgées (+7 points en trente ans) alors que le nombre d'adultes vivant en couple est en baisse depuis le début des années 1980 (-10 points).

3 Stiglitz, Sen, Fitoussi, 2008, p. 200.

4 En particulier, voir Claudia Senik, *L'économie du bonheur*, Seuil, République des Idées, 2014, 128 p.

5 Davoine L., 2012.

6 Méda D., 2012, p. 45.

7 Enquête « Conditions de vie et Aspirations » du Crédoc, European Value Survey, Vague 2008-2010, Eurobaromètre 2006.

Carte 1 ▸ Les personnes vivant seules

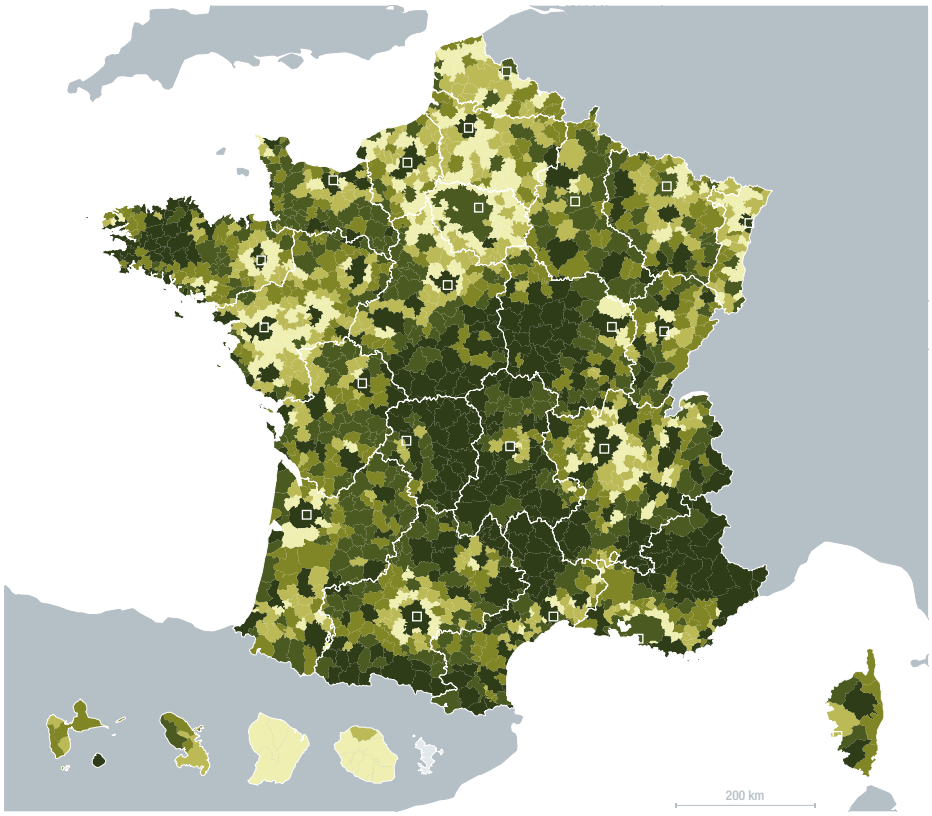

Source : Insee, RP 2011.

Outre la famille, la santé est un prérequis incontournable au bien-être : selon l'enquête Eurobaromètre 2006, 87 % des Français lui confèrent une place essentielle dans leur vie. D'ailleurs, depuis 1991, l'état de santé figure systématiquement dans le trio de tête des préoccupations des Français, parmi une liste intégrant des thèmes divers tels que le chômage, la violence et l'insécurité, la dégradation de l'environnement et l'immigration.

En 2009, l'espérance de vie sans incapacité[8] (EVSI), c'est-à-dire sans limitation d'activités et sans incapacités majeures, est estimée à 63,5 ans pour les femmes et 62,8 pour les hommes, ce qui situe la France légèrement au-dessus de la moyenne de l'Union européenne[9]. Par ailleurs, la mortalité prématurée (décès avant 65 ans) a connu une diminution d'environ 30 % en France au cours des vingt dernières années et, même si elle demeure plus élevée que dans la plupart des pays européens[10], sa baisse traduit une évolution plutôt positive de l'état de santé des Français.

Mais il faut noter qu'en matière de santé « ressentie », un écart se creuse entre catégories sociales depuis une vingtaine d'années. En effet, en 1981, la proportion d'individus considérant leur état de santé comme satisfaisant était globalement identique, quel que soit le niveau de revenu. En 2012, alors même que l'état de santé ressenti n'a pratiquement pas évolué pour les hauts revenus depuis 1981, les indices des classes moyenne et populaire ont largement diminué. L'écart est particulièrement marqué entre hauts revenus (-4 points) et bas revenus (-38 points).

8 L'EVSI représente le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre sans être limitée dans ses activités quotidiennes. En ce sens, l'EVSI est une mesure de bien-être plus pertinente que la seule espérance de vie.

9 En moyenne dans l'UE en 2009, l'espérance de vie sans incapacités était de 61,3 ans pour les hommes et de 62 ans pour les femmes (source des données : Eurostat, 28/11/2011).

10 DRASSIF, IAURIF, 2005.

Carte 2 ▸ Taux de mortalité prématurée des femmes

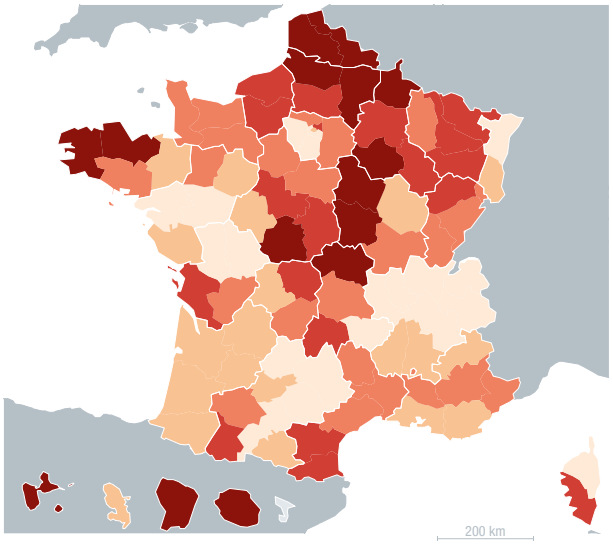

Taux comparatif de mortalité prématurée chez les femmes en moyenne, entre 2009 et 2011
En ‰ par département

- 1,43 à 1,73
- 1,33 à 1,43
- 1,23 à 1,33
- 1,17 à 1,23
- 1,03 à 1,17
- Données non disponibles

Sources : Inserm CépiDc, Insee.

Carte 3 ▸ Taux de mortalité prématurée des hommes

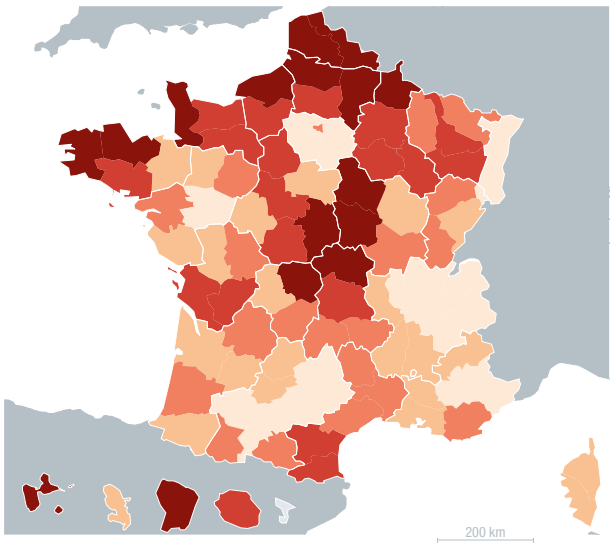

Taux comparatif de mortalité prématurée chez les hommes en moyenne, entre 2009 et 2011
En ‰ par département

- 3,3 à 4,2
- 3 à 3,3
- 2,7 à 3
- 2,5 à 2,7
- 2,2 à 2,5
- Données non disponibles

Sources : Inserm CépiDc, Insee.

L'importance accordée à la valeur travail en France

En 2008-2010, 67 % des personnes enquêtées déclaraient considérer le travail comme « très important » dans leur vie. En effet, au-delà de sa fonction rémunératrice, le travail est perçu en France comme un vecteur d'épanouissement et de réalisation de soi : 78 % des Français interrogés pensent que « pour développer pleinement ses capacités, il faut avoir un travail », contre seulement 58 % des Anglais et 47 % des Suédois (Enquête EVS 2008-2010).

La persistance d'un chômage élevé ainsi que « l'érosion lente, mais relativement continue, de la norme d'emploi "typique" représentée par le contrat de travail à durée indéterminée à temps plein » [11] semblent pousser les personnes dépourvues d'emploi à accorder une importance cruciale à la sphère professionnelle. Contrairement à l'Allemagne ou au Royaume-Uni – où le travail est surtout valorisé par les actifs en poste –, en France, l'ensemble des groupes sociaux, y compris les demandeurs d'emploi, déclarent leur attachement au travail.

11 Dayan J.-L., 2008.

Cadre de vie et logement : des dimensions importantes pour les Français

Le cadre de vie (déclaré comme important par 67 % des enquêtés) et le logement (60 %) arrivent aujourd'hui très haut dans la hiérarchie des priorités dans la vie des Français. Interrogés sur le lieu auquel ils ont le sentiment « d'appartenir avant tout », ils placent le « quartier » où ils habitent en deuxième position des réponses, juste après « La France »[12] (37 % des réponses). L'inscription dans un territoire géographique peut, pour certains, s'appuyer sur la présence d'un réseau social de proximité : 75 % des Français ont, en 2013, discuté avec leurs voisins plusieurs fois au cours du mois dernier et 65 % se sont rendu au moins un service au cours du mois.

L'importance accordée au logement tient au fait qu'il est à la fois un support d'identité pour chacun et un endroit pour se ressourcer et rencontrer ses proches. Depuis trente ans, les conditions de logement se sont nettement améliorées, à la fois en termes d'espace et de confort sanitaire. La surface moyenne par personne a augmenté de 11 m^2 dans l'habitat individuel et de 6 m^2 dans l'habitat collectif[13]. Aujourd'hui, seul 1,3 % des ménages manque de l'un des trois éléments essentiels de confort, à savoir l'eau courante, l'installation sanitaire et les WC intérieurs. Cette amélioration des conditions de logement se lit dans la perception qu'ont les ménages de leur confort : près de neuf personnes sur dix jugent leur logement adapté à leur famille (+4 points depuis 1981) ; et les Français se disent globalement satisfaits de leur cadre de vie quotidien autour de leur logement (86 %).

D'ailleurs, depuis 1981, l'indice de qualité de vie dans le logement, calculé à partir de quatre indicateurs[14], a progressé (+10 points). Toutefois, cette amélioration des conditions de logement semble avoir surtout profité aux hauts revenus (+44 points) et, dans une bien moindre mesure, aux classes moyennes (+12 points). Les ménages à bas revenus, eux, ont nettement vu leur situation se dégrader (-27 points). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces évolutions divergentes selon les niveaux de revenu.

Tout d'abord, la très forte hausse des prix de l'immobilier en a fait un marqueur social, une ligne de partage sur la façon dont les Français perçoivent leurs conditions de vie[15]. D'un côté, les ménages qui ont acheté leur logement au milieu des années 1990 bénéficient actuellement d'un patrimoine immobilier dont la valeur a plus que doublé ; le logement constitue pour eux un facteur de sécurité et d'assurance face à l'avenir. De l'autre, certaines catégories sociales (ménages modestes, jeunes, personnes seules, familles monoparentales et locataires) ont vu diminuer leur capacité financière et s'accroître le poids du logement dans leur budget.

En effet, le logement est devenu le premier poste de consommation des Français (24,6 % de la dépense de consommation finale des ménages en 2006 pour le poste « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » contre 10,9 % en 1959[16]), et l'augmentation du taux d'effort (la part des ressources consacrée à se loger) a été plus forte chez les ménages à bas revenus que chez les catégories aisées[17]. Mécaniquement, le revenu arbitrable[18] s'est réduit, et certains ont été contraints de s'imposer des restrictions sur d'autres postes de leur budget (alimentation, loisirs, vacances, etc.).

Enfin, malgré l'amélioration générale des conditions de logement, certains ménages ne bénéficient toujours pas d'un cadre de vie satisfaisant. En effet, selon l'enquête[19] « Vie de quartier » de l'Insee, les ménages ayant les plus bas revenus habitent plus souvent que les autres dans un cadre de vie dégradé. Plus de 25 % des ménages urbains pauvres habitent un logement trop petit pour le nombre d'occupants, ou font face à des problèmes d'humidité, de chauffage ou d'inconfort général. Cela explique que, depuis trente ans, la proportion des ménages à bas revenus satisfaits de leur cadre de vie a perdu 8 points, tandis que celle des ménages aisés gagnait 10 points.

12 Hoibian S., 2013.

13 Briant P., Rougerie C., 2008.

14 Logement jugé suffisant pour la famille ; logement disposant de 1,8 pièce ou plus par unité de consommation ; cadre de vie quotidien autour du logement jugé satisfaisant ; charges de logement jugées négligeables ou supportables.

15 Bigot R., Babès M., Hoibian S., 2011.

16 Commissariat général au développement durable, décembre 2012.

17 Fack G., 2009.

18 Revenu disponible brut après déduction des dépenses de consommation dites « pré-engagées » telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances (hors assurance-vie) et services financiers (source : Insee, *Le revenu et le patrimoine des ménages*, Insee Références, juillet 2012).

19 Rizk C., 2003.

ZOOM SUR L'APPRÉCIATION DU CADRE DE VIE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans l'enquête Panel Politique de la Ville (PPV)[20], 1 750 ménages vivant en zone urbaine sensible (ZUS) ont été invités à se prononcer sur quinze critères relatifs à leurs conditions de vie dans leur quartier. À partir de l'ensemble des critères, l'ONZUS a construit un indicateur synthétique permettant de mesurer la satisfaction des habitants quant à leur quartier. Si l'ensemble des ménages interrogés sont très majoritairement satisfaits de leur cadre de vie, certains aspects posent davantage problème : les taux d'insatisfaction les plus élevés concernent la sécurité (44 % d'insatisfaits), l'accessibilité en voiture (35 %), les dangers de la sécurité routière (48 %) ou la propreté générale du quartier (40 %). Les relations entre les habitants du quartier (seulement 19 % d'insatisfaits), la qualité de l'habitat (25 %) et des équipements publics (24 %), quant à elles, sont déclarées comme plutôt satisfaisantes par les habitants enquêtés.
Les travaux visant à améliorer le cadre de vie dans le quartier, qu'ils aient ou non été réalisés dans un contexte de rénovation urbaine, satisfont globalement les habitants : sept ménages sur dix se déclarent plutôt (49 %) ou tout à fait (21 %) satisfaits. Pour autant, les individus concernés déclarent en grande majorité (72 %) que ces travaux n'ont pas fait évoluer les conditions de vie dans leur quartier au cours des douze derniers mois. Les effets les plus bénéfiques de ces travaux concerneraient la qualité de l'habitat (19 % ont déclaré une amélioration et 10 % une dégradation) et la qualité des équipements publics (18 %) ; en revanche, 14 % estiment que la sécurité du quartier s'est dégradée, et 12 % que l'accessibilité en voiture a été réduite[21].

Depuis plusieurs années, l'ONZUS relève que le sentiment d'insécurité est près de deux fois plus fort en ZUS qu'ailleurs[22]. Il est surtout ressenti dans le quartier plutôt qu'au domicile et ne diminue pas au fil des années. Ce sont les femmes et les personnes âgées qui déclarent le plus souvent se sentir en insécurité ; et si le fait d'être témoin d'incivilités dans le quartier amplifie ce sentiment, l'impact apparaît plus faible en ZUS qu'en dehors (c'est-à-dire que le fait d'assister à une agression, par exemple, a plus d'impact sur le sentiment d'insécurité des habitants hors ZUS qu'en ZUS).

20 Outil innovant d'évaluation de la politique de la ville, le Panel Politique de la Ville est une enquête menée auprès de 1 750 ménages résidant en zone urbaine sensible. Les 3 000 personnes concernées ont été interrogées pendant quatre ans sur leur situation personnelle et économique depuis l'été 2011. Les résultats présentés ici sont issus de l'analyse de la première vague (2011).

21 ONZUS, 2013, Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles.

22 ONZUS, 2014, Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles.

La vie sociale joue un rôle de plus en plus déterminant, et dépend fortement du niveau de revenu

Les différentes enquêtes qui permettent un recul historique montrent que l'implication des Français dans la sphère relationnelle amicale occupe une place de plus en plus importante à leurs yeux. Par exemple, plus d'une personne sur deux estime que les « amis et les relations » sont très importants pour elle, une proportion qui n'était que d'un tiers au milieu des années 1980. De fait, on observe un resserrement des liens amicaux. En 1980, 54 % des Français disaient « recevoir des amis ou des relations au moins une fois par mois », on en compte aujourd'hui 69 %[23].

Le Crédoc a élaboré un indice[24] qui synthétise en partie la diversité des relations sociales : en effet, celles-ci ne se limitent pas aux seuls amis et peuvent inclure la famille, les collègues, les membres d'une association ou d'un parti politique. L'enquête montre que le niveau de revenu a un impact fort sur la fréquence des contacts sociaux : non seulement le réseau social des personnes aux revenus faibles est moins étendu que celui du reste de la population, mais en plus il tend à diminuer depuis une vingtaine d'années. Selon le Crédoc, « cette érosion du lien social chez les bas revenus est peut-être liée à une dégradation de leur situation financière, qui laisse de moins en moins de marges de manœuvre pour créer et entretenir des relations »[25].

Graphique 1 ▸ Extrait de l'enquête « *World Value Survey* »

« Pour chacune des choses suivantes, dites-moi si, dans votre vie, cela est très important, assez important, pas très important ou pas important du tout. »
Ici est représentée, pour chaque thème, la part des enquêtés ayant répondu *« très important »*.

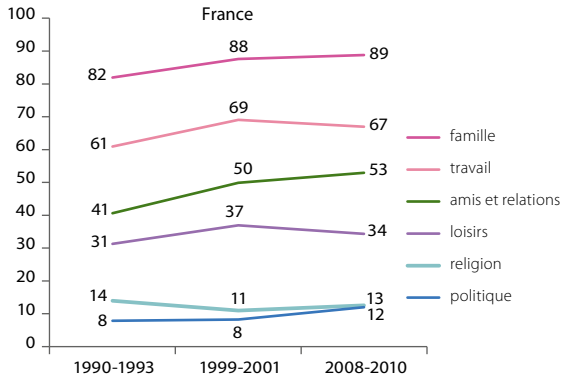

Source : Enquête « World Value Survey ».

Graphique 2 ▸ Enquête « Conditions de vie et Aspirations » du Crédoc

« Pour chacun des domaines de la vie suivants, pouvez-vous attribuer une note de 1 à 7 selon l'importance que vous lui accordez (1 signifie pas du tout important, 7 signifie très important, les notes intermédiaires vous permettent de nuancer) ? »
Ici est représentée, pour chaque thème, la part des enquêtés ayant attribué la note 6 ou 7.

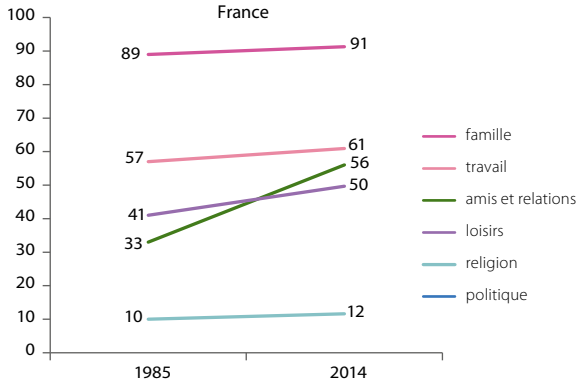

Source : Enquête « Conditions de vie et Aspirations » du Crédoc.

23 Même si la France reste le pays de l'UE 27 où la proportion de la population qui entretient des contacts avec des amis à un rythme hebdomadaire est la plus faible avec la Hongrie et la Pologne (45 %), alors qu'elle est de 60 % en moyenne dans l'UE 27 et de plus de 70 % au Portugal, Nouvelle-Zélande et en Grèce.

24 Dans l'enquête du Crédoc, la dimension « liens et relations sociales » est composée des indicateurs suivants : fait partie d'un des six types d'associations (culturelles, sportive, syndicale, de parents d'élèves, environnementale, confessionnelle), reçoit des amis au moins une fois par mois, rencontre des membres de sa famille proche régulièrement, fait partie d'un foyer de plus d'une personne, a des enfants qui vivent en dehors du foyer, est en couple, est actif occupé).

25 Bigot R., Croutte P., Daudey E., Hoibian S., Muller J., 2012, p.111.

De l'intime à la sphère publique

Les priorités des Français en matière de bien-être, à l'instar de celles du reste des Européens, semblent s'organiser en cercles concentriques d'importance décroissante autour de l'individu lui-même : de l'intime (le foyer, la famille) vers le social (le travail, les amis et la vie publique). Ainsi la cohésion de la société (déclarée comme importante par seulement 31 % des enquêtés), l'aide aux autres ou le bénévolat (25 %), la politique et la vie publique (12 %) sont-ils jugés moins prioritaires par la population que la vie familiale ou le travail.

En effet, les individus semblent valoriser très peu la sphère publique et politique. L'enquête « Conditions de vie et Aspirations » du Crédoc montre que, depuis le début des années 2000, la proportion de personnes ayant une image positive du gouvernement n'a cessé de diminuer : en 2001, 45 % des Français accordaient leur confiance au gouvernement, contre 22 % aujourd'hui. Le Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF [26] enregistre lui aussi une hausse du mécontentement à l'égard du fonctionnement de la démocratie en France : aujourd'hui, environ 7 Français sur 10 considèrent que celle-ci ne fonctionne pas très bien.

Toutefois, ce sentiment de défiance à l'égard de la politique n'est pas partagé avec la même intensité par toutes les catégories sociales. Ainsi, les personnes disposant de hauts revenus présentent un indicateur de confiance citoyenne [27] supérieur à celui des classes moyennes (130 points contre 111) et à celui des bas revenus (92). Et alors que, depuis la crise de 2008, cet indicateur repart à la hausse pour les catégories d'individus à hauts revenus et les classes moyennes, celui des bas revenus reste stable. ■

Bibliographie

BIGOT R., BABÈS M., HOIBIAN S., « Les dommages collatéraux de la crise du logement sur les conditions de vie de la population », *Cahier de recherche* n° 281, Crédoc, 2011.

BIGOT R., CROUTTE P., DAUDEY E., HOIBIAN S., MÜLLER J., « L'évolution du bien-être en France depuis trente ans », *Cahier de recherche* n° 298, Crédoc, 2012.

BOURDEAU-LEPAGE L., LANGLOIS W., SABLÉ T., *La Nature en ville. Espaces verts et bien-être*, Centre de recherche en géographie et aménagement, Université Jean Moulin Lyon-3, 2012.

BRIANT P., ROUGERIE C., « Les logements sont plus confortables qu'il y a vingt ans et pèsent davantage sur le revenu des ménages », in *France, portrait social*, Insee, 2008.

CEVIPOF, « Baromètre de la confiance politique », 5e vague, résultats début 2014.

Commission européenne, « Enquête Eurobaromètre », Analyse de l'opinion publique de la Commission européenne, 2006.

Crédoc, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », *European Value Survey* vague 2008-2010.

DAVOINE L., *Économie du Bonheur*, Coll. Repères, éd. La Découverte, 2012.

DAYAN J.-L., « Vue d'ensemble – L'emploi en France depuis trente ans », in *L'emploi, nouveaux enjeux*, Insee Références, 2008.

DRASSIF, IAURIF, *Atlas de la santé en Île-de-France*, 2005.

FACK G., « Le coût du logement », *Informations sociales* n° 155, CNAF, 2009.

HOIBIAN S., « Les Français en quête de lien social », Baromètre de la cohésion sociale, étude réalisée pour la DGCS, Crédoc, *Collection des rapports* n° 292, 2013.

Insee, « Le revenu et le patrimoine des ménages », Insee Références, 2012.

MÉDA D., « Le capital social : un point de vue critique », in *Alternatives Économiques* n° 14, pp. 36-47, 2002.

ONZUS, *Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles*, Éditions du CIV, 2013.

ONZUS, *Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles*, Éditions du CGET, 2014.

RIZK C., « Le cadre de vie des ménages les plus pauvres », *Insee Première* n° 926, octobre 2003.

SENIK C., *L'économie du bonheur*, Seuil, République des Idées, 2014.

STIGLITZ J., SEN A., FITOUSSI J.-P., *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, 2009.

26 CEVIPOF, « Baromètre de la confiance politique », 5e vague, résultats début 2014.

27 Cet indicateur de confiance citoyenne est composé des variables suivantes : participation à une association de parents d'élèves, à une association confessionnelle, à un syndicat ou à une association environnementale ; jugement positif sur le fonctionnement de la justice, sur l'accès aux soins de manière équitable, sur le caractère suffisant des prestations sociales pour aider les familles ; opinion selon laquelle la société n'a pas besoin de se transformer radicalement.

2 Les déterminants du bien-être subjectif

Après avoir analysé les grandes dimensions du bien-être subjectif en France et leur évolution au cours des dernières années, il importe de déterminer quels sont les facteurs qui jouent le plus dans le fait de se déclarer heureux. En effet, au moins deux types de facteurs influencent le bien-être ressenti : des déterminants objectifs tels que les caractéristiques démographiques et socioéconomiques (le revenu, l'âge, le niveau d'éducation, le statut au regard de l'emploi, etc.), et des facteurs plus personnels comme les traits de caractère (l'optimisme, la confiance en soi, etc.). C'est au premier type de facteurs que nous nous intéresserons dans cette partie, à partir des travaux menés à l'Insee sur le bien-être.

Précédemment, nous avons décrit deux méthodes mises en œuvre par le Crédoc pour analyser le bien-être :
- des individus ont été interrogés sur la hiérarchisation de leurs priorités dans la vie. La famille, le travail et la santé ont été les motifs les plus cités ;
- pour chaque dimension, un indice cumulant des indicateurs objectifs et subjectifs a permis de suivre l'évolution du bien-être dans le temps et selon le niveau de revenu.

Dans cette seconde partie, il s'agit d'étudier le degré de corrélation entre les différentes dimensions objectives de la qualité de vie et les niveaux de satisfaction déclarés. L'enjeu est de déterminer quelles sont les dimensions qui ont un impact fort sur le bien-être ressenti. Selon les enquêtes et les sources mobilisées, la hiérarchie des priorités varie légèrement, mais la primatie du revenu, de la santé et des conditions de vie matérielles est constante. Cela ne signifie pas qu'être en bonne santé et avoir des conditions de vie satisfaisantes suffisent au bien-être, mais que ce sont néanmoins des conditions nécessaires.

Le niveau de vie et les conditions matérielles : deux dimensions étroitement liées

Le revenu joue un rôle significatif dans le bien-être ressenti : les ménages disposant des plus hauts revenus (les 10 % les plus riches) affichent en moyenne un niveau de satisfaction de 7,8, contre 6,8 pour les 10 % les moins riches. La satisfaction augmente avec le revenu, mais cette croissance n'est pas linéaire. En effet, elle connaît une hausse rapide entre le premier et le deuxième décile, et augmente moins vite à partir du septième décile. Ainsi, il semblerait qu'à partir d'un certain niveau de vie d'autres facteurs priment sur le revenu pour expliquer le niveau de satisfaction.

Cette relation non linéaire entre revenu et bien-être fait l'objet d'une importante littérature. Dès 1974, Richard Easterlin révélait dans un article l'absence de corrélation entre la croissance du revenu réel par habitant aux États-Unis et la satisfaction des Américains quant à leur vie quotidienne. Deux explications ont été avancées : d'une part le revenu relatif importerait plus que le revenu absolu, chaque individu estimant son bien-être au regard de la situation de ses pairs[1] ; d'autre part, une fois leurs besoins primaires satisfaits (se nourrir, se loger, se chauffer), les habitants des pays développés s'habitueraient rapidement à une hausse de revenus, celle-ci n'ayant plus qu'un impact marginal sur leur niveau de satisfaction.

1 Des enquêtes ont montré que, pour les Européens, le cercle des collègues est le groupe de comparaison privilégié (36 %), devant la famille (6 %) ou les amis (16 %) (Clark A., Senik C., 2010).

S'il est difficile d'établir un lien entre revenu et bien-être à un niveau macroéconomique, des analyses plus fines montrent que les individus sont tout de même sensibles aux variations de leur situation financière et matérielle. Dans le dispositif SRCV, 27 indicateurs ont été retenus pour mesurer les difficultés matérielles des enquêtés, à travers quatre dimensions : contraintes budgétaires, retards de paiement, restriction de consommation, difficultés de logement. Quatorze indicateurs sur 27 sont fortement corrélés avec le niveau de satisfaction déclaré. L'indicateur de pauvreté subjective, qui renvoie à l'opinion que les personnes ont de leur niveau de vie, est celui qui joue le plus négativement sur le niveau de satisfaction. Viennent ensuite des indicateurs de restriction en termes de consommation et de difficultés liées au logement.

Selon l'Insee, une personne est considérée en difficulté si elle cumule au moins 8 des 27 difficultés recensées. Les personnes qui cumulent 8 difficultés ou plus ont, en moyenne, des niveaux de satisfaction plus faibles (entre 5,1 et 6,0) que celles qui ne déclarent aucune des difficultés recensées (7,9).

L'état de santé et l'accès aux soins influe fortement sur le bien-être ressenti

Après le revenu et les conditions de vie matérielles, la santé est le second facteur qui impacte le plus le niveau de satisfaction déclaré. Les indicateurs retenus dans le dispositif SRCV (liés aux maladies chroniques, aux incapacités et à l'accès aux soins) contribuent tous de manière significative à une baisse du bien-être des individus de moins de 65 ans, particulièrement pour les trois suivants : « être limité, depuis au moins six mois, dans les activités que les gens font habituellement » ; « avoir renoncé à voir un médecin pour examens ou soins médicaux au cours des douze derniers mois » ; « avoir renoncé à voir un dentiste au cours des douze derniers mois ». Ces deux derniers indicateurs de renoncement aux soins sont sans doute ceux qui dépendent le plus directement du revenu.

Les personnes indiquant un faible niveau de satisfaction ont moins de contacts avec leur famille ou leurs proches

L'analyse des effets des liens sociaux sur le bien-être subjectif en est encore à ses débuts [2], même si les conclusions du Crédoc attestent déjà le rôle déterminant de la famille et des relations sociales dans le bien-être des Français. Dans l'enquête « Qualité de vie » de l'Insee, un seul indicateur permet d'évaluer l'intensité des liens sociaux : il mesure la fréquence des contacts avec la famille, les proches ou d'autres personnes de l'entourage. Cet indicateur est corrélé avec le niveau de bien-être. Selon cette enquête [3], la faiblesse des liens sociaux joue autant sur le bien-être ressenti que les contraintes financières et le stress dans la vie courante.

Le statut au regard de l'emploi et les conditions de travail ont un fort impact sur le bien-être

Le chômage est également un facteur aggravant du degré de satisfaction dont les individus témoignent : les chômeurs déclarent en moyenne un niveau de satisfaction de 6,1 ; actifs en emploi, de 7,5 sur 10.

Pour les individus ayant un emploi, les conditions de travail ont également des incidences, aussi bien sur leur satisfaction dans la vie en général que sur leur bien-être au travail. L'enquête SRCV retient plusieurs indicateurs permettant de mesurer les difficultés des conditions de travail : « ne pas pouvoir employer pleinement ses compétences » ; « travailler sous pression, en tension avec un public » ; « effectuer un travail non reconnu à sa juste valeur » ; « éprouver des difficultés à concilier travail et obligations familiales » ; « ne pas avoir de bonnes relations avec ses collègues » ; « ne pas avoir de possibilités de promotion ».

2 Stiglitz J., Sen A., Fitoussi J.-P., 2009.

3 Amiel M.-H., Godefroy P., Lollivier S., 2013.

Ce sont les « difficultés à concilier travail et obligations familiales » qui jouent le plus significativement à la baisse sur la satisfaction dans la vie en général[4] ; vient ensuite le fait de « ne pas pouvoir employer pleinement ses compétences ». Ce dernier résultat est cohérent avec l'enquête du Crédoc sur les aspirations des Français, où l'on apprend que le travail est perçu en France comme un vecteur d'épanouissement et de réalisation de soi. S'agissant de la satisfaction au travail, le fait de ne pas avoir de bonnes relations avec ses collègues et de travailler sous pression sont les dimensions qui impactent le plus négativement le bien-être ressenti.

Les risques psychosociaux[5] au travail vont également de pair avec un moindre bien-être des actifs en emploi, mais leur impact sur le bien-être ressenti est plus faible que le stress dans la vie courante et les contraintes financières.

Les jeunes et les personnes âgées ont les niveaux de satisfaction les plus élevés

Les enquêtes précitées font également apparaître un résultat récurrent : le niveau de satisfaction évolue au cours de la vie. Dans une publication sur le bien-être datant de 2008, l'Insee a analysé une série d'enquêtes d'opinion, Eurobaromètre, réalisées depuis 1974. Selon ces sondages, le sentiment de bien-être commence à baisser à partir de 20 ans, puis opère un net retour vers la cinquantaine et connaît son apogée entre 65 et 70 ans ; au-delà, il décline très rapidement. Cette courbe confirme que le bien-être ne dépend pas uniquement des revenus, puisque ceux-ci sont à leur maximum, en moyenne, vers 45 ans. Or, en France en 2010, les personnes entre 45 et 49 ans déclarent un niveau de satisfaction plus bas que les autres, autour de 7,1 en moyenne.

Environnement, éducation et vie publique : des dimensions secondaires ?

Contrairement aux facteurs étudiés précédemment (conditions matérielles, âge, état de santé, etc.), la qualité de l'environnement ne semble pas influer de manière significative sur le bien-être dont témoignent les individus. Dans l'enquête « Qualité de vie »[6], les individus sont interrogés sur la qualité de l'eau, la pollution de l'air, la pollution sonore, la qualité des espaces verts et la propreté du quartier ; mais ces facteurs ne semblent pas avoir d'impact sur le bien-être ressenti. Le dispositif SRCV[7] inclut également un indicateur évaluant le niveau de satisfaction selon le lieu de résidence. Cet indicateur apparaît légèrement supérieur dans les communes rurales (7,4 en moyenne) à celui des grandes agglomérations (7,1), à l'exception notable de Paris qui se situe dans une position intermédiaire.

Toutefois, les données actuellement disponibles ne semblent pas suffisantes pour qualifier de façon précise le lien entre le bien-être ressenti et les facteurs environnementaux. De nombreuses études ont, au contraire, montré les effets néfastes d'un environnement dégradé sur la santé et, de façon symétrique, la valeur intrinsèque de l'environnement pour la qualité de vie.

Comme l'environnement, le niveau de diplôme et le degré de confiance en la société ont un impact faible sur le bien-être ressenti. Là encore, ces résultats sont à interpréter avec prudence, car on peut supposer que les individus ayant un niveau de diplôme élevé ont également de meilleures conditions de santé, sont moins affectés par le chômage et disposent *a priori* de meilleurs revenus – des facteurs qui, eux, influent sur le bien-être ressenti. En revanche, le fait que le degré de confiance en la société, évalué à partir de trois indicateurs[8], n'impacte pas le niveau de bien-être ressenti concorde avec les conclusions tirées de l'enquête du Crédoc : les priorités des Français relèvent d'abord de la sphère individuelle (l'état de santé, la famille, les proches, etc.) ; à l'inverse, la cohésion de la société, le bénévolat ou encore la vie publique sont jugés moins prioritaires.

4 Insee, 2011.

5 Cette variable importante est abordée pour la première fois en France par la statistique publique. Le « mal-être au travail » est composé de cinq indicateurs : degré de stress au travail ; satisfaction vis-à-vis du salaire, de l'autonomie et de l'ambiance au travail ; jugement vis-à-vis de la qualité du travail, des délais d'exécution imposés, des risques encourus ; conséquences de la fatigue au travail sur l'exécution des travaux ménagers, des responsabilités familiales, de la concentration au travail. (Source : Amiel M.-H., Godefroy P., Lollivier S., 2013).

6 Amiel M.-H., Godefroy P., Lollivier S., 2013.

7 Godefroy P., 2011.

8 Méfiance envers autrui ; appréciation des tensions entre les pauvres et les riches, les chefs d'entreprise et les salariés, entre les hommes et les femmes, entre les générations, entre groupes ethniques ou religieux ; niveau de confiance accordée à la justice, à la presse, à la police, aux experts scientifiques, aux responsables publics.

Au niveau individuel, ce résultat ne paraît pas surprenant. Au contraire, d'un point de vue collectif, on conçoit bien que les indicateurs décrivant un manque de confiance en la société soient corrélés avec le bien-être social : la perception récurrente de tensions entre groupes sociaux par les individus enquêtés traduit un malaise général. Des travaux récents ont d'ailleurs montré que parmi les pays développés, ceux qui se caractérisent par de plus faibles inégalités en matière de répartition des ressources ont de meilleurs indicateurs de santé et de bien-être social [9]. L'auteur de ces travaux, l'épidémiologiste Richard Wilkinson, explique notamment que la menace d'évaluation sociale a un impact fort sur le niveau d'anxiété d'une population : « les inégalités accroissent, de façon évidente, [le] stress de l'évaluation. Quand, dans un pays, les niveaux de revenus et les modes de vie sont proches, on redoute moins d'être classé, c'est-à-dire exclu [...]. » [10] Des économistes se sont également penchés sur le lien entre inégalités et niveau de satisfaction. À partir de données collectées pendant une vingtaine d'années aux États-Unis et en Europe, une étude met en évidence une corrélation entre l'accroissement des inégalités, mesurée par un coefficient de Gini, et la baisse du niveau moyen de satisfaction déclaré [11]. ■

Bibliographie

AMIEL M.-H., GODEFROY P., LOLLIVIER S., « Les personnes en milieu urbain sont celles qui cumulent le plus de difficultés en matière de qualité de vie », in *France, portrait social*, Insee, 2012.

AMIEL M.-H., GODEFROY P., LOLLIVIER S., « Qualité de vie et bien-être vont souvent de pair », *Insee Première* n° 1428, janvier 2013.

CLARK A., SENIK C., « Who compares to whom? The anatomy of income comparisons in Europe », *The Economic Journal* vol. 120, n° 544, pp. 573-594, 2010.

CLERC M., GAINI M., BLANCHET D., « Les préconisations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi : quelques illustrations », *L'économie française - comptes et dossiers*, Coll. Insee Références, pp. 71-100, 2010.

DAVOINE L., *Économie du Bonheur*, Coll. Repères, éd. La Découverte, 2012.

EUROFOUND, *Third European Quality of Life Survey – Quality of life in Europe : Impacts of the crisis*, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2012.

GODEFROY P., « Satisfaction dans la vie : les personnes se donnent 7 sur 10 en moyenne », in *France, portrait social*, Insee, 2011.

GODEFROY P., LOLLIVIER S., « Satisfaction et qualité de vie », Insee, *Économie et statistique* n° 469-470, pp. 199-232, 2014.

HELLIWEL J.-F., BARRINGTON-LEIGH C., HARRIS A., HUANG H., « International evidence on the social context of well-being », in Diener E., Helliwel J.-F., Kahneman D., *International Differences in Well-Being*, Oxford University Press, pp. 291-327, 2010.

JANY-CATRICE F., MARLIER G., « Évaluer la santé sociale des régions françaises : entre enjeux économiques, épistémologiques et politiques », in *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, pp. 647-667, octobre 2013.

RICROCH L., « Les moments agréables de la vie quotidienne », *Insee Première* n° 1378, novembre 2011.

RUFFIN F., « Entretien avec l'épidémiologiste Richard Wilkinson », in *Fakir* n° 64, 2014.

STIGLITZ J., SEN A., FITOUSSI J.-P., *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, 2009.

WILKINSON R., *L'égalité, c'est la santé*, Démopolis, 2010.

9 Wilkinson, 2010.

10 Interview de Richard Wilkinson par le journal *Fakir* n° 64, février-mars-avril 2014, p. 16.

11 Alesina, Di Tella, Mac Culloch, 2004, cité *in* Davoine L. 2012.

3 | Qualité de vie au sein des régions : une mesure exploratoire

Dans ce dernier chapitre, il ne s'agit pas de savoir si les Bretons sont plus heureux que les Limousins ou s'il fait mieux vivre à Strasbourg qu'à Bayonne, ni même de chercher des liens de causalité déterministes entre des caractéristiques géographiques et des niveaux de bien-être. L'enjeu est plutôt d'examiner s'il existe des disparités régionales en termes de bien-être subjectif, étant entendu que l'incidence de l'environnement sur le bien-être ressenti – pris ici dans toutes ses composantes, politiques, économiques, sociales, culturelles et naturelles – est difficile à mesurer.

Une méthode statistique exploratoire permet néanmoins d'obtenir des résultats à l'échelle régionale. À partir de l'enquête sur les ressources et conditions de vie (SRCV), les données nationales sont régionalisées par une méthode statistique d'estimation dite « petit domaine ». Dans le module « Bien-être » de cette enquête, les individus sont interrogés sur la perception qu'ils ont de leur qualité de vie concernant six dimensions : satisfaction à l'égard du logement, de l'emploi, des loisirs, de la relation avec leurs proches, de la vie qu'ils mènent au moment de l'enquête et de la sécurité de leur emploi.

ZOOM SUR LA MÉTHODE DE RÉGIONALISATION DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE SRCV[1]

L'enquête SRCV est menée au niveau national. L'échantillon n'a donc pas vocation à être représentatif à l'échelle de chaque région, mais il est stratifié selon d'autres variables d'intérêt (catégorie sociale, par exemple). On peut néanmoins employer des méthodes statistiques dédiées à l'estimation dans des « petits domaines » pour calculer la proportion d'individus se déclarant satisfaits pour chaque dimension de la vie et dans chaque région.

Il existe plusieurs méthodes d'estimation « petit domaine » (estimateurs directs, estimateurs indirects construits à partir de modèles explicites) ; celle qui est retenue ici consiste à utiliser des estimateurs indirects construits à partir de modèles implicites. Cette méthode assure une meilleure précision ainsi qu'une cohérence avec les travaux de régionalisation de l'enquête SRCV sur le volet « Pauvreté » menés par l'Insee.

Les estimateurs s'appuient sur des hypothèses de comportement reliant la valeur d'un paramètre sur le domaine (la moyenne, par exemple) à la valeur de ce paramètre sur l'ensemble de la population. La variance est plus faible, mais le biais est inévitable et inconnu.

Les individus enquêtés ont ainsi été pondérés à nouveau, principalement en fonction de la distribution régionale des revenus. Autrement dit, au lieu d'utiliser uniquement les individus d'une région pour calculer la valeur de l'indicateur de cette région, tous les répondants français ont été utilisés, avec un poids plus important lorsque leur revenu est proche du revenu régional représentatif. Cela signifie que les spécificités régionales sont prises en compte non pas par l'appartenance géographique des individus, mais par leur proximité au profil moyen de la région considérée en matière de richesse. Les résultats sont donc à analyser avec précaution.

Il s'agit d'une hypothèse forte, mais qui est en lien avec les conclusions des enquêtes de l'Insee selon lesquelles le bien-être ressenti dépend fortement du niveau de vie.

1 Pour plus de précisions sur la méthode d'estimation « petits domaines », voir le document de travail de Pascal Ardilly (http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/docs_doc_travail/m0602.pdf)

Carte 1 ▸ Les niveaux de satisfaction différents selon les régions et les thématiques

Part des personnes se déclarant satisfaites à plus de 8 sur une échelle de 10
En % en 2011 par région, discrétisation par quantile

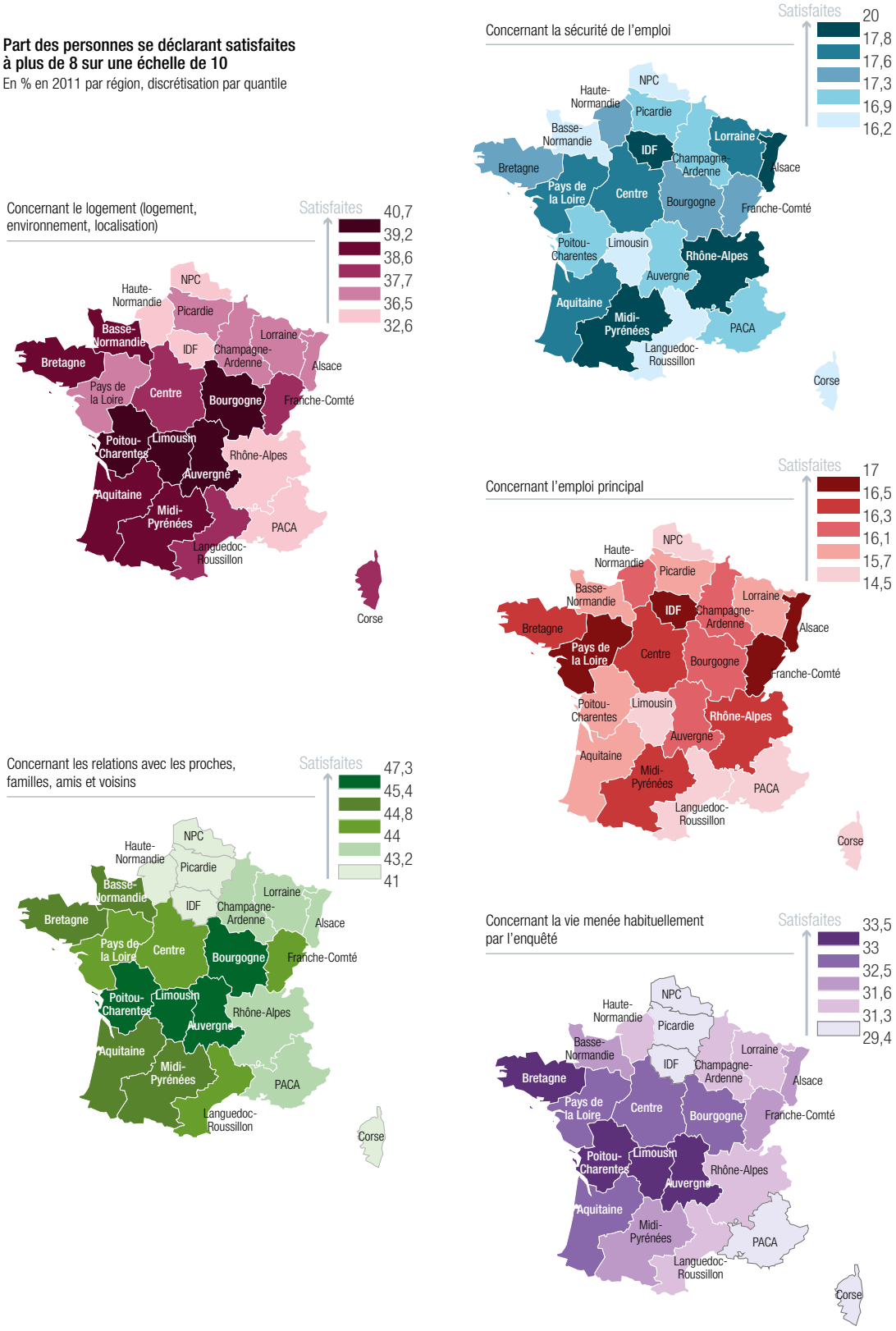

Source : Insee, Enquête SRCV 2011, Calculs Observatoire des Territoires-CGET 2014.

De manière générale, deux critères différencient nettement les régions entre elles : la satisfaction par rapport au logement et à la sécurité de l'emploi. Viennent ensuite la satisfaction issue des loisirs et de l'emploi, puis des relations avec les proches et, enfin, la satisfaction globale dans la vie. Lorsque tous ces critères sont pris en compte, cinq régions se distinguent des autres par un niveau de satisfaction globale des habitants assez bas (Île-de-France, Picardie, Nord Pas-de-Calais, PACA et Corse).

Quant aux autres régions, elles diffèrent entre elles par des écarts faibles mais non négligeables, qui vont parfois à l'encontre des idées reçues. Par exemple, la part de personnes qui se déclarent très satisfaites de leur vie en général n'est pas maximale dans les régions riches ou attractives, mais plutôt dans des régions peu denses telles que l'Auvergne, le Limousin, le Poitou-Charentes ou encore la Bretagne.

Les configurations régionales sont très différentes selon les dimensions spécifiques auxquelles on s'intéresse. Par exemple, dans le domaine de la satisfaction apportée par les relations sociales ou par le logement, les régions de la bande centre du pays (Auvergne, Limousin, Poitou-Charentes) comptent les proportions les plus élevées de personnes « positives ». Par contre, c'est en Île-de-France, en Alsace ou en Rhône-Alpes, régions à l'économie plus dynamique, que l'on trouve les taux de satisfaction les plus élevés concernant l'emploi occupé ou la sécurité de cet emploi.

Si mesurer des perceptions au niveau régional peut être critiqué quant à la pertinence de l'échelle adoptée, la méthode possède néanmoins l'avantage de montrer des géographies de la satisfaction qui ne sont pas toutes indexées sur le simple niveau de vie, malgré la méthode de calcul (voir encadré). Le degré de satisfaction associé au cadre de vie, ou aux relations sociales, semble même spatialement opposé à la satisfaction dans le domaine économique. En supposant que les habitants choisissent leur localisation en maximisant leur satisfaction dans la dimension qui est la plus importante pour eux, on peut avancer que les aspirations des citoyens sont très diverses d'un territoire à l'autre. Cette hypothèse tend à plaider en faveur de modèles de développement diversifiés pour les territoires, tous n'ayant pas vocation, en raison de cette diversité des aspirations de leur population, à s'intégrer dans un modèle métropolitain. ■

ZOOM SUR LES ENQUÊTES UTILISÉES

▸ **Le dispositif SRCV** (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) est la partie française du système communautaire EU-SILC (*European Union Community Statistics on Income and Living Conditions*), une enquête annuelle couvrant depuis 2003 de nombreux thèmes relatifs aux ressources et aux conditions de vie des ménages. C'est une référence pour la comparaison des distributions de revenus entre États membres de l'Union européenne et pour les actions communautaires de lutte contre l'exclusion. En 2010, 26 531 individus ont répondu à l'enquête SRCV, un échantillon dont la taille appréciable rend possible des estimations régionales relativement précises.

▸ **Les travaux de l'Insee sur la qualité de vie**

Suite à la publication du rapport de la Commission Stiglitz en 2009, une première enquête a été réalisée sur la base du dispositif SRCV. Cette enquête contient un grand nombre d'informations sur les conditions d'existence des individus (revenus, difficultés budgétaires, restrictions de consommation). Depuis 2010, un module de cinq questions sur le bien-être ressenti est intégré au dispositif et administré en face à face à l'ensemble des adultes participant à l'enquête (environ 25 000). Ces questions évaluent le bien-être subjectif dans cinq grands domaines de la vie : « Sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait), indiquez votre satisfaction concernant : votre logement ; votre travail (pour les actifs occupés) ; vos loisirs ; vos relations avec vos proches, familles, amis et voisins ; la vie que vous menez actuellement. »

Une deuxième enquête spécifique sur la qualité de vie a été conduite en 2011, sur un échantillon plus petit (10 000 personnes âgées de 18 ans ou plus). Cette enquête intègre la plupart des indicateurs définis par la Commission Stiglitz et aborde des questions qui n'avaient jusque-là pas été prises en compte par la statistique publique, telles que les risques psychosociaux au travail. Afin de cerner les populations qui cumulent les handicaps, un indicateur synthétique de mauvaise qualité de vie a été construit pour chacune des dimensions.

▸ **L'enquête « Conditions de vie et Aspirations » du Crédoc**

Dans son cahier de recherche sur l'évolution du bien-être, le Crédoc s'appuie sur les résultats de l'enquête « Conditions de vie et Aspirations », menée depuis 1978.

Cette enquête porte sur un échantillon de 2 000 individus représentatifs de la population résidente des personnes de 18 ans et plus. L'échantillon est renouvelé à chaque vague d'enquête, c'est-à-dire deux fois par an : une en décembre-janvier, l'autre en juin.

Le dispositif d'enquête comprend plusieurs dizaines de questions portant sur :

- le foyer, sa composition, la profession des deux conjoints, leur situation financière ;
- les conditions de vie : logement, santé, pratiques culturelles, équipements divers dont TIC, situation financière, vie sociale et associative, etc. ;
- l'opinion : sujets de préoccupations, perception de la conjoncture économique, de l'évolution du pouvoir d'achat ou du chômage, confiance dans les institutions, rapport à la famille, importance des domaines de la vie, etc.

4 Des facteurs qui participent de la mesure de la qualité de vie dans les territoires

Les enquêtes menées sur le bien-être mesurent la satisfaction de l'individu relative à ses conditions de vie. Ce sentiment découle de facteurs personnels, sociaux ou culturels, et peut donc varier d'un individu à l'autre pour un même sujet. Mais, *en dehors de tout jugement personnel,* peut-on apprécier objectivement la qualité de vie ? Par exemple, un même trajet, emprunté dans les mêmes conditions matérielles par deux individus, peut être considéré comme plus agréable par l'un que par l'autre. L'enjeu consiste alors à déterminer s'il existe certains critères de ce trajet que l'on pourrait mesurer, et qui permettraient d'appréhender en toute objectivité les bonnes ou les mauvaises conditions du déplacement.

Du bien-être à la qualité de vie

Ce sont ces facteurs ne relevant pas (seulement) de la perception de l'individu qui participent de ce que l'on peut définir comme la qualité de vie. En d'autres termes, la mesure de la qualité de vie tente d'appréhender de manière objective l'environnement des habitants, les conditions matérielles et sociales de leur vie quotidienne : trouve-t-on dans les territoires les emplois, les services, un contexte favorable aux relations sociales et, plus généralement, un cadre de vie satisfaisant les principales attentes des habitants ? Quelles sont les inégalités entre territoires en termes de conditions de vie, et donc de qualité de vie ?

La question est de savoir, au-delà des perceptions individuelles, si les conditions que la population juge, en moyenne, importantes pour sa qualité de vie, sont présentes et satisfaisantes sur un territoire donné. C'est dans cet objectif que l'Insee a sélectionné, pour sa publication *Insee Première* n° 1519 « Une approche de la qualité de vie dans les territoires » en octobre 2014, un certain nombre d'indicateurs permettant de saisir les différentes dimensions de la qualité de vie dans les territoires.

Les douze fiches présentées dans ce chapitre ont été choisis parmi les 27 indicateurs retenus par l'Insee dans son étude pour illustrer la qualité de vie à travers les dimensions suivantes : l'accessibilité aux équipements, l'éducation, l'égalité femmes-hommes, l'emploi, l'environnement, l'équilibre travail-vie privée, le logement, les relations sociales, les revenus, la santé et la vie citoyenne. Pour chacun de ces thèmes, seul un indicateur a été retenu pour illustrer un enjeu et tenter de mesurer la réponse qu'apporte un territoire. Ils permettent d'illustrer non seulement les disparités territoriales, mais également les phénomènes de convergence ou de divergence entre territoires dans le temps. En effet, la situation des territoires tend à s'homogénéiser sur certaines dimensions comme l'égalité femmes-hommes ; en revanche, les disparités tendent à se creuser – par exemple, sur la dimension de l'accès aux services.

Chaque indicateur est décliné en deux « sous-indicateurs » : un indicateur d'état et un indicateur d'évolution.

L'interprétation des indicateurs

La statistique publique est encore peu outillée pour mesurer la qualité de vie, et il est rare de mesurer exactement la condition de vie identifiée. L'indicateur retenu n'est souvent qu'une approche, faute de mieux. Par ailleurs, la qualité de vie, comme le bien-être, est une notion qui porte en elle un caractère positif. En toute logique, la mesure devrait donc porter, elle aussi, cette vertu. Mais dans les faits, c'est bien souvent un indicateur négatif qui est utilisé : par exemple, on ne mesurera pas la socialisation des habitants, mais plus facilement leur désocialisation par un indicateur comme le chômage de longue durée.

Une autre difficulté tient à l'ambivalence de certains indicateurs : la part de personnes âgées de plus de 75 ans vivant seules en est un bon exemple. On utilise cet indicateur pour approcher l'isolement de cette catégorie d'habitants, considéré comme négatif et révélateur d'une mauvaise qualité de vie, mais beaucoup d'entre elles

peuvent avoir choisi de rester seules plutôt que d'aller dans une structure adaptée.

Mesurer la qualité de vie soulève de nombreuses questions, aussi bien politiques (quelles sont les dimensions qui comptent pour la collectivité, pour le citoyen ?), que plus méthodologiques (quelle échelle prendre en compte ? Doit-on créer de nouveaux indicateurs pour évaluer l'aspect positif de la qualité de vie ? etc.). Ces douze fiches constituent néanmoins une base pour approfondir le thème et dépasser une vision strictement économique ou matérielles des territoires.

Le choix des indicateurs a donc été guidé par la volonté de représenter les différentes dimensions de la qualité de vie, dans une logique la moins contestable possible. Toutefois, il a été largement contraint par la disponibilité des données. Cette proposition d'indicateurs constitue un socle que les acteurs locaux peuvent saisir, questionner, et surtout compléter en fonction des caractéristiques ainsi que de la disponibilité de données plus pertinentes et précises. Ils sont ici proposés et analysés à la maille des **territoires de vie**, identiques aux **bassins de vie**, sauf pour les plus peuplés d'entre eux qui ont été redécoupés pour tenir compte des disparités urbaines, celles-ci étant particulièrement prégnantes sur cette thématique. ■

LECTURE DES CARTES

Les cartes présentées dans cette partie tentent de montrer les différences qui peuvent exister entre les territoires dans différents domaines qui participent de la qualité de vie. Cependant, la lecture des légendes n'est pas toujours aisée, car les indicateurs retenus n'ont pas systématiquement le caractère positif que sous-entend la notion de qualité de vie. C'est le cas de la part de population dans un logement suroccupé, dont le sens positif est en totale opposition avec un cadre de vie acceptable. Cependant, nous avons laissé l'indicateur tel qu'il existe dans la statistique publique, plutôt que de mesurer la part de population qui n'est pas dans un logement sur-occupé, que le lecteur aura du mal à retrouver dans les productions statistiques officielles.

Pour les cartes représentant l'état de l'indicateur dans les territoires pour une année donnée, plus la couleur est foncée et plus la qualité de vie est considérée comme élevée.

Pour les cartes d'évolution, le vert foncé correspond à une amélioration (ou une moindre dégradation) de la qualité de vie du bassin de vie par rapport à l'évolution moyenne sur l'ensemble du territoire. Le rouge foncé indique une dégradation (ou une moindre amélioration) de la qualité de vie par rapport à la moyenne.

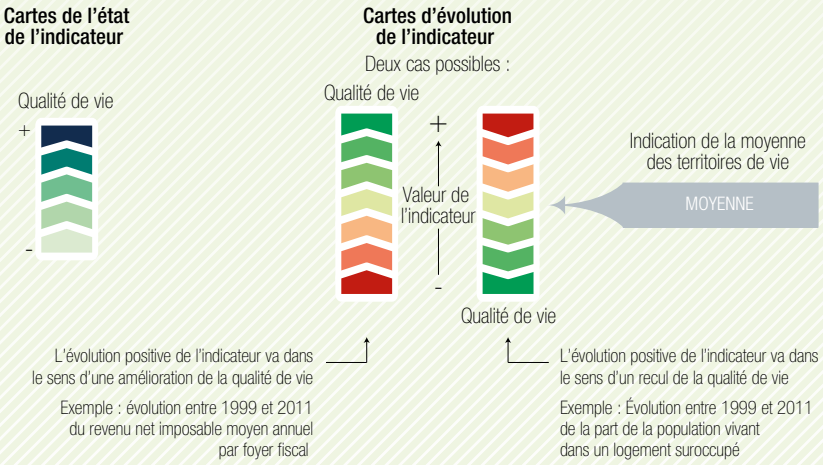

Définitions (*Insee Première* n° 1519)

Bassins de vie : Constitués d'unités urbaines entières et de communes environnantes, ils sont définis comme les plus petits territoires, organisés autour d'un pôle de services, au sein desquels la population a accès aux équipements et services les plus courants. Dans les contours d'un bassin de vie s'organise une grande partie du quotidien des habitants. Cette délimitation a été effectuée en 2012, à partir de données de 2010.

Territoires de vie : Défini pour cette étude, ce zonage découpe les bassins de vie métropolitains de plus de 50 000 habitants pour mieux rendre compte de la diversité de la qualité de vie au sein des territoires les plus urbanisés. S'affranchissant des limites des unités urbaines, les territoires de vie découpent ainsi les grands bassins de vie autour des pôles de services. La France métropolitaine est ainsi constituée de 2 677 territoires de vie (contre 1 644 bassins de vie), les bassins de vie de moins de 50 000 habitants étant conservés tels quels.

Fiche 1

Un aspect de l'accessibilité aux services : le temps d'accès à un équipement, commerce ou service de la gamme intermédiaire

Définitions

La gamme intermédiaire correspond à des équipements dont le recours est fréquent mais non quotidien. Parmi les 32 équipements de cette gamme, les équipements retenus sont au nombre de 12 : trésorerie, magasin de chaussures, police-gendarmerie, supermarché, vétérinaire, magasin de vêtements, magasin de meubles, stade d'athlétisme, bassin de natation, droguerie-quincaillerie-bricolage, laboratoire d'analyses médicales, magasin d'électroménager. Pour ces équipements, des comparaisons sont possibles entre l'Inventaire communal de 1998 et la Base permanente des équipements de 2013, ce qui justifie leur sélection.

Pour un territoire donné, l'accessibilité moyenne aux douze équipements en moins de 15 minutes pour une part importante de la population constitue un élément favorable à la qualité de vie. Elle est mesurée en temps d'accès par la route entre chefs-lieux de communes, en considérant que si l'équipement est présent dans la commune de résidence, il est situé à moins de 15 minutes.

Commentaires

L'accessibilité des équipements constitue un enjeu important pour les territoires isolés, peu urbanisés, situés hors de l'influence des grands pôles. Malgré de faibles densités de population, le maintien d'équipements reste un facteur positif de l'attractivité d'un territoire. Les espaces les plus éloignés de ces équipements sont principalement localisés le long d'une diagonale allant des Ardennes aux Pyrénées en passant par le Massif Central, ainsi que dans les Alpes du Sud et en Corse. À l'inverse, dans les zones urbanisées ainsi que dans certains territoires très touristiques, l'accessibilité routière aux équipements atteint un niveau maximal.

Entre 1998 et 2013, les évolutions de l'accessibilité des populations à cet ensemble de douze équipements sont divergentes selon les territoires. Pour les territoires très bien équipés, qui représentent environ un tiers des territoires de vie, la situation est restée identique. Dans un cinquième des territoires, l'accès aux équipements s'est amélioré. Il s'agit notamment de territoires ayant connu une dynamique démographique positive, comme certains espaces périurbains ou espaces situés sur le littoral atlantique. En revanche, la situation s'est plutôt dégradée dans les zones en déprise démographique du centre de la France.

Carte 1 ▸ L'accessibilité aux équipements de la gamme intermédiaire

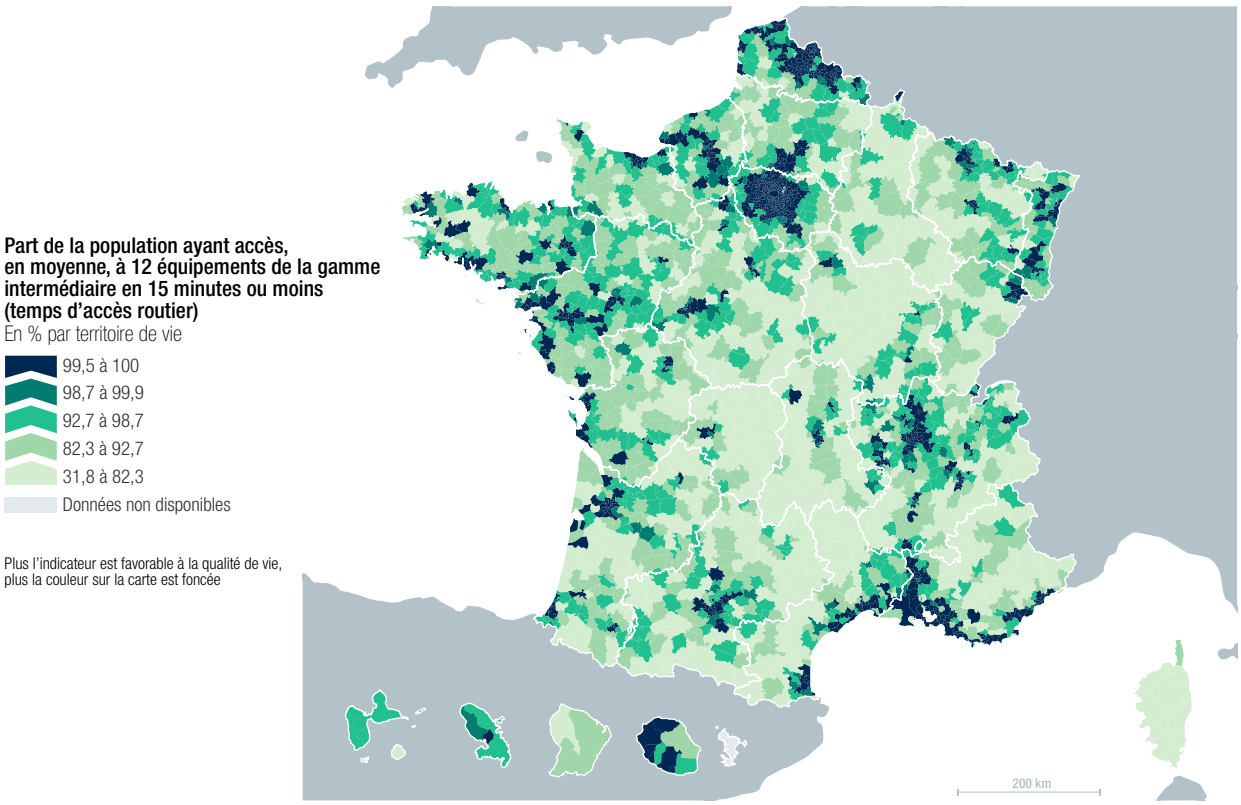

Source : Insee, Base permanente des équipements 2013 – Recensement de la population 2011 – Metric.
Sens de la flèche : vers des territoires pour lesquels une part croissante de la population a accès rapidement à un pôle d'équipements.

Carte 2 ▸ Évolution entre 1998 et 2013 de l'accessibilité de la population aux équipements de la gamme intermédiaire

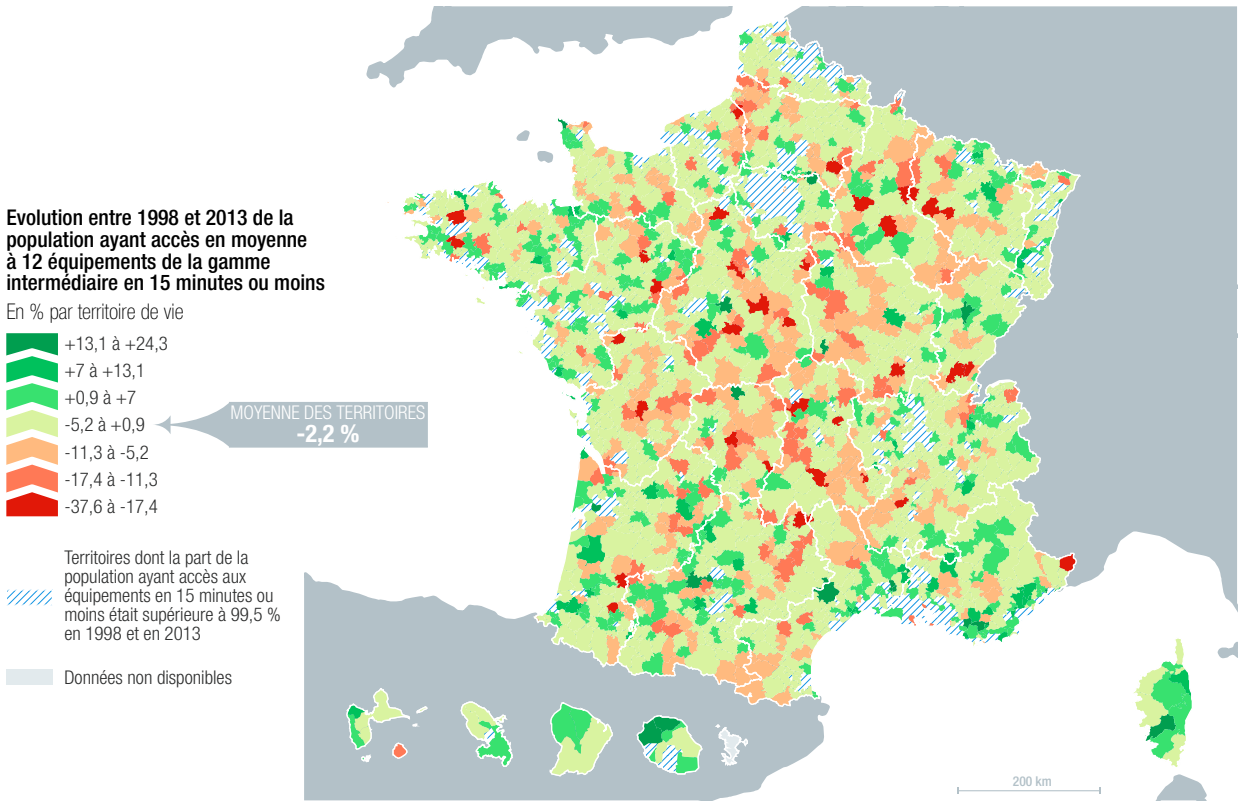

Source : Insee, Base permanente des équipements 2013 – Recensements de population 1999 et 2011 – Metric ; Insee/SCEES, Inventaire communal 1998.
Sens de la flèche : vers une amélioration de l'accessibilité des équipements entre 1998 et 2013.

Fiche 2

Niveau de qualification de la population dans les territoires : la part de la population ayant au moins le baccalauréat

Définitions

L'atteinte du niveau baccalauréat est devenue un enjeu national en 1985 avec un objectif de 80 % d'une génération. Il n'en était pas de même jusque dans les années 1980 (30 % en 1986). Le capital humain est un facteur d'adaptation auquel l'économie fera de plus en plus appel pour faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux. Le renforcement de ce capital humain permet de mieux anticiper les évolutions prévisibles et nécessaires. L'importance des diplômés du supérieur dans la population en âge de travailler, est un gage de moyens pour répondre aux défis de la société de la connaissance, parmi lesquels les défis économiques de l'innovation et du développement.

La part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat est calculée à partir des données du recensement de la population. La détention du baccalauréat ayant beaucoup progressé ces dernières décennies, il est nécessaire de corriger les effets de la structure par âge de la population dans les territoires. C'est pourquoi les taux indiqués sont des taux standardisés par classes d'âges quinquennales.

Commentaires

Les grandes métropoles et leur proche périphérie, à commencer par l'Île-de-France, sont les territoires qui présentent les taux les plus élevés de titulaires d'un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat. Les taux standardisés atteignent ainsi 70 % à Paris et dépassent 60 % à Toulouse, Lyon ou Bordeaux.

Entre 1999 et 2011, la détention d'un diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat a progressé dans presque tous les territoires de vie, mais à des rythmes différents. La progression est plus rapide dans l'ouest et le sud de la France que dans le Bassin parisien et le nord-est du pays. Les migrations résidentielles peuvent constituer un élément explicatif de ces évolutions : les actifs et les retraités les plus diplômés sont, en effet, ceux, qui ont le plus fortement tendance à se déplacer vers les régions les plus dynamiques, économiquement et démographiquement.

Carte 1 ▸ La populaton titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur

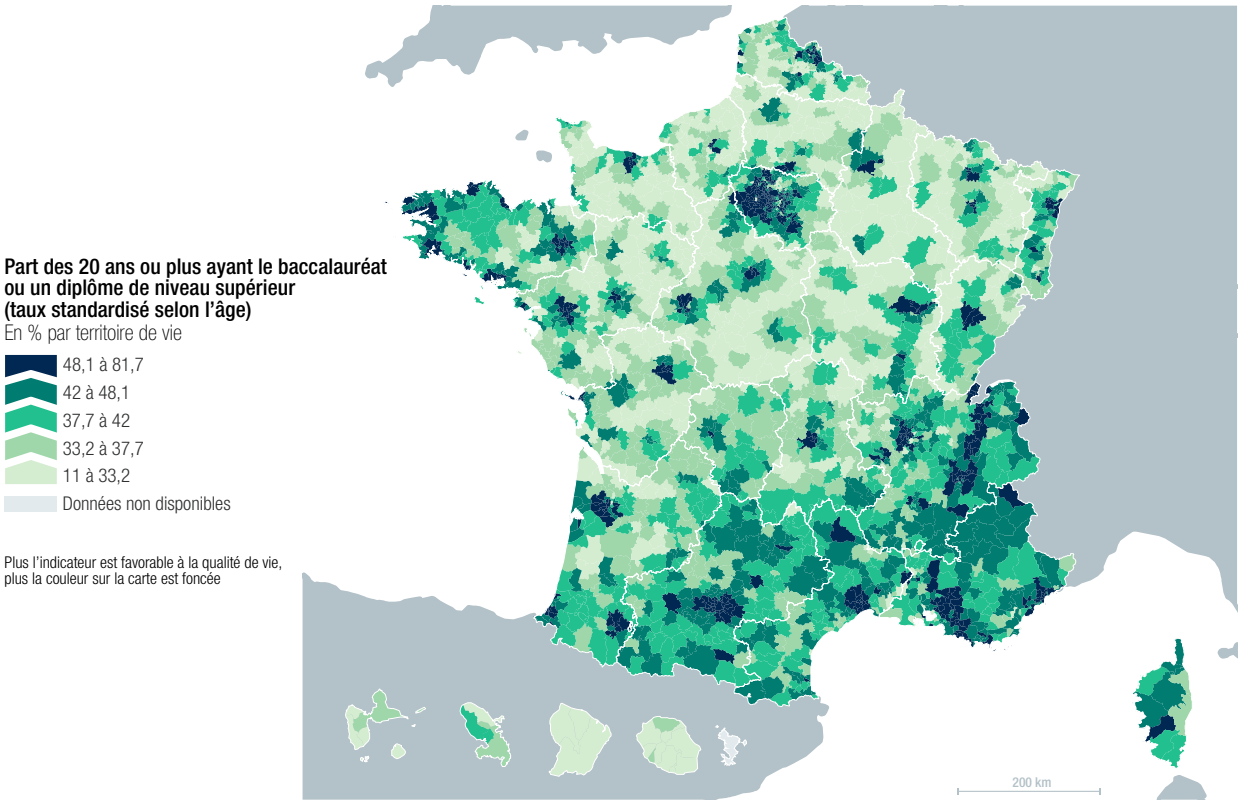

Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation principale au lieu de résidence.
Sens de la flèche : vers des territoires pour lesquels la population peut être perçue comme plus apte à s'adapter aux évolutions de la vie sociale et professionnelle.

Carte 2 ▸ Évolution entre 1999 et 2011 de la population titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur

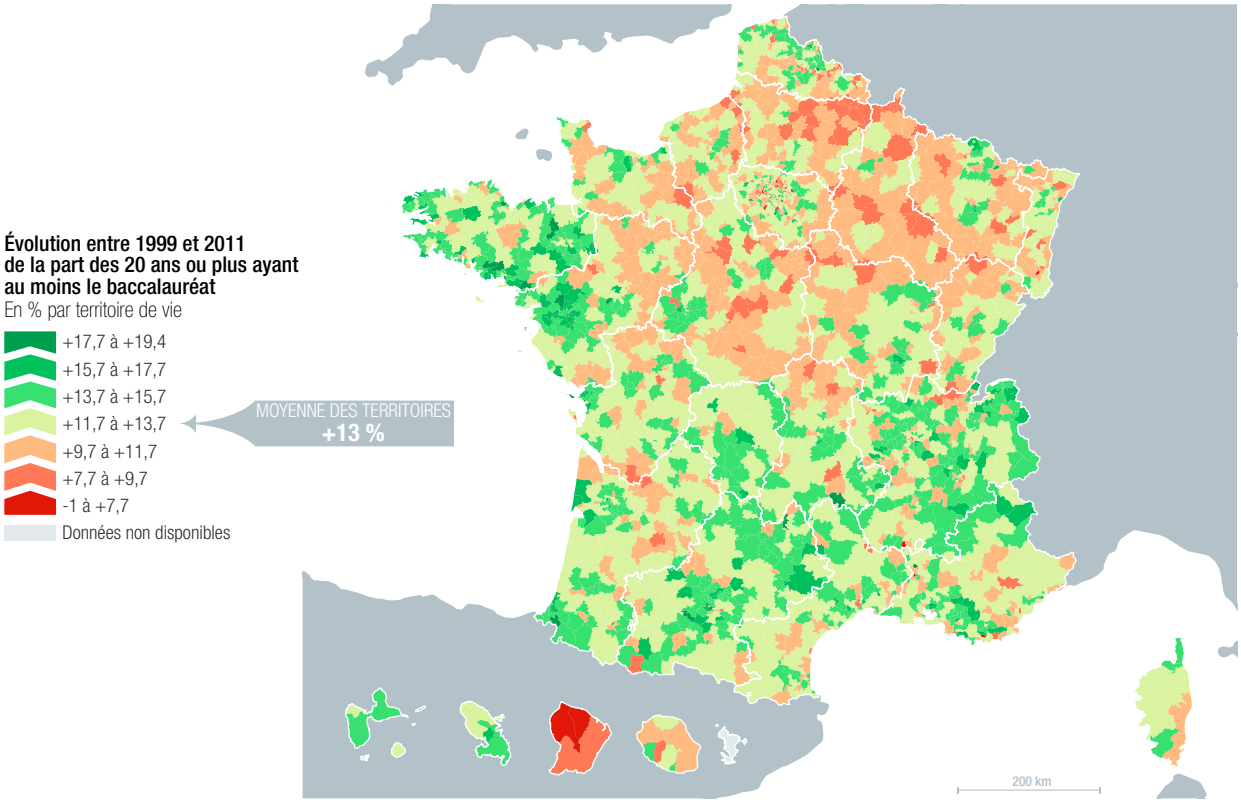

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation principale au lieu de résidence.
Sens de la flèche : vers une population plus diplômée probablement plus apte à s'adapter aux changements.

Fiche 3

Une approche de l'égalité femmes/hommes sur le marché de l'emploi

Définitions

L'accès à l'emploi pour les femmes est synonyme d'émancipation et d'autonomie. Cependant, pour des raisons liées à la conjoncture économique, à la structure de l'emploi ou à la permanence de certains comportements culturels, on observe encore au plan national un écart de près de 9 points entre les taux d'emploi des femmes et celui des hommes. Néanmoins, les femmes continuent de plus en plus à entrer sur le marché du travail et les taux d'emploi des hommes et des femmes se rapprochent.

Le taux d'emploi (rapport du nombre d'actifs occupés à la population totale de la classe d'âges) par sexe est calculé à partir des données du recensement de la population. Le taux est établi sur la classe d'âges des 25-54 ans, afin de ne pas introduire de biais liés à la poursuite des études, ni aux évolutions concernant l'âge de départ à la retraite.

Commentaires

Les différences territoriales d'écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes sont très liées à la situation du marché du travail. Les régions où les femmes exercent moins souvent une activité professionnelle que les hommes sont souvent celles où le niveau du chômage est plus élevé : nord de la France et littoral méditerranéen. D'autre part, dans territoires, les femmes renoncent probablement plus souvent qu'ailleurs à se porter sur le marché du travail.

Entre 1999 et 2011, les différences entre territoires ont eu tendance à se réduire. Dans les régions où les écarts étaient très élevés, on assiste à des évolutions plus favorables pour le taux d'emploi des femmes que pour celui des hommes. Cela doit être analysé en prenant en compte également les évolutions de la structure des emplois, et notamment la diminution des emplois industriels, plus souvent occupés par une main-d'œuvre masculine. Parallèlement, le développement des marchés de l'économie présentielle, plus féminisés, contribue à la hausse du taux d'emploi des femmes.

Carte 1 ▸ Des écarts dans le taux d'emploi des femmes et des hommes

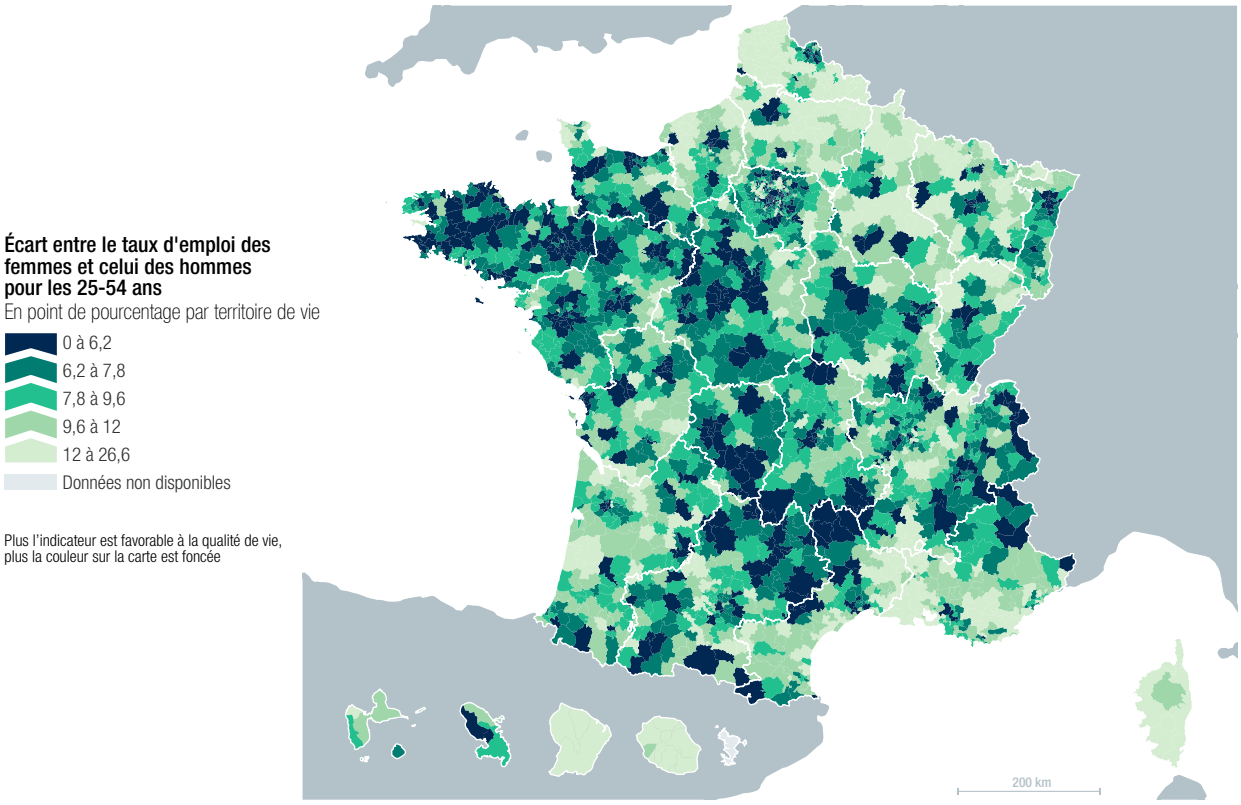

Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation principale au lieu de résidence.
Sens de la flèche : vers des territoires où les écarts de taux d'emploi entre hommes et femmes sont faibles/où les femmes travaillent dans les mêmes proportions que les hommes.

Carte 2 ▸ L'évolution des écarts des taux d'emploi femmes/hommes de 1999 à 2011

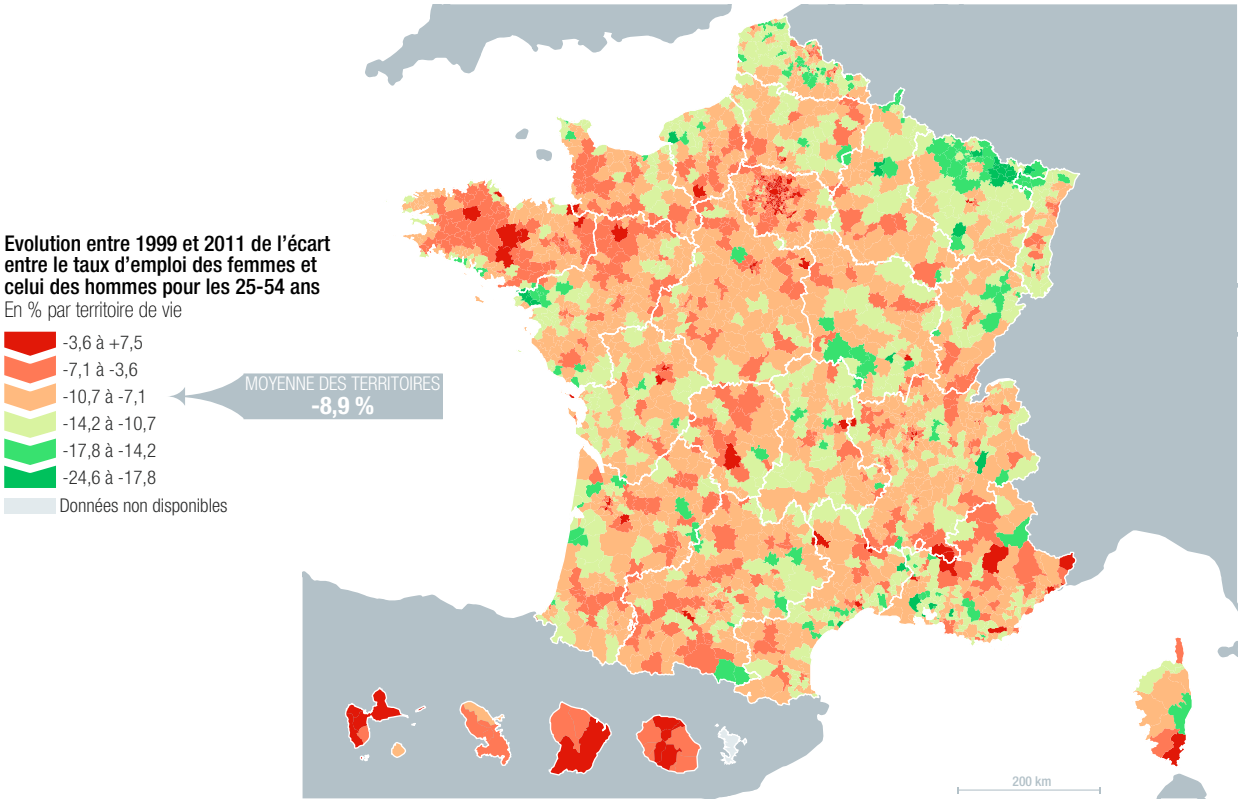

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation principale au lieu de résidence.
Sens de la flèche : vers une réduction des écarts entre les taux d'emploi des femmes et des hommes.

Fiche 4

Une approche du risque de marginalisation et de désocialisation des populations : le chômage de longue durée

Définitions

L'indicateur retenu est la part des chômeurs depuis plus d'un an dans la population active des 15-64 ans. Le chômage est mesuré à partir du recensement de la population : il est déclaratif et diffère donc du chômage au sens du BIT, dont la mesure n'est pas disponible à un niveau géographique fin.

Si le fait d'occuper un emploi est un élément indissociable de la qualité de vie, le chômage de longue durée est associé à un risque de marginalisation, voire de désocialisation, des populations concernées. De plus, la difficulté pour retrouver un emploi augmente avec la durée de la période sans emploi et, de la même façon, lorsque la population qui se trouve dans cette situation est importante.

Commentaires

Le chômage de longue durée concerne environ 5 % de la population active en 2011. Mais ce taux est nettement plus élevé dans certains territoires du Nord-Pas-de-Calais, de Picardie ou du Languedoc-Roussillon. À l'inverse, la plupart des territoires du Grand Ouest, du sud du Massif Central, de Rhône-Alpes et de la plus grande partie de la frontière orientale du pays, sont dans des situations plus favorables.

Entre 1999 et 2011, les écarts ont tendance à se réduire entre les territoires. Ainsi, les évolutions en matière de chômage de longue durée sont plus favorables en PACA et en Languedoc-Roussillon. En revanche, la situation se dégrade en Alsace et dans plusieurs bassins industriels de Lorraine et de Rhône-Alpes, mais également dans l'ouest de la France.

Carte 1 ▸ Des territoires de vie relativement épargnés par le chômage de longue durée

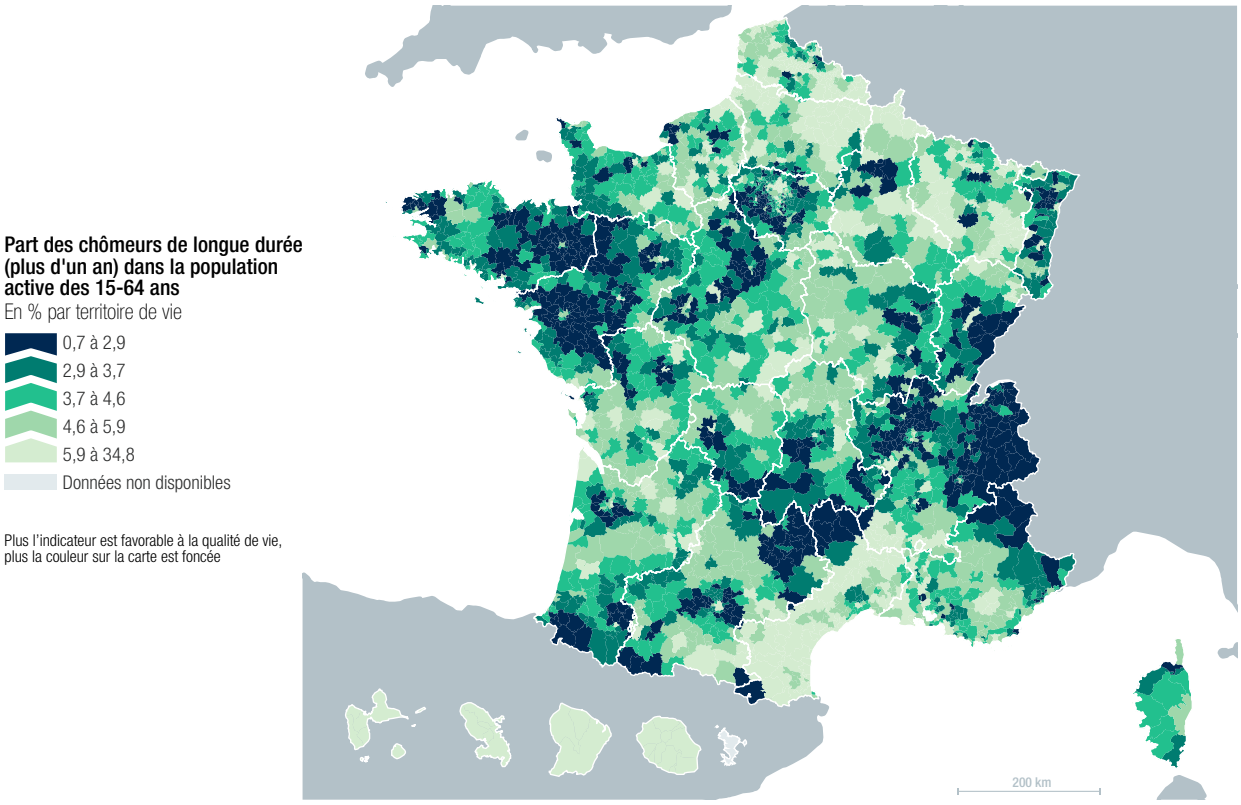

Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation principale au lieu de résidence.
Sens de la flèche : vers des territoires où le risque de marginalisation est moindre (part plus faible des demandeurs d'emploi de longue durée).

Carte 2 ▸ L'évolution du chômage de longue durée dans les territoires de vie entre 1999 et 2011

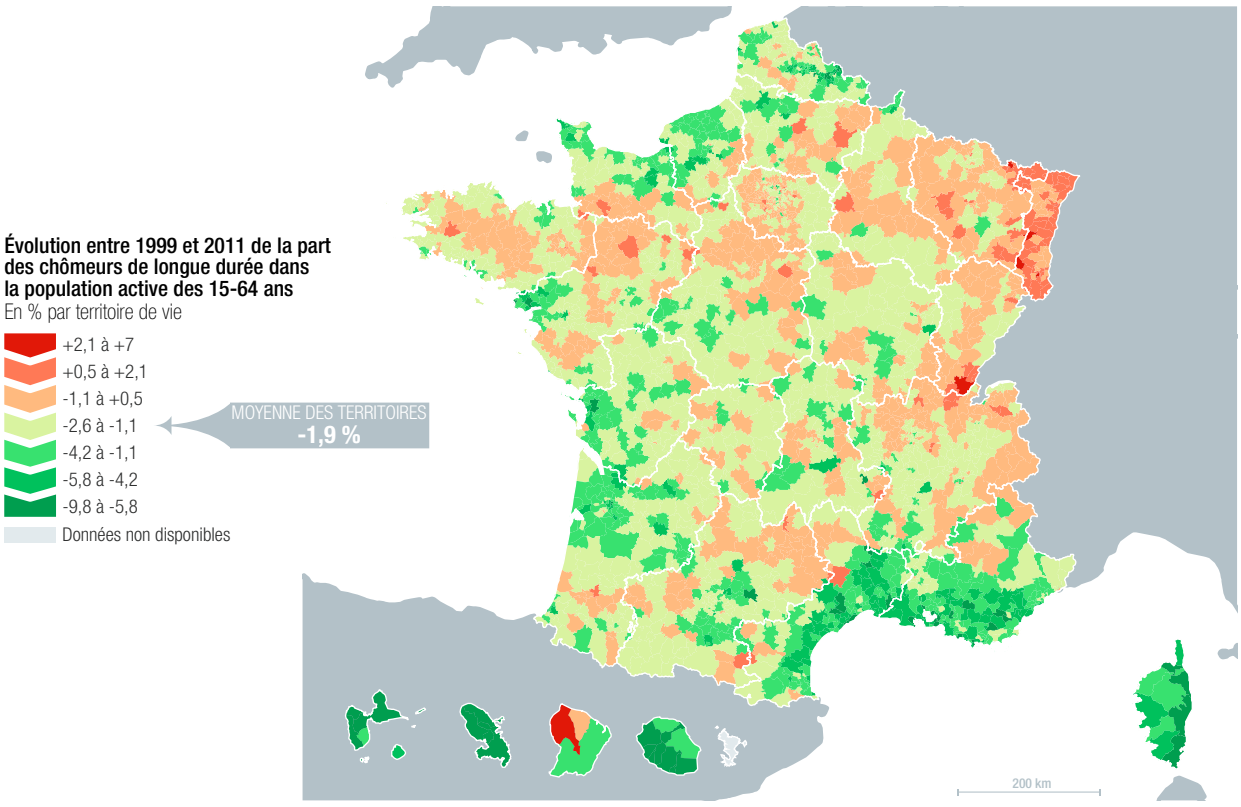

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation principale au lieu de résidence.
Sens de la flèche : réduction du risque de marginalisation de la population (baisse plus importante du nombre de chômeurs de longue durée entre 1999 et 2011).

Fiche 5

Cadre de vie et environnement : l'emprise des surfaces artificialisées

Définitions

L'artificialisation des espaces, qu'elle soit la résultante de construction de logements, de routes ou de zones d'activités, transforme les paysages et repousse les espaces naturels ou agricoles.

Les données sont issues de CORINE Land Cover, 2006 étant la dernière année disponible. Sa précision peut parfois faire défaut pour aborder les formes réduites d'occupation du sol, telles que les parcs urbains ou les zones à habitat dispersé. Cependant, cette source est la seule à offrir une information homogène sur l'ensemble du territoire national.

Commentaires

Sans surprise, la carte des territoires artificialisés coïncide peu ou prou avec celle de l'urbanisation. La part des surfaces artificialisées est de l'ordre de 5 % au plan national, mais peut approcher les 100 % dans les territoires où la densité de population est la plus forte.

Entre 2000 et 2006, l'artificialisation a augmenté de +0,2 point en France métropolitaine. Autour des grandes métropoles, l'étalement urbain conduit à une réduction des espaces naturels et agricoles. Ce phénomène est particulièrement sensible autour de Lyon, Toulouse, Rennes. Les territoires littoraux atlantique et méditerranéen et leur arrière-pays sont également soumis à des pressions fortes de l'urbanisation.

Carte 1 ▸ Une large majorité de territoires peu artificialisés en France

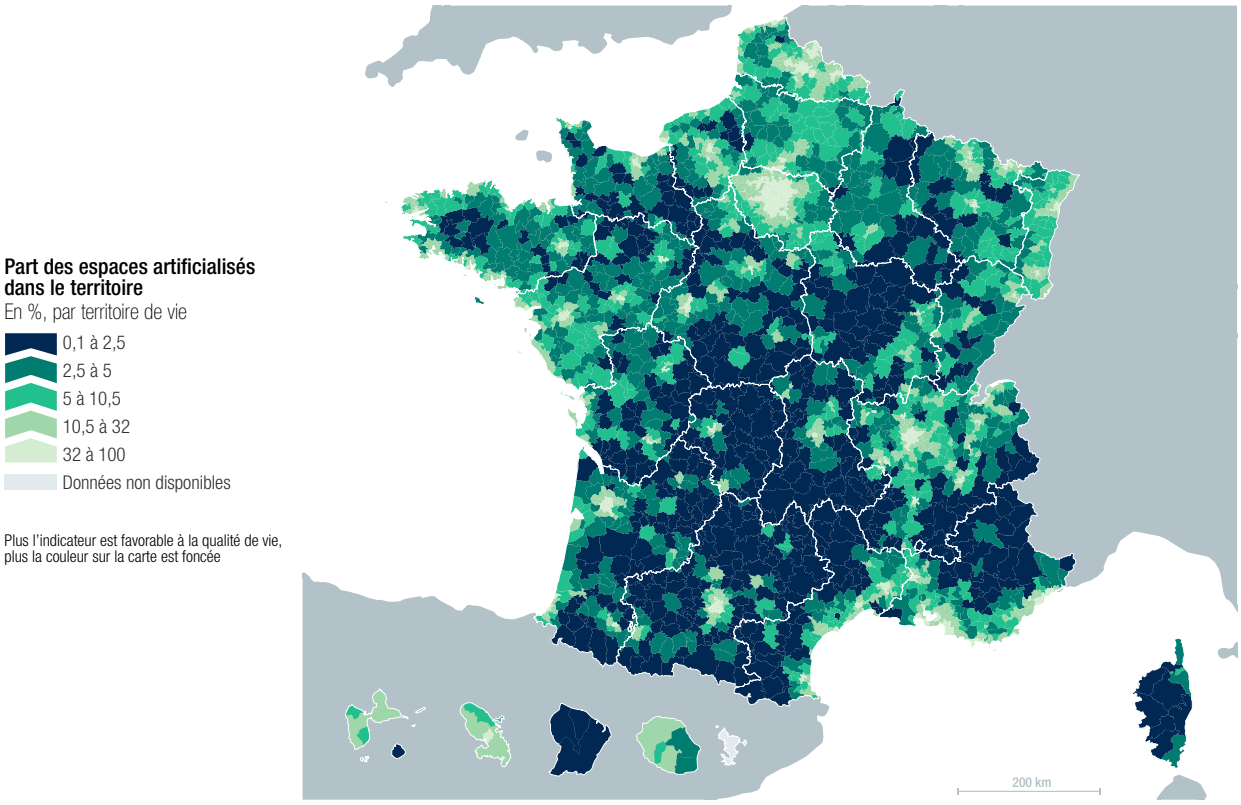

Source : Union européenne, CORINE Land Cover 2006 ; traitement SOeS.
Sens de la flèche : vers des territoires moins artificialisés.

Carte 2 ▸ Évolution entre 2000 et 2006 de la part des espaces artificialisés

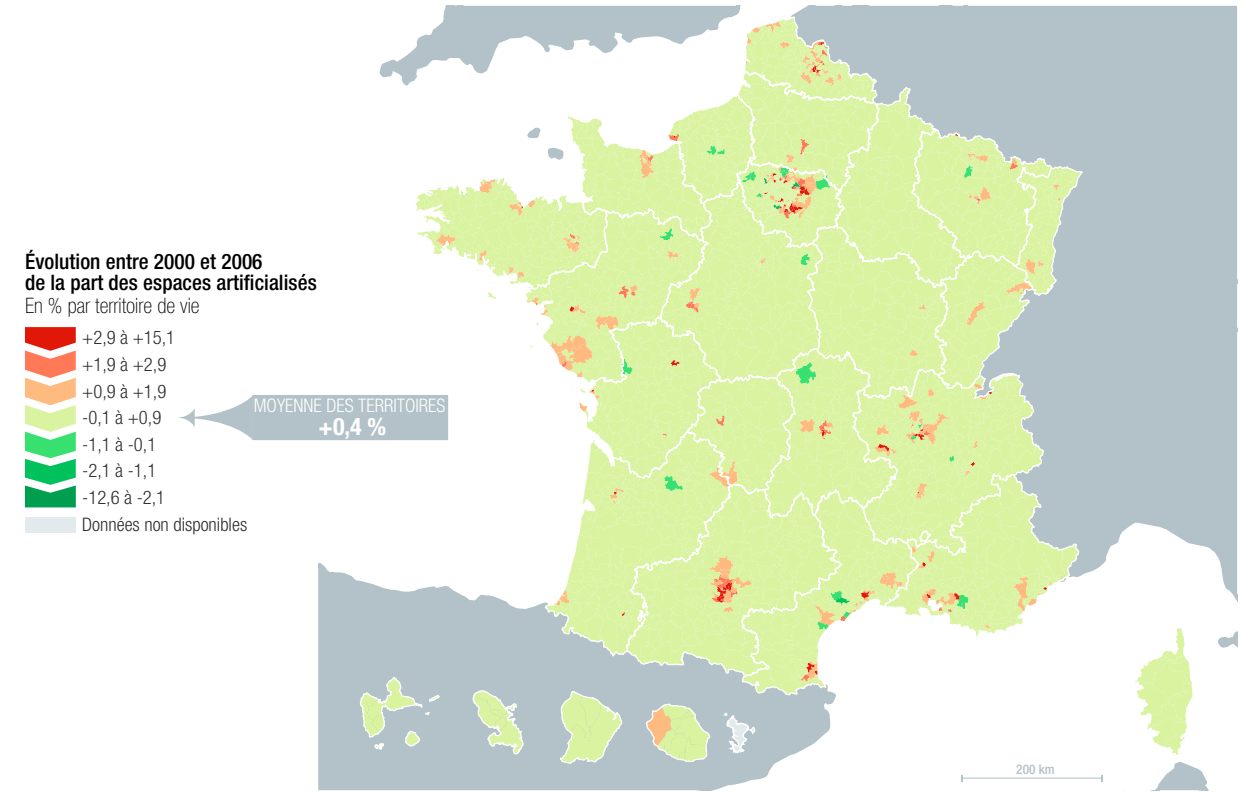

Source : Union européenne, CORINE Land Cover 2000 et 2006 ; traitement SOeS.
Sens de la flèche : réduction de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles.

Fiche 6

Accessibilité à l'emploi : la durée des déplacements domicile-travail

Définitions

Une durée importante consacrée aux déplacements domicile-travail est un élément défavorable à la qualité de vie. Outre la fatigue générée par ces trajets quotidiens, la perte de temps qu'ils induisent nuit à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Ces longs trajets, surtout lorsqu'ils sont effectués en voiture, génèrent aussi une dépense importante pour les ménages.

L'indicateur retenu est la part des actifs résidant au maximum à 30 minutes de leur lieu de travail. Les temps de trajet sont calculés en heure pleine, par la route, sur les navettes observées au recensement de la population, entre chefs-lieux de commune de résidence et de travail. Pour un actif résidant et travaillant dans la même commune, on considère que le temps de trajet est inférieur à 30 minutes.

Commentaires

La carte des déplacements domicile-travail dessine en creux la carte des densités de population : les territoires de vie où la part des actifs occupés résidant à proximité de leur lieu de travail est maximale sont pour l'essentiel des territoires ruraux, ou éloignés des grandes villes.

Plus d'un actif sur quatre réside à plus de 30 minutes de son lieu de travail. Dans les aires urbaines de Paris et des grandes métropoles régionales, en particulier dans les couronnes périurbaines de ces grandes aires urbaines, plus d'un actif sur deux est concerné. Il en est de même dans certains territoires frontaliers (avec la Suisse, le Luxembourg et Monaco).

Depuis 1999, si la durée des trajets domicile-travail a eu tendance à diminuer dans le cœur des grandes métropoles, il n'en est pas de même dans les espaces périurbains de plus en plus éloignés de ces dernières. Les temps de trajet s'allongent nettement dans le Bassin parisien ainsi qu'autour de Nantes, Lyon, Toulouse, etc.

Carte 1 ▸ La proximité des actifs occupés à leur lieu de travail

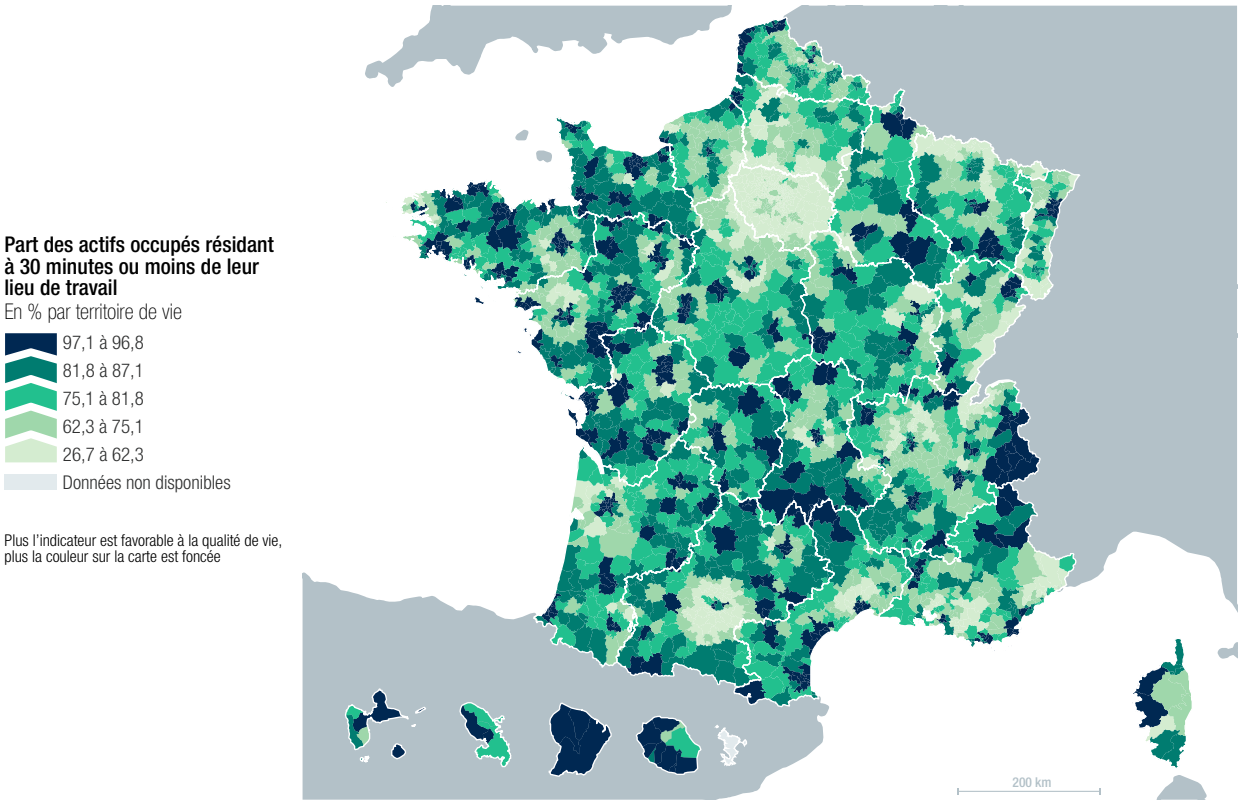

Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation principale au lieu de résidence – Metric.
Sens de la flèche : vers des territoires où la quasi-totalité de la population se déplace quotidiennement vers son lieu de travail en moins de 30 minutes.

Carte 2 ▸ Évolution de la proximité au lieu de travail entre 1999 et 2011

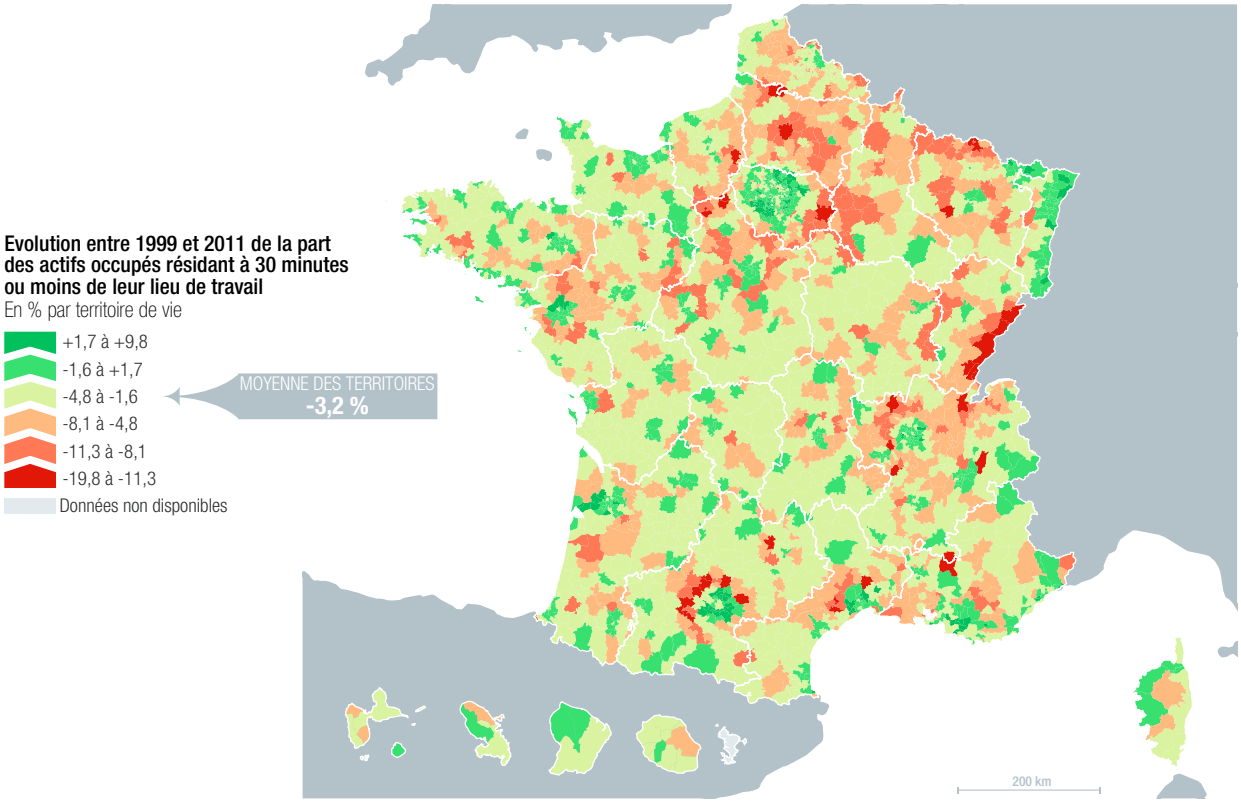

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation principale au lieu de résidence – Metric.
Sens de la flèche : vers une augmentation de la part de la population dont la durée de trajet domicile/travail n'excède pas 30 minutes.

Fiche 7

Une mesure du mal logement : la suroccupation des logements dans les territoires

Définitions

Les conditions de logement participent pleinement au cadre de vie des ménages et contribuent à leur bien-être. Elles peuvent également être reliées aux questions de mixité sociale, mais aussi à des dimensions environnementales par le biais des problèmes tels que l'isolation ou l'équipement des logements. Différents critères objectifs permettent d'appréhender la qualité de vie des ménages dans leur logement : part du parc individuel, surface, confort, surpeuplement. L'indicateur de suroccupation des résidences principales, qui permet d'approcher la notion de surpeuplement, en est un. Il est le seul dont l'appareil statistique permet aujourd'hui de donner une mesure à un niveau territorial fin.

Le recensement permet de mesurer le niveau relatif d'occupation des logements en rapprochant le nombre de pièces du logement de la composition du ménage qui l'occupe. Par définition, l'indicateur ne concerne pas les personnes vivant seules, mais uniquement les ménages de deux personnes ou plus. La définition de l'indicateur territorial de suroccupation des logements repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d' « occupation normale », fondée sur le nombre de pièces nécessaires au ménage, décompté de la manière suivante :
- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, c'est-à-dire l'homme dans le cas d'un couple et le parent seul dans le cas d'une famille monoparentale ;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus ;
- et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ; sinon, une pièce par enfant.

Le phénomène de suroccupation des logements étant essentiellement urbain ; cet indicateur ne rend pas compte des difficultés de logement en zones rurales.

Commentaires

Environ 9 % de la population vit dans un logement en situation de suroccupation. Du fait des tensions sur le marché immobilier, le phénomène s'accentue dans les grandes villes. Il atteint son maximum en Île-de-France. La suroccupation est également élevée en PACA, notamment sur le littoral qui cumule une urbanisation forte et une pression touristique importante.

Depuis 1999, la suroccupation a diminué, en lien avec la réduction de la taille des ménages. Cependant, elle augmente toujours en Île-de-France ainsi que dans de nombreux territoires de vie du sud de la France qui connaissent une forte attractivité démographique.

Carte 1 ▸ La suroccupation de logements est élevée dans le Bassin parisien et en PACA

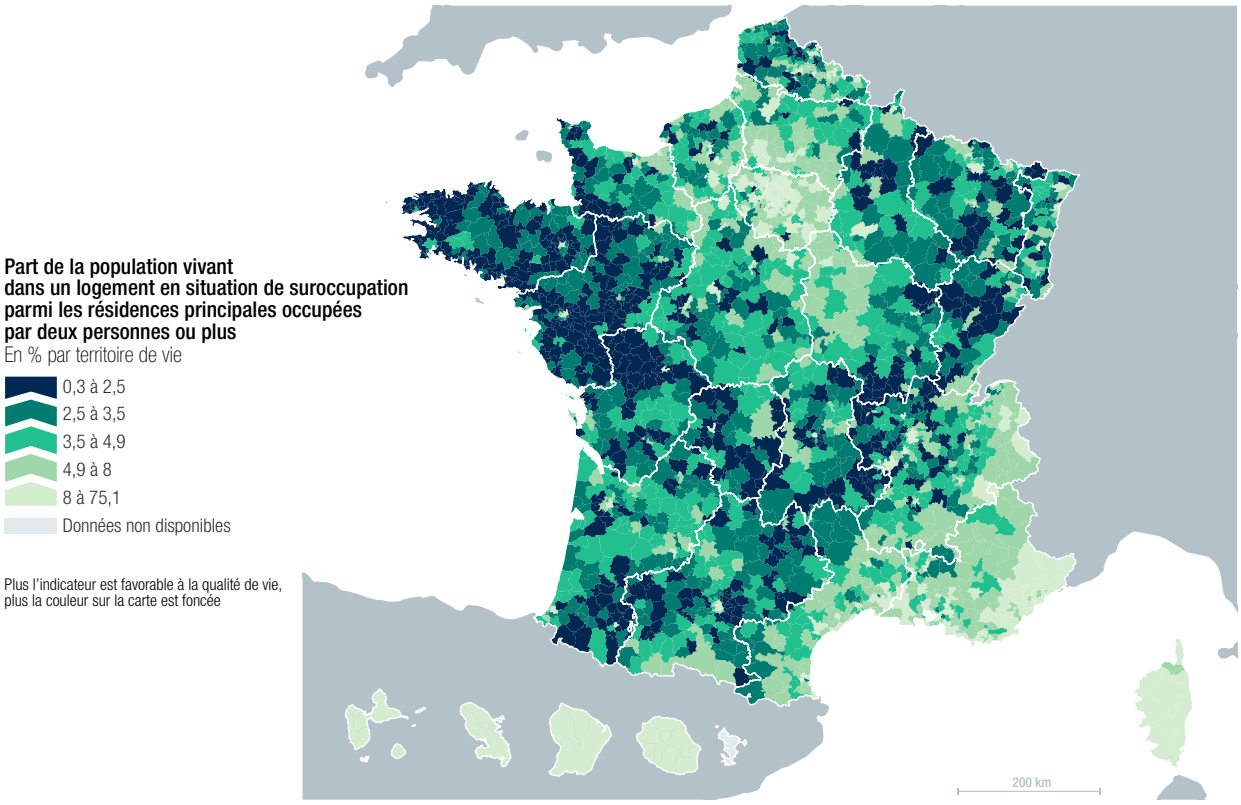

Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation complémentaire.
Sens de la flèche : vers des territoires où la part de la population qui vit dans des logements suroccupés est faible.

Carte 2 ▸ Évolution de la suroccupation des logements entre 1999 et 2011

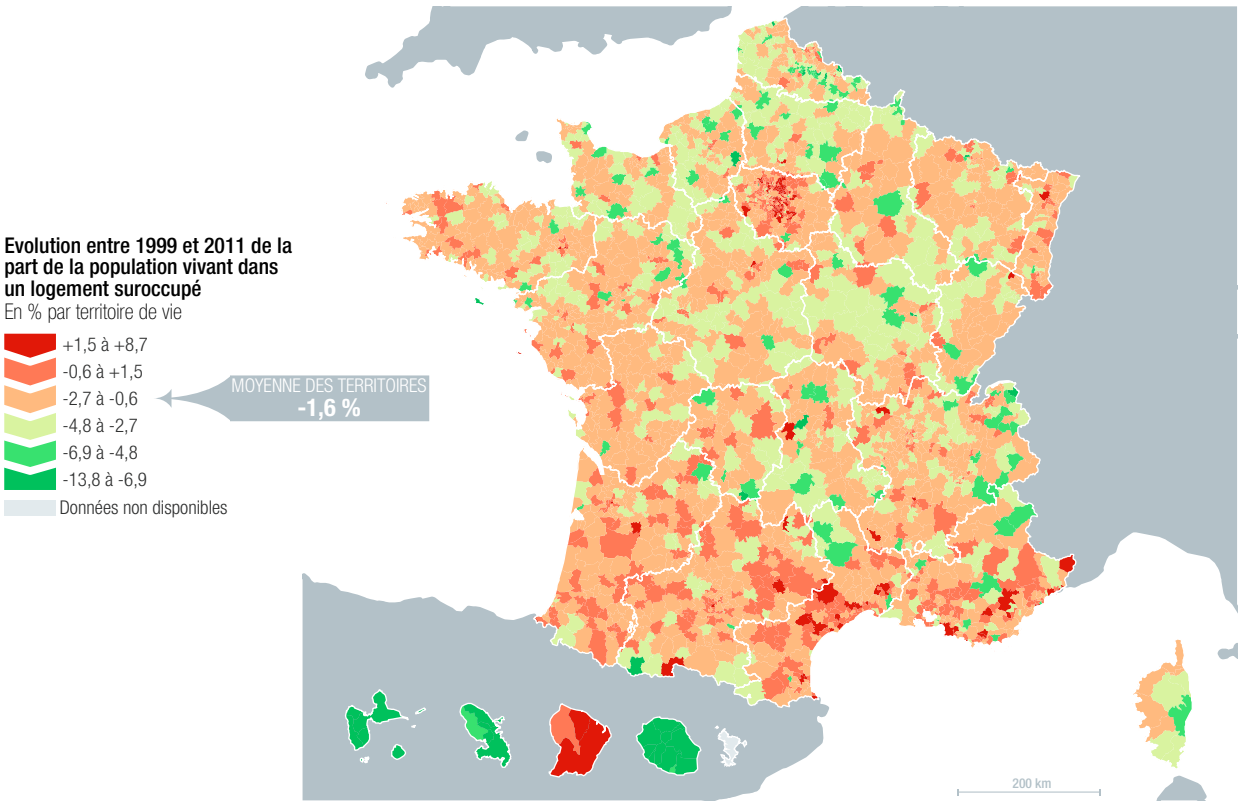

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation complémentaire.
Sens de la flèche : vers une diminution de la part de population vivant dans un logement suroccupé entre 1999 et 2011.

Fiche 8

Une approche de l'isolement social et du risque de dépendance des populations âgées : les personnes de 75 ans ou plus vivant seules

Définitions

Le fait de vivre seul peut être choisi ou subi. Aux âges avancés, alors que l'autonomie tend à diminuer, cette situation, en raison des risques qui s'y associent, peut contribuer négativement à la qualité de vie, même si de nombreuses personnes seules sont accompagnées et que les politiques sociales privilégient souvent le maintien à domicile plutôt que l'hébergement en institution.

La part des personnes vivant seules est établie à partir du recensement de la population. On se limite à la population des ménages (hors établissement). L'indicateur ne traite que des personnes de 75 ans ou plus, bien que l'isolement et la solitude puissent être vécus à tout âge.

Commentaires

Près de 40 % des personnes âgées de 75 ans ou plus vivent seules. Même si cette part atteint son maximum dans certains territoires très urbains d'Île-de-France ou du Nord-Pas-de-Calais, l'indicateur ne recouvre pas le clivage traditionnel rural/urbain. En effet, les différences territoriales s'expliquent plutôt par des effets régionaux probablement liés aux structures familiales (solidarité intergénérationnelle)[1]. C'est pourquoi la part des personnes âgées vivant seules est sensiblement plus faible dans le Sud-Ouest et en Corse qu'en Bretagne ou en Champagne-Ardenne.

Cependant, ces différenciations ont tendance à s'estomper au cours du temps. Au plan national, la part reste stable, mais elle augmente sensiblement là où elle était faible – comme en Aquitaine ou en Midi-Pyrénées – et inversement pour la Bretagne.

1 Sur ce point, voir Le Bras H. , Todd E. , 2013, *Le Mystère français*, La République des idées.

Carte 1 ▸ Des personnes âgées mieux entourées dans le croissant sud-ouest du territoire

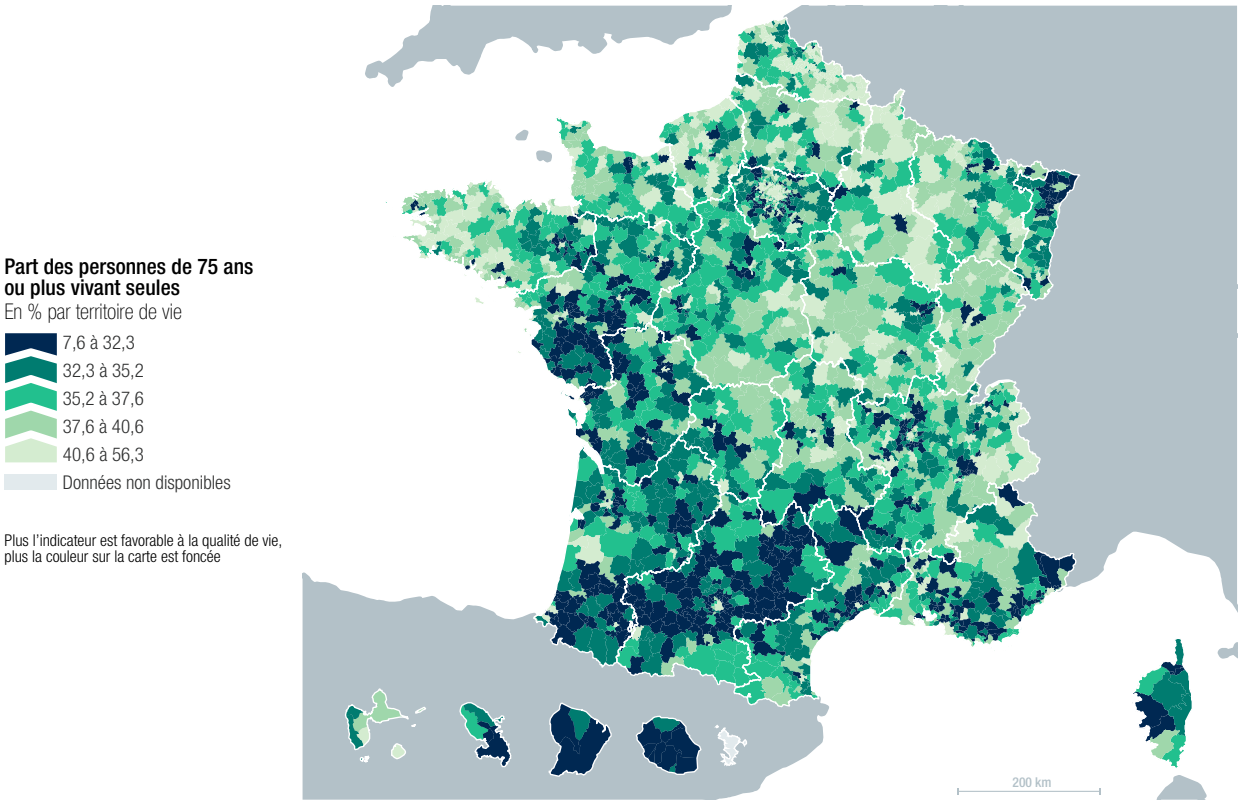

Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation principale.
Sens de la flèche : vers des territoires pour lesquels la part de la population de 75 ans et plus vivant seule est faible.

Carte 2 ▸ Évolution entre 1999 et 2011 de la part des personnes âgées vivant seules

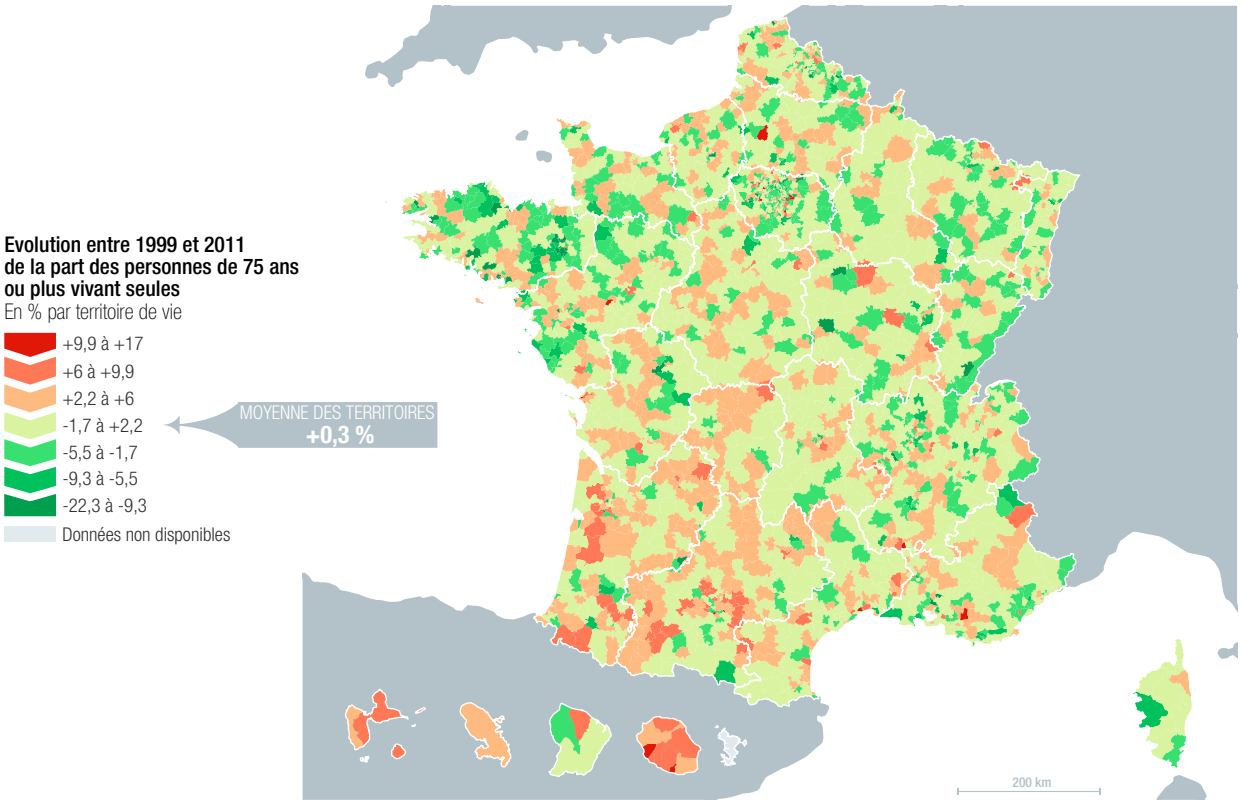

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation principale.
Sens de la flèche : diminution de la part des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules entre 1999 et 2011.

Fiche 9

De nouvelles formes de familles exposées à des situations de précarité : les familles monoparentales

Définitions

Une famille monoparentale est composée d'une mère ou d'un père de famille sans conjoint habitant avec lui/elle, avec un ou plusieurs enfants, vivant dans la même résidence principale. Les familles monoparentales peuvent évoluer dans un environnement précaire : conditions de logement plus difficiles (suroccupation), plus souvent locataires ou hébergés, difficultés d'emploi, ressources plus faibles.

Comparés aux parents d'enfants mineurs vivant en couple, les monoparents, dont la plupart sont des femmes, constituent la seule source potentielle de revenus du ménage et, par conséquent, se portent plus sur le marché du travail. Mais les monoparents sont deux fois plus touchés par le chômage et sont davantage employés à temps partiel. Ainsi, en dépit des prestations qui leur sont dédiées, le niveau de vie médian de ces familles est nettement plus faible que celui des autres familles, traditionnelles ou recomposées. Près de quatre familles monoparentales sur dix vivent en dessous du seuil de pauvreté.

L'indicateur rapporte le nombre de familles monoparentales au nombre total de familles.

Commentaires

Les familles monoparentales représentent près d'une famille sur sept. Cette situation est particulièrement présente dans les DOM, à Paris et dans les départements de la petite couronne, ainsi que sur le littoral méditerranéen. En revanche, elle est plus rare dans l'ouest de la France (Pays de la Loire, Bretagne, Basse-Normandie, Poitou-Charentes).

Depuis les années 1960, la part des familles monoparentales ne cesse de grandir, en raison de la fragilité accrue des unions parentales.

Depuis 1999, la part des familles monoparentales a augmenté de près de 2 points. L'augmentation est particulièrement forte dans les DOM, ainsi qu'en Île-de-France, en Picardie et dans certains territoires du sud de la France, en particulier dans la Drôme, les Bouches-du-Rhône, le Gard ou encore les Pyrénées-Orientales.

Carte 1 ▸ Des familles monoparentales plus rares dans l'ouest de la France

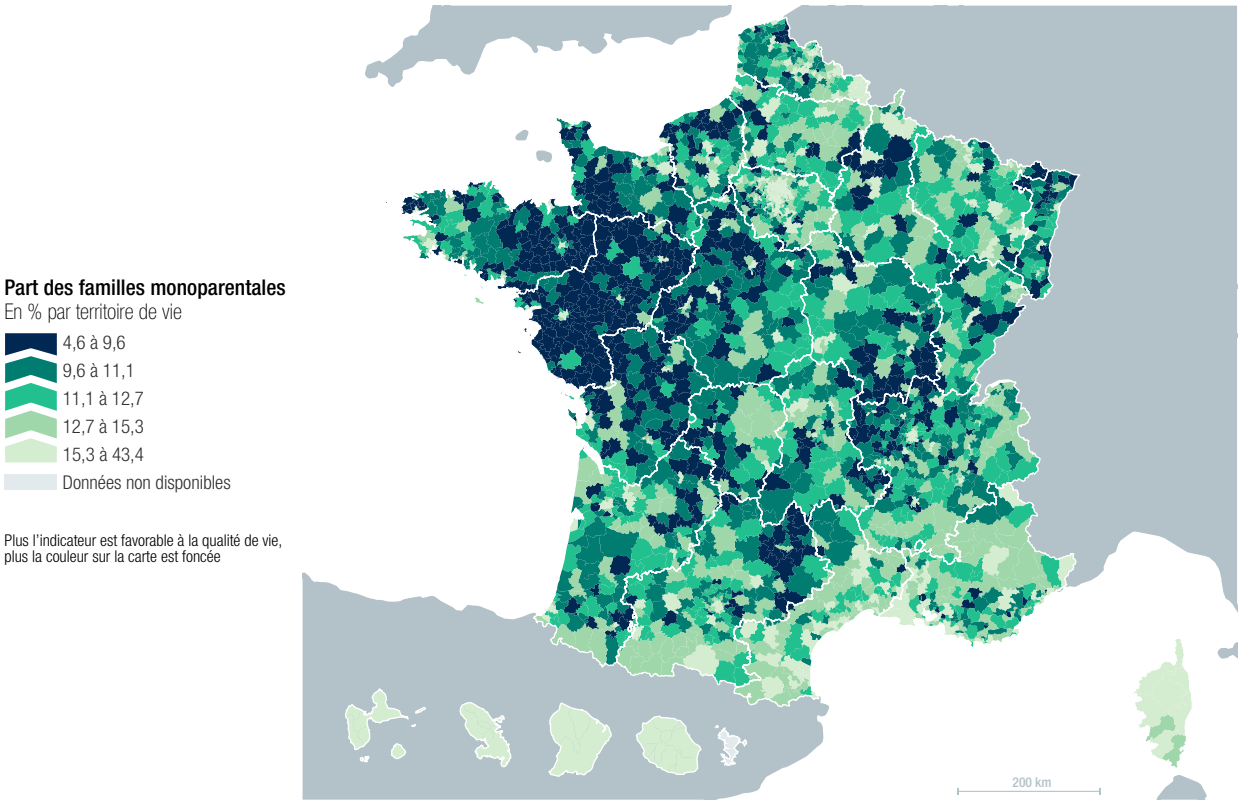

Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation complémentaire.
Sens de la flèche : vers une plus faible part de familles monoparentales sur le territoire.

Carte 2 ▸ Évolution entre 1999 et 2011 de la part des familles monoparentales

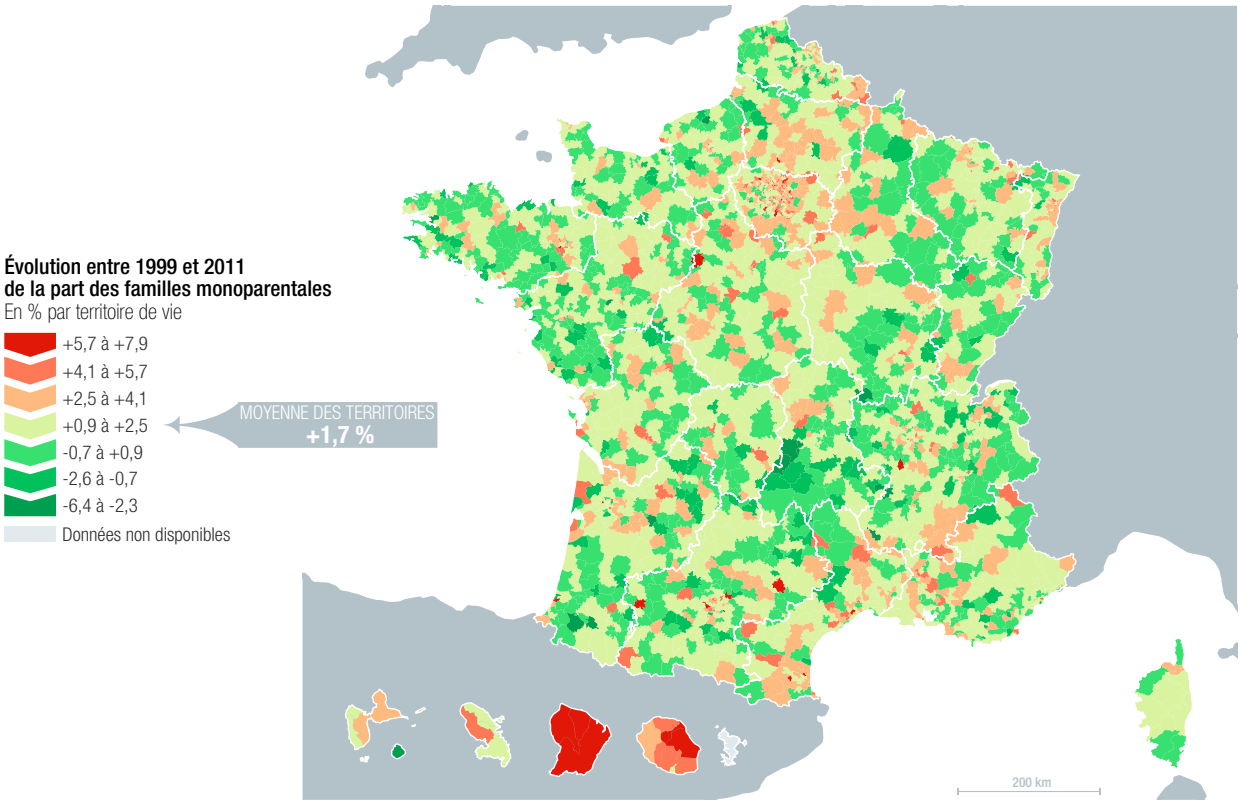

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation complémentaire.
Sens de la flèche : vers une diminution de la part de familles monoparentales sur le territoire entre 1999 et 2011.

Fiche 10

Une mesure des inégalités de revenus : les revenus des foyers fiscaux

Définitions

Le niveau des revenus est une composante essentielle de la qualité de vie. À l'échelle des territoires, il est très corrélé avec les principaux indicateurs socioéconomiques (emploi, chômage, niveau de diplômes, etc.), même si, à lui seul, il ne résume pas toutes les dimensions de la qualité de vie.

L'indicateur retenu est le revenu fiscal net moyen par foyer fiscal. Afin de pouvoir plus facilement comparer les territoires entre eux, il est exprimé en base 100 pour la France métropolitaine. Ce revenu ne doit pas être confondu avec le revenu disponible, établi après déduction des impôts et prestations sociales, lequel n'est pas encore disponible à une échelle géographique fine. De plus, le revenu fiscal n'est pas modulé selon le nombre d'unités de consommation.

Commentaires

Les revenus supérieurs à la moyenne nationale se concentrent dans deux types d'espaces : d'une part dans les métropoles (notamment Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes), d'autre part dans les zones frontalières (notamment avec la Suisse et l'Allemagne). C'est pourquoi, mis à part l'Île-de-France, l'Alsace et Rhône-Alpes, toutes les régions affichent des revenus moyens plus faibles que la référence nationale.

Entre 1999 et 2011, les revenus net imposables ont eu tendance à augmenter plus rapidement que la moyenne nationale dans la plus grande partie du territoire, à l'exception notable de l'Île-de-France et du nord-est du Bassin parisien, où ils étaient déjà élevés.

Carte 1 ▸ Des revenus moyens supérieurs dans les métropoles et dans les zones frontalières

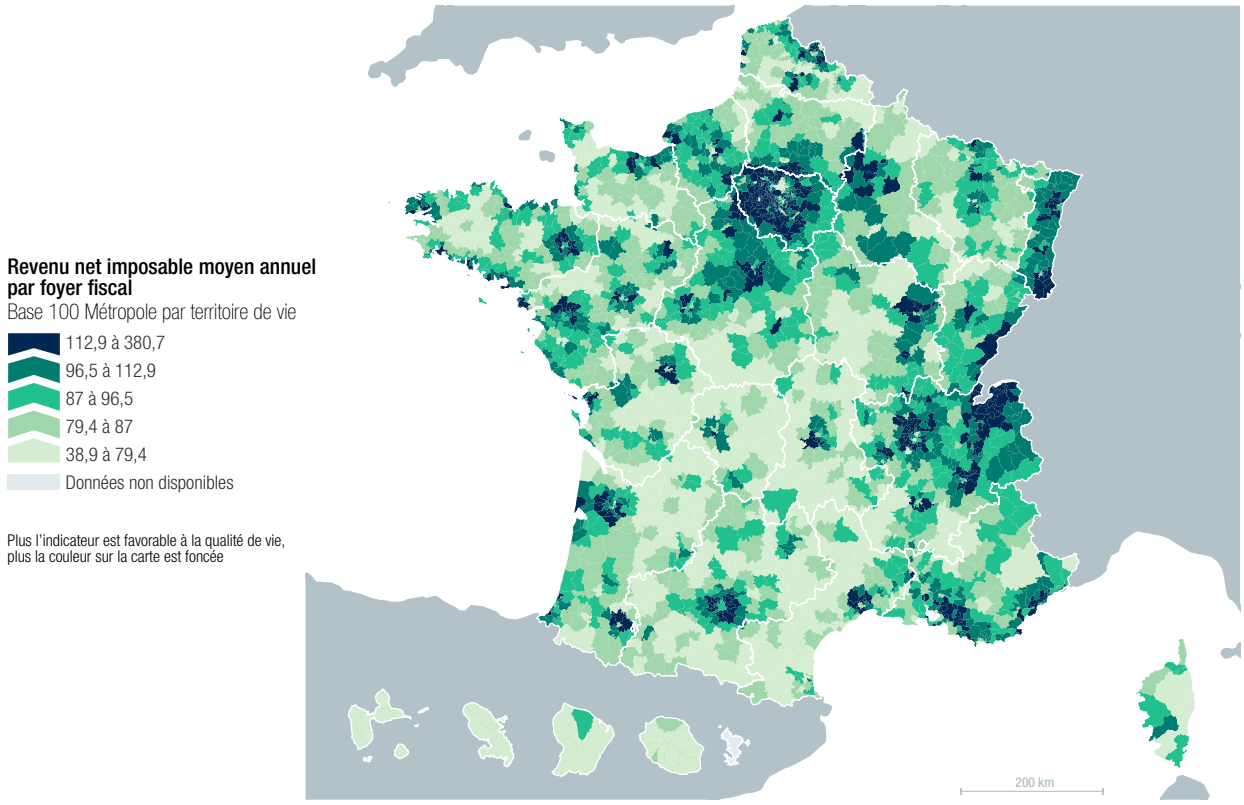

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) 2011.
Sens de la flèche : vers des revenus fiscaux supérieurs à la moyenne nationale.

Carte 2 ▸ Évolution des revenus moyens entre 1999 et 2011

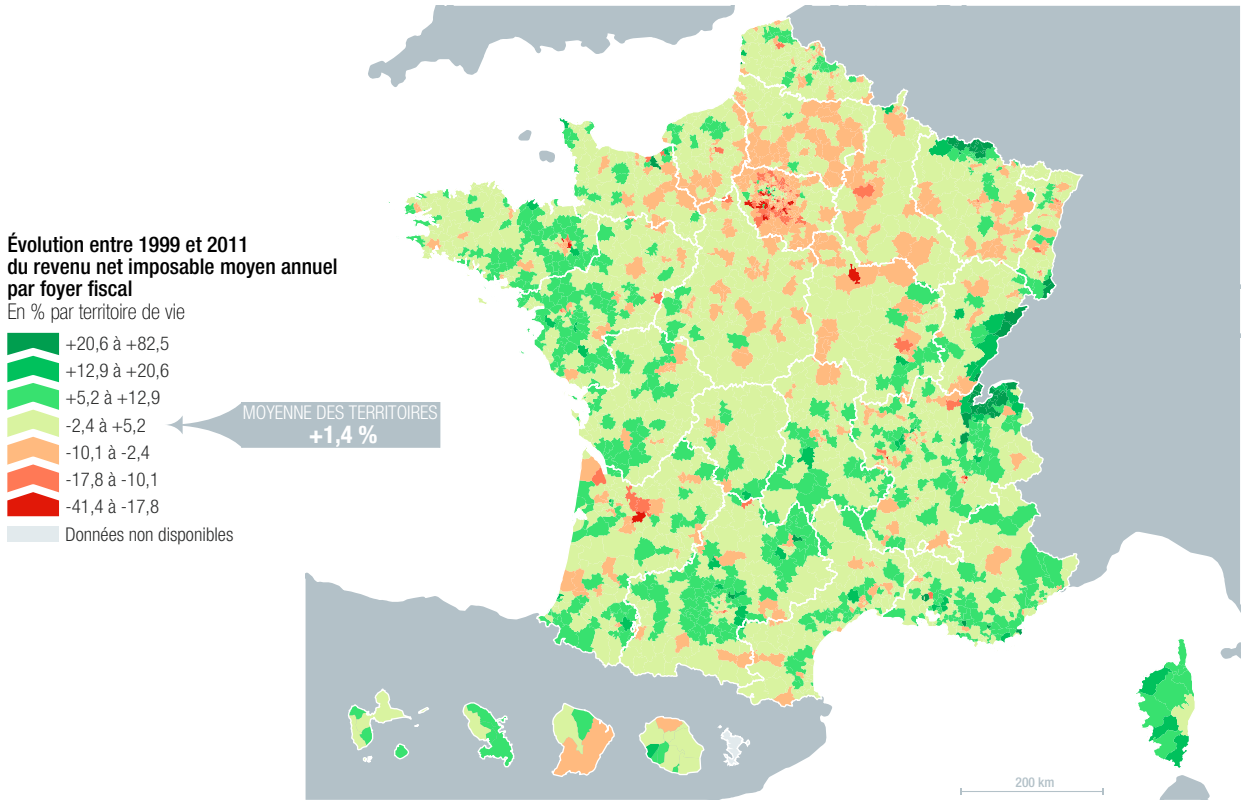

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) 1999 et 2011.
Sens de la flèche : vers une hausse des revenus fiscaux entre 1999 et 2011.

Fiche 11

Une approche de l'état de santé dans les territoires : l'indice comparatif de mortalité globale

Définitions

L'état de santé de la population est un prérequis de la qualité de vie. Il peut être apprécié par la mesure de l'indice comparatif de mortalité, calculé en rapportant le nombre de décès attendus à partir de la structure par sexe et âge du territoire (sur la base des taux nationaux observés) aux décès effectivement constatés sur le territoire.

L'état de santé de la population sera considéré comme satisfaisant lorsque le nombre de décès constatés sera inférieur au nombre de décès attendus (indice comparatif de mortalité inférieur à 100). À l'inverse, l'état de santé sera considéré comme moins bon lorsque le nombre de décès constatés sera supérieur au nombre de décès attendus (indice comparatif de mortalité supérieur à 100).

Commentaires

La carte de l'état de santé met en évidence trois grands espaces de surmortalité : d'une part, un vaste ensemble au nord de la France, qui part de la Normandie et va jusqu'à la Lorraine, en englobant le Nord-Pas-de-Calais et en contournant l'Île-de-France ; d'autre part, un espace central qui englobe assez largement la Bourgogne, l'Auvergne et le Limousin ; enfin, une grande partie de la Bretagne, à l'exception de Rennes.

Ces disparités régionales traduisent notamment les différences de structures socioprofessionnelles et de revenus entre les territoires : ceux où résident un grand nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures affichent souvent une espérance de vie plus élevée (qui se traduit par une sous-mortalité) que celle des espaces où la population est plutôt ouvrière.

Relativement à la moyenne nationale, la situation a eu tendance à s'améliorer entre 1990 et 2011 dans la plupart des territoires d'Alsace, de Rhône-Alpes et de Bretagne. En revanche, elle se dégrade en Picardie, en Champagne-Ardenne et dans le Limousin.

Carte 1 ▸ Une sous-mortalité dans l'ouest (hors Bretagne), le sud-est et en Corse

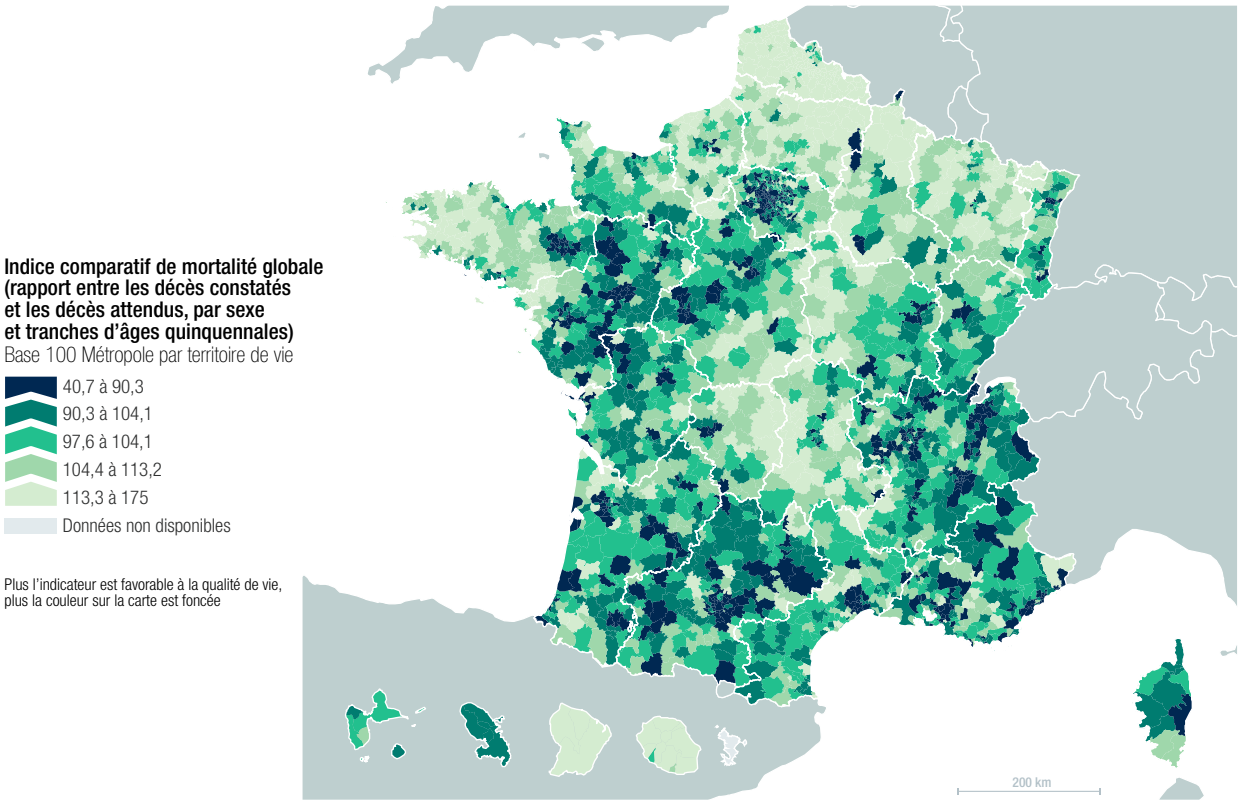

Source : Insee, État-civil 2008-2012, Recensement de la population 2011, exploitation principale.
Sens de la flèche : vers un meilleur état de santé (présumé) dans les territoires (nombre de décès constatés inférieurs au nombre de décès attendus).

Carte 2 ▸ Évolution de la surmortalité entre 1999 et 2011

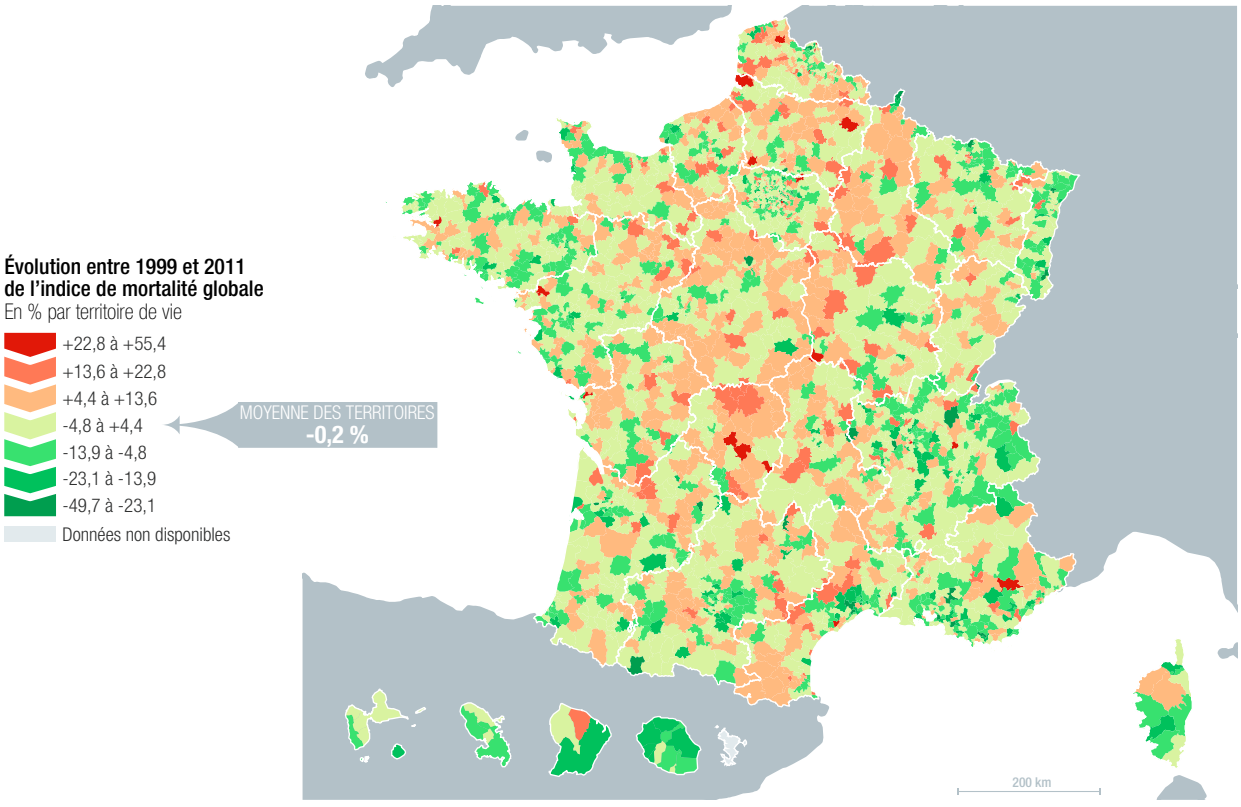

Source : Insee, État-civil, Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation principale.
Sens de la flèche : baisse de la mortalité et amélioration de l'état de santé (présumé) dans les territoires entre 1990 et 2011.

Fiche 12

Participation citoyenne dans les territoires

Définitions

La participation citoyenne est appréhendée à travers le taux de participation électorale au premier tour de l'élection présidentielle de 2012. Cette dernière donne une information sur le niveau d'implication des citoyens dans les institutions et les grands débats collectifs. À l'inverse, l'abstention peut illustrer une forme sinon de désintérêt, du moins de désaffection vis-à-vis des grands enjeux de la vie publique.

Pour des raisons de comparabilité, dans le temps et entre territoires, et de disponibilité de l'information, le choix s'est porté sur l'élection présidentielle. L'indicateur s'intéresse aux votants et non aux seuls suffrages exprimés : il s'agit du rapport entre le nombre de votes (exprimés, blancs ou nuls) et le nombre d'inscrits.

Commentaires

Le taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle de 2012 atteint son niveau le plus faible en Île-de-France et en Corse, ainsi que dans les territoires de la frontière nord-est et dans les DOM. À l'inverse, l'implication citoyenne est forte en Bretagne, Pays de la Loire, Limousin et Midi-Pyrénées.

Par rapport à l'élection présidentielle de 2002, la participation électorale a augmenté dans la plus grande partie des territoires. Mais, si la progression a été très sensible en Corse et en Île-de-France, qui partaient d'un niveau très faible, il n'en est pas de même en Alsace, Franche-Comté, Picardie ou Nord-Pas-de-Calais.

Carte 1 ▸ Taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle de 2012

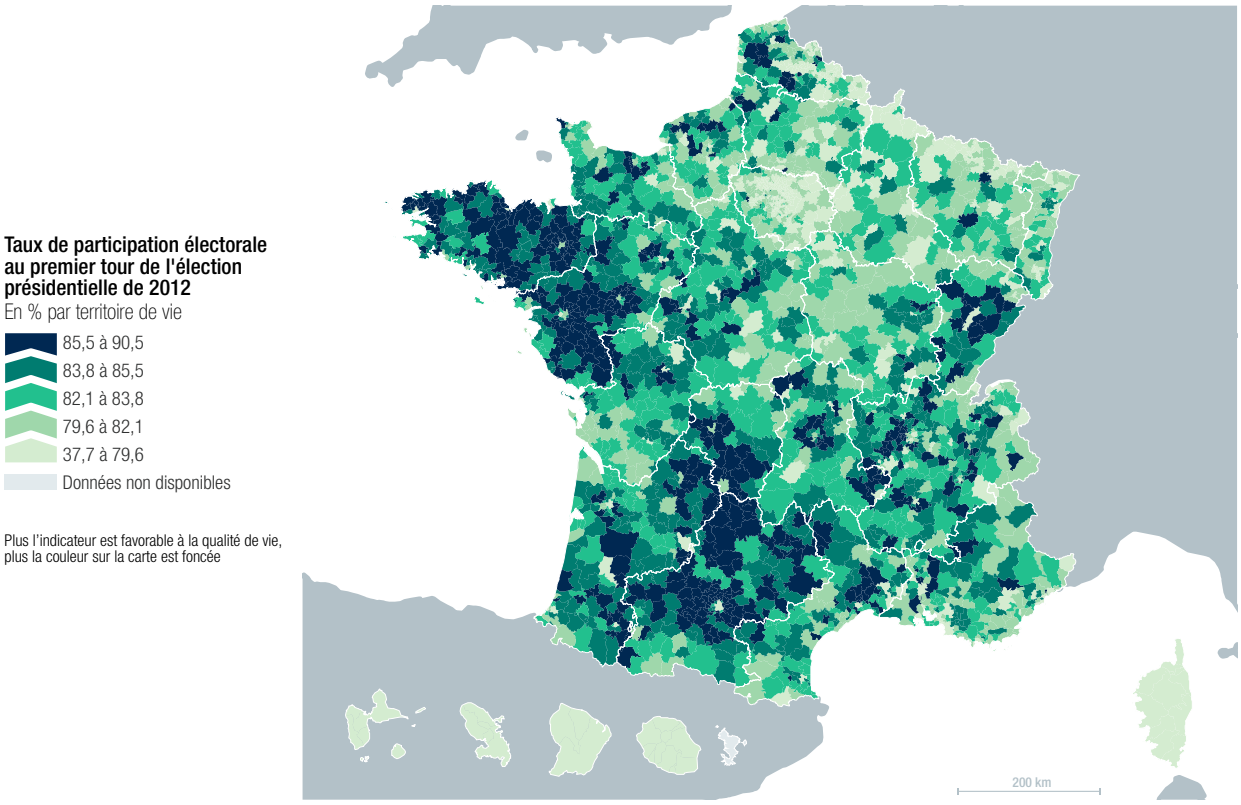

Source : Ministère de l'intérieur, résultats du premier tour de l'élection présidentielle 2012.
Sens de la flèche : vers une plus forte participation électorale.

Carte 2 ▸ Évolution entre 2002 et 2012 du taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle

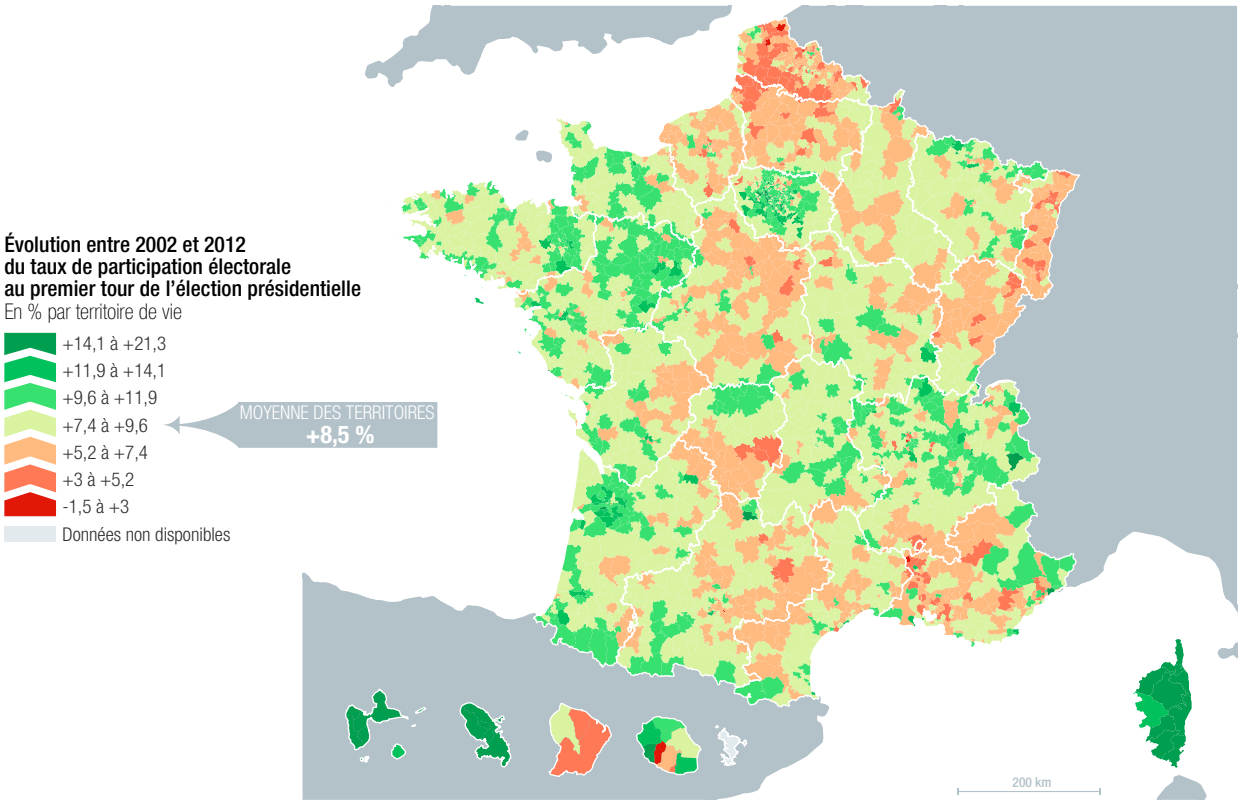

Source : Ministère de l'intérieur, résultats du premier tour des élections présidentielles 2002 et 2012.
Sens de la flèche : renforcement de la participation citoyenne entre 2002 et 2012.

B Des qualités de vie au croisement des caractéristiques de la population et des cadres de vie

Le premier chapitre a montré la difficulté de saisir de façon consensuelle et objective la notion de qualité de vie. Les aspirations diffèrent d'un individu à l'autre : c'est pourquoi caractériser la qualité de vie sur un territoire implique le passage du particulier au général et nécessite de définir des « communs », c'est-à-dire des valeurs partagées par le plus grand nombre. La fin du chapitre visait à approcher de façon statistique ces « communs » à travers différentes dimensions qui, si elles sont parfois mesurées de façon très indirecte, peuvent constituer un socle d'indicateurs pour appréhender localement la qualité de vie. Or, tout l'intérêt de mesurer la qualité de vie sur un territoire est de pouvoir le comparer avec d'autres au prisme de cette thématique. Pour ce faire, ce deuxième chapitre propose des typologies dont les acteurs locaux pourront se saisir afin de positionner leur territoire en termes de qualité de vie par rapport à d'autres qui lui ressemblent.

Une approche multidimensionnelle de la qualité de vie

La démarche consiste à conserver au maximum le caractère multidimensionnel du concept de qualité de vie, car si la construction d'indicateurs composites (comme l'indicateur de santé sociale ou l'IDH) permet une comparaison rapide des territoires, elle présente toutefois l'inconvénient de gommer les différences, parfois radicales, que l'on peut observer dans les différentes dimensions qui y sont agrégées. À l'inverse, l'approche multidimensionnelle permet d'abord de dégager les caractéristiques qui différencient le plus les territoires, puis, grâce aux catégories qui en résultent, de mettre en évidence des ressemblances entre territoires, pour les comparer sans les classer.

Caractériser les territoires par différentes dimensions

Il s'agit d'abord de séparer les caractéristiques qui relèvent du cadre de vie (géographie physique et naturelle, fonction du territoire, aménités…), de celles associées à la population qui y réside. L'idée sous-jacente est que les différentes catégories de population portent des aspirations et des demandes diverses (par exemple, une population âgée n'aura pas les même besoins qu'une population plus jeune) ; quant aux territoires, ils portent une « offre » en termes de qualité de vie qui peut être en adéquation, ou en décalage, avec la demande implicite de la population qui y réside.

Les deux premières classifications visent donc à caractériser les territoires, d'une part selon la population qui y réside, et d'autre part en fonction de l' « offre » qu'ils proposent en termes de qualité de vie. La typologie synthétique regroupe, dans des classes homogènes, des espaces sur lesquels se colocalisent un type de population et un cadre de vie similaires. Par cette dernière typologie, on cherche, faute d'éléments précis concernant les attentes des citoyens, à mesurer l'adéquation entre le cadre de vie offert par un territoire et les attentes des résidents. Ces attentes sont ici déduites de manière approximative à partir des profils de population qui ressortent des **territoires de vie**.

MÉTHODES DE TYPOLOGIE

Les classifications relatives au cadre de vie et aux profils sociodémographiques des territoires ont toutes deux été réalisées à partir d'une analyse en composante principale (ACP) sur les indicateurs présentés ci-avant. Ces ACP ont permis de repérer les variables qui différencient fortement les territoires. Ensuite, une classification ascendante hiérarchique sur les coordonnées factorielles issues des ACP a de regrouper les territoires dans des groupes homogènes.

À partir de ces deux nouvelles variables (les types de cadres de vie et de population), une analyse des correspondances multiples (ACM) a permis de rendre compte de la colocalisation des profils sociodémographiques et des profils de cadre de vie, puis de construire la typologie synthétique, à partir des coordonnées issues de l'ACM.

Une autre méthode plus directe a également été testée : la méthode multidimensionnelle appelée « analyse des corrélations canoniques » (ACC). Elle permet de dégager les corrélations structurantes entre deux tableaux de variables. Une application usuelle de cette méthode est l'étude des corrélations entre les caractéristiques génotypiques et phénotypiques d'organismes vivants, qui permet de repérer les caractères physiques codés par les gènes.

En prenant ici comme premier tableau les variables relatives à la population et comme second, celles relatives au cadre de vie, cette méthode décrit des types de territoires similaires à ceux obtenus par l'ACM. Toutefois, les résultats étant plus synthétiques, ils sont plus difficiles à saisir. C'est pour cette raison que la présentation en deux temps a été privilégiée dans ce chapitre.

Bibliographie

Datar, « Rapport d'étude sur la Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne) par l'UMR CESAER (Inra/AgroSup Dijon), l'UMR ThéMA (Université de Franche-Comté/CNRS), l'UR DTM (Cemagref) et l'UMR METAFORT (AgroParisTech/Cemagref/Inra/VetAgroSup) pour le compte de la Datar, novembre 2011 », synthèse dans les *Territoires en mouvement* n° 7, 2012.

FNAU, « À la recherche du bien commun territorial », 35e Rencontre des agences d'urbanisme, *La revue Urbanisme*, Hors-série n° 52, mars 2015.

REYNARD R., VIALETTE P., « Une approche de la qualité de vie dans les territoires », *Insee Première* n° 1519, 2014.

1 Profils sociodémographiques des territoires de vie

Afin d'examiner comment se rencontrent « offre » et « demande » de qualité de vie, on caractérise dans un premier temps le profil des populations résidentes des différents territoires de vie. Le postulat de départ est que les aspirations diverses de la population sont reflétées de façon relativement fidèle par leur profil sociodémographique. En effet, les caractéristiques de la population en matière d'âge (et donc d'avancement dans le cycle de vie), de composition des ménages, de richesse, d'éducation… conditionnent largement les attentes que celle-ci peut avoir vis-à-vis du territoire dans lequel elle réside. Ces caractéristiques peuvent également définir des contraintes qui s'exercent sur les ménages dans leur choix résidentiel, auquel cas ceux-ci ne choisissent pas un territoire, mais au contraire sont contraints d'y habiter – par exemple, en raison de contraintes financières liées au coût du logement.

Les facteurs de différenciation

Tableau 1 ▸ Indicateurs retenus pour la classification « Population »

Démographiques	Socioéconomiques
Part de population de plus de 65 ans	Part des jeunes non insérés (ni en emploi, ni en formation)
Part des jeunes de moins de 20 ans	Proportion de cadres des fonctions métropolitaines dans la population active
Nombre d'enfants moyen par ménage	Proportion d'ouvriers dans la population active
Part des familles monoparentales	Proportion d'inactifs
Part des plus de 75 ans vivant seuls	Taux de chômage
Taux de migration des plus de 75 ans	Revenu net imposable moyen

Source : Insee.

D'un territoire à l'autre, les caractéristiques des populations divergent considérablement. On les résume dans ce chapitre par quelques indicateurs économiques et sociodémographiques susceptibles de refléter les moyens et les aspirations qu'ont les ménages à résider sur un territoire donné. Les territoires de vie sont, sur cette base, différenciés en premier lieu selon des critères socio-économiques, puis, de façon moins nette, par les caractéristiques démographiques de la population. Ce sont notamment la proportion de cadres des fonctions métropolitaines et le revenu net imposable qui permettent de distinguer assez nettement plusieurs espaces. La part de personnes âgées ou jeunes intervient en second lieu, en lien avec la composition des ménages (nombre d'enfants, notamment). Si le second critère s'insère assez bien dans le clivage entre espaces urbains et espaces peu denses, le premier est plus transversal. Pour tenir compte des disparités internes aux territoires de vie, un indicateur d'inégalités monétaires (le rapport interdécile des revenus fiscaux) avait été introduit dans l'analyse, mais ce dernier a peu de pouvoir discriminant sur les territoires, comparativement aux autres données mobilisées.

Les différents types de territoires selon les caractéristiques de la population

On distingue finalement six types de territoires de vie selon les caractéristiques de la population :

- Deux classes de territoires abritent des **populations plutôt favorisées économiquement** (classes 3 et 4) : le taux de chômage y est assez bas et les revenus en moyenne plus élevés. Ces deux classes se distinguent par l'âge des populations et par la localisation géographique. Dans la classe 4, l'âge est relativement hétérogène et les territoires concernés sont situés à l'ouest de

Tableau 2 ▸ Répartition de la population et de la superficie selon la classification « Population »

Types	Population	% de l'ensemble	
		Population	Superficie
1 : Population défavorisée et jeune	10 691 348	16,5	17,1
2 : Population plutôt défavorisée et plus âgée	9 105 593	14,0	28,7
3 : Population plutôt âgée et favorisée	11 947 572	18,4	6,2
4 : Population favorisée	4 420 728	6,8	0,2
5 : Population plutôt jeune	21 049 613	32,4	24,5
6 : Population plutôt âgée	7 718 546	11,9	23,3

Source : traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET.

la région parisienne pour la plupart, avec quelques cas en périphérie de Lyon ou Grenoble. Dans la classe 3, la population est plus âgée et réside dans les grandes et moyennes villes de province comme Toulouse, Marseille, Aix, Chaumont et Amiens, ou dans des espaces plus touristiques (littoral du Bordelais ou Corse).

- Deux autres types de territoires sont marqués par une **population qui se trouve dans la moyenne sur le plan socioéconomique** (classes 5 et 6) ; ils se distinguent essentiellement par des caractéristiques démographiques : en périphérie des grandes et moyennes villes – comme, par exemple, dans la grande couronne francilienne – on trouve des populations plutôt jeunes (particulièrement des familles avec enfants). Dans les espaces de plus faible densité, notamment les espaces multipolarisés ou hors de l'influence des villes, se localisent des populations plus âgées.

- Deux dernières classes se distinguent par des **populations relativement défavorisées sur le plan économique** (classes 1 et 2) : la classe 1 est constituée de territoires de vie dont les résidents sont en moyenne assez jeunes, mais où la part des familles monoparentales est assez élevée ; ceux-ci se trouvent soit dans les espaces très denses de la banlieue parisienne (Seine-Saint-Denis) ou des départements d'outre-mer, soit dans des espaces moins denses du bassin minier ou du Nord-Est. La classe 2 correspond aux espaces les moins densément peuplés, dans lesquels le vieillissement est plus marqué. ■

Carte 1 ▸ Classification des populations

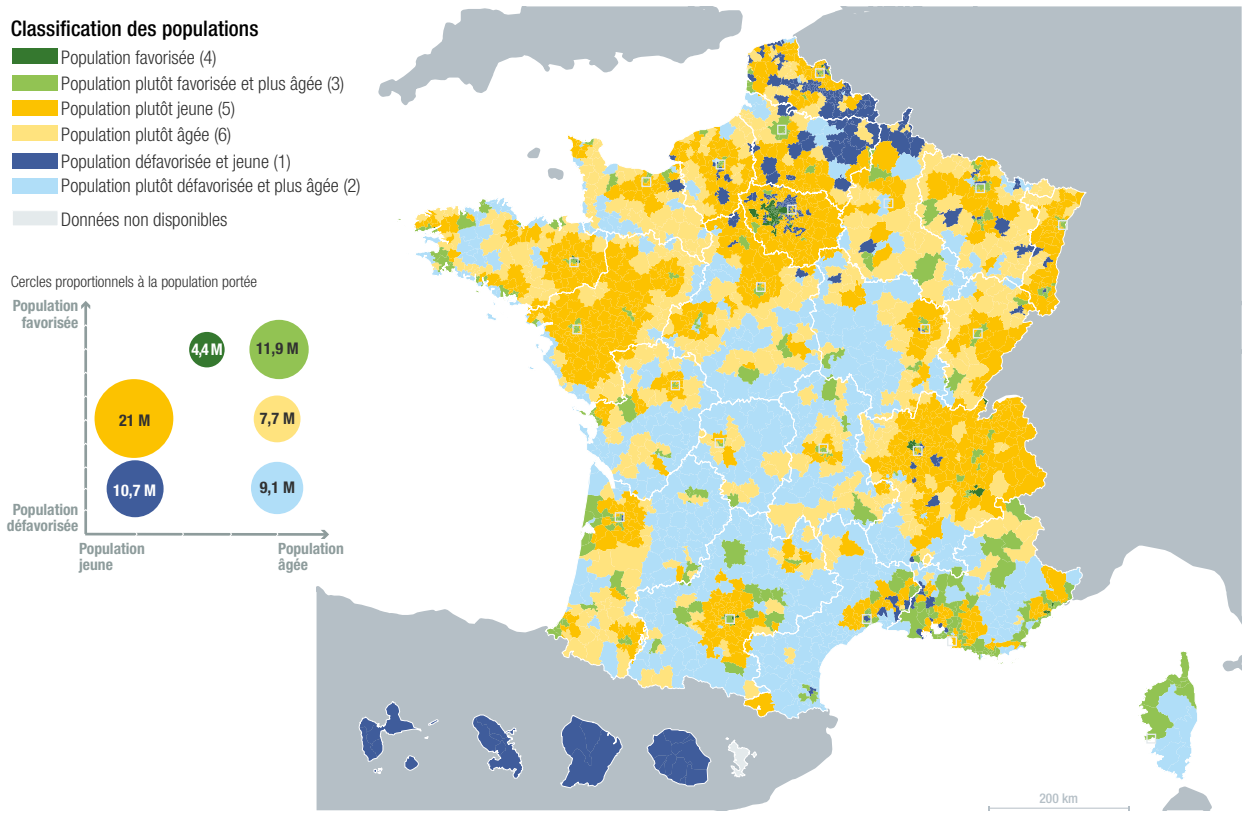

Source : Insee, traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

2 Les différents cadres de vie offerts par les territoires

Des espaces de montagne, peu denses et disposant de nombreuses aménités naturelles, aux villes très densément peuplées et offrant un patrimoine historique, le territoire français propose une très grande diversité de cadres de vie. Ce chapitre tente de saisir cette diversité à travers douze indicateurs qui reflètent à la fois la diversité des aménités disponibles, mais également la fonction de ces territoires (sont-ils plutôt résidentiels ou productifs, offrent-ils une bonne accessibilité aux services ou aux emplois ?). Parmi ces indicateurs, il aurait été souhaitable de disposer de données météorologiques, afin de mettre en évidence un éventuel héliotropisme, mais il n'existe pas de données accessibles publiquement et sur l'ensemble du territoire (métropole et DOM). Cette lacune peut faire partie d'un enrichissement ultérieur.

Les facteurs de différenciation

Tableau 1 ▸ Indicateurs utilisés pour la classification « Cadres de vie »

Aménités	Fonction du territoire
Densité de population	
Part des surfaces naturelles	Proportion d'actifs résidant à moins de 30 minutes de leur lieu de travail
Présence d'un risque de type SEVESO	Degré d'inadéquation entre offre et demande de travail
Nombre de sites classés	Proportion d'actifs travaillant hors du territoire de vie
Densité de logement pour 100 habitants	Accessibilité aux équipements de la gamme intermédiaire
Proportion d'actifs utilisant les transports en commun	Accessbilité potentielle localisée aux médecins généralistes
Typologie des campagnes françaises, champs paysages (variable illustrative)	Proportion d'actifs résidant à moins de 30 minutes de leur lieu de travail

Source : SOeS, Insee, Drees

Dans cette approche, les territoires se distinguent avant tout suivant leur caractère plus ou moins urbanisé : s'opposent, d'une part, les espaces peu denses mais bien dotés en logements et en surfaces naturelles, et d'autre part les espaces densément peuplés, marqués par la suroccupation des logements mais dont les actifs ont accès aux transports en commun. La densité de population introduite ici permet à la fois de qualifier les territoires selon leur morphologie (plus la densité est élevée, plus le paysage est urbanisé), mais également dans leur fonction (les territoires les plus denses sont également ceux où se concentrent les emplois et convergent les déplacements quotidiens). Elle constitue donc un indicateur transversal aux deux dimensions du cadre de vie. L'accessibilité à l'emploi comme aux services est un second critère qui différencie ces territoires. Ces deux dimensions (aménités et fonctions du territoire) sont très corrélées au degré d'urbanisation des territoires, et l'on retrouve partiellement la cartographie du zonage en aires urbaines [1], mais avec davantage de diversité, notamment dans les espaces en dehors de l'influence des villes. La classification retenue est, par ailleurs, très liée à la typologie des campagnes françaises [2], mais distingue également différents espaces au sein de l'urbain dense.

Les différents types de territoires selon le cadre de vie

La classification des territoires permet de dégager six types selon les deux dimensions évoquées (degré d'urbanisation et degré d'accessibilité aux services et à l'emploi) :

- Deux types (classes 5 et 6) relèvent de l'urbain dense, voire très dense. La classe 6 regroupe les communes de l'**unité urbaine de Paris** ainsi que le territoire de vie de

1 Insee, Zonage en Aires Urbaines 2010.

2 *Rapport d'étude sur la Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne)*, Datar, novembre 2011.

Tableau 2 ▸ Répartition de la population et de la superficie selon la classification des cadres de vie

Types	Population	Superficie	% de l'ensemble	
			Population	Superficie
1 : Espaces très peu denses, notamment des montagnes avec éloignement des services et de l'emploi	4 781 515	136 529	7,4	21,6
2 : Espaces peu denses éloignés des services	12 319 236	282 370	19,0	44,6
3 : Campagnes urbanisées	22 799 313	148 371	35,1	23,4
4 : Espaces périurbains proches des services mais éloignés des emplois	9 084 113	38 510	14,0	6,1
5 : Espaces des villes grandes et moyennes de province, proches des services et des emplois	7 996 337	25 949	12,3	4,1
6 : Espaces hyper urbains	7 952 886	1 006	12,2	0,2

Source : traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

Villeurbanne, qui s'illustre par un taux de logements suroccupés similaire à ceux de la région parisienne. L'autre type (classe 5) est constitué des **grandes et moyennes villes de province**, elles aussi très urbanisées et offrant une meilleure accessibilité géographique aux services et à l'emploi que la première catégorie.

- Deux classes correspondent aux espaces en périphérie immédiate des villes (classes 3 et 4) et constituent un type intermédiaire dans la dimension urbaine des territoires. On les différencie nettement selon la proximité des actifs à leur emploi. En effet, si les deux classes disposent d'une bonne accessibilité aux services, les **territoires de vie sous influence urbaine**, notamment dans l'aire urbaine de Paris, présentent une déconnexion marquée entre les lieux de travail et les lieux de résidence des actifs, ce qui se traduit par des temps de déplacement domicile-travail plus longs que dans les **campagnes urbanisées**, plus éloignées des centres-villes, mais qui offrent une plus grande mixité fonctionnelle, entre résidentiel et économie.

- Enfin, une grande catégorie regroupe deux types d'espaces peu denses (classes 1 et 2), dont l'accessibilité aux équipements est relativement moins bonne. L'un comprend des **campagnes de plaines et de plateaux**, pour lesquelles l'accès géographique à l'emploi reste dans la moyenne. L'autre correspond à des **territoires au relief plus marqué**, et souvent montagneux (Alpes, Corse, Pyrénées, Jura, mais également le Morvan). Ces derniers présentent à la fois une très faible densité et un plus grand éloignement des équipements et des emplois. ■

Carte 1 ▸ Classification des cadres de vie

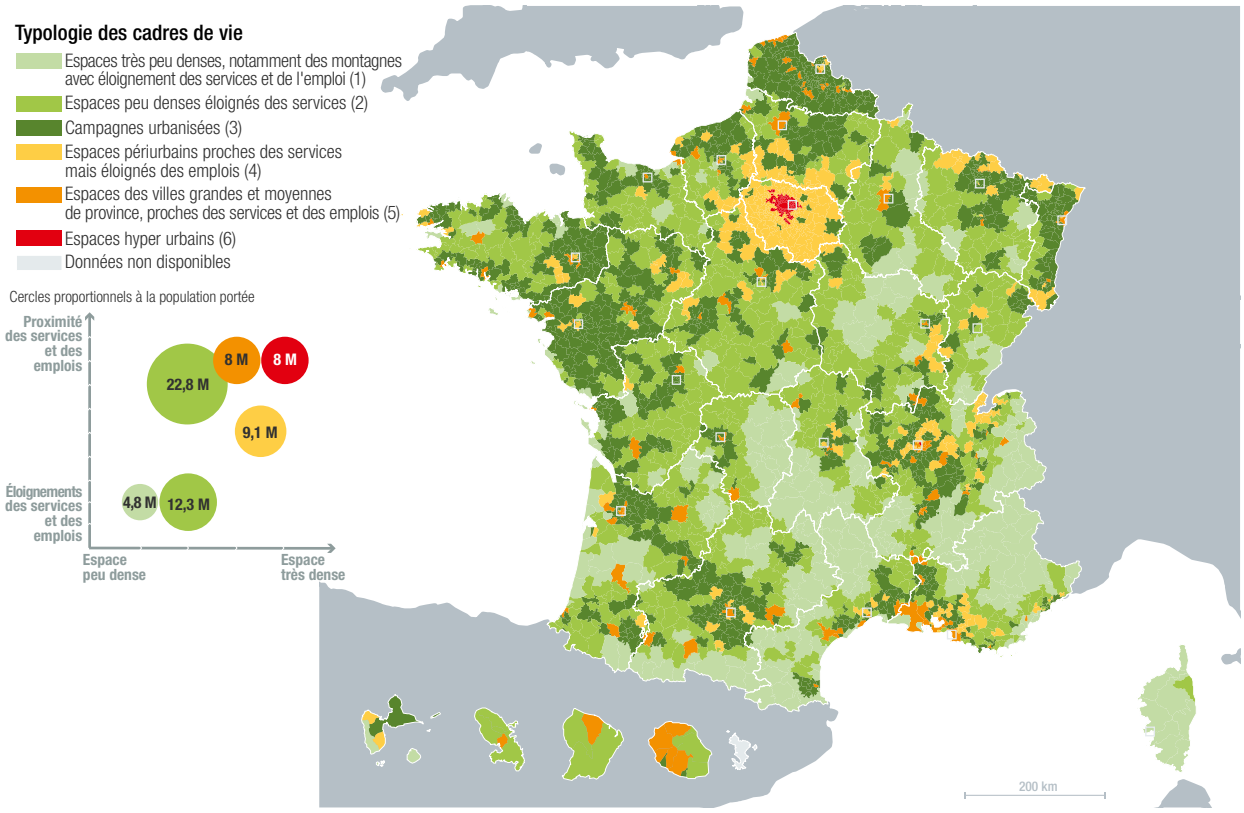

Source : Insee, SOeS, traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

3 Le recoupement entre types de population et de cadre de vie

Les deux classifications présentées précédemment permettent d'appréhender de manière approximative « l'offre » et « la demande » de qualité de vie sur les territoires selon les caractéristiques du cadre de vie et de la population résidente. La confrontation de ces deux éléments permet de comprendre l'équilibre qui s'établit sur les territoires de vie, et ainsi de qualifier la diversité des qualités de vie. Cette partie propose une typologie synthétique tenant compte des deux dimensions, et qui permet d'identifier des territoires qui sont comparables en termes de qualité de vie. Ce référentiel peut ensuite être mobilisé pour comparer les territoires entre eux sur d'autres indicateurs, figurant dans ce rapport ou alternatifs.

Les deux classifications de territoires coïncident, mais pour partie seulement

En croisant ces deux classifiactions, on peut mettre en évidence un lien assez fort entre certains types de territoires et certains profils de populations résidentes. Par exemple, 75 % des territoires de vie dont la population est plutôt âgée et moins favorisée économiquement (classe 2 de la classifiaction selon la population) sont peu denses ou très peu denses (classes 1 et 2 de la classifiaction selon le cadre de vie), alors que 80 % des territoires qui accueillent une population plus aisée (classe 4 de la classifiaction selon la population) sont très urbains ou sous influence urbaine (classes 4 et 6 de la classifiaction selon le cadre de vie). De même, trois quarts des territoires de vie périurbains (classe 4 de la classifiaction selon le cadre de vie) sont des territoires dont la population est plus jeune (classes 1 et 5 de la classifiaction selon la population).

Quelques schémas émergent : population aisée dans les centres-villes, population âgée et moins favorisée dans les campagnes et population plus jeune dans les espaces périurbains. Toutefois, on constate que dans certains espaces, notamment intermédiaires, le profil des populations résidentes est assez varié. Par exemple, tous les profils sociodémographiques sont représentés dans les espaces des villes grandes et moyennes de province (sauf dans les territoires où la population est plus aisée). De même, les territoires marqués par une surreprésentation de population jeune ou moins favorisée (classe 1 de la classifiaction selon la population) recoupent presque toutes les catégories de cadre de vie, à l'exception des espaces de faible densité.

Tableau 1 ▸ Répartition des territoires de vie selon les deux classifications

Catégories de territoires selon les deux classifications	1 : Population défavorisée et jeune	2 : Population plutôt défavorisée et plus âgée	3 : Population plutôt âgée et favorisée	4 : Population favorisée	5 : Population plutôt jeune	6 : Population plutôt âgée	Ensemble
1 : Espaces très peu denses, notamment des montagne avec éloignement des services et de l'emploi	5	177	30		30	53	295
2 : Espaces peu denses éloignés des services	24	211	60		145	225	665
3 : Campagnes urbanisées	114	111	119	16	532	161	1053
4 : Espaces périurbains proches des services mais éloignés des emplois	55	5	38	33	240	22	393
5 : Espaces des villes grandes et moyennes de provinces, proches des services et des emplois	35	20	45		45	7	152
6 : Espaces hyper urbains	58		9	36	38		141
Ensemble	**291**	**524**	**301**	**85**	**1 030**	**468**	**2 699**

Source : traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.
Note de lecture : les couleurs des cases renvoient à celles de la typologie synthétique, les nombres comptabilisent les territoires de vie caractérisés simultanément par un type d'espace et par un type de population. Exemple : 36 territoires de vie sont des espaces hyper urbains peuplés d'une population favorisée.

Huit types de territoires de vie

Tableau 2 ▸ Répartition de la population et de la superficie selon la typologie synthétique

Types	Nombre de territoires de vie	Population	% du total		Moyenne		Écart-type	
			Population	Superficie (km²)	Population	Superficie (km²)	Population	Superficie (km²)
1 : Population plutôt jeune dans les campagnes urbanisées	532	9 769 547	15,0	11,2	18 364	133	10 423	105
2 : Population plutôt jeune en grande couronne des grandes villes	240	4 475 154	6,9	4,7	18 646	124	10 477	115
3 : Population assez âgée et peu favorisée dans des territoires peu denses, notamment de montagne	177	2 473 347	3,8	12,9	13 974	461	11 638	371
4 : Population favorisée, vivant dans des espaces urbanisés	85	4 420 728	6,8	0,2	52 009	17	242 107	23
5 : Population plutôt agée dans des territoires peu denses ou les campagnes urbanisées	415	7 333 813	11,3	22,1	17 672	338	15 718	246
6 : Population jeune et plutôt défavorisée des grandes agglomérations ou des campagnes urbanisées	298	10 622 309	16,4	14,8	35 645	313	32 414	3 119
7 : Population à dominante âgée et plutôt favorisée des grandes et moyennes villes de province	399	16 248 353	25,0	9,5	40 723	151	67 704	620
8 : Population diversifiée des espaces intermédiaires (ni ruraux ni urbains)	553	9 590 149	14,8	24,6	17 342	281	10 590	183
Total	2 699	64 933 400	100	100	214 374	1 818	401 072	4 782

Source : traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

À partir des résultats précédents, on classe les territoires de vie dans huit catégories synthétiques qui rendent compte de la colocalisation de certains types de populations et de certains cadres de vie. Ces types sont organisés selon la complexité des croisements entre les deux typologies :

- Trois catégories (classes 1 à 3 de la typologie finale) regroupent des territoires de vie appartenant à une seule classe de chacune des deux typologies. Tout d'abord, les **campagnes urbanisées dans lesquelles on trouve une population plutôt jeune**, situées notamment en grande périphérie des villes de province, particulièrement au Nord-Ouest. Ensuite, des **territoires périurbains abritant une population jeune**, majoritairement localisés en grande couronne parisienne, mais également à proximité des capitales régionales. Enfin, les **espaces très peu denses dans lesquels réside une population plutôt âgée et moins favorisée économiquement**, comme le Massif Central ou la Corse.

- Avec une complexité un peu plus élevée dans le croisement entre types de population et de territoires, deux autres catégories émergent (classes 4 et 5). Il s'agit, d'une part, de territoires dont la **population est plutôt favorisée**, situés essentiellement au centre ou en périphérie des grandes villes, et de façon plus rare dans les campagnes urbanisées. D'autre part, se distinguent **des territoires de vie à population principalement âgée vivant dans des espaces intermédiaires** (ni urbains, ni très peu denses).

- Les trois dernières catégories (classes 6 à 8) sont constituées de territoires plus hétérogènes dans les types qu'ils rassemblent. Tout d'abord, la classe 6 est avant tout caractérisée par une **population, jeune et/ou défavorisée, localisée dans tous les types de territoires** ; s'y ajoutent des espaces très urbains dans lesquels la population n'a pas de profil économique particulier, mais est plus jeune. La classe 7 est constituée de territoires avant tout définis par un type de **population plutôt âgée et peu favorisée,** et situés dans des espaces de densité plus importante que ceux de la classe 3. Plus marginalement, on trouve également des espaces de très faible densité, dont la population, également âgée, n'apparaît pas défavorisée sur le plan économique. La classe 8 est la plus disparate et rassemble soit les territoires de vie où réside une **population plutôt âgée et favorisée économiquement**, soit **les espaces des grandes et moyennes villes de province** (classe 3 de la classification « Population » ou classe 5 de la classification « Cadre de vie »). Soixante pour cent des territoires de vie de cette catégorie appartiennent à ces deux classes simultanément.

Carte 1 ▸ Typologie synthétique

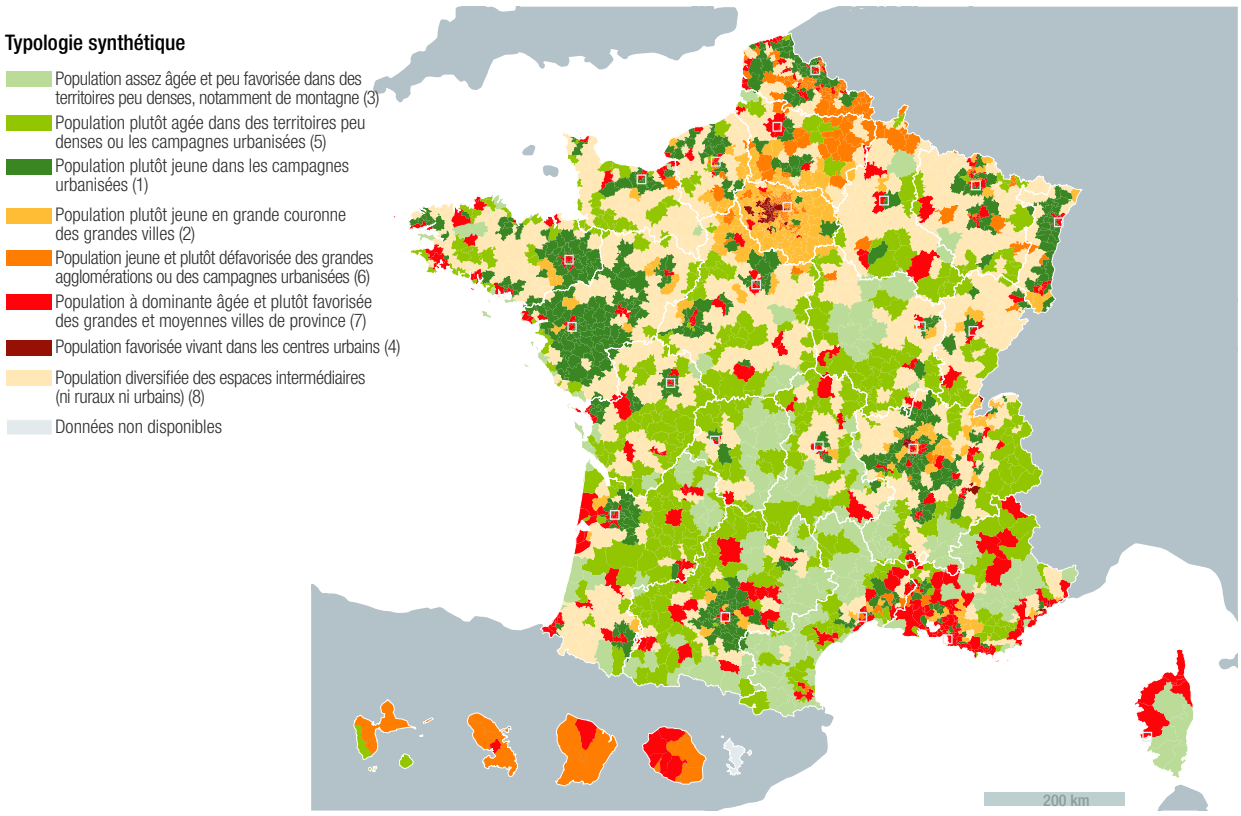

Source : Traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

Si cette typologie n'a pas pour objectif de mesurer la qualité de vie offerte par les territoires, elle illustre le fait que la conjonction entre types de population et de cadre de vie n'est pas systématique. Un même type de population – par exemple, défavorisée – peut se localiser dans des espaces de nature très différents : très urbains ou au contraire très ruraux. Dans le premier cas, il s'agit de populations souvent jeunes, alors que dans le second, plutôt âgées. Leurs cadres de vie étant complètement opposés, cela implique des aspirations ou des contraintes (financières, par exemple) différentes en termes de conditions de vie. Les leviers d'action publique ayant pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants y sont alors très différents. ■

4 La recherche de qualité de vie : quelles dynamiques et quels défis pour les territoires ?

Les typologies présentées précédemment montrent une photographie de l'équilibre entre offre (des territoires) et demande (émanant des ménages) de qualité de vie. Effectivement, pour mesurer la qualité de vie, il est nécessaire d'évaluer l'ensemble des parties du système qui y participent : à la fois les caractéristiques propres du territoire et les modes de vie de la population. Cependant, toutes ces caractéristiques ne sont pas immuables : le système évolue.

En effet, les caractéristiques des territoires, comme celles de la population, changent, notamment sous l'effet des mouvements de population. Les modes de vie des nouveaux résidents d'un espace, par exemple, apportent une modification du cadre de vie : construction d'infrastructures pour faciliter les mobilités, densification du bâti, développement d'équipements… Par ailleurs, ce sont les modes de vie des ménages eux-mêmes qui sont modifiés par ces mobilités avec, par exemple, l'allongement des temps de trajet domicile-travail ou la congestion des espaces denses. Ces dynamiques posent des enjeux forts en termes d'aménagement des territoires, puisqu'il s'agit de préserver les atouts des espaces tout en veillant à leur développement économique, social et environnemental. Il appartient donc à l'action publique de contribuer à renforcer l'équilibre en place, ou à le déplacer vers un nouveau point, plus soutenable.

L'évolution des caractéristiques des cadres de vie : la densification généralisée des espaces

Entre 1975 et 2012, la densité de population moyenne en France est passée de 85 à 103 habitants par km^2 (117 en France métropolitaine) notamment alimentée par les phénomènes d'urbanisation et de périurbanisation. Pour trouver un cadre de vie en adéquation avec leurs aspirations (aménités naturelles, espace…), ou un logement correspondant à leurs besoins et à leurs moyens (qui peuvent constituer une contrainte), de plus en plus de ménages résident en périphérie des villes. Aussi, depuis cinquante ans, la croissance démographique est particulièrement vive dans des espaces de plus en plus distants des centres-villes. En effet, l'évolution de la densité montre nettement que, depuis les années 1970, la croissance de la population est de plus en plus vive à l'écart des pôles urbains, notamment de Paris. Ce « desserrement » de la croissance démographique se poursuit jusque dans les années 2000, où l'on observe une forte progression de la population le long de la façade atlantique et dans le sud-est du pays, mais toujours davantage dans les couronnes des aires urbaines que dans les centres. Cette attractivité des espaces littoraux et méridionaux peut s'interpréter par le dynamisme économique de certaines régions (Midi-Pyrénées, Aquitaine, Pays de la Loire), mais également par une attractivité essentiellement résidentielle (Languedoc-Roussillon) et donc, vraisemblablement, la recherche d'une qualité de vie de la part des ménages qui s'y installent.

Ce phénomène d'étalement urbain a pour conséquence la transformation d'espaces qui étaient auparavant à dominante agricole, et qui accueillent aujourd'hui de nouveaux résidents. L'arrivée de ces derniers rend nécessaire une adaptation du cadre de vie : construction de logements, développement d'équipements et de commerces… Cela se traduit notamment par l'artificialisation des sols et la consommation de terres agricole. La recherche de qualité de vie peut ainsi, paradoxalement, contribuer à détériorer le cadre de vie. L'attractivité d'un certain cadre de vie implique la croissance de la population, la densification du bâti et, d'une manière générale, l'étalement de la « tache urbaine ». Cette croissance peut remettre en cause les équilibres écologiques, déstabiliser les milieux naturels, et donc dégrader la qualité de vie des habitants.

Carte 1 ▸ Variation de la densité démographique en France de 1975 à 2012

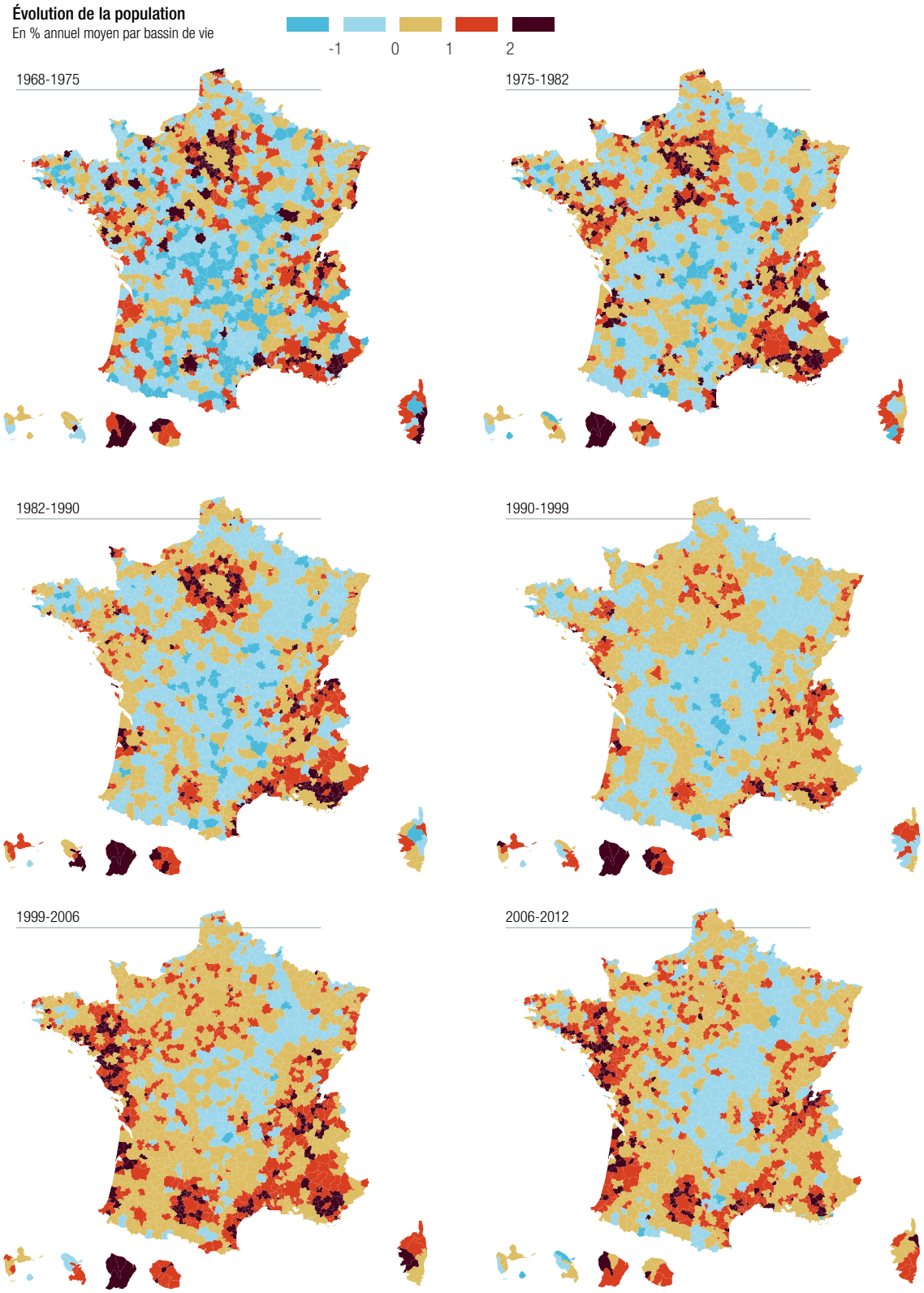

Source : Insee, Recensements de la population 1975-2012.

Toutefois, si la densification d'un espace peut altérer certaines aménités naturelles, elle peut également contribuer au développement d'aménités urbaines et améliorer la qualité de vie. Par exemple, le fait que la population augmente sur un territoire peut inciter les acteurs publics à développer l'offre de transports en commun soit en améliorant le service existant (augmentation de la fréquence, du nombre de places, etc.), soit en créant de nouvelles lignes ou de nouveaux arrêts. Dès lors, ces aménagements peuvent contribuer à améliorer le cadre de vie : les temps d'accès aux équipements et à l'emploi s'en trouvent réduits, les nuisances environnementales liées aux déplacements motorisés aussi. De même, l'augmentation de la population dans des espaces éloignés des villes ou moins bien desservis en services peut contribuer à rendre rentable l'installation d'un équipement (commerce, service public, infrastructure) qui ne l'était pas auparavant.

Graphique 1 ▸ Évolution de la part des actifs utilisant les transports en commun par types d'espace

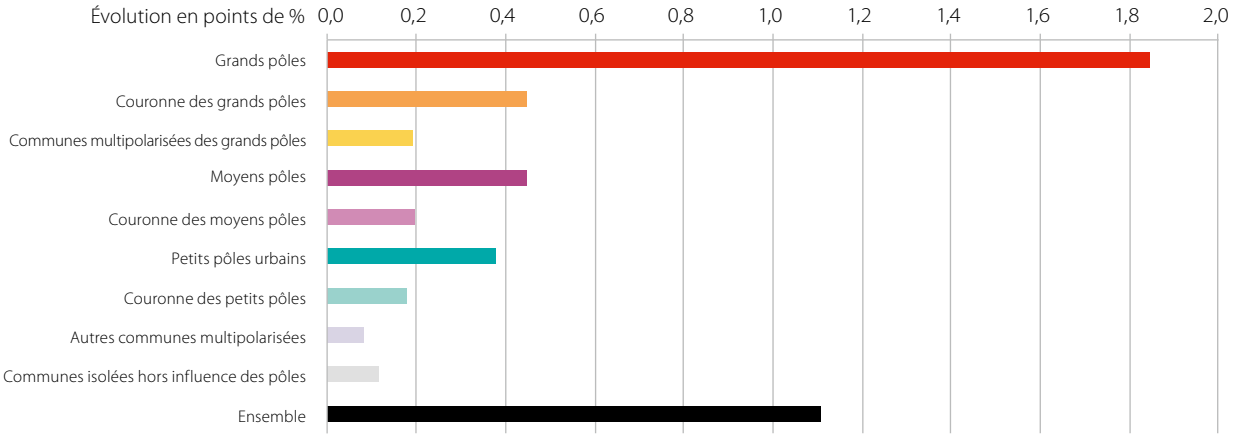

Source : Insee, RP 2006-2011, ZAU 2010.

La part des actifs utilisant les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail est en forte croissance dans les grands pôles urbains (elle passe de 20,3 % à 22,2 % entre 2006 et 2011). Dans les couronnes des grands pôles ainsi que dans les moyens et petits pôles, l'augmentation a été d'environ 0,4 point. Ainsi, les réseaux de transports en commun sont de plus en plus accessibles aux populations, dans tous les espaces urbains, quelle que soit leur taille.

L'accroissement de la densité de population dans certains espaces, induite par l'attractivité du cadre de vie, génère ce que les économistes appellent des **externalités** : ce sont des phénomènes indépendants des décisions des différents agents économiques (déménager dans le périurbain), mais qui résultent de leurs actions (le développement des transports en commun quand la population atteint un certain seuil). Ces externalités sont ambivalentes : elles peuvent modifier le cadre de vie de façon négative et contribuer à amoindrir la qualité de vie ou au contraire l'améliorer.

Les modes de vie de la population changent également

Au titre des effets négatifs engendrés par l'accroissement de la densité démographique, outre les altérations environnementales de long terme, certaines externalités ont des effets directs et immédiats sur la population. C'est notamment le cas de l'allongement des temps de trajet domicile-travail. Si résider en périphérie des grandes villes permet, par exemple, de bénéficier d'un logement individuel ou d'aménités naturelles à proximité de chez soi, ce choix a également pour conséquence d'éloigner les actifs de leur lieu de travail, les emplois restant très concentrés dans les pôles urbains. La qualité de vie que recherche un ménage en s'installant dans une zone est aussi, dans une certaine mesure, remise en cause par la densification à laquelle il contribue : l'accroissement de la fréquentation des infrastructures de transport et de la demande de logements augmente à la fois les temps de trajet et les prix du foncier.

Graphique 2 ▸ Distance moyenne d'un trajet domicile-travail selon le profil urbain du lieu de résidence (1994-2008)

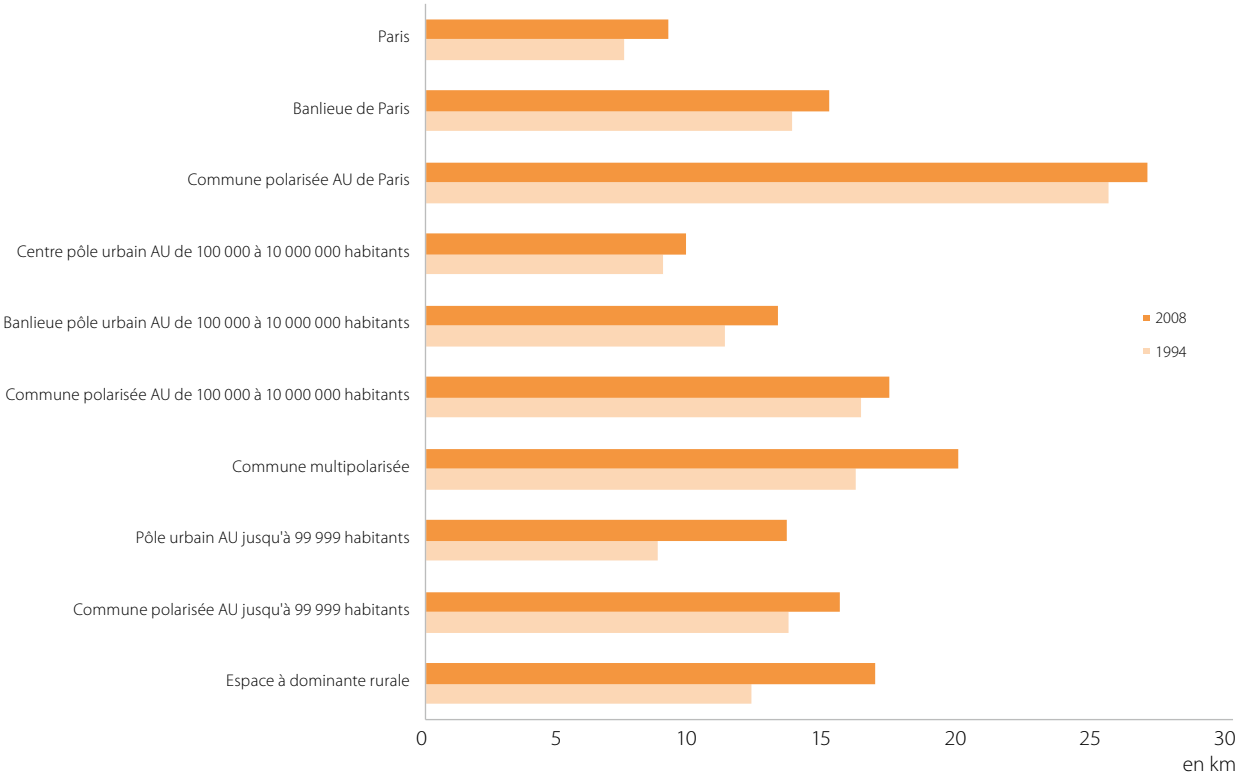

Champ : Actifs ayant un lieu de travail fixe hors de leur domicile.

Sources : SOeS – Insee – Inrets, enquêtes nationales « Transports et déplacements » 1994, 2008.

Les temps de trajet domicile-travail augmentent dans tous les espaces, mais particulièrement hors des grands pôles urbains, ce qui atteste la déconnexion croissante entre lieux de résidence et d'emploi : la recherche d'un cadre de vie offrant des aménités naturelles et des conditions de logement favorables conduit les ménages loin des centres-villes. Toutefois, cette décision ne résulte pas seulement d'un choix, mais plutôt de l'arbitrage entre aspirations et contraintes. En l'occurrence, la pression sur les prix du foncier peut contraindre certains ménages à s'éloigner de leur lieu de travail et à supporter des navettes quotidiennes conséquentes, dans un contexte où le développement de la double activité dans les ménages complique le choix du lieu de résidence. De ce choix contraint découle également une **vulnérabilité énergétique** des ménages, qui prend deux formes : des logements de taille plus importante et parfois de moins bonne qualité (donc plus consommateurs d'énergie, et un coût renchéri de la mobilité sous l'effet de l'augmentation des prix du pétrole).

La vulnérabilité énergétique dans le logement est surtout liée au climat (les zones de montagne et certains espaces du nord de la France y sont très exposés), mais également à la taille du logement et au combustible utilisé pour le chauffage (les ménages dits « vulnérables » se chauffent souvent au fioul). Effectivement, les logements de petite taille, occupés par des ménages plus démunis, présentent un risque de vulnérabilité énergétique relativement élevé, alors que ce risque est plus faible pour les logements de surface intermédiaire et augmente pour les superficies supérieures à 70 m^2. Sur le plan des mobilités, la répartition géographique des ménages vulnérables sur le plan énergétique varie en grande partie selon la distance aux pôles urbains : l'éloignement du lieu de travail et la durée du temps de parcours impliquent un coût en carburant plus élevé, d'autant que ces espaces sont moins bien desservis par les transports en commun.

Sur ces deux critères cumulés (logement et mobilités), 22 % des ménages présentent un **taux d'effort énergétique** (dépense contrainte) estimé comme étant plus de deux fois supérieur à la médiane nationale. De surcroît, ce taux est relativement plus élevé pour les ménages habitant hors des centres-villes.

Carte 2 ▸ Vulnérabilité énergétique pour les déplacements

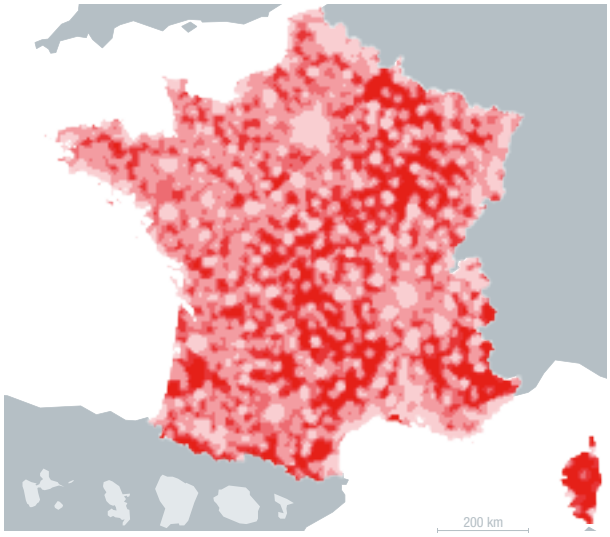

Taux de vulnérabilité (lissage communal)
En %
- Supérieur à 35
- 25 à 35
- 20 à 25
- 10 à 20
- Inférieur à 10
- Données non disponibles

Sources : Insee, RP, ERFS et RDL de 2008 ; SOeS ; Anah.

Carte 3 ▸ Vulnérabilité énergétique pour le logement

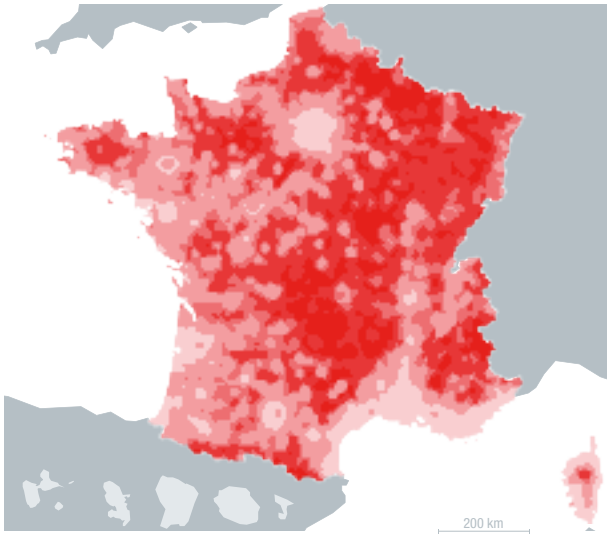

Taux de vulnérabilité (lissage communal)
En %
- Supérieur à 35
- 25 à 35
- 20 à 25
- 10 à 20
- Inférieur à 10
- Données non disponibles

Sources : Insee, RP, ERFS et RDL de 2008 ; SOeS ; Anah.

Les défis face aux dynamiques liées à la qualité de vie

L'équilibre entre offre et demande de qualité de vie

Cet équilibre entre offre et demande de qualité de vie dans les territoires est donc soumis à des externalités qui contribuent à modifier tant les cadres que les modes de vie. C'est pourquoi cet équilibre n'est pas figé dans le temps : cette dynamique est à l'origine d'un certain nombre d'enjeux pour les territoires, notamment quant à la soutenabilité des modèles de développement.

En effet, le développement territorial ne peut se faire sans aménagement préalable du territoire permettant l'installation de nouveaux ménages et de nouvelles activités économiques, ou répondant aux demandes et aux attentes des habitants (accessibilité aux emplois, aux équipements et services, etc.). Cela se concrétise par la réalisation d'infrastructures de transports, de constructions (habitations, activités économiques) ainsi que d'espaces et d'équipements publics.

L'intégration des questions environnementales dans les projets de territoires

Le premier défi concerne la préservation et la valorisation du cadre de vie, ceci en tenant compte de la croissance démographique. Au-delà des mesures directes de préservation de l'environnement, de nombreux dispositifs concourent à aménager les territoires de façon planifiée. Les documents d'urbanismes (plan local d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale…) sont des outils à disposition des collectivités pour concilier les enjeux de développement local et de préservation de l'environnement.

Ces enjeux ont été pris en compte dès la loi d'orientation foncière de 1967, qui a institué les plans d'occupation des sols (POS) et les schémas directeurs. Durant les années 1980 et 1990, la création des plans de déplacements urbains a permis de mieux organiser les transports et, ainsi, de limiter leurs conséquences sociales et environnementales. Les lois « Montagne » (1985) et « Littoral » (1986) ont, quant à elles, initié la prise en compte de la dimension « gestion économe des espaces » et « préservation de l'environnement » dans le processus de planification territoriale.

LES DOCUMENTS D'URBANISME : OUTILS DE PLANIFICATION (EXTRAIT DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT EN FRANCE – ÉDITION 2014, CGDD-SOES)

Le **schéma de cohérence territoriale** (Scot) est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine. Il sert de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, etc. Il doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; et principe de respect de l'environnement.

Le **plan local d'urbanisme** (PLU) est élaboré à l'échelle d'un groupement de communes ou d'une commune seule. Il établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Il doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire. Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable (en particulier par une gestion économe de l'espace) et répondant aux besoins de développement local.

La **carte communale** est un document d'urbanisme simple, délimitant les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés.

L'élaboration de ces documents d'urbanisme est conduite en associant les habitants (ateliers thématiques, concertation, enquête publique, etc.) dans la perspective de faire émerger des projets de territoires conciliant développement territorial et préservation de l'environnement (au sens large), partagés par le plus grand nombre.

La France dispose d'un panel d'outils au service de la protection de la biodiversité : les parcs nationaux, les réserves naturelles, les arrêtés de protection de biotope, Natura 2000, les parcs naturels régionaux, les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, etc. Ces outils sont essentiellement fondés sur la connaissance et la protection d'espèces et d'espaces remarquables. Cependant, ils ont abouti à la création d'îlots de nature préservée dans des territoires de plus en plus artificialisés et fragmentés.

La **trame verte et bleue** (TVB) fait franchir un nouveau pas en prenant en compte le fonctionnement écologique des espaces et des espèces dans l'aménagement du territoire. Constituée de continuités écologiques comprenant des **réservoirs de biodiversité** et des **corridors écologiques**, la TVB est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les **schémas régionaux de cohérence écologique** (SRCE) ainsi que par les documents de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements auxquels des dispositions législatives reconnaissent cette compétence.

La conception de la TVB repose sur trois niveaux emboîtés :
- des orientations nationales adoptées par décret en conseil d'État ;
- des SRCE élaborés conjointement par la région et l'État en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et soumis à enquête publique. Ces schémas respectent les orientations nationales et identifient la TVB à l'échelle régionale ;
- les documents de planification et projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme (Scot, PLU, carte communale) qui prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique au niveau local.

La prise en compte des continuités écologiques au niveau local (intercommunal et communal, notamment), dans les documents d'urbanisme ou par la mobilisation d'outils contractuels, permet d'intégrer la biodiversité aux projets de territoire à diverses échelles. Début 2014, toutes les régions métropolitaines étaient engagées dans des démarches d'élaboration des SRCE. Le premier SRCE (Île-de-France) a été adopté le 21 octobre 2013. Les autres régions poursuivent les travaux d'élaboration et de concertation dans un calendrier qui devrait permettre à au moins quinze schémas d'être adoptés en 2014, et la totalité en 2015.

Pour en savoir plus : http://www.trameverteetbleue.fr

Carte 1 ▸ Couverture de la France en documents d'urbanisme au 31 décembre 2012

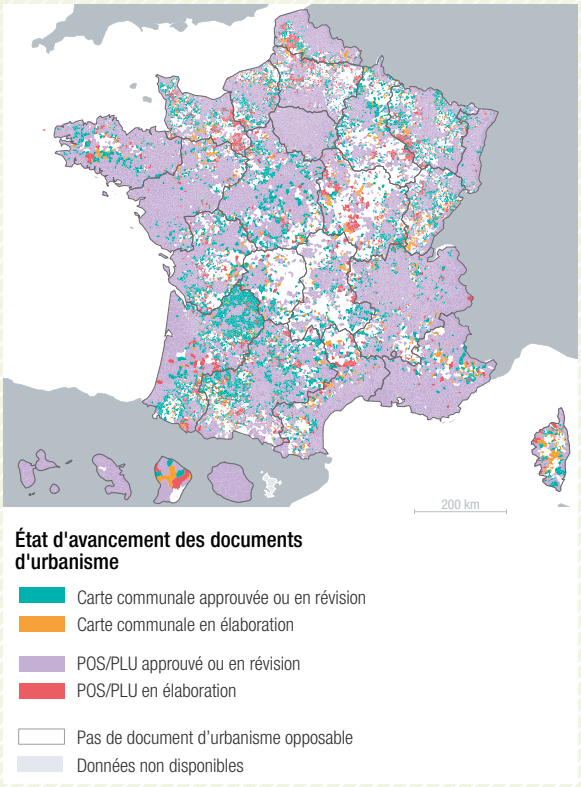

Source : Medde/DGALN.

Le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADDT) est un exemple parlant d'application locale des principes du développement durable, de même que plus récemment le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) exprime les objectifs de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

Les parcs naturels régionaux (PNR) ont vocation à protéger et mettre en valeur des territoires habités à dominante rurale et aux patrimoines naturel, paysager et culturel de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Il s'agit non seulement de protéger les milieux naturels, mais également de valoriser les aménités naturelles en les mettant en lien avec les activités humaines, notamment dans le champ économique et plus particulièrement touristique. Ces parcs recouvrent une grande diversité de territoires : certains sont sous influence urbaine (Haute Vallée de Chevreuse, Gâtinais), mais la plupart sont situés dans des espaces de faible densité, notamment dans les zones de montagne. Dans chacun de ces types d'espaces, les parcs fournissent un appui et une offre d'ingénierie adaptés au contexte local et mènent des actions transversales. La charte du PNR, qui concrétise son projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire, est axée sur le renforcement de la qualité de vie.

Associer les citoyens au développement du territoire

Une autre forme de démarche intégrée consiste à impliquer les citoyens dans le développement de leur espace de vie. Issu du Sommet de Rio (1992), l'Agenda 21 local est, pour les collectivités locales et pour l'ensemble des territoires, un outil de mise en œuvre de la transition vers un mode de développement durable. C'est une démarche d'amélioration continue, qui vise une évolution du modèle de développement du territoire à moyen et à long terme. En outre, l'Agenda 21 renouvelle la gouvernance locale en faisant participer les acteurs locaux et les habitants à une réflexion autour de l'avenir de leur territoire et à l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions partagés. Dans un rapport publié en septembre 2014, la Cour des Comptes a dressé un bilan mitigé de cet outil. Elle lui reproche notamment le manque d'évaluation financière, la faible concertation des citoyens et l'absence de structuration autour des cinq piliers du développement durable, l'aspect social étant souvent le parent pauvre. À la décharge des collectivités, la concertation et la coconstruction des politiques représentent un exercice long et difficile. De surcroît, malgré les critiques, l'Agenda 21 ne semble pas avoir trouvé de remplaçant, et reste la principale réponse au manque d'instruments permettant d'articuler les initiatives et les obligations des collectivités en matière de développement durable[1].

Le nombre de nouveaux Agendas 21 locaux engagés en France croît régulièrement depuis le milieu des années 2000. Autre dispositif associant les citoyens, le **plan d'actions Ville durable** présenté en octobre 2008 vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville. Il est notamment fondé sur l'accompagnement des dispositifs d'Éco-Territoires, d'**ÉcoCités** et d'**ÉcoQuartiers**.

Dans d'autres domaines que l'environnement, on peut noter les démarches participatives autour de la mesure de la richesse des territoires par des indicateurs alternatifs au PIB, tels que les « forums hybrides » de la région Nord-Pas-de-Calais. Ceux-ci ont permis la construction d'indicateurs composites comme l'indicateur de santé sociale (ISS) ou un nouvel indicateur de développement humain (IDH). Dans le domaine de la politique de la ville[2], la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit de franchir une étape supplémentaire avec l'instauration d'une coconstruction de la politique de la ville « s'appuyant sur la mise en place de conseils citoyens » dans tous les contrats de ville (article 1er) et la mise en place d'une « maison du projet » pour chaque projet de renouvellement urbain (article 2).

Carte 4 ▸ Part de la population concernée par une démarche Agenda 21

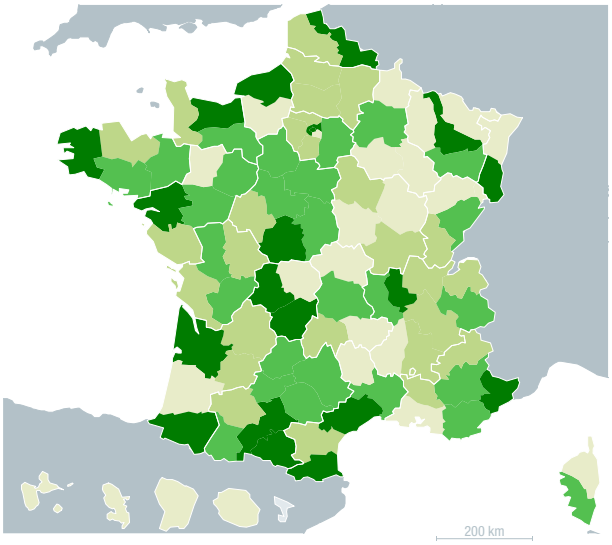

Source : CGDD/SOeS – Comité 21, début 2013.

1 « *Développement durable : les Agendas 21 ont-ils encore un rôle à jouer* », La Gazette des communes, 23 février 2015.
2 Consulter l'essentiel sur la politique de la ville et la loi du 21 février 2014 : http://www.ville.gouv.fr/?l-essentiel,166

UN « FORUM HYBRIDE » PERMANENT COMME NOUVELLE ÉTAPE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION ET DE DÉBATS AUTOUR DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET DURABLE

En décembre 2013, la Région Nord-Pas de Calais a lancé un « forum hybride » sur les indicateurs de développement rassemblant élus, experts, administrations, territoires, associations et citoyens.

Ce forum s'inscrit dans la démarche « Indicateurs 21 » de la Région Nord-Pas de Calais qui promeut, depuis de nombreuses années, de nouveaux indicateurs de développement, complémentaires du PIB, permettant de mesurer le développement régional dans toutes ses dimensions, le progrès social mais également la pression exercée par l'homme sur les ressources naturelles.

Les objectifs opérationnels du « forum hybride » sont multiples :

- la coconstruction du programme de travail autour des indicateurs de développement : les perspectives de travail à court terme identifiées par les membres du forum donnent lieu à la mise en place de groupes de travail thématiques ;
- la production d'avis collectifs autour de l'utilisation de ces indicateurs de développement dans le pilotage des politiques régionales, mais aussi sur des besoins de statistiques publiques identifiés par les acteurs du forum ;
- la diffusion et l'amélioration des usages de ces indicateurs dans le pilotage des politiques publiques régionales : échanger et porter à connaissance les usages de ces indicateurs de développement apparaissent comme des enjeux transversaux.

Les thèmes de travail du forum sont en lien avec des enjeux de mesures – soit de la vulnérabilité territoriale (exposition et sensibilité), soit de réactivité territoriale (capacité à apprendre et capacité à réformer) – qui sont des déterminants de la résilience territoriale.

Le « forum hybride » a pour objectif de développer les usages existants :

- l'existence de ces « nouveaux indicateurs de richesse » à l'échelle régionale permet de **mesurer les progrès de la région vers un développement durable**, à condition d'être calculés rétrospectivement et dans le futur en fonction de la situation souhaitable à atteindre ;
- le calcul de ces indicateurs permet de **se doter d'outils pédagogiques** qui facilitent la compréhension très rapide de la situation de la région de la région au regard du développement durable et de l'appropriation des enjeux. Ce sont donc des **outils de sensibilisation et d'information** susceptibles **d'alimenter un débat public** sur nos choix de développement (transport, habitat, formation …) ;
- ces indicateurs sont des **outils de pilotage des politiques publiques** dans la mesure où des simulations (par exemple, de réduction d'empreinte écologique) peuvent être réalisées en fonction des choix politiques opérés pour connaître leurs impacts sur le territoire. **Ils sont des instruments utiles au pilotage des stratégies publiques de développement (rapport annuel de suivi et d'orientation du développement durable, schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, contrats de projets État-région…)** ;
- en ce qui concerne les déclinaisons infrarégionales, des expérimentations sont en cours dans des **systèmes d'allocations différenciés d'aides régionales ou territoriales** (subventions culturelles, politiques de prévention en matière de santé, budgets participatifs des lycées, etc.).

L'IDH est utilisé comme indicateur de contexte dans le cadre des réflexions autour des formations sanitaires et sociales présentes sur le territoire ou dans le suivi des plans locaux de développement économique (PLDE) et celui de la stratégie EuraLens. Il est également mobilisé par différents territoires pour des usages très divers.

Retrouvez l'actualité de ce forum hybride sur :

- le site de La démarche prospective régionale : http://prospective.participons.net/
- la page Facebook du « forum hybride » : https://www.facebook.com/forumindicateursnpdc
- le compte twitter : https://twitter.com/forumhybride

Conclusion : la qualité de vie au cœur d'un système dynamique mêlant cadre de vie, population et action publique

Graphique 3 ▸ Le système « Qualité de vie » : identification des leviers d'action publique

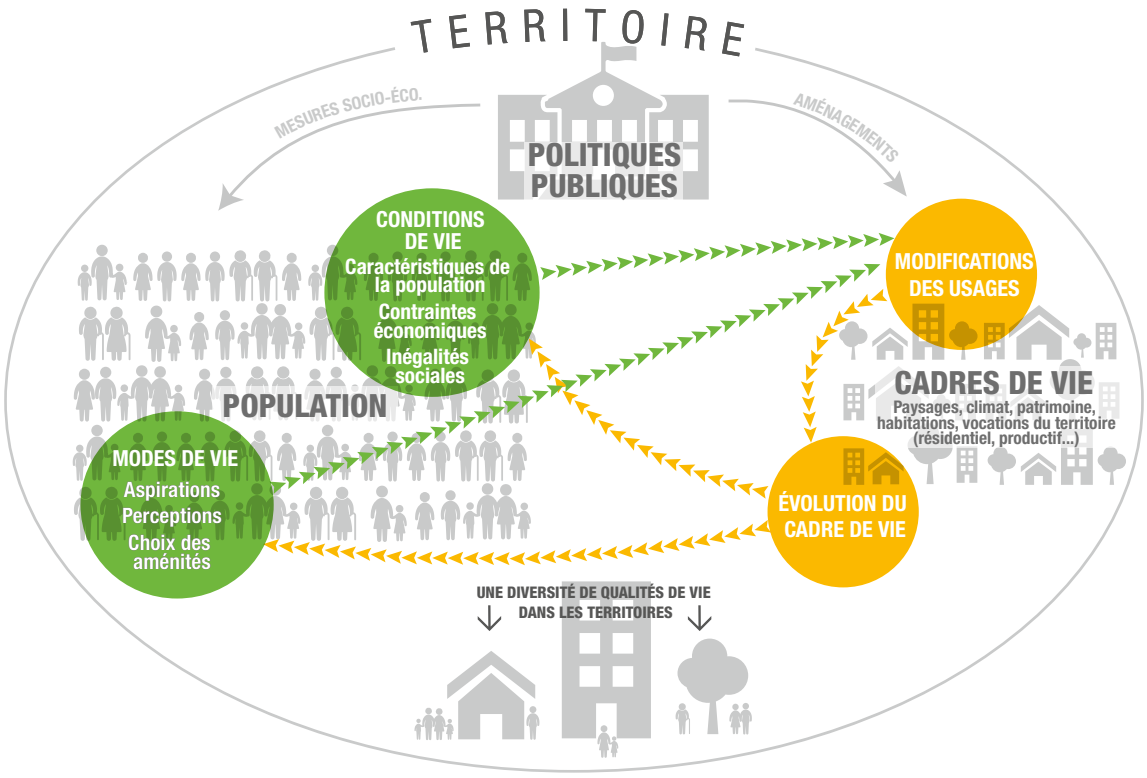

La qualité de vie peut donc être approchée au niveau territorial en mettant en regard simultanément les aspirations de la population et son cadre de vie, mais également en examinant les initiatives publiques. En effet, l'action publique et citoyenne est nécessaire pour corriger les externalités négatives, voire pour les internaliser (c'est-à-dire obliger les différentes parties prenantes à les anticiper, à les prendre en compte dans leurs choix et leurs actions). Pour agir sur la qualité de vie d'un territoire, il est donc possible pour les pouvoirs publics de mobiliser différents leviers, en agissant sur les différentes composantes du système :

- agir sur les modes de vie de la population au travers, par exemple, d'une politique de peuplement, c'est-à-dire d'accès au logement, visant davantage de mixité économique et sociale ;

- agir sur les caractéristiques du cadre de vie : développer les différents canaux d'accès aux services, augmenter l'offre de transport en commun, préserver les ressources naturelles, développer les énergies renouvelables ;

- agir pour corriger les externalités, par exemple en favorisant l'accueil de nouvelles populations tout en évitant la consommation d'espaces agricoles ou naturels (démarche des SCoT) ;

- agir sur l'ensemble du système par des démarches transversales et participatives de type « Agendas 21 » ou « ÉcoQuartiers ».

La première étape de ces actions consiste à élaborer un diagnostic partagé de la qualité de vie qu'offre un territoire. Les éléments fournis dans ce rapport, notamment le guide méthodologique, ont vocation à guider les différents acteurs souhaitant mesurer, autrement que par les indicateurs économiques classiques, l'« habitabilité » d'un territoire. ■

Définitions

Externalité : En économie, l'externalité caractérise le fait qu'un agent économique crée, par son activité, un effet externe en procurant à autrui – sans contrepartie monétaire – soit une utilité, c'est-à-dire un avantage de façon gratuite, soit au contraire une désutilité, un dommage sans compensation. Dans le contexte de la qualité de vie, il s'agit des effets induits, non intentionnels, par la rencontre entre l'offre et la demande de qualité de vie. C'est le cas, notamment, de la dégradation de l'environnement ou encore de l'allongement du temps de trajet domicile-travail.

Taux d'effort énergétique : C'est la dépense énergétique « contrainte » rapportée aux ressources du ménage. Côté logement, la dépense énergétique « contrainte » correspond à la consommation d'énergie pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation du logement. Côté déplacements, la dépense énergétique « contrainte » correspond à la dépense effective en carburant liée aux trajets effectués par le ménage pour se rendre sur son lieu de travail et/ou son lieu d'études, ainsi que pour les achats, la santé ou des motifs administratifs.

Vulnérabilité énergétique : Un ménage est dit dans une telle situation si son taux d'effort énergétique est supérieur à un certain seuil. Ce seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine au cours de l'année considérée. Néanmoins, on exclut les ménages les plus riches des ménages vulnérables, c'est-à-dire ceux ayant un revenu par unité de consommation supérieur au double du revenu par unité de consommation médian.

ÉcoQuartiers : Opération qui propose de construire une ville mixte, en association avec les différentes parties prenantes mais également les habitants, dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant son empreinte écologique. Construire un ÉcoQuartier consiste à trouver une réponse adaptée conjointement aux besoins locaux et aux enjeux nationaux, tant dans la programmation (logements, activité économique, équipements, etc.) que dans la forme urbaine (de la maison aux îlots plus denses). Les ÉcoQuartiers s'articulent ainsi autour des notions de densité, de nature en ville, d'anticipation et d'adaptation au changement climatique, et visent à les mettre en œuvre harmonieusement.

ÉcoCités : Initiés en 2008, les projets ÉcoCités ont pour but de promouvoir la ville durable à une échelle supracommunale et de soutenir la croissance et l'attractivité des villes. Ils répondent aux nouvelles attentes de leurs habitants actuels et futurs, et les rendent plus respectueuses de leur milieu et moins consommatrices d'énergie ou d'espace périurbain. Ils sont pour cela soutenus par l'intervention du fonds Ville de demain qui finance certaines actions des ÉcoCités. Leur priorité est de faciliter l'émergence de nouvelles façons de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville en s'appuyant sur une approche intégrée des transports et de la mobilité, de l'énergie et des ressources, de l'organisation urbaine et de l'habitat. Les treize projets ÉcoCités sont, à ce jour, portés par des grandes agglomérations : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Nice, Plaine Commune, Rennes, Strasbourg, Territoire de la Côte Ouest de la Réunion.

Plan d'actions Ville durable : Le plan Ville durable a également fait l'objet d'appels à projets « Transports collectifs » pour aider les collectivités locales à accélérer le développement des transports collectifs en site propre (métro, tram, etc.). Le développement des réseaux de transports collectifs urbains et périurbains permet à la fois de réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre – en aidant au report modal de la voiture particulière vers des modes de transport plus responsables – et de lutter contre la congestion urbaine. Trois appels à projets ont été lancés afin de soutenir les projets portés par les collectivités locales de métropole (hors Île-de-France) et d'outre-mer : projets de métro, de tramway, de tram-train, de bus à haut niveau de service, de navette fluviale ou maritime, de transport par câble ou crémaillère ; investissements se rapportant au vélo ; actions innovantes en matière de mobilité durable. Début 2014, près de 130 projets ont ainsi été retenus.

Bibliographie

CGDD-SOeS, *Rapport sur l'état de l'environnement en France*, édition 2014.

COCHEZ N., DURIEUX E., LÉVY D., « Vulnérabilité énergétique : loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget », *Insee Première* n° 1530, janvier 2015.

Datar, « Dynamiques, interdépendances et cohésion des territoires », *Rapport 2011 de l'Observatoire des Territoires*, pp. 151-155, mars 2012.

FNAU, « Campagnes urbaines », 34e Rencontre des agences d'urbanisme, *La revue Urbanisme*, Hors-série n° 47, hiver 2013.

LÉVÊQUE A., FEUILLET C., « Les parcs naturels régionaux : chiffres clés », *Études et documents du CGDD*, octobre 2014.

Table des figures

Liste des sigles

Décret relatif à l'Observatoire des territoires

Table des figures

Cartes

Synthèse – Carte 1 ▸ En moyenne, les revenus médians sont plus élevés dans les espaces urbains 13
Synthèse – Carte 2 ▸ Les économies dont le PIB est le plus faible croissent plus rapidement 14
Synthèse – Carte 3 ▸ Les déplacements domicile-travail dessinent les interdépendances les plus structurantes 16
Synthèse – Carte 4 ▸ Les inégalités progressent au sein des territoires plus qu'entre eux 18
Synthèse – Cartes 5 et 6 ▸ Degré de satisfaction des résidents quant au logement et à l'emploi : des configurations régionales quasiment opposées 19
Synthèse – Carte 7 ▸ Des qualités de vie au croisement des caractéristiques de la population et des cadres de vie offerts par les territoires 20
I A 1 – Carte 1 ▸ La population des régions européennes et son évolution 2003-2013 27
I A 1 – Carte 2 ▸ Évolution de la population régionale due au solde migratoire apparent (1999-2011) 29
I A 1 – Carte 3 ▸ Évolution de la population régionale due au solde naturel (1999-2011) 29
I A 1 – Carte 4 ▸ Les trajectoires départementales d'évolution de la population (1990-2011) 30
I A 1 – Encadré Carte 1 ▸ Zoom sur les départements littoraux : évolution de la population par commune (1990-2011) 31
I A 1 – Carte 5 ▸ L'évolution de la population due au solde naturel et au solde migratoire dans les bassins de vie (1999-2011) 32
I A 1 – Carte 6 ▸ Le zonage en aires urbaines 2010 34
I A 1 – Carte 7 ▸ La population des départements français à l'horizon 2040 (2010-2040) 35
I A 2 – Carte 1 ▸ Nombre de logements pour 100 habitants (densité du parc de logements) 38
I A 2 – Carte 2 ▸ Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements 39
I A 2 – Carte 3 ▸ Localisation des locataires du parc privé (2011) 40
I A 2 – Carte 4 ▸ Suroccupation des résidences principales occupées par des locataires (2011) 41
I A 2 – Carte 5 ▸ Évolution annuelle moyenne du nombre de logements entre 2006 et 2011 42
I A 2 – Carte 6 ▸ Prix moyen au m² des terrains à bâtir en 2012 43
I A 2 – Carte 7 ▸ Dynamiques de population et de logement selon les espaces ruraux 45
I B 1 – Carte 1 ▸ Évolution annuelle moyenne du PIB régional européen par habitant (en SPA) (%) 2000-2011 51
I B 1 – Carte 2 ▸ Types de régions selon l'évolution à long terme du PIB (1990-2011) 52
I B 1 – Carte 3 ▸ Types de régions selon l'évolution de court terme du PIB (2006-2011) 54
I B 1 – Encadré Carte 1 ▸ Typologie des zones d'emploi 55
I B 2 – Carte 1 ▸ Nombre d'emplois au lieu de travail en 2011 et évolution 1999-2011 59
I B 2 – Carte 2 ▸ Spécialisation professionnelle des zones d'emploi 61
I B 2 – Carte 3 ▸ Indice d'inadéquation entre offre et demande de travail 64
I B 2 – Carte 4 ▸ Part des actifs résidant et travaillant dans la même zone d'emploi 64
I B 2 – Carte 5 ▸ Part des demandeurs d'emploi en 2013 65
I B 2 – Carte 6 ▸ Évolution de la part des demandeurs d'emploi entre 2003 et 2013 66
I B 3 – Carte 1 ▸ Effort de recherche et nombre de chercheurs dans les régions européennes 69
I B 3 – Carte 2 ▸ Part des établissements innovants et nombre de membres de pôles de compétitivité 71
I B 3 – Carte 3 ▸ Nombre de collaborations ayant abouti à un dépôt de brevet 72
I B 3 – Carte 4 ▸ Montant des crédits FEDER programmés pour la période 2014-2020 73
I B 4 – Carte 1 ▸ Revenus fiscaux médians par Unité de consommation (UC) en 2011 76
I B 4 – Carte 2 ▸ Évolution du revenu fiscal médian entre 2007 et 2011 77
I B 4 – Carte 3 ▸ Typologie des zones d'emploi selon l'évolution des inégalités et des bas et hauts revenus 78
I B 4 – Carte 4 ▸ Degré de ségrégation entre les cadres et les ouvriers au lieu de résidence 79
I B 4 – Encadré Carte 1 ▸ Surreprésentation à l'IRIS (Îlot regroupé pour l'information statistique) de différents indicateurs traditionnellement retenus en politique de la ville – Exemple de la ville d'Amiens 81
I B 4 – Encadré Carte 2 ▸ Carroyage de concentration de population à bas revenus – Exemple de la ville d'Amiens 82
I C 1 – Carte 1 ▸ Une typologie des campagnes françaises en fonction des paysages 87
I C 1 – Carte 2 ▸ Taux de boisement en 2012 87
I C 1 – Carte 3 ▸ Part de la superficie agricole utile (SAU) dans la surface totale en 2012 87
I C 1 – Carte 4 ▸ Taux d'artificialisation des sols 2006-2012 88
I C 1 – Carte 5 ▸ Concentration moyenne en nitrates dans les eaux souterraines en 2011 91
I C 1 – Carte 6 ▸ Épisode de pollution en dioxyde d'azote 92
I C 1 – Carte 7 ▸ Prélèvements en eau par usage en 2010, hors refroidissement des usines de production d'énergie 93
I C 1 – Carte 8 ▸ Anomalies de température moyenne quotidienne à deux horizons : écart entre le scénario et la période de référence (1976-2005) 95
I C 1 – Encadré Carte 1 ▸ Réduction de la hauteur de neige printanière (en %) sur les Alpes à 1 800 m pour la fin du siècle selon différents scénarios (faisant varier la concentration en CO_2) *97*
I C 1 – Carte 9 ▸ Exposition des populations aux risques climatiques en 2013 98
I C 1 – Carte 10 ▸ Espaces protégés en 2013 100

I C 1 – Carte 11 ▸ Part de la population communale en zone inondable et territoires à risque important d'inondation (TRI) 101
I C 1 – Carte 12 ▸ Palmarès ÉcoQuartiers 2013 et lauréats des appels à projets 2009 et 2011 102
I C 1 – Carte 13 ▸ Systèmes de vélos en libre-service et projets de transports collectifs en site propre financés suite aux appels à projets nationaux 102
I C 2 – Carte 1 ▸ Consommation finale d'énergie par secteur en 2012 et évolution 1990-2012 105
I C 2 – Carte 2 ▸ Production totale d'électricité par filière en 2012 et évolution entre 2002 et 2012 109
I C 2 – Carte 3 ▸ Puissance éolienne raccordée et facteur de charge moyen 111
I C 2 – Carte 4 ▸ Puissance photovoltaïque raccordée et facteur de charge moyen 111
I C 2 – Encadré Carte 1 ▸ Ambition des SRCAE publiés et en projet au 1er juin 2014 112
I C 2 – Carte 5 ▸ Rapport production/consommation en 2013 113
I C 2 – Carte 6 ▸ Bilan des échanges contractuels import-export par région 114
I C 3 – Carte 1 ▸ Part des jeunes de 18-24 ans dans les régions européennes en 2013 117
I C 3 – Carte 2 ▸ Part des jeunes de 18-24 ans par commune en 2011 117
I C 3 – Carte 3 ▸ Solde migratoire rapporté à la population des jeunes de 18-24 ans, en 2008 118
I C 3 – Carte 4 ▸ Part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur, par région européenne (2013) 119
I C 3 – Carte 5 ▸ Part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur, par zone d'emploi (2011) 120
I C 3 – Carte 6 ▸ Part des jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme 121
I C 3 – Carte 7 ▸ Part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés 121
I C 3 – Carte 8 ▸ Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans par zone d'emploi 123
I C 4 – Carte 1 ▸ Nombre et part des plus de 65 ans en Europe 127
I C 4 – Carte 2 ▸ Part de la population âgée de plus de 65 ans (2011) 128
I C 4 – Carte 3 ▸ Taux de migration des plus de 65 ans (2003-2008) 129
I C 4 – Carte 4 ▸ Part des personnes de plus de 65 ans vivant seules (2011) 130
I C 4 – Carte 5 ▸ Accessibilité géographique aux EHPAD en 2011, par commune 131
I C 4 – Carte 6 ▸ Distances parcourues, entre chefs-lieux de communes (en km), selon le département d'origine des résidents en EHPAD fin 2011 132
I C 4 – Carte 7 ▸ Évolution de la part de 65 ans et plus dans la population entre 2007 et 2040 133
I D 1 – Carte 1 ▸ L'extension des aires urbaines entre 1999 et 2010 139
I D 1 – Carte 2 ▸ Densité d'emplois au lieu de travail par commune en 2011 140
I D 1 – Carte 3 ▸ Bassins d'activité des cadres en 2011 141
I D 1 – Carte 4 ▸ Bassins d'activité des ouvriers en 2011 141
I D 1 – Carte 5 ▸ Liens majeurs des déplacements domicile-travail entre grandes et moyennes aires urbaines en 2010, hors Paris 142
I D 1 – Carte 6 ▸ Liens majeurs des déplacements domicile-travail entre l'ensemble des aires urbaines 2010, hors Paris 142
I D 1 – Carte 7 ▸ Liens majeurs des migrations résidentielles des grandes et moyennes aires urbaines 2010, hors Paris 143
I D 1 – Carte 8 ▸ Liens majeurs des relations siège-établissements des grandes et moyennes aires urbaines 2010, hors Paris 143
I D 1 – Encadré Carte 1 ▸ Les systèmes urbains de proximité 144
I D 1 – Carte 9 ▸ Nombre d'établissements dépendant de sièges situés dans l'aire urbaine de Paris en 2011 145
I D 1 – Carte 10 ▸ Nombre d'établissements dépendant de sièges situés dans l'aire urbaine de Lille en 2011 145
I D 1 – Carte 11 ▸ Densité d'emplois présentiels pour 1 000 habitants par bassin de vie en 2009 146
I D 2 – Carte 1 ▸ Temps de trajet moyen en heure creuse à un panier de services de la gamme intermédiaire (2013) 148
I D 2 – Encadré Carte 1 ▸ Les bassins de vie 2012 149
I D 2 – Carte 2 ▸ Temps d'accès aux espaces de services de Pôle Emploi (agences, relais, permanences) 152
I D 2 – Carte 3 ▸ Temps d'accès à un service de premier niveau de Pôle emploi (accueil, information, orientation) 152
I D 2 – Encadré Carte 1 ▸ Les relais de services au public (au 30 juin 2014) 153
I D 2 – Encadré Carte 1 ▸ L'accessibilité potentielle localisée (APL) des médecins généralistes libéraux (2010) 155
II A 1 – Carte 1 ▸ Les personnes vivant seules 164
II A 1 – Carte 2 ▸ Taux de mortalité prématurée des femmes 165
II A 1 – Carte 3 ▸ Taux de mortalité prématurée des hommes 165
II A 3 – Carte 1 ▸ Les niveaux de satisfaction différents selon les régions et les thématiques 175
II A 4 – Fiche 1 – Carte 1 ▸ L'accessibilité aux équipements de la gamme intermédiaire 181
II A 4 – Fiche 1 – Carte 2 ▸ Évolution entre 1998 et 2013 de l'accessibilité de la population aux équipements de la gamme intermédiaire 181
II A 4 – Fiche 2 – Carte 1 ▸ La populaton titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur 183
II A 4 – Fiche 2 – Carte 2 ▸ Évolution entre 1999 et 2011 de la population titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur 183
II A 4 – Fiche 3 – Carte 1 ▸ Des écarts dans le taux d'emploi des femmes et des hommes 185
II A 4 – Fiche 3 – Carte 2 ▸ L'évolution des écarts des taux d'emploi femmes/hommes de 1999 à 2011 185

Table des figures

II A 4 – Fiche 4 – Carte 1 ▸ Des territoires de vie relativement épargnés par le chômage de longue durée 187
II A 4 – Fiche 4 – Carte 2 ▸ L'évolution du chômage de longue durée dans les territoires de vie entre 1999 et 2011 187
II A 4 – Fiche 5 – Carte 1 ▸ Une large majorité de territoires peu artificialisés en France 189
II A 4 – Fiche 5 – Carte 2 ▸ Évolution entre 2000 et 2006 de la part des espaces artificialisés 189
II A 4 – Fiche 6 – Carte 1 ▸ La proximité des actifs occupés à leur lieu de travail 191
II A 4 – Fiche 6 – Carte 2 ▸ Évolution de la proximité au lieu de travail entre 1999 et 2011 191
II A 4 – Fiche 7 – Carte 1 ▸ La suroccupation de logements est élevée dans le Bassin parisien et en PACA 193
II A 4 – Fiche 7 – Carte 2 ▸ Évolution de la suroccupation des logements entre 1999 et 2011 193
II A 4 – Fiche 8 – Carte 1 ▸ Des personnes âgées mieux entourées dans le croissant sud-ouest du territoire 195
II A 4 – Fiche 8 – Carte 2 ▸ Évolution entre 1999 et 2011 de la part des personnes âgées vivant seules 195
II A 4 – Fiche 9 – Carte 1 ▸ Des familles monoparentales plus rares dans l'ouest de la France 197
II A 4 – Fiche 9 – Carte 2 ▸ Évolution entre 1999 et 2011 de la part des familles monoparentales 197
II A 4 – Fiche 10 – Carte 1 ▸ Des revenus moyens supérieurs dans les métropoles et dans les zones frontalières 199
II A 4 – Fiche 10 – Carte 2 ▸ Évolution des revenus moyens entre 1999 et 2011 199
II A 4 – Fiche 11 – Carte 1 ▸ Une sous-mortalité dans l'ouest (hors Bretagne), le sud-est et en Corse 201
II A 4 – Fiche 11 – Carte 2 ▸ Évolution de la surmortalité entre 1999 et 2011 201
II A 4 – Fiche 12 – Carte 1 ▸ Taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle de 2012 203
II A 4 – Fiche 12 – Carte 2 ▸ Évolution entre 2002 et 2012 du taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle 203
II B 1 – Carte 1 ▸ Classification des populations 207
II B 2 – Carte 1 ▸ Classification des cadres de vie 209
II B 3 – Carte 1 ▸ Typologie synthétique 212
II B 4 – Carte 1 ▸ Variation de la densité démographique en France de 1975 à 2012 215
II B 4 – Carte 2 ▸ Vulnérabilité énergétique pour les déplacements 218
II B 4 – Carte 3 ▸ Vulnérabilité énergétique pour le logement 218
II B 4 – Encadré Carte 1 ▸ Couverture de la France en documents d'urbanisme au 31 décembre 2012 219
II B 4 – Carte 4 ▸ Part de la population concernée par une démarche Agenda 21 220

Graphiques

Synthèse – Graphique 1 ▸ La concentration des emplois dans les pôles urbains (Nombre d'emplois pour 100 actifs, par type d'espace) 12
Synthèse – Graphique 2 ▸ Évolution de l'indice de Gini : la crise a accru les inégalités de revenus entre les individus 15
Synthèse – Graphique 3 ▸ Les différents canaux de distribution des services : de plus en plus de possibilités pour les usagers 17
I A 2 – Graphique 1 ▸ Statut d'occupation des résidences principales : part et nombre en 2011 ; évolution entre 2006 et 2011 40
I A 2 – Encadré Graphique 1 ▸ Comparaison de l'évolution du prix au m² des terrains à bâtir en métropole 44
I B 1 – Graphique 1 ▸ Relation entre la croissance du PIB (2000-2011) et son niveau dans les régions européennes 51
I B 1 – Graphique 2 ▸ Profils d'évolution de long terme du PIB des régions (1990-2011) 52
I B 1 – Graphique 3 ▸ Profils d'évolution de court terme du PIB des régions (2006-2011) 54
I B 2 – Graphique 1 ▸ Évolution annuelle moyenne de l'emploi par type de zone entre 1999 et 2011 62
I B 2 – Graphique 2 ▸ Concentration de l'emploi selon la catégorie sociale 63
I B 3 – Graphique 1 ▸ Effort de recherche, par région, en 2011 70
I B 3 – Graphique 2 ▸ Poids et répartition des dépenses de R&D entre entreprises et administrations, par région, en 2010 70
I B 4 – Graphique 1 ▸ Évolution de l'indice de ségrégation (Duncan) entre cadres et professions intellectuelles supérieures et ouvriers dans les zones d'emploi 80
I C 1 – Graphique 1 ▸ Évolution des différents types d'espaces artificialisés 89
I C 1 – Graphique 2 ▸ Évolution de l'anomalie de température moyenne sur la France, de 1900 à 2013 (référence à la normale 1961-1990) 94
I C 1 – Encadré Graphique 1 ▸ Évolution de l'enneigement moyen au cours de l'hiver sur le massif des Pyrénées à l'altitude de 1 800 m simulée dans le cadre du projet SCAMPEI, aux horizons 2030 et 2080, par référence aux normales 1961-1990 et 1981-2010 96
I C 1 – Encadré Graphique 1 ▸ Les PCET initiés ou approuvés, par région au 2 novembre 2014 99
I C 2 – Graphique 1 ▸ Évolution du poids des secteurs dans la consommation totale d'énergie entre 2002 et 2013 105
I C 2 – Graphique 2 ▸ Dépense moyenne en énergie par ménage, de 2011 à 2013 107
I C 2 – Graphique 3 ▸ Consommation effective des ménages par fonction aux prix courants de1960 à 2013 107
I C 2 – Graphique 4 ▸ Répartition de la consommation finale énergétique par forme d'énergie, de 1973 à 2013 108
I C 2 – Graphique 5 ▸ Évolution de la production brute d'électricité renouvelable, hors énergie hydraulique et marémotrice, entre 2005 et 2011 par région, en GWh 110
I C 3 – Graphique 1 ▸ En 2011, 11,9 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont des sortants précoces 121

I C 3 – Encadré Graphique 1 ▸ Situation des jeunes de 16 à 29 ans résidant en ZUS vis-à-vis de l'emploi (au sens du BIT), selon le sexe et le niveau de diplôme 124
I C 4 – Graphique 1 ▸ Contributions des différentes classes d'âge à la croissance démographique annuelle 126
I C 4 – Graphique 2 ▸ Pyramide des âges de la France (1990-2011) 127
I D 1 – Graphique 1 ▸ Évolution démographique des aires urbaines différenciée entre pôle et couronne (1999-2011) 139
I D 2 – Encadré Graphique 1 ▸ Schéma partiel de la distribution multicanal des services 151
II A 1 – Graphique 1 ▸ Extrait de l'enquête « *World Value Survey* » ***168***
II A 1 – Graphique 2 ▸ Enquête « Conditions de vie et Aspirations » du Crédoc 168
II B 4 – Graphique 1 ▸ Évolution de la part des actifs utilisant les transports en commun par types d'espace 216
II B 4 – Graphique 2 ▸ Distance moyenne d'un trajet domicile-travail selon le profil urbain du lieu de résidence (1994-2008) 217
II B 4 – Graphique 3 ▸ Le système « Qualité de vie » : identification des leviers d'action publique 222

Tableaux

I A 1 – Tableau 1 ▸ Le zonage en aires urbaines et ses évolutions entre 1999 et 2011 33
I A 2 – Tableau 1 ▸ Projections de ménages et demande potentielle de logements : différents scénarios 46
I B 1 – Tableau 1 ▸ Comparaison des profils de croissance de court et long termes des régions 53
I B 1 – Encadré Tableau 1 ▸ Forces et atouts des types de zones d'emploi 56
I B 2 – Encadré Tableau 1 ▸ Répartition des emplois par type de zone d'emploi 60
I B 2 – Tableau 1 ▸ Évolution de l'emploi par catégories sociales et par type de zone 62
I C 2 –Tableau 1 ▸ Dépense moyenne en énergie par ménage, de 1973 à 2013 106
I C 4 – Encadré Tableau 1 ▸ Espérance de vie à la naissance et à 65 ans par sexe, en France et en UE à 28 134
I D 1 – Encadré Tableau 1 ▸ Nombre de travailleurs frontaliers par pays de destination (en milliers, 2011) 147
II B 1 – Tableau 1 ▸ Indicateurs retenus pour la classification « Population » 206
II B 1 – Tableau 2 ▸ Répartition de la population et de la superficie selon la classification « Population » 207
II B 2 – Tableau 1 ▸ Indicateurs utilisés pour la classification « Cadres de vie » 208
II B 2 – Tableau 2 ▸ Répartition de la population et de la superficie selon la classification des cadres de vie 209
II B 3 – Tableau 1 ▸ Répartition des territoires de vie selon les deux classifications 210
II B 3 – Tableau 2 ▸ Répartition de la population et de la superficie selon la typologie synthétique 211

Liste des sigles utilisés

A

ACC	Analyse des corrélations canoniques
ACM	Analyse des correspondances multiple
ACP	Analyse en composantes principales
Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFC	Analyse factorielle des correspondances
Anah	Agence nationale de l'habitat
APL	Aides personnalisées au logement ou Accessibilité potentielle localisée

B

BIT	Bureau international du travail
BPE	Base permanente des équipements

C

CCMSA	Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
Cété	Centre d'études techniques de l'équipement
Certu	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Medde)
Cesaer	Centre d'Economie et de Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux
CFM	Cadres des fonctions métropolitaines
CGDD	Commissariat général au développement durable
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
Clap	Connaissance locale de l'appareil productif (Insee)
Cnaf	Caisse nationale des allocations familiales
Cnamts	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
Cnav	Caisse nationale d'assurance vieillesse
Cnis	Conseil national de l'information statistique
CPER	Contrat de projet Etat-région
Crédoc	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CSP	catégorie socio-professionnelle

D

Dares	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Datar	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
Depp	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MEN)
DGALN	Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (Medde)
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale (Ministère de la santé)
DGEC	Direction générale de l'énergie et du climat (Medde)
DGFip	Direction générale des finances publiques
DGITM	Direction Générale des Infrastructures des Transports et de la Mer (Medde)
DGPR	Direction générale de la prévention des risques (Medde)
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement
Dreal	Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Medde)
Drees	Direction Recherche, Etudes, Evaluation et Statistiques du ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes

E

ELD	Entreprise locale de distribution pour l'électricité et le gaz
Ehpad	Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPTB	Enquête sur le prix des terrains à bâtir (Medde)
ERFS	Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (Insee)
Espon	European spatial planning observation network (voir Orate)
Estel	Estimations d'emploi localisées (Insee)
ETI	Entreprise de taille intermédiaire
ETP	Equivalent temps plein
EVS	Enquête évènement de vie et santé (Drees)
EVSI	Espérance de vie sans incapacité

F

Feder	Fonds européen de développement régional
Filocom	Fichier des Logements par Communes constitué par la DGFip
Fnau	Fédération nationale des agences d'urbanisme
FSE	Fonds social européen

G

Gaspar	Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques (DGPR)
GES	Gaz à effet de serre
Giec	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

I

IAU-IdF	Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France
IDH	Indicateur de développement humain
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
Ined	Institut nationale des études démographiques
Inra	Institut national de la recherche agronomique
Inrets	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité
Inserm-Cépidc	Institut national de la santé et de la recherche médicale - Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
Irdes	Institut de recherche et documentation sur la santé
Iris	Ilots regroupés pour l'information statistique
ISS	Indicateur de santé sociale

M

Maaf	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Medde	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'environnement
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
METL	Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité
Metric	Mesure des trajets inter-communes/carreaux, distancier développé par l'Insee
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
MOT	Mission opérationnelle transfrontalière
Mtep	million de tonnes équivalent pétrole
MV	Mégavolt
MW	Mégawatt

N

NTIC	Technologies de l'information et de la communication
Nuts	Nomenclature d'unités territoriales statistiques. Les Nuts 2 correspondent aux régions françaises et les Nuts 3 aux départements

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
Odomatrix	logiciel de calcul de distanciers intercommunaux (Inra)
ONCEA	Observatoire national de la consommation des espaces agricoles (Maaf)
ONML	Observatoire national de la mer et du littoral (Medde)
ONPV	Observatoire national de la Politique de la ville (CGET)
ONU	Organisation des nations unies
ONZUS	Observatoire national des zones urbaines sensibles
Orate	Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (voir Espon)

P

PCET	Plan Climat-Énergie Territorial
PIA	Programme d'Investissements d'Avenir
PIB	Produit intérieur brut
PLDE	Plans Locaux de Développement Economique
PLU	Plan local d'urbanisme
PME	Petites et moyennes entreprises
PNR	Parc naturel régional
POS	Plan d'occupation des sols
PPA	Parité de pouvoir d'achat ou standard de pouvoir d'achat (SPA)
PPRN	Plans de prévention des risques naturels
PPV	enquête Panel politique de la ville

R

RCS/RCO	Réseaux de contrôles de surveillance et opérationnels sur le portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES)
R&D	Recherche et développement
RDB	Revenu disponible brut
RDL	Revenus disponibles localisés
REE	Répertoire des Entreprises et des Etablissements (Insee-Sirene)
RFL	Revenus fiscaux localisés
RP	Recensement de la population
RTE	Réseau de transport d'électricité

S

SAU	Superficie agricole utilisée
SCEES	Service central des enquêtes et études statistiques (MAAF)
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SEI	Système électrique insulaire (EDF-Corse)
Sirene	Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et de leurs Établissements (Insee)
Sit@del	base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels (SOeS)
SNII-RAM	Système national d'information inter-régimes de l'Assurance maladie
SOeS	Service de l'observation et des statistiques (Medde)
SPA	Standard de Pouvoir d'Achat
SPN	Service du Patrimoine Naturel (MNHN)
SRCAE	Schémas régionaux climat-air-énergie
SRCE	Schémas régionaux de cohérence écologique
SRCV	Statistiques sur les ressources et les conditions de vie
SRI-SI	Stratégies Régionales d'Innovation et de Spécialisation Intelligente
SSP	Service de la Statistique et de la Prospective (MAAF)
STMT	Statistiques mensuelles du marché du travail (Pôle emploi-Dares)
Systra	groupe international d'ingénierie et de conseil dans le domaine de la mobilité, notamment sur les transports urbains et les transports ferroviaires

T

Tep	Tonne équivalent pétrole
Teruti-Lucas	Enquête « Utilisation des territoires » - Land Use Cover Area From Statistical Survey
TWh	Terawattheure

U

UC	Unité de consommation
UE15	Union Européenne des 15 pays membres (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche)
UE28	Union Européenne des 28 pays membres (UE 15 plus Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Chypre, Malte, Bulgarie, Roumanie et Croatie)
UMR	Unité mixte de recherche
UMS RIATE	Unité mixte de service « Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen »
UU	unité urbaine

V

VA	Valeur ajoutée

Z

ZAU	Zonage en aires urbaines (Insee)
ZUS	Zone urbaine sensible

Décret relatif à l'Observatoire des territoires

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Décret n° 2011-887 du 26 juillet 2011 portant renouvellement de l'Observatoire des territoires

NOR : *AGRR1031365D*

Publics concernés : *élus et techniciens des collectivités territoriales, associations d'élus, administrations centrales et leurs établissements publics, grand public, experts et chercheurs dans le domaine de l'aménagement du territoire, réseau international dans ce domaine.*

Objet : *prorogation du délai de six ans prévu lors de la création de l'Observatoire des territoires par le décret n° 2004-967 du 7 septembre 2004.*

Entrée en vigueur : *le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.*

Notice : *l'Observatoire des territoires est un lieu de partage entre l'Etat, des personnalités qualifiées et des élus sur la connaissance des dynamiques et des disparités territoriales. Il avait été créé pour six ans par le décret n° 2004-967 du 7 septembre 2004. Le présent décret renouvelle l'observatoire pour une durée de six ans. Il confirme les missions de l'observatoire, ajuste sa composition et précise les modalités de son fonctionnement.*

Références : *le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).*

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1549 du 14 décembre 2009 créant la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale,

Décrète :

Art. 1er. – L'Observatoire des territoires, placé auprès du ministre chargé de l'aménagement du territoire, est maintenu pour une durée de six ans.

Art. 2. – L'Observatoire des territoires est chargé de rassembler, d'analyser et de diffuser les études et les données relatives aux dynamiques et aux disparités territoriales ainsi qu'aux politiques menées dans le champ de l'aménagement et du développement des territoires. Il est chargé en particulier d'assurer la collecte et la diffusion des données géographiques détenues dans les administrations, relatives aux politiques menées dans le champ de l'aménagement du territoire.

Il remet, tous les trois ans, un rapport au Premier ministre. Ce rapport, transmis au Parlement, est rendu public.

Il facilite l'échange d'expériences, l'harmonisation des méthodes, la mutualisation des connaissances entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Il anime un programme d'études et de recherches en vue d'améliorer les méthodes d'observation et d'analyse des territoires, ainsi que l'expertise française dans ce domaine sur la scène européenne et internationale.

Art. 3. – L'Observatoire des territoires dispose d'un conseil d'orientation présidé par le ministre chargé de l'aménagement du territoire ou, en son absence, par le délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

Le conseil d'orientation comprend :

Vingt-deux membres de droit :

Le délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, ou son représentant ;

Le secrétaire général du comité interministériel des villes, ou son représentant ;
Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, ou son représentant ;
Un représentant du ministre de l'intérieur ;
Un représentant du ministre chargé des collectivités territoriales ;
Un représentant du ministre chargé du développement durable ;
Un représentant du ministre chargé de l'urbanisme ;
Un représentant du ministre chargé de l'agriculture ;
Un représentant du ministre chargé de l'industrie ;
Un représentant du ministre chargé du travail ;
Un représentant du ministre chargé de la santé ;
Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Un représentant du ministre de l'éducation nationale ;
Un député, désigné par le président de l'Assemblée nationale ;
Un sénateur, désigné par le président du Sénat ;
Le président du Conseil économique, social et environnemental, ou son représentant ;
Le président de l'Association des régions de France, ou son représentant ;
Le président de l'Assemblée des départements de France, ou son représentant ;
Le président de l'Association des maires de France, ou son représentant ;
Le président de l'Association des communautés de France, ou son représentant ;
Le président de l'Assemblée des conseillers économiques et sociaux régionaux, ou son représentant ;
Le président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, ou son représentant.

Cinq personnalités qualifiées nommées pour une durée de trois ans renouvelable par arrêté du ministre chargé de l'aménagement du territoire.

En cas d'empêchement définitif, de démission ou de décès d'un membre nommé par arrêté du ministre, il est pourvu à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

Art. 4. – L'observatoire définit chaque année un programme de travail, qui précise notamment les modalités d'association des différents organismes producteurs de données et d'analyses utiles à sa mission.

Il constitue des groupes de travail en fonction des thématiques choisies.

Il peut convenir de programmes d'études avec tout organisme public ou privé ayant une mission d'observation des territoires. Il peut associer à ses travaux des personnalités extérieures françaises et étrangères qu'il choisit en raison de leur compétence ou de leur fonction ainsi qu'au sein de toute administration nationale ou locale.

Art. 5. – Les administrations de l'Etat et les établissements publics placés sous sa tutelle sont tenus de communiquer à l'Observatoire des territoires les éléments nécessaires à la poursuite de ses travaux, sous réserve de l'application des dispositions législatives imposant une obligation du secret.

Art. 6. – Le conseil d'orientation de l'observatoire se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président. Outre ces deux réunions, il peut également se réunir à la demande de son président, ou de la majorité de ses membres.

La délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale assure le secrétariat de l'Observatoire des territoires.

Art. 7. – Les fonctions des membres du conseil d'orientation de l'observatoire sont gratuites. Les frais de déplacement et, le cas échéant, de séjour des membres de l'observatoire ainsi que ceux des experts visés à l'article 4 peuvent être remboursés dans les conditions prévues par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé.

Art. 8. – Le décret n° 2004-967 du 7 septembre 2004 portant création de l'Observatoire des territoires est abrogé.

Art. 9. – Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 juillet 2011.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,
BRUNO LE MAIRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

cget

Le rapport de l'Observatoire des territoires 2014 est une publication du CGET, disponible en ligne sur les sites **cget.gouv.fr** et **observatoire-des-territoires.gouv.fr**.

Qualité de vie, habitants, territoires

Rapport de l'Observatoire des territoires 2014

Créé par l'État en septembre 2004, et animé par le Commissariat Général à l'Égalité des territoires (CGET), l'Observatoire des territoires met en réseau les nombreux organismes publics qui interviennent dans l'analyse des territoires afin de mieux partager les connaissances disponibles dans ce domaine. Avec la quatrième édition de son rapport triennal, l'Observatoire dresse un panorama complet des dynamiques, mais aussi des disparités géographiques de notre pays.

Comment les territoires français s'inscrivent-ils dans l'espace européen ? Quels processus sous-jacents permettent de comprendre la diversité des territoires ? Leurs trajectoires sont-elles convergentes ou divergentes ? Quel a été l'impact de la crise sur les différents profils économiques ? Comment les territoires sont-ils interconnectés ? Quels défis environnementaux vont-ils devoir relever ? Quels éléments sont constitutifs de la qualité de vie qu'offre un territoire ?

Voici quelques-unes des questions auxquelles ce rapport tente de répondre en présentant des analyses fondées sur des données fiables et comparables, ainsi que des indicateurs innovants. Toutes ces données et grilles de lecture ont pour objectif de guider les acteurs publics dans les diagnostics de territoires, notamment sur les questions relatives à la qualité de vie : les indicateurs et le guide méthodologique proposés dans ce rapport facilitent l'appropriation de ce sujet, au cœur des préconisations de la commission Stiglitz sur la « mesure de la performance économique et du progrès social ». En lien avec son site internet et son espace de cartographie interactive, ce rapport de l'Observatoire fournit des outils intégrés et actualisés pour décrire l'ensemble des caractéristiques d'un territoire.

L'Observatoire des Territoires

ISBN : 978-2-11-139259-5